



HAL
open science

De la défense révolutionnaire. Une lecture transversale des années 1970 italiennes à travers le prisme du Soccorso Rosso (1969-1980)

Guillaume Guidon

► **To cite this version:**

Guillaume Guidon. De la défense révolutionnaire. Une lecture transversale des années 1970 italiennes à travers le prisme du Soccorso Rosso (1969-1980). Histoire. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. NNT : 2017GREAH010 . tel-01690704

HAL Id: tel-01690704

<https://theses.hal.science/tel-01690704>

Submitted on 23 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Histoire**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Guillaume GUIDON

Thèse dirigée par **Marie-Anne MATARD-BONUCCI**

préparée au sein du **Laboratoire LUHCIE**
dans l'**École Doctorale SHPT de Grenoble**

De la défense révolutionnaire. Une lecture transversale des années 1970 italiennes à travers le prisme du Soccorso Rosso.

Thèse soutenue publiquement le **7 juin 2017**,
devant le jury composé de :

Mr Christophe Bouillaud

Professeur à l'Institut d'Études politiques de Grenoble, président
du jury

Mr Frédéric Attal

Professeur Université de Valenciennes, rapporteur

Mme Vanessa Codaccioni

Maître de conférences à Paris 8, examinatrice

Mr Olivier Forlin

Maître de conférences à Grenoble, examinateur

Mme Monica Galfré

Professeur à l'université de Florence, examinatrice

Mme Marie-Anne Matard-Bonucci

Professeur à l'université de Paris 8, directrice



« *L'hypothèse dont nous partons est que l'essentiel de ce siècle doit encore être compris : contre la thèse des vainqueurs qui veut que ce qui soit advenu soit de l'ordre de l'évidence. L'histoire pose au contraire des questions à la politique du côté des vaincus.* »¹

« [...] *je ne veux pas connaître pour connaître, mais pour renverser ce qui est, et dans la mesure du possible, en son contraire. Ne pas étudier pour enrichir le patrimoine de savoir de l'humanité, mot dépourvu de sens dans la condition actuelle d'une humanité fractionnée, mais pour donner des armes culturelles à ceux qui veulent subvertir l'ordre existant des choses.* »²

Mario Tronti

« *Nous avons besoin de l'histoire, mais nous en avons besoin autrement que n'en a besoin l'oisif blasé dans le jardin du savoir.* »³

Friedrich Nietzsche

1 Mario Tronti, *La politique au crépuscule*, Paris, éditions de l'éclat, 2000, p.39

2 Mario Tronti, *nous opéraïstes. Le « roman de formation » des années soixante en Italie*, Paris, éditions de l'éclat, 2013, p.23.

3 Friedrich Nietzsche, « De l'utilité et de l'inconvénient de l'histoire » in *Considérations inactuelles II*, Paris, Gallimard, 1992

Introduction

Ce n'est jamais chose aisée que de commencer une histoire, saisir le juste point de départ, établir un acte de naissance précis, et nous n'anticipons que peu sur notre récit en disant qu'il en sera de même pour poser un point final à ce travail. Les événements historiques, l'histoire des groupes politiques – en un mot, les trajectoires – ne sont jamais linéaires, évidents, mais relèvent plutôt du détour, du cheminement hasardeux, de la rencontre improbable entre des mondes apparemment éloignés. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans ces pages, se croisent et cohabitent des personnages et des situations historiques pourtant éloignés géographiquement ou temporellement de notre sujet, si nos recherches nous emmènent devant des tribunaux algériens ou allemands, ou dans les plaidoiries d'avocats français, tout autant que dans les méandres du monde carcéral italien. Mais alors que nous dévoilons déjà quelques trames qui rythment cette histoire du *Soccorso rosso*, revenons à notre point de départ. L'historien n'est pas seulement un historien, ou plutôt il est plus que ça : il se fait tour à tour archéologue, cartographe, philosophe ou sociologue, attentif aux mots et à leurs usages, cherchant à décrypter gestes, imaginaires et événements pour leur donner un sens et les replacer dans une trame et un plan commun. D'aucuns parleraient à ce propos d'« interdisciplinarité » ou de « transdisciplinarité ». Pour notre part, nous nous contentons d'observer que nous sommes à la croisée des chemins, que l'histoire est un carrefour, et que notre rôle relève plutôt du dévoilement et de la remise en ordre de faits et de discours dispersés ou ensevelis ; que nous devons apprendre à nous déplacer sur une dimension transversale, cette « diagonale mobile, où doit se mouvoir l'archiviste-archéologue »⁴ pour emprunter à Deleuze. Il s'agit alors de se faire *porteur*, de savoir être attentif aux fils rouges comme aux ruptures, et c'est lorsque l'on remet de la cohérence dans une trame qui s'étend sur plus de dix ans, que l'on se rend compte qu'il nous faut élargir notre horizon, voir plus loin, car les événements historiques ne surgissent presque jamais *ex nihilo*, mais sont intégrés dans des séquences longues – qu'elles soient politiques, intellectuelles, sociales, économiques... C'est pourquoi on ne sait si notre objet prend naissance dans les contestations étudiantes et ouvrières qui émaillent le *biennio*⁵ '68-'69 ou dans la lettre de Lénine sur la défense juridique, dans les révoltes de prisonniers italiens au tournant des années 1960 et 1970, ou dans les plaidoiries de Jacques Vergès lors des procès du FLN. Tous ces questionnements peuvent sembler hors de propos, et pourtant nous chercherons à montrer qu'ils ont leur logique et que nous avons dû nous plier à tout un jeu d'aller-retour dans le temps et dans

4 Gilles Deleuze, *Foucault*, Paris, éditions de Minuit, 2004, p.30.

5 Expression italienne pour désigner une période de deux ans.

l'espace pour comprendre l'objet que nous devons traiter dans ce travail, ou, pour le dire autrement, nous avons entrepris un des ces « voyages indispensables qui rendent l'historien capable de traduire aussi bien dans l'espace que dans le temps le sentiment de proximité et d'éloignement. »⁶

Nous avons donc entrepris un « voyage » dans les années 1970 italiennes, période de contestation politique diffuse dont l'ampleur, la durée et l'intensité ne possèdent pas d'équivalent dans l'histoire des pays d'Europe de l'ouest dans l'après-guerre. Initiées dans les universités et dans les usines en 1968 et 1969, des luttes sociales et politiques traversent l'ensemble de la société dans cette période charnière du XX^{ème} siècle. C'est en effet la fin de la période du baby-boom et des « Trente Glorieuses », et le retour des crises économiques issues des chocs pétroliers. Une époque de conflictualité s'ouvre, traversant des couches de population de diverses provenances et conditions, comme l'analyse Guido Crainz :

[...] le Mai 68 italien a été non seulement plus long qu'ailleurs, mais aussi en mesure de provoquer de fortes vagues de contestation généralisée. Partant de l'École, s'étendant aux « institutions de l'exclusion » (des hôpitaux psychiatriques aux casernes et aux prisons), elles gagnent des corps de métier ne suivant traditionnellement pas un fonctionnement démocratique telle que l'armée (qui connaît pour la première fois d'intenses protestations des appelés), provoquent partout un besoin frénétique de « participation ». En outre, une conception plus vaste de l'égalité et des droits se diffuse, laquelle tient compte, pour la première fois, des personnes « exclues » et « différentes ».⁷

Ces luttes politiques se confrontent à l'État, ses appareils (justice, police), et d'une manière générale aux institutions, ce qui amène à des réformes d'importance dans des secteurs normalement plutôt éloignés des phénomènes de revendication et de contestation, ainsi que le rappelle Maria Malatesta qui complète le propos précédent :

De 1969 à 1978, une série de réformes inédites dans l'histoire du pays au XX^e siècle devait modifier la société italienne de façon radicale. Ces réformes étaient le résultat d'un mouvement populaire d'une étendue et d'une profondeur inconnue jusqu'alors dans le pays. [...] Ces réformes revêtirent une double signification. Elles devaient être, d'une part, un moyen de contenir le conflit social, et, d'autre part, constituer une réponse à la demande émanant de la base qui réclamait une nouvelle culture des droits politiques et sociaux. Un vent de réforme souffla même sur le système juridique et judiciaire, là où l'héritage fasciste était le plus lourd.⁸

Surtout, les différents champs de la conflictualité entretiennent un rapport à la violence politique parfois ambigu, souvent décomplexé, qui amène de nombreux protagonistes de ces luttes à

6 Reinhart Koselleck, *L'expérience de l'histoire*, Points Seuil, Paris, 1997, p.316.

7 Guido Crainz, « Les transformations de la société italienne » in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008/4 n° 100, p. 103-113.

8 Maria Malatesta, « Les juristes italiens et le « long mai 1968 » », *Droit et cultures* [En ligne], 56 | 2008-2

faire face à une répression pénale et politique, c'est-à-dire à une sanction des infractions commises dans les moments de confrontation aux autorités, mais aussi à des mesures punitives telles que des amendes, des peines de prison, le tout s'inscrivant dans une multiplication des procès à la texture profondément politique.

Dans cette période relativement longue se développe une dynamique militante particulière : celle du *Soccorso rosso* (SR). Cet héritier lointain du Secours rouge international, créé par l'Internationale communiste dans les années 1920, vise à coupler un soutien matériel et juridique aux prisonniers à une solidarité politique et militante active. Disparu en Italie depuis la seconde Guerre mondiale, c'est sous l'impulsion de personnalités artistiques d'envergure, comme la comédienne Franca Rame, et de groupes d'avocats organisés pour élaborer des défenses politiques, suivis par une multitude d'anonymes – ouvriers, étudiants, professeurs, médecins, etc –, que se formalise la reconstitution d'une entité large. Celle-ci se veut révolutionnaire, destinée à lutter contre la répression policière et judiciaire, contre l'institution carcérale et elle reprend cette appellation ressuscitée d'un autre temps. Née dans le sillage des luttes estudiantines et ouvrières de la fin des années 1960, directement impliquée dans la dénonciation de la *strage di stato* (cf chap.2), apportant son aide sur tous les combats menés par la gauche radicale, le SR possède cette particularité rare d'avoir traversé toute cette période de la décennie 1970 ; évidemment non sans heurts, sans ruptures, sans éclatements et recompositions. Dans l'aire du mouvement révolutionnaire italien de l'époque, les structures militantes qui ont réussi à dépasser leurs moments de crise et à s'inscrire durablement dans le panorama politique ne sont pas si nombreuses.

Dans cette période d'agitation politique intense, des secteurs du monde intellectuel font le choix de se placer au côté de ces luttes, de faire un « choix de classe », selon la terminologie marxiste en usage à l'époque, comme l'explique Luigi Zezza, avocat milanais :

C'est un foisonnement de micro-organismes politiques [...] ; chacun inséré non pas purement et simplement en tant qu'intellectuel dans une mythologie de fonctionnaire de parti, mais dans la spécificité de son « métier », dans une perspective d'éthique et de pratique nouvelle, différente et antagoniste à la société bourgeoise, dans une sorte de révolution culturelle qui voyait au-delà de l'attaque à l'ennemi la transformation et la négation des rôles.⁹

Offrir un espace de ralliement et d'organisation à ces intellectuels qui désertent leur fonction sociale pour exercer leur pratique d'une manière différente, militante et politique, voilà le rôle que se donne le *Soccorso Rosso*, cette organisation aux contours flous et mouvants. Point de rencontre et de discussion entre des individus et des organisations structurées, toujours farouchement attaché à son autonomie malgré les querelles de chapelle qui ne manquent pas d'éclater en son sein, le SR

9 Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio. Dai processi allo Stato allo Stato dei processi*, Milan, Machina Libri edizioni, 1981, p.3.

traverse cette décennie de luttes sociales et politiques en offrant constamment un point de repère aux militants face à la répression.

Le SR se distingue des autres groupes ou collectifs de soutien aux arrêtés lors de mobilisations politiques par sa volonté de lier sur un même plan la défense légale, le soutien matériel et politique aux détenus et le travail de contre-information et de dénonciation des conditions d'incarcération. Considérer la répression comme une question politique importante constitue un enjeu fort pour ses militants : « Nous avons toujours considéré erronée toute position qui sous-évalue l'importance de la lutte contre la répression bourgeoise, en théorisant qu'il s'agirait d'une lutte d'« arrière-garde ». La répression est, au contraire, le cœur même de l'état bourgeois [...]. »¹⁰ C'est au nom de ce constat que le plan anti-répressif fait partie intégrante de la lutte de classe.

Nommer la période, un débat inévitable

Si l'histoire est un « champ de bataille », pour reprendre le titre d'un ouvrage d'Enzo Traverso, il s'agit de saisir les problématiques spécifiques posées par les années 1970 italiennes et par les luttes menées dans cette période. Comme dans tous les affrontements, c'est le pouvoir qui est en jeu, son maintien ou sa *destitution*. À la fin de bataille, on compte les morts, les blessés, les prisonniers et la guerre se poursuit autour de la mémoire de ce qui vient de se passer. Si l'on peut parler d'une certaine conflictualité qui s'étend jusqu'à nos jours, elle porte principalement sur la manière de lire, de comprendre et d'analyser la période. C'est là qu'intervient la question du choix des mots, du nom à donner à cette séquence historique.

Nous ne pouvons nier qu'il y a un enjeu réel autour de la manière de nommer l'époque sur laquelle nous travaillons, puisque c'est un point de tension indéniable qui oppose bien souvent une partie du monde de la recherche, à celui des acteurs et actrices des événements que nous étudions. Pour autant, il n'existe pas de consensus généralisé entre chercheurs et historiens autour de cette dénomination, notamment en raison des implications politiques, sociales et interprétatives de mots ou expressions loin d'être neutres comme « années de plomb » ou « terrorisme »¹¹ (terme récurrent pour nommer la violence politique des années 1970). Il faut dire que ce sont des termes qui se sont imposés soit après coup¹², soit qui ont d'abord été utilisés par les médias, la police ou la justice et

10 La Comune, « Il letto di contenzione », Verona, Bertani editore, automne 1972, p.1.

11 Voir sur le terme Isabelle Sommier, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000 ; Frédéric Neyrat, *Le terrorisme, un concept piégé*, Paris, Ère, 2011

12 Le chrononyme de « années de plomb » s'est imposé dans le débat public à la suite de la diffusion du film de Margarethe Von Trotta, *Die Bleierne Zeit*, en 1981, et sa reprise dans la presse italienne quelques années après. Pour aller plus loin, Carmela Lettieri, « L'Italie et ses Années de plomb. Usages sociaux et significations politiques d'une

nous semblent donc particulièrement instrumentalisés, et donc d'un usage contestable sur un plan scientifique. Cette approche nous fait plutôt penser à une cage intellectuelle, qu'à une source d'inspiration et de compréhension, notamment par leur dimension morale et affective. Si la formule d'« années de plomb » évoque une période scandée quotidiennement par une violence homicide et des attentats, la réalité n'est pas réductible à ce plan – et il nous semble difficile de résumer les transformations sociales et politiques qu'a connues l'Italie uniquement à ce registre guerrier.

Pourtant, la dimension violente est indéniable, elle capture les attentions, les discours et les travaux sur la période¹³, et, pour reprendre les mots de Slavoj Žižek, « [...] l'horreur insupportable que provoque tout acte violent associé à l'empathie avec les victimes fonctionne inexorablement comme un leurre qui nous empêche de penser »¹⁴. Nous touchons là presque intimement à la question de la démarcation entre mémoire et histoire, qui est fortement impactée par le poids de la violence. S'il nous semble qu'une place importante a été donnée aux témoins et aux familles des victimes, notamment dans l'historiographie relative à la période, celle réservée à la compréhension des événements, à leurs raisons, à leurs conséquences, etc, est loin d'être toujours suffisante, laissant la place à une *guerre des affects* qui ajoute au flou sur la période. S'il nous semble essentiel de laisser de la place à ceux et celles qui sont encore là pour nous livrer leurs souvenirs d'une vie et d'une époque passée (nous y reviendrons plus tard), il nous paraît tout aussi nécessaire de ne pas se laisser submerger par cette dimension subjective. C'est alors ce qui nous démarque et nous distingue des journalistes, de l'histoire-témoignage et de sa sensibilité exacerbée : l'usage d'une méthode scientifique comme pare-feu face aux trous ou aux remodelages de la mémoire.

Malgré le poids pesant, voire même étouffant, que la figure spectrale des « années de plomb » fait exister au sein du débat politique et historique italien – il suffit de penser aux envolées journalistiques sur un énième retour de ces fameuses « années de plomb » à l'occasion de chaque phénomène de surgissement de la violence politique¹⁵ – nous pourrions retourner le paradigme interprétatif des années 1970 vers un pan plus positif. Il serait alors possible de regarder du côté de

dénomination temporelle », *Mots. Les langages du politique* [en ligne], 87 | 2008 ; Federica Rossi, *La « lutte armée » entre justice, politique et histoire. Usages et traitements des « années de plomb » dans l'Italie contemporaine (1968-2010)*, Paris, thèse de doctorat, 2011.

13 Au-delà des nombreux travaux menés au sein de l'Institut Cattaneo, notamment par Donatella Della Porta et Gianfranco Pasquino, dès le début des années 1980, sur la question de la violence politique, les dernières années ont vu la publication d'un grand nombre d'articles et d'ouvrages sur cette thématique, ainsi que de séminaires et rencontres universitaires (comme par exemple : *Violenza politica e lotta armata nella sinistra italiana degli anni Settanta* (Firenze, 27-28 maggio 2010) et *Violenza politica e lotta armata negli anni Settanta* (Reggio Emilia, 21-22 ottobre 2010). Il nous est impossible de tous les citer mais nous pouvons renvoyer à l'article d'Eros Francescangeli, « Stato e insurrezione. La violenza rivoluzionaria e gli scontri di piazza : definizioni, periodizzazioni e genealogie », *Zapruder*, n°27, 2012, p.145 qui fait un état de la question intéressant.

14 Slavoj Žižek, *Violence. Six Sideways Reflexions*, Profile Book, London, 2008, p.3.

15 Nous pensons ici pêle-mêle aux affrontements de Gênes en 2001 contre le G8, à ceux survenus contre l'austérité ces dernières années notamment à Rome (cf 15 octobre 2011) ou à ce qui peut se passer autour de la lutte No Tav dans la val Susa, pris au milieu de tant d'exemples.

Primo Moroni et Nanni Balestrini, qui voient aussi dans la décennie qui s'écoule entre le *sessantotto* et 1977 – période de naissance, de maturation puis de l'explosion du mouvement autonome – une « grande vague révolutionnaire et créative, politique et existentielle »¹⁶. Comprenant alors la part d'enjeux politiques et affectifs qui se nouent autour de cette séquence historique, nous ne pouvons nous épargner le questionnement autour de la manière de nommer cette période, ainsi que la justification des termes que nous emploierons. Si nous prenons au sérieux le fait que « *Rien n'est moins neutre que de tenter d'écrire l'histoire* »¹⁷, nous ne pouvons pas dénigrer la force des mots et des expressions et leur pouvoir sur les imaginaires. Afin de faire de ce moment une matière à étudier – et même si nous ne nions pas la part de subjectivité qui traverse nos sujets d'étude et le lien parfois quasi « organique » que nous pouvons entretenir avec eux – il nous faut être attentif aux clés interprétatives que nous utilisons, entretenons ou créons. C'est pourquoi nous éviterons donc de tomber dans le paradigme réducteur des « années de plomb », et de son corollaire de « terrorisme », qui a notre sens ne font qu'aplatir la complexité d'une époque sous le seul prisme de la violence politique. Nous nous accordons ainsi avec Marica Tolomelli : « L'image suggérée par la formule des "années de plomb" risque ainsi de donner une dimension sombre et tragique à un déroulement social complexe et articulé, conduit par une société "en mouvement", vivante et désireuse d'affronter les nombreux problèmes de la vie quotidienne (le travail, les relations familiales, les rapports entre les sexes, l'éducation, l'école, l'environnement). »¹⁸ Nous ne parlerons donc pas non plus dans ce travail de « terrorisme », à l'usage également discutable sur le plan scientifique, si ce n'est pour reprendre le terme lorsque les protagonistes l'emploient eux-mêmes. Nous lui préférons donc celui de « violence politique »¹⁹, qui pourra se décliner en fonction de notre propos en « violence diffuse », « révolutionnaire »²⁰ ou « protestataire »²¹.

Si nous éviterons donc l'emploi de l'expression d'« années de plomb », il nous faudra trouver

16 Il s'agit du sous-titre de *L'orda d'oro*.

17 Collectif Mauvaise Troupe, *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21ème siècle*, L'Éclat, 2014.

18 Stéphanie Prezioso, David Chevolet, *L'heure des brasiers. Violence et révolution au XXè siècle*, Lausanne, Editions d'en bas, 2011.

19 Selon la définition de Harold Nieburg, « Des actes de désorganisation, destruction, blessure, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social. », in Philippe Braud (dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.17.

20 Sur le sujet, voir les articles de Antonio Lenzi et Marilisa Malizia, « Ripensando la violenza politica. Appunti sui confini di una categoria », *Zapruder*, n°32, 2014, pp.2-7 ; et Eros Francescangeli, *op cit*, pp.144-153, à qui nous empruntons notamment l'expression de « violence diffuse ».

21 « La violence protestataire: dirigée contre l'ordre social, le régime politique ou, simplement, les représentants et agents de la puissance publique, elle est susceptible de revêtir des modalités extrêmement variées. Violences armées d'organisations clandestines [...]; violences-déprédations d'émeutiers, de manifestants contre des immeubles publics ou des propriétés privées; agressions physiques ou menaces verbales contre des agents de l'État, des élus, des dirigeants politiques; emploi de la force matérielle, y compris la capacité d'obstruction du nombre, pour entraver le fonctionnement régulier des services publics [...]. », in Philippe Braud (dir.), *op cit*, p.18.

une autre appellation. De nombreuses propositions ont été faites, du « mai rampant » mis en valeur par Jacques Wajnsztein et Jacques Guigou²² aux « années de la révolte » pour reprendre à l'ouvrage du même nom dirigé par Fabrizio Billi et à l'usage qu'en fait Elisa Santalena dans sa thèse récente²³, en passant par la formule aux accents plus poétiques du « mois de mai qui dura dix ans ». Pour notre part, nous nous contenterons plus sobrement de parler des « années 1970 », pour évoquer l'ensemble de la période et éviter l'écueil des sous-périodisations qui nous semble toujours hasardeux et artificiel. Nous sommes bien conscients que cette simple désignation temporelle risque d'effacer la charge politique dont la période est porteuse, mais elle nous permet aussi de ne pas la fragmenter en séquences séparées les unes des autres, et nous évite une terminologie à contenu polémique. Il peut nous arriver occasionnellement de parler de la période en terme d'*événement*, terme que nous empruntons à Alain Badiou pour le sens qu'il en donne : « J'appelle "événement" une rupture dans la disposition normale des corps et des langages telle qu'elle existe pour une situation particulière ou telle qu'elle apparaît dans un monde particulier. L'important est ici de remarquer qu'un événement n'est pas la réalisation d'une possibilité interne à la situation, ou dépendante des lois transcendantales du monde. Un événement est la création de nouvelles possibilités. »²⁴ C'est là une idée similaire à celle que Deleuze et Guattari évoquent quand ils considèrent l'événement comme « champ du possible » et l'indiquent comme étant le « lieu d'un *devenir* » hétérogène à l'histoire.

Il nous faut préciser à ce point que nous n'entrerons pas dans la querelle relative au découpage des années 1970 entre période dite « de la stratégie de la tension » (qui recouvrirait globalement la fin des années 1960 et la première moitié de la décennie et serait principalement traversée par les *stragi*²⁵ de matrice néofasciste) et « années de plomb » (qui définiraient la phase de lutte armée menée par la gauche révolutionnaire, ouverte à partir de 1976 et des premières actions homicides des BR²⁶). Il nous semble au contraire que, même si il y a une évolution notable dans le rapport entretenu à la violence par l'extrême-droite et la gauche révolutionnaire entre 1968 et le début des années 1980, l'ensemble de la décennie constitue une trame commune, et c'est en ce sens qu'elle est traversée par le SR. S'il est évident qu'au fil du temps, les discours de cette organisation se modifient, que les militants soutenus n'ont pas le même profil (des anarchistes inculpés pour Piazza Fontana aux membres des groupes armés), et que les ruptures de l'époque ont un impact sur

22 Jacques Wajnsztein et Jacques Guigou, *Mai 68 et le mai rampant italien*, Paris, L'Harmattan, 2008.

23 Elisa Santalena, « La gauche révolutionnaire et la question carcérale : une approche des années 1970 italiennes », soutenue à Grenoble le 8 décembre 2014.

24 Alain Badiou, *L'hypothèse communiste*, Paris, éditions Lignes, 2009, p.191.

25 « Massacre » en italien, terme utilisé notamment pour désigner les attentats.

26 Même si les premiers morts imputables aux *Brigate rosse* remontent à 1974 à Padoue, lors de l'expédition punitive menée contre un local du MSI suite aux attentats fascistes, notamment à Brescia.

la vie d'un groupe politique, il nous faut justement prendre un cadre large pour comprendre ces évolutions et les questions qu'elles posent.

Historiographie, archives, sources

Nous l'avons évoqué, la mémoire des années 1970 italiennes ne représente pas qu'un enjeu scientifique et historique, mais aussi (ou surtout ?) un enjeu politique. L'historiographie sur cette période est aujourd'hui en net progrès mais reste encore conflictuelle, car son interprétation demeure soumise à des visions antagonistes, émanant bien souvent d'anciens protagonistes (militants, magistrats, personnalités politiques, journalistes, professeurs, etc), qui à ce titre peuvent aussi défendre ou justifier à rebours leurs positionnements passés ou actuels.

La recherche que nous avons entreprise sur le SR se situe au croisement d'un certain nombre de champs historiques. Nous nous retrouvons ainsi au confluent de plusieurs questions d'importance, du fait de la rencontre qui s'opère entre militants, intellectuels, artistes ou encore avocats-militants, sur un terrain transversal, allant de la répression à la prison. Histoire des mentalités, histoire politique, histoire des intellectuels italiens ou encore des pratiques du droit, l'ambition de ce travail est d'arriver à faire en sorte de tisser une trame commune à ces différents plans. Bien sur, nous ne partons pas de rien, et beaucoup de choses ont déjà été écrites sur ces diverses questions prises séparément. Pour autant, il ne nous semble pas que ces éléments aient déjà été traités dans leurs connexions ; et nous ne pouvons faire comme si il n'existait pas encore des zones d'ombres.

En premier lieu, le cadre général de cette étude, autrement dit la période des années 1970 entendues dans un sens large – de ses prémises à la fin de la décennie précédente, jusqu'aux années 1980 – représente une véritable niche éditoriale. La production écrite autour de cette séquence est particulièrement abondante depuis plusieurs années. Néanmoins, celle-ci reste majoritairement dominée par la dimension violente de l'affrontement politique, et la question de la lutte armée polarise bon nombre de travaux, aussi bien en Italie qu'en France, notamment à travers l'histoire particulière des Brigades Rouges (BR), l'organisation clandestine la plus importante du paysage antagoniste italien.²⁷ Au sein de cette littérature, les anciens témoins, acteurs et victimes occupent

27 Il est impossible de se livrer à un relevé exhaustif de toutes les publications sur la question, tant la liste serait importante. Cristiano Armati, *Cuori rossi*, Roma, Newton Compton editori, 2010 ; Giorgio Bocca, *Il terrorismo italiano. 1970/1978*, Milano, Rizzoli, 1978 ; Giorgio Bocca, *Noi terroristi. Dodici anni di lotta armata ricostruiti e discussi con i protagonisti*, Milano, Garzanti, 1985 ; Pino Casamassima, *Gli Irriducibili. Storie di brigatisti mai pentiti*, Roma-Bari, Laterza, 2012 ; Marco Clementi, *Storia delle Brigate Rosse*, Roma, Odradek edizioni, 2007 ; Giorgio Galli, *Storia del partito armato. 1968-1982*, Milano, Rizzoli, 1986 ; Andrea Saccoman, *Le Brigate Rosse a Milano. Dalle origini della lotta armata alla fine della colonna "Walter Alasia"*, Milano, Edizioni Unicopli, 2013 ; Sergio Zavoli, *La notte della repubblica*, Roma, Nuova Eri, 1992 ; Maurizio Calvi, Alessandro Ceci, Angelo Sessa,

une place également importante, racontant leur engagement ou livrant leur récit personnel de la période. Là encore, les anciens brigadistes occupent une place prédominante.²⁸ Si l'on cherche à sortir de la focale de la lutte armée, il existe principalement des travaux sur les groupes politiques de la gauche extraparlamentaire les plus importants (comme Lotta continua ou Potere Operaio) ou sur le Mouvement de l'Autonomie.²⁹

Toutefois, au sein de cet ensemble imposant, l'objet même de notre recherche, c'est-à-dire la trajectoire d'un réseau militant de soutien aux prisonniers politiques, est presque inexistant dans l'historiographie de la période. C'est évidemment cette absence manifeste qui a, de prime abord, motivé cette recherche. Les références faites au SR dans les différentes publications qui abordent la période ne sont justement que des références, bien souvent superficielles. Elles interviennent principalement en lien avec des protagonistes passés à la postérité (Franca Rame et Dario Fo notamment), dans le cadre des procès des Brigades rouges (BR) où les avocats liés au SR sont mentionnés, ou encore parfois pour témoigner de l'investissement militant dans le champ carcéral.

Guilio Vasaturo. *Le date del terrore. La genesi del terrorismo italiano e il microclima dell'eversione dal 1945 al 2003*. Roma, Luca Sossella Editore, 2003 ; Barbara Armani, « Italia anni settanta. Movimenti, violenza politica e lotta armata tra memoria e rappresentazione storiografica », *Storica*, n°32, 2005 ; Daniele Biachessi, *Ombre nere : il terrorismo di destra da Piazza Fontana alla bomba al Manifesto*, Milan, Mursia, 2002 ; Raimondo Catanzaro, Luigi Manconi, *Ideologie, movimenti terroristi*, Bologne, Il Mulino, 1990 ; Donatella Della Porta, *Terrorismi in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1984 ; Giovanni De Luna, *Le ragioni di un decennio. 1969-1979, Militanza, violenza, sconfitta, memoria*, Milan, Feltrinelli, 2009 ; Monica Galfré, *La guerra è finita. L'Italia e l'uscita dal terrorismo 1980-1987*, Rome- Bari, Laterza, 2014 ; Marc Lazar, Marie-Anne Matard-Bonucci (dir.), *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*, Paris, Autrement, 2010 ; Isabelle Sommier, *La violence politique et son deuil. L'après 68 en France et en Italie*, Rennes, PUR, 1998.

28 Anna Laura Bragheti et Paola Tavella, *Il prigioniero*, Milano, Arnoldo Mondadori Editore, 1998 ; Renato Curcio et Mario Scialoja, *A viso aperto*, Milano, Mondadori, 1993 ; Alberto Franceschini, Pier Vittorio Buffa, Franco Giustolisi, *Mara, Renato e io. Storia dei fondatori delle BR*, Milano, Mondadori, 1988 ; Alberto Franceschini, Giovanni Fasanella, *Che cosa sono le BR*, Milano, BUR, 2004 ; Mario Moretti, Rossana Rossanda, Carla Mosca, *Brigate Rosse. Una storia italiana*, Milano, Edizioni Anabasi, 1994 ; Valerio Morucci, *La peggio gioventù*, Milano, Rizzoli, 2004 ; Patrizio Peci, *Io l'infame*, Milano, Mondadori, 1983 ; Barbara Balzerani, *Compagna Luna*, Roma, DeriveApprodi, 2013 ; Enrico Fenzi, *Armi e bagagli. Un diario dalle Brigate rosse*, Genova, Costa & Nolan, 1987 ; Valerio Morucci, *Ritratto di un terrorista da giovane*, Piemme, 1999 ; Sergio Segio, *Miccia corta. Una storia di Prima Linea*, Roma, DeriveApprodi, 2005 ; Anonimo, *Memorie dalla clandestinità. Un terrorista non pentito si racconta*, Milano, Cairo Editore, 2006 ; Paolo Pozzi, *Insurrection*, Paris, Nautilus, 2010 ; Giovanni Moro, *Anni settanta*, Torino, Einaudi, 2008. Au-delà de la production écrite, il existe également une filmographie sur la question, entre reconstitution, documentaire et fiction ; par exemple, *Buongiorno notte*, de Marco Bellochio, 2003 ; *Piazza delle cinque lune*, de Renzo Martinelli, 2003 ; ou encore *Ils étaient les Brigades Rouges*, de Mosco Levi Boucault, 2011.

29 Luigi Bobbio, *Storia di Lotta continua*, Milano, Feltrinelli, 1988 ; Aldo Cazzulo, *I ragazzi che volevano fare la rivoluzione. 1968-1978. Storia di Lotta continua*, Milano, Mondadori, 1998 ; Elena Petricola, *I diritti degli esclusi nelle lotte degli anni settanta. Lotta continua*, edizioni Associate, Roma, 2002 ; Stefania Voli, *Quando il privato diventa politico: Lotta Continua 1968-1976*, Roma, Edizioni Associate, 2006 ; Aldo Grandi, *Insurrezione armata*, Rizzoli, 2005 ; Aldo Grandi, *La generazione degli anni perduti: storie di Potere Operaio*, Torino, Einaudi, 2003 ; Sergio Bianchi, Lanfranco Caminiti (a cura di), *Gli autonomi. Le storie, le lotte, le teorie* (3 volumes), Roma, DeriveApprodi, 2007 ; AA.VV., *Una sparatoria tranquilla. Per una storia orale del '77*, Roma, Odradek, 1997 ; AA.VV., *Bologna marzo 1977...fatti nostri...*, Verona, Bertani, 1977 ; Marco Grisogni, *Il settantasette*, Milano, il Saggiatore, 1997 ; Sergio Bianchi, *Figli di nessuno. Storia di un movimento autonomo*, Milano, Milieu edizioni, 2016 ; Fabrizio Calvi (a cura di), *Italie 77. Le «Mouvement», les intellectuels*, Parigi, Editions du Seuil, 1977 ; Luca Falciola, *Il movimento del 1977 in Italia*, Roma, Carocci, 2015 ; Marcello Tari, *Autonomie ! Italie, les années 1970*, Paris, La Fabrique, 2011.

Mais l'ensemble reste épars, et ne dévoile pas réellement l'importance qu'a pu recouvrir ce réseau de comités engagés contre la répression. Ces dernières années, le SR a néanmoins connu une visibilité un peu plus forte dans le champ des travaux sur la période : Elena Petricola dans son étude de Lotta Continua (LC) offre quelques pages sur le travail auprès des détenus ; Maria Malatesta s'est intéressée au terrain du droit et des avocats-militants tandis que le journaliste Massimiliano Griner, à travers son approche en terme de « zone grise », s'est penché sur les connivences entre intellectuels et lutte armée, offrant un certain espace au SR.³⁰ Pourtant, si nous en sommes presque réduits à compter les pages qui évoquent la trajectoire de notre objet de recherche, c'est justement parce qu'au-delà il y a un désert. Nous avons donc à faire face à un territoire presque vierge : la vie et les pratiques d'une organisation de lutte, qui défend une réappropriation politique et militante du droit, proclame sa solidarité à l'égard des prisonniers politiques, prend place dans le paysage de la gauche révolutionnaire en s'éloignant du dogmatisme et de la rigidité idéologique de la plupart des groupes et offre, finalement, un point de jonction original entre couches intellectuelles et population carcérale. Autant d'interrogations auxquelles les différentes études et travaux déjà réalisés sur la période ne répondaient que peu. Il faut dire que le champ de la recherche historique – mais aussi tout ce qui relève du témoignage ou de l'enquête journalistique – s'est essentiellement focalisé sur la lutte armée et les organisations clandestines, avec leur dimension de mystère. Les zones d'ombres et la quête de révélations se sont certainement avérées plus motivantes pour les éditeurs que l'interprétation historique et la mise en cohérence des différents événements. La tendance est néanmoins en train de se renverser, probablement du fait de l'arrivée d'une nouvelle génération de chercheurs qui contribuent à élargir la focale et à questionner d'autres aspects de cette époque.

Si le tableau que nous venons de brosser brièvement concerne les années 1970 prises comme un ensemble, le constat est encore plus lacunaire lorsque nous rentrons dans les différents champs particuliers que notre étude a rencontrés. La question carcérale reste encore peu explorée malgré des avancées récentes sur ce terrain.³¹ Quant à celle de l'investissement militant du droit, elle est presque inexistante du champ de la recherche, notamment parce que les études sur les avocats, et plus particulièrement les avocats-militants, en sont encore à leurs débuts. Comme le dit Guido Alpa

L'univers de la littérature juridique prévoit des monographies, des essais, des rubriques encyclopédiques sur les professions qui ont fait du droit leur terrain d'élection. En particulier, nombreuses et importantes sont les contributions italiennes dédiées à l'histoire de la magistrature

30 Elena Petricola, *op cit* ; Maria Malatesta, *Défenses militantes. Avocats et violence politique dans l'Italie des années 1970 et 1980*, in *Le mouvement social*, juillet-septembre 2012 ; Massimiliano Griner, *La zona grigia. Intellettuali, professori, giornalisti, avvocati, magistrati, operai. Una certa Italia idealista e rivoluzionaria*, Chiarelettere, Milano, 2014.

31 Voir à ce propos la thèse d'Elisa Santalena, *op cit* ; Christian De Vito, *Camosci e giracchiavi. Storia del carcere in Italia*, Bari, Editori Laterza, 2009.

et à l'histoire du notariat ; les contributions dédiées à l'histoire du métier d'avocat sont bien plus rares, fragmentées et sporadiques.³²

Ainsi, de nombreuses études ont été réalisées sur les avocats en raison de l'importance qu'ils occupent dans la société, notamment en ce qui concerne leur place depuis l'unification italienne au XIX^e siècle. Les monographies sur les travailleurs du droit restent souvent cantonnées à des échelles géographiques restreintes (Ancône, Gênes, Venise, etc), mais bien souvent dans une perspective plus sociologique qu'historique. Quant aux pratiques juridiques, si leur étude « s'est développée considérablement »³³ ces dernières années, notamment grâce à la collection sur la « Storia dell'avvocatura in Italia » des éditions « Il Mulino », nous n'en sommes encore qu'aux prémises d'une vaste exploration. Cette faiblesse sur la question des publications concernant le barreau et le rôle des avocats-militants en particulier lors de la période des années 1970 trouve un début d'explication chez Maria Malatesta :

Ce silence public correspond aussi à une certaine réticence de ceux qui aujourd'hui sont devenus des avocats reconnus, à parler de ces années et à mettre le matériau documentaire qu'ils conservent encore à disposition de l'historien. Une telle réserve peut probablement être attribuée à l'implication forte de nombreux avocats, à travers leur rôle professionnel, dans le mouvement étudiant et auprès des militants des différentes formations politiques, y compris les accusés des Brigades rouges : un épisode de leur expérience qui, une fois clos, fut relégué définitivement dans les archives. Une autre raison réside sans doute dans le fait que les avocats militants ont fait partie de groupes informels comme le *Soccorso rosso* (Secours rouge) et le *Collettivo Politico Giuridico* (Collectif politique juridique). Quand ceux-ci se sont dissous, ils ont emporté avec eux la mémoire de ces années-là. Une mémoire considérée aujourd'hui comme encombrante ou embarrassante pour qui a changé d'appartenance politique ou qui est devenu un professionnel renommé.³⁴

De par la place occupée par ces spécialistes du droit pris dans un cheminement militant, nous pouvons alors en partie rattacher notre recherche au courant d'étude issu du monde anglo-saxon au début des années 1990 sur le *cause lawyering*, lequel s'intéresse à la « relation entre activité professionnelle et engagement politique »³⁵, aux « processus d'engagement inscrits dans des activités professionnelles ».³⁶ Au vu des hypothèses soulevées par Stuart Scheingold, nous comprenons que le terme anglais permet de recouvrir ce que nous appellerons pour notre part les avocats-militants : contrairement aux pratiques du droit non-militantes « Le *cause lawyering* [...] n'est pas caractérisé par l'idée de neutralité, mais par celle de choix. Mis sous une autre forme, les

32 Guido Alpa e Remo Danovi (a cura di), *Un progetto di ricerca sulla storia dell'avvocatura*, Il Mulino, Bologna, 2003, p.15

33 Paolo Alvazzi del Frate, « L'historiographie juridique en Italie », p.6, disponible en ligne sur : www.cliothemis.com.

34 Maria Malatesta, « Les juristes italiens et le « Long Mai 68 » », *op cit.*

35 Liora Israel, *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la seconde guerre mondiale*, Fayard, Villeneuve-d'Ascq, 2005, p.19

36 Gaïti Brigitte, Israël Liora, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes. » In: *Politix*. Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003. pp. 19.

cause lawyers centrent leur activité sur les enjeux généraux des conflits plutôt que sur l'intérêt particulier de leur client ». ³⁷ Ces spécialistes du droit mettent donc en avant une volonté de défendre une cause plus large que les cas particuliers représentés par les prisonniers pris dans leur singularité. Il s'agit là d'une des dimensions centrales de notre étude.

Au-delà de ces champs d'investigation, il nous faut évoquer rapidement la matière sur laquelle nous avons appuyé notre réflexion. Il convient tout d'abord de préciser ce qui est certainement à nos yeux la faiblesse ou le manque principal de ce travail : la dimension orale à travers les témoignages des protagonistes de notre histoire. En commençant cette recherche, nous voulions mettre en avant les récits de ceux et celles qui avaient été parmi les acteurs du SR, partir en quête de ces « paroles humaines provoquées » ³⁸, afin de croiser histoire et mémoire, de dévoiler les aspects manquants des sources écrites ; en quelque sorte, donner une épaisseur et une texture plus vivante à nos questionnements et à nos analyses. Nous nous accordions avec l'hypothèse selon laquelle « Recueillir des mémoires, cela permet ainsi aux événements de rester en vie. » ³⁹ Pourtant, force est d'admettre que nous n'avons pu réellement aller en ce sens. Plusieurs facteurs expliquent cette lacune. En ce qui concerne les entretiens que nous avons effectivement réalisés, nous nous sommes rendus compte qu'ils n'apportaient que peu d'éléments en mesure d'éclairer ce que nous ignorions, soit que les personnes rencontrées n'avaient que peu participé à la vie de l'organisation, soit que la mémoire se faisait aussi quelque peu défaillante, ou encore du fait de la méfiance des témoins à notre égard. Nous nous sommes alors confrontés à des entretiens où il était difficile de démêler entre le mensonge (ou, pour le dire de manière plus élégante, un travestissement de la réalité) et l'oubli ou le refoulement, rendant largement inexploitable la parole que nous étions en train de recueillir. De plus, nous nous sommes également heurtés aux aléas de la vie humaine. Bien que les années 1970 nous soient encore proches et offrent la possibilité d'évoquer cette période avec des témoins encore vivants, la distance temporelle commence à se creuser. Avant même que ne commence notre recherche, mais surtout pendant que nous la menions, de nombreux protagonistes principaux de l'histoire du SR sont décédés. Nous n'avons malheureusement pas pu les contacter ou les rencontrer (certains mails restant lettre morte) avant qu'ils ne disparaissent. Nous pensons, pêle-mêle, à Franca Rame, mais aussi à Rocco Ventre et Giuseppe Mattina, avocats romains, Bianca Guidetti Serra ou Giannino Guiso. Leurs décès se sont ajoutés à une liste déjà conséquente : Arnaldi, Lazagna, Di Giovanni, Costa ou encore Sergio Spazzali, morts depuis longtemps. Notons

37 Cité par Liora Israel, « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering* », in *Droit et société*, 2001/3, n°49, pp.793-824.

38 Florence Descamps (sous la dir. de), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Bréal, Rosny-sous-Bois, 2006, p.7.

39 Devi Sacchetto et Gianni Sbrogio, *Pouvoir ouvrier à Porto Marghera. Du comité d'usine à l'Assemblée régionale (Vénétie – 1960-80)*, Les Nuits rouges, Paris, 2012, p.379.

également les aléas qui ont trait à ce type de recherche : les personnes qui ne rappellent pas, les rendez-vous manqués, etc.

Fort heureusement, il reste néanmoins les archives, nombreuses, que nous avons pu consulter ces dernières années. Éparpillées à travers les bibliothèques et dépôts de toute l'Italie, à l'instar d'un jeu de piste, elles nous ont livré une matière précieuse pour la rédaction de ce travail. Du fait de la durée de l'activité politique et sa diffusion à travers le territoire italien, le *Soccorso rosso* a produit une documentation abondante et dispersée. Le SR nous a laissé de multiples traces, aussi bien du point de vue de la bibliographie (avec certains ouvrages centraux notamment sur la lutte armée, sur lesquels il nous sera donné de revenir de manière plus approfondie par la suite) que de la « littérature grise » – tracts, brochures, affiches, journaux plus ou moins éphémères. Certains dépôts d'archives se sont révélés plutôt parcellaires, sans que nous ne réussissions à l'expliquer de manière convaincante (c'est le cas notamment de l'Archivio Centrale dello Stato de Rome), tandis que d'autres se sont avérés d'une densité tout à fait notable. Grâce au travail d'archivistes et de militants qui ont fait don de leurs documents personnels, les fonds de l'ASMOS de Sienne, du Centro di Studi Piero Gobetti de Turin, ou encore l'Archivio storico della nuova sinistra Marco Pezzi de Bologne, nous ont été particulièrement précieux. Signalons aussi le travail minutieux de Franca Rame qui, de son vivant, a mis en ligne ses archives personnelles, notamment une documentation sur son engagement dans le SR tout à fait imposante. C'est donc de cette masse d'informations, mise en perspective avec les discours et gestes d'autres organisations ou collectifs de la gauche révolutionnaire, d'autres pays, d'autres positions politiques, que nous avons tenté de produire l'image la plus nette possible de l'histoire du SR, mais aussi une clé de compréhension de ses choix, de ses stratégies, et de ses implications.

Lire transversalement les années 1970 avec le SR

« [...] les "faits" dont parle l'histoire fonctionnent comme des indices. À travers les relations établies entre des faits, ou l'élévation de certains d'entre eux à la valeur de symptômes pour une époque entière, ou la "leçon" (morale ou politique) qui organise le discours entier, il y a dans chaque histoire un processus de signification qui "vise toujours à "remplir" le sens de l'Histoire" [...]

»⁴⁰

Les documents consultés pendant cette recherche nous ont imposé certaines évidences. D'abord, nous n'avons pas affaire seulement à des *discours* ou à des *pratiques*, mais bien à un

40 Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Mesnil-sur-l'Estrée, Gallimard, 1975, p.66.

agencement entre les deux ; c'est-à-dire que le SR a participé à l'élaboration d'une parole politique, laquelle s'est concrétisée dans un ensemble d'actes à la portée subversive et révolutionnaire – allant de la contre-information aux procès politiques, en passant par la mise en place d'un réseau de solidarité avec les détenus. De plus, nous nous sommes rapidement aperçu de l'aspect problématique que posait notre sujet pour le nommer et le déterminer au sein du répertoire de l'action collective. L'aspect fragmenté de notre objet, sans centralité et hiérarchie claire, rompt avec le reste des organisations militantes de l'époque. La part d'autonomie laissée à chaque section reprenant le sigle de SR à travers le territoire italien nous indique que nous risquons de forcer le trait en parlant d'une organisation. Bien que fortement marqué par le léninisme chez certains de ses membres, l'étiquette de « parti » serait encore plus erronée pour caractériser le SR. Celui-ci se trouve à un croisement, coincé entre l'héritage du mouvement ouvrier et ses modalités d'organisation, et une nouvelle manière d'appréhender l'engagement politique, désignée par certains sous l'étiquette de « nouveaux mouvements sociaux »⁴¹. Ceux-ci se présentent « comme un refus du capitalisme moderne, de sa logique productiviste et bureaucratique, comme une réaction de la société civile contre l'État, de la périphérie contre le centre, et une possible relève du mouvement ouvrier traditionnel. »⁴² Le SR rompt, en effet, avec une forme de rigidité pour intégrer des sujets aux cheminements et à l'identité politique différents, tout en s'intéressant à une population – les prisonniers – délaissée par la plupart des groupes auparavant. C'est pourquoi, si nous laissons de côté certaines manières de nommer, nous devons en adopter d'autres. Assimilable à un « mouvement », le SR peut être efficacement désigné en tant qu'archipel, ou « réseau », c'est-à-dire comme « ensemble de relations » entre différents pôles, agissant parfois de manière coordonnée, et parfois isolément. De cette manière, nous avons compris que parler du SR ne signifie pas seulement évoquer la vie d'un groupe militant au milieu de tant d'autres quand bien même il ferait preuve d'une certaine originalité, mais nous permet en fait d'éclairer une multitude d'aspects (culturels, intellectuels, politiques ou encore juridiques) de la séquence historique dans laquelle il s'inscrit. Il nous offre même la possibilité de relire une décennie de luttes à l'aune du rapport qu'ont entretenu les organisations politiques avec l'appareil judiciaire et la répression.

Ce que nous voulons ainsi montrer, c'est la façon dont le *Soccorso Rosso* s'inscrit dans son époque, en phase avec elle. Le SR a écouté son temps ; il a suivi un rythme général, il a été influencé par les moments marquants et les grandes évolutions (des attentats de l'extrême-droite à la

41 Jean-Guy Vaillancourt, « Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux : l'approche d'Alain Touraine », 1991, in <http://classiques.uqac.ca>; Alain Touraine, *La parole et Le sang*, Paris, Odile Jacob, 1988 ; Michel Foucault, *Deux essais sur le sujet et le pouvoir*, in Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Gallimard 1984.

42 Nonna Mayer, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010, p.207.

militarisation de l'affrontement politique avec le développement de la lutte armée, en passant par le durcissement de la législation anti-terroriste), mais jamais en se pensant comme une avant-garde éclairée détachée des luttes, ni comme un groupuscule d'intellectuels prophétisant une lointaine révolution. Placer la focale sur le SR est donc une manière d'opérer une lecture des luttes politiques des années 1970 en Italie et d'offrir un éclairage *transversal* sur une époque de fortes contestations, sur l'évolution des idées et des pratiques militantes. Si nous voulions parler avec les mots d'un biologiste, nous dirions qu'« un seul micro-organisme peut révéler des mécanismes essentiels à la compréhension de tout organisme vivant »⁴³ ; de la même manière, nous faisons le pari qu'en partant de la trajectoire d'une organisation, nous pouvons décrire un horizon bien plus large. Voilà pourquoi, s'intéresser à l'histoire du SR, c'est d'une part, pour reprendre les termes de Paul Veyne, s'intéresser à la « spécificité des événements »⁴⁴ (en l'occurrence spécificité d'un groupe, d'une organisation, de choix politiques et militants) ; et de l'autre, en faire une figure *illustrative* des luttes des années 1970 en Italie, de leurs évolutions, de leurs points de rupture, etc.

Pour ces deux raisons, il est compliqué de savoir comment organiser une réflexion lorsqu'il s'agit de penser la vie d'une organisation politique, dans un contexte aussi particulier que celui des années 1970. Comme toute période d'intensité politique dont la durée est supérieure à celle d'un mouvement social, nous sommes obligés de nous confronter à des moments de rupture, à des transitions, à des événements marquants. Pour autant, nous ne pouvons nous permettre de perdre de vue qu'à un niveau micro-politique, le groupe que nous étudions développe ses stratégies particulières, sa culture (cf chap.2), ses discours qu'il adapte ou au contraire maintient dans les continuités aussi bien que dans les ruptures. Pour cet ensemble de raisons, nous avons décidé de développer notre réflexion en suivant trois axes principaux : le premier vise à saisir le contexte dans lequel émerge le Soccorso Rosso, les conditions qui favorisent sa naissance et ses particularités (Partie I). À partir de là, nous pouvons questionner l'ensemble des modalités d'intervention politique sur lesquelles s'appuie le SR : comment agit-il, en s'adressant à qui, sur quels terrains privilégiés (Partie II) ? Enfin, une approche chronologique permet de saisir et de décrypter les points d'achoppement du militantisme, les raisons d'un affaiblissement puis d'un délitement (Partie III). De plus, bien que nous ne voulions pas figer notre propos autour de personnages jugés « représentatifs » de notre sujet, nous nous sommes attachés à certains protagonistes qui, à notre sens, nous permettent d'illustrer sous un autre angle les problématiques que le SR fait émerger tout au long de son histoire. C'est pourquoi chacune de nos parties est accompagnée d'un portrait d'une personnalité, dont la trajectoire éclaire des facettes moins détaillées par ailleurs (Trajectoires

43 Evelyn Fox Keller, *Le siècle du gène*, Mesnil-sur-l'Estrée, Gallimard, 2003, p.5.

44 Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Points, 2010

politiques, 1, 2 et 3).

Finalement, notre objectif est de retracer un engagement politique révolutionnaire, tout en gardant à l'esprit que l'histoire n'est pas linéaire, qu'elle est faite de soubresauts, d'accélération ou de coups d'arrêt. Tout cela, il est nécessaire de le mettre constamment en perspective, car les événements ne sont jamais isolés, mais forment des constellations avec d'autres, qu'ils soient locaux, nationaux ou qu'ils dépassent les frontières ; ils s'appellent, se parlent, se nourrissent et se répondent. Ou pour le dire avec Kristin Ross, « la force d'une idée réside avant tout dans sa capacité de déplacement »⁴⁵. C'est pourquoi nous ferons parfois quelques pas de côté pour tisser les généalogies qui relient le procès de Dimitrov dans les années 1930 en Allemagne et ceux des militants algériens du FLN à ceux des *Brigate Rosse* (cf chap.6) ; ou pour éclairer les pratiques et les discours des intellectuels ou des avocats du *Soccorso Rosso* à la lumière de ceux de leurs confrères français ou allemands à la même période (cf chap.3). C'est ce que propose Foucault d'une autre manière : « Les historiens, quand ils traitent des documents, ne les traitent pas pour les interpréter, c'est-à-dire qu'ils ne cherchent pas derrière eux et au-delà d'eux un sens caché. Ils traitent le document dans le système de ses relations internes et externes. »⁴⁶

Au fond, une des problématiques qui peut donner sens à notre étude serait de questionner le Secours rouge non seulement sous l'angle de la vie d'un réseau, mais surtout par le prisme conceptuel ou des idées : est-ce que le SR ne serait pas plus qu'un groupe militant, mais un *geste*, une manière commune à la gauche révolutionnaire de composer avec la répression ? Par là, nous entendons l'idée de révéler ce qui se dessine derrière un acte ou un discours, c'est-à-dire ce qui soutient ce dernier. Le geste est alors ce qui se dévoile derrière l'acte politique, mais aussi ce qui le motive. Comme le dit Philippe Roy, le « geste politique se mesure au fait que l'on ne voit plus le monde de la même façon, il remanie « voir et parler ». »⁴⁷ Considérer la question de ce point de vue dégagerait alors une double perspective : la solidarité avec les prisonniers comme intervention politique, mais aussi comme *politique des affects*. Nous entendons cela dans le sens d'une manière d'être du militant pour qui laisser un « camarade » seul et isolé face à la répression serait « intolérable », pour reprendre le titre des publications du GIP. Briser cet isolement devient alors une manière d'entrer en résistance face au système carcéral ; se faire le porte-voix du détenu en dehors du tribunal se transforme en hostilité franche à l'encontre du monde judiciaire.

45 Kristin Ross, *Rimbaud, la Commune de Paris et l'invention de l'histoire spatiale*, Les prairies ordinaires, Paris, 2013, p.211.

46 « Revenir à l'histoire » in Michel Foucault, *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard, 2001.

47 Philippe Roy, *Trouer la membrane : penser et vivre la politique par des gestes*, Google livres, p.27

Prologue : du Secours Rouge International au Soccorso Rosso, une archéologie de l'anti-répression

« Toute histoire est archéologique »⁴⁸

Dans le champ des sciences, la tendance compréhensible, mais parfois stérile, à rechercher la nouveauté à tout prix mène souvent à une autre tendance, tout aussi questionnante, à négliger les processus, les expérimentations, les échecs qui ont précédé et rendu le succès possible. Concernant les sciences historiques, et notre sujet en particulier, l'écueil serait de croire que l'objet que nous étudions contient forcément un aspect unique et presque *extra-ordinaire* qui mérite qu'on s'y attarde. Nous pensons plutôt que l'histoire est constituée de processus complexes et de tentatives avortées, et que la nouveauté ne réside que rarement là où l'on croit la trouver. Nous aurions alors plutôt tendance à prendre au sérieux la citation de Paul Veyne, placée en exergue, et à entreprendre de parcourir les strates historiques pour retrouver les origines du *Soccorso rosso*, pour en comprendre la trajectoire et saisir les aspects *réellement* originaux dans sa réactivation. En remontant au Secours rouge international de l'Internationale communiste, créé dans les années 1920 et actif jusqu'à la seconde guerre mondiale, en passant ensuite par la tentative éphémère d'un Soccorso rosso lié au Parti Communiste d'Italie (marxiste-léniniste) dans les années précédant le *sessantotto*, nous nous sommes rendus compte que le SR entre dans le champ des outils, voire des concepts, politiques partagés par la gauche communiste révolutionnaire. Il fait partie d'un patrimoine et d'une culture propres à cette dernière.



Affiche du SRI

48 Paul Veyne, *op cit*, p.428

A. Le Secours rouge international de l'entre-deux-guerres

« Contre ce monde malade,
Jusqu'au jour de l'assaut final,
Protégeons nos camarades,
Qu'un régime infernal
Frappe dans nos rangs,
Secours à nos combattants ! »

Chant du Secours Rouge

« Aujourd'hui, le camarade poursuivi sait que la puissante
organisation mondiale qu'est le SRI veille sur lui. »⁴⁹

Le Drapeau rouge

Aux lendemains du premier conflit mondial, mais aussi de la révolution russe de 1917, les militants communistes de la jeune Union Soviétique cherchent les moyens de diffuser la situation révolutionnaire russe à l'ensemble de la planète, conscients que leur révolution reste fragile si elle ne rencontre pas un écho et des appuis ailleurs. De cette problématique générale, naît un intérêt pour la question de la répression à l'encontre des militants politiques, avec une question de fond qui agite ces derniers, ici résumée par André Marty : « *Les capitalistes, les bourgeois défendent les leurs. Pourquoi les ouvriers, les paysans, les travailleurs intellectuels et manuels ne feraient-ils pas de même ?* »⁵⁰ En effet, les militants communistes partent d'un constat généralisé de la situation politique internationale, et plus particulièrement de l'état de la lutte de classe. On retrouve ce constat dans la brochure intitulée *Qu'est-ce que le Secours Rouge International*, rédigée par André Marty en mai 1926. Il y dresse un panorama issu de la guerre mondiale de 1914-1918, où les différents pays, qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, sont secoués par « de profondes crises économiques et financières » qui conduisent les couches les plus pauvres de la population à se soulever contre cet état de fait. Mais ces mouvements sont continuellement réprimés par la force, sous l'action conjuguée des « capitalistes [...] qui se sont enrichis par la guerre », des États et des « organisations secrètes fascistes ». On assiste alors, selon lui, à l'accroissement de la répression contre les travailleurs et les militants politiques (principalement les communistes et les anarchistes) sur

49 Jean Lemaitre, *C'est un joli nom camarade. Jean Fonteyne, avocat de l'Internationale communiste*, Bruxelles, Aden, 2012.

50 André Marty, *Qu'est-ce que le Secours Rouge International*, Édition du Secours Rouge International, Paris, 1926, p.9

l'ensemble de la planète (à l'exception notable de l'URSS, ce qui ne peut manquer de faire sourire quand on connaît les méthodes du régime soviétique, par exemple à l'encontre des soulèvements anarchistes). Sont alors mis sur le même plan des régimes démocratiques comme la France, des régimes autoritaires comme l'Espagne ou l'Italie, et les pays colonisés : « Dans le monde entier règne ainsi une véritable chasse à l'homme contre ceux qui, cependant, créent la vie et la richesse, travailleurs des villes et des champs [...] »⁵¹

De ce bilan émerge la nécessité de créer une organisation de soutien aux prisonniers politiques. Ainsi, en novembre 1922, le IV^e congrès de l'Internationale Communiste fonde le Secours Rouge International (SRI)⁵² afin « de soutenir les victimes de la lutte de classes », matériellement, moralement et juridiquement.⁵³ Très vite, le projet s'étend dans d'autres pays et le SRI s'adjoint de nombreuses sections nationales (en 1924 il en compte déjà 19). Le premier président du SRI est le polonais Julian Marchlewski⁵⁴. Sa succession est ensuite assurée en 1925 par la célèbre militante, théoricienne communiste et féministe, Clara Zetkin⁵⁵. Lors de sa première conférence en septembre 1924, le Secours Rouge International définit ses buts : « La conférence souligne particulièrement la signification politique du S.R.I. comme un des leviers les plus importants du front unique pour attirer les larges masses des travailleurs et des paysans sans distinction de parti à la solidarité avec les combattants révolutionnaires emprisonnés. »⁵⁶ L'organisation se veut la plus large possible, mais se dote d'une structure très centralisée, affiliée étroitement au Parti Communiste (c'est d'ailleurs en ex-URSS que le SRI comptera le nombre le plus important d'adhérents). En 1932, pour son dixième anniversaire, le SRI convoque son premier congrès international à Moscou. Des ambassadeurs de 71 sections nationales provenant d'Europe, d'Amérique ou encore d'Asie, représentant un total de 13,8 millions de membres, participent à ce congrès.⁵⁷ Même si une part importante de ces militants proviennent de l'URSS, il faut toutefois

51 *Idem.*

52 Signalons sur le sujet la thèse en cours menée par Corentin Lahu sous la direction de Jean Vigreux, « Lutter contre la répression et organiser la solidarité ouvrière : du secours rouge international au secours populaire (1923 - 1945) », en préparation à Dijon, dans le cadre de Langages Idées Sociétés Institutions Territoires (LISIT), en partenariat avec CGC - UMR 7366 - Centre Georges Chevrier.

53 José Gotovitch (sous la dir.), *Komintern : l'histoire et les hommes. Dictionnaire biographique de l'Internationale communiste*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2001, p.99.

54 Julian Marchlewski (1866-1925) est un homme politique polonais, fondateur en 1893 du Parti social-démocrate du royaume de Pologne avec Rosa Luxembourg. Il prend part à la révolution russe de 1905, puis émigre en Allemagne après l'échec de cette dernière. Il s'engage dans les rangs pacifistes lors du premier conflit mondial, et devient un des fondateurs de la Ligue Spartakiste.

55 Clara Zetkin (1857-1933) fut enseignante et journaliste. Membre jusqu'en 1917 du SPD (Parti Social Démocrate allemand), elle rejoint ensuite le courant révolutionnaire et la Ligue Spartakiste. Par la suite, elle devient membre du KPD (Parti Communiste) et en est députée au Reichstag entre 1920 et 1933. Entre 1907 et 1917, elle est également présidente de l'Internationale des femmes socialistes. Elle fuit l'Allemagne quand les nazis prennent le pouvoir, et elle meurt quelques semaines plus tard en exil à Moscou.

56 In *Encyclopedia Universalis*.

57 Selon un bilan de son activité publié en 1931, le SRI aurait distribué plus de 213 millions de francs français et mené 867 campagnes nationales et internationales entre 1923 et 1931, in José Gotovitch, *op cit.*

reconnaître que l'organisation a su croître rapidement, et possède à ce moment-là une influence non négligeable au sein de la gauche radicale.

Tout au long des années 1930, le SRI se développe considérablement afin d'occuper une place d'importance et un rôle de jonction entre les différents courants politiques au sein du mouvement révolutionnaire, comme l'affirme une brochure qui fait le point après dix ans d'existence : « Nous aspirons à créer une arrière-garde rouge plus puissante de secours au mouvement ouvrier et paysan international. Nous devons assurer la liaison des différentes parties de cette organisation ce qui est le meilleur moyen de réaliser le front unique prolétarien. »⁵⁸ Des personnalités de premier plan de l'extrême-gauche internationale comme Farabundo Marti, Tina Modotti⁵⁹ ou Elena Stassova⁶⁰ y contribuent. Ses soutiens publics sont également prestigieux : Einstein, les écrivains Romain Rolland, Brecht, Gorki, Dos Passos. Dans les pays sous régimes fascistes ou autoritaires (Italie, Pologne, Allemagne, Espagne...), il œuvre contre la répression de manière clandestine, étant lui-même sévèrement réprimé. Dans les démocraties bourgeoises, les nombreuses campagnes pour dénoncer les crimes fascistes et nazis connaissent un retentissement important. Le SRI y fait des meetings et organise l'aide aux réfugiés politiques. Pour soutenir le peuple espagnol face au soulèvement militaire fasciste, les membres du SRI de toute l'Europe se mobilisent, organisent des quêtes pour acheter du lait pour les enfants, font des collectes de vivres et de vêtements. Des millions de signatures sont récoltées en faveur des militants de gauche incarcérés en Allemagne à la suite de l'échec des diverses insurrections ouvrières. D'autres campagnes importantes sont menées par l'organisation et contribuent à sa notoriété, comme le soutien aux anarchistes Sacco et Vanzetti, pour tenter de les faire échapper à la chaise électrique, ou celui apporté à Antonio Gramsci. On peut aussi mentionner, entre autres, les campagnes de solidarité pour les prisonniers communistes, l'aide matérielle et humanitaire offertes dans des situations particulières, ou encore l'assistance aux militants antinazis exilés ou emprisonnés. Dans tous les pays, le SRI mobilise face à la menace fasciste.

Toutefois, le SRI est dissout en même temps que le Komintern par Staline le 15 mai 1943⁶¹ et connaît un déclin, perdant progressivement de son importance acquise avant guerre.

58 *10 années de Secours rouge international, 1922-1932*, p.10. Il s'agit là d'un document militant qui condense de nombreuses informations sur les orientations politiques prises par le SRI dans ses dix premières années d'existence.

59 Pour aller plus loin sur le rôle de Tina Modotti au sein du Secours Rouge International : Margaret Hooks, *Tina Modotti. Amour, art et révolution*, Anatolia, 1995.

60 Elena Stassova (1873-1966), issue d'une famille de l'intelligentsia russe, devient une militante bolchévique, secrétaire du parti et dirigeante d'organisations internationales.

61 « Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia », Doc. XXIII, n°64, Volume primo, Tomo V, Parte seconda.



Bien que nos interrogations se concentrent sur l'action politique et militante dans le cadre précis des années 1970 italiennes, on ne peut donc ignorer le fil rouge qui relie le *Soccorso Rosso* à son prédécesseur issu de l'Internationale Communiste. Il n'est donc pas question ici d'analogies douteuses ou de comparaisons forcées, mais bien de questionner ces *passages* entre les époques, chers à Walter Benjamin, ainsi que les points de rupture. Il s'agit de saisir une part de l'héritage laissé par ce que nous nommerons la « première époque » du Secours rouge, lorsqu'il se voulait lui-même « international », aussi bien que les différences dans la vision du monde dont étaient porteurs les divers SR.



Ce fil rouge nous saute aux yeux lorsque sont énoncés les objectifs que doit poursuivre le SRI : « L'organisation internationale du secours aux lutteurs de la Révolution (SRI) assume la tâche

de prêter un secours matériel, moral, politique et juridique aux victimes de la lutte de classe révolutionnaire sans distinction de parti dans le monde entier, en éveillant et en développant la solidarité internationale des masses laborieuses. »⁶² Ces buts sont repris, presque mot pour mot, par le SR lors de sa refondation au début des années 1970. De plus, comme on peut le voir, il est important selon eux de ne pas opérer de discrimination dans le soutien qu'il convient d'apporter aux prisonniers politiques, position qui traverse les époques : « *Le but du Secours rouge est [...] de défendre les victimes de la lutte de classes.* »⁶³ Il s'agit donc d'une solidarité formelle, qui se doit de dépasser les rancœurs de chapelle et les différentes identités politiques qui composent l'extrême-gauche. Cette idée est corroborée dans la brochure d'André Marty : « L'aide matérielle est apportée à tous ceux qui sont frappés pour une action en faveur de la classe ouvrière quelle que soit leur tendance politique : syndicaliste, communiste, anarchiste, socialiste-révolutionnaire ou sans parti. Elle est donnée aussi bien aux Français qu'aux étrangers ou coloniaux, sans distinction d'âge ni de sexe. »⁶⁴ Cette volonté de dépasser un certain dogmatisme inhérent à l'ensemble de l'extrême-gauche constitue une des lignes de force et une des caractéristiques qui contribue à l'originalité de la position du SRI, reprise telle quelle par les militants italiens du SR.

Cependant, bien qu'une certaine autonomie et indépendance du Secours rouge vis-à-vis des autres organisations ou partis politiques soit mise en avant dans les discours, le SRI reste une organisation très pyramidale, avec une direction centrale qui fixe les directives lors des différents congrès. Le fonctionnement du SRI est en effet régi par les règles du « centralisme démocratique » (selon les directives du secrétariat sur la structure des organismes de direction du SRI, publiés en octobre 1931), appliquant par là un des principes de base du léninisme : « Liberté totale dans la discussion, unité totale dans l'action ». Ainsi, il existe un débat d'opinion au sein de l'organisation censé fixer les orientations politiques, mais une fois les décisions prises, les militants doivent faire preuve de discipline et de rigueur dans l'application de ces dernières. Ce genre de position ne laisse donc que peu de place à la critique et à la remise en question de la part des militants entre deux congrès, et confine à une certaine orthodoxie dans la *praxis* politique. Cette liaison « organique » entre le SRI et le Parti Communiste explique un certain nombre de tensions internes qui secouent des sections du SRI, comme celle de Belgique qui voit au milieu des années 1930 l'expulsion de plusieurs membres de tendance trotskyste. Il faut dire que les cadres assurant les fonctions dirigeantes dans l'organisation – au-delà des déclarations d'intention sur l'autonomie du SRI – sont assurées par des affiliés à la position soviétique et stalinienne. Ainsi, à partir de 1937, sur le modèle de ce qui a pu être documenté sur l'Espagne, une répression interne menée par les staliniens à

62 *10 années de Secours rouge international, op cit*, p.25.

63 André Marty, *op cit*, p.10

64 *Idem.*

l'encontre des oppositions politiques vide le SRI jusqu'à l'éclatement de la guerre. Si la ligne officielle et tournée vers l'extérieur fait état d'un rejet d'un dogmatisme politique dans le choix des prisonniers à défendre, force est de constater que cette position ne pèse pas lourd dans le fonctionnement interne de l'organisation.

Ce « centralisme démocratique », guère surprenant dans le contexte des années 1920-1930 où le SRI est très lié au PC, est complètement délaissé dans les années 1970 au profit d'une adaptation plus marquée aux réalités territoriales dans lesquelles prennent racine les sections du *Soccorso Rosso*. Entre temps, en effet, la critique de l'autoritarisme et du rôle du parti a été faite par la gauche marxiste ayant rompu avec le stalinisme, et exerce désormais une influence notable sur l'ensemble de la « gauche extraparlamentaire » en Italie.

Notre objectif n'est évidemment pas de relever une à une les différences ou les ressemblances entre les époques, mais de noter celles qui nous semblent les plus importantes dans l'appréhension de notre travail. Au rang des ruptures ou des discontinuités significatives, il s'avère que l'action politique se fait à une échelle totalement différente. Le SRI se place dans une perspective de révolution mondiale et vise à essaimer dans tous les pays (en s'appuyant en partie sur les PC locaux), alors que pour le SR italien, l'enjeu réside surtout dans le fait de s'implanter sur le territoire national. Même si les enjeux internationaux ne sont absolument pas évacués des réflexions ou des actions des militants italiens, il est évident que le contexte historique est très différent et que les organisations ne disposent pas des mêmes soutiens politiques, ni des mêmes moyens. On peut chercher à expliquer ce changement d'échelle dans le fait que les deux époques sont chacune porteuses d'une « atmosphère » politique différente. Il existe chez les militants une même croyance dans l'inéluctabilité de la révolution, mais dans l'analyse du SRI, cette perspective semble plus proche, jugement certainement encouragé par la proximité de la révolution russe : « Nous croyons que l'heure viendra bientôt où les masses ouvrières et paysannes s'élèveront pour la lutte décisive avec le Capital mondial. Alors les murs des prisons tomberont et vous serez avec nous pour travailler ensemble à la création de la ville nouvelle, à la création de l'ordre socialiste où il n'y aura pas de place pour les exploités, les oppresseurs et les bourreaux. »⁶⁵ Dans cette optique, on note une volonté de la part du SRI de gagner en puissance politique : cela explique certainement en partie le travail d'agitation, de propagande et d'organisation qui se déploie dans de nombreux secteurs (les usines, les campagnes) et dans différentes couches sociales (les territoires coloniaux, les femmes, les jeunes, etc). À chaque nouveau congrès, les compte-rendus mentionnent avec une fierté certaine de nouvelles sections, l'accroissement du nombre de militants, ou encore l'importance

65 10 années de *Secours rouge international*, op cit, p.10

des territoires couverts par l'action du SRI. Cette volonté est bien moins présente dans les textes et les actions du SR des années 1970 où l'enjeu réside beaucoup plus dans le fait d'accompagner les différents mouvements et luttes en butte à la répression, que dans une recherche du plus grand nombre de militants possible. Conséquence de cette atmosphère des années 1920-30, la lecture des documents produits par le SRI laisse l'impression d'une organisation en prise avec des enjeux très concrets : les textes et résolutions des divers congrès qui ponctuent la première décennie d'existence de l'organisation n'apportent presque jamais de réflexions sur la situation politique ni, plus largement, de matériaux théoriques. Au fond, dans l'entre-deux-guerres, très peu de recul est pris sur l'expérience vécue de l'organisation, qui effectue principalement du travail de terrain ; la réflexion théorique et l'analyse passe largement au second plan.

Enfin, le territoire de l'action politique se modifie légèrement entre les années 1930 et les années 1970 : sociologiquement, dans la première moitié du XXème siècle, la population paysanne reste majoritaire dans la plupart des pays où le SRI s'implante, et représente donc, pour lui, un sujet politique qu'il s'agit de gagner à sa cause. Dans cette optique, même si la figure de l'ouvrier est déjà centrale dans l'imaginaire de la gauche révolutionnaire, une part importante du travail de propagande est menée en direction des « masses laborieuses » des campagnes. Au contraire, dans les années 1970, l'affrontement politique se déplace, au moins en ce qui concerne l'Italie, vers les territoires métropolitains : c'est désormais « l'ouvrier-masse » et « l'ouvrier-social » qui cristallisent les attentions des groupes de la gauche radicale. Les campagnes sont donc progressivement délaissées après les derniers grands mouvements de lutte pour la réappropriation des terres menés à la fin des années 1960.

Parmi les éléments de continuité, on peut déjà noter une attirance non dissimulée à l'égard des intellectuels proches des positions du SRI (cf chap.3), qu'il s'agit de rallier « à la cause » comme on peut le voir dans une résolution prise lors d'un congrès en 1927 : « Dans toutes les sections, le SRI devra s'efforcer de gagner les intellectuels influents (médecins, juristes, journalistes, etc.) qui, à la lumière de leurs connaissances spéciales, s'occuperont des lois d'exception des puissances capitalistes au point de vue des préparatifs de guerre et fourniront des articles, des dessins, etc. »⁶⁶ Cette volonté se retrouve dans nombre de résolutions, et revient régulièrement avec la même insistance, même si elle est en général noyée au milieu d'aspirations plus larges qui tendent à mettre en place un véritable mouvement de masse de soutien aux prisonniers politiques.

Nous pouvons citer encore à titre d'exemple cet extrait datant du deuxième Plénum de l'exécutif en 1928 : « Pour l'accomplissement de ces tâches, le Secours rouge doit mobiliser les

66 *Ibidem*, p.133

grandes masses ouvrières et paysannes et les intellectuels sympathisants et s'appuyer sur ces masses au cours de ses campagnes. »⁶⁷ Cet intérêt pour les intellectuels est loin d'être surprenant si l'on garde à l'esprit la présence influente et croissante de personnalités provenant des milieux artistiques ou intellectuels qui assument des responsabilités d'importance au sein du SRI. Nous pensons entre autres à Julian Marchlewski, économiste auteur de plusieurs écrits scientifiques et premier président du SRI jusqu'à sa mort en 1925, ou à Tina Modotti, actrice et photographe, responsable du Secours rouge dans les années 1930. Toutefois, à la différence des années 1970 où l'engagement au sein du *Soccorso Rosso* part de la volonté propre de certains intellectuels de mettre leur savoir au service du prolétariat et du combat révolutionnaire, le SRI se place plutôt dans une perspective de « recrutement », impliquant un rapport sûrement plus instrumental dans cette recherche de « compagnons de route ».

Parmi ces alliances recherchées dans les files des intellectuels philo-communistes, une place centrale est déjà réservée aux avocats, notamment en raison de leur connaissance détaillée et précise des rouages de la justice. On retrouve donc sans surprise cette volonté d'attirer les spécialistes du droit dans les résolutions prises lors des différents congrès du SRI, comme ici lors de la seconde conférence sur le secours juridique, organisée en mai 1927 :

Le prolétariat doit mener une lutte systématique contre la justice bourgeoise, les lois d'exception et de travail forcé, qui se dissimulent derrière les titres les plus différents, des formules juridiques et les lois. Dans tous les pays, le prolétariat doit réunir les avocats et spécialistes juridiques qui sympathisent avec la lutte de libération pour constituer des bureaux juridiques en vue d'organiser l'aide juridique aux victimes de la lutte de classe.⁶⁸

Toutefois, il faut noter que ces avocats semblent devoir être « choisis » avec un certain soin, ou tout du moins répondre à certains critères, au premier rang desquels, et presque évidemment, des positions politiques proches de celles tenues par le SRI : « Les conseils chargés de la défense juridique doivent être des avocats connus par leur activité sociale et sympathisant avec les buts des travailleurs »⁶⁹. Surtout, le soutien juridique ne forme qu'un des plans de l'intervention politique, « dans laquelle le recours au droit est toujours subordonné aux impératifs de la lutte politique »⁷⁰. Cette collaboration avec les avocats doit agir sur deux niveaux : d'une part en offrant une meilleure connaissance du « droit bourgeois » qui doit se communiquer aux militants, d'autre part en fournissant une assistance juridique lors des procès, dans le respect de la ligne politique des inculpés. Ces objectifs sont énoncés lors de deux conférences en 1927. La première porte sur

67 *Ibid.*, p.13

68 *10 années de Secours rouge international, op cit*, p.196

69 *Ibid.*, p.198

70 Sharon Elbaz et Liora Israël, « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'association juridique internationale (1929-1939) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/1 no 85, p. 31-43.

l'organisation de la défense devant les tribunaux et affirme que

La défense juridique des persécutés pour leur activité politique doit se faire non seulement au point de vue juridique, mais également au point de vue politique. A cet effet, il faut que les conseils collectionnent et préparent du matériel de différente nature pour tout plaider. [...] La défense doit être soigneusement préparée, également en ce qui concerne le côté juridique. Il faut que les avocats épuisent tous les moyens légaux disponibles pour obtenir l'acquittement des inculpés.⁷¹

La seconde porte sur l'éducation juridique de la classe ouvrière en vue de son autodéfense devant la police et les tribunaux et déclare que « Cette éducation juridique doit être réalisée par des avocats du SRI qui sont au courant du droit bourgeois, des usages juridiques bourgeois et des détails du régime de prison. [...] »⁷². Parmi ces avocats, certains sont devenus des figures de premier plan au sein du SRI et détiennent une influence notable, à l'instar de Pierre Vermeyleen, avocat communiste né en 1904 ayant dirigé la section belge du SRI entre 1928 et 1935 ; ou encore, pour rester en Belgique, Robert Lejour, successeur de Vermeyleen, fondateur d'un réseau de résistance lors de la Seconde guerre mondiale, réseau composé d'avocats, de juristes et de juges. Leur activité bascule dans la résistance à partir de 1942. En mai 1944, Lejour est arrêté et exécuté un mois plus tard par un gardien nazi à la prison de Liège.⁷³

D'autres ponts entre les époques existent dans les moyens d'action dont l'organisation se dote. Ils sont ici exposés lors d'une conférence internationale du SRI sur le travail d'agitation et de propagande en 1927 et seront quasiment tous repris quarante ans plus tard : « Les formes concrètes pour l'agitation et la propagande sont : 1) la presse ; 2) campagnes particulières ; 3) réunions et manifestations ; 4) utilisation de la presse ouvrière et paysanne ; 5) parrainage ; 6) initiative créatrice et activité propre des masses dans les organisations locales (journaux muraux, coins du SRI, expositions, etc.) ; 7) utiliser le cinéma ; 8) théâtre et soirées artistiques. »⁷⁴ On constate que ces outils de lutte vont de l'action de rue au travail de propagande, avec un soin tout particulier adressé à l'utilisation de la presse, qu'elle soit « bourgeoise » ou militante. Pour cette dernière, le SRI cherche à maintenir sa position officielle d'ouverture à l'ensemble des tendances politiques : « Les communiqués du SR, autres ses publications personnelles, sont adressées à toute la presse ouvrière et révolutionnaire *sans distinction de tendances*. »⁷⁵ Il nous semble également intéressant de relever l'intérêt porté par le SRI au cinéma, *medium* alors en plein développement qui sera au

71 *10 années de Secours rouge international, op cit*, p. 198

72 *Ibid*, p.199

73 « Histoire du Secours rouge international », in www.secoursrouge.org/IMG/pdf/histoiresri.pdf

74 *10 années de Secours rouge international, op cit*, p.119.

75 André Marty, *op cit*, p.12

contraire quasiment ignoré par le *Soccorso Rosso* (cf chap.2 et 4).

Pour ce qui est du soutien à proprement parler aux prisonniers politiques, il se place sur deux plans parallèles : d'un côté, la liaison directe avec le détenu *via* « le patronage des prisons, c'est-à-dire [...] la liaison entre une section [du SRI] et les condamnés d'une prison »⁷⁶ qui consiste notamment dans l'envoi de littérature, de vivres, de vêtements ou même d'argent : « [...] S'il y a lieu l'aide est apportée à la famille. [...] En outre, le service mensuel de journaux et d'un colis de brochures sociales nouvellement parues est fait aux emprisonnés. Le Secours rouge se charge, en outre, de l'aide juridique, c'est-à-dire de fournir un avocat et de couvrir les frais du procès. »⁷⁷ De l'autre, cette solidarité se déploie également à l'extérieur des prisons, à travers ce qui est présenté comme une assistance « morale » :

Mais l'œuvre essentielle du Secours rouge est d'assurer le secours moral. Notre organisation, par des meetings, par des campagnes dans la presse ouvrière, par des brochures, appelle à appuyer effectivement les emprisonnés, toute la classe ouvrière. Elle reconforte ceux qui souffrent, elle empêche les représailles, elle met en mouvement le courant d'opinion populaire qui empêche les assassinats et arrache les victimes aux geôles capitalistes.⁷⁸

Cette dimension de propagande est d'ailleurs indispensable pour créer un rapport de force suffisant afin d'appuyer la cause des détenus. De plus, il faut signaler dans cette optique le rôle attribué à certains avocats communistes, chargés de la liaison entre intérieur et extérieur de la prison. Cela nous est notamment brièvement documenté par le cas de Jean Fonteyne, avocat belge, qui a « une mission secrète et stratégique : faire passer les messages [...] entre la direction de l'« intérieur » et celle de l'« extérieur ». »⁷⁹ Voici posés les premiers linéaments pour penser l'avocat comme relais, comme point de jonction entre le monde carcéral et les militants libres, question à laquelle nous serons confrontés avec plus d'intensité dans la suite de ce travail (cf chap.5, 6 et 8).

Enfin, toute organisation politique est nécessairement confrontée à la question du financement de ses activités, *a fortiori* un organisme comme le SRI, qui a besoin d'argent pour l'édition de son matériel de propagande, mais surtout pour la solidarité à apporter aux prisonniers et à leurs familles. La stratégie adoptée par le SRI est de parvenir à son auto-financement grâce à « des cotisations des adhérents (cartes et timbres), des ventes de brochures, des quêtes, souscriptions, fêtes, tombolas, etc. En outre, toutes les organisations ouvrières sont sollicitées à lui apporter leur aide morale et financière en le faisant connaître et en versant des subventions aux Comités locaux et départementaux. »⁸⁰

76 *Ibid*, p.11

77 *Ibid*, p.10

78 *Idem*.

79 Jean Lemaitre, *op cit*.

80 André Marty, *op cit*, p.12

Pour conclure cette digression, nous voyons qu'il existe des formes de continuité, un héritage historique et politique sur lequel les membres du *Soccorso Rosso* s'appuient dans les années 1970, mais sans transmission directe. Il y a donc des passages possibles entre les époques sur le rôle que doit occuper le Secours rouge (soutien moral, matériel, juridique et politique aux prisonniers et à leurs familles) et sur certains moyens mis à disposition (utilisation de la presse, alliances avec les intellectuels de gauche, auto-financement,...). Cependant, pour ce qui est des formes d'organisation ou des buts, on constate au contraire un décalage important (verticalité, lien avec le Parti Communiste, volonté d'expansion à une échelle internationale,...). Ce qui trace alors ce fameux fil rouge à travers les époques, c'est bien le fait que le Secours Rouge agit comme une idée, basée sur certains points forts qui en assurent l'identité, tout en restant flexible selon les contextes historiques et politiques, ou selon les groupes ou tendances qui se réapproprient cette idée.

B. Avant 1968 : le Soccorso rosso du Parti Communiste d'Italie (marxiste-léniniste)

Force est de constater que si une séquence historique particulière s'ouvre en Italie à partir de 1968, c'est bien parce qu'il existe précédemment le ferment nécessaire. Nous trouvons des traces de ce dernier dans les universités ainsi que dans le monde ouvrier. S'il n'y a pas encore l'intensité de l'affrontement et la diffusion massive des gestes contestataires qui caractérisent les années suivantes, les militants politiques n'en ont pas moins recours aux blocages économiques, aux manifestations parfois émaillées d'incidents, aux piquets de grèves, bref, à l'appareil classique d'intervention du mouvement ouvrier. L'État et ses appareils canalisent ces poussées par des arrestations, des amendes, des peines diverses et variées ; ce qui amène certaines organisations de la gauche révolutionnaire à se poser la question très pratique du soutien et de la solidarité nécessaires à apporter aux « camarades » qui doivent faire face à la justice. Dans le paysage des groupes radicaux, le Parti Communiste d'Italie (marxiste-léniniste)⁸¹ a alors recours à une forme organisée qui a disparu de l'échiquier politique depuis la seconde guerre mondiale : le *Soccorso rosso*.

En dépit d'une documentation éparse, il est possible de reconstituer la trajectoire du SR. Son

81 Dans la suite du texte, nous l'abrègerons en Pcd'I (ml). Il s'agit d'un parti politique d'inspiration maoïste fondé en octobre 1966, à Livourne, par des militants communistes sortis des files du PCI en raison de désaccords sur la ligne adoptée par le Parti. Ceux-ci critiquent la position réformiste du PCI et se rapprochent de la ligne chinoise. Ce nouveau parti connaît de nombreuses scissions dans les années suivantes, et est dissout en 1991. Voir notamment sur la question Roberto Niccolai, *Quando la Cina era vicina. La rivoluzione culturale e la sinistra extraparlamentare italiana negli anni 60 e 70*, Pisa-Pistoia, BFS-CDP, 1998

existence nous est connue à travers la correspondance de l'avocat florentin Angiolo Gracci⁸², figure de la Résistance et de la gauche révolutionnaire. Ses échanges épistolaires avec d'autres avocats communistes (comme par exemple Leopoldo Leon⁸³ de Milan avec lequel il correspond beaucoup) figurent dans les archives personnelles de Gracci versées à l'*Istituto storico della Resistenza* de Florence. Nous y découvrons plusieurs éléments factuels, mais également des questionnements politiques ou stratégiques, des déclarations d'intention. L'ensemble de la correspondance nous permet de jeter les bases d'une cartographie de ce petit groupe militant, dont la durée de vie fut relativement courte. L'hypothèse de recréer un SR remonte à l'automne 1966, visiblement à la suite de plusieurs arrestations et incarcérations de militants dans des groupes ou organisations se réclamant du courant marxiste-léniniste. Naît alors la volonté de mettre en place un collège de défense national, en mesure de regrouper des avocats de plusieurs grandes villes, disposés à travailler ensemble sur des défenses de cas politiques. Gracci écrit ainsi une lettre de présentation du projet à plusieurs avocats qu'il sait lui être proches politiquement, dans laquelle il égraine les aspects selon lui fondamentaux qui motivent la reconstitution d'un SR. Il alterne des points politiques avec d'autres plus techniques (c'est-à-dire qui concernent l'organisation, comme la récolte d'argent, la mise au point d'un statut et d'un règlement, la constitution d'un collège national de défense, etc). Ce sont surtout les premiers qui ont attiré notre attention :

1. Le « Soccorso rosso » fut (et doit redevenir) l'organisation qui recueillait et distribuait des subsides, des aides, des remboursements, qui organisait la défense des camarades poursuivis, condamnés, victimes du fascisme. Il faut, aujourd'hui, reconstituer cet institut avec des critères modernes et adaptés. [...]

3. Il est opportun, je pense, que le « SR » soit largement unitaire, même si nous devons conserver l'initiative et la direction, en la partageant avec toutes les autres organisations populaires qui voudront adhérer. [...]

6. Je pense que la question est d'une très grande importance et même urgente, parce que, en outre, elle nous donnerait la possibilité de démontrer aux larges masses populaires, surtout à celles plus impliquées dans l'affrontement de classe, quel est l'esprit révolutionnaire et le sens de solidarité prolétaire qui nous animent. [...]⁸⁴

La volonté est donc claire de renouer le fil rouge historique avec le SRI – notamment dans sa dimension de solidarité politique⁸⁵ –, mais en en faisant un outil « actuel », c'est-à-dire entre autres

82 Angiolo Gracci (1920-2004), célèbre pour son rôle dans la Résistance en Toscane, notamment lors de la libération de Florence en 1944, il obtient la médaille d'argent de la valeur militaire à la fin de la guerre. Il est membre du PCI de 1945 à 1966, lorsqu'il sort du parti pour ses positions critiques et rejoint les fondateurs du Pcd'I (ml). Il est avocat depuis 1949 et participe à de nombreux procès contre des militants de gauche dans les années 1960 et 1970. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages portant principalement sur la Résistance.

83 Leopoldo Leon (décédé en 2015) est un avocat spécialisé dans le droit du travail.

84 « Lettera di Gracci all'avvocato Coccozza, 19 ottobre 1966 » in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-05_Pcd'I (ml), doc.73 (costituzione « Soccorso rosso »)

85 Un article de Domenico Aleotti, militant du Pcd'I (m-l), publié le 26 avril 1969 dans le journal « Il Partito » et

en dépassant les clivages identitaires qui avaient pu marquer la « première version ». La position est toutefois ambiguë en ce qui concerne la direction, et donc la teinte et l'orientation données à l'organisation et à son action, puisqu'on constate une tension entre ouverture large à d'autres groupes qui souhaiteraient se greffer à la dynamique, et volonté de garder les rênes. On devine déjà ici un écueil qui pourrait se dresser sur la route du SR : il n'est en effet pas précisé quelle pourrait être la manière d'accorder ces existences difficilement conciliables. Le dernier point montre en outre qu'il y a aussi derrière cette tentative des motivations tout à fait propres au Pcd'I (ml), dans le sens où ce dernier veut prouver ou démontrer aux prolétaires qu'il est réellement de leur côté, et qu'il possède une nature véritablement révolutionnaire : agitant ici le registre de la séduction. Ces quelques lignes témoignent donc de finalités qui peuvent paraître presque antagonistes et apparaissent a priori peu claires à certains destinataires de cette invitation.

Une lettre de Leon – qui répond à l'invitation et à la requête de Gracci de l'aider à élaborer et faire partie de cette future structure – reprend notamment le terme et la problématique de l'« urgence », mais se montre critique et quelque peu réticent par certains égards :

Je suggérerais de ne pas faire une autre (énième) chose bureaucratique et sectaire. Je ne suis donc pas d'accord que cela se constitue comme une organisation du parti. Appelons à en faire partie les représentants de tous les marxistes-léninistes et si possible, des représentants de la bourgeoisie anti-américaine, antifasciste et nationaliste. Je dirais de laisser tomber la dénomination « Secours rouge », cela n'intéresse pas les jeunes de remâcher le passé, obscur et qui a fait faillite, cherchons à être un peu plus originaux. Disons, au contraire, « solidarité démocratique avec les communistes marxistes-léninistes arrêtés et poursuivis ». Qu'en penses-tu ?⁸⁶

Cette lettre est étonnante et intéressante à plusieurs égards. Les craintes exprimées sont nombreuses en l'espace de quelques lignes : bureaucratie et sectarisme de l'organisation, mais également nostalgie du nom (même si la « contre-proposition » faite par l'avocat, pour pédagogique qu'elle soit, peut prêter à sourire par son aspect un peu lourd et pompeux). Pour Leon, l'heure n'est plus à la répétition des erreurs du passé. Il affiche en peu de mots une volonté de rechercher une conception de la politique capable de nouveauté, d'« originalité », toujours dans la perspective de séduire les nouvelles générations – ce qui renoue en partie avec le sixième point de l'invitation. L'objectif énoncé est donc de rompre en partie avec les divisions idéologiques qui caractérisent la gauche radicale, en appelant à une union de circonstance – une alliance objective – entre forces

republié en partie dans un tract intitulé « Liberare Aleotti » datant de juin 1970 montre bien cette dimension trans-historique du SR et l'importance du référentiel des années 1920-1930, période rappelée comme « une page glorieuse du prolétariat italien », de « petits sacrifices et de grands héroïsmes prolétaires ». Le document est conservé à l'Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/12/63 Comitato contro la repressione (1970-1983).

86 « Lettera di L. Leon a Angiolo Gracci, 9 novembre 1966 » in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc. 656.

politiques peu habituées à fonctionner ensemble. C'est pourquoi Leon se tourne vers une fraction de la bourgeoisie héritière de la Résistance et partie prenante des contestations contre la politique impérialiste américaine. Nous y voyons une volonté assumée d'élargir l'arc des alliances politiques en direction de forces avec lesquelles les groupes révolutionnaires semblent peu habitués à composer. Toutefois, dans cette perspective, l'allusion à la bourgeoisie nationaliste nous semble un peu plus étonnante, même si il ne faut pas la lire à travers un prisme trop contemporain, mais plutôt lui donner le sens de bourgeoisie hostile aux intérêts américains, engagée dans la lutte contre les nazi-fascistes. Quoi qu'il en soit, il cherche avant tout à pointer les pièges ou les erreurs qu'il voit se profiler par connaissance des milieux révolutionnaires. Gracci cherche à le rassurer dans la réponse qu'il lui envoie : « [...] nous n'avons pas l'intention de faire du « secours rouge » une chose bureaucratique et sectaire. »⁸⁷ mais il précise par la suite que le choix de la dénomination vient « de la base » et constitue une exigence sur laquelle il paraît difficile de revenir.

Parmi les autres avocats disposés à faire partie du collège national de défense, nous retrouvons aussi les noms de Paolo Coccozza, de Naples, d'Alberto Sartori de Vicenza, ainsi que Franco Saltarelli de Livourne (ces deux derniers prennent d'ailleurs la charge de direction et de coordination du SR en relais de Gracci à la fin de l'année 1967). Si l'adhésion au Pcd'I (m-l) n'est jamais requise pour les magistrats disposés à faire partie du SR, il est en revanche exigé qu'ils ne soient pas « liés à des organisations révisionnistes (PC, PSIUP, PSI – le cas de la CGIL sera examiné concrètement) »⁸⁸. Nous voyons ici l'esquisse d'un point sur lequel il nous sera donné de revenir plus profondément par la suite : la distinction nette opérée par les groupes révolutionnaires entre eux d'un côté, et les organisations et partis réformistes ayant abandonné la voie d'une prise de pouvoir directe pour se lancer dans un cheminement institutionnel de l'autre (cf chap.2).

Les 11 et 12 février 1967 se tient à Rome une réunion pour la constitution du comité national du SR. Les objectifs sont définis et rappellent évidemment assez bien ceux du Secours rouge des années 1920-30 : « Le Secours rouge est l'instrument organisé pour la solidarité prolétaire en défense des travailleurs et de leurs familles frappées par la réaction dans la lutte de classe. »⁸⁹ La volonté est d'offrir concrètement aux mouvements de contestation une organisation qui puisse devenir « une arme défensive puissante pour les luttes déjà en acte et celles qui nous attendent. »⁹⁰

87 « Lettera di Gracci a Leon, 13 novembre 1966 » in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc. 656.

88 « Lettera di Leon agli avvocati Giorgio Tosi (Padova), Enzo Gatti (Modena) e Gracci » in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc.662 (correspondances).

89 Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc. 656.

90 « Costituzione del Soccorso rosso » in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-05_Pcd'I (ml), doc.73.

Matériellement, la question se pose en termes de récolte d'argent pour assurer cette solidarité, tout en les distinguant bien des fonds du parti pour éviter toute ambiguïté : chaque militant doit s'investir dans cette collecte de ressources. En plus de la question financière, nous retrouvons aussi les immuables brochures de recommandation face à la répression. Ainsi, en 1968, le SR publie un document de quatre pages intitulé « Comment se comporter vis-à-vis de la police et de la magistrature »⁹¹. Y sont consignés des conseils que nous retrouverons de manière plus détaillée dans les « manuels du militant » qui fleuriront dans les années suivantes (cf chap.3) : que faire en cas d'arrestation, de perquisition, d'interdiction de territoire, etc. En termes d'intervention à proprement parler, le SR s'investit notamment dans ses quelques années d'existence dans la défense de prisonniers marxistes-léninistes incarcérés dans des contextes de lutte. Avec les mobilisations étudiantes et ouvrières, les procès se succèdent comme à Gênes le 25 avril 1969 où le collège de défense prend en charge le cas de militants inculpés de blocages routiers, de résistance et d'outrages.⁹² Les prestations des avocats se font toujours gratuitement et il n'y a pas de compensations prévues, même si le Pcd'I envisage de mettre en place un fond pour fournir un peu d'argent afin de compenser les dépenses prises en charge par les avocats.

Un des principaux écueils sur lequel s'échoue cette « première mouture » qui réactualise le SR se résume à la question du dogmatisme et de l'étroitesse idéologique (problème similaire à celui rencontré par le SR français, cf chap. 1). Nous avons noté cette proximité très forte avec les textes et les objectifs posés dans les années 1920-30 qui témoignent d'une position et d'une manière de faire beaucoup plus dogmatiques ou rigides que ce que cherchera à être le SR de Franca Rame des années 1970 : ici, le soutien contre la répression concerne principalement les membres du Pcd'I (ml) – ou au moins les marxistes-léninistes convaincus – et semble assez peu s'ouvrir à des militants d'autres tendances politiques.

C'est d'ailleurs le motif d'une « crise » et d'une forme de remise en question au sein de l'organisation à la fin de l'année 1968, à la suite des événements d'Avola et de Viareggio⁹³. Une trace

91 « Come comportarsi nei confronti della polizia e della magistratura » in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc.658

92 Le cas est documenté par une lettre de l'avocat Leon à Doro Lanza, avocat de Piacenza. In Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc.1506 (Correspondances 1969-1971).

93 Des grèves d'ouvriers agricoles portent à des affrontements très durs avec la police qui tire à balles réelles et tue plusieurs personnes. À Avola, le 2 décembre 1968, des ouvriers décident de bloquer la route d'accès de la ville pour protester contre une réforme du travail. Lorsque la police intervient, celle-ci ouvre le feu, tuant deux personnes et en blessant quarante-huit.

Le soir du 31 décembre 1968, le mouvement étudiant de Pise organise une manifestation devant la « Bussola », lieu de fête nocturne pour classes aisées. La situation dégénère en affrontements très durs lors desquels la police tire sur les manifestants. Parmi les quatorze blessés recensés, l'étudiant Soriano Ceccanti, 16 ans au moment des faits, reste paralysé après avoir pris une balle dans la nuque.

nous en est donnée par une lettre envoyée par Leopoldo Leon à quelques avocats (Enzo Gatti – Modène, Doro Lanza – Piacenza, Vincenzo Todesco – Verona, Mario Mattheyca – Trieste) connus pour leur engagement et leur proximité avec les thèses marxistes-léninistes. Leon pointe le fait que

Dans les mains du vieux groupe dirigeant du PC d'Italie, on avait peu entendu parler de cet organisme [le SR] et il était devenu comme tout le parti un apanage des dirigeants, lesquels s'en servaient plus ou moins comme ils le voulaient. Aujourd'hui c'est l'intention du parti de sortir le Soccorso rosso de l'anarchie et de l'improvisation et de soumettre aussi cet organisme à la ligne de masse du parti, c'est-à-dire en donnant à celui-ci un caractère vraiment de classe.⁹⁴

Il est donc reproché au parti d'avoir à portée de main un outil politique mal utilisé, ou plutôt qui n'aurait servi qu'à des intérêts particuliers peu clairs et peu lisibles pour la base du parti, ainsi que pour les autres groupes militants. Leon s'engage donc à vouloir « sauver » le SR pour en faire à nouveau un instrument d'aide et d'assistance pour « tous ces camarades qui se sont impliqués dans les luttes du parti et de la classe ouvrière »⁹⁵. Ces dernières paroles nous intéressent particulièrement : Leon pense qu'il faut étendre la solidarité au-delà des limites étroites du Pcd'I (ml) en direction des autres forces politiques révolutionnaires qui se battent également aux côtés de la classe ouvrière. Il insiste d'ailleurs sur ce point un peu plus loin dans sa lettre en précisant : « Dans les limites de ses ressources, bien entendu, le SR doit étendre son action envers tous les militants, même ceux qui ne sont pas inscrits au parti, qui militent dans les organisations de masse. »⁹⁶

Si nous pouvons relever cette tentative de sursaut pour sauver le SR du déclin et de l'enfermement dans une position trop étroite – voire sectaire, il semble bien que cela ne suffise pas à relancer une dynamique suffisante pour attirer de nouveaux membres et à le sortir de la position trop idéologique dans laquelle il s'était placé. Il faut donc le voir comme une expérimentation politique qui ne répond pas à la situation politique du moment, encore prisonnière des vieux schémas dogmatiques des groupes révolutionnaires des années 1950 et 1960. Nous n'entendons pas dire par là que la question des idéologies et du dogmatisme militant se résout dans les années suivantes, mais nous chercherons à montrer à travers le prisme du *Soccorso rosso* qu'il existe de nouvelles manières de faire qui cherchent et tendent à dépasser ces écueils.

Nous pourrions alors voir la fin des années 1960 – ou peut-être même la décennie entière (à partir des affrontements de rue antifascistes – à Gênes en 1960 contre le gouvernement Tambroni⁹⁷ –

94 in Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc.662 (correspondances)

95 *Idem.*

96 *Idem.*

97 Annibale Paloscia, *Al tempo di Tambroni. Genova 1960 : la Costituzione salvata dai ragazzi in maglietta a strisce*, Milan, Mursia, 2010 ; Anton Gaetano Parodi, *Le giornate di Genova*, Roma, Editori riuniti university press, 2010.

et ouvriers – à Turin Piazza Statuto en 1962⁹⁸ lors de grandes grèves des métallurgistes au moment de la renégociation des contrats) comme une anticipation ou une antichambre des années 1970. C'est là que s'expérimentent des formes d'organisation et d'intervention politiques, qui seront parfois rapidement dépassées par les nouveaux cheminements et parfois intégrées. Il nous faut alors repartir de cette focale pour comprendre le sens de ce SR porté par les marxistes-léninistes du Pcd'I. S'ils comprennent bien que face à une répression politique qui prend de nouveaux atours et qui cible les militants qui s'organisent, la réponse réside justement dans des modalités d'organisation matérielle et politique à même d'apporter une solidarité concrète, ils sont en même temps confrontés aux vieux schémas dans lesquels ils sont encore prisonniers. Nous pourrions presque voir cette expérience éphémère comme un négatif de ce que sera le *Soccorso rosso* dans les années 1970. Là où il paraît compliqué de ne pas voir le SR du Pcd'I comme un simple satellite de ce dernier, ou du moins comme l'appendice anti-répressif de cette organisation, le saut qualitatif consistera à partir d'une matrice autonome. Là où le dogmatisme préconise de défendre prioritairement les militants marxistes-léninistes, leurs successeurs cherchent à ouvrir les frontières politiques entre groupes attachés à leur pré carré. Nous nous contenterons donc pour l'instant de pointer l'existence de cette tentative, qui possède à nos yeux un double mérite : d'une part, relancer la question d'un geste collectif comme réponse aux tentatives répressives policières ou judiciaires ; de l'autre, réactualiser dans un présent une image du passé, l'image du puissant Secours rouge international d'avant-guerre, en faire un possible contemporain. S'il ne s'agit que d'une idée hypothétique à laquelle il est difficile de donner une réponse, nous pourrions très bien voir cette courte trajectoire comme le retour d'un imaginaire du SR dans les milieux révolutionnaires qui aurait pu influencer Franca Rame et les autres instigateurs du *Soccorso rosso* au moment de la création de ce dernier.

D'ailleurs, il existe une concordance temporelle entre la fin du SR animé par le Pcd'I (m-l) et la naissance du SR qui constitue l'objet de notre recherche. Ces deux groupes homonymes ont donc leurs existences qui se croisent sans réellement se rencontrer, ou plutôt le second « succède » au premier sans nécessairement faire grand cas de son aîné. Les membres de ce dernier se voient donc obligés de suivre le mouvement nouvellement impulsé par Franca Rame et cherchent à raccrocher la dynamique. Une lettre de Gracci à Leon et Spazzali, les avocats de Milan, du 2 novembre 1971 nous rend d'ailleurs compte de ce croisement : « [...] j'ai su [...] que vous avez participé à la constitution d'un comité national du *Soccorso rosso* avec la participation de nombreuses organisations de la gauche révolutionnaire. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez sommairement nous indiquer les caractères de ce comité et les conditions pour y adhérer puisque [le

98 Dario Lanzardo, *La rivolta di Piazza Statuto. Torino, Luglio 1962*, Milan, Feltrinelli, 1979.

Pcd'I (m-l)] entend contribuer à développer tous les justes processus d'unité. »⁹⁹ Ce sont donc surtout des individus qui ont participé en leur nom propre à la création du nouveau SR, et le Pcd'I (ml) ne semble pas avoir été particulièrement invité – ou du moins pas forcément en son nom propre – à rejoindre cette nouvelle tentative. Cette sortie par la petite porte – qui s'apparente presque à une défaite par défaut – clôt un chapitre relativement bref dans l'histoire du Secours rouge, néanmoins porteur d'un certain nombre d'enseignements et ouvrant sur une période nouvelle, où l'affrontement politique prend une nouvelle teneur et se diffuse à de nouveaux fronts et de nouveaux sujets : la configuration des hostilités est redessinée et nécessite des instruments et des manières de faire encore réactualisés.

99 Istituto storico della Resistenza (Firenze), Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc.1506 (correspondances 1969-1971)

Partie I. La constitution du Soccorso Rosso

« *De l'avenir s'approchent des vents avec d'étranges coups d'ailes
et à ses oreilles retentit la bonne nouvelle* »¹⁰⁰

Friedrich Nietzsche

« *Demain, ce fut Mai : le pouvoir infini de détruire-construire.* »¹⁰¹

Maurice Blanchot

« *Partout, un besoin imminent de changer de plan.* »

Roger Gilbert-Lecomte¹⁰²

100 Friedrich Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris, Flammarion, 2006.

101 Maurice Blanchot, *Écrits politiques, 1953-1993*, Saint-Amand, Les cahiers de la Nrf, 2008, p.187

102 *Les poètes du Grand Jeu*, Paris, Gallimard, 2003, p.46

Chapitre 1 : (Re)Naissance d'une organisation de soutien aux prisonniers

A. Le temps des contestations étudiantes et ouvrières : de l'anti-répression diffuse au SR

1. Les comités contre la répression

Guido Panvini¹⁰³ a bien montré qu'il est possible de reconsidérer les bornes chronologiques habituellement admises qui placent le début de la phase de conflictualité diffuse des années 1970 à partir des grandes contestations étudiantes de 1968, notamment en revenant sur les premières occupations d'universités en 1966. Mais il nous faut admettre, pour notre part, que le *biennio* '68-'69 tranche dans le temps et opère une césure, un basculement profond dans le rapport à la répression entretenu par les militants politiques de la gauche radicale. Il n'est pas question ici de retracer l'enchaînement des manifestations, occupations ou grèves qui émaillent ces deux années – cela nous ferait sortir de notre propos et a déjà été traité par l'historiographie de la période¹⁰⁴ –, mais plutôt de pointer le fait que l'affrontement politique prend à ce moment-là une certaine consistance, s'enracine, permet des rencontres et des jonctions qui n'étaient qu'à peine envisageables avant (nous pensons notamment aux liens qui se créent entre étudiants et ouvriers, mais aussi entre intellectuels et prolétaires). Si nous reviendrons par la suite sur ces rencontres et sur leur rôle dans la constitution du SR, il nous faut avant tout s'attarder sur la question de la répression qui prend une épaisseur particulière avec la radicalisation des formes de lutte. Bien que nous considérions que les processus sont plus parlants et plus pertinents à analyser que les situations prises séparément et détachées de leur contexte, nous sommes bien conscients du rôle particulier de certains événements, qui mettent en lumière des *passages* vers une nouvelle phase de la lutte et permettent de reconsidérer la conception de l'affrontement. Il en est ainsi, par exemple, pour les émeutes de Valle Giulia en 1968, ou pour la grève à la FIAT de Turin à l'automne 1969. Il s'agit là de situations symboliques, qui, prises individuellement, nous apprennent peu au-delà de ce qui pourrait se jouer localement dans le mouvement étudiant romain ou dans l'économie turinoise, mais qui, replacées dans leur époque,

103 Guido Panvini, *Ordine nero, guerriglia rossa. La violenza politica nell'Italia degli anni sessanta e settanta (1966-1975)*, Turin, Einaudi, 2009

104 Sur le sujet, Sergio Zavoli, *La notte della Repubblica*, Roma, Nuova Eri, 1992 ; Diego Giachetti, *L'autunno caldo*, Roma, Ediesse, 2013 ; Giulia Albanese et al. (relazioni di), *I due bienni rossi del Novecento, 1919-20 e 1968-69: studi e interpretazioni a confronto*, Roma, Ediesse, 2006 ; Archivio audiovisivo del Movimento operaio e democratico (a cura di), *1969 Autunno caldo : videoantologia sulle lotte dei lavoratori*, Roma, Ediesse, 2010 ; Alessandra Chiappano, *Il Sessantotto : storia, documenti, testimonianze*, Milan, Einaudi, 2005.

agissent fortement sur les imaginaires et marquent des points de non-retour. Surtout, elles alimentent le retour d'une hypothèse qui se faisait plus discrète dans les années précédentes.

La séquence qui s'ouvre à partir de 1968 ramène en effet sur le devant de la scène et au cœur des imaginaires politiques la possibilité réelle d'un bouleversement révolutionnaire. Comme le rappelle un texte du secrétariat national du SR de 1974, « il y avait la certitude que la situation était « dans les faits » révolutionnaire. Ainsi, alors que dans les rues on criait « Fascistes, bourgeois, encore quelques mois » on était convaincu que le processus révolutionnaire coïncidait avec le processus de connaissance de la part de la classe exploitée et que « la classe ouvrière est révolutionnaire si elle a conscience d'exister en tant que classe ». »¹⁰⁵ Cette manière de se persuader de l'imminence d'un basculement politique profond favorise un durcissement des luttes. Les trajectoires individuelles se heurtent alors à une époque en mutation, les moments de luttes collectives se font plus intenses et plus déterminés. Surtout, rapidement, ces derniers ne sont plus cloisonnés au champ clos de leur secteur : il n'est plus seulement question d'étudiants ou d'ouvriers en grève. Pour des raisons politiques, sensibles ou professionnelles, l'affrontement qui se déploie à partir de 1968-69 implique des couches de population de plus en plus diverses, ce que confirme par exemple l'avocate turinoise Bianca Guidetti Serra : « 1968 arriva. Ce fut une année de bouleversement général, la société était comme traversée par une violente secousse, d'une impulsion au changement partie des universités et des écoles, mais ensuite étendue à plusieurs autres terrains. [...] Le Sessantotto m'impliqua comme personne, en tant que militante au sein de la gauche, et comme avocate, quand les plaintes commencèrent à pleuvoir. »¹⁰⁶ Le bouleversement se fait ainsi notamment ressentir sur le plan judiciaire puisque, face à ce durcissement du conflit de la part des grévistes, le gouvernement répond aussi par la manière forte. Pour Isabelle Sommier, entre septembre et décembre 1969, près de 10 000 ouvriers et responsables syndicaux auraient été inculpés pour des faits de violence¹⁰⁷, et au total, il y aurait eu près de 14 000 plaintes à l'encontre des protagonistes des luttes de l'automne 1969. Les chiffres peuvent sûrement être discutés¹⁰⁸, mais donnent tout de même une certaine idée de l'ampleur de la vague de contestation qui déferle en Italie. De manière générale, tout le cortège de modalités d'actions auquel ont recours les étudiants, puis les ouvriers, s'étoffe et prend des formes plus radicales au fil du temps. Il nous est impossible de rentrer dans les détails de l'inventivité déployée autour des formes de grèves, ni d'énumérer les

105 Soccorso Rosso – Segreteria di coordinamento nazionale (a cura del), *Rivista di controinformazione militante*, Roma, 1974, p.2.

106 Bianca Guidetti Serra, Santina Mobiglia, *Bianca la rossa*, Einaudi, Torino, 2009, p.157.

107 Isabelle Sommier, « Les années de plomb : un passé qui ne passe pas », disponible en ligne sur : www.cairn.info.

108 Sans être précis, Christian De Vito parle de « milliers d'arrestation, centaines de plaintes et dizaines d'incarcération », in Christian De Vito, *Camosci e giracchiavi. Storia del carcere in Italia*, Bari, Editori Laterza, p.62.

épisodes du conflit politique, mais il nous faut relever qu'il y a un cadre général dans lequel certains gestes sont de plus en plus partagés et se diffusent massivement : absentéisme, sabotage, piquets devant les usines, tensions avec les cadres ou les sous-chefs dans les usines, affrontements avec la police, blocage de routes ou de trains, etc. Tout un arsenal de pratiques propres au mouvement ouvrier et révolutionnaire qui entraînent une réaction policière ou judiciaire à travers les nombreuses arrestations, inculpations et même incarcérations. De plus en plus de militants se retrouvent devant les tribunaux, voire progressivement en prison ; le rapport au judiciaire n'est plus seulement individuel, mais devient une question « de masse ». La nécessité se fait jour, pour les groupes militants, les secteurs en lutte ou les personnes solidaires, d'organiser des formes de résistance et de soutien à ces pratiques politiques perçues et vécues comme éthiquement légitimes, mais qui sont considérées comme illégales. Sur le plan du droit, les professionnels se voient impliqués au premier chef, que ce soit pour rendre la justice ou pour défendre les inculpés. Parmi ces derniers, toute une frange, déjà ou en cours de politisation, exerce son activité de défense pour des raisons militantes et devient rapidement fortement sollicitée. Guidetti Serra témoigne du contexte et du genre de poursuites auxquels les avocats doivent faire face :

Cette « occupation » dans les locaux de l'université provoqua rapidement à Turin environ 150 plaintes pour occupation d'édifice public et une foule d'étudiants dans mon bureau pour des conseils légaux. Entre les expulsions réalisées par les forces de police, lock-out, réouvertures et la reprise des agitations, la flambée des protestations éclata, en ville comme dans tout le pays, avec aussi des manifestations et des affrontements de rue, suivis d'arrestations et de plaintes qui couvraient une gamme toujours plus ample de délits : de l'interruption de service public au cortège non autorisé, à la résistance ou à l'outrage à officier ministériel. [...]

Avec la sortie du mouvement à l'extérieur, à Turin les étudiants commencèrent à « aller aux portes » des usines, de la FIAT surtout, et déjà en 1968 il y eut divers procès pour « piquets de grèves » à Mirafiori et Lingotto pendant les grèves pour un conflit en cours: les inculpés n'étaient plus seulement ouvriers mais aussi étudiants.¹⁰⁹

Si l'exemple concerne Turin, il faut comprendre que le Nord industriel, mais aussi dans une autre mesure les grandes métropoles du Sud, connaît ce genre de situation d'un affrontement politique quotidien qui se durcit et implique de plus en plus de secteurs. Si la répression devient alors aussi diffuse que le phénomène qu'elle cherche à contrer, il n'est pas étonnant que plus ou moins au même moment, dans différentes villes, se répande en parallèle une manière de répondre à la judiciarisation du conflit. Pour avoir un panorama rapide de la question, tournons-nous vers Maria Malatesta qui évoque la multiplication des formes d'organisation cherchant à apporter un soutien légal aux différents inculpés :

109 Bianca Guidetti Serra, *op cit*, pp.158-159.

Entre 1967 et 1971, plusieurs associations ont vu le jour dans les principales villes italiennes pour garantir la défense des étudiants et des ouvriers arrêtés au cours des manifestations et des grèves organisées dans les grandes usines du Nord. À Rome, en 1968, un Collectif juridique politique (Collettivo giuridico politico) émerge sous l'impulsion d'avocats et de magistrats issus des Juristes démocratiques (Giuristi democratici), association née dans les années cinquante dans l'orbite du Parti communiste italien. À Bologne, le Collectif juridique politique est fondé la même année par la rencontre entre des avocats militant au sein du Parti radical, des magistrats qui adhéraient à l'association Magistrature démocratique (Magistratura democratica) et des dirigeants du mouvement étudiant actif à la Faculté de droit. Les Collectifs juridiques politiques et d'autres associations similaires, comme le Comité de défense et de lutte contre la répression ou le Comité de défense légale (Comitato di difesa legale) de Turin, répondaient tous à la logique de prise en charge collective des risques de la révolte politique et de la défense des militants devant les appareils répressifs d'État.¹¹⁰

Le rythme des événements s'accélère et place comme exigence politique la nécessité de fournir de l'information autour des droits à travers des communiqués, des brochures et autres formes de prises de position publiques ; les avocats – sous peine d'être dépassés par la situation – ressentent le besoin de se coordonner et de penser collectivement la situation.¹¹¹ Ce sont les ingrédients qui portent à la constitution de cette aire de collectifs de soutien face à la répression. Au sein de cette nébuleuse, nous avons jugé important de nous attarder dans un premier temps sur deux de ces collectifs car ils représentent des marqueurs essentiels pour notre cheminement vers la constitution du *Soccorso Rosso* : le Comité de défense et de lutte contre la répression de Milan, et le Collectif Juridique Politique de Rome. Leurs textes témoignent progressivement d'une volonté de rapprochement pour tenter de créer une structure d'assistance juridique ayant une portée plus large que la simple réactivité locale.

En juillet 1968 est donc créé à Milan un collectif regroupant avocats et magistrats désireux d'apporter leurs compétences afin de répondre aux nombreux cas qui sont portés à leur connaissance. Son siège est installé dans les locaux de la section italienne du Tribunal Russel.¹¹² Dans une ville où les épisodes de conflictualité sont nombreux et impliquent notamment quantité d'ouvriers et d'étudiants, le Comité de défense a pour vocation d'aider politiquement et juridiquement ces inculpés politiques. Parmi les fondateurs, nous retrouvons Maura Hosch (avoué¹¹³), Luca Boneschi (avoué), Domenico Contestabile (avoué, PSI, PSIUP), Leopoldo Leon (avocat, PCd'I (ml)), Giuliano Spazzali (avoué, Federazione dei comunisti marxisti-leninisti

110 Maria Malatesta, « Défenses militantes. Avocats et violence politique dans l'Italie des années 1970 et 1980 » in *Le mouvement social*, juillet-septembre 2012, p.87.

111 Bianca Guidetti Serra, *op cit*, p.165-166.

112 Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/12/63 Comitato contro la repressione (1970-1983).

113 Un avoué est un juriste ou un auxiliaire de justice chargé de la représentation des parties devant la cour d'appel.

d'Italia), Bruno Durante (avocat), Giorgio Pogliani (avoué), rapidement rejoints par de jeunes juristes qui ont eux-mêmes vécu le mouvement étudiant en y étant impliqués comme l'avocat Giovanni Cappelli¹¹⁴ (cf chap.8). Le groupe milanais connaît alors une première phase de constitution, où les bases politiques structurant l'intervention politique sont discutées et posées, ce qui permet de le situer au sein de l'échiquier politique, à la gauche du PCI :

Contre la répression qui frappait la contestation étudiante et les manifestations de 1968, on demandait une activité de défense qui soutienne, même dans les tribunaux, la légitimité des actions politiques portées auparavant dans les salles de classe et dans les rues. Et pour faire cela, il était indispensable de comprendre depuis l'intérieur et de participer au débat politique qui était en train de se développer dans le mouvement en contradiction avec la gauche réformiste et révisionniste. Il était aussi nécessaire une compréhension du comportement de l'adversaire de classe et des institutions de l'état, qui pouvait naître seulement d'un choix net de classe anticapitaliste et anti-révisionniste, comme un instrument indispensable pour dissiper les mythes de la neutralité de la loi et de l'impartialité de l'état.¹¹⁵

Les textes du Comité insistent régulièrement sur cette dimension d'appartenir à la « gauche non réformiste ». Cette insistance se fonde sur une volonté de clarté politique : bien qu'ayant recours à des artifices légaux (droit, institutions), il lutte contre un système qui est critiqué dans son ensemble et en appelle à la « croissance de l'organisation révolutionnaire »¹¹⁶. C'est pourquoi nous retrouvons ce groupe dans la plupart des dynamiques de lutte qui émergent à Milan entre la fin des années 1960 et le début de la décennie suivante où, à chaque fois, la répression est un élément à prendre en compte dans l'équation : luttes ouvrières et étudiantes, pour le droit au logement, dans les écoles, dans les grands procès politiques de la période (pour le procès Trimarchi ; bombes du 25 avril 1969 ; Valpreda, Marini ; détenus de Pescara ; etc) et où les avocats du collectif sont partie prenante de la défense. Il faut noter cependant que l'activité n'est pas seulement défensive, mais consiste également en une participation à la contre-information sur les institutions de l'État et sur des cas de répression. Un des objectifs du Comité est de mobiliser le monde de la justice, comme lors de cette assemblée tenue le 21 novembre 1969 devant le Palais de Justice de Milan, à laquelle participent près de 300 avocats selon un rapport de police.¹¹⁷ L'enjeu ce jour-là est de discuter « les problèmes de la justice en relation avec les affaires judiciaires des anarchistes arrêtés après les attentats du 25 avril à Milan » toujours selon la note de police. L'assemblée est interdite par la

114 Avocat milanais né en 1948. Condamné à deux ans et huit mois de prison en 1984 suite aux accusations du repentini Marco Barbone, il choisit de s'exiler aux États-Unis.

115 Comitato di difesa e di lotta contro la repressione, « Statuto dei lavoratori : contro le mistificazioni dei giuristi riformisti », in *Critica del diritto*, mai-août 1974, n°2, p.65.

116 *Idem*.

117 Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/12/63 Comitato contro la repressione (1970-1983).

préfecture et plusieurs centaines de carabinieri sont déployés dans et en dehors du tribunal pour empêcher l'assemblée.

Les défenseurs ont évidemment une place centrale dans ce Comité et tracent une ligne nouvelle dans leur pratique professionnelle, en cherchant justement à dépasser le cadre classique de cette dernière pour en faire aussi un geste militant et politique. Le tribunal est donc vu comme un espace où « la lutte politique peut continuer et acquérir une nouvelle résonance »¹¹⁸. C'est donc déjà l'héritage du « procès de rupture » sur lequel nous reviendrons plus longuement par la suite (cf chap.6) qui est annoncé et mis en pratique par les avocats qui participent à ce collectif. Il faut relever à ce point que c'est au sein de ce Comité que s'élabore visiblement une figure de l'avocat-militant qui sera centrale dans la suite de notre étude. Tout un jeu classique et un ensemble de figures traditionnelles du droit sont détournés et remodelés en fonction d'une ligne politique et de ce qu'exige la situation pour des militants révolutionnaires. « La politique au premier rang, la « technique » légale en position subordonnée. La discussion avec les « clients », qui ne sont plus tels, mais sont des camarades de lutte politique, acquiert des dimensions et des caractéristiques opposées aux canons du professionnalisme traditionnel. »¹¹⁹ De plus, l'avocat se place lui-même dans une situation d'apprentissage, au sens où il se doit de comprendre précisément et dans leur complexité les situations dans lesquelles il se trouve à intervenir (par exemple l'état des rapports de force dans une usine, les victoires déjà obtenues, la connaissance des différents interlocuteurs, etc). L'action judiciaire et le bagage technique du défenseur sont donc vus comme des moyens qui peuvent être mis à disposition de ceux qui en ont besoin dans l'optique de participer à l'élaboration d'un rapport de force (cf chap.3).

À la suite de cette première phase de constitution du Comité en tant que réponse immédiate à la spontanéité des luttes ouvrières et étudiantes du *biennio* '68-'69, l'ancrage et la diffusion des dynamiques de lutte sociales et politiques au cours des années suivantes implique et détermine la poursuite de l'activité de défense légale, mais de manière désormais consolidée. C'est de cette manière que ce collectif en vient à s'impliquer plus fortement au sein de certaines usines milanaises sur des questions où son intervention prend sens : licenciements, restructurations, chômage technique, nocivité¹²⁰. Sur chaque point, le travail du Comité se fait en parallèle d'une lutte dans les entreprises de la part des travailleurs, et vient donc en point d'appui, comme ouverture complémentaire vers d'autres modes d'action. Nous retrouvons également dans les écrits une

118 Comitato di difesa e di lotta contro la repressione, « Statuto dei lavoratori : contro le mistificazioni dei giuristi riformisti », *op cit*, p.66.

119 *Ibid*, p.67.

120 Sur cette question particulière de la nocivité et des conditions de travail pour les ouvriers, précisons que le Comité de défense et de lutte contre la répression participe aux côtés d'autres militants et groupes politiques à des enquêtes qui sont menées à l'intérieur de certaines usines comme à la Cartiere Binda et à l'Alfa Romeo (cf chap.3).

hostilité à l'encontre du PCI et des centrales syndicales¹²¹, et par opposition un appel à des formes d'action et d'organisation autonomes des forces politiques traditionnelles.

Les liens avec le SR, à partir du moment où celui-ci se constitue, sont assez évidents et témoignent d'une porosité entre les groupes et les initiatives de luttes contre la répression. En 1972, le *Comitato* fait paraître un opuscule de conseils légaux adressés aux « camarades ouvriers et étudiants, à tous les militants »¹²² ; l'édition de cette brochure est prise en charge par le *Soccorso rosso*, et elle est particulièrement distribuée parmi « les plus fidèles activistes du mouvement extraparlamentaire « Lotta Continua » » selon la préfecture de Turin¹²³. Mais que ce soit à propos d'une manière d'envisager l'action politique, le rôle des avocats, la mise à disposition de la classe ouvrière de savoirs-faire techniques, un rôle qui n'est pas conçu comme étant d'avant-garde, mais bien pris dans un mouvement, ou encore une critique de la sphère politique traditionnelle : ce sont autant d'éléments que nous allons retrouver comme jalons à cette étude du SR. Surtout, ils nous laissent à penser qu'il y a eu un dialogue et des circulations intenses entre les deux groupes, ou également des individus qui ont probablement milité dans l'un puis dans l'autre – voire dans les deux en même temps.

Dès 1968, il semble qu'existent à Rome des initiatives portées par des juristes et des avocats afin de soutenir les étudiants arrêtés dans les épisodes de lutte à l'université ou lors des affrontements de Valle Giulia. Toutefois, si l'on se fie à leurs documents, c'est en janvier 1970 que se crée dans la capitale un Collectif Politico-Juridique (CPJ) dans le sillage des luttes de l'automne 1969 avec l'exigence d'investir le terrain du droit et de la défense légale en assumant le soutien à une position de classe. Dans un document publié en février afin de formaliser sa constitution, le CPJ revient notamment sur les deux figures centrales du droit, le juge et l'avocat, en expliquant l'attitude qu'ils se doivent de suivre quand ils sont en rupture avec leur cadre d'origine et se placent aux côtés des prolétaires en lutte. Leur fonction n'est pas la même car ils n'agissent pas exactement selon les mêmes modalités. Selon le Collectif, « Puisque le juge vit à l'intérieur du système celui-ci est en mesure, mieux que les autres, de sensibiliser les classes dominées sur leur vraie position »¹²⁴, c'est-à-dire dévoiler les processus d'exploitation et de domination à l'œuvre dans une société quelles que soient leurs formes (école, état, famille, etc). De plus, le juge doit notamment « exacerber les

121 Comitato di difesa e di lotta contro la repressione, *op cit*, p.77.

122 Comitato di difesa e di lotta contro la repressione, *Lotta di classe e giustizia borghese : indicazioni pratiche per i compagni*, Milan, Soccorso rosso, 1972.

123 Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/42:133. Movimento di Lotta Continua. Le même document de police précise que la brochure vise à rendre « inefficaces » les interventions des « organismes de police [et de] la magistrature, quand [les militants] sont interrogés, contrôlés et arrêtés ».

124 Collettivo Politico Giuridico, *Documento del collettivo giuridico politico di Roma*, Roma, febbraio 1970, p.4.

contradictions du système en utilisant les instruments techniques mêmes fournis par celui-ci »¹²⁵, comme par exemple les articles de la Constitution qui peuvent être interprétés dans le sens des « intérêts populaires ». Le juge est donc seul, avec la loi comme alliée, pour se battre de l'intérieur en cherchant à déplacer les lignes au sein de son corps professionnel.

Au contraire, l'avocat se doit d'abandonner « le mythe de la nature individualiste de l'exercice de sa profession, en s'organisant en collectifs de travail, ouverts à la participation non seulement des inculpés, mais aussi de tous les autres militants qui peuvent apporter une contribution aussi bien technique que politique. »¹²⁶ Ce sont les fondamentaux de la figure de l'avocat-militant qui sont ici posés par le CPJ : assistance gratuite aussi bien avant que pendant le procès, défense élaborée collectivement, travail en commun avec d'autres défenseurs ; et quand le procès dans lequel il est engagé devient ouvertement politique : dépasser le cadre du tribunal pour impliquer un mouvement plus large en soutien, constamment replacer les faits dans le contexte politique où ils s'insèrent. Ces bases jetées par le Collectif de Rome dessinent déjà une proximité avec les objectifs du SR et le rapprochement entre les deux dynamiques n'est qu'une question de temps.

Bien que le CPJ conflue dans le SR, probablement autour de 1971 et 1972, les dates restent sujettes à discussion puisqu'un « Bulletin n°2 » du dit collectif est imprimé en mars 1971¹²⁷. Il faut noter au passage que l'adresse postale qui est donnée dans ce bulletin est la même que celle utilisée par le secrétariat national du SR, à savoir 49 piazza SS Apostoli de Rome, là où se trouve le siège de la Ligue italienne des droits de l'homme (LIDU). Parmi les membres actifs de cette dernière, un certain Eduardo Di Giovanni, avocat et personnalité active du *Soccorso rosso* dans la capitale. Impossible de dire s'il ne s'agissait que d'une adresse postale hébergée par la LIDU qui y avait seule ses bureaux ou si l'espace se partageait entre différentes groupes politiques. Toutefois, on le voit, le microcosme militant sur le terrain du droit reste étroit, gravitant autour de quelques personnes que l'on retrouve parfois dans plusieurs collectifs simultanément.

Quoi qu'il en soit, le CPJ se mobilise avec ses avocats autour de situations aussi bien propres à Rome que plus lointaines (comme pour des militants poursuivis en Calabre). Il s'occupe par exemple de dénoncer l'intervention policière particulièrement violente au sein de l'université de Rome et dans la Maison de l'étudiant le 2 février 1971¹²⁸. Après avoir obtenu la libération de toutes les personnes arrêtées, il organise une conférence de presse lors de laquelle la police est dénoncée pour la nature de son intervention. Il est également aux côtés des occupants de logements ou de

125 *Idem*.

126 *Ibid*, p.7.

127 *Collettivo Politico Giuridico, Bollettino n°2*, Roma, 25 mars 1971.

128 Près de 600 agents de police investissent le campus de la Sapienza pour intervenir contre un cortège d'étudiants antifascistes, avant de les poursuivre dans les bâtiments. Ce jour-là, des policiers tirent même à balles réelles. 207 personnes sont arrêtées.

terrains vagues dans leurs conflits contre les propriétaires, afin de relier les différentes luttes sur des besoins de base (logement, travail, santé) pour les voir comme « des moments d'une lutte générale pour le renversement du pouvoir bourgeois. »¹²⁹ Nous retrouvons alors des manières de faire, des centres d'intérêts et des visées politiques très proches de ceux qui constituent le SR. La porosité entre les groupes n'en est que plus flagrante et ne nous étonne en rien quant à une confluence de l'un dans l'autre.

De plus, il faut signaler que le collectif essaime à travers l'Italie puisque son initiative rencontre notamment des échos du côté de Bologne, où se constitue un collectif du même nom qui connaîtra une durée de vie plus longue.¹³⁰ Le CPJ est également lié aux principaux autres groupes de la gauche radicale, de *Potere Operaio* à *Lotta continua* ou au *Manifesto*, dont il défend les militants arrêtés (lors de manifestations ou autres moments de lutte) et avec qui il envisage les procès comme des moments de mobilisation commune autour des « thèmes de la justice de classe et de la répression »¹³¹. Mais c'est tout particulièrement avec le Comité de défense et de lutte contre la répression de Milan que la rencontre est la plus forte et donne lieu à l'élaboration la plus poussée. « Après avoir constaté la concordance théorique et pratique [...], on a décidé de travailler ensemble pour la constitution d'une organisation nationale de défense des militants révolutionnaires et d'attaque contre la répression de l'État bourgeois. »¹³² En attendant que cette nouvelle forme ne voit le jour, les deux groupes publient de manière commune des conseils légaux. De son côté, le Comité de défense de Milan exprime un avis similaire, se satisfaisant de ce rapprochement « dans la perspective immédiate d'une coordination de la défense des groupes révolutionnaires »¹³³.

Au regard de cet aperçu rapide des composantes principales agissant sur le terrain juridique et de la défense légale, nous pouvons déjà constater l'implication de spécialistes et professionnels du droit dans les phénomènes de conflictualité politique et sociale. Ce sont des mondes ordinairement séparés qui se croisent, cohabitent, et pensent ensemble certaines situations : le séparatisme des groupes se fissure devant la confluence de sensibilités diverses qui ont en commun une disposition à l'engagement politique. C'est dans ce cadre qu'émerge une nouvelle génération d'avocats-militants dépeinte par Maria Malatesta comme le résultat d'une convergence inter-générationnelle :

129 Collettivo Politico Giuridico, *Bollettino* n°2, *op cit*, p7.

130 « Le Collectif politique juridique de Bologne naquit officiellement à Bologne en 1971. Son but principal était d'assumer la défense des militants qui avaient été incriminés. Il devait également mener une activité politique et culturelle dans le domaine de la justice jusqu'en 1975. Celle-ci s'exprimait soit sur le terrain de la dénonciation sociale, soit dans la lutte contre le neo-fascisme [...]. Le Collectif des avocats de Bologne fut dissout en 1977, au moment de la reprise d'un nouveau mouvement étudiant, en raison de la distance prise avec ce nouveau mouvement de protestation dont il ne partageait pas les présupposés. » in Maria Malatesta, « Les juristes italiens et le « long mai 1968 » », *op cit*.

131 Collettivo Politico Giuridico, *Bollettino* n°2, *op cit*, p.2.

132 *Ibid*, p.7.

133 « *Bollettino del Comitato di difesa e lotta contro la repressione* », Milano, 31 mai 1971, p.1, in Fondo Marcello Vitale, subfondo Soave (Centro studi P. Gobetti de Turin).

Les luttes ouvrières et étudiantes de 1968-69 ont mis en lumière ou accentué les tendances progressistes de nombre d'avocats nés sous le fascisme et qui, dans les années 1970, étaient devenus des professionnels confirmés. Des événements de 1968 émergèrent une nouvelle génération d'avocats, nés durant ou après la fin de la guerre, qui participèrent aux luttes étudiantes dans les facultés de droit. L'avocat militant du Mai rampant est né de la rencontre de ces générations.¹³⁴

Surtout, nous l'avons vu, ces avocats prennent le soin de s'organiser collectivement dans des structures comme le Comité de Milan ou le Collectif de Rome qui représentent les prémices d'une organisation plus large, plus durable et capable de lier ces gestes encore épars. Cette hypothèse d'un regroupement aux contours parfois informels trouve une formalisation dans la constitution du *Soccorso Rosso*, comme dénominateur commun aux différentes initiatives de soutien et de solidarité aux poursuites pénales, aux arrestations et aux incarcérations. Toutefois, pour ne pas brûler les étapes, il nous manque encore un acteur, peut-être plus inattendu dans ce contexte. Si les collectifs de soutien juridique ne se constituent pas immédiatement en tant que SR, il faut savoir que ce dernier a été initié, en tant que tel, par d'autres militants. « C'est à l'automne 1968 que le Collectif Théâtral *La Comune* commence à recueillir des fonds de « secours rouge » au terme de ses spectacles. [...] On recueille des fonds pour des usines occupées, pour soutenir des camarades incarcérés au cours des luttes antifascistes et anti-impérialistes au niveau national et international. »¹³⁵ Si la datation de ce témoignage *a posteriori* est sujette à caution car *La Comune* n'existait pas encore en 1968, nous nous retrouvons néanmoins devant une question d'importance pour la suite de notre étude. Quel est ce cercle d'artistes qui se lance dans une activité contre la répression et qui réactive le défunt Secours rouge ?

2. *La Comune* : art et théâtre contre la répression



134 Maria Malatesta, « Les juristes italiens et le « long mai 1968 » », *op cit.*

135 « Comunicato del collettivo teatrale « La Comune » diretto da Dario Fo », Milan, 8 ottobre 1976, p.1, in Archivio storico della Nuova Sinistra Marco Pezzi, Fondo "Sante Notarnicola-Roberto e Lella Di Marco", 1969-1985.

Le *Soccorso rosso* est avant tout un agencement : non pas le simple fruit d'une nécessité d'organisation entre avocats-militants ou entre militants convaincus, mais bien la rencontre entre des sensibilités différentes, parfois surprenantes, au sein d'un organisme fédérateur sur une question qui arrive à dépasser les clivages politiques classiques. On ne saurait alors saisir la spécificité du SR sans comprendre la pluralité de voix qui s'expriment au sein de ce regroupement hétérogène d'avocats, de médecins, d'ouvriers ou professeurs, mais aussi d'artistes provenant du monde du théâtre avec le collectif théâtral de *La Comune*. La compagnie (initialement milanaise) de Dario Fo et Franca Rame nous offre un exemple de l'engagement d'acteurs qui renouent avec la grande tradition du théâtre politique d'avant-guerre en se mettant au service d'une cause et en intervenant dans le débat public. Si il existe un trait essentiel, sur lequel nous reviendrons de manière plus approfondie et détaillée dans la suite de notre étude (cf chap.3), constitué par l'engagement politique d'un grand nombre d'intellectuels au sein des luttes de l'époque, il nous faut dès à présent faire émerger la dimension spécifique et la place du collectif théâtral – et au sein de celui-ci de Franca Rame – dans la reconstitution du *Soccorso rosso*. Il y a là un mélange d'originalité – dans l'effort de composition politique entre groupes et sujets politiques différents – et de continuité – dans la manière de prolonger une histoire propre à celle de la scène théâtrale.

Le monde du théâtre possède une histoire étroitement liée à l'engagement politique, notamment dans les premières décennies du XXème siècle. Bertold Brecht, Erwin Piscator ou plus tard et dans une autre mesure Jean Genet comptèrent parmi les représentants célèbres du théâtre politique, ou plutôt parmi les acteurs de la politisation de la scène théâtrale. Ils continuèrent à inspirer de manière directe ou indirecte d'autres compagnies au fil des années. Piscator, membre du groupe dadaïste berlinois puis du Parti communiste allemand, est considéré comme un des fondateurs du « théâtre prolétarien », véritable instrument de propagande en faveur de l'affrontement de classe, qui cherche à placer le théâtre au service du mouvement révolutionnaire en en faisant un médium d'information sur la réalité sociale et politique de son temps, jouant par là sur la popularité très forte du théâtre à l'époque. Il ne cache d'ailleurs pas ses intentions lorsqu'il déclare : « Je commençai aussi à voir clairement la mesure dans laquelle l'art n'est qu'un moyen en vue d'une fin. Un moyen politique. Un instrument de propagande. »¹³⁶ Dans le même ordre d'idée et avec des vues similaires, Brecht développe une pensée sur le fait que le théâtre se doit d'être un outil de transformation du monde en alimentant une prise de conscience chez le public d'un état de fait rempli d'injustices qu'il s'agit de combattre. Le théâtre est alors vu comme une étincelle potentielle

136 Erwin Piscator, *Le théâtre politique*", Paris, L'Arche, 1962, p. 27.

pour mettre le feu aux poudres dans l'affrontement politique de son époque. Ainsi, même si c'est avec moins de rigidité et de dogmatisme, c'est une partie de cette armature théorique et politique que l'on retrouve dans le théâtre de *La Comune*.

Toutefois, il faut préciser qu'il existe un cheminement spécifique qui porte à la création du cercle théâtral milanais, une trajectoire loin d'être linéaire, mais qui procède par expérimentations. En effet, bien qu'ayant toujours eu recours à la satire, au burlesque et à l'ironie pour dénoncer le clergé, la mafia ou encore les industriels, les pièces de Dario Fo et Franca Rame sont encore, dans les années 1960, destinées à ce que Fo appelle le théâtre « bourgeois », c'est-à-dire qu'elles sont encore prises dans un dispositif qui n'est pas accessible à tout le monde – économiquement ou socialement. Le couple d'acteurs cherche donc à faire sortir ses représentations de ce cadre trop rigide à leur goût pour aller jouer dans des lieux alternatifs ou dans les rues. Avec le formidable accélérateur politique que représente le *sessantotto*, l'opportunité est donnée – et saisie – de rompre avec le paysage classique du théâtre institutionnalisé pour le mettre « au service du mouvement révolutionnaire prolétarien », et l'acteur peut désormais se faire « jongleur du peuple au milieu du peuple, dans les quartiers, dans les usines occupées, sur les places, dans les marchés couverts, dans les écoles »¹³⁷. Mais cette nouvelle orientation donnée au collectif n'est pas du goût de tout le monde au sein de la compagnie Fo-Rame et cette dernière explose et se dissout pour donner naissance à l'association « Nuova Scena », qui se déclare « au service des forces révolutionnaires susceptibles de porter au pouvoir la classe ouvrière »¹³⁸ et qui est fortement liée au Parti communiste. Les pièces sont alors jouées dans un circuit alternatif en prenant le contre-pied de l'idée du TNP français (Théâtre National Populaire)¹³⁹ qui voulait amener le peuple au théâtre : ici la volonté est d'amener le théâtre sur les lieux de vie du peuple, en se produisant dans des cinémas, chapiteaux, salles de bal, Maisons du peuple. La compagnie, pour éviter la censure, est organisée en coopérative et les spectateurs sont devenus « des adhérents ». La troupe cherche alors un langage théâtral en mesure de toucher directement ce public, lequel assiste souvent pour la première fois à une représentation théâtrale. Les pièces sont suivies de débats dont les thèmes sont explicitement politiques ou provocateurs. Cependant, les tensions et les divergences ne tardent pas à apparaître entre les acteurs et le Parti. En 1970, Dario Fo et Franca Rame, qui ne sont désormais plus en odeur de sainteté auprès du PCI, créent alors un collectif théâtral, *La Comune*, et continuent de sillonner l'Italie, se documentant sur les problèmes locaux, animant des discussions sur les objectifs politiques de l'extrême gauche et des interventions dans des luttes. C'est de cette dynamique que naît un intérêt

137 Aurore False, « Le théâtre politique », in <http://litteranet.chez.com/html/dossiers/tp.html>

138 *Idem*.

139 Voir notamment sur le sujet la thèse d'Emmanuelle Loyer, *L'aventure du théâtre national populaire (1951-1972). Matériau pour une histoire culturelle du théâtre*, soutenue en 1996 à Lille.

pour la question carcérale et la nécessité d'apporter un soutien aux prisonniers – politiques dans un premier temps – dont le nombre explose dans le sillage des contestations de ces années.



Occupation de la *Palazzina Liberty*, 1975

Le théâtre politique que l'on retrouve dans les productions de Fo et Rame condense un certain nombre de particularités qui sont propres à ce type de pièces. Il passe en premier lieu par le fait de repartir de situations vécues qui rattachent le spectateur à une situation concrète et qui ne relèvent pas de la pure abstraction et de la simple distraction. De la même manière que Brecht mettait en scène des fables épiques pour dévoiler des processus historiques, certains événements ou dynamiques politiques de ces années sont mis en scène pour rattacher le public à un quotidien qui est le sien et sur lequel il peut avoir une prise : ce sont les pièces qui parlent de la mort de Pinelli (*Mort accidentelle d'un anarchiste*, 1970), du patriarcat et de la misogynie (à partir de 1977) ou encore des luttes pour les auto-réductions comme dans *Faut pas payer* (1974). La scène d'action n'est donc pas renvoyée vers un ailleurs lointain, mais bien dans la vie de tous les jours sur des problématiques vécues potentiellement par la plupart des spectateurs.

Cette forme de théâtre comprend également une dimension que l'on pourrait qualifier d'*esprit critique* : la représentation occupe alors une fonction pédagogique et se doit de « susciter le doute chez les spectateurs »¹⁴⁰, mais aussi de les inciter à partir de là à s'engager dans des formes d'actions collectives. L'objectif est alors de se servir du théâtre comme *medium* pour un discours politique : la dimension culturelle se noue alors avec le projet révolutionnaire pour lui donner corps, pour

140 Gérard Noiriel, *Histoire, théâtre, politique*, Contre-feux Agone, Marseille, 2009, p.25.

appréhender des questions centrales, mais sous un prisme original et parfois plus accessible que la littérature et le discours militant. À titre d'exemple, c'est ce mouvement que nous retrouvons dans une pièce comme *Fedayn* (janvier 1972), pièce mise en scène par Dario Fo dans laquelle joue Franca Rame qui porte sur la Palestine, jouée notamment à Rome les 23 et 24 mars 1972. L'enjeu est d'utiliser le théâtre pour permettre le dialogue entre des situations pourtant éloignées géographiquement et politiquement, mais qui ont en commun un engagement profond dans des luttes : « C'est justement pour contribuer à l'approfondissement de la connaissance d'une situation révolutionnaire, pour en tirer des enseignements précieux pour notre lutte révolutionnaire, pour définir dans le même temps une ligne internationaliste claire vis-à-vis de la révolution palestinienne, que nous proposons le spectacle Fedayn réalisé par le Collectif théâtral la Comune de Milan. »¹⁴¹ Les artistes se font alors eux-mêmes passeurs pour que militants italiens et palestiniens puissent se rencontrer, échanger, se connaître et surtout puissent élaborer les bases d'une solidarité internationale. L'enjeu n'est donc pas mince, mais illustre le rôle *aussi* subversif que peut revêtir un théâtre-militant.

Enfin, pour ne pas rompre avec le burlesque qui a fondé leur réputation, les artistes de *la Comune* jouent énormément sur la *satire*. Elle doit marquer une prise de position politique ; la volonté sous-jacente est de rire des formes de domination, de l'État, de l'église, du patron ou encore de la police, mais pour en dénoncer les abus, les carcans moraux qu'ils imposent, etc. Le théâtre se transforme alors en « machine de guerre contre une société caduque et vieillie » pour reprendre les mots de Romain Rolland quand il parlait de son « théâtre populaire » et devient un « moyen de lutte sociale »¹⁴². Le but est alors de jouer sur les émotions et les affects communs pour faire entendre un discours politique sur la situation (générale ou particulière). À la manière de Brecht, le théâtre politique de *La Comune* ne se place pas dans une posture de porte-parole : il n'y a pas de volonté de rallier à tout prix les spectateurs à un discours préconçu, mais de les faire réfléchir et de stimuler leur esprit critique pour qu'ils puissent penser le monde différemment. Ce mode de communication « ne dit pas ce que l'homme *doit* faire, mais ce qu'il *peut* faire. [Il] montre l'homme *face* à l'action et non pas plongé *dans* l'action. Il s'agit donc d'un théâtre où l'individu a toujours la liberté de choisir entre plusieurs voies. »¹⁴³ Nous pourrions, afin d'illustrer ce propos, citer l'exemple de la pièce *Guerre du Peuple au Chili* (1973), qui traite du coup d'État de Pinochet, lors de laquelle est simulée une intervention truquée de faux policiers qui interrompent la représentation pour faire croire à un coup d'état en Italie. La situation fait son effet puisque certains spectateurs cherchent à fuir, étant pris de panique. L'objectif n'est surtout pas de juger le public, mais de le mettre face à ses propres

141 Collettivo La Comune, « Fedayn » in archivio Casa della memoria, carte F. Socrate, busta 1.

142 Romain Rolland, *Le théâtre du peuple*, 1903.

143 Gérard Noiriel, *op cit*, p.61.

réactions dans un tel moment, en proposant ainsi un « cheminement, qui passe par un dépaysement »¹⁴⁴.

Le collectif théâtral porte donc avec lui un discours pleinement politique. Il ne faudrait surtout pas le voir comme un organisme périphérique ou secondaire. Au contraire, une grande part des questionnements qui traversent par la suite le SR naissent ou prennent racine dans ceux des artistes de la *Comune*. C'est également la capacité de diffusion – ou plutôt la présence diffuse – de la compagnie qui permet au SR de trouver des appuis, des soutiens, des adhérents et une capacité d'intervention multiple. Le fait que des cercles théâtraux se développent dans des villes comme Bologne et Rome, là où le SR prend aussi une assise n'est pas qu'une simple coïncidence. Ces groupes ont d'ailleurs leur propre parole, mais qui offre de tels liens de parenté et une telle proximité politique avec celle du SR que la porosité n'en est que plus évidente. Sans rentrer dans les détails puisque nous développerons plus longuement la question des intellectuels par la suite (cf chap.3), cet extrait d'un tract du *circolo* de Rome nous semble particulièrement faire écho aux développements théoriques assumés par le SR sur ce point précis :

Face à ce mouvement anti-impérialiste quels sont les devoirs des intellectuels révolutionnaires ? Nous disons qu'il n'y a pas de place pour les hésitations petites-bourgeoises et pour la défense de notre propre pouvoir « culturel » nous devons nous lier à fond aux luttes des prolétaires, des étudiants anti-impérialistes. Nous devons construire des cellules d'intervention théâtrale, cinématographique, audiovisuelle, organiser des interventions en usine, dans les quartiers, dans les écoles. [...] Nous avons toujours dit et écrit que le cercle « La Comune » est une structure au service de la lutte révolutionnaire et non un « salon » pour de vagues rencontres culturelles masquées en extrémisme radical bourgeois.¹⁴⁵

Le ton est ferme et ne laisse que peu de doutes sur la volonté de lier travail artistique et mouvement réel. Il faut dire que les questions soulevées par les spectacles de la compagnie sont toujours directement liées à des dynamiques ou à des sujets centraux pour le mouvement révolutionnaire : solidarité internationale, anti-impérialisme, antifascisme, lutte de classe, anticapitalisme, féminisme, etc, ce sont toutes les facettes de la pensée communiste qui sont passées en revue. Nous avons déjà parlé des pièces sur les *Fedayn* ou sur le Chili, nous parlerons plus loin de celle sur Piazza Fontana, mais d'autres sont tout aussi parlantes. À titre d'exemple, la pièce de Silvano Piccardi « Barricades – Parme 1922 – Comment un peuple défait le fascisme » jouée à partir de 1973 à Milan puis à Rome notamment témoigne non seulement du travail mémoriel qui se

¹⁴⁴ *Ibid*, p.72.

¹⁴⁵ Circolo La Comune di Roma, « Contro il fascismo, l'imperialismo, il capitalismo », Rome, 23 novembre 1973, in *archivio Lelio Basso*, fondo M. Salvati, S.02, B.3, fasci.8.

déploie dans le théâtre militant en réactivant de grands moments de la lutte antifasciste et en montrant que la résistance est toujours possible. Mais surtout, elle laisse aussi transparaître les inquiétudes des militants et la nécessité de trouver des armes en se référant au passé : face aux risques de basculement autoritaire sur le modèle des colonels en Grèce ou du Chili de Pinochet et face à la menace néofasciste, le besoin se fait jour d'utiliser un imaginaire commun à la gauche radicale pour réactiver dans le présent des hypothèses politiques qui ne soient pas défaitistes ou fatalistes. La représentation théâtrale fait alors office de moment à la fois récréatif et sérieux, systématiquement suivie d'une discussion avec le public qui permet de confronter les expériences, de penser à plusieurs, de faire le lien entre la pièce et des situations concrètes. L'objectif devient alors de contribuer à élaborer une « culture révolutionnaire liée au mouvement du prolétariat international »¹⁴⁶.

Surtout, et ceci peut paraître intéressant ou même original, les textes écrits par la *Comune* ne se contentent pas de jouer sur les plans de l'imaginaire, de la critique ou de l'art, mais sont inscrits concrètement dans les dynamiques de rue et se font le relais des appels à mobilisation. On pourrait alors s'accorder avec Balestrini et Moroni quand ils voient la *Comune* comme « un organisme qui dans plusieurs phases a fonctionné comme un authentique grand « média » d'interprétation-reproduction des luttes politiques diffuses. »¹⁴⁷ Ainsi, pour rester avec le *circolo* de Rome, un texte intitulé « Non ! Les fascistes ne doivent pas parler. » diffusé le 9 janvier 1973 relaye et diffuse un appel à se mobiliser pour empêcher la bonne tenue d'un meeting organisé par l'extrême-droite. En effet, le 18 janvier suivant doivent se retrouver dans la capitale de « tristes figures du passé fasciste, [...]. Des criminels condamnés à mort par les partisans pour des massacres de femmes et d'enfants, pour des violences contre des citoyens désarmés. Fusilleurs de paysans, d'ouvriers, de jeunes pendus comme des bêtes à des crocs de bouchers. »¹⁴⁸ Rappeler le passé est une fois de plus un outil pour enclencher des réactions communes dans le présent : l'appel n'est pas l'expression d'une simple indignation impuissante, mais une exhortation à continuer la lutte.

Ces criminels [...] croient que les masses populaires ont oublié leur passé. MAIS le peuple n'oublie pas ! Se souvenir et venger nos camarades est une consigne que nous ne pouvons pas ignorer. Les venger dans le souvenir de leur engagement et lutter pour réaliser les idéaux du socialisme, rappeler les tortures subies, empêcher la renaissance du fascisme à chaque occasion et à chaque moment où il se représente. [...] Les fascistes ne doivent pas parler et se réunir : voilà le mot d'ordre !¹⁴⁹

146 *Idem*.

147 Primo Moroni et Nanni Balestrini, *L'orda d'oro, op cit*, p.601.

148 Circolo La Comune di Roma, « No ! I fascisti non devono parlare. », Rome, 9 janvier 1973, in archivio Lelio Basso, fondo M. Salvati, S.02, B.3, fasci.8.

149 *Idem*.

La *Comune* décide donc d'appuyer les mobilisations antifascistes contre la bonne tenue de ce meeting, mais offre aussi sa contribution propre en appelant par la même occasion à une semaine de contre-information antifasciste pour donner du corps et de l'épaisseur à ce moment de lutte et en visant à une plus grande « unité entre les forces révolutionnaires »¹⁵⁰, un autre trait commun avec le discours du SR que de vouloir aller à l'encontre des séparations groupusculaires du mouvement révolutionnaire.

Nous comprenons dès lors que le *Soccorso rosso* se réactive sous le coup de la rencontre entre des « secteurs » différents, éloignés dans leurs quotidiens et dans leurs pratiques, mais qui se retrouvent autour d'un objet commun : la question de la répression. Cette dernière offre un plan sur lequel agencer une dimension culturelle et artistique avec une dimension liée aux pratiques du droit. C'est dans ce sens qu'il faut lire l'analyse de Liora Israel quand elle dit que « [...] le rôle propre de l'événement [1968] fut peut-être aussi de permettre qu'adviennent de nouvelles formes d'alliances militantes, autour de questions communes associant pratiques ou usages du droit et militantisme. »¹⁵¹ Cette composition introduit une originalité et une spécificité, que ce soit dans la trajectoire du SR, mais aussi plus généralement au sein du paysage politique de la gauche révolutionnaire. Nous pourrions alors peut-être voir cette rencontre entre les comités d'avocats et les artistes de *La Comune* à travers le concept d'« affinité élective » tel qu'il est décrit par Lowy dans *La cage d'acier* :

Je propose donc, à partir de l'usage wébérien du terme, la définition suivante : l'affinité élective est le processus par lequel a) deux formes culturelles/religieuses, intellectuelles, politiques ou économiques – ou b) une forme culturelle et le style de vie et/ou les intérêts d'un groupe social, entrent, à partir de certaines analogies significatives, parentés intimes ou affinités de sens, dans un rapport d'attraction et d'influence réciproques, de choix actif, de convergence et de renforcement mutuel.¹⁵²

Il s'agirait dans ce cas d'une rencontre, entre deux formes politiques, mais agissant sur des terrains différents, qui ne serait donc pas tant marquée par le sceau de l'idéologie, mais bien par une sensibilité commune sur un sujet devenu brûlant d'actualité où des intérêts convergent pour assurer une pérennité dans l'action, une solidité organisationnelle et une multiplication des formes d'intervention. En effet, au sein de ce regroupement hétérogène, il paraît vite évident que chaque membre apporte des possibilités diverses en fonction de son savoir et de sa capacité à contribuer à la

150 *Idem*.

151 Liora Israel, « UN DROIT DE GAUCHE ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », in *Sociétés contemporaines*, 2009/1 n° 73, p. 47-71.

152 Michael Lowy, *La cage d'acier. Max Weber et le marxisme wébérien*, Stock, Paris, 2013, p.93.

défense et à la solidarité aux prisonniers et aux victimes de la répression. Le SR offre de cette manière un point d'agrégation à diverses strates d'intellectuels qui cherchent à mener une action politique sur la question de la répression – policière, judiciaire, institutionnelle. Si la prison représente symboliquement et pratiquement l'axe fort d'intervention, la conscience d'une répression diffuse et de l'existence de divers dispositifs normalisateurs induiront rapidement un élargissement des horizons (école, usine, hôpitaux psychiatriques, etc).

B. De Milan à l'Italie : constitution d'un réseau national

1. Organisation et objectifs de lutte

Ces prémisses étaient nécessaires afin de mettre en place le cadre d'émergence du SR. D'un côté, donc, des artistes utilisent leurs spectacles comme moyen d'agitation politique afin de récolter des fonds et diffuser des informations et, à partir de l'automne 1968, exhument du patrimoine du mouvement communiste le « Soccorso Rosso » comme nom générique d'une pratique de solidarité avec les prisonniers et les cibles de la répression. À travers les tournées dans les différentes villes d'Italie, sur les lieux où se déroulent des luttes d'envergure (usines, quartiers, entreprises, etc), le couple d'acteurs Franca Rame et Dario Fo rencontre des personnes disposées à s'impliquer dans des formes de solidarité contre les sanctions pénales qui pleuvent sur les militants. Des initiatives similaires voient le jour et se développent dans d'autres villes, parfois poussées ou aidées par *La Comune* (par exemple à Turin, les acteurs font partie des signataires du premier appel à constituer un SR), et reprennent le même nom. L'activité politique est donc à ce moment-là tout à fait éparse et discontinue, le soutien se fait par à-coups au gré des situations spécifiques, des épisodes de grèves et de luttes, et de leurs conséquences (licenciements, procès, amendes, etc). Les représentations théâtrales sont donc, dans un premier temps, les moments centraux d'activité du SR. Des lectures de lettres racontent les conditions d'enfermement et le quotidien carcéral. Des fonds de soutien sont récoltés et des appels sont faits pour relayer les dynamiques de lutte. Si le collectif artistique (au sein duquel se trouvent des personnes comme Marisa Ricordi, femme de Nanni Ricordi, une célébrité du monde musical) occupe donc une place prédominante, l'idée d'une organisation qui reprend les tâches du SR commence à faire son chemin parmi les groupes de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire, notamment pour les principaux que sont Potere Operaio (PotOp), Lotta Continua (LC), *Avanguardia Operaia* (AO).¹⁵³

En parallèle, l'intensité des luttes politiques et sociales ne faiblit pas, bien au contraire, et les

153 Aldo Grandi, *La generazione degli anni perduti. Storie di Potere Operaio*, Turin, Einaudi, 2003, p.150-151.

pratiques contestataires se diffusent et se durcissent au fil des années ; les épisodes de grèves, d'occupation et d'affrontements qui opposent la gauche révolutionnaire à l'extrême-droite ou la police se multiplient, ce qui accroît le nombre de situations où une solidarité militante devient nécessaire. Cela porte à une structuration plus poussée des formes de soutien, qu'elles soient financières, matérielles ou politiques. À ce point, il faut saisir que le SR connaît un double cheminement qui l'amène à avoir une audience et une présence désormais établie à travers l'ensemble du territoire italien, d'une part avec la constitution du Soccorso Rosso Militante (SRM) et de l'autre avec la coordination d'un ensemble de comités locaux.

a. Le SRM : organiser l'aide matérielle

Dans le sillage de l'activité lancée par le cercle de *La Comune*, la perception de la situation générale a changé : le soutien générique ne suffit plus face aux évolutions dans la manière de gérer l'ordre public et les contestations politiques, les militants ressentent la nécessité de modifier les formes et le niveau d'organisation. C'est ce qu'exprime un communiqué du collectif théâtral : « La croissance du mouvement de lutte [...] et la progressive intensification de la répression imposent le passage à une nouvelle phase dans laquelle le « soccorso rosso » n'est plus limité à soutenir tel ou tel camarade, telle ou telle lutte, mais fait front de manière systématique à la nécessité de soutenir, comme minimum, tous les camarades frappés par la répression. »¹⁵⁴ Ainsi, les membres de *La Comune* retiennent que la forme de soutien qu'ils ont adoptée depuis 1968 n'est plus suffisante, malgré le « succès » rencontré ; Franca Rame précise par exemple qu'entre septembre 1971 et juin 1972, ce sont « plus de quinze millions » de liras qui ont été recueillis. Les militants envisagent donc de passer un cap pour être en mesure d'apporter une réponse solidaire qui soit à la hauteur de l'offensive menée contre les différents champs de lutte qui ont recours à des pratiques illégales et à des formes de violence politique.

Les événements déterminant cette mutation sont à chercher dans les diverses initiatives antifascistes prises au printemps 1972 qui donnent lieu à de multiples affrontements de rue à l'occasion de meetings organisés par le MSI (*Movimento Sociale Italiano* – parti d'extrême-droite). La gauche extraparlamentaire et révolutionnaire appelle constamment à répondre à cette présence publique du parti de la droite radicale, ce qui provoque une escalade dans la tension et conduit de nombreux militants en prison, tout cela dans un contexte général de radicalisation de la conflictualité politique. Le constat alors établi par les militants impliqués depuis 1968-1969 dans le soutien aux personnes arrêtées ou inculpées consiste à voir un accroissement aussi bien qualitatif (à

154 « Comunicato del collettivo teatrale « La Comune » diretto da Dario Fo », *op cit.*

travers les « provocations » comme Piazza Fontana) que quantitatif (affrontements de rue, premières enquêtes sur les Brigades Rouges, etc) de la répression et du nombre de situations dans lesquelles un soutien est nécessaire.

C'est pour cette raison que nous avons pensé nécessaire de nous impliquer activement [...] dans une tentative d'organisation qui dépasse le spontanéisme du « secours rouge » sporadique et occasionnel, pour tel ou tel camarade. Ainsi, à la fin mai 1972, nous avons mis sur pied [...] une initiative de soutien militant, au-delà d'une solidarité générique, aux camarades incarcérés, en contribuant ainsi au développement du mouvement politique dans les prisons.¹⁵⁵

Si l'intention reste un peu abstraite dans une telle formulation, concrètement, *La Comune* propose une forme organisationnelle pour atteindre cet objectif. L'enjeu est de parvenir à « mettre en contact direct les démocrates et les camarades présents aux spectacles, avec les camarades détenus, afin de leur faire sentir la solidarité de l'extérieur, l'appui moral et financier. »¹⁵⁶ Les objectifs énoncés restent dans une certaine mesure modestes, mais posent les bases de ce que sera le socle de l'engagement du SRM dans les années suivantes : « 1) Contribuer à rompre l'isolement dans lequel sont tenus les camarades incarcérés. 2) Garantir aux camarades la survie et l'autonomie par rapport à la mafia de la prison. »¹⁵⁷ C'est le début d'un réseau de souscription en vue d'apporter une aide matérielle effective aux prisonniers et à leurs familles, mais aussi pour maintenir un lien politique avec le monde carcéral ; le collectif théâtral s'engage à regrouper les informations nécessaires, suivre les déplacements auxquels les détenus sont parfois soumis, et transmettre ces données aux militants souscripteurs :

pour chaque camarade incarcéré dont nous avons les données (détenus politiques et « communs » qui en prison ont mûri une conscience de classe) nous avons une souscription mensuelle, continue, en établissant une somme sur la base de ses conditions (de 15 000 à 50 000 liras si c'est un chef de famille) ; il arrive ainsi que le « Secours Rouge » est assuré avec continuité par un certain nombre de militants qui s'engagent à envoyer directement en prison à travers un mandat une certaine somme mensuelle, d'un minimum de 500 liras, selon les possibilités.¹⁵⁸

Les résultats se font rapidement sentir sur un plan purement comptable. En l'espace d'un mois, Franca Rame annonce que 94 prisonniers ont été soutenus.¹⁵⁹ Là où le couple Rame et Fo s'était lancé quelques années auparavant dans une entreprise qui se voulait plutôt modeste, voilà maintenant qu'ils se retrouvent avec leurs camarades à organiser un réseau de contact entre extérieur et monde carcéral, voué à s'étendre rapidement à travers le pays. Cette croissance quasi immédiate

155 *La Comune*, « Il letto di contenzone », *op cit*, p.1.

156 *Collettivo Teatrale « La Comune »*, « Ai compagni che si sono occupati in questi anni del Soccorso Rosso Militante », Milan, 1975, in Archivio Marco Pezzi, *op cit*.

157 *Soccorso Rosso Militante*, « Documento », Milan, juin 1975, in Archivio Marco Pezzi, *Idem*.

158 *Collettivo Teatrale La Comune*, « Cari compagni », Milan, *La Comune*, 30 juin 1972, in Archivio Marco Pezzi.

159 *Idem*.

incite alors d'autres personnes sensibilisées à la question ou déjà investies sur ce terrain à former des collectifs qui reprennent l'étiquette du SRM pour s'inscrire dans cette mission d'organiser le réseau de souscription. C'est le cas notamment à Bologne (peut-être le principal collectif après celui de Milan, ou du moins le plus actif), Rome, Brescia, Bergame, Modene, Reggio Emilia, Pérouse, Livourne.¹⁶⁰ Ces comités se fondent avec « l'objectif minimal de décentrer une partie du travail de contact avec et entre les camarades souscripteurs et détenus »¹⁶¹ ; l'idée est donc d'alléger le travail mené par le SRM de Milan qui gère la majeure partie de l'activité militante depuis 1972. D'autant que celle-ci se ramifie et se diversifie selon les situations rencontrées. Sur le plan carcéral, les tâches sont en effet multiples puisque, selon Dario Fo, le SRM s'occupe « des dépenses légales des différents camarades, [de] dénoncer au ministère de la Justice et à la presse les vexations perpétrées dans les prisons et dans les hôpitaux psychiatriques, [de] trouver des médecins, [de] se battre pour qu'il soit permis aux détenus d'être des hommes, soutenir les prolétaires et les étudiants dans la lutte. »¹⁶² L'intervention et le soutien dépassent rapidement la seule aide matérielle pour affronter la réalité de la prison dans ses multiples facettes.

Si dans un premier temps il y a donc une activité que nous pourrions qualifier de discontinuée sous le nom de Soccorso rosso, le passage au SRM en 1972 marque le point de renversement vers un travail politique et militant plus structuré et la tentative de marquer une opposition systématique à la répression. C'est dans ce cadre que se structure nationalement un réseau de souscripteurs dans des comités locaux et que l'initiative de base, portée par le collectif de *La Comune*, prend une épaisseur tout à fait singulière. D'autant que, en parallèle, c'est tout un réseau de comités du SR qui s'est constitué sur des bases plus ou moins similaires, mais néanmoins plus orientées sur une intervention directement politique et l'organisation de modalités de défense légale.

b. S'organiser nationalement, un cheminement tortueux

Nous l'avons évoqué précédemment, l'idée du SR fait son chemin au sein de la gauche révolutionnaire depuis 1969, certainement suite à l'impulsion donnée par *La Comune*, mais aussi, probablement, en raison d'une part des nécessités pratiques et de l'autre de la persistance dans la culture communiste du SR d'avant-guerre. D'une manière générale, la question de la répression devient pressante pour nombre d'individus et de collectifs, et il devient impératif de structurer les

160 Collettivo Teatrale « La Comune », « Ai compagni che si sono occupati in questi anni del Soccorso Rosso Militante », *op cit.*

161 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, mai 1974, p.10.

162 Témoignage de Dario Fo sur l'activité du SR, cité dans Massimiliano Griner, *La zona grigia*, Chiarelettere, Milano, 2014, p.137.

initiatives éparses et non coordonnées. C'est pourquoi, notamment sous l'impulsion des avocats-militants qui avaient déjà engagé des modalités d'organisation, se constitue le « 11 juillet [1971], à Milan, [...] le comité de coordination des avocats révolutionnaires »¹⁶³ qui regroupe des praticiens du droit de Milan, Turin, Pavie, Venise, Bolzano, Gênes, Florence, Bologne et Rome. Ce n'est qu'une prémisse puisque quelques jours après, le 20 juillet, toujours dans le chef-lieu lombard, est formé un comité de promotion de l'Organisation communiste pour le secours rouge, initiative qui trouve un écho immédiat du côté de Turin.¹⁶⁴ Il s'agit d'une modalité d'organisation dont l'objectif, pendant quelques mois, consiste à promouvoir dans la gauche communiste l'idée d'un SR qui proposerait « aussi bien une action défensive et d'assistance (« défense légale des camarades, assistance matérielle et politique aux arrêtés et à leur famille, livres blancs sur la répression »), que l'appui aux organismes de masse et à l'extension de leur capacité d'intervention. »¹⁶⁵ L'ambition est donc de parvenir à relier les différents spécialistes (du droit, de l'enseignement, de la santé, etc) qui ne sont pas forcément des militants politiques, mais qui ressentent la nécessité d'un engagement aux côtés des dynamiques de lutte. C'est-à-dire tous ceux qui « se considèrent communistes et sont disposés à se mettre au service de la lutte de classe dans des formes différentes du militantisme dans les organisations révolutionnaires existantes. »¹⁶⁶ En tout cas, les bases structurant par la suite le SR sont posées : autonomie à l'égard des autres groupes et refus d'être le porte-parole d'une tendance plutôt que d'une autre, volonté de cibler et d'impliquer les intellectuels au service de la lutte de classe, désir de dépasser le simple aspect défensif pour devenir un organisme capable d'investir l'ensemble du champ de la conflictualité en renforçant la capacité du mouvement de masse. Il faut alors croire que l'initiative rencontre un certain succès ou trouve du répondant, puisque le 26 septembre 1971, encore à Milan, une assemblée formalise la naissance du SR. Celui-ci regroupe plusieurs collectifs, dont le *Collettivo Politico Giuridico* de Rome, le Comité juridique d'autodéfense de Milan, le groupe de médecins Norman Bethune¹⁶⁷ de Milan ainsi que de nombreux professionnels et intellectuels de Milan, Turin, Venise, Pise, Gênes et Florence (pour la Toscane, les points de référence sont les avocats Arnaldo Massei et Giovanni Sorbi de Pise). C'est donc le moment d'une jonction entre les diverses initiatives prises les années précédentes, qui entrevoient désormais la perspective d'un accroissement de leur activité et de leur force à travers une

163 « Il Soccorso Rosso », in *Lotta continua*, n°13, 25 juillet 1971, p.3.

164 *Idem*.

165 Elena Petricola, *I diritti degli esclusi nelle lotte degli anni settanta*. *Lotta Continua*, Edizioni Associate, Roma, 2002, p.235.

166 « Il Soccorso Rosso », *Lotta continua*, *op cit*.

167 Le collectif reprend le nom de Norman Bethune (1890-1939), médecin canadien, novateur dans le domaine de la chirurgie et de la médecine sociale, également connu pour son engagement politique. Il fait en effet partie du Parti communiste canadien avant de s'engager dans la guerre d'Espagne du côté républicain. Il finit sa vie en Chine dans les rangs de la Huitième armée de route de Mao.

organisation commune :

Ces militants, que le refus de la pratique réformiste et révisionniste avait initialement poussé à créer des organismes alternatifs isolés, ont par la suite compris que pour pouvoir répondre aux exigences du prolétariat et en faire justement des cadences de lutte, il était nécessaire de sortir du schéma de mise en lien volontariste avec la classe ouvrière, et constituer au contraire des structures de service qui, en se liant dans les situations concrètes de lutte et en faisant référence à toutes les réalités de mouvement de la gauche révolutionnaire, contribuent au développement des luttes et représentent une **référence organisationnelle concrète**.¹⁶⁸

Les débats qui accompagnent ce moment constituant sont nombreux et voient notamment l'opposition entre une ligne pour laquelle le SR doit devenir un organisme de masse et une autre qui le prend comme un organisme d'intervention en soutien seulement à des moments précis des luttes politiques. Mais quand la répression prend des formes de plus en plus variées et concerne de plus en plus de personnes, certains militants ressentent l'exigence de donner des réponses suffisamment fortes et organisées :

Le soccorso rosso doit et veut avoir la fonction d'appuyer les luttes qui sont conduites par les travailleurs, par les étudiants, par les exploités, par les occupants, par les avant-gardes en leur fournissant des instruments pour la défense face aux intimidations de la police, de la magistrature, des patrons, etc, pour la dénonciation aux travailleurs des manœuvres réactionnaires et de ceux qui les mettent en acte, pour l'aide dans tous les cas où une telle aide est nécessaire.¹⁶⁹

C'est donc la première tendance qui l'emporte et une résolution commune est adoptée :

Le Soccorso Rosso ne se propose pas seulement de prêter assistance aux militants poursuivis, n'est pas seulement un collège national de défense avec un appendice d'assistance. [...]

Les devoirs du SR sont les devoirs politiques qui sont maintenant confiés par les organisations de la classe ouvrière dans le cadre des objectifs stratégiques et tactiques de la classe, et qui requièrent l'usage de connaissances spécialisées et scientifiques qui dans la société capitaliste sont le patrimoine exclusif des intellectuels de provenance bourgeoise (médecins, ingénieurs, architectes, avocats, contre-information).

Le SR est autonome des groupes de la gauche extraparlamentaire, mais est pleinement appuyé par eux. [...]

Le SR garantira sa propre autonomie financière.

Le SR s'adresse à tous ceux qui se prétendent intellectuels révolutionnaires ou progressistes et qui ont la perspective historique de l'inévitabilité du socialisme, qui connaissent et respectent les lois de la lutte de classe à tous les niveaux, même internationaux, et qui se posent décidément du côté du prolétariat. Leur place est avec nous.¹⁷⁰

168 Segreteria di coordinamento nazionale, *Soccorso Rosso*, Rome, 13 juin 1973, p.5.

169 S.n., s.d., in Centro Studi Gobetti, subfondo Mario Dalmaviva (17. SR).

170 Soccorso Rosso, « Riunione costitutiva del Soccorso Rosso », Milan, 1971, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, dono Soave.

Cette résolution confirme les grandes lignes qui constituent le socle idéologique du SR. Celui-ci se veut représenter une force capable d'impliquer différents corps d'intellectuels et être en mesure de proposer une forme d'engagement qui leur correspond, ce qui attire notamment un grand nombre de militants impliqués dans les activités de contre-information.¹⁷¹ Tout le travail de dénonciation autour des prisonniers politiques, de la réalité carcérale, des violences fascistes ou des appareils d'État offre, en effet, des perspectives politiques concrètes. Parmi ces secteurs du travail intellectuel, en plus des médecins, journalistes, enseignants et autres ingénieurs, il n'est pas étonnant de retrouver un nombre important d'avocats en lien avec le SR : « En 1974, cent trente-neuf avocats s'étaient mis à la disposition de cette cause dans toute l'Italie. »¹⁷² Le fait que le SR se veuille un organisme large et non affilié sur la position particulière d'une organisation permet à des militants et à des individus de sensibilités diverses de gauche (anciens résistants, anciens membres du PCI, jeunes issus des contestations étudiantes, révolutionnaires, extraparlimentaires, socialistes, etc) de trouver un débouché politique à leur mesure. Cette question de l'autonomie constitue en particulier une des bases de l'intervention du SR et un de ses fondements politiques, découvert et éprouvé dans les luttes du tournant des années 1960 et 1970 : « L'expérience de ces années a démontré que l'autonomie est le choix le plus efficace pour le fonctionnement et l'usage des structures de services justement en tant que celles-ci agissent sur un terrain qui, dans le processus en acte, visant à l'organisation révolutionnaire générale, [...] permet déjà l'agrégation sur des bases objectives [...] de certaines activités politiques spécifiques. »¹⁷³ Les personnes entrent donc dans le SR en leur nom propre et singulièrement, et non comme expressions ou comme délégués d'une structure particulière (parti, syndicat, organisation extraparlimentaire, etc). C'est l'attention constante à cette autonomie et à ce qu'elle permet, à savoir une forme de transversalité dans l'intervention puisqu'elle n'est pas dictée par des intérêts particuliers, qui constitue un des aspects originaux dans la trajectoire du SR : « Bien qu'ayant une orientation de gauche, militante et de classe, le Soccorso rosso arrive en réalité à impliquer une couche de personnes hétérogènes par leur croyance et leur appartenance politique, trouvant une adhésion souvent liée à des facteurs humains et émotifs. »¹⁷⁴

Le SR fraîchement constitué est rapidement confronté à une des grandes séquences de mobilisation du début des années 1970 : le procès fait à des militants anarchistes (parmi lesquels Pietro Valpreda) pour les bombes du 12 décembre 1969 qui doit s'ouvrir en février 1972 à Rome. Dans cette perspective, une campagne d'agitation en faveur des inculpés est lancée par un comité de mobilisation nationale. Le SR s'implique particulièrement dans ce « Comitato di lotta contro la

171 Massimo Veneziani, *Controinformazione. Stampa alternativa e giornalismo d'inchiesta dagli anni Sessanta a oggi*, Rome, Castelveccchi, 2006, p.48.

172 Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.89.

173 Segreteria di coordinamento nazionale, *Soccorso Rosso*, *op cit*, p.6.

174 Elena Petricola, *op cit*, p.237

strage di stato » et y occupe immédiatement une place assez centrale. Toutefois, nous avons fait le choix de traiter cette question un peu plus tard lorsque nous évoquerons les combats antifascistes auxquels se rapporte le SR (cf. chap.2). Mais il nous fallait néanmoins préciser ici que cette étape est importante dans le cheminement des premières années et dans cette période de formation et de constitution. Elle signale notamment le basculement vers un plan de mobilisation nationale qui incite l'organisation à se doter d'un outil en mesure de faire office de courroie de transmission entre les nombreux comités qui ont émergé dans tout le pays.

Le 5 mai 1972, Vanni Pasca, un militant de l'*Unione dei comunisti italiani (ml)*, est arrêté pour avoir parlé lors d'un meeting du « maudit gouvernement ». Cela lui vaut un procès pour outrage, lors duquel il est condamné à deux ans de prison sans possibilité de liberté conditionnelle par le tribunal de Reggio Calabria. L'émotion est forte dans les milieux de la gauche intellectuelle et progressiste qui organise rapidement un comité pour sa libération, avec une pétition qui recueille en deux semaines 15 000 signatures, pendant que le SR obtient un million et demi de liras en dons dans le même temps pour le soutien financier au condamné. Ce qui est alors interprété comme une condamnation lourde pour un « délit d'opinion » mobilise fortement les secteurs du travail intellectuel puisque parmi les signataires de la pétition, on retrouve « plus de 900 professeurs universitaires, écrivains, essayistes, artistes, journalistes, juristes, magistrats et des dizaines et dizaines d'organismes, associations et rédactions. »¹⁷⁵ En effet, l'enjeu est de dépasser le simple cadre du cas particulier de Pasca pour fonder un « comité pour l'abolition des délits d'opinion » à portée nationale. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement dans cette histoire, c'est qu'au sein d'un appel à un congrès à Rome pour discuter de la création de ce comité, et plus généralement de la nécessité de prendre position sur la question, se cache un autre appel : « Le Comité se fera, en outre, promoteur de la constitution d'un Soccorso Rosso national unitaire, soutenu par des avocats et des magistrats démocrates au service de tous ceux qui sont l'objet des persécutions de la justice démocrate-chrétienne et qui aura comme but le soutien économique des familles des camarades incarcérés. »¹⁷⁶ Le texte est écrit et diffusé au mois de juin 1972, quelques mois avant que ne se constitue le secrétariat de coordination nationale. C'est donc parmi les signataires de l'appel pour libérer Pasca que l'on devine certains futurs protagonistes des réseaux de soutien mis en place au fil des années par le SR. En effet, en octobre 1972, est constitué le secrétariat national du SR qu'il ne faudrait surtout pas voir comme un organe centralisateur qui dicterait la ligne à suivre, mais plutôt comme une courroie de transmission entre les différents comités. C'est à lui que les comités font un

175 Comitato per la libertà di Vanni Pasca, « Costruiamo un comitato per l'abolizione dei reati d'opinione », Milano, 15 juin 1972, p.1, in Fondo Marcello Vitale, subfondo Gobetti (Centro studi P. Gobetti).

176 *Ibid*, p.2.

rapport mensuel afin de regrouper les informations sur les initiatives locales, l'avancement des procès, les transferts et les liens avec les détenus. Il est actif pendant presque toute la décennie, puisque nous avons encore des traces de son activité en 1978¹⁷⁷, et il faut signaler que le secrétariat national ne reste pas tout du long à Rome, mais est déplacé temporairement à Milan, au moins en juin 1975.¹⁷⁸ Au même titre que la plupart des comités locaux, il publie également un bulletin, mais de manière très irrégulière : les premiers sont diffusés en 1972, avant que la parution ne s'arrête pendant deux ans et reprenne le temps de deux numéros en 1974.

L'implication dans la campagne pour Valpreda et dans le Comité national est telle qu'elle amène progressivement à une forme d'identification entre cette entité et le SR et qu'il devient difficile de distinguer entre les deux tant la porosité est forte. C'est ce qui explique que dans les mois qui suivent l'agitation autour du procès, le SR poursuit évidemment son activité militante et publie notamment des bulletins à partir d'octobre qui semblent avoir une portée nationale. Or, il est intéressant de relever qu'à cette occasion, si le titre précise évidemment qu'il s'agit de publications émanant du SR « de la gauche révolutionnaire », il est ajouté en dessous une occurrence au Comité de lutte, comme pour rappeler au lectorat, probablement au milieu du foisonnement de groupes militants et peut-être de collectifs qui reprennent l'étiquette du SR, qu'il s'agit de la même organisation que celle qui s'est impliquée en faveur des anarchistes. Quoi qu'il en soit, la publication semble être de courte durée avant de connaître un arrêt pour des « motifs d'organisation »¹⁷⁹, puisque nous n'avons retrouvé que trois numéros espacés entre octobre et novembre 1972 (le dernier est d'ailleurs un numéro spécial), édités à Rome, mais avec l'ambition d'un rayonnement bien plus large si l'on s'en réfère notamment aux calendriers des mobilisations que l'on retrouve dans chaque numéro et qui invite à participer à des initiatives de lutte à Udine, Trieste, Palerme ou Bari (entre autres)¹⁸⁰. Ce SR qui prolonge l'action du Comité de lutte contre la « strage di stato » se veut être « l'organisme unitaire de coordination de la gauche révolutionnaire pour la défense et la lutte contre la répression et l'oppression, et se configure comme une structure autonome au service de la lutte de classe. »¹⁸¹ Il reprend évidemment les outils militants désormais classiques de la contre-information, des assemblées et autres manifestations, ainsi que de la défense juridique et de l'assistance légale pour les personnes inculpées ou poursuivies dans le cadre de mobilisations politiques. Il se dote aussi, nous l'avons dit, d'un bulletin qui cherche à paraître régulièrement dans le but de donner des informations fréquentes de l'activité du SR, mais aussi pour diffuser et amplifier certaines

177 Soccorso Rosso, segreteria di coordinamento nazionale (a cura di), *Siamo tutti cospiratori (Controinformazione sulla montatura ai danni dei compagni dei Castelli Romani)*, Stampa alternativa, Roma, 1978.

178 Soccorso Rosso Militante, « Documento », *op cit.*

179 Segreteria di coordinamento nazionale, *Soccorso Rosso*, *op cit.*, p.19.

180 « Bollettino del Soccorso Rosso della sinistra rivoluzionaria », Rome, 15 octobre 1972, p.3.

181 *Ibid*, p.1.

informations locales. Ce journal se veut être aussi une invitation large à ce que des « camarades » s'impliquent « dans chaque réalité locale [...] pour maintenir les contacts avec le secrétariat de coordination nationale »¹⁸² et afin de promouvoir les initiatives menées par le SR. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il relaye les actions déjà menées par des groupes anti-répression proches du SR ou par des comités de ce dernier (comme à Bologne ou à Raguse où les collectifs suivent des procès ou organisent des manifestations).

Nous l'avons dit, ces bulletins émanant du secrétariat national ne furent pas publiés régulièrement, au-delà des tous premiers numéros. Si le premier se voulait être une présentation de l'action et du sens du SR, le second nous donne une idée de ce qu'il aurait pu devenir dans le temps. Bien que les initiatives locales continuent à trouver un écho (procès faits à des militaires à Rome, procès à LC, spectacles de *La Comune* sur les prisons, incarcération de militants, calendrier des prochaines cadences de lutte portées par le SR, etc), l'éditorial qui constitue le texte principal du bulletin nous fournit d'autres indications. Il consiste en effet en une explication juridique de la « rimessione »¹⁸³, le renvoi d'un procès dans une autre ville que celle où il devrait être jugé. Cette question est fortement d'actualité puisque c'est ce qui a été utilisé dans le cadre du procès Valpreda déplacé de Rome à Catanzaro, ou pour celui concernant des faits d'espionnage à la Fiat de Turin finalement jugés à Naples. L'article revient alors sur les textes de loi qui permettent ce genre de décision, ainsi que sur l'histoire de cette pratique et notamment sur les modifications législatives survenues sous la période fasciste qui introduisent la notion de danger « pour l'ordre public », argument fréquemment utilisé au début des années 1970 pour motiver les déplacements dans d'autres tribunaux de certains procès particulièrement importants. Si ce genre de texte témoigne de la présence d'intellectuels et de spécialistes du droit au sein du SR, il nous offre un aperçu du genre d'apports que ces derniers peuvent offrir à une initiative comme celle du SR et nous donne une indication sur les formes que peut prendre leur engagement politique.

Le dernier exemplaire porté à notre connaissance de ce bulletin est peut-être le plus intéressant, puisqu'il s'agit d'un numéro spécial qui relate de manière assez approfondie la teneur d'une assemblée sur la question du SR, tenue à Milan les 11 et 12 novembre 1972 et appelée par les organismes autonomes des usines Alfa Romeo, Pirelli et Sit-Siemens de la capitale lombarde. Ces derniers souhaitent en effet ouvrir une discussion autour de « la nécessité d'assurer la défense de tous les camarades frappés par la répression », dans le but de promouvoir « la constitution d'un Secours Rouge posé sous le contrôle politique direct du prolétariat »¹⁸⁴. Sont ainsi présents dans cette assemblée des représentants du SR de plusieurs villes (Gênes, Turin, Padoue, Florence,

182 *Ibid*, p.2.

183 « Bollettino del Soccorso Rosso della sinistra rivoluzionaria », n°2, Rome, 22 octobre 1972, p.1.

184 « Bollettino del Soccorso Rosso. Atti dell'assemblea sul Soccorso Rosso », n° speciale, Rome, novembre 1972, p.1.

Salerne) et du secrétariat national, de plusieurs organisations de la gauche révolutionnaire ainsi que de divers comités de quartiers ou d'usines des principales métropoles italiennes. Le bulletin se présente alors sous la forme d'une succession d'interventions – dont on imagine que ce sont celles qui sont considérées comme les plus importantes – qui relayent certaines réalités de lutte, le rapport à la répression et les possibilités qui peuvent s'ouvrir dans ces circonstances. Comme indiqué dès la présentation de cette réunion, le but est d'entrevoir le développement de pratiques politiques renouvelées, notamment dans le rapport entre les personnes arrêtées et leurs avocats, avec la nécessité pointée d'un lien plus fort et d'un contrôle plus direct de la part de l'inculpé sur la situation qui lui est faite et sur la réponse à apporter de la part du défenseur ou du collectif de soutien.¹⁸⁵ Certains intervenants soulèvent un point que nous retrouverons comme un serpent de mer dans les questionnements autour du sens du SR dans les années suivantes : la nécessité pour le SR de ne pas se contenter d'un rôle de défense, mais de chercher à devenir « une organisation d'attaque »¹⁸⁶ ; perspective qui est, entre autre, appuyée par le représentant du comité de Salerne : « Il ne faut donc pas pleurer sur le fait qu'il y a de la répression, mais il faut donner des réponses d'attaque. »¹⁸⁷ Dans ce genre de débats, il est néanmoins toujours difficile de faire la part entre les déclarations d'intention et les propositions concrètes pour transformer cet état de fait. Il semble toutefois que l'exemple qui agit le plus fortement sur les imaginaires de lutte, et qui motive les interventions allant dans un sens offensif, concerne la campagne de mobilisation autour du procès Valpreda et contre la « strage di stato » qui ne s'est pas contentée d'être « une campagne en faveur de Valpreda ou de dénonciation, mais une campagne de lutte sur les formes d'affrontement entre prolétariat [...] et institutions de la bourgeoisie. »¹⁸⁸ Si des tensions émergent entre différents groupes présents dans cette assemblée, il semble tout de même qu'elle s'achève par des perspectives communes pour la majeure partie des personnes présentes puisque des commissions de travail sont montées à la fin des deux jours avec des objectifs de travail différents : « organisation de masse », « organisation du SR », « presse et propagande ».

Quoi qu'il en soit, les mois suivants montrent que le SR prend de l'épaisseur de par les champs et les terrains d'intervention toujours plus nombreux sur lesquels il se retrouve engagé. La tâche du secrétariat national est donc d'assurer la liaison et la coordination de toutes ces actions, ainsi que les rapports avec les autres organisations révolutionnaires et la promotion de séquences de mobilisation. Pour cela, et étant donné la vaste étendue des secteurs concernés par des mesures répressives et des formes de sanction, le SR promeut la constitution de nouvelles commissions

185 *Ibid*, p.4.

186 *Ibid*, p.7.

187 *Ibid*, p.9.

188 *Ibid*, p.10.

chargées de coordonner des sphères particulières. Les principales semblent évidemment être celles concernant la question de la défense légale et de la prison. Elles sont notamment chargées de contacter des avocats pour organiser un maillage organisationnel suffisamment dense afin d'être en mesure de réagir aux multiples arrestations et incarcérations dans toute l'Italie ; mais aussi de fournir assistance économique et soutien matériel aux détenus en collaboration avec le travail mené par *La Comune*, de dénoncer les violences en prison et d'impliquer de nouveaux intellectuels dans le travail politique. Toutefois, l'activité ne se cantonne pas à ces champs-là, mais s'ouvre sur d'autres terrains de luttes sociales de l'époque : question du logement à travers les occupations et les expulsions locatives, droit du travail, mobilisation de soldats (en assurant notamment un lien avec le centre d'information et de défense contre la Justice Militaire de Turin), grèves dans les écoles. Parmi les moyens dont se dote le SR et qui nécessitent la constitution de commissions de travail, nous retrouvons des interventions dans la presse (officielle ou militante) afin de l'utiliser comme caisse de résonance aux actions menées ou aux campagnes de soutien, ainsi que la récolte de données de contre-information sur la répression en vue de publications futures. Enfin, un groupe spécifique s'occupe de la tâche de « secrétariat », c'est-à-dire tout ce qui relève des liens avec d'autres groupes, du relais d'informations ou encore de la promotion des événements et des manifestations (pour lesquels il prend notamment en charge le fait d'organiser des groupes de médecins pour les premiers soins).

c. Des métropoles aux usines, le SR se propage

Si il y a donc d'un côté tout le pan de constitution d'un réseau, identifiable à travers des moments clés et des lieux qui agissent comme bases à une extension, la proposition politique de constituer des SR trouve un écho à travers le pays en l'espace de quelques années. Parfois, les militants répondent localement suite à des rencontres particulières, à des discussions et des débats sur la répression ou la question carcérale. Mais il faut signaler que les comités locaux naissent aussi d'un épisode répressif particulièrement marquant. Ainsi, dans le cas de Turin, le procès de 56 personnes arrêtées lors d'affrontements de rue le 29 mai 1971, dont 39 sont lourdement condamnées en référé, fait grand bruit (cf. chap.4). Treize d'entre elles sont notamment incarcérées pour des peines allant jusqu'à deux ans de réclusion. Ce procès et la mobilisation autour constituent le moment fondateur pour le *Soccorso Rosso* local, qui considère comme première nécessité d'« assurer aux familles des 13 ouvriers condamnés cette aide économique qui leur manque avec l'arrestation du chef de famille ».¹⁸⁹ Il se veut aussi force de proposition organisationnelle autour de

189 Il comitato per l'assistenza alle famiglie del Soccorso Rosso, « In occasione del processo.... », Torino, 1971, in

la question de la répression et lance donc immédiatement un appel à souscription pour toutes les personnes et forces politiques désireuses d'apporter leur soutien politique et pratique. Dès le début, il est clair que l'engagement du SR doit dépasser le simple cas de ces condamnations particulières pour mener une série d'initiatives plus larges sur le climat politique général. À l'instar des autres comités, la contre-information et l'implication des intellectuels (magistrats, enseignants, artistes, journalistes, médecins)¹⁹⁰ constituent des bases d'action et de structuration ; la volonté de dépasser les cloisonnements groupusculaires pour impliquer des secteurs et des couches de population toujours plus larges est également un présupposé important. Afin d'avoir une visibilité publique et un lieu qui fait office de point de rencontre et d'échange d'informations, le SR de Turin possède un local où il tient des permanences tous les jours.

À Sienne¹⁹¹, le SR est actif au moins à partir de la fin 1971, début 1972 et jusqu'en 1978 à la vue des sources que nous avons consultées. Il se constitue, comme à Turin, justement en tant que réponse aux nombreuses arrestations survenues dans les années précédentes dans le cadre de luttes sociales et politiques, ainsi qu'aux procès et aux condamnations qui en découlent. Toutefois, le collectif est rapidement dépassé par le nombre d'affaires à suivre et prend donc le temps de se restructurer.¹⁹² Le SR s'occupe alors également de la défense des personnes inculpées et appelle à des rassemblements de soutien lors des procès de militants antifascistes en mai et juin 1973. C'est une des premières apparitions publiques du comité local portée à notre connaissance (en-dehors de textes écrits l'année précédente). La lutte contre la répression et la défense légale et politique constitue évidemment le cœur de l'activité menée par le comité, puisque c'est sur ce terrain qu'il se constitue et qu'il recueille « les plus amples adhésions, mais [aussi] parce que cette activité revêt aujourd'hui plus que jamais une très haute valeur politique. »¹⁹³ Il est intéressant de relever qu'en plus de constituer des collectifs d'avocats pour mener les défenses lors des procès, le SR s'engage aussi à faire la même chose avec des médecins afin de pouvoir mener des conflits dans les usines autour de questions de santé.¹⁹⁴ Nous retrouvons évidemment un discours qui se place dans une ligne plutôt commune aux autres comités : antifascisme militant, rejet de la « théorie des

Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo Romano.

190 Il n'est donc pas surprenant de voir parmi les noms des premiers signataires du SR turinois des écrivains, professeurs et autres travailleurs chez Einaudi comme Renato Solmi, Francesco Ciafaloni, Luca Baranelli, Cesare Panciola ou encore Cesare Vaciago et Carlo Boffito.

191 Si nous avons choisi de faire un zoom sur Sienne, ce n'est pas tant en raison de l'importance du SR local au sein de l'archipel des comités que pour l'abondante masse documentaire que nous avons pu retrouver dans les archives (ASMOS). Cette documentation nous renseigne alors sur un groupe à l'existence particulièrement longue, ce qui est notable, et à la production écrite suivie tout au long de la décennie.

192 Soccorso Rosso di Siena, « La repressione a Siena », Sienne, novembre 1972, in Archivio storico del movimento operaio e democratico senese (Asmos), Carte della Nuova sinistra, VII. Soccorso rosso.

193 Soccorso Rosso di Siena, « Documento del Soccorso Rosso », Sienne, 1975, p.5, in Asmos.

194 Soccorso Rosso di Siena, « La lotta di classe non si puo mettere fuori legge », Sienne, 1972, p.13, in Asmos.

extrémismes opposés »¹⁹⁵, dénonciation des liens entre les autorités et l'extrême-droite italienne, de la répression, le rôle dévolu à la magistrature dans cette dernière (malgré la présence de magistrats qui ne sont pas alignés sur le « projet d'Andreotti »¹⁹⁶), critique du PCI ou encore des références à la Résistance (cf. chap.2). Le comité réaffirme cette position déjà exprimée dans les autres villes d'une autonomie politique et organisationnelle par rapport aux autres groupes et partis, et tient fermement à l'élaboration d'une ligne qui lui soit propre. La question antifasciste semble constituer un enjeu important au sein du SR de Sienne. De nombreux textes et tracts appellent à des mobilisations sur cette question. Il se fait même le relais auprès du maire et du préfet en 1975 d'une exigence issue des assemblées étudiantes et ouvrières : ils demandent l'interdiction des meetings et rassemblements du Msi, afin que ceux-ci ne se transforment pas en « provocations ». Si la requête n'est pas acceptée par les autorités locales, « Les signataires s'engagent également à garantir avec leur propre présence sur place que ne soit effectuée aucune provocation fasciste. »¹⁹⁷ Le ton est péremptoire et montre l'existence d'un rapport de force politique sur la question antifasciste. La réponse donnée dans la rue se maintient au fil des années, et chaque volonté du parti d'extrême-droite de s'exprimer publiquement donne lieu à une mobilisation importante pour empêcher la bonne tenue de l'événement.¹⁹⁸

Le comité de Sienne donne l'impression de se maintenir sur une période assez longue dans une ville où les initiatives de lutte ont le mérite d'exister, mais restent sur une échelle réduite – ce qui se répercute sur le plan de la répression (beaucoup de délits d'opinion, pas d'incarcération pour des peines lourdes chez les militants politiques, des perquisitions sans suite, etc). Au cours des trois premières années d'existence, signalons que le SR s'occupe de défendre « plus de 180 camarades, incriminés au moins une fois pour un total d'environ 400 plaintes, dans près de 100 procès. »¹⁹⁹ Nous voyons dans ces chiffres l'existence d'un milieu militant relativement restreint, ce qui n'est pas étonnant au vu de la taille de la ville²⁰⁰, qui condense les plaintes : en moyenne, chaque militant qui a connu des démêlés avec la justice a été poursuivi à deux reprises.

Le SR de Sienne essaye de publier régulièrement un bulletin de contre-information, vu à la fois comme un outil d'agitation et de dénonciation, mais aussi comme un organe capable de mettre en lien des réalités diverses et de faire circuler des informations aussi bien locales que nationales (voire internationales puisqu'il existe un attachement aux problématiques anti-impérialistes). Il se

195 Soccorso Rosso di Siena, « 33 compagni processati per antifascismo », Sienne, juin 1973, in Asmos.

196 Soccorso Rosso di Siena, « Il processo di venerdì 25 maggio contro 29 antifascisti », Sienne, mai 1973, in Asmos.

197 « Il Soccorso Rosso al Sindaco e al Prefetto di Siena », Sienne, 1975, in Asmos.

198 Un exemple d'une nouvelle mobilisation en juin 1976, Soccorso Rosso, « Il MSI ci riprova », Sienne, 15 juin 1976, in Asmos.

199 Soccorso Rosso di Siena, « Documento del Soccorso Rosso », Sienne, 1975, p.1, in Asmos.

200 La population de Sienne oscille entre 60 000 et 65 000 habitants entre 1961 et 1981 (Istat).

prononce également en faveur d'une action politique organisée pour éviter de se disperser :

Dans son action politique le Soccorso Rosso est opposé à des initiatives sporadiques et confuses, il refuse les méthodes anarchiques et individualistes ; chaque mobilisation et initiative politique, en plus d'être adéquatement préparée dans ses contenus et dans ses objectifs, doit tendre à s'enraciner au maximum dans les sentiments et les aspirations des masses, dans la lutte concrète des travailleurs.²⁰¹

Le SR de Sienne nous intéresse car c'est l'un des rares exemples pour lequel nous possédons une description du fonctionnement interne de l'organisation. Il comprend en son sein une assemblée, des commissions de travail et un comité de coordination. L'assemblée représente le moment où l'ensemble des membres du SR se retrouvent pour discuter « les thèmes généraux, les initiatives à prendre et tout problème que l'organisation retiendra opportun de poser en discussion. »²⁰² À partir de ce qui émerge de cette instance, le travail militant se poursuit dans les commissions assurant des tâches différentes. Il en existe au moins trois sur des terrains spécifiques : la presse et l'organisation d'événements publics ; la contre-information et les contacts avec les autres groupes politiques ; la défense et les caisses de soutien. Enfin, le dernier niveau d'organisation est représenté par le comité de coordination qui est « l'organe dirigeant du Soccorso Rosso, et est élu par l'assemblée. Il est composé de trois camarades ou plus avec le devoir de rendre effectives les décisions de l'assemblée et de prendre des initiatives autonomes, quand la nécessité de le faire se présente, tout en rendant des comptes à l'assemblée. »²⁰³ La structure paraît avoir un fonctionnement plutôt pyramidal à la vue de cette description.

Si le SR de Sienne est un contre-exemple intéressant, la plupart des comités qui parviennent à maintenir une activité sur un temps long et dont nous avons connaissance de par le travail d'intervention politique et de publication se situent bien souvent dans les grandes villes de la péninsule. C'est ainsi le cas à Rome, bien sûr, où la section du SR semble apparaître comme continuité au Collectif Politique Juridique au début des années 1970, sous l'impulsion de l'avocat Eduardo Di Giovanni, figure du barreau romain (c'est d'ailleurs lui qui s'occupe en parallèle du secrétariat national dans les premiers temps). Nous l'avons également évoqué précédemment, le collectif de Bologne est fondé entre la fin de l'année 1973 et le début de l'année suivante à la suite des contacts établis lors des spectacles de *La Comune*, à l'instigation de deux personnes. Marco Di Lella, un enseignant, entame rapidement l'organisation du réseau de souscription local et entretient une correspondance assidue avec des détenus. Il est un des moteurs de la section locale aux côtés de

201 Soccorso Rosso di Siena, « *Documento del Soccorso Rosso* », *op cit*, p.7.

202 *Ibid*, p.8.

203 *Ibid*, p.9.

Severina Berselli²⁰⁴, connue pour ses échanges épistolaires puis sa relation intime avec le prisonnier Sante Notarnicola²⁰⁵ qu'elle épouse en 1976. Elle est particulièrement investie sur la question des droits des détenus politiques et communs et contribue également à fonder l'Association des familles des détenus communistes, activité pour laquelle elle sera notamment incarcérée. Il s'agit véritablement d'une figure de proue de l'engagement en soutien aux détenus, qui cherche constamment à impliquer les proches des prisonniers au sein du SR. Des traces de correspondances retrouvées dans les archives, nous voyons qu'elle signe certaines lettres au nom du comité local du SRM, et qu'elle entretient des liens privilégiés avec Franca Rame.

Plus au sud, il existe également un comité à Naples principalement animé par les avocats Saverio Senese et Pietro Costa. Le premier raconte notamment que la création d'un SR répond à un contexte général, mais aussi aux manquements du PCI sur la question de la répression :

Le pays vivait une phase de transformation déchirante. Des secteurs sociaux entiers se soulevaient et les institutions répondaient avec une violente répression. Le PCI défendait seulement les inscrits au parti et au syndicat. Nous, liés à une logique mouvementiste, nous étions du côté des chômeurs, des occupants de maison, quelle que soit leur appartenance politique, et nous défendions les aspirations de renouvellement qui provenaient du bas.²⁰⁶

Ce témoignage montre que, au gré des situations locales, ce ne sont pas les mêmes champs de lutte qui nécessitent le déploiement d'une activité de soutien et de solidarité contre la répression, mais aussi que les inspirations politiques ne sont pas toujours les mêmes. Le SR napolitain, qui existe dès le début de la décennie 1970 puisqu'il participe à la campagne pour Valpreda en 1972, connaît des phases de ruptures et de reconfiguration, notamment avec l'apparition de la lutte armée, mais parvient à maintenir une activité au moins jusqu'en 1977 ou 1978.

Certains comités ne nous sont connus que par de simples occurrences au détour d'une lecture. Il est alors compliqué d'aller au-delà de la simple affirmation qu'ils ont eu une existence, mais pour combien de temps ? Avec quelles formes d'intervention ? Là-dessus, nous ne pouvons nous prononcer. Par exemple le numéro 2 de « A pugno chiuso » nous informe sur l'existence d'un « comité prison » du SRM à Brescia qui relaye des informations sur une révolte dans la prison de la ville en mars 1974 et envoie une chronologie des événements et des photographies des prisonniers sur les toits.²⁰⁷ Mais nous n'avons aucune autre trace de ce comité. De la même manière, la campagne lancée en 1972 en faveur des anarchistes inculpés pour les bombes de Piazza Fontana nous rend compte de l'existence de nombreuses sections aux quatre coins de l'Italie et sur les îles :

204 Née en 1947, militante particulièrement active sur la question carcérale dans la région de Bologne.

205 Membre de la « bande Cavallero » dans les années 1960 qui se livre à plusieurs attaques de banques, il est arrêté en septembre 1967 et il est condamné à la perpétuité. En prison, il se rapproche des détenus politiques et devient une figure de proue du mouvement des détenus.

206 Valerio Lucarelli, *Vorrei che il futuro fosse oggi. Ribellione, rivolta e lotta armata*, L'ancora, Volla, 2010, p.153.

207 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », *op cit*, p.2.

Florence, Trento, Bolzano, Salerne, Bari, Syracuse, Mantoue ou Pavie sont des villes où des initiatives sont menées, des manifestations publiques organisées. Pour autant, il nous est impossible d'affirmer que ces comités poursuivent leur travail militant après cette campagne et parviennent à se maintenir dans les années suivantes. Les quelques traces en notre possession de ces structures sont de natures diverses : il peut s'agir d'une simple signature au bas d'un tract ou d'un appel commun avec d'autres organisations, de l'évocation d'une action menée dans un texte provenant du SR d'une autre ville, ou encore d'une publication qui lui est propre. C'est par exemple le cas de Gênes, où un SR semble être au moins actif en 1971 et 1972, dont nous avons retrouvé un bulletin qui analyse l'accroissement de la répression en tant que stratégie contre-révolutionnaire et justifie ainsi la nécessité de son existence comme réponse à ce constat :

Il y a des milliers d'exemples [répressifs] à citer et il est désormais impossible de soutenir que cette augmentation de la répression soit incitée par des forces arriérées avec l'appui de quelque magistrat isolé ou d'un préfet hystérique. C'est un plan général du capital contre les luttes ouvrières qui prévoit en soi toute une série de moments : l'augmentation des prix, le chantage du chômage technique et des licenciements, la police et la magistrature contre toutes les luttes prolétaires, l'usage généralisé des fascistes de la part de l'état, l'isolement du prolétariat avec des campagnes de presse qui identifient les luttes des prolétaires avec la délinquance. [...] À l'intérieur de ce plan il y a la tentative d'empêcher aux forces révolutionnaires de faire de la politique.²⁰⁸

Mais là encore, bien qu'à la différence d'autres endroits où nous n'avons même pas trace du moindre texte qui témoignerait d'une présence effective autre que purement formelle, nous ne savons pas si l'ambition posée dans ce passage dépasse le stade de l'intention et se transforme en une structure durable, si elle meurt rapidement ou si elle se cantonne à l'activité de défense menée par des avocats particulièrement actifs tout au long de la décennie comme Edoardo Arnaldi. Il est en effet possible d'émettre l'hypothèse que certains comités du SR maintiennent une présence politique uniquement à travers le réseau d'avocats et la défense légale qu'ils assurent, mais ne se prêtent pas ou peu à écrire régulièrement.

Enfin, pour achever ce tour d'horizon, il nous faut revenir un instant sur la situation milanaise qui possède des caractéristiques que nous n'avons constatées nulle part ailleurs. La métropole lombarde représente véritablement l'épicentre d'un bouillonnement et d'une effervescence autour du SR en tant que pratique politique et modalité d'organisation. Ainsi, la question de l'organisation face à la répression ne reste pas centralisée autour du SRM et d'un unique comité, mais nous constatons au contraire une expansion organisationnelle et l'émergence de sections dans des usines et dans des

208 Soccorso Rosso di Genova, « Soccorso Rosso. Bollettino di controinformazione », Gênes, 1971, in Asmos, Carte della nuova sinistra, VII A « Bollettini a stampa ».

quartiers. Des réalités diverses se dotent donc d'un SR, aussi bien des entreprises comme à l'Alfa Romeo, IBM, Fiat, Snam, Siemens, certains quartiers comme Giambellino, Lorenteggio, Quarto Oggiaro, San Siro ou le Ticinese, que des communes limitrophes de l'hinterland milanais (Novate, Treviglio, Melzo, Lodigiano)²⁰⁹. Dans cette présence qui se diffracte par capillarité, nous comprenons que l'objectif est d'avoir une prise sur le territoire le plus vaste possible afin d'organiser efficacement la lutte, d'intervenir rapidement et de se rapporter à un maximum de situations répressives. Cette présence autonome est toutefois assurée par des liens avec les sections syndicales et d'autres organisations politiques de la gauche extraparlamentaire ou révolutionnaire. Il semble toutefois qu'un tel phénomène de diffusion soit réellement resté propre à Milan, alors que dans les autres villes les personnes semblaient plutôt confluer et se regrouper au sein d'une structure unique. Si le pôle milanais est sans aucun doute un haut lieu de la conflictualité politique tout au long des années 1970, il n'est évidemment pas le seul et les formes de répression touchent massivement d'autres villes de taille importante. Faut-il alors voir dans cette spécificité le signe d'une assise particulièrement forte et sans égal du SR à Milan, et ainsi le résultat d'une présence politique significativement efficace ? Ou le signe d'une sensibilité plus partagée qu'ailleurs dans la nécessité d'apporter une réponse à la répression ?

Signalons brièvement à ce point que la multiplication des SR et le manque de centralisation aboutissent parfois à une certaine confusion notamment dans le rapport aux détenus. Un exemple nous en est donné dans une lettre écrite en juin 1976 par Dario Fo et Franca Rame, visiblement aux autres membres du SRM. Dans celle-ci, ils expliquent que des prisonniers avec lesquels ils sont en contact s'inquiètent de voir d'« autres SR » entrer en lien avec eux. Ils suspectent ainsi que le SRM ait mis fin à son activité militante. Le couple d'acteurs y voit au contraire un signe positif de l'existence d'une solidarité large et diffuse avec les détenus : « D'autres SR sont nés, oui, et cela est hautement positif, par rapport au travail solitaire des années passées. C'est avec satisfaction que nous constatons de ne plus être peu nombreux à porter le discours lié aux prisons, sur la répression, sur la justice. »²¹⁰ Le propos est relativement peu clair sur la nature de ces nouveaux SR : s'agit-il de sections de base (liées à des usines ou des quartiers) dont nous avons déjà mentionné l'existence précédemment ou bien de SR liés à d'autres groupes politiques ?

À travers ces différents cheminements nationaux et locaux, nous pouvons affirmer que le SR est une réalité bien plus complexe et hétérogène que ce que l'on pourrait penser à première vue. Il s'agit en effet d'une forme de point de jonction entre diverses tentatives : celle des artistes du

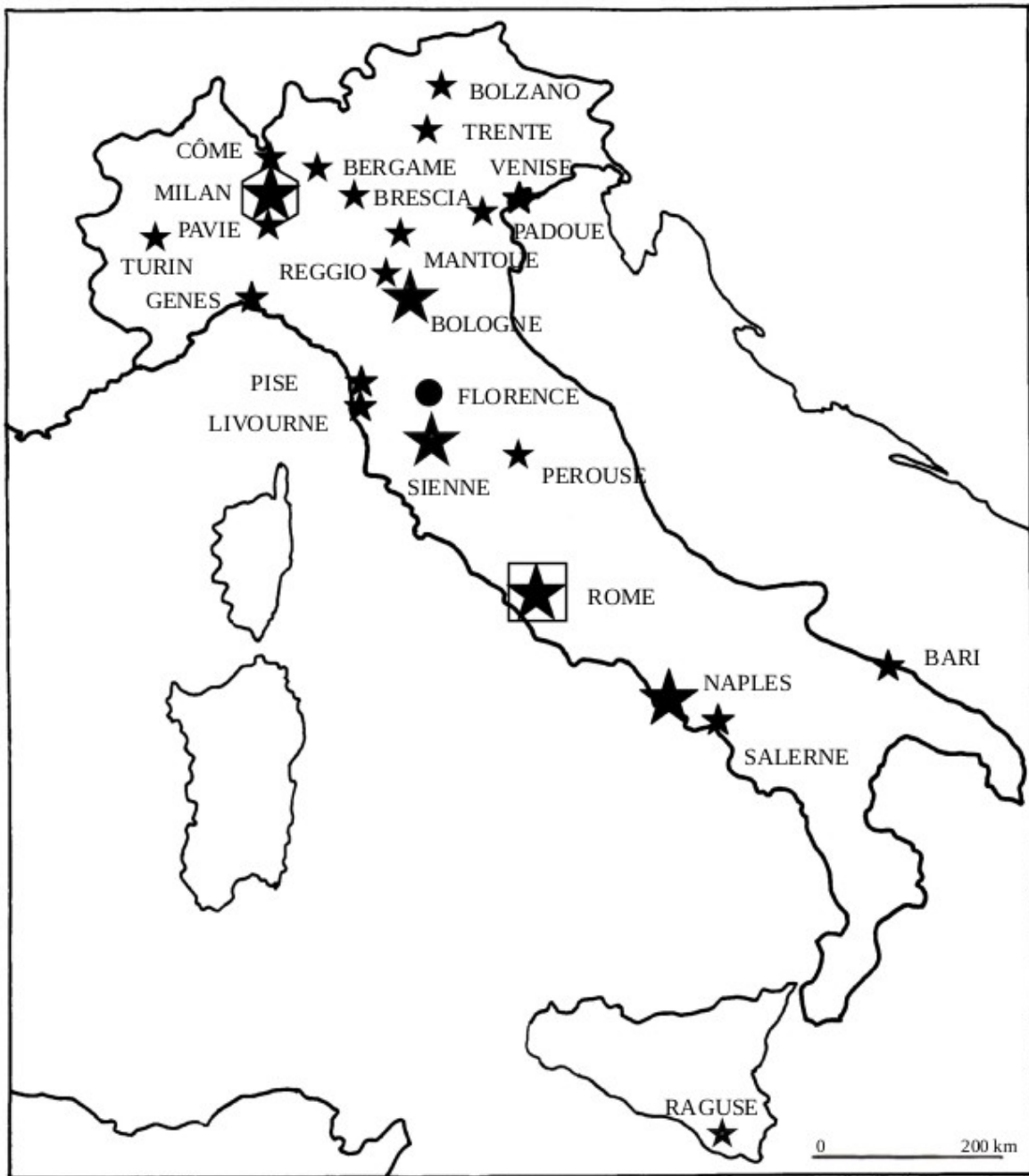
209 Soccorso Rosso Militante, « Comunicato », Milan, 26 janvier 1976, disponible en ligne sur : eclap.eu.

210 Dario Fo, Franca Rame, « Lettera », Milano, giugno 1976, disponible en ligne sur : eclap.eu.





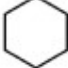
collettivo teatrale (comme Sergio Martin, une personnalité du monde de l'art et du théâtre turinois qui en témoigne dans un livre autobiographique²¹¹), des avocats engagés dans des groupes anti-répression, des professeurs ou journalistes investis dans la contre-information, en somme des intellectuels [sur lesquels nous reviendrons de manière spécifique, cf. chap.3] se joignant à des dynamiques militantes, ouvrières ou étudiantes, directement touchées par la répression policière et judiciaire. Cette manière d'intervenir politiquement dans le panorama des luttes de l'époque se fait dans des formes également multiples, du réseau de souscription organisé par le SRM au réseau d'avocats et d'intellectuels impliqués dans les défenses légales ou l'élaboration d'une contre-information. Au final, il n'y a pas *une manière* d'être dans le SR, comme il n'existe pas *un* SR. Si par mesure de commodité dans la lecture et la compréhension, nous continuerons à parler « du » SR dans ce travail (et aussi parce que les bases politiques et les formes générales de fonctionnement sont relativement similaires d'un comité à l'autre) il nous faudrait peut-être plutôt parler « des » SR. Ce qui nous semble en tout cas certain, c'est que le *Soccorso Rosso* se constitue comme un archipel, une constellation de comités et de groupes en lien, jamais vraiment éloignés les uns des autres, mais pas complètement alignés non plus. En somme, *une organisation qui n'en est pas vraiment une* et qui nous fait penser qu'il faudrait alors sûrement considérer notre objet d'étude sous l'angle du mouvement plutôt que de l'organisation.

211 Sergio Martin, *Di mestiere faccio l'organizzatore*, disponible en ligne sur : <http://www.sergiomartin.it/ordina/miolibro.pdf>

LES COMITES SR EN ITALIE



LEGENDE

- | | | | |
|---|-------------------------------|---|---|
|  | Siège du Secrétariat national |  | Comité à l'existence inférieure à 2 ans (d'après les sources) |
|  | SR du PCd'I (M-L) |  | Comité à l'activité supérieure à 2 ans |
| | |  | Présence de comités SR dans les usines et les quartiers |

2. Le SR, une organisation au cœur du mouvement : les relations avec les autres groupes.

En plus de sa capacité à mettre en lien une grande variété d'acteurs et de comités contre la répression ou agissant sur le terrain du droit comme nous l'avons vu précédemment, il faut aussi mettre en évidence l'importance des relations avec de nombreuses autres organisations extraparlimentaires ou révolutionnaires (pages ou articles dans les journaux de Potere Operaio, puis de Rosso, organisation d'événements et manifestations conjoints avec des groupes comme Avanguardia Operaia,...). Le Soccorso rosso est en effet soutenu par plusieurs groupes politiques organisés, même si des différences de point de vue peuvent exister entre eux. En tant que soutiens externes, le Pdup, AO ou encore le Movimento studentesco relaient et prennent régulièrement part aux initiatives promues par le SR. LC, pour sa part, offre un espace important dans son journal au moment de la création du SR pour signaler son existence et lui donnera régulièrement la parole en publiant des communiqués ou des prises de position. Il n'est également pas rare de voir le SR appeler à des assemblées communes organisées avec d'autres formations pour débattre des objectifs de lutte du moment ou des campagnes de mobilisation à mener. De manière générale, les organisations extraparlimentaires appellent donc à soutenir l'initiative du SR. Potere Operaio, par exemple, dans un tract qui doit dater du début des années 1970, enjoint le mouvement étudiant et les autres formations politiques révolutionnaires à ne pas rester sans préparation face à la répression et à mettre en place « un fond et un comité unitaire pour le « Secours rouge ». Celui-ci aura la fonction de soutenir sur le plan économique et légal tous les camarades qui sont frappés par l'appareil bourgeois au cours de la lutte de classe. Préparez-vous à souscrire selon vos possibilités [...] en démontrant votre solidarité militante envers les camarades [...] »²¹².

Ces rapports avec le reste du mouvement sont intéressants car il est indéniable qu'il y a eu de la part d'organisations révolutionnaires des vues hégémoniques sur le SR pour en faire un outil à même de défendre prioritairement leurs militants, comme cela avait été le cas avec le SR du Pcd'I (ml). Toutefois, il reste que ces volontés se heurtent à la ligne d'indépendance et d'autonomie qui constitue un des fondements politiques du SR sur lequel il reste intransigeant. Il nous semble cependant probable qu'au gré des situations locales, de la force de telle ou telle organisation, les réseaux militants qui composent les comités du SR tendent plus ou moins vers une certaine ligne politique. Toutefois, c'est à notre sens cette réticence à se faire aspirer dans le giron d'un groupe constitué qui permet au SR de connaître la croissance et la pérennité qui ont été les siennes, n'étant alors pas dépendant de la trajectoire propre d'une quelconque organisation. Par contre, si cela ne

212 Potere Operaio, « Soccorso Rosso », s.d., in Centro Studi Gobetti, Fondo Marcello Vitale, subfondo Emilio Soave.

remet à aucun moment en cause son existence sur un plan national, nous pouvons soulever comme hypothèse que dans certaines réalités localisées, le comité du SR a pu connaître des coups d'arrêt, des reflux et même vu son activité cesser en fonction de la vie de groupes politiques plus influents.

Si notre objectif n'est pas de développer ce sujet qui reviendra à divers moments de notre étude, nous pouvons signaler certains de ces liens unissant le SR à d'autres groupes de l'aire révolutionnaire à travers quelques exemples. Ces derniers offrent des éléments de compréhension sur la manière dont se nouent les contacts ou sur les lignes communes qui permettent un rapprochement et une proximité politique. Le cas d'Avanguardia operaia²¹³ est par exemple significatif de questionnements communs et d'une volonté d'envisager des perspectives partagées. Une illustration nous en est donnée dans un tract conjoint écrit en 1971, témoin des relations de confiance entre les organisations, même si elles n'agissent pas forcément de la même manière, sur les mêmes terrains ou en direction des mêmes groupes sociaux. Au-delà des différences, AO part d'une analyse relativement proche de celle du SR : constatant un développement et un déploiement d'outils répressifs (mesures d'intimidation, suspensions, licenciements dans le monde ouvrier, ou sentiment de pleins pouvoirs donnés à la police et à la magistrature) à l'encontre des luttes menées par la classe ouvrière et les « franges radicales de la petite bourgeoisie ». Il est alors fondamental pour les militants de continuer à élaborer « une ligne politique correcte et [une] organisation politique autonome ; mais dans le même temps, en soutien de cela, il est nécessaire [d']avoir recours à un éventail d'instruments et de connaissances techniques, scientifiques, juridiques,... utiles dans la lutte contre tout type d'abus de la bourgeoisie. »²¹⁴ Il existe donc un consensus entre ces groupes politiques pour accorder une importance aux professions intellectuelles pour ce qu'elles peuvent apporter à l'édification d'un projet révolutionnaire. Nous reviendrons par la suite sur la question spécifique des intellectuels dans le SR, mais il est déjà essentiel de comprendre que ce dernier parvient à trouver des alliances et des terrains ou des objectifs communs avec d'autres organisations de la gauche extraparlamentaire. Ces liens ne naissent pas seulement de points de vue convergents ou d'une seule proximité politique, mais également de rapports de confiance plus anciens construits dans des parcours de lutte communs. C'est ainsi que l'on apprend qu'« AO a une expérience concrète, qui est celle du rapport au niveau milanais, avec le Comité de défense et de lutte contre la répression et le Comité des médecins « Norman Bethune », [...]. Le fait que parmi les composantes principales du Comité des promoteurs de l'organisation du Soccorso rosso il y ait ces deux

213 Organisation de la gauche extraparlamentaire active de 1968 à 1978 avant de se dissoudre dans Democrazia Proletaria. Elle naît à Milan de la coalition de plusieurs groupes de tendance léniniste-maoïste et reste particulièrement liée au monde ouvrier malgré la naissance de collectifs étudiants.

214 Avanguardia operaia (a cura di), « Soccorso rosso : strumento per la lotta di classe », octobre 1971, Archivio "memoria di carta", Carte Francesca Socrate, busta 1, 1967-1974 (volantini e documenti di varie organizzazioni di sinistra, 01/1967-24/05/1973)

organismes est un élément de garantie et de confiance. »²¹⁵ Un tel passage est fort en informations : si l'on avait déjà signalé que la plupart des groupes intervenant sur le terrain de l'anti-répression avaient fait partie des fondements du SR, la question des autres professions intellectuelles comme les médecins arrive doucement dans notre étude. Surtout, il s'agit d'un témoignage de la porosité ou de la proximité entre diverses dynamiques de lutte qui n'apparaît pas comme étant donnée *a priori*, mais qui parvient pourtant à voir le jour, parfois à partir d'une seule réalité locale (ici celle de Milan) et peut ensuite faire tâche d'huile sur les relations plus générales entre divers groupes militants. De plus, il est aussi intéressant de constater qu'il n'est pas seulement question de simples échanges de politesse entre organisations ou de convergences ponctuelles comme cela peut souvent être le cas (par exemple en vue d'organiser une manifestation, une assemblée, etc), mais bien d'un *dialogue* au sens où AO n'hésite pas dans ce même texte à conseiller le SR pour développer une action efficace et affiner sa cohérence politique. L'intention n'est alors pas de juger le travail des autres, mais de montrer une conscience partagée de la nécessité d'outils tels que le SR et d'une réflexion globale pour gagner en puissance.

Ce qui permet bien souvent d'établir le lien entre le SR et les autres groupes réside notamment dans le rapport aux avocats et aux nécessités contingentes d'élaborer des défenses communes pour les personnes arrêtées et inculpées lors d'actions politiques. C'est ce dont témoigne un passage de l'étude réalisée par Aldo Grandi sur la trajectoire de Potere Operaio, lorsqu'il s'intéresse à la figure de Pasquale Vilardo, étudiant en droit et collaborateur de l'avocat Di Giovanni de Rome. Ce jeune militant assiste fréquemment à des réunions entre des dirigeants romains de PotOp comme Franco Piperno ou Lanfranco Pace, des magistrats (Franco Marrone, Gabriele Cerminara, Filippo Paone, Francesco Misiani) et des avocats du SR (en plus de Di Giovanni, étaient également présents Giuseppe Mattina, Rocco Ventre ou encore Giovanna Lombardi). Lors de ces rencontres, ces différents représentants abordaient « aussi bien la ligne à tenir dans les procédures pénales que les batailles politico-juridiques à lancer et à soutenir. » Vilardo ajoute également que « Les contacts se faisaient pour avoir des conseils d'avocats ou, directement, la défense légale ou aussi pour d'authentiques batailles politiques en commun. »²¹⁶ Les rapports semblent donc essentiellement fondés sur les questions concernant le droit et sur la nécessité de développer des formes d'organisation et des contacts préventifs pour parer aux situations qui ne manqueront pas de se présenter. Il est d'ailleurs intéressant de constater que la question juridique est largement prise au sérieux par des groupes révolutionnaires comme PotOp, puisque nous voyons que ceux qui assurent ces liens sont des personnages de premier plan dans l'organisation.

215 *Ibid.*

216 Aldo Grandi, *op cit*, p.135.

D'ailleurs, nous pouvons aussi affirmer que cette question intéresse fortement les services de surveillance et de renseignement intérieur. En effet, au cours de l'été 1973, LC cherche à mobiliser d'autres groupes et forces politiques afin d'anticiper une possible répression à la suite d'épisodes de contestation dans les prisons. Pour ce faire, l'organisation entreprend de mettre sur pied un « Collège de défense national » regroupant plusieurs avocats susceptibles de défendre les prisonniers qui pourraient être inculpés pour des délits lors de ces moments de révolte. Plusieurs dizaines de défenseurs membres du SR ainsi que du Collettivo Politico Giuridico répondent à l'appel en vue de constituer ce collège. Or, cette entreprise nous est connue à travers une note du général Vito Miceli²¹⁷, chef du service d'informations de la défense, rédigée à Rome le 28 août 1973 et adressée au directeur du service d'ordre public du ministère de l'intérieur.²¹⁸ C'est donc depuis les plus hautes sphères de la surveillance intérieure que provient un intérêt pour les activités concernant la défense légale des détenus et les liens entre les groupes politiques de la gauche extraparlamentaire sur la question. Le document précise ainsi que « près de 35 professionnels ont adhéré à l'initiative, tous connus pour leur tendance extrémiste et pour avoir fait partie, dans un passé proche, de "Collèges de Défense" analogues, constitués à l'occasion de la phase d'instruction de procès pénaux à l'encontre de membres de mouvements extraparlamentaires de gauche, auteurs présumés de délits graves. »²¹⁹ La note se conclut par une liste des avocats concernés, provenant de toute l'Italie, dont certains membres importants du SR.²²⁰ Nous pouvons alors pleinement constater que les liens entre groupes de la gauche radicale existent, qu'ils permettent des échanges et des constructions communes d'initiatives de lutte, mais qu'ils sont aussi particulièrement surveillés par les autorités (cf chap.8).

Il arrive aussi que, dans certaines situations de tensions et de désaccords profonds entre des groupes politiques, le SR se positionne et assume des positions qui peuvent être conflictuelles.

217 Vito Miceli (1916-1990) a été un général, un homme politique plusieurs fois député sous l'étiquette du MSI, ainsi que le chef du service de contre-espionnage de l'armée (SIOS) à partir de 1969 et le directeur du Service Information de la Défense (SID) entre 1970 et 1974. Il a été inculpé dans le cadre de la tentative de coup d'État de la « Rose des Vents » avant d'être absous en 1978, et était un membre de la loge P2.

218 Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/42:133. Movimento di Lotta Continua.

219 *Idem*.

220 Mario Rapino (Pescara) ; Maria Causarano (Roma) ; Eduardo Di Giovanni (Roma) ; Tommaso Mancini (Roma) ; Giuliano Spazzali (Milano) ; Francesco Piscopo (Milano) ; Umberto Visconti (Milano) ; Gilberto Vitale (Milano) ; Marcello Gentili (Milano) ; Umberto De Luca (Verona) ; Bianca Guidetti Serra (Torino) ; Giovanni Sordi (Pisa) ; Sandro Canestrini (Rovereto) ; Emanuele Battain (Venezia) ; Marina Magnani Noia (Torino) ; Antonio Zavoli (Rimini) ; Francesco Berti (Bologna) ; Franco Bricola (Bologna) ; Giovanni Carloni (L'Aquila) ; Enzo Gatti (Modena) ; G. Battista Gianquinto (Venezia) ; Nersio Battello (Gorizia) ; Francesco Mori (Firenze) ; Salvatore Di Giovanni (Siracusa) ; Eduardo Arnaldi (Genova) ; Osvaldo Leonelli (Firenze) ; Giovanna Lombardi (Roma) ; Giuseppe Mattina (Roma) ; Mauro Mellini (Roma) ; Mirella Bongiovanni (Roma) ; Vincenzo Summa (Roma) ; Marcello Petrelli (Roma) ; Franco De Cataldo (Roma) ; Rocco Ventre (Roma) ; Bruno Andreozzi (Roma)

Ainsi, pour rester sur PotOp, les débats à la suite des arrestations de décembre 1971 sont particulièrement instructifs à ce sujet. Pour le deuxième anniversaire du massacre de Piazza Fontana, l'organisation décide « d'élever le tir » en cherchant à provoquer des affrontements violents avec la police. Mais la veille de la manifestation, de nombreux militants sont arrêtés à Milan alors qu'ils cachaient des cocktails Molotov dans des voitures qui devaient être disposées le long du parcours. Ce blitz des carabinieri fait échouer les projets de PotOp, mais provoque surtout une violente discorde avec le reste de la gauche radicale, que ce soit à Milan ou même nationalement. Les militants arrêtés, et à travers eux leur organisation, sont notamment accusés d'« aventurisme » par les avocats membres du Comité de défense et de lutte contre la répression (parmi lesquels Giuliano Spazzali, Pecorella ou encore Piscopo) qui refusent de prendre en charge leur défense, exigeant une dissociation de la part de la direction centrale du groupe sur les choix politiques faits par les inculpés. La question fait alors rage dans la plupart des milieux de la gauche révolutionnaire, étant donné notamment que le Comité de défense propose un texte qui qualifie la stratégie de PotOp comme étant du « néo-terrorisme et [...] déclarant le groupe étranger à la logique politique du mouvement révolutionnaire. »²²¹ Bien qu'isolé, PotOp réagit violemment et publie dans le numéro de février de son journal un texte qui alimente la querelle : « Noi terroristi, opportunisti loro ? »²²² Il n'associe pas le SR aux critiques faites au Comité de défense milanais. Lors des débats autour de la proposition de ce dernier d'exclure PotOp de la gauche révolutionnaire, le SR semble en effet la rejeter : « La discussion sur les thèmes soulevés par ce document a été – au siège du Secours Rouge milanais – l'objet de plus d'une assemblée ; le débat est encore en cours, mais il a émergé de manière toujours plus nette un rejet largement majoritaire des positions des camarades avocats. »²²³ Il semble alors que les membres du Soccorso Rosso acceptent de prendre la défense sans condition des militants incarcérés, afin de rester en accord avec leur ligne politique : défendre tous les militants politiques ne signifiant pas partager obligatoirement leur ligne et leurs actes. Bien que considérant certaines actions « erronées » par rapport à la situation, qui contribuent principalement à créer « confusion et désorientation parmi les masses »²²⁴, le SR refuse de laisser des militants seuls face à la répression et acceptent de les défendre. Ce qui motive ce choix, c'est aussi et surtout la volonté de ne pas laisser des espaces dans lesquels le pouvoir peut s'engouffrer afin d'attaquer la gauche révolutionnaire. Il est donc indispensable pour le SR de défendre aussi « les camarades » qui font des choix qui ne sont pas partagés, même si cela provoque des moments de tension et de désaccord avec certains groupes pourtant habituellement proches.

221 Aldo Grandi, *op cit*, p.246-247.

222 « Terroristi noi, opportunisti loro ? », in *Potere Operaio*, février 1972, n°46, Anno IV, p.35.

223 *Idem*.

224 « Di fronte alla massiccia repressione... », Turin, 1972, p.4, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo Ludovico Albert.

Enfin, pour revenir sur des perspectives plus pratiques, les relations entretenues avec diverses organisations de la gauche extraparlamentaire permettent notamment de profiter de leurs différents organes de presse pour relayer des informations sur la question carcérale ou les utiliser comme caisse de résonance dans le cadre de certaines campagnes d'agitation ou de soutien à des prisonniers politiques. Ainsi, que ce soit avec Lotta continua, le groupe du Manifesto ou à travers le *Quotidiano dei lavoratori* (le journal d'AO), les liens existent et amènent à des collaborations régulières. On en trouve par exemple une trace dans la correspondance entre S. Spazzali au nom du SR et ces trois journaux à l'été 1975²²⁵. L'échange épistolaire a pour but de favoriser une meilleure circulation des données autour de la prison qui peuvent, à leur tour, être utilisées dans une optique de dénonciation et de mobilisation. Est également évoquée la possibilité pour le SR de disposer régulièrement d'un espace dans ces journaux afin de faire le point au moins une fois par mois, sur ce qu'il se passe dans les instituts de peine. Dans le même ordre d'idée, le journal *Rosso*, organe de presse de l'autonomie ouvrière et tenant d'une ligne révolutionnaire, laisse des espaces d'expression au SR. La question de la répression policière et judiciaire, ou encore la thématique carcérale sont des sujets fréquemment abordés, et il n'est alors pas surprenant de constater que des articles écrits par le secrétariat national ou des sections du SR (même internationales puisqu'un article du SR de Genève paraît fin 1975) portant notamment sur des procès soient régulièrement publiés.

Ces liens divers témoignent, d'une part, de l'importance donnée progressivement au SR et à la lutte en solidarité avec les détenus par la majeure partie des groupes politiques composant l'« aire du mouvement », mais aussi, à notre sens, d'une forme d'hétérogénéité qui s'exprime au sein du SR. Si il nous fallait encore justifier du caractère bien peu dogmatique de ce dernier et de la grande autonomie laissée à ses membres, ses collectifs, il nous semble que voilà une nouvelle preuve pour accréditer notre propos. La diffusion des communiqués et informations délivrés par le SR au sein d'une presse variée, à travers des journaux reliés à des groupes politiques parfois éloignés entre eux témoigne d'un dialogue entre organisations et renforce cette dimension transversale du SR sur laquelle nous reviendrons fréquemment dans ce travail.

3. Autres contextes, autres SR : pistes de recherche.

Nous avons cherché à le montrer dans notre prologue, un des aspects marquants du Secours rouge international dans sa « première version » fortement liée à l'Internationale communiste réside dans sa capacité de diffusion et d'expansion. Évidemment, le contexte des années 1920 et 1930 possède des caractéristiques particulières – montée des régimes totalitaires, situation d'entre-deux-

225 « Lettera di SR a Lotta continua », 1975, disponible en ligne sur : eclap.eu.

guerres, affirmation de nouvelles puissances comme les USA, agitations sociales très fortes, etc –, mais la période de la fin des années 1960 renoue avec cet internationalisme de la conflictualité. La séquence « mai 68 » est loin d'être circonscrite à la France, à l'Italie ou même aux démocraties d'Europe de l'Ouest. Des États-Unis au Japon, de Mexico à Prague, la contestation est généralisée, coïncidant souvent avec un phénomène générationnel d'une jeunesse qui veut rompre avec les carcans moraux dans lesquels elle évolue, avec le passé trouble de la génération précédente (entre ceux qui ont participé aux régimes autoritaires et ceux qui n'ont pas poussé la résistance jusqu'à la révolution) et avec les politiques coloniales. Nous pourrions encore citer de nombreuses raisons qui motivent cette grande vague *activement critique*. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est de constater que tous ces mouvements doivent faire face à une répression qui prend des visages bien différents selon les pays. De la restauration gaulliste en France au massacre de Tlatelolco à Mexico en passant par l'entrée des chars à Prague, les pouvoirs en place peuvent vaciller, mais ne s'écroulent pas. Quand les contestataires ne sont pas tués ou exilés, ils affrontent des modalités répressives diverses allant de la simple sanction ou mise à pied à la prison. Il n'y a donc pas qu'en Italie que l'hypothèse du Secours rouge reprend corps. Dans des contextes suffisamment similaires et comparables à celui que nous étudions – une démocratie d'Europe de l'Ouest – des militants font le choix de s'organiser dans des structures qui renouent avec le patrimoine de l'histoire communiste. Ainsi, en France et en Allemagne, l'après-68 voit la (re)naissance de groupes politiques qui cherchent à s'emparer du terrain de l'anti-répression sous l'étiquette du SR. Il nous semble alors important d'en dire un mot, même brièvement puisqu'il ne s'agit pas du cœur de notre sujet et que, dans le cas allemand, nous sommes confrontés à d'évidentes limites linguistiques qui nous empêchent de nous tourner vers les sources²²⁶.

En France, l'action du Secours rouge est circonscrite à une période relativement courte au début des années 1970. Pendant moins de deux ans, l'organisation de soutien aux détenus politiques multiplie les mobilisations et les apparitions publiques, mais ne parvient pas à obtenir une consistance suffisante pour pérenniser son existence. Pour trouver une trace d'explication, il faut repartir de sa création. Le 27 mai 1970, à Paris, a lieu le procès de Jean-Pierre Le Dantec, directeur de publication du journal maoïste *La Cause du Peuple* condamné à un an de prison pour « délits de provocation aux crimes contre la sûreté de l'État et apologie du meurtre, du vol, du pillage et de l'incendie ». Dans le même temps, la Gauche Prolétarienne (GP) est dissoute et de nombreux militants de l'organisation sont arrêtés dans les mois qui suivent. Dans la foulée du procès, de violents affrontements avec la police éclatent dans le quartier latin aboutissant à l'arrestation de

226 Nous aurions aussi certainement pu évoquer l'existence éphémère d'un Secours rouge en Belgique au début des années 1970 dans le sillage d'importantes grèves et manifestations.

plusieurs centaines de manifestants. Le paysage politique est également marqué par la proposition de loi dite « anti-casseurs » (déposée le 30 avril et définitivement adoptée le 4 juin 1970)²²⁷. C'est donc en forme de réaction à ce climat répressif – notamment à l'encontre de la gauche maoïste – que se constitue le SR. En effet, suite à un appel lancé dès le 11 juin 1970 par dix-sept personnalités dont d'anciens dirigeants de la résistance communiste (Charles Tillon et Roger Pannequin) et des anticolonialistes pour la création d'un SR, la structure est formellement fondée le 26 juin, comme réponse politique à l'arrestation la veille d'Alain Geismar, un des leaders de la GP. Le Secours rouge regroupait à son origine le PSU et l'ensemble des groupes d'extrême gauche (à l'exception des trotskystes de l'AJS), et était parrainé, notamment, par Jean-Paul Sartre et Charles Tillon, ancien dirigeant du PCF.²²⁸ Pendant quelques mois, le SR multiplie donc les mobilisations autour des problématiques de la répression et de la justice, apporte son soutien aux prisonniers politiques et à leurs initiatives, et publie également un journal homonyme à partir de janvier 1971. Comme en Italie, d'autres groupes se constituent et agissent sur ce terrain commun de la prison et de la répression et il semble dans un premier temps qu'il n'y a pas de concurrence ou d'hostilité entre ces organisations. À titre d'exemple, le 8 février 1971, Michel Foucault annonce la création du Groupe d'information sur les prisons (GIP), avec Pierre Vidal-Naquet et Jean-Marie Domenach, lors d'une conférence de presse du Secours rouge à la chapelle Saint-Bernard. Il existe alors une forme de porosité entre les groupes qui militent sur le même terrain : le GIP et le SR français se retrouvent d'ailleurs main dans la main à plusieurs occasions, que ce soit pour organiser des manifestations, des meetings ou pour relayer des situations de lutte.²²⁹ Cette porosité répond à un état de fait : la multiplication, comme en Italie, de groupes actifs sur le même terrain politique – ou disons sur un terrain proche –, les contestations dans les prisons et l'arrivée de militants dans ces dernières (« Les militants en prison continuent le combat : ils attaquent le système des prisons, ils utilisent les procès que leur fait le pouvoir pour un combat systématique contre la justice bourgeoise »²³⁰) ; tout cela contribue à faire du monde carcéral un nouveau terrain de lutte.

Durant son existence assez courte, le SR français se fait notamment remarquer à travers sa

227 Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions, 2015, p.208.

228 Didier Leschi, « Les coordinations, filles des années 1968 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005

229 À titre d'exemples : 10-14 août 1971 : les détenus de la prison Saint-Joseph à Grenoble déclenchent une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention, surtout sur le plan sanitaire. Le GIP et le Secours rouge font connaître cette grève qui est la septième dans cet établissement en quelques années ; 21 janvier 1972 : à l'appel du GIP et du SR, une manifestation rassemble à Paris 800 personnes. Plusieurs engins incendiaires sont lancés contre le Bureau du travail pénal ; 26 janvier 1972 : un meeting à la Mutualité est organisé par le GIP et le Secours rouge sur les prisons et le logement. (chronologie tirée de *Intolérable*, éditions Verticales, 2013) Pour aller plus loin sur le GIP, voir notamment Philippe Artières, Michelle Zancarini-Fournel, *Le Groupe d'information sur les prisons. Archives d'une lutte, 1970-1972*, IMEC, 2001.

230 *Le combat des détenus politiques*, Paris, Maspéro, 1970

mobilisation suite à la catastrophe minière de Fouquières-les-Lens en février 1970 où un coup de grisou provoque la mort de 16 personnes. Cette bataille sur le cas des Houillères fournit l'occasion de questionner l'épineux problème pour la gauche révolutionnaire de la justice puisque la GP et le SR décident d'organiser un tribunal populaire à Lens contre les Houillères du Nord, le 12 décembre 1970. Jean-Paul Sartre est le procureur de ce tribunal. Les « chefs d'accusation » sont alors de deux types : le premier concerne évidemment la catastrophe en elle-même et les responsabilités de la direction, le second rejoint des discours que nous verrons développés par le SR italien (cf. chapitre 3) sur l'environnement de travail et les conséquences sur la santé des ouvriers. Jean Bérard résume bien ce point :

Le second axe de dénonciation porte sur la silicose, un « assassinat à petit feu » et sur la question du diagnostic du degré de gravité de l'affection par les médecins des Houillères. Ceux-ci sont accusés d'être à la solde de la direction et de sous-estimer systématiquement les dommages, pour limiter les pensions dues aux mineurs. Le mot d'ordre maoïste est résumé par le journal du Secours rouge du Nord-Pas-de-Calais : « silicozes + accidents = crimes ». Les militants maoïstes mettent sur pied un tribunal populaire qui, contre les intermédiaires du patronat que sont ordinairement ingénieurs et médecins, veut permettre l'alliance entre la parole des ouvriers et celle des spécialistes, et la qualification pénale des faits reprochés aux dirigeants des Houillères.²³¹

Un texte du Secours rouge diffuse les « conclusions du tribunal populaire » :

L'État-patron est reconnu coupable de l'assassinat du 4 février 1970. [...] Les cadres, les ingénieurs responsables de la fosse 6 sont également coupables d'homicides intentionnels. [...] En conséquence, les ingénieurs, médecins et cadres ne sont plus censés ignorer le fait, clairement démontré par le tribunal populaire, de la responsabilité intentionnelle de ceux qui favorisent le jeu de l'État-patron, et ceci à quelque échelon qu'il se situe dans la hiérarchie.²³²

Cette question de la justice – ou plutôt d'une contre-justice, pensée comme forme ou déclinaison d'un contre-pouvoir – relève d'une problématique complexe traitée de manière plutôt ambivalente par les maoïstes de la GP et du SR, ce qui provoque des réactions critiques comme celle de Michel Foucault. En effet, la dimension de « tribunal populaire » est désapprouvée par le philosophe dans « Sur la justice populaire. Débats avec les maos ». Il y pointe la faiblesse effective de cette appellation un peu pompeuse ne reposant sur aucune réalité concrète. Il voit plutôt dans le geste maoïste une dimension informative – qui met en avant l'énonciation de vérité sur l'accident des Houillères –, mais qui n'a que peu ou pas à voir avec un réel contre-pouvoir judiciaire. Dans ce

231 Jean Bérard, *La justice en procès. Les mouvements de contestation face au système pénal (1968-1983)*, Paris, Presses de SciencesPo, 2013, p.51.

232 *Ibid*, p.52

cas, aucune justice ne peut s'effectuer, personne ne sera condamné autrement qu'à travers des formules grandiloquentes, mais vides d'effet. Si cela peut sembler évident, Foucault met ici le doigt sur le problème auquel se heurtent les mouvements radicaux qui tendent à instaurer des formes de contre-pouvoir – dans des usines, dans des quartiers ou dans des villes entières –, à savoir qu'en dernière instance, le pouvoir de juger et de condamner reste entre les mains d'un système et d'un ordre déjà installés, impossibles à évacuer par de simples énoncés qui n'ont rien de performatifs.

En outre, il n'y a pas que la question judiciaire à proprement parler qui fait débat entre les militants. Celle du sujet à défendre est également sensible. Bien qu'une des volontés portée par le Secours rouge soit le soutien aux prisonniers sans distinction d'appartenance politique (en calquant ses revendications sur celles des détenus : conditions de détention, relations avec les gardiens et l'institution carcérale, droit au travail, etc), la réalité est bien différente et les tensions ne tardent pas à apparaître. Ainsi, si la structure – qui, il faut le noter, regroupe des militants de plusieurs organisations d'extrême-gauche – dénonce la conception « bourgeoise » qui « voudrait réduire les actes révolutionnaires à des « délits de droit commun » »²³³ et qui tente donc d'effacer la barrière entre délit politique et délit commun²³⁴, le reste de la gauche révolutionnaire a bien du mal à suivre concrètement cette formule, mettant plutôt en avant une solidarité avec les détenus politiques. Chaque organisation politique présente au sein du SR – maoïste, trotskiste, marxiste-léniniste – cherche à mettre en avant « ses » prisonniers et à axer les mobilisations de solidarité sur ceux-ci. De fortes tensions idéologiques ne tardent ainsi pas à voir le jour au sein du SR.

Partant de ces débats, désaccords et contradictions internes, force est de constater que la dynamique qui mène à la création d'un SR en France s'essouffle rapidement. Pourtant, le contexte politique de départ ne semble pas si fondamentalement éloigné de ce qui se vit en Italie (même si il n'y a évidemment pas le même nombre de personnes concernées par la répression), mais la distance s'établit très vite sur un double plan pratique et théorique. Roland Biard porte d'ailleurs un jugement sévère dans son *Dictionnaire de l'extrême-gauche* : « Le Secours Rouge fut un échec cuisant pour l'extrême gauche. Le sectarisme et la volonté hégémonique des différents groupes ont vidé de tout contenu un mouvement qui, à son origine, avait fait naître beaucoup de sympathies. »²³⁵ Nous assistons alors rapidement à l'instauration d'une configuration relativement classique dans les milieux de la gauche révolutionnaire où se mêlent jeux de pouvoirs entre organisations et tentatives hégémoniques. Situation typique qui révèle la difficulté pour les groupes de la gauche radicale à élaborer un plan commun d'action et une forme d'impuissance politique en se réfugiant dans un repli groupusculaire.

233 *Ibid*, p.69

234 Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception*, *op cit*, pp.202 et 208.

235 Roland Biard, *Dictionnaire de l'extrême-gauche de 1945 à nos jours*, Paris, Belfond, 1978, p.346.

Nous serons plus bref sur la situation allemande, notamment par manque de documentation disponible en français ou en italien sur la question. Reprenant, là aussi, le flambeau du puissant SR actif entre 1924 et 1936 (qui compte plus de 500 000 membres au moment de l'accession des nazis au pouvoir), le *Rote Hilfe* (RH) se recompose à partir de la fin des années 1960 dans le sillage des contestations étudiantes. Comme le dit Roland Biard,

C'est une résurrection plutôt qu'une naissance, car historiquement le Rote Hilfe était l'organisation juridique du parti communiste allemand dans les années vingt. Elle puise dans la reprise du nom de cet ancêtre légendaire une source de légitimation, qui suggère aussi l'identité des ennemis d'aujourd'hui avec ceux d'hier. Bien que bénéficiant d'un écho certain auprès des franges gauchistes, sa notoriété n'égalera jamais celle de son modèle.²³⁶

Quand l'Allemagne connaît la phase de reflux des mouvements gauchistes pour laisser place à une cristallisation de l'affrontement politique entre les groupes armés (et notamment la Fraction Armée Rouge) et l'État, le RH intervient principalement en tant que soutien lors des grands procès de la RAF et de ses membres, au côté d'autres groupes révolutionnaires comme la *Schwarze Hilfe* (Secours noir). Le comité de Francfort, par exemple, se montre particulièrement actif dans le combat pour exiger la libération de Baader, Meinhof, Ennslin et leurs camarades. Il lance notamment un appel international à la solidarité et multiplie les contacts et les alliances avec d'autres organisations de défense des prisonniers politiques en Europe de l'ouest, comme les groupes italiens dont le SR. Toutefois, ces liens troubles entretenus avec les organisations clandestines comme la RAF incitent les pouvoirs à voir ce genre de groupuscules comme des courroies de transmission pour recruter de nouveaux membres susceptibles de basculer dans la clandestinité. Il faut dire que le Rote Hilfe considère, à l'instar du SR italien, les membres de la RAF « comme des camarades »²³⁷ et les défend donc indépendamment des jugements de valeur sur leurs actions afin de ne pas les isoler du reste des dynamiques de mobilisation :

Le Rote Hilfe considère le sectarisme comme un des pires maux à l'intérieur de la gauche révolutionnaire. Pour cette raison il considère nécessaire de promouvoir une liaison effective avec les différentes articulations du mouvement, en entreprenant des campagnes politiques et d'opinion sur des thèmes retenus comme unifiant. Parmi ceux-ci les camarades du Rote Hilfe ont surtout mis en évidence la prison et les émigrés²³⁸.

De plus, nous pouvons également noter que des liens existent entre les SR italien et allemand, donnant lieu à des rencontres bilatérales entre les deux groupes, comme les 16 et 17 février 1974 à

236 *Idem*.

237 Soccorso Rosso – Segreteria di coordinamento nazionale, *Rivista di controinformazione militante*, Roma, 1974, p.6.

238 *Idem*.

Rome.²³⁹ C'est l'occasion d'échanger sur les réalités en terme de répressions auxquelles ils sont confrontés localement, ainsi que sur la manière d'y répondre de la part des différents mouvements de lutte.

En restant dans le monde germanique, et même si nous manquons d'éléments pour en parler correctement, nous pouvons également préciser que l'hypothèse du *Secours rouge* est aussi reprise en Suisse dans les milieux autonomes à partir du moment où ces derniers sont touchés par la répression. Un ancien membre de ces sphères (Hans) en témoigne à l'occasion d'une table-ronde sur la lutte armée dans les années 1970 : « Le thème du « Secours rouge » s'imposa vite. Il fut fondé vers 1973 et les débats commencèrent avec la naissance de l'organisation : Secours rouge ou noir. C'est-à-dire, liberté pour les prisonniers politiques ou – comme nous préférons – pour tous les prisonniers. »²⁴⁰ Cette courte citation nous permet tout de même de comprendre que les influences politiques étaient un peu différentes en Suisse par rapport à l'Italie, puisque l'idée du « Secours noir » renvoie à un imaginaire et à une culture politique influencés par le courant anarchiste, bien plus ancré et actif en Suisse que dans la péninsule à ce moment-là. Il existe notamment un Secours rouge à Genève dont l'existence nous est documentée par un communiqué publié dans le journal *Rosso* à la fin de l'année 1975²⁴¹. Dans cet article, il dénonce le rôle de la Suisse dans l'échiquier de la répression à une échelle internationale : « [...] notre pays commence à jouer un rôle de premier plan dans l'étroite collaboration instaurée entre les différents centres nationaux de l'anti-terrorisme en Europe »²⁴². Cette collaboration se retrouve dans la facilitation des extraditions de militants arrêtés sur le sol suisse et suspectés d'activités armées, dans l'échange d'informations avec les différentes polices – notamment allemandes et italiennes –, mais aussi dans le fait que, malgré l'illégalité de la démarche, les autorités helvétiques ferment les yeux sur des enquêtes menées par les services secrets italiens en dehors de leur cadre normal d'intervention. Au-delà de cette entreprise de dénonciation et de contre-information sur les manœuvres policières, nous pouvons constater que le comité de Genève reprend les canons classiques du SR : soutien matériel et politique aux prisonniers politiques emprisonnés en Suisse, information sur leurs situations, et revendication de leur libération.

Nous pouvons tout de même tirer quelques enseignements de ces descriptions sommaires. Le Secours rouge répond à une situation récurrente au plan international : là où les mouvements

239 *Idem.*

240 Primo Moroni e Konzeptbüro [a cura di], *Le parole e la lotta armata. Storia vissuta e sinistra militante in Italia, Germania e Svizzera*, Rote Fabrik, Shake edizioni, Milano, 2009, p.125.

241 Soccorso rosso Ginevra, « Svizzera : gendarme d'Europa », in *Rosso. Giornale dentro il movimento*, n°5, 20 décembre 1975, p.14.

242 *Idem.*

ouvriers ou étudiants (principalement) sont suffisamment forts et s'affrontent aux pouvoirs en place, ces mêmes mouvements doivent également faire face à des dynamiques répressives. Les militants communistes – en marge des Partis communistes – s'organisent et réactivent l'hypothèse des SR. Le SR italien n'est donc pas une expérience isolée, mais son ampleur dépasse celle des SR des autres pays, soit en raison du dogmatisme trop marqué des groupes politiques qui se ressaisissent du SR – comme les maoïstes en France – soit en raison de l'absence d'un mouvement social fort – situation allemande. S'il existe une « anomalie » italienne, c'est donc dans la continuité et la consistance de l'activité politique, le nombre de militants concernés et la place occupée par l'organisation dans l'échiquier de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire.

Chapitre 2 : La culture politique : une organisation reflet de son époque



*L'antifascisme n'est pas le souvenir vécu d'une bataille, souvenir qui de nombreuses fois courre le risque d'être trahi et faussement adapté à des nécessités postérieures qui n'ont plus rien d'antifascistes. [...] L'antifascisme est une manière de vivre et de penser, de travailler et de construire, et chaque jour il doit être recréé, réadapté, amélioré, modelé aux nécessités des luttes qu'une société affronte sur son chemin.*²⁴³

Afin de nommer ce qui fait office de référentiel commun et de levier à l'action dans une organisation politique, même aussi peu fédérée et centralisée que le SR, nous pouvons mobiliser l'idée d'une culture politique.²⁴⁴ Selon Marc Lazar, cette dernière se définit comme un « ensemble de valeurs et de symboles, une configuration de croyances, d'affectivité et de sensibilité, et une multitude diversifiée de règles et de pratiques dont la combinaison donne une signification au réel,

²⁴³ Vincenzo Nardella, *op cit*, p.284.

²⁴⁴ Daniel Cefai (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001.

façonne les comportements »²⁴⁵. Il s'agit donc de toutes les représentations et des comportements qui s'appliquent au champ du politique pour un groupe social donné. Appliquée à l'étude d'un groupe comme le SR, la culture politique implique un projet de société fondé sur les références entretenues par le groupe (la victoire du prolétariat dans la guerre de classe), ainsi qu'un « discours spécifique »²⁴⁶ pour reprendre les mots de Serge Berstein (un vocabulaire propre, une signification immédiate et reconnue donnée à certains mots qui sont régulièrement utilisés). C'est à partir de ces considérations de base que nous pouvons esquisser les traits saillants et les points de rupture de cette culture partagée au sein du SR. Disons-le tout de suite, ce dernier ne fait pas preuve d'une originalité particulière ; il témoigne plutôt de grandes lignes de force que l'on retrouve disséminées dans les discours des principaux groupes de la gauche révolutionnaire italienne de l'époque. Il existe bien évidemment des nuances, des distinctions et parfois même des désaccords, mais globalement nous retrouvons l'appareil théorique et conceptuel qui fournit le référent commun à tout ce qui se trouve à la gauche du Parti communiste.

Nous pourrions ainsi évoquer la défiance envers l'État – expression qui passerait presque pour un euphémisme – ou un goût prononcé pour l'autonomie des luttes, en passant par un anti-autoritarisme libertaire ou la grande question du Parti aux accents léninistes... Effectivement, en lisant les textes publiés par le SR, nous avons parfois ressenti la sensation d'être face à un grand patchwork de l'histoire du mouvement révolutionnaire. Rien que le nom choisi à cet ensemble de comités de soutien disséminés sur le territoire est déjà en lui-même une réactivation d'un imaginaire propre au mouvement révolutionnaire, selon les mots de Franca Rame :

Le SR existe depuis toujours, là où il y a de la répression naît le SR. L'histoire des luttes paysannes et ouvrières nous en donnent un témoignage constant. SR veut dire : solidarité, aide financière et morale aux plus touchés, aussi bien ceux dont les fascistes brûlaient les maisons en 1919, 1920,... qu'à ceux relégués dans les îles (Paietta, Terracini, etc) pour arriver aux partisans dans la lutte de libération. Il ne pouvait pas ne pas naître dans ces années de grande répression.²⁴⁷

Au milieu de cet ensemble parfois un peu disparate de références et d'influences, nous avons fait le choix de mettre en évidence deux éléments centraux du discours du SR – en-dehors de la question de la répression et du problème carcéral qui fera l'objet d'un chapitre spécifique – sur lesquels celui-ci fonde son action politique : l'antifascisme militant et le rapport à la gauche réformiste. Deux traits distinctifs comme deux points de rupture : le premier face à la société et à la classe politique issue de la Résistance et de ses fameuses « valeurs » ; le second pour affirmer qu'il ne suffit pas de se déclarer communiste pour être révolutionnaire. Surtout, les deux sont étroitement

245 *Idem*.

246 Serge Berstein, « L'historien et la culture politique », in *Vingtième siècle*, revue d'histoire, n°35, juillet-septembre 1992, pp.67-77.

247 Franca Rame, « Sulla nascita del SR », disponible en ligne sur : eclap.eu.

liés : du mythe fondateur de la « Résistance trahie » aux mobilisations du début des années 1970 autour de grands procès où la question antifasciste est toujours présente (Valpreda, Marini, Lollo, etc), se dessine à chaque fois, en toile de fond, le rapport aux appareils de la gauche traditionnelle, et notamment au PCI.

A. Le rapport à la Résistance et l'héritage des luttes partisans

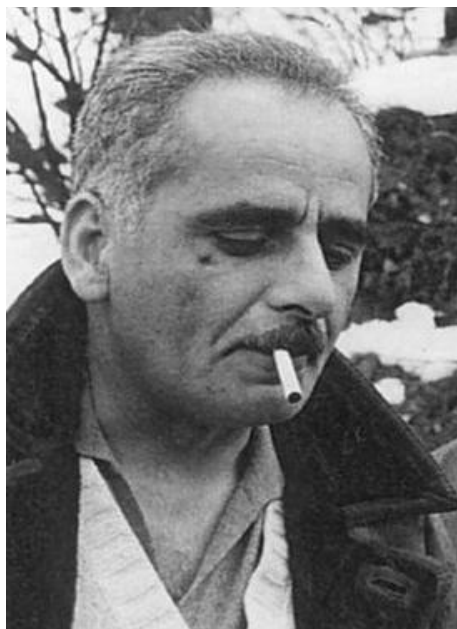
Cet héritage et ce patrimoine prennent donc leur source dans les luttes partisans de la Résistance dont le souvenir est véhiculé en partie par les anciens résistants. Le SR, en effet, à l'image de nombreuses autres organisations de la gauche révolutionnaire, offre un point de rencontre entre deux générations : celle qui a justement vécu les années 1930 et 1940 et la plus jeune qui s'est forgée dans le *biennio 68-69* ; la première ayant peut-être même connu le SRI de l'entre-deux-guerres. Quoi qu'il en soit, de nombreux militants qui ont participé à la guerre confluent dans le SR et participent à l'activité de soutien dans les années 1970, en présentant souvent des traits communs dans leurs trajectoires. Nous pourrions ainsi prendre le cas de Fortunato Avanzati, de Sienne, responsable notamment de la publication d'un bulletin d'information à numéro unique du SR siennois en décembre 1977²⁴⁸. Déjà arrêté en 1937 par les fascistes pour sa participation au PCI, il rejoint quelques années plus tard les rangs des groupes armés de la Résistance : la brigade « Spartaco Lavagnini » puis le groupe de combat « Cremona ». Quand les combats cessent, il poursuit son engagement dans les rangs du PCI, mais prend aussi la présidence de l'ANPI²⁴⁹ provinciale. Impliqué dans les conflits internes qui éclatent entre les tendances réformistes et révolutionnaires, il se retrouve aux côtés de Pietro Secchia qui est écarté des sphères dirigeantes du parti au milieu des années 1950. Déçu, Avanzati s'éloigne de ce dernier dans les années suivantes jusqu'à le quitter en 1969. Cet écrivain siennois n'est pas un cas exceptionnel puisque de nombreux profils similaires se retrouvent dans les différents comités du SR : Arnaldi, Di Giovanni, Lazagna pour ne citer que quelques noms parmi les plus connus. Ce sont souvent des figures notables ayant participé à la Résistance, parfois juste à une échelle locale, proches ou membres du PCI, mais qui finissent par s'en éloigner et qui ont mûri une critique des positions réformistes. Ils retrouvent alors une aire d'expression politique à partir de la fin des années 1960.

Cette présence rend donc peu surprenantes les références aux luttes partisans qui nourrissent l'imaginaire militant, d'autant que la question antifasciste est loin d'être soldée en Italie. L'épuration dans les administrations ou les différents appareils d'État des anciens fascistes est restée une

248 Soccorso Rosso di Siena, « Bollettino antifascista, antimperialista contro la repressione », Sienne, 22 décembre 1977, in Asmos.

249 Associazione Nazionale Partigiani d'Italia.

question compliquée ; quant à l'attitude du PCI consistant à déposer les armes pour opter en faveur d'un processus démocratique et parlementaire, elle est vivement critiquée par certaines franges révolutionnaires de la gauche communiste. Ces dernières regrettent que n'ait pas eu lieu une prise du pouvoir par la classe ouvrière armée.



Gianbattista Lazagna

La Résistance représente donc un référent historique et politique dont le dénouement a été comme *suspendu* dans le cours du temps. La réactivation de cette séquence de lutte comme source d'inspiration est ainsi occasionnellement à l'œuvre au sein du SR, comme lorsque est décidée la ré-édition en 1972 du livre de l'avocat Lazagna, *Ponte rotto*, un classique des récits de vie et d'action des partisans. L'objectif immédiatement annoncé dans l'introduction est de ne pas sombrer dans une « signification commémorative ou de ré-évocation des désormais lointains événements de la guerre partisane. Nous ne pouvons ignorer aujourd'hui un cadre politique qui voit la ré-émergence virulente du fascisme non plus en tant que nostalgie [...] »²⁵⁰. La parution de ce livre est donc pensée comme un outil de lutte pour comprendre le fascisme en tant que question historique qui n'est pas morte avec la libération et la fin de la guerre partisane, mais aussi en tant que tension politique encore actuelle dont les militants doivent prendre la mesure. L'idée n'est pas de proposer à nouveau un recours à la lutte armée telle qu'elle a été menée dans les années 1940, mais « pour réveiller la confiance des communistes, des révolutionnaires dans les immenses capacités combattives de la classe ouvrière [...] quand [elle] est guidée par une avant-garde révolutionnaire idéologiquement unie et aguerrie, [...] capable de battre d'un côté l'opportunisme et le réformisme et de l'autre le sectarisme et le dogmatisme. »²⁵¹ Poser comme objet de débats et de discussions la

250 Gianbattista Lazagna, *Ponte rotto. La lotta al fascismo : dalla cospirazione all'insurrezione armata*, Milan, Sapere, 1972.

251 *Idem*.

question de la Résistance, de la prise des armes et du rôle d'une avant-garde communiste qui agit en tant que parti révolutionnaire revient, pour Lazagna, à poser de manière contemporaine les grandes questions inhérentes du mouvement communiste : « se poser dans des termes révolutionnaires le problème de la prise du pouvoir. »²⁵² C'est pourquoi les luttes partisans ne peuvent offrir un modèle, mais seulement une source d'inspiration ; les conditions historiques ont profondément changé depuis et il faut s'adapter au nouveau contexte pour trouver les modalités d'intervention les plus à même de favoriser ce basculement souhaité.

La Résistance est donc perçue comme source d'inspiration des luttes contemporaines, mais elle fournit aussi, au-delà des gestes, un langage qui traverse le temps et participe de la constitution de cet référentiel propre au mouvement révolutionnaire. Le SR désigne par exemple comme « attentistes » ceux qui veulent placer la question antifasciste sur le terrain du droit et de la légalité en délaissant le terrain aux autorités, seules à même, selon eux, de combattre le néofascisme par le respect du droit et de la Constitution. Il critique alors un « antifascisme de salon » en y opposant une présence politique dans la rue et sur les postes de travail :

Il y a 30 ans, ces positions étaient appelées attentistes (attentistes étaient ceux qui soutenaient qu'il fallait attendre l'arrivée des alliés, entre-temps on ne devait pas lancer la lutte contre les nazi-fascistes pour ne pas provoquer de représailles) et furent un gros obstacle pour le développement de la lutte partisane qui au contraire se basait sur la conviction que ce devait être la lutte ouverte des masses qui renverserait le fascisme.²⁵³

Si la question antifasciste trouve des origines dans le combat mené par les partisans, elle se réactualise à la fin de la décennie 1960 et dans les années suivantes en raison d'une vivacité et d'une présence plus forte de l'extrême-droite. Cette dernière se fait en effet force de proposition dans les urnes mais aussi dans les rues, tout en entretenant des liens troubles avec les appareils d'État, les services secrets et en cultivant des formes de violence politique allant de l'affrontement de rue à l'attentat. C'est donc une préoccupation majeure pour des organisations comme le SR qui fondent une partie de leur engagement et de leur culture politique sur une opposition à cette droite radicale. Il n'est alors pas étonnant que ce soit un attentat provoqué par des néofascistes qui constitue un moment clé dans la constitution du réseau et dans l'imaginaire partagé au sein du SR.

252 *Idem.*

253 Soccorso Rosso, « Il Soccorso Rosso per l'antifascismo di massa militante », Sienne, mai 1976, in Asmos.

B. Le 12 décembre 1969 : Piazza Fontana, un traumatisme et un point de départ



La fin de l'année 1969 est particulièrement tendue en Italie : le contexte est incandescent dans le sillage des luttes ouvrières de l'*autunno caldo* – l'« automne chaud » – marqué par un accroissement de la conflictualité sociale et une série de grèves d'une importance historique, mais aussi par l'émergence d'une violence politique diffuse provenant principalement de l'extrême-droite italienne. De nombreux attentats à la bombe et attaques incendiaires contre des locaux de groupes ou partis de gauche, mais aussi sur des trains ou à la *Fiera* de Milan en avril 1969, ont lieu, principalement dans les grandes villes du pays. Sur cette seule année, on recense ainsi près d'une centaine d'attentats attribués de manière certaine aux groupes néofascistes.²⁵⁴

C'est aussi une période marquée par une crise du centre-gauche, avec un renforcement des groupes politiques qui éclosent à la gauche du Parti communiste, voire contre lui. Ces derniers ont surgi et se sont considérablement renforcés lors des diverses luttes du *biennio '68-69*, constituant désormais un pôle d'attraction politique et une force – multiple et sans ligne commune – dont il faut tenir compte. Une volonté de dépasser les cadres délimités de la contestation dans les usines ou les universités émerge pour embrasser de nouveaux aspects de la vie. De nouvelles dynamiques, notamment relatives au problème du logement naissent à ce moment-là (les mêmes qui par exemple porteront *Lotta continua* vers sa campagne du « Prendiamo la città ! »²⁵⁵). Ainsi, c'est dans ce cadre que se déroule une importante manifestation, le 19 novembre à Milan, pour lutter contre les prix trop élevés des loyers. Dans les affrontements qui éclatent ce jour-là entre manifestants et forces de police, un carabinier – Antonio Annarumma – trouve la mort dans des circonstances qui n'ont toujours pas été clairement élucidées.²⁵⁶ Voilà pourquoi nous parlons d'une situation qui se durcit en

254 <http://mappeditmemoria.it/stragi/gli-anni-delle-stragi/>

255 « Nous avons un programme. Tout d'abord, l'unification de tout le prolétariat, la lutte armée contre l'État bourgeois (...). Reprenons la ville est un mot d'ordre général (...), c'est le moyen réel de donner aujourd'hui son débouché et son sens politique à deux années de luttes. » in « Prendiamoci la città », *Lotta continua*, n. 20, 12 septembre 1970.

256 Sergio Zavoli, *La notte della Repubblica*, Roma, Nuova Eri, 1992, p.37. L'enquête puis le procès pour les faits

cette fin d'année 1969 : les courants de la gauche radicale et révolutionnaire ont une présence forte dans la rue, qui tourne de plus en plus souvent à la bataille rangée avec la police, tandis que la droite néofasciste – parfois soutenue par certains appareils d'État, voire par les services secrets américains²⁵⁷ – intervient également dans le conflit en posant des bombes (et parfois en cherchant à brouiller l'origine de ces dernières). C'est dans ce contexte que le 12 décembre 1969, plusieurs bombes explosent à Milan et à Rome, dont une qui provoque la mort de 17 personnes (et 88 blessés) à la banque de l'agriculture située Piazza Fontana. C'est le point de départ de ce qui a été nommé la « stratégie de la tension »²⁵⁸ qui dépasse la simple réalité italienne. Dans un contexte international de guerre froide, d'affrontement larvé entre est et ouest, il existe d'autres intérêts particulièrement puissants qui surveillent les événements italiens en raison de la position géographique et stratégique du pays. Au premier rang de ceux-ci, les États-Unis voient d'un mauvais œil la progression de mouvements sociaux qui pourraient favoriser une prise du pouvoir par le Parti communiste (ou au moins sa participation au gouvernement).

L'attentat de Piazza Fontana provoque une véritable onde de choc au sein de l'extrême-gauche italienne. Désormais, il paraît clair aux yeux des militants que l'affrontement politique est sorti d'un cadre défini. La violence homicide surgit de manière brutale à l'orée des années 1970. Les bombes de la *Banca dell'agricoltura* modifient la nature de l'affrontement politique : ce dernier ne se situe plus seulement sur le plan symbolique éprouvé dans les manifestations ou les occupations, mais opère un « saut qualitatif » en devenant meurtrier. Il s'agit en un sens d'un changement de paradigme politique par rapport aux années de l'après-guerre où la fin prime désormais de manière plus crue sur les moyens ; en somme, une actualisation d'un certain machiavélisme qui fait irruption violemment dans le jeu politique et bouleverse les considérations sur le recours à la violence politique. En pleine phase de constitution, le SR ne passe pas au travers des événements : il est pris dedans, s'implique dans les campagnes de solidarité avec les militants incarcérés et de dénonciation des crimes commis par l'extrême-droite et les appareils d'État, et se positionne clairement sur les questions qui se présentent au mouvement révolutionnaire.

survenus ce jour-là n'ont pas déterminé de responsabilité dans la mort de l'agent de police.

257 Sur le sujet, voir entre autres Emanuele Bettini, *Gladio. La repubblica parallela*, Ediesse, Milan, 1996 ; Daniele Ganser, *Les Armées secrètes de l'OTAN; Réseaux Stay Behind, Gladio et Terrorisme en Europe de l'Ouest*, Éditions Demi-Lune, 2007 ; ainsi que l'article sur le « Rapport Andreotti sur l'opération Gladio » in <http://www.voltairenet.org/article8387.html>

258 La question de la « stratégie de la tension » a alimenté une vaste production littéraire. Nous ne citons ici que quelques références sur le sujet : Luca Scialo, *Le stragi dimenticate : la strategia della Tensione secondo la Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia*, Pozzuoli, Boopen, 2007 ; Franco Ferraresi, *Minacce alla democrazia. La destra radicale e la strategia della tensione in Italia nel dopoguerra*, Milan, Feltrinelli, 1995 ; Maurizio Calvi, Alessandro Ceci, Angelo Sessa, Giulio Vasaturo, *Le date del terrore. La genesi del terrorismo italiano e il microclima dell'eversione dal 1945 al 2003*, Roma, Luca Sossella Editore, 2003.

L'hypothèse centrale formulée par le SR considère que les bombes arrivent à un moment pratique pour mettre un coup d'arrêt aux luttes politiques qui prennent de l'ampleur et sortent du cadre de l'usine. C'est ce que l'on retrouve dans les mots de l'avocat Piscopo de Milan, futur membre du SR : « Et quand l'affrontement devient plus dur, en novembre et décembre, ils recourent à des instruments extrêmes »²⁵⁹, le « ils » désignant les appareils de l'État. Pour le SR romain, dans un tract écrit en 1972 qui revient sur le 12 décembre 1969 et cherche à l'expliquer, c'est également la volonté de saper les dynamiques de lutte qui motive selon eux les attentats :

La *strage di stato* survient dans un moment de vide politique, alors que sont en cours les consultations pour la formation d'un nouveau gouvernement (même situation que le 9 août 1969, quand éclatent les bombes sur les trains!) ! Son but était celui de porter à une immédiate clôture des luttes et à la constitution d'un gouvernement fort qui aurait du prendre en main la situation jusqu'à couvrir les auteurs du massacre et à frapper profondément la gauche révolutionnaire.²⁶⁰

Pour défendre cette hypothèse et justifier ce « vide politique », le SR met en perspective le 12 décembre en retraçant la généalogie des mois précédents, période marquée par une tension sociale et politique incandescente. Les luttes ouvrières de l'« automne chaud » sont vues comme le premier moment capable de mettre « en crise de manière décisive le système de contrôle économique et social des masses sur lequel s'est basé le pouvoir bourgeois dans tout l'après-guerre : le système ne réussit plus à fonctionner ; les traditionnelles ripostes bourgeoises – chômage et récession économique – ne peuvent plus fonctionner. »²⁶¹ Le blocage généralisé de la production (notamment dans les grandes usines du Nord) et la détermination ouvrière à faire durer la grève, même face à la répression (aussi bien dans les usines où, par exemple, la Fiat ou la Pirelli suspendent des centaines voire des milliers d'ouvriers, que dans la rue où un manifestant meurt le 26 octobre à Pise) seraient aux yeux des militants du SR suffisamment importants pour nécessiter une réponse neuve de la part de l'État et de la classe patronale. Si la réponse doit venir de ces derniers, c'est en partie parce que les forces politiques plus ouvertement réformistes et capables de canaliser l'insubordination ouvrière sont en crise et relativement délégitimées par une grande partie des grévistes. Du PSI au PCI en passant aussi par les grosses centrales syndicales comme la CGIL qui pensent « pouvoir négocier la « paix sociale » pour obtenir le lancement de la politique réformiste désirée et l'entrée au gouvernement »²⁶². Selon le jugement très critique du SR, la gauche et le centre-gauche ne s'appuient guère sur les mouvements sociaux pour asseoir une position plus avantageuse dans le jeu politique classique. C'est donc dans ce cadre général que les attentats commis par l'extrême-droite

259 « Perché gli anarchici ? Controprocesso Valpreda », in *ABC*, Milan, 17 mars 1972.

260 Soccorso rosso romano, « 12 dicembre : perché ? », 1^o février 1972. Ce tract est le pendant synthétique d'une brochure d'une vingtaine de pages qui porte le même titre, également publié par le SR romain.

261 Soccorso rosso di Roma (a cura del), *12 dicembre : perché*, stampato in proprio, Rome, 1972, p.2.

262 *Ibid*, p.3

se multiplient, visant à conforter cette situation de « vide politique » et favoriser ou légitimer un tournant autoritaire. Le SR présente cette période comme « la première phase de la stratégie de la tension, selon le modèle déjà expérimenté positivement en Grèce »²⁶³.

Piazza Fontana pose les groupes de la gauche non réformiste, et ainsi le SR, face à deux questions pratiques d'importance dans les mois et les années qui suivent. Tout d'abord, il est clair que face à la version présentée par la police accusant les anarchistes d'être responsables des attentats, le SR doit opposer un discours qui ne soit pas de la simple propagande, mais s'appuie sur une enquête rigoureuse pour démonter le scénario officiel. Voilà ce qui fournit un point de départ au mouvement de contre-information qui renouvelle une manière de penser et de produire de l'information militante (cf chap.4). D'autre part, face au constat que les arrestations et les inculpations de Valpreda et des autres anarchistes sont une attaque portée à l'ensemble des dynamiques de lutte, il semble alors nécessaire de donner une réponse politique, antifasciste et solidaire, qui puisse impliquer le plus grand nombre possible de personnes : c'est la naissance du *comitato nazionale di lotta contro la strage di stato* (comité national de lutte contre le massacre d'état) qui offre au SR sa première campagne d'envergure et une résonance nationale.

B'. Le *comitato nazionale di lotta contro la strage di stato* et la séquence Valpreda

*« Un dosage avisé de perquisitions et d'incarcérations préventives, opportunément mis en évidence par une campagne bien orchestrée de presse et télévisée donnent l'impression qu'on construit une manière nouvelle et sans scrupules de mettre en difficultés sérieuses l'opposition et de la placer quand même sur la défensive dans les moments de grande combativité. »*²⁶⁴

a. La constitution du comité

À la suite de l'attentat, les campagnes de mobilisation en faveur de la libération des anarchistes emprisonnés, et celles lancées pour faire la lumière sur la mort du cheminot Pinelli, fournissent au Soccorso Rosso naissant l'une de ses premières batailles. C'est tout naturellement que la plupart des comités locaux adhèrent à la campagne nationale. Le comité promoteur de cette dernière se constitue le 30 janvier 1972 à Florence, sous la direction de Pio Baldelli²⁶⁵. Si le groupe

263 *Idem.*

264 Antonio Bevere, « La magistratura e la difesa dell'ordinamento sociale » in Bevere, Branca, D'Orsi, Foa, Protti, Quazza e altri, *Antifascismo come lotta di classe*, Nuova Sinistra, edizioni Savelli, Roma, 1974, p.95.

265 Pio Baldelli (1923-2005), écrivain et journaliste italien, auteur de nombreux ouvrages portant sur la question de la communication et du cinéma. Il occupe notamment la chaire d'histoire du cinéma à l'université de Florence au début des années 1970. Il devient directeur du journal *Lotta continua*, bien qu'il n'adhère jamais à l'organisation. C'est aussi un des premiers à diffuser la notion de « contre-information ».

du *Manifesto* participe à la première réunion, il ne rejoint pas l'appel, en raison de la « méfiance dans les possibilités de promouvoir une campagne unitaire de la part d'une gauche révolutionnaire faible et divisée »²⁶⁶. Le SR voit dans ce refus d'autres motivations, notamment la volonté de poursuivre des intérêts électoraux en vue des élections du mois de mai 1972 et ainsi de ne pas se compromettre dans une campagne qui regroupe la plupart des forces révolutionnaires et extraparlimentaires, qui, pour leur part, adhèrent à la mobilisation (LC, PotOp, AO, Gruppo Gramsci, etc). La majeure partie de l'aire de la gauche radicale s'organise donc en vue du procès Valpreda et se dote, dans cette perspective, d'outils d'agitation et d'une série d'objectifs politiques. Ces derniers montrent que le combat en germe dépasse largement le simple cas judiciaire autour des quelques anarchistes incarcérés. En effet, les principaux buts fixés par le Comité national se résument ainsi : faire libérer Valpreda et les anarchistes ; lutter contre les lois et les institutions de l'État ; mettre en place des initiatives militantes et de masse ; renverser la structure du procès ; démystifier le rôle de la gauche institutionnelle ; mettre en lumière l'usage des fascistes par les appareils d'État dans cette « stratégie de la tension ». Ces propositions constituent les grands axes de la campagne et les principales lignes politiques tenues dans cette phase d'agitation.

Matériellement, d'importantes collectes d'argent pour la défense des inculpés (acquisition des actes du procès, achat d'une machine à photocopier,...) sont faites auprès de milieux variés de la gauche et de la gauche radicale (cercles socialistes, milieux anarchistes, collectifs *La Comune*, mouvements étudiants, groupes ouvriers,...). Les besoins financiers sont régulièrement rappelés dans les publications entourant le début du procès. Cette nécessité trouve sa source dans la volonté de déployer une propagande particulièrement intense (édition de plusieurs dizaines de milliers de brochures, parution du journal, impression de tracts et d'affiches, location de locaux pour s'y réunir et s'organiser, etc)²⁶⁷. Tout cela demande des fonds conséquents provenant des collectes d'argent ou de la vente du matériel de propagande, centralisés par le siège romain du SR, ce qui témoigne du rôle central de ce dernier dans l'organisation de la mobilisation autour du procès. De plus, des débats publics, vus comme moments d'agitation et de propagande, sont organisés dans plusieurs villes, comme le 26 février 1972 à Turin, où 700 personnes assistent à des interventions comme celle de Pio Baldelli qui est par la suite poursuivi au nom de l'article 290 du code pénal pour son discours (outrage et diffamation de la République, des institutions constitutionnelles et des Forces Armées).²⁶⁸

266 Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di Stato », Rome, 8 février 1972, p.1.

267 Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di stato », n°1 et 2, Rome, 1972.

268 Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'Interno, Dipartimento di pubblica sicurezza, G5/12/166. Comitato nazionale strage di Stato. Le même document nous apprend également que la section turinoise du Comitato

Nous en arrivons à un point central dans la compréhension du rôle de cette campagne au sein du processus de constitution du SR. Malgré l'aspect « unitaire » de celle-ci, il existe une forme de confusion et d'assimilation entre le Comité national et le SR. Les « contre-journaux » qui sortent au moment de l'ouverture du procès sont ainsi signés : « Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso ». Il existe deux numéros de ce journal publiés pour accompagner l'ouverture du procès et reprendre le fil rouge du « travail de contre-information commencé avec le livre »²⁶⁹ du même nom. Ils se veulent être des outils de lutte et de mobilisation pour rythmer cette séquence de l'affaire. Certains tracts distribués en ce début d'année 1972 alimentent aussi cette confusion entre SR et Comité national²⁷⁰. Le SR fait également paraître et diffuser un « guide du procès », comportant un texte résumant les hypothèses des travaux de contre-enquête menés les années précédentes. Le guide présente notamment les principaux protagonistes de l'histoire et à travers eux la chronologie succincte des faits. S'ajoute à cette agitation écrite et ce travail de propagande toute une présence physique et visible lors de manifestations, d'assemblées et de débats disséminés sur le territoire, qui regroupent des milliers de personnes.

b. Les grandes lignes de la campagne

Nous l'avons dit, la campagne d'agitation autour du procès pour les bombes du 12 décembre 1969 se donne un certain nombre d'objectifs politiques qui dépassent de loin le cas particulier des inculpés, comme le rappelle Giuliano Spazzali : « Pour nous comme pour la bourgeoisie, le « cas » Valpreda n'est pas le « cas » *de* Valpreda, c'est le cas de la classe ouvrière. »²⁷¹ C'est peut-être d'ailleurs l'un des points centraux de cette séquence de mobilisation que d'arriver à déplacer la focale en sortant d'un particularisme judiciaire pour en faire un épisode de lutte commun à la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire. L'audience et l'écho donnés à cette affaire permettent de dépasser rapidement les clivages idéologiques inhérents à ces milieux politiques pour devenir un cas exemplaire de la collusion entre corps de l'État et franges de l'extrême-droite radicale, alliés face à la « menace révolutionnaire ». D'ailleurs, si ce sont les anarchistes qui sont principalement frappés par la répression au lendemain des attentats de Milan et Rome, la visée est bien plus large pour le SR : « L'attaque portée contre les anarchistes a voulu être une attaque contre la gauche non

nazionale Strage di Stato, dont le SR est un des premiers adhérents, se trouve dans les locaux du journal « Nuova Sinistra » et regroupe certains intellectuels comme Massimo Salvadori (universitaire, « Il Manifesto »), Nicola Tranfaglia (professeur, PSI) ou encore Angelo d'Orsi (diplômé en philosophie).

269 Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di Stato », Rome, 8 février 1972, p.1.

270 Comitato nazionale di lotta contro la strage di stato (Soccorso Rosso), « Rauti impiccato, Lazagna liberato », Torino, 29 avril 1972, in Centro Studi Gobetti, subfondo Soave.

271 Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio, op cit*, p.75.

institutionnelle. »²⁷² Dans cette offensive, les anarchistes font alors principalement office de bouc-émissaire ou de fusible auquel il est plus facile de s'attaquer, en raison de leur faible poids politique et les nombreuses infiltrations de leurs groupes par des policiers et des néofascistes jouant le rôle de provocateur. C'est en tout cas la position tenue et défendue par le SR :

Les anarchistes représentent certainement, parmi les forces politiques de la gauche, une composante tout à fait particulière et, par de nombreux aspects, la plus faible et la plus exposée. De par le type d'organisation et le type de rapports avec les masses prolétaires, il est plus facile d'attribuer à ceux-ci certaines actions qu'à n'importe quelle autre force politique de la gauche extraparlamentaire. Tout cela en plus d'une vieille vulgarisation bourgeoise qui les dépeint comme des perturbateurs absurdes et nihilistes de tout type d'institution sociale ; pour tout cela, il apparaît donc plus facile aussi bien de les frapper de la manière la plus indiscriminée, que d'éviter tous ces effets négatifs et ces ripostes qu'il y aurait eu au contraire en frappant d'autres organisations de la gauche.²⁷³

Contrairement à d'autres périodes de l'histoire du mouvement ouvrier italien (comme le début des années 1920 par exemple), la composante et la présence anarchiste sont en effet bien moindres à la fin des années 1960²⁷⁴. Surtout, de la propagande par le fait aux attentats à la bombe, l'anarchisme charrie derrière lui un imaginaire et des représentations auxquelles il est aisé de faire coller des scénarios policiers comme pour Piazza Fontana. En tout cas, en cherchant à montrer que les groupes anarchistes représentent une cible propice et qu'il est aisé de les lier à ce genre d'accusation, la campagne de mobilisation tente de sortir de l'ornière de la seule solidarité pour ramener le débat sur l'hypothèse d'un *scénario* construit de toutes pièces. C'est pourquoi les différents textes écrits et autres « guides du procès » sont là pour rappeler les « découvertes » des travaux de contre-information, notamment sur les parcours des infiltrés dans le cercle anarchiste fréquenté par Pietro Valpreda. L'exemple de Mario Merlino, néofasciste passé par des groupes comme Avanguardia Nazionale ou Ordine Nuovo, illustre ainsi la porosité des groupuscules anarchisants : après s'être rendu en Grèce à la rencontre du régime des colonels et des mouvements d'extrême-droite locaux, il cherche à pénétrer divers groupes de l'extrême-gauche italienne. Il tente ainsi de pénétrer Avanguardia Proletaria, le PCd'I (m.l.), le mouvement étudiant ou encore l'Unione dei Comunisti Italiani d'où il est constamment exclu en raison de son parcours et de son attitude. Il ne lui reste alors que le cercle « Bakounine » (déjà infiltré par un policier, Salvatore Ippolito), groupe anarchiste de Rome dont fait partie Valpreda. C'est en dénonçant cette dimension d'instrumentalisation des groupes politiques par des infiltrations successives que la campagne tente

272 Soccorso rosso romano, « 12 dicembre : perché ? », 1^o février 1972.

273 Soccorso rosso di Roma (a cura del), *12 dicembre : perché*, Roma, 1972, p.4.

274 Adriana Dada', *L'anarchismo in Italia: fra movimento e partito. Storia e documenti dell'anarchismo italiano*, Teti, Milano, 1984

de ramener la question sur le rôle de la droite néofasciste dont les actions de provocation serviraient à masquer la puissance des luttes ouvrières de l'automne précédent. Les bombes du 12 décembre sont ainsi majoritairement interprétées comme un coup d'arrêt aux dynamiques de lutte et vues comme stratégiquement intéressantes pour plusieurs forces politiques selon le SR : les néofascistes préparent le terrain pour un coup d'État réactionnaire ; les appareils d'État remettent de « l'ordre » par la terreur ; et le patronat italien a été « tout de suite prompt à les utiliser [...] comme instrument de chantage contre la classe ouvrière et de menace contre ses avant-gardes organisées les plus combatives et les plus dangereuses. »²⁷⁵

L'enjeu, au fond, pour le SR et le Comité de lutte contre la *strage*, consiste à remettre au cœur des discussions de la gauche révolutionnaire la responsabilité de l'État et du patronat italien dans les attentats, si ce n'est matériellement au moins politiquement. Pour le SR, par exemple, « Les patrons firent mettre les bombes du 12 décembre, mais pas tous les patrons. Par contre tous les patrons utilisèrent et en tirèrent les conséquences politiques et sociales. »²⁷⁶ Afin de renverser la teneur du procès et mettre en cause les institutions de l'État, tout un pan du discours (au-delà de l'aspect antifasciste) se reporte autour de la rhétorique de la « crise ». Politique, économique ou sociale, cette dernière se serait intensifiée avec les luttes de l'*autunno caldo* et les attentats représenteraient alors justement une forme de pare-feu pour détourner l'attention publique, tout en permettant dans le même temps un renforcement des appareils mis à mal par la conflictualité politique.

Nous mettrons un peu plus tard d'autres éléments en valeur, comme l'hostilité à l'égard de la gauche traditionnelle qui trouve aussi un espace d'exposition très large dans cette campagne, mais il nous faut d'emblée noter que la mobilisation autour du procès est vue par le Comité comme une manière de décaler l'objet du débat. L'enjeu n'est pas tant de montrer que Valpreda et les autres anarchistes sont innocents, mais bien de dévoiler la culpabilité des néofascistes et des appareils d'État, soutenus par le patronat italien. La différence est notable car elle donne une tonalité bien plus offensive à l'agitation et aux discours liés à cette séquence ; offensive que nous retrouvons également dans une partie du collège de défense.

c. Le procès et ses suites.

Valpreda et ses camarades sont défendus par un collège d'avocats, dans lequel nous retrouvons notamment des membres du Comité de défense et de lutte contre la répression de Milan :

275 Soccorso rosso, « Valpreda è innocente, la strage è di stato », Torino, 21/02/1972 in Fondo Marcello Vitale.

276 Soccorso Rosso, *Valpreda è innocente : la strage è di Stato ! Guida al processo*, Roma, 1972.

les avocats Luca Boneschi, Michele Pepe, Marco Janni, Giovanni Capelli, Giuliano Spazzali et Francesco Piscopo, mais aussi Rocco Ventre (de Rome) ou Placido La Torre. Certains confluèrent par la suite dans le SR. Ils se montrent particulièrement critiques à l'encontre de l'attitude et des nombreuses illégalités de la police lors des arrestations massives aux lendemains de l'attentat de Piazza Fontana : « Les arrestations exécutées en masse, avec la technique des ratissages (comme le dit la presse), ont été effectués sans que la police ne dispose de « graves indices » contre l'une ou l'autre des personnes arrêtées (art.239 c.p.p.). »²⁷⁷

Cette branche du collège de défense appelle à un procès immédiat, vu comme l'occasion de faire le procès de l'État et du néofascisme, voire même du « système » pour reprendre les mots de l'avocat Capelli : « [...] dans ce cas spécifique, il y avait un système, « le système », qui devait se défendre de son accusation principale d'avoir mis lui-même les bombes. »²⁷⁸ Cette idée d'amener « l'État sur le banc des accusés » est partagée par d'autres groupes qui agissent sur le terrain du soutien à Valpreda et aux autres anarchistes comme le *Comitato Politico-Giuridico di Difesa* : « Nous voulons le procès tout de suite, non pas parce que nous croyons dans la justice de la loi, mais parce que nous sommes convaincus que dans ce cas infâme l'espace restreint concédé à la défense par le débat public sera suffisant pour laisser passer finalement cette vérité sur le massacre d'État que l'enquête pré-ordonnée et domestiquée a jusque-là étranglée. »²⁷⁹ Il y a ici une volonté certaine d'utiliser le procès comme une tribune pour mettre en avant les travaux de la contre-enquête sur les bombes de Milan et de Rome, mais aussi en parallèle la crainte que le procès ne soit reporté et que l'affaire ne s'enlise, laissant aussi la pression retomber et les soutiens extérieurs s'épuiser. Ainsi, même si la défiance à l'égard de la justice reste présente, des groupes révolutionnaires appellent à une tenue de la procédure judiciaire, non pas au nom de sa prétendue impartialité, mais bien en la considérant comme le seul moment susceptible de mettre à nu les faiblesses de l'enquête policière, de pouvoir dénoncer les arrestations sans motifs et la recherche de boucs émissaires sur qui reporter les accusations. Mais pour le SR, ce moment processuel doit seulement servir à rétablir la vérité sur les responsabilités de l'État et exiger la liberté totale des inculpés, et non pas aboutir à un « marchandage », position attribuée aux tenants de l'autre ligne de défense qui souhaiteraient négocier la remise en liberté de Valpreda.

Les journées autour du procès sont l'occasion d'une mobilisation nationale, avec l'organisation de manifestations et d'assemblées dans de nombreuses villes (Bologne, Rome, Milan,

277 Cité dans Vincenzo Nardella, *Noi accusiamo ! Contro requisitoria per la strage di Stato*, Jaca Book, Milano, 1971, p.23.

278 « Perché gli anarchici? Controprocesso Valpreda », *op cit*

279 Comitato Politico-Giuridico di Difesa, « Lo Stato è accusato di strage continuata. Vogliamo subito il processo per le bombe », *Umanità Nova*, 16 octobre 1971.

etc). Le 23 février 1972, à la cour d'Assises de Rome, s'ouvre le procès contre les anarchistes du groupe du 22 mars, contre les proches de Valpreda, mais aussi contre le néofasciste Stefano Delle Chiaie – alors en fuite –, pour faux témoignage en faveur de Mario Merlino. Mais un nouveau rebondissement survient lorsque les juges considèrent que l'affaire n'est pas de leur compétence et se dessaisissent du dossier pour renvoyer le procès à Milan, ce qui renvoie également les inculpés en détention.

Au mois de mars 1972, alors que le procès a été renvoyé, une discussion sous forme de bilan est proposée aux forces ayant adhéré à la campagne. Nous ne savons pas si elle a effectivement eu lieu, ni quelles en ont été les conclusions. Nous avons seulement eu accès au document d'invitation. D'emblée, le texte propose un déplacement : ce n'est plus de la « strage di stato » qu'il s'agit, mais bien de « lo stato della strage ». Le premier bilan proposé et soumis au débat se veut pour sa part enthousiaste, estimant que les objectifs fixés par le Comité ont été atteints, aussi bien en terme de propagande que d'implication des mouvements de lutte dans cette campagne. Les mots d'ordre ont été largement repris, dans les cercles militants et au-delà, et la période d'agitation aurait trouvé son débouché le plus fort dans les affrontements antifascistes du 11 mars 1972, présentés comme « la bataille de Milan ». Cette dernière est vue par les signataires de cet appel à discussion comme le résultat inéluctable du « conflit entre l'instinct de conservation armé de la bourgeoisie et le droit des prolétaires à exercer leur justice. »²⁸⁰ Mais surtout, les faits survenus le 11 mars seraient le fruit du long travail d'agitation antifasciste et anti-institutionnelle mené notamment par le Comité national et par les luttes ouvrières et étudiantes des années précédentes. Il s'agit alors de lire les événements dans un *continuum* et comme un processus au sein duquel la gauche révolutionnaire, de par ses différentes modalités d'intervention politique, aurait révélé et accru la « crise de la bourgeoisie » de manière à permettre la remise à l'ordre du jour de « l'hypothèse révolutionnaire en Italie »²⁸¹. L'analyse ne se cache pas d'une forme de triomphalisme, ou en tout cas d'une confiance excessive dans les potentialités politiques du moment, notamment dans l'idée avancée que l'État aurait perdu ce qui lui restait de « crédibilité démocratique » avec l'affaire Valpreda et qu'il serait désormais en pleine crise et contraint d'assumer sans masque sa violence pour se maintenir (à travers la police, l'usage des groupes néofascistes ou encore des assassinats politiques – c'est ce qui est suspecté autour de la mort de Feltrinelli²⁸²).

280 Centro di controinformazione della sinistra rivoluzionaria (a cura del), « Dalla strage di stato allo Stato della strage », mars 1972, p.2, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, dono Soave.

281 *Ibid*, p.1.

282 Giangiacomo Feltrinelli (1926-1972), fondateur de la maison d'édition du même nom, il est l'héritier d'une des plus riches familles italiennes. Il participe très jeune à la Résistance, milite après-guerre au sein du PSI puis du PCI. Proche des milieux révolutionnaires, il voyage à travers le monde à la rencontre de certaines figures de son temps (Fidel Castro, Régis Debray, etc). Après les attentats du 12 décembre 1969, il entre dans la clandestinité et fonde les GAP (Gruppi d'Azione Partigiana) en 1970. Il trouve la mort lors d'un attentat manqué contre un pylône électrique.

Dans cette période qui semble riche en possibilités pour ces militants, le rôle du Comité national de lutte contre la *strage di Stato* doit se poursuivre pour participer à l'offensive que la gauche révolutionnaire cherche à développer dans la situation présente. C'est pourquoi il ne s'agit pas seulement d'un bilan, mais aussi d'une volonté de dresser des perspectives pour maintenir et approfondir le travail commun déjà réalisé. Dans les pistes soumises à la discussion, nous retrouvons ainsi la proposition de continuer le travail de sensibilisation et d'information amorcé avec la campagne pour les anarchistes. Est également évoqué l'objectif de soutenir toute initiative « offensive vis-à-vis de l'ennemi de classe » portée par les forces révolutionnaires afin de contribuer à aggraver la crise que traversent les institutions. C'est alors la question de la violence et de l'illégalité politique qui est abordée et surtout directement soutenue, la seule discriminante posée consistant à être attentif au lien permanent entre action directe et compréhension du geste par les « masses ». Si la rhétorique n'est pas forcément nouvelle dans le jargon de la gauche révolutionnaire, il est intéressant de voir que le texte appelle le Comité à faire un « saut qualitatif » en ne se contentant plus seulement de défendre théoriquement des actes, mais en les encourageant plus directement : « Le Comité devra en particulier opérer afin que le moment de l'illégalité spontanée et le moment de l'illégalité organisée tendent toujours plus à se coordonner dans le cadre d'une tactique unique de la gauche révolutionnaire, et que l'usage même de la violence soit toujours plus finalisé vers des objectifs politiques généraux [...]. »²⁸³ C'est finalement la tâche du parti révolutionnaire que l'invitation veut assumer, en proposant des pistes pour le renforcer, mais aussi dans la perspective de le défendre contre la répression ou les infiltrations.

Si le texte se veut volontariste et signé par la plupart des forces politiques majeures qui composent le Comité national de lutte, il n'est pas sûr que cette initiative ait connu des débouchés concluants par rapport aux volontés émises dans l'invitation. De fait, dans les mois suivants, la structure publie de moins en moins voire plus du tout de textes (à notre connaissance du moins). Mais il est aussi fort possible que le contexte général ne soit pas si propice, ni ne soit perçu de la même manière par l'ensemble des groupes de la gauche révolutionnaire ou extraparlamentaire. La mort de Feltrinelli, le rapport à la violence politique et à l'illégalité, l'arrivée sur le devant de la scène des organisations clandestines semblent donner lieu à de vifs débats qui contribuent plus à faire émerger des tensions qu'une position commune. Nous y reviendrons dans le chapitre 7 à propos du SR qui connaît justement des mutations profondes à ce moment-là, mais nous pourrions aussi évoquer le cas de LC et sa courte phase militariste en cette année 1972 avant d'abandonner rapidement cette stratégie.

283 Centro di controinformazione della sinistra rivoluzionaria (a cura del), « Dalla strage di stato allo Stato della strage », *op cit*, p.7.

Quoi qu'il en soit, les pérégrinations judiciaires ne sont pas terminées puisque les anarchistes sont toujours en prison. Toutefois, les mobilisations commencent à porter leurs fruits. Une loi spéciale est votée afin de permettre une remise en liberté malgré les chefs d'inculpation pour avoir atteint les termes de la détention provisoire. Il s'agit de la *legge Valpreda* (n. 773 du 15 décembre 1972²⁸⁴) et les inculpés sont libérés le 29 décembre 1972. Giuliano Spazzali réagit à cette nouvelle en y voyant le fruit du combat mené les années précédentes : « Qu'est-ce qui porte Valpreda, Borghese et Gargamelli hors de prison ? Indubitablement le travail politique incessamment mené par les révolutionnaires. Celui-ci a été dirigé contre l'état de la bourgeoisie, contre l'appareil politique de la bourgeoisie, contre les instruments de répression et de contrôle de la bourgeoisie. »²⁸⁵ La libération des prisonniers ouvre une nouvelle phase de la lutte, qui doit être relancée grâce à cette remise en liberté et vue comme une victoire de toute la campagne de contre-information :

Pour reconvertir le front d'opinion publique [...] et le ramener à raisonner sur les nouvelles horreurs qui ont recouvertes les anciennes, pour contrecarrer sur le plan des faits l'ensablement de tout et la confusion totale des « pistes » de différentes couleurs, nous aurons besoin de nouvelles formes de propagande et d'agitation. Nous devons changer d'opinion sur tant de choses, et ce sera un gain. Mais en somme : ceux qui croyaient qu'en libérant Valpreda on nous aurait enlevé un bon motif de faire la révolution, sont de parfaits réactionnaires, et en tant que tel aussi de parfaits idiots. En libérant Valpreda, chacun de nous s'est au contraire libéré d'une énorme quantité de problèmes insolubles tant que nos trois camarades étaient en prison. Désormais nous avons les mains doublement libres : nous avons perdu toute crainte de jouer sur la peau des autres, nous avons acquis une plus grande confiance dans notre force. La nouvelle saison de chasse s'ouvre.²⁸⁶

Pour finir autour de cette séquence de lutte particulière, il nous faut nous livrer à quelques considérations sur cette campagne de soutien et de mobilisation qui en annonce d'autres de la part du SR dans les années suivantes. Cette campagne prend en effet valeur de « modèle » d'agitation politique en vue de l'ouverture du procès pour les bombes du 12 décembre : un travail de contre-information afin de sortir du cas particulier pour remettre l'histoire dans un cadre général tout en s'appuyant sur des éléments obtenus à travers une véritable « enquête » ; une mobilisation dans la rue et dans des discours communs à une large part de la gauche révolutionnaire ; une implication importante des intellectuels. Le cadre de réflexion et d'action posé dans ce moment particulier est

284 Cette loi concède la liberté provisoire avant que ne soit rendue la sentence, même pour les inculpés de délits particulièrement graves, lorsque ceux-ci sont en attente de jugement depuis longtemps. L'adoption de la loi est motivée par la détention de Valpreda depuis trois ans à ce moment-là sans qu'il n'ait encore été jugé.

285 Giuliano Spazzali, « La libertà di Valpreda è la nostra », in *A Rivista anarchica*, n°17, décembre 1972-janvier 1973.

286 *Idem*.

ainsi régulièrement repris dans les années suivantes, notamment dès qu'émerge un soupçon de trame obscure et d'implication néofasciste ou des appareils d'État. C'est alors certainement dans cette conjonction d'éléments qu'il faut comprendre la place particulière et centrale prise par le SR dans cette campagne, ainsi que la confusion entre ce dernier et le Comité de lutte contre la « strage ». Le réseau de soutien aux prisonniers politiques est déjà à ce moment une des places fortes de la contre-information et de l'engagement des intellectuels au sein de la gauche révolutionnaire. Il s'agit également de la formation politique la plus à même de dépasser les clivages et les désaccords entre les autres groupes principaux (LC, AO, PotOp, etc). Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est la dimension générique de « Secours rouge » en tant que geste de soutien aux prisonniers qui est avant tout mise en avant à travers cette confusion entre Comité de lutte et SR. Pour ce dernier, la campagne est alors l'occasion de trouver une audience et d'asseoir sa place au sein de la gauche révolutionnaire. Après cela, il faut compter sur celui-ci au sein de la constellation représentée par le « Mouvement ». Dans le même temps, il faut aussi replacer la « séquence Valpreda » dans l'histoire interne du SR : la mobilisation autour du procès intervient juste avant un moment de crise et de reconfiguration, comme si, au final, ce moment représentait aussi une sorte de « fin de course » de la première époque du SR, où l'activité éparse des premières années touche ici un point limite et nécessite désormais une transformation et une adaptation dans la manière de pratiquer la politique et le soutien aux prisonniers.

C'est dans ce cadre que nous pouvons lire l'invitation lancée par le Comité de lutte à une assemblée à Milan « pour l'institution d'un Comité pour la pénétration politique dans le milieu carcéral ». La teneur des débats, auxquels participent des avocats comme Francesco Piscopo, Gilberto Vitale, Bianca Guidetti-Serra et Giambattista Lazagna, nous est uniquement connue à travers une note de la préfecture de Milan.²⁸⁷ La volonté affichée lors de cette discussion est de trouver un débouché aux mobilisations des mois précédents pour porter l'intervention politique sur le terrain carcéral de manière plus générale, en cherchant à « récupérer tous les détenus à la lutte de classe »²⁸⁸, même ceux incarcérés au nom de délits de droit commun, car tous sont victimes de la « même répression pour s'être tous rebellés à la violence organisée du capitalisme institutionnalisé ». L'enjeu serait alors de renforcer la dynamique d'un Soccorso Rosso pour « favoriser la croissance interne aux prisons », à travers différentes initiatives allant de l'assistance légale par des avocats à l'assistance économique, en passant par la contre-information et le contact épistolaire en vue de rompre l'isolement du détenu. Autant de points de discussion et d'intervention que nous retrouverons dans les débats et les pratiques du SR ou de LC autour de la question

287 Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G5/12/186 Comitato anarchico di controinformazione sulla strage di stato

288 *Idem*.

carcérale (cf chap.5). Cette assemblée se serait conclue par la constitution d'un comité – que nous supposons être une confluence de militants au sein du SR – regroupant des personnes issues de groupes comme AO, PotOp, divers collectifs de la gauche révolutionnaire, et même des Brigades Rouges. Seule manquerait la présence de LC, accusé d'être « infiltré [par des] éléments fascistes. »²⁸⁹ Il est également intéressant de noter que le rapport sur l'assemblée précise l'intervention faite par deux militants de Rome, tenants d'une ligne « dure », qui affirment que « l'argent doit être pris là où il se trouve et que les attentats faits dans la capitale contre les sièges du MSI constituent une riposte à ceux d'extrême-droite contre les trains des ouvriers qui se rendaient en Calabre. »²⁹⁰ Visiblement, cette intervention est immédiatement critiquée par d'autres intervenants, notamment en raison du caractère public de la réunion, mais peut-être aussi par la crainte d'une forme de « provocation » susceptible de mettre en péril la tentative d'organisation en attirant les suspicions policières. En tout cas, cette assemblée est intéressante de par ce qu'elle nous montre du SR comme espace de composition entre militants provenant de groupes différents, susceptibles de se retrouver de manière commune dans une lutte sur le terrain carcéral. Surtout, elle nous dit que le SR s'impose effectivement comme porte de sortie et poursuite de la mobilisation après l'expérience du Comité de lutte contre la *strage*.

Enfin, nous pouvons nous arrêter un peu plus précisément sur la dimension de mobilisation des personnalités du monde intellectuel. Nous venons de dire que c'est une des composantes notables de la campagne de soutien aux anarchistes, et nous en retrouvons une illustration marquante, mais également clivante, avec la lettre ouverte sur « le cas Pinelli » publiée dans *L'Espresso* une première fois le 13 juin 1971 et signée par dix intellectuels, avant d'être republiée les 20 et 27 juin jusqu'à recueillir 757 signatures. Parmi ces dernières, on retrouve pêle-mêle les acteurs Franca Rame et Dario Fo, des journalistes comme Camilla Cederna, des hommes politiques comme Umberto Terracini, des éditeurs, des écrivains (Umberto Eco), des artistes, etc, soit un « prisme qui va du PCI et de la gauche radicale aux compagnons de route et anciens actionnistes qui ont montré leur indulgence à l'égard de la contestation soixante-huitarde »²⁹¹. Cette lettre se présente sous la forme d'une dénonciation à l'encontre de ceux qui sont tenus pour responsables de la mort du cheminot anarchiste ; y sont ainsi mis en cause le commissaire Calabresi, son avocat Michele Lener, le préfet de police de Milan Marcello Guida (qui avait soutenu la thèse du suicide), les magistrats qui enquêtent sur le décès de Pinelli, Giovanni Caizi et Carlo Amati, et enfin le juge Carlo Biotti. La

289 *Idem*.

290 *Idem*. Certainement en référence notamment à l'attentat de Gioia Tauro en 1970.

291 Frédéric Attal, *Histoire des intellectuels italiens au XX^e siècle. Prophètes, philosophes et experts*, Clamecy, Les Belles Lettres, 2013, p.446.

lettre ouverte demande la destitution de ces individus de leurs charges officielles, demande formulée en ces termes :

[...] nous formulons à notre tour un acte de récusation. Une récusation de conscience – qui n'a pas une moindre légitimité que celle du droit – adressée aux commissaires tortionnaires, aux magistrats persécuteurs, aux juges indignes. Nous demandons que ceux que nous avons nommé soient éloignés de leurs bureaux, en tant que nous récusons de reconnaître en eux une quelconque représentation de la loi, de l'État, des citoyens.²⁹²

Le ton général est âpre et dur à l'encontre de ceux qui sont accusés ouvertement de ne pas avoir poursuivi la voie de la justice pour faire la lumière sur la mort de Pinelli. Cette lettre est, par la suite, mentionnée comme ayant joué un rôle dans l'assassinat du commissaire Calabresi l'année suivante par un commando armé²⁹³. Certains signataires se dissocient alors de cet appel, ne voulant pas se retrouver impliqués dans cet amalgame – voire l'alimentant eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de retenir de cette tribune ouverte la capacité de diffusion, à ce moment-là et autour de cette affaire, de mots d'ordre possédant une certaine radicalité, mais aussi la porosité entre différentes couches, groupes et individus proches de la gauche extraparlamentaire ou révolutionnaire (et au-delà, Terraccini est alors au PCI). Les intellectuels trouvent ici une manière d'intervenir et de prendre une position forte au sein du débat public. D'ailleurs, au-delà de ce texte polémique dans *L'Espresso*, toute la séquence du procès et de mobilisation contre la « Strage di stato » offre une véritable occasion de mobiliser dans les couches du travail intellectuel ou dans les milieux artistiques²⁹⁴, justement des secteurs où le SR est particulièrement engagé et possède des appuis et des réseaux non-négligeables.

Il semble également intéressant de souligner que la prémonition sombre et défaitiste faite au moment de l'explosion des bombes d'un coup d'arrêt porté aux luttes et de « la constitution d'un gouvernement fort »²⁹⁵ ne se réalise pas. Au contraire, les dynamiques collectives se sont maintenues et même étendues. Dans ce cadre, la mobilisation en faveur des anarchistes arrêtés ainsi que la dénonciation des responsabilités des néofascistes et de certains appareils d'état ont ouvert un nouveau front. Au sein de ce dernier, diverses stratégies et manières de faire cohabitent et se renforcent mutuellement : des violentes charges lancées par Lotta continua contre le commissaire Calabresi – tenu pour responsable de la mort de Pinelli – à la contre-enquête de « La Strage di Stato » en passant par la constitution du comité national et par la continuité d'une présence déterminée dans la rue (des meetings aux manifestations comme celle du 12 décembre 1970 pour l'« anniversaire » des attentats au cours de laquelle un militant – Saltarelli – trouve la mort). La

292 « Lettera aperta a L'Espresso sul caso Pinelli », in *L'Espresso*, 27 juin 1971, p.6.

293 Le commissaire est abattu devant son logement le 17 mai 1972.

294 In Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo Luigi Bobbio, UA 14 Soccorso Rosso.

295 Soccorso rosso di Roma (a cura del), *12 dicembre : perché*, Roma, 1972, p.4

gauche extraparlamentaire et révolutionnaire ne se laisse donc pas déterminer par les événements, mais y trouve au contraire les éléments d'une réponse et la possibilité d'élargir les terrains de lutte sur lesquels elle était déjà présente. Surtout, les bombes du 12 décembre donnent au SR l'occasion de se réinventer, après le cycle fort des contestations étudiantes et ouvrières. Sans délaisser ces terrains, c'est tout un discours et une culture politique qui s'étoffent, en incorporant des thématiques centrales comme celle de l'antifascisme ou de la criminalisation des oppositions politiques. Le *moment* Piazza Fontana est donc bien considéré comme un tournant majeur pour les luttes politiques, accepté en tant que tel mais sans renier ce qui avait fait la base des mobilisations précédentes. Si l'horizon s'élargit avec notamment des prises de position tranchées de la part d'intellectuels, les socles ouvriers et étudiants restent néanmoins les référents solides de l'horizon contestataire.

C. L'antifascisme militant

L'antifascisme militant prend naissance dans la mobilisation autour de la *strage di stato* de Milan et dans la dénonciation du risque d'une évolution réactionnaire du régime, voire même d'un coup d'État de la part de corps armés, appuyés par les groupes néofascistes. Cette campagne permet de remettre au cœur des interrogations et des hypothèses politiques de la gauche révolutionnaire la question antifasciste, mais celle-ci évolue au cours du temps, au gré du contexte général et des événements. C'est la raison pour laquelle une part importante de la littérature et des actions du SR portent autour de ce point en cherchant à le circonscrire au plus juste. Pour le SR de Sienne – mais c'est une position que l'on retrouve partagée au sein des autres comités – le geste antifasciste « se fonde avant tout sur l'action directe et l'initiative des masses ». La définition pourrait paraître quelque peu générique, mais elle prend plus de sens au regard de l'autre manière d'entendre l'antifascisme à laquelle elle s'oppose, et qui serait une « coalition institutionnelle [qui] implique dans des comités constitués au sommet de forces politiques qui vont de la DC au PCI, du syndicat à la Confindustria et qui mise sur l'intervention des organes de l'état (police et magistrature) »²⁹⁶. De plus, il faut préciser que l'antifascisme se fonde pour les militants sur un rapport éthique et non sur une base légale. C'est ce que cherche à rappeler Giuliano Spazzali lorsqu'il dresse un premier bilan du procès fait à Giovanni Marini en contestant le mot d'ordre en cours dans le mouvement selon lequel « tuer un fasciste n'est pas un délit » : « Tuer un fasciste est un acte révolutionnaire, non un acte « légal ». C'est-à-dire qu'il est légitime du point de vue du communiste et du révolutionnaire, que c'est un acte nécessaire et inévitable pour ceux qui sont du côté de la révolution et du socialisme

296 Soccorso Rosso di Siena, « Controinformazione », Sienne, 1972, in Asmos.

contre la réaction et la dictature de la bourgeoisie. »²⁹⁷

La question antifasciste est particulièrement centrale dans les textes et les interventions du SR, quels que soient les comités ; elle fournit même parfois la raison première de l'engagement collectif et de la nécessité d'une organisation face à la répression. Néanmoins, nous pouvons déjà relever des différences dans l'importance prise par la question localement, et c'est peut-être là que les distinctions émergent. Pour préciser notre pensée, il nous semble que dans des contextes métropolitains où l'activité politique est effervescente, où les diverses mobilisations prennent une ampleur particulièrement forte (lutttes ouvrières ou étudiantes, occupations de logement, féminisme, anti-militarisme, lutte armée, etc), l'antifascisme a plutôt tendance à se diluer en toile de fond ou au milieu des autres champs d'intervention. Au contraire, dans des réalités plus restreintes territorialement, l'antifascisme est sur-représenté en tant qu'enjeu politique pour le SR, par exemple, pour ce qui nous a été donné de consulter, à Sienne ou à Côme. Dans le cas de Côme, le constat est rapide et forcément parcellaire, et la conclusion ne représente qu'une hypothèse dans la mesure où nous ne possédons qu'un seul document qui consiste en une imposante contre-enquête sur les violences émanant de l'extrême-droite locale. Nous n'avons pas eu connaissance d'autres écrits, mais il paraît tout de même probable qu'il en existe. Pour la ville toscane, la situation est différente puisque nous disposons d'une masse documentaire tout à fait respectable, qui s'étend sur plusieurs années et nous permet d'avoir un avis plus construit. Là aussi, l'antifascisme est un sujet central. Certaines publications y sont même entièrement (ou à moitié) consacrées comme cet appel à une campagne pour mettre le MSI hors-la-loi en 1975²⁹⁸, ou une brochure qui revient longuement sur les rapports entre crise et fascisation de l'Italie²⁹⁹.

Dans de nombreux textes, la question posée par les militants est de saisir au plus près le problème politique posé par l'extrême-droite, ses formes d'action et l'évolution de sa dangerosité à travers des hypothèses qui varient évidemment dans le temps au gré des évolutions du contexte général. Parfois, il faut le dire, les analyses livrées peuvent sembler largement erronées, résultant de fantasmes ou de grilles d'analyse trop rigides. À d'autres moments, la lucidité et la finesse pour saisir la question antifasciste et à travers elle celle du pouvoir – même quand c'était à contre-courant des grands paradigmes en cours au sein de la gauche révolutionnaire – ont pu nous surprendre ou stimuler notre réflexion. Il n'est guère étonnant que ce soit dans les grands centres urbains, là où le bouillonnement intellectuel et politique est le plus fort, que la manière de comprendre le contexte nous a semblé la plus juste, là où elle peut paraître parfois grossière ou schématique dans des

297 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », *op cit*, p.9.

298 Soccorso Rosso di Siena, « Fuorilegge il MSI, bollettino », Sienne, 6 mars 1975, in Asmos.

299 Soccorso Rosso di Siena, « La lotta di classe non si puo mettere fuori legge », Sienne, 1972, in Asmos.

endroits comme Sienne ou Côme. Sans faire la critique d'un certain « provincialisme », il s'agit plutôt de noter que là où les contacts avec d'autres groupes politiques sont plus forts et où les interventions du SR sont les plus variées, les analyses sont plus élaborées.

En 1972, un article du SR de Turin sur « l'usage que fait la bourgeoisie des fascistes »³⁰⁰ met en avant trois possibilités : le recours à la droite radicale « comme main-d'œuvre pour tout genre de provocations » comme les attentats ; le fait de laisser un parti comme le Msi « trouver une base de masse avec le soi-disant bloc d'ordre dans le nord [...] et comme expression d'intérêts corporatifs et de paroisse dans le sud » ; et enfin le « recours ouvert [...] aux normes fascistes du code »³⁰¹ pénal. Le fascisme est vu comme réactivation du passé et comme possibilité future, mais ce qui inquiète particulièrement le SR, c'est l'usage immédiat de la violence par la droite néofasciste, que ce soit à travers des affrontements de rue ou par des attentats. Ces épisodes sont perçus comme étant de plus en plus nombreux et criminels, à tel point « que désormais leur simple dénonciation n'est plus suffisante, mais il faut poser, et avec une extrême urgence, à l'ordre du jour de la part de tout le mouvement révolutionnaire le problème de la défense militante. » La mort en janvier 1972 de Vincenzo De Waure, étudiant de Naples particulièrement impliqué dans les luttes politiques, est avancé comme preuve de cet accroissement de violence.³⁰²

Surtout, un des enjeux politiques pour le SR est de comprendre dans quel sens va le pouvoir et quelles formes celui-ci adopte pour se maintenir face aux phénomènes d'insubordination, ce qui représente un élargissement de la focale par rapport au néofascisme. Dès octobre 1971, certains articles tentent de répondre aux nombreuses inquiétudes traversant la gauche révolutionnaire : le danger ne résiderait pas dans la perspective d'un coup d'État et d'un renversement soudain et autoritaire du pouvoir, mais dans une lame de fond et « sur le terrain de la réforme constitutionnelle de la république, selon le modèle de l'état gaulliste »³⁰³. La crainte d'un « État fort » est agitée par le SR, plus que le spectre d'une dictature sur les modèles espagnol ou grec. Cette hypothèse est réaffirmée dans un texte de décembre 1971 :

Dans ce contexte nous ne tenons pas pour réalistes les hypothèses d'un « virage à droite » qui sous-entendent des mutations institutionnelles ; nous retenons au contraire que toute une série de symptômes, qui vont du déplacement à droite de la majorité de la CD, au référendum sur le divorce, à la marginalisation du PSI et des forces intermédiaires et culminent dans la candidature de Fanfani, dessinent substantiellement une « nouvelle méthode » dans la gestion du pouvoir,

300 Soccorsso Rossi di Torino, « Bollettino di controinformazione. Dopo Colli », Turin, février 1972, p.12.

301 *Idem*.

302 Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1972, Vincenzo De Waure, étudiant en ingénierie nucléaire, parmi les leaders du mouvement étudiant napolitain et connu pour son engagement antifasciste, est poignardé et son corps brûlé. Les coupables n'ont jamais été identifiés.

303 Soccorsso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.3.

plus ajustée aux intérêts bourgeois et à l'actuelle polarisation des forces.³⁰⁴

Nous retrouvons cette analyse dans un document du SR de Sienne de 1972 qui tente de définir le processus de fascisation :

Cela ne signifie certainement pas que nous sommes à la veille d'un nouveau 1921 ni d'un coup d'état à la grecque. Cela signifie au contraire que le fascisme est en train de se faire un chemin dans les institutions de la démocratie bourgeoise sans le fracas des chars armés, mais silencieusement. [...] Cela signifie que nous sommes en train de nous diriger vers une gestion toujours plus autoritaire du pouvoir étatique, comme en France.³⁰⁵

Si l'hypothèse d'un pouvoir présidentiel ne s'est pas réalisée en Italie, c'est plutôt le ralliement des forces politiques majeures autour d'un renforcement du pouvoir qui s'est produit. Les militants appuient cette analyse sur un certain nombre d'éléments (comme l'augmentation des forces policières, les tentatives de déstabilisation de l'État avec les coups d'État manqués qui incitent à un renforcement du pouvoir, etc), notamment sur le rôle de la magistrature et de l'appareil législatif. Le recours poussé à des lois du code Rocco, instauré sous le régime fasciste, inutilisées depuis des décennies comme celles sur les délits d'opinion, mais aussi certaines entraves aux droits de la défense³⁰⁶, tendent à renforcer leur hypothèse, au sens où cela révélerait un fil rouge historique et une inclinaison vers des pratiques similaires. Toutefois, il faut noter que le même SR de Sienne, qui adhère en 1975 à la campagne pour exiger la dissolution du MSI, déclare à ce moment-là dans un retournement étrange :

Mais dans le même temps la bourgeoisie alimente et prépare réellement la dictature comme forme violente et ouverte de pouvoir étatique. Personne ne peut aujourd'hui considérer comme des tentatives de petits groupes les complots putschistes dont on a connaissance. L'étendue des contacts dont disposait Borghese, l'enchevêtrement de complots liés au SID, les menaces plus ou moins explicites qui sont prononcées par de hauts officiers des forces armées, sont des signes sûrs d'une machine qui continue à fonctionner et à progresser.³⁰⁷

Toutes ces considérations servent principalement à montrer que le sujet n'est pas uniquement considéré comme une évidence, mais donne lieu à des débats, à des évolutions théoriques, à des contradictions aussi parfois. La question n'est toutefois pas cantonnée à une expérience de pensée, elle trouve ses acceptions pratiques autour de séquences de mobilisations particulières ainsi que sur une présence et une attention quotidienne aux formes d'intervention de la droite radicale.

304 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, décembre 1971, p.6.

305 Soccorso Rosso di Siena, « La lotta di classe non si puo mettere fuori legge », Sienne, 1972, p.4, in Asmos.

306 Lors du procès à Turin suite à la manifestation du 29 mai 1971, les avocats n'ont pas pu voir les inculpés seuls avant le procès.

307 Soccorso Rosso di Siena, « Fuorilegge il MSI, bollettino », *op cit*, p.3, in Asmos.

1. La mobilisation pour Giovanni Marini.



Giovanni Marini (à gauche) et l'avocat Giuliano Spazzali

Dans la soirée du 7 juillet 1972, à Salerne (Campanie), une rixe éclate, après plusieurs scènes d'invectives, entre des militants anarchistes (Giovanni Marini, Mastrogiovanni et Scariati) et des adhérents du FUAN (parmi lesquels Falvella et Alfinito), un groupe universitaire d'extrême-droite. L'affrontement, initié par ces derniers, s'achève par des coups de couteau : Carlo Falvella est touché à l'aorte et meurt peu de temps après à l'hôpital, tandis que Giovanni Alfinito et Mastrogiovanni sont blessés. Les anarchistes s'enfuient, avant que Marini ne se présente au poste de police plus tard dans la soirée pour se constituer prisonnier. C'est en effet lui qui a porté les coups mortels. Il est à noter que Marini n'est pas un inconnu. Après avoir milité pendant de longues années dans les rangs du PCI, il s'en est éloigné en raison de ses positions anarchistes. Il continue néanmoins son travail politique à Salerne après un bref intermède dans le nord entre 1968 et 1970 où il a participé aux luttes ouvrières. Dans les ramifications des attentats du 12 décembre 1969, il prend un rôle en menant une enquête sur la mort des quatre anarchistes qui devaient témoigner en faveur de Valpreda et qui étaient décédés dans un accident de voiture suspect.³⁰⁸ Dans son travail d'investigation, Marini avait mis en évidence que le chauffeur du camion qui avait provoqué l'accident mortel était un homme de main du « Prince noir », Valerio Borghese³⁰⁹.

308 Gianni Arico, Annalise Borth, Angelo Casile, Franco Sordo et Luigi Lo Celso, militants anarchistes de Reggio de Calabre avaient mené des contre-enquêtes sur le rôle des néofascistes lors de la révolte de Reggio en 1970 et sur le déraillement du train de Gioia Tauro du 22 juillet 1970. Ils avaient également mis en lumière les liens entre extrême-droite et mafia locale.

309 Aristocrate partisan du régime fasciste. Il est ensuite un membre important de l'extrême-droite italienne dans les années d'après-guerre. Il fonde notamment le Fronte nazionale en 1967 et tente un coup d'état finalement avorté dans la nuit du 7 au 8 décembre 1970.

Les réactions officielles ne se font pas attendre et se révèlent être particulièrement éclairantes sur la distance qui se creuse notamment entre le parti communiste et l'aire extraparlamentaire et révolutionnaire. La question de la violence et le rapport à l'antifascisme sont de plus en plus clivants et source d'opposition. Il est ainsi notable de constater que c'est la Fédération du PCI de Salerne qui exprime la première son indignation et affiche sur les murs de la ville dès le 8 juillet un manifeste dans lequel elle appelle à une vigilance contre les « provocations fascistes », mais exprime aussi « ses profondes condoléances pour la jeune vie emportée et l'indignation et la condamnation la plus nette pour le recours à la violence exprimée [...]. La méthode de la rixe et de la violence a toujours été étrangère au mouvement ouvrier. »³¹⁰ Le texte se termine par un appel à l'ordre public : « Il est nécessaire que, dans cette situation, les Autorités renforcent leur engagement dans le plein respect de l'ordre démocratique. »³¹¹ Démarcation et dissociation à l'égard de la violence, donc, mais aussi opération de séduction à l'égard du reste des forces politiques traditionnelles – il est difficile de ne pas voir dans ce genre de propos les bases idéologiques du « compromis historique » avec la Démocratie chrétienne. La réaction du PCI est immédiate et prend forme dans les heures qui suivent les faits, avec le peu d'informations disponibles alors ; précipitation certainement due au fait que Marini est passé dans les rangs du parti et en a été un militant. Nous pouvons penser que le parti cherche à éviter tout amalgame possible en se dissociant rapidement, position qui sera maintenue dans les années suivantes, l'inculpé étant même défini par le PCI comme un « malheureux anarchiste ». De manière sûrement moins surprenante, *Lotta continua*, dans son édition du 11 juillet, en appelle pour sa part à « une prise de position, sans équivoque, face à l'escalade de la violence squadrisme, bien abritée par l'État, et à la réponse que celle-ci exige. »³¹² Tandis que, dans son numéro du même jour, le *Secolo d'Italia*, le journal officiel du Msi titre : « Un autre martyr pour la jeunesse d'Italie. Après Ugo Venturini le sacrifice de Carlo Falvella ». En attendant que le procès ne soit fixé, Marini est incarcéré, mais l'affaire devient rapidement un cas emblématique et la gauche révolutionnaire s'empare de l'histoire pour en faire l'objet d'une mobilisation antifasciste. Pour de nombreux militants, et notamment pour le *Soccorso rosso*, le scénario qui porte Marini en prison n'est que le résultat d'un coup monté par l'extrême-droite qui n'a pas fini comme prévu, l'agression menée par les néo-fascistes étant vue comme une « opération qui devait porter à l'élimination physique de Marini »³¹³. Le mot d'ordre défendu publiquement par le SR consiste donc à dire que « Marini est [...] coupable de ne pas s'être fait tuer

310 Soccorso rosso militante (a cura del), *Il caso Marini*, op cit, p.20.

311 *Idem*.

312 *Ibid*, p.21.

313 Soccorso rosso militante, « Appello per la liberazione di Marini », in *Il caso Marini : fuori Marini, dentro i fascisti*, Bertani editore, Verona, 1974, p.11.

au cours d'une agression fasciste »³¹⁴, une autre manière de parler de légitime défense en jouant sur une forme de provocation. Le sous-entendu est assez clair : si l'anarchiste était décédé au cours de cette rixe, cela aurait sûrement donné lieu à un émoi général d'indignation antifasciste ; pour le SR la réaction devrait être la même dans le cas présent. Dario Fo ironise même de manière provocatrice sur la question : « Mais pourquoi tu ne t'es pas laissé tuer, Giovanni ? [...] L'Unità t'aurait dédié au moins une colonne. »³¹⁵

En attendant son procès, finalement fixé au 28 février 1974, Giovanni Marini connaît une incarcération mouvementée, utilisée également comme ressort de mobilisation pour ses soutiens extérieurs. Ses conditions de détention, particulièrement dures, sont en effet régulièrement dénoncées. Le nombre de transferts auxquels il est soumis pendant sa réclusion préventive s'avère presque extravagant, puisqu'il passe par quinze établissements pénitentiaires entre le 7 juillet 1972 et janvier 1974. Ces déplacements successifs et permanents, mais aussi l'isolement dans lequel il est bien souvent placé, ne sont pas le fruit du hasard : Marini maintient une activité politique incessante et particulièrement active en prison. Il parvient ainsi régulièrement à communiquer avec l'extérieur pour rendre publics des cas de violence dans les instituts où il passe. Mais surtout, même en restant brièvement dans les différents endroits où il est déplacé, il participe activement aux formes d'auto-organisation des détenus, ainsi qu'à certains épisodes de révolte comme lors de son passage à Lagonegro, en Basilicate. Sans multiplier les exemples sur son engagement politique, Marini est une figure emblématique de ces militants qui poursuivent leur travail d'agitation et de diffusion d'idées subversives une fois en prison. La ferveur qu'il y met connaît comme réponse une répression brutale, symptomatique de la crainte de la part des autorités carcérales de cette fameuse jonction entre « politiques » et « droits communs ».

Afin de rendre compte de son quotidien en prison, un de ses avocats, Giuliano Spazzali, envoie ainsi aux journaux un communiqué dans lequel il dénonce les agressions physiques subies, les transferts permanents ainsi que les conditions d'incarcération : « c'est-à-dire que depuis exactement un mois, Marini se trouve enterré dans une cellule de punition en total isolement » ; « la cellule [...] est un boyau très étroit, privé de lumière et d'air. Il y a seulement une ouverture à près de trois mètres de haut [...]. Il dort sur une couche de pierre [...] » ; « Il bénéficie d'une période « d'air » qui n'est pas supérieure à quinze-vingt minutes par jour ».³¹⁶ L'avocat cherche à faire de cette dénonciation un ressort d'agitation pour appeler les organisations révolutionnaires et extraparlimentaires à « la plus grande vigilance sur ce cas parce que c'est un cas emblématique qui

314 *Idem*.

315 Soccorso rosso militante (a cura del), *Il caso Marini : fuori Marini, dentro i fascisti*, Bertani editore, Verona, 1974, p.92.

316 *Ibid*, pp.34-35.

implique tout le système carcéral, violent, inhumain, répressif, inique et persécuteur bien au-delà de la signification même de la peine. »³¹⁷

La mobilisation en faveur de Marini prend une tournure plus incisive en vue de son procès. Les références à son cas sont nombreuses dans les tracts et journaux des différents comités du SR – et évidemment pour la plupart des autres groupes politiques, preuve que l'affaire a pris une tournure qui dépasse le simple cas personnel pour devenir un point de référence dans les luttes antifascistes, mais aussi contre « lo stato della strage ». Dans cette perspective, il est notable de constater que le SR publie un livre, dont la parution vue comme un moment de lutte, est prévue quelques semaines avant l'ouverture du procès. L'ouvrage se contente d'une introduction sommaire et minimale rédigée par Franca Rame :

Le SRM, organisé par le « Collectif théâtral La Comune dirigé par Dario Fo », a décidé de lancer une campagne de mobilisation en faveur de G. Marini, [...]. Ce livre est proposé comme moment de solidarité active avec le camarade , résultat d'une première mobilisation de forces qui est en train d'impliquer des organisations révolutionnaires, des organismes culturels, des forces progressistes et sincèrement démocratiques. Ce livre, dont le profit ira en soutien des dépenses processuelles et de la campagne pour la libération de Marini, est diffusé aussi bien à travers les canaux militants (circuit des cercles « La Comune », organisations politiques,...) qu'à travers les librairies militantes.³¹⁸

Le livre est divisé en deux parties majeures : la première, de contre-information, est compilée par le SR qui repart des données des contre-enquêtes militantes (notamment de celles recueillies par la « Coordination Nationale des Comités Anarchistes G. Marini »), et la seconde reprend des interventions ou des articles de journalistes, avocats, magistrats, intellectuels connus pour leurs positions antifascistes, sollicités par le SR à ce titre.³¹⁹ La composition de l'ouvrage laisse la part à une certaine hétérogénéité dans les propos, mais cette dimension est assumée dès l'introduction : « Les positions politiques qui émergent de ces interventions sont souvent contradictoires entre elles, mais nous pensons qu'elles expriment la réalité de ce front dans lequel il est absolument nécessaire de s'unir pour gagner cette bataille, et en faire un moment d'avancée des masses populaires, vers la libération »³²⁰. Parmi les documents, nous retrouvons, entre autres, une lettre ouverte au président de la République écrite par Franca Rame dans laquelle elle demande à Giovanni Leone une prise de

317 *Idem.*

318 *Ibid*, p.9.

319 Premiers signataires de l'appel à soutien avant mise sous presse du livre : Pio Baldelli, Lanfranco Binni, Marco Boato, Giorgio Bertani, Pietro Buttitta, Sandro Canestrini, Luciano Della Mea, Marco Fini, Dario Fo, Aldo Forbice, Bianca Guidetti Serra, G.B. Lazagna, Enzo Lo Giudice, Giulio Maccacaro, Antonietta Macciocchi, Sebastian Matta, Giuseppe Nicorti, Luigi Pintor, Franca Rame, Giulio Savelli, Giuliano Spazzali, Pietro Valpreda, Renzo Vespignani.

320 *Soccorso rosso (a cura di), Il caso Marini », op cit, p.9.*

position en faveur de la libération de Giovanni Marini, au nom de son innocence par rapport aux faits reprochés et en défendant une fois de plus la thèse de la légitime défense. Prenant en comparaison des cas où des activistes d'extrême-droite ont été libérés (notamment suite aux tentatives de coup d'État), elle exige qu'un traitement équivalent soit adopté. La sortie du livre se veut, en tout cas, un événement à même de faire monter la pression politique en vue du début du procès. La parution est en effet prévue une vingtaine de jours avant la première audience, afin de laisser le temps d'organiser des débats, des conférences de presse et autres manifestations. Lanfranco Binni, un des organisateurs du réseau des collectifs *La Comune*, membre du SR et en charge de la publication du livre, rappelle l'enjeu pour le SR de se mobiliser autour de cette affaire et d'en faire l'objet d'une bataille politique : « Imposer la libération du camarade Marini, à travers de fortes et larges mobilisations de masse, signifie vaincre une bataille fondamentale contre l'État du « massacre continu » avec tous ses différents secteurs de répression anti-populaire. »³²¹

Le procès Marini se place dans le sillage du procès Valpreda et de la séquence de lutte ouverte autour de ce cas, ce qui permet au SR de mener une mobilisation large dans laquelle il appelle un maximum de forces politiques à s'unir pour « arracher Marini à une « mort d'état », et transformer le procès du 28 février en un moment de front de lutte antifasciste et populaire. »³²² Nous notons un véritable enjeu autour de la question de l'antifascisme dans cette affaire, puisque le SR opère une distinction largement partagée au sein de la gauche révolutionnaire entre un « antifascisme de classe » et ce qui est qualifié de « démagogie vide de ceux qui parlent des « valeurs de la Résistance » et répriment ou aident à réprimer le mouvement populaire. »³²³ C'est tout un héritage historique et politique qui est déjà en jeu à l'époque : la question d'une lecture de la lutte antifasciste pendant la seconde guerre mondiale, de sa signification et de ce qu'elle implique au début des années 1970 pour ceux qui se réclament justement de cet héritage. Autrement dit, une problématique qui suscite débats et désaccords notamment entre le PCI et les nouvelles organisations constituées à sa gauche : quelle est la réponse adéquate à donner à l'extrême-droite néofasciste toujours active et perçue comme un danger ? Le rapport à la violence est bien évidemment souvent au cœur du sujet et se retrouve dans le cas Marini ; violence qui trouve des appuis dans les discours émanant des franges radicales et révolutionnaires qui revendiquent la pratique d'un antifascisme « militant ». La dimension historique mobilisée dans la rhétorique antifasciste se retrouve par exemple dans la prise de position de Giuliano Spazzali qui fait le lien entre les luttes partisans et l'actualité de l'antifascisme, et en fait découler la manière dont il faudrait mener le procès :

321 *Ibid*, p.14.

322 Soccorso rosso militante, « Appello per la liberazione di Marini », *op cit*, p.12.

323 *Idem*.

Nous pouvons nous servir du procès pour qu'il se passe quelque chose d'autre. [...] Maintenant il faut comprendre que nous ne pouvons pas partir simplement d'une reconstruction des faits différente [...]. Cependant c'est inutile que nous nous placions sur ce terrain. La discussion sur les faits aujourd'hui ne change rien. [...] Je pense que nous devons nous placer sur un autre terrain [...] avant même de discuter que Giovanni n'a rien à voir dans les faits, nous devons avoir la force de dénoncer ce principe : cette société n'est pas tolérante, mais violente. On ne répond pas avec des mots à la violence. Il n'y a pas d'institutions bourgeoises faites de manière à défendre les prolétaires de la violence des patrons. [...] C'est un étrange point de vue celui selon lequel chaque fois qu'ils répriment, qu'ils tuent, qu'ils envoient en prison [...] nous sommes en mesure de réagir seulement parce qu'alors nous pouvons dire à tout le monde « Vous voyez comme ils nous maltraitent, vous voyez que nous avons donc raison ». Mais non : nous avons toujours raison, le prolétariat a toujours raison [...]. Le cas de Giovanni doit donc être traité sans victimisme [...]. Donc : procès tout de suite, mieux vaut un camarade vivant que mort, traitons les fascistes comme nous l'ont enseigné nos frères partisans.³²⁴

Le procès, justement, doit s'ouvrir à Salerne le 28 février 1974. Mais pour des raisons d'ordre public et suite aux fortes tensions lors des premières audiences, il est finalement transféré à Vallo della Lucania, une petite commune de la province de Salerne, pour le mois de juin 1974. Le collège de défense est constitué de plusieurs avocats, parmi lesquels des personnalités reconnues comme le sénateur communiste Umberto Terracini³²⁵ (une figure historique du PCI qui va à contre-courant de son parti) ou le démocrate-chrétien Marcello Torre, mais aussi des défenseurs de Milan : Giuliano Spazzali, Gaetano Pecorella et Francesco Piscopo. Le procès se déroule tout du long dans une ambiance très tendue, que ce soit en dehors du tribunal à travers des tensions avec des groupes néofascistes et avec les carabinieri, ou à l'intérieur avec des évacuations de salle très violentes de la part de la police. Dans son plaidoyer de défense, Terracini déclare notamment : « Il faut repousser la provocation criminelle et ignoble du fascisme : c'est notre premier devoir. La Constitution interdit la reconstitution du parti fasciste dissout; en Italie, au contraire, nous devons encore supporter l'existence de ces criminels, ennemis de la liberté. »³²⁶ C'est une manière un peu provocante pour l'avocat d'affirmer que le combat antifasciste ne peut être laissé à ceux qui devraient faire appliquer la loi et les principes constitutionnels. Mais c'est aussi une façon de repousser la faute sur les autorités qui, en ne respectant pas ces principes, contribuent à entretenir l'antagonisme politique et la violence de rue contre l'extrême-droite. Le procès se conclue par la condamnation de Giovanni

324 Soccorso rosso (a cura di), *Il caso Marini, op cit*, pp.99-101.

325 Umberto Terracini (1895-1983), avocat, parmi les fondateurs du PCI en 1921. Il devient un personnage central du Parti ce qui lui vaut une condamnation à 22 ans de réclusion sous le régime fasciste. Il est libéré par les partisans en 1943. Après guerre, il est notamment président de l'assemblée constituante entre février 1947 et janvier 1948.

326 Soccorso rosso militante, « Ignobile condanna del compagno Marini a 12 anni di reclusione », Bologne, 11 juillet 1974, in Archivio Marco Pezzi.

Marini à une peine de douze ans de prison, réduite à neuf ans en appel pour « homicide volontaire aggravé ».

La conclusion du procès ne referme pas la parenthèse de mobilisation autour de cette affaire, et il est notable de relever que le SR romain réalise notamment un film qui revient sur le procès de Marini.³²⁷ Il s'agit d'une manière de documenter les faits sous une forme originale au regard des autres sources étudiées. Il présente un récit du procès, avec des images tournées directement dans le tribunal, et un entretien avec Giuliano Spazzali. Toutefois, la trame narrative semble assez rapidement s'écarter du cas particulier du prisonnier à travers un jeu d'aller-retour et de parallèles constants. C'est ainsi que l'on peut voir des scènes de la libération à la fin du second conflit mondial, des charniers des camps de concentration ou des images de manifestation au Vietnam. Des ponts sont aussi établis avec le cas de Pietro Valpreda ou avec les révoltes en prison. La situation économique du sud de l'Italie est également évoquée pour redonner un cadre plus général à l'affaire impliquant Marini qui doit être contextualisée pour prendre tout son sens. Les écrits sur cette affaire révèlent une rupture et l'usage d'un autre type de média pour la documenter et relayer un discours. Le montage est toutefois plutôt chaotique et passe rapidement d'un contexte à un autre de manière parfois un peu expéditive ou digne d'un film de propagande caricatural.

Enfin, il faut savoir que les démêlés judiciaires de Marini ne s'arrêtent pas au procès de 1974. Il est, en effet, à nouveau poursuivi l'année suivante, lors d'un second procès qui s'ouvre le 10 décembre, où il doit répondre de plusieurs outrages et offenses à l'encontre de la Cour et des procureurs de la République. Le SR reprend donc le fil de la mobilisation en publicisant ce nouvel épisode judiciaire qui, concrètement, voit Marini comparaître pour des propos antifascistes ; il avait notamment déclaré à l'époque « c'est un tribunal espagnol » et avait accusé le substitut du procureur d'avoir commis des « délits de faux et d'abus de pouvoir dans la conduite de l'enquête »³²⁸. Ces poursuites sont vues par le SR comme un acharnement et une persécution à l'égard d'un militant qui a déjà subi une peine lourde, mais aussi comme une attaque de plus contre le mouvement révolutionnaire : « L'objectif est celui de toujours : rendre inoffensif le mouvement ouvrier, en éliminant les minorités révolutionnaires. La défense des camarades arrêtés vise à défendre tout le mouvement. Le problème donc, d'un point de vue politique, n'est pas seulement celui de la détention de Marini [...]. »³²⁹ Finalement, Giovanni Marini est libéré en 1979 et s'éloigne progressivement d'un engagement politique public. Son histoire et les mobilisations qui l'ont entouré ont néanmoins contribué à faire de lui une figure héroïque de la gauche révolutionnaire (une chanson a par exemple

327 Soccorso Rosso, « Processo a Giovanni Marini », 1974, durée 52 min., disponible à l'Archivio audiovisivo del movimento operaio e democratico (Aamod), Rome.

328 Soccorso rosso militante, « Volantino », Bologna, décembre 1975, in Archivio Marco Pezzi.

329 *Idem*.

été écrite sur lui³³⁰, référence pendant plusieurs années à son histoire).

2. Achille Lollo et l'incendie de Primavalle

Les mobilisations antifascistes du début des années 1970 menées par le SR se sont donc ouvertes sur la bombe de Piazza Fontana et le cas Valpreda, puis ont trouvé une forme de continuité avec Giovanni Marini. Si la mort de Mario Lupo, militant de LC tué à Parme le 25 août 1972 dans une agression menée par une douzaine de néofascistes, est étrangement absent de la plupart des textes que nous avons consultés, l'affaire impliquant Achille Lollo représente la troisième pointe du triptyque antifasciste que l'on retrouve avec insistance dans les écrits du SR. Dans la nuit du 15 avril 1973, un incendie se déclare dans une habitation via Bernardo da Bibbiena à Rome, dans le quartier de Primavalle. Les deux fils d'un secrétaire de la section du MSI, Mario Mattei, meurent dans l'incendie. Trois militants de Potere Operaio sont rapidement retenus comme responsables de l'action et sont arrêtés : Achille Lollo, Marino Clavo et Manlio Grillo.

Très rapidement après l'incendie, la gauche radicale défend la thèse d'un règlement de comptes entre néofascistes ou bien celle d'un accident à l'intérieur de l'appartement qui aurait déclenché le feu. Ces hypothèses sont défendues dans le livre : *Primavalle, incendio a porte chiuse*, qui paraît en 1974, à mi-chemin entre les faits et le début du procès, afin de maintenir la question comme une forme d'actualité.

Cet ouvrage, bien qu'il n'émane pas directement du SR, retrace l'hypothèse défendue publiquement et pendant des années par le SR et Franca Rame notamment.³³¹ L'épisode est vu comme un anneau supplémentaire dans la stratégie de la tension et dans la volonté d'alimenter un discours autour des « extrémismes opposés », alors qu'il serait en fait réductible à « un banal accident ou un obscur épisode »³³². L'objectif de cet opuscule, publié avant le début du procès en tant que geste de lutte et de solidarité – à l'instar de celui sur Marini, dans la droite ligne des publications politiques issues du giron de la contre-information – est de démontrer l'extranéité des inculpés aux faits qui leur sont reprochés et leur innocence. L'initiative du livre vient d'un groupe de militants de Potere Operaio, soutenus par certains « journalistes démocratiques » (comme Fabio Isman du *Messaggero*) et même par Riccardo Lombardi, un socialiste.³³³ Sa diffusion est amplement relayée par le SR qui défend également l'innocence des inculpés de PotOp et relaye l'idée d'une

330 « Liberiamo Marini », écrite en 1974 par Antonio Giordano, qui se termine notamment par les paroles suivantes : « *Difendersi dai fascisti / no, non è reato : / compagno Marini / sarai liberato* »

331 Émanant directement du SRM, par exemple, nous pouvons renvoyer aux deux numéros de « A pugno chiuso » qui évoquent le cas d'Achille Lollo dans une perspective innocentiste qui reprend la thèse de Potere Operaio.

332 Collettivo di Potere operaio (a cura di un), *Primavalle. Incendio a porte chiuse*, Roma, Edizioni savelli, p.5

333 Massimiliano Griner, *La zona grigia*, Chiarelettere, Milano, 2014, p.96.

« trame obscure ».

Le livre se présente comme une contre-enquête en profondeur sur les faits de Primavalle, à partir de témoignages, d'articles de presse et des interrogatoires de police. Les faits sont détaillés, les protagonistes présentés et le contexte interne au MSI est également analysé (notamment en ce qui concerne les tensions pré-existantes aux événements au sein de la section du MSI, divisée en deux fractions, dont l'une est dirigée par Mattei). Il y manque toutefois, comme c'est indiqué dès l'introduction, la position de la défense et un argumentaire juridique et technique, comme cela a pu être le cas dans d'autres ouvrages de contre-information (Spazzali qui s'exprime sur Marini, les deux lignes de défense sur Valpreda, etc). L'enjeu de l'opuscule est de s'attacher aux zones d'ombre de l'enquête, et notamment à tout ce qui concerne la section du MSI et aux rapports entre ses membres. Les auteurs cherchent à démontrer que dans les tensions entre les différents courants du parti néofasciste se cachent les raisons de l'incendie contre la famille Mattei : règlements de compte, enjeux de pouvoir, rivalités, etc. Afin de contextualiser les événements, le récit revient sur une manifestation de l'extrême-droite milanaise, survenue trois jours avant l'incendie, au cours de laquelle l'agent de police Marino est tué par une bombe lancée par des manifestants. Cela place les milieux néofascistes sous les feux des projecteurs de la police et de la justice. Une des thèses développées par la contre-enquête est donc que l'incendie de Primavalle arrive à point nommé pour se détacher de cette pression et faire accuser l'extrême-gauche. C'est la fameuse hypothèse, fortement critiquée par la gauche révolutionnaire, des « extrémismes opposés » qui connaît une forte publicité dans les premières années 1970.

À cette campagne en faveur de l'innocence d'Achille Lollo et de ses camarades, s'ajoute l'intervention en faveur de ces derniers de Franca Rame et du SR. L'actrice se signale encore une fois par une lettre ouverte au président de la République Giovanni Leone. Elle cherche à y relever ce qu'elle nomme les « absurdités sur l'incrimination de Lollo et de ses camarades »³³⁴ en pointant à nouveau les incohérences relevées dans l'enquête de police, des coups de fil « mystérieux » à des destinataires inconnus, etc. Surtout, elle fait un parallèle avec l'affaire Valpreda, souhaitant un dénouement semblable rapidement : « Certainement, comme c'est arrivé à Valpreda, d'ici quelques mois (nous lui souhaitons) la magistrature même sera contrainte de le remettre en liberté, et tout ce coup monté honteux tombera, mais en attendant ce gouvernement le tient enfermé, parce que cela sert au système. »³³⁵ Le ton se veut tour à tour accusateur, offensif puis prophétique, avec des accents paranoïaques et vaguement complotistes quant à l'incarcération des jeunes militants de Potere Operaio. Elle ne cherche donc pas à obtenir les faveurs du président ou une intervention de

334 Luca Telese, *Cuori neri*, Milano, Sperling Paperback, 2010, p.94.

335 *Idem*.

sa part à travers cette lettre, mais bien à participer, sur un ton de défi, à la campagne pour la libération des inculpés. Si cette lettre est un acte signé à titre individuel, le SR, en tant que groupe politique, donne pour sa part une réponse particulièrement vindicative suite à l'arrestation de Lollo et dans le cadre de la mobilisation pour exiger sa libération. Un tract du SR donne notamment une indication claire sur la position à tenir dans ce contexte : « C'est un suicide de continuer à répondre aux violences, aux massacres, à la terreur fasciste, aux provocations étatiques en demandant que soit faite toute la lumière ; il faut répondre avec la mobilisation et la pratique de l'antifascisme militant. »³³⁶

Nous touchons ici à un des points analytiques parmi les plus polémiques lorsque l'on travaille sur les années 1970 italiennes : l'existence avérée de « complots », ou du moins de trames souterraines, allant de la tentative de coup d'État aux attentats provoqués par l'extrême-droite (et parfois pilotés ou soutenus par des membres des services secrets) afin d'accuser la gauche révolutionnaire, a conduit à ne plus voir que ces trames obscures ou à vouloir tout expliquer à travers celles-ci. En s'enfermant dans ce paradigme, une des conséquences est de ne plus voir le rapport à la violence politique (et son exaltation) entretenu par une large frange de la gauche révolutionnaire. Surtout, les analyses sont ramenées à un plan simpliste, rejetant systématiquement la faute sur les fascistes, ou sur les services secrets et autres appareils d'État, en évacuant d'office la possibilité que des « camarades » puissent être responsables de certaines de ces actions. L'affaire Lollo est alors largement symptomatique d'un certain aveuglement au sein de la gauche révolutionnaire et du SR en particulier, sur la question du recours à la violence. L'ambiguïté est, de plus, alimentée par les propos tenus sur l'antifascisme militant comme pratique politique qui, pour plus d'un militant, correspond justement à un recours à la violence pour se défendre face à l'extrême-droite, voire pour en faire un geste offensif contre cette dernière.

Au-delà des débats sur cette affaire, il faut préciser qu'à la suite de cette campagne, les inculpés furent absous lors du premier procès. Ils profitèrent de leur liberté pour s'enfuir à l'étranger grâce aux réseaux informels de Potere Operaio. Ils étaient ainsi déjà loin et impossibles à repérer quand le second procès les condamna à 18 ans de prison. En 2005, au moment où les faits étaient prescrits, Grillo et Lollo donnèrent des interviews dans lesquelles ils revenaient sur les faits de Primavalle, en admettant leur implication dans l'incendie. Mais dans l'immédiat des années 1970, cette histoire possède des ramifications qui entretiennent le champ de la mobilisation antifasciste du SR.

Il faudrait alors presque voir la question antifasciste comme une toile de fond à toute une

336 Soccorso Rosso, « In questi giorni... », s.d., in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, sfondo Gobetti.

partie du discours politique du SR. Les différents plans de l'affrontement politique et idéologique s'emmêlent fréquemment et il n'est pas rare de lire des publications où des histoires impliquant l'extrême-droite servent de porte d'entrée à des hypothèses ou des prises de position sur d'autres ramifications. Nous pourrions prendre l'exemple de Fabrizio Panzieri, militant d'*Avanguardia comunista*, qui est condamné, le 3 mars 1977, à neuf ans de prison. Il est accusé de « concours moral » dans l'homicide d'un militant néofasciste, accusation qui fait notamment réagir fermement Franco Berardi, une figure de proue du mouvement autonome : « « Concours moral » : une aberration juridique, une vengeance politique simple contre le Mouvement ; la construction d'un instrument juridique capable de frapper n'importe qui, simplement sur la base d'une présomption d'appartenance au mouvement révolutionnaire. »³³⁷ Les faits qui l'ont porté en détention remontent au 28 février 1975, en plein procès pour l'incendie de Primavalle. Ce jour-là, des affrontements entre militants d'extrême-droite et groupes de la gauche extraparlamentaire éclatent, lors desquels des coups de feu sont tirés sur Mikis Mantakas, activiste grec et membre du FUAN³³⁸, lequel meurt quelques heures plus tard. Rapidement, Fabrizio Panzieri est arrêté tandis qu'Alvaro Lojacono, celui qui aurait tiré, est en cavale.

En janvier 1976, le SR publie un de ses *Quaderni* dédié au cas Panzieri (qui attend alors son procès), mais qui, finalement, déploie une trame beaucoup plus large, centrée sur la figure du juge en charge de l'instruction : Francesco Amato. Le texte remonte en effet au début de la décennie, évoquant plusieurs faits sans lien réel – une manifestation contre l'OTAN à Rome en 1970, l'incendie de Primavalle, jusqu'à l'arrestation de Panzieri –, mais qui ont pourtant tous comme point commun d'avoir été instruits par Amato. La brochure se révèle alors être une véritable charge à l'encontre de ce dernier, qualifié de « juge spécial »³³⁹ du régime démocrate-chrétien, et de sa manière de mener les instructions qui serait particulièrement hostile aux militants de la gauche révolutionnaire et antifasciste. La dénonciation, en s'attardant évidemment sur le cas Panzieri, porte sur la mise à l'écart d'éléments en mesure de disculper l'accusé, le fait d'avoir recours au « deux poids et deux mesures »³⁴⁰ avec le même genre d'enquête qui implique des néofascistes³⁴¹, ou encore d'avoir systématiquement recours à des militants ou des proches de l'extrême-droite en tant que témoins... Les arguments ne sont pas tous convaincants, mais l'essentiel n'est pas là pour nous. Ce

337 Franco Berardi, *Le ciel est enfin tombé sur la terre*, Paris, Seuil, 1978, p.138

338 *Fronte universitario d'azione nazionale*, qui correspond à une section étudiante du MSI, malgré parfois des désaccords par rapport à la ligne officielle du parti, le FUAN étant sur des positions plus radicales pendant les années 1970.

339 Référence aux tribunaux spéciaux du régime fasciste.

340 *Un giudice per Panzieri*, Roma, Quaderni del Soccorso rosso, 1976, p.7.

341 Panzieri est resté incarcéré alors que les examens à base de relevé de parafine pour détecter si il avait des traces de poudre sur les mains, alors que trois militants du MSI ont été libérés à la même période sur la base de ce même examen dans le cadre d'une enquête où des coups de feu ont été tirés sur un jeune d'extrême-gauche.

genre de publication nous montre surtout comment les éléments s'insèrent toujours dans un cadre plus large, plus long et plus complexe pour le SR : l'ambition est bien souvent d'écrire des pans d'histoire d'un point de vue révolutionnaire. Comme nous le verrons par la suite dans d'autres cas, et notamment avec les BR, les actes sortis de leur contexte et de leurs antécédents perdent toute substance aux yeux des auteurs. Ainsi, pour comprendre la situation de Fabrizio Panzieri, mais aussi à partir de là les critiques qu'il est possible de faire de l'institution judiciaire et les leviers de mobilisation possibles pour marquer une solidarité avec l'inculpé, il paraît nécessaire de savoir qui s'occupe de cette affaire.

3. Au-delà des icônes, l'antifascisme au quotidien

Si le triptyque Valpreda-Marini-Lollo représente le fer de lance de l'intervention antifasciste du SR dans la première moitié des années 1970, avec des campagnes de soutien fortement investies par le réseau des comités et des références particulièrement nombreuses dans les différents textes de la période, la question de l'antifascisme reste, avant tout, un référent du travail militant au quotidien dans les différentes villes et sur un plan national. Dans ce cadre, les formes de mobilisation restent relativement classiques et consistent en un mélange de contre-information, de suivi des procès et des différentes affaires judiciaires liées à des actions antifascistes, et de prises d'initiatives afin de garder une forme d'offensive sur la question. Il faut alors considérer cette question sous l'angle d'un sujet diffus et transversal, traversant les différents champs de l'intervention militante menée par la gauche révolutionnaire. Il est en effet courant que des personnes interpellées et poursuivies pénalement pour des actions dans des milieux ouvriers ou étudiants, par exemple, soient tout de même présentés sous l'angle de leur engagement antifasciste. Il nous est impossible de relever toutes les séquences d'intervention et de référence dans ce champ spécifique, sous peine de nous livrer à un travail fastidieux qui n'apporterait sûrement que peu à notre étude ; c'est pourquoi nous avons fait le choix de ne relever que quelques exemples épars de la présence du thème antifasciste dans l'activité politique menée par les comités du SR.

Le terrain de la contre-information reste le plus pratiqué par ces derniers, notamment sur la base d'enquêtes locales qui visent à relayer ou à publier des recherches parfois minutieuses et de longue haleine sur les particularités de la droite néofasciste dans telle ou telle région (membres, actions menées, liens avec les appareils d'État, etc). La publication de ces travaux vise à alerter largement sur cette présence, mais aussi à fournir un référent sur le sujet qu'il est possible de compléter sur la base de nouvelles informations fournies par les militants.³⁴² C'est dans cette

342 Soccorso Rosso di Siena, « Bollettino antifascista antimperialista », Sienne, février 1975, p.2.

intention que le SR de Sienna publie, par exemple, un article sur la présence fasciste dans le Valdichiana, une vallée située entre les provinces de Sienna et d'Arezzo³⁴³. Dans le même ordre d'idée, le SR de Côme fait paraître à l'automne 1977 une contre-enquête sur huit ans d'activité et d'intervention de l'extrême-droite locale.³⁴⁴ Présentée sous la forme d'une épaisse revue, elle condense une chronologie qui répertorie le moindre fait susceptible d'être d'origine néofasciste, et ce jusqu'au grotesque (cela donne l'impression que le moindre graffiti ou tract à la provenance parfois obscure a enfin trouvé un terrain d'expression). Les auteurs ont tenu à ajouter en annexe de nombreux tracts et documents provenant de groupes de la droite réactionnaire ou néofasciste, ainsi que des informations plus détaillées sur cette dernière (liste des candidats du MSI à Côme, sigles des différents groupuscules et lieux habituels de retrouvailles). Mais il y a surtout un constant jeu d'aller-retour entre d'un côté les récits livrés par les « témoins directs » et les communiqués d'organisations de la gauche extraparlamentaire, et de l'autre les informations délivrées par la presse locale (ce qui ne concerne évidemment pas tout ce qui est répertorié) afin de donner une impression « d'objectivité » au lecteur.

Cette contre-enquête nous inspire deux impressions rapides. D'une part, il est plutôt admis par les auteurs mêmes que, numériquement, les néofascistes ne représentent pas une force politique importante, et l'on constate rapidement que ce sont souvent les mêmes personnages qui reviennent constamment au fil des événements. Cela donne alors plus la sensation de lire un travail minutieux de fichage des membres de l'extrême-droite locale, pratique que l'on retrouve fréquemment dans d'autres organisations, de Potere Operaio aux Brigades rouges comme a pu le montrer Guido Panvini³⁴⁵. Ce genre de compilation exhaustive – on retrouve aussi les arrestations pour trafic de drogue – contribue presque à donner de la valeur à des gestes politiques qui seraient restés insignifiants autrement. D'autre part, s'il est également posé dès l'introduction que le travail de compilation est relativement complet, il est aussi assumé que la contrepartie réside dans les manques de liens clairs et documentés entre tous les éléments consignés. On peut s'en rendre compte dans le seul tract du SR de Côme publié dans la brochure et inséré dans le chapitre portant sur la magistrature locale. Il contribue en effet à entretenir un flou jamais dissipé sur les distinctions entre droite réactionnaire et groupes néofascistes. Le SR s'emploie en effet à dénoncer les décisions prises par un juge du travail considéré comme prenant des mesures particulièrement hostiles au mouvement ouvrier. Sur la base des informations que nous avons, il nous semble peu opportun de se prononcer sur ce juge, mais la description caricaturale qui en est faite ne nous renseigne à aucun

343 *Idem*.

344 Soccorso rosso di Como, « Il neofascismo in provincia di Como : inchiesta sulla violenza fascista e sulla stampa locale : aprile 1969-settembre 1977 », Côme, 1977.

345 Guido Panvini, *Ordine nero, guerriglia rossa. La violenza politica nell'Italia degli anni Sessanta e Settanta (1966-1975)*, Torino, Einaudi, 2009.

moment sur ses rapports avec l'extrême-droite. Bien qu'il soit de notoriété publique que les liens entre cette dernière et la droite traditionnelle ont pu exister – de manière plus ou moins prononcée selon les endroits et les périodes – le manque de clarté autour de ce cas contribue plutôt à donner une vision hâtive et mal dégrossie des réalités politiques.

Au-delà des enquêtes de contre-information, la majeure partie des références à la question antifasciste est constituée par le suivi des affaires judiciaires impliquant des militants, ainsi que par les cas d'agression à l'encontre de ces derniers de la part de groupes ou individus proches de la droite néofasciste. Pour ne prendre que la situation de Sienne où, nous l'avons déjà dit, l'antifascisme est l'objet d'interventions fréquentes de la part du SR local, nous pouvons illustrer nos propos de manière assez brève. Dans un texte qui revient sur la judiciarisation des luttes antifascistes localement, le SR siennois évoque un certain nombre de situations qui voient des « camarades » être attaqués physiquement par des groupes composés de membres visiblement connus comme appartenant à l'extrême-droite. Parmi les cas rapportés, ceux de Butelli qui se retrouve une trentaine de jours à l'hôpital à la suite d'une agression survenue le 28 mars 1971³⁴⁶, ou encore celui de Volpi, blessé à la nuque lors d'un guet-apens orchestré par une dizaine de personnes le 18 mai 1972 alors qu'il rentrait chez lui.³⁴⁷ Ces mêmes agresseurs se livrent à d'autres violences sur des militants dans la même soirée. Ces histoires permettent au SR d'introduire deux éléments qui se profilent comme des conséquences des événements décrits. D'une part, ces situations provoquent des formes de réaction de la part des milieux antifascistes (allant du tract d'information à des formes plus violentes). Ces réactions sont elles-mêmes, à leur tour, l'objet de réponses pénales qui voient alors des militants condamnés ; à Sienne, une douzaine de personnes sont poursuivies pour avoir distribué un texte « dans lequel étaient révélés les noms des agresseurs fascistes »³⁴⁸ de Butelli. Tout cela crée une chaîne continue d'action-réaction et mène à des condamnations parfois lourdes à l'encontre des membres ou proches de la gauche révolutionnaire ou extraparlamentaire. Ces conséquences judiciaires deviennent alors l'occasion, pour le SR, de déployer un autre pan de discours : nous retrouvons en effet fréquemment une manière de présenter les choses qui consiste à mettre en parallèle les condamnations prononcées contre des militants antifascistes et contre des néofascistes pour mettre en évidence une forme de « deux poids, deux mesures ». Ces derniers échapperaient ainsi presque systématiquement aux poursuites pénales ou bénéficieraient d'une certaine complaisance à leur égard de la part des forces de police.

346 Soccorso rosso di Siena, « La giustizia a Siena » in Bevere, Branca, D'Orsi, Foa, Protti, Quazza e altri, *Antifascismo come lotta di classe*, Nuova Sinistra, edizioni Savelli, Roma, 1974, p.123-124.

347 *Ibid*, p.124-125.

348 *Idem*.

Les scénarii de cet acabit et les formes de discours et d'analyse déployées en ces occasions sont donc récurrentes et n'offrent que rarement des variations et des surprises. Ce qui paraît toujours surprenant dans ce genre d'écrit, c'est évidemment l'indignation créée par les réactions de la justice ou de la police qui ne seraient pas en adéquation avec la loi ou avec la réalité des faits, alors que ces mêmes institutions sont constamment critiquées pour leur « nature de classe » et le fait que ce sont des forces antagonistes au mouvement révolutionnaire. Cette forme de contradiction revient fréquemment dans notre travail, mais mérite toujours d'être relevée, car elle révèle possiblement des formes de tension internes au SR et une forme d'hétérogénéité qui pousse à l'élaboration de discours contradictoires quand on les envisage dans leur totalité.

La question du suivi des informations autour de tout ce qui touche à la droite radicale peut également se noter dans la circulation et les échanges entre les différents comités du SR. Pour illustrer cela, nous avons par exemple retrouvé un communiqué écrit par le *Comitato del Soccorso Rosso* de Mestre, dans la région de Venise, daté de 1971, adressé aux camarades et sympathisants du SR, publié dans un journal (« Il Partito ») et qui les informe au sujet de deux néofascistes :

Ces jours-ci l'arrestation d'un groupe néofasciste de Padoue a ramené à la surface les noms de Mario Quaranta et Elio Franzin. Il s'agit d'individus qui ont depuis longtemps cessé de faire parti du mouvement révolutionnaire et qui, dans la recherche fébrile de survivre politiquement, ont tenté, même récemment, d'impliquer quelques camarades isolés dans des initiatives politico-éditoriales peu claires en collusion avec le fasciste Ventura. On invite les camarades, les sympathisants, les amis à signaler rapidement au secrétariat du Soccorso Rosso toutes les informations en leur possession à propos des initiatives et des contacts que les individus ici signalés tenteraient de prendre. [...] ³⁴⁹

Dans un contexte de mobilisation sur le procès Valpreda, de contre-enquêtes sur les collusions entre extrême-droite et appareils d'État, également marqué par des infiltrations (ou des tentatives) désormais connues de militants néofascistes dans des groupes de la gauche radicale, on constate que la méfiance est de mise dans les milieux révolutionnaires. De nombreux cas sont par ailleurs relevés dans ces années où des individus sont repérés et exclus d'organisations de gauche. Le SR s'insère dans cette dynamique de vigilance politique et cherche à prévenir le plus grand nombre de personnes des individus « suspects » identifiés.

Enfin, le dernier pan de l'intervention du SR consiste à prendre des initiatives politiques afin de ne pas rester constamment sur la défensive et la réaction. Au rang des mobilisations auxquelles le SR se rattache, voire contribue à élaborer, il nous faut évoquer la campagne lancée le 2 février 1975

349 « Ai compagni – ai simpatizzanti » in Istituto storico della resistenza di Firenze, Archivio Gracci, AG-6.10 : Soccorso rosso e repressione, doc. 667.

à Rome et qui rencontre un écho national afin de mettre le MSI hors-la-loi. L'initiative est portée notamment par des conseils d'usine, des organisations politiques (comme Lotta Continua), des intellectuels, ainsi que des figures de la Résistance comme Cino Moscatelli, des représentants du monde syndical ou certaines sections du Psi. Le parti néofasciste est attaqué pour sa dimension évidemment symbolique, mais aussi parce qu'il représenterait un point d'ancrage fort pour toute la droite radicale italienne. Des liens troubles sont entretenus par certains membres du MSI avec les groupes à l'origine de certains attentats (comme Piazza Fontana) ou dans la préparation de coups d'État manqués. La campagne se veut être une forme de pétition nationale en vue de recueillir suffisamment de soutiens pour présenter une loi au Parlement portant sur la dissolution du parti d'extrême-droite. Nous retrouvons alors un souci de composition assez large avec une gauche plus réformiste, critiqué par d'autres groupes révolutionnaires qui le considèrent comme un abandon de l'antifascisme de rue. Pourtant, dans le même texte de promotion de cette campagne, le SR de Sienne continue de s'opposer à un antifascisme, celui du PCI notamment, qu'il qualifie de « commémoratif, tout orienté à composer des coalitions des sommets du soi-disant arc constitutionnel ». Il rappelle la nécessité d'un « antifascisme militant qui se fonde sur l'action directe, sur la pratique antifasciste que les masses populaires exercent en personne dans les lieux de travail, dans les quartiers, dans les écoles, dans les casernes. »³⁵⁰ Cette initiative rappelle et témoigne de la position toujours paradoxale que l'on retrouve fréquemment dans le SR, avec la volonté de tenir un discours radical dans des sphères qui ne le sont pas.

3. La critique du PCI et du réformisme

« Il y a des équivoques sur notre place par rapport au gouvernement, par rapport au système politique inopérant, [...] *nous n'avons pas su exprimer notre extranéité au système politique.* »³⁵¹

Enrico Berlinguer, secrétaire général du PCI, 1971

Si le SR se fonde comme geste d'affirmation en soutien aux prisonniers politiques et force de proposition dans la lutte contre la répression, il se constitue aussi dans le champ d'opposition au PCI, se situant directement comme groupe opposé à ce qu'il qualifie de « révisionnisme » de la part du plus important parti communiste d'Europe de l'Ouest. Le terme de révisionnisme est ambigu car il possède des acceptions diverses. S'il a pu être utilisé pour qualifier les tendances politiques qui s'écartaient de la ligne tracée par Moscou, il est aussi employé par la gauche révolutionnaire pour

350 Soccorso Rosso di Siena, « Fuorilegge il MSI, bollettino », *op cit*, p.5, in Asmos.

351 Cité dans Guido Crainz, *op cit*, p.448.

disqualifier les stratégies et les interventions qui s'éloignent de la pensée de Marx pour proposer une transformation de l'État vers une option socialiste dans le respect du processus démocratique. C'est donc dans ce second sens qu'il faut entendre l'usage fréquent du concept dans les textes et les discours du SR. Quand ce dernier a recours à cette qualification, il se place d'emblée sur une ligne qui se veut révolutionnaire et antagoniste aux choix réformistes. « Révisionnisme » et « réformisme » sont alors les deux expressions les plus fréquentes pour désigner le PCI et sa politique, reprenant par là un jargon largement employé à l'époque. Le réformisme consiste, en tant que doctrine et stratégie politique, à obtenir une amélioration des structures en place (qu'elles soient économiques, sociales ou politiques) par le biais de réformes, c'est-à-dire par des modifications légales et progressives, et non à travers une révolution. Mais pour le SR comme pour d'autres composantes de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire, le réformisme est aussi compris, pour reprendre les mots de Franco Berardi, comme une tendance à se déterminer « comme ligne politique, située au point de rencontre entre intérêt ouvrier et intérêt capitaliste »³⁵², autrement dit une manière de renoncer à défendre et à représenter de façon exclusive des intérêts particuliers de classe. L'opposition à une politique réformiste se base donc sur l'objectif et les moyens, mais aussi sur ce que cela suppose comme positionnement immédiat par rapport à la classe ouvrière. Cette fracture avec le PCI représente donc l'un des points centraux lorsque l'on cherche à dessiner les contours d'une culture politique propre à une organisation ou à un mouvement, et en même temps cela représente inmanquablement l'objet d'une interrogation. Il peut en effet sembler à certains égards surprenant de la part des militants qui reprennent l'appellation de « Secours rouge » de se tourner vers une histoire propre au Parti communiste. Il faut alors sûrement considérer qu'ils entendent ce nom de SR comme un pan d'histoire propre au mouvement révolutionnaire et non comme un outil politique rattaché à la trajectoire du PC. La rupture est donc d'emblée à l'égard de ce dernier, mais aussi vis-à-vis de ses appareils syndicaux qui agissent dans le monde du travail.

1. Une prise de position dans l'air du temps...

L'hostilité à l'encontre du PCI n'est pas l'apanage du SR, mais représente plutôt un trait commun aux nombreux groupes politiques extraparlamentaires et révolutionnaires nés dans le sillage des luttes étudiantes et ouvrières.³⁵³ Il s'agit alors plutôt d'un trait saillant qui permet de situer le SR au sein d'une aire particulière, bien que diffuse. Cet antagonisme n'apparaît cependant pas soudainement à la fin des années 1960. Il représente plutôt le résultat d'un fossé creusé dans les

352 Franco Berardi, *op cit*, p.59

353 Luigi Bobbio, *Storia di Lotta continua*, Milan, Feltrinelli, 1988, p.4

années précédentes. De l'issue de la Résistance à l'intervention des chars russes en Hongrie en 1956, les points de désaccord avec le PCI ont émergé et se sont renforcés au fil du temps. Les principaux courants intellectuels de la décennie 1960 sont eux-mêmes présentés comme des « hérétiques » pour leur relecture de Marx dans le but de s'opposer aux options réformistes du Parti (cf chap.3). Nous pouvons nous accorder avec Massimiliano Griner lorsqu'il dit que

Dans les années soixante beaucoup en Italie soufflaient sur le feu de la révolution. La majeure partie étaient des transfuges d'un PCI qui les avait déçus, pour avoir soutenu l'URSS durant la crise hongroise de 1956 ou pour avoir tardé à mettre au grenier le stalinisme. Ou encore, pour avoir mis de côté l'option révolutionnaire en la substituant par la conquête du pouvoir à travers les élections.³⁵⁴

Nombre de moments marquants des luttes politiques menées par la gauche révolutionnaire tout au long des années 1970 sont alors placés sous le signe d'un antagonisme fort avec le PCI : l'hypothèse de l'antifascisme militant, la riposte face à la crise économique, l'attitude vis-à-vis de la législation d'urgence (cf chap.8), etc. Au sein de cette conflictualité entre la gauche révolutionnaire et le Parti, certains épisodes se sont alors gravés plus profondément dans les mémoires et se sont imposés comme des symboles : Luciano Lama, secrétaire de la CGIL, chassé avec son service d'ordre de l'université de Rome par les autonomes en 1977 ; l'ouvrier Guido Rossa, lui aussi de la CGIL, tué par les BR pour en avoir dénoncé un membre. Il s'agit là de cristallisations particulières, mais elles découlent aussi d'un contexte plus général, d'une ambiance pesante qui s'étale sur des années, des conséquences d'un divorce entamé bien auparavant.

Les relations et les tensions entre le PCI et la gauche révolutionnaire italienne mériteraient certainement un travail en soi et nous ne pouvons alors que livrer des bribes de ce qui se présente au départ comme une rupture et qui tourne, au fil du temps, à l'affrontement déclaré, entretenu par les deux camps en présence. Guido Crainz relève ainsi que des expressions comme « ouvrir la lutte contre les groupes de gauche », « dissociation des groupes extrémistes », « désolidariser avec les groupes »³⁵⁵ trouvent un écho et une diffusion prononcée chez les dirigeants du Parti qui entrent en polémique avec ce qu'ils qualifient d'aire de « l'extrémisme ». Les actions de la gauche révolutionnaire sont ainsi fréquemment taxés d'« aventurisme » afin de condamner tout ce qui ne rentre pas dans les manières traditionnelles de mener l'action politique. Tout ce qui déborde de ce cadre est alors vu comme « provocateur », voire « fasciste » (le point Godwin à l'italienne) afin de disqualifier des tentatives d'organisation ou des comportements illégaux et parfois armés.

Nous pouvons alors nous tourner une fois de plus vers Guido Crainz quand il nous donne un aperçu de la défiance qui se crée et s'instaure entre le Parti et les groupes extraparlimentaires et

354 Massimiliano Griner, *La zona grigia*, Chiarelettere, Milano, 2014, p.24

355 Guido Crainz, *op cit*, p.382.

révolutionnaires à partir de 1970, dans un passage un peu long, mais particulièrement éclairant :

Justement des usines venaient les premiers contre-coups d'une politique qui portait inévitablement à modérer les conflits sociaux. Déjà en 1970 les dirigeants communistes enregistrent avec préoccupation « des fuites hors de notre contrôle et des syndicats » et une mutation radicale des orientations des travailleurs autour de la situation politique : il y a une méfiance grave. Les ouvriers ont accusé la Cgil de faiblesse et de défaillance et ont empêché les dirigeants de parler dans certaines usines. Ces signaux s'atténuent en partie en 1972-73, quand le Pci est mobilisé avec plus de décision contre le centre-droit guidé par Andreotti, mais reprennent avec force dans la seconde moitié de 1973, quand le parti décide d'une « opposition diverse » - c'est-à-dire plus « douce » - vis-à-vis du nouveau gouvernement de centre-gauche. La tension s'accroît ensuite avec l'aggravation de la crise après le « choc pétrolier » : « pendant deux ou trois jours il y a eu une perte de contrôle des luttes de la part du mouvement syndical », rapporte Adalberto Minucci en mars 1974, en parlant de la Fiat.³⁵⁶

2. ... qui se retrouve dans le Soccorso Rosso.

Cette ligne de fracture avec le PCI, commune à la gauche révolutionnaire, transparait rapidement dans les écrits des premières années du SR. À titre d'illustration, dès décembre 1971, le SR de Turin voit parmi les différents instruments utilisés dans « l'attaque bourgeoise » contre la classe ouvrière, aux côtés de la police, la magistrature, la presse ou les fascistes, le rôle des syndicats qui seraient pour le gouvernement les « interlocuteurs qui garantissent la stabilité dans le cadre social en échange de la modernisation du système d'exploitation »³⁵⁷. Le PCI, quant à lui, joue pour le SR « le rôle d'opposant constitutionnel, pour devenir ensuite l'interlocuteur préféré pour la phase successive de réformes »³⁵⁸. La critique est particulièrement acerbe puisque les forces classiques de la gauche traditionnelle sont ainsi élevées au même rang que des appareils plus habituellement critiqués par le mouvement révolutionnaire. Le ton est donné pour les années suivantes.

Les débats au sein de la gauche communiste, au sujet des mobilisations en faveur de Valpreda et des autres anarchistes inculpés pour les bombes du 12 décembre 1969, donnent l'occasion de marquer une césure nette entre une gauche que nous qualifierons de réformiste (en premier lieu et principalement le Parti communiste) et une gauche révolutionnaire et/ou extraparlamentaire. Nous aurons l'occasion d'en parler à propos de l'élaboration de la défense pour le procès Valpreda (désaccords entre une défense politique et une défense plus technique, cf chap.6), mais les points

356 *Ibid*, p.447

357 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, décembre 1971, p.2.

358 *Ibid*, p.6.

d'achoppement sont déjà nombreux. Les textes émanant du *Comitato di lotta contro la strage* sont ainsi le terrain d'une divergence politique avec le PCI et les syndicats qui lui sont liés. Ainsi, après les affrontements violents qui ont lieu à Milan le 11 mars 1972 entre la police et les groupes antifascistes, qui se soldent par la mort d'un retraité, le PCI prend ses distances dans un communiqué avec « les petits groupes de provocateurs »³⁵⁹ « absolument étrangers au mouvement ouvrier » qui sont renvoyés dos-à-dos avec le « squadrisme fasciste ». La CGIL parle même pour sa part « d'attentats » et d'« actes terroristes ». Cette attitude est rapidement dénoncée et attaquée dans un tract publié avec une extrême rapidité par le *Comitato*, notamment pour critiquer l'absence d'un appel à la mobilisation émanant du PCI. Ce dernier voit sa position taxée de ridicule : « Mais l'action du PCI et des dirigeants syndicaux est arrivée à l'absurde : ceux-ci ont programmé une « grève » des typographes en solidarité au Corriere della Sera qui est l'organe patronal de la répression anti-ouvrière. »³⁶⁰ Les principaux syndicats appellent en pratique à une protestation d'une demi-heure³⁶¹.

Les illustrations de cette rupture politique se retrouvent presque à chaque nouvel événement, comme par exemple au moment de l'arrestation de Pino Rauti, figure majeure de l'extrême-droite italienne dans l'après seconde guerre mondiale, en mars 1972. Ce dernier est arrêté pour sa responsabilité présumée dans plusieurs attentats commis en 1969, et notamment pour celui de Piazza Fontana. Dans un tract non daté, très certainement écrit dans les jours suivants cette arrestation, le SR rappelle que les suspicions concernant Rauti ne sont pas neuves puisqu'il en était déjà question dans *La strage di stato* et il s'en prend alors aux « révisionnistes » qui s'attacheraient à l'aspect « inédit » de l'inculpation de néofascistes dans cette affaire :

Les révisionnistes exultent : cela démontre, à leur avis, que la magistrature n'est pas la « domestique des patrons » et que les institutions de l'état bourgeois sont passibles d'« évolutions démocratiques ». Nous, au contraire, incurablement sceptiques, sommes convaincus que le pauvre Rauti est resté une victime, plus que des lois de la république, de celles qui régulent les rapports de force entre commanditaires et assassins.³⁶²

Cette affaire donne aussi lieu à une clarification, ou plutôt à une mise au point, sur la question de la violence, point central dans l'affrontement entre gauche institutionnelle et gauche révolutionnaire. La question est tout autant politique que stratégique : d'un côté, la nécessité, pour les premiers, d'une recherche de crédibilité et de respectabilité pour mener la « longue marche [gramscienne] à travers les institutions » et prendre le pouvoir par les urnes ; de l'autre, une

359 « Gravissimi atti di provocazione ieri a Milano », in *L'Unità*, 12 mars 1972, p.18.

360 Comitato nazionale di lotta contro la strage di stato, « Un uomo assassinato della polizia », Milan, 12 ou 13 mars 1972, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo Soave.

361 « Gravissimi atti di provocazione ieri a Milano », *op cit.*

362 Comitato nazionale di lotta contro la strage – Soccorso rosso, « Valpreda è innocente », mars 1972, in Archivio Lelio Basso, fond M. Salvati, S.02, B.3, Fasci.8.

exaltation de la violence vue et considérée comme seul moyen pour provoquer un basculement révolutionnaire et amener le prolétariat au pouvoir. On devine aisément de quel côté penchent les membres du SR quand ils déclarent « être convaincus qu'aux violences criminelles de l'état bourgeois on doit répondre en organisant la violence révolutionnaire contre les patrons, leurs institutions et leurs tueurs à gage fascistes. »³⁶³

La gauche institutionnelle est alors vue par les membres du *Soccorso rosso* comme un valet de la classe dominante au pouvoir. Il y a toute une rhétorique critique développée autour de l'idée de « subalternité » du PCI et qui revient avec insistance autour du procès de Valpreda, notamment dans les objectifs à donner au moment du procès. Selon le SR, l'enjeu revient alors à « démystifier le rôle des partis de la gauche institutionnelle »³⁶⁴ pour faire émerger cette position considérée comme « subalterne ». « Faire la lumière » sur ce qui s'est passé n'est pas vu comme quelque chose de souhaitable, car cela revient à donner un certain crédit à la magistrature alors que, pour le SR, elle doit être considérée, au même titre que la gauche d'ailleurs, comme un des pions dans le vaste projet de criminalisation de la gauche révolutionnaire :

Pour leur part, les organisations du mouvement ouvrier officiel, qui se présentent au procès avec le mot d'ordre « *que la lumière soit faite* », jouèrent un rôle complètement subalterne à la classe dominante, car demander aux organes de l'État de faire la lumière sur le massacre d'État, veut dire chercher à redonner un enduit démocratique justement à cette magistrature qui a été un des principaux instruments de couverture du massacre.³⁶⁵

L'affrontement qui émerge à partir des mobilisations faisant suite à Piazza Fontana prend une épaisseur particulière dans les années suivantes. Il faut dire que le choix d'une politique de « compromis historique » avec la DC de la part du PCI jette de l'huile sur le feu. Suite au coup d'État de Pinochet au Chili, les instances dirigeantes du parti communiste considèrent que la situation politique est bloquée en Italie et qu'elles n'arriveront pas à dépasser le *statu quo* afin de parvenir au gouvernement. Les démocrates-chrétiens réussissent constamment, à travers un jeu d'alliances entre le centre-gauche et la droite extrême, à tenir les rênes du pouvoir et à entraver l'accession au pouvoir du PCI. Ce dernier fait donc le choix de délaissé définitivement le champ de l'opposition pour devenir un soutien actif de certains choix gouvernementaux, notamment de la politique d'austérité promue par la DC pour faire face à la crise économique, mais aussi face aux forces de la gauche révolutionnaire.³⁶⁶ La politique économique représente notamment un point de

363 Comitato nazionale di lotta contro la strage – Soccorso rosso, « Valpreda è innocente », *op cit.*

364 Soccorso Rosso, *Valpreda è innocente, la strage è di stato, op cit.*

365 *Idem.*

366 Sur le sujet du « compromis historique » et des choix du PCI dans ces années-là, il existe une importante

rupture fort avec toute la génération qui attendait encore un geste fort de la part du PCI sur ce terrain-là, mais aussi et surtout avec les jeunes chômeurs et les étudiants diplômés exclus du marché du travail. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui sont les protagonistes du « mouvement de 1977 », fortement caractérisé, à la différence de mai 1968, par son « côté anti-PCI »³⁶⁷, comme l'a justement analysé Fabrizio Calvi :

En même temps qu'ils dénoncent le gouvernement, les étudiants ne ménagent pas leurs critiques aux barons rouges, ces anciens gauchistes aujourd'hui communistes, qui font désormais partie du système universitaire, « filtre bureaucratique de la mobilité sociale ». La trahison des clercs, des intellectuels « soixante-huitards » a été un des éléments principaux qui ont servi à la restructuration des universités et qui ont contribué à produire une césure radicale entre le Mouvement de 1968 et le Mouvement de 1977.³⁶⁸

Les choix en matière de politique économique ne sont pas les seules sources de tension et de désaccord, puisque l'affrontement se déporte aussi sur le terrain de la législation pénale d'urgence instaurée à partir de 1975 avec le soutien passif du PCI (cf chap.8). L'avocat Piscopo du SR dénonce le rôle de ce dernier dans l'adoption de lois telle que la loi Reale : « La connivence de la gauche réformiste avec la « *legge Reale* » [...] démontre que ce qui est en train de se passer n'est certainement pas un virage dans un sens fasciste, mais bien dans la direction d'une « démocratie forte », pour mieux défendre les intérêts des patrons contre la croissance de conscience et les luttes autonomes des exploités. »³⁶⁹ C'est donc une forme de laisser-faire dans un premier temps, puis de participation active à la répression des expressions antagonistes de la gauche révolutionnaire qui sont dénoncées. De la même manière, l'attitude de magistrats et de juges proches du PCI qui mènent des enquêtes contre les groupes comme le SR ou contre l'aire de l'Autonomie (cf chap.8) fait une fois de plus office de dévoilement ou de révélateur de cette distance entre des manières différentes de se rapporter à la politique et à la conflictualité. Ce sont en effet ces juges qui participent activement à la politique des « théorèmes » (cf chap.8), ce qui leur permet de signifier leur démarcation avec l'idée d'une « photo de famille »³⁷⁰ liant les organisations armées clandestines avec un héritage commun à la gauche communiste. Ces enquêtes et les vagues d'arrestations qui s'ensuivent dans les rangs des groupes révolutionnaires amènent à des procès importants comme

bibliographie. Nous ne citons ici que quelques ouvrages : Enrico Berlinguer, *Governo di unità democratica e compromesso storico : discorsi 1969-1976*, Roma, Sarmi, 1976 ; Giuseppe Mammarella, *Il Partito comunista italiano, 1945-1975 : dalla liberazione al compromesso storico*, Firenze, Vallecchi, 1976 ; Maria Isabella Colli, *Il compromesso storico*, Torino, Il Punto, 1984.

367 Certains slogans des cortèges autonomes expriment bien cet aspect, comme par exemple le 18 mars 1977 à Milan : « *Le PCI – est avec les patrons – c'est ça – la vraie provocation.* »

368 Guido Calvi, *op cit*, p.28.

369 « *Reale peggio di Rocco* », in *A. Rivista anarchica online*.

370 Expression empruntée au titre de l'ouvrage de Lucia Annunziata, *1977: l'ultima foto di famiglia*, Torino, Einaudi, 2007.

celui dit du « 7 avril » fait aux dirigeants de l'Autonomie ouvrière. Piscopo, suite aux arrestations de Toni Negri et de ses camarades, voit la marque du PCI derrière ce vaste coup de filet contre des militants qui critiquent justement la politique de ce dernier :

Les juges “démocrates”, liés pour la plupart au PCI, sont en effet aujourd'hui l'élément de pointe de l'attaque de nature réactionnaire contre tout ce qui se soulève dans le pays [...]. Rendons-nous compte que le PCI, ayant obtenu pour soi – à travers une *lottizzazione*³⁷¹ – une part de la magistrature, se sert de juges comme Calogero, mais aussi comme Catalanotti et d'autres, pour attaquer ses adversaires principaux. Et il le fait d'autant plus efficacement à partir du moment où ces juges, qui d'une certaine manière connaissent mieux la gauche révolutionnaire que les juges “traditionnels”, peuvent se mouvoir bien plus à leur aise.³⁷²

Le rôle du PCI dans la répression des dynamiques subversives et antagonistes représente un point de confrontation fort et suscite de nombreuses et fréquentes réactions de la part des membres du SR. Par exemple, l'avocat Saverio Senese, en 1977, s'inquiète de l'implication du PCI dans une stratégie de « normalisation autoritaire »³⁷³, en dénonçant le rôle que le parti et les syndicats qui lui sont liés peuvent jouer dans la répression des luttes autonomes :

Nous savons que sans la force organisatrice et idéologique du PCI et des syndicats, aujourd'hui, le pouvoir economico-politique ne peut espérer récupérer beaucoup d'approbation à son plan social d'attaque à l'emploi et au salaire, à la pratique de la répression totalitaire et armée de la part de l'État contre les organisations politiques, les organismes d'usine, de quartier, d'école, les structures de défense, de contre-information, de production théorique de la classe et leurs militants les plus actifs.³⁷⁴

Si nous devons résumer les tenants de cette hostilité si prégnante entre le PCI et la gauche révolutionnaire dont le SR est un parfait représentant, nous pourrions sûrement dresser des portraits-type et les confronter. D'un côté, nous avons le parti communiste le plus important d'Europe de l'Ouest, qui se présente comme la principale opposition à l'hégémonie de la DC dans le champ classique de la politique. Celui-ci s'est engagé sur la voie du réformisme depuis l'après-guerre, même s'il peut occasionnellement souffler le chaud et le froid sur certains sujets pour conserver une crédibilité antagoniste et maintient dans ses statuts l'objectif d'instaurer la dictature du prolétariat, comme un résidu d'une époque révolue. D'autre part, des communistes sans Parti – voire même en guerre contre lui – cherchent à renouer avec un processus révolutionnaire et trouvent une voie

371 Terme difficile à traduire littéralement en français qui désigne une répartition des postes-clés d'un organisme public entre les partis politiques.

372 Francesco Piscopo, « Sul processo a Negri », in *A*, rivista anarchica, n°74, maggio 1979.

373 Sezione napoletana del Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa (a cura di), *Germania e germanizzazione. Atti del convegno di Napoli*, Napoli, Pironti editore, 1977, p.104

374 *Idem*.

d'organisation dans une pratique autonome de la politique. La distance se creuse avec le référentiel traditionnel de la classe ouvrière – du parti au syndicat – pour élaborer une force d'affirmation qui veut renouer avec des pratiques d'action directe ou, *a minima*, avec la défense politique de ceux-ci, en présentant cela comme une mise en acte des « indications qui proviennent actuellement d'exigences mûries à l'intérieur du prolétariat. »³⁷⁵ C'est dans cette conception partagée que se fondent de nouvelles communautés de lutte qui veulent renouer avec un communisme comme horizon révolutionnaire :

[...] voilà pourquoi l'antifascisme militant est en prison, que le camarade Marini est en prison ; voilà pourquoi toute position communiste et révolutionnaire cohérente qui prend ses distances avec la dégénérescence social-démocrate du PCI est en prison, que le camarade Lazagna est en prison ; voilà pourquoi sont en prison les prolétaires qui occupent les maisons, que sont en prison les travailleurs qui sur le poste de travail s'organisent de manière autonome contre l'exploitation, que le camarade Pifano est en prison ; mais sont aussi en prison ceux qui font circuler ces expériences et les communiquent, que « Controinformazione » est en prison.³⁷⁶

Il ne faut donc pas s'étonner si ce que nous venons d'esquisser autour de cette conflictualité entre le SR et le PCI ne représente au fond que l'ébauche ou la base d'une réflexion amenée à se poursuivre dans la suite de ce travail. Il est en effet impossible d'isoler complètement cette question des autres thématiques que nous allons soulever car l'opposition se joue sur presque tous les terrains et ne trouve au fond ici qu'un commencement.

375 Gruppo di lavoro sulla repressione del Soccorso Rosso Romano, « L'arnese della repressione... », Roma, s.d., in Archivio Marco Pezzi.

376 *Idem*.

Chapitre 3 : « Intellectuels spécifiques » et avocats- militants : de la question révolutionnaire chez les intellectuels

Anecdote italienne :

« Quand en Italie l'État se dissolut, le barreau donna une impulsion décisive pour poser les fondements de la construction d'un nouvel État. Le 26 juillet 1943 – à quelques heures de la chute de Mussolini et de la proclamation ambiguë de Badoglio, « la guerre continue » - ce fut un avocat qui se présenta au balcon de son bureau de Cuneo et qui proclama à ses concitoyens : « Oui, la guerre continue jusqu'à la chasse du dernier allemand³⁷⁷ ». Il s'appelait Duccio Galimberti. Quarante quatre jours après, quand – avec l'armistice, la fuite du roi et des généraux – le régime fond comme neige au soleil, ce sera Galimberti, avec un autre avocat, Dante Livio Bianco, qui cherchera désespérément à croire encore dans les institutions : à rencontrer le commandant militaire de la zone et à tenter de le convaincre d'assumer le commandement d'une résistance armée aux Allemands. Et quand les officiels s'échappèrent, ces deux avocats laissèrent leurs confortables vies urbaines pour monter dans la montagne : pour fonder, dirigée par Galimberti, la première bande partisane d'Italie. »³⁷⁸ C'est ainsi que cent avocats moururent dans leur engagement pour la Résistance.³⁷⁹

Il ne s'agit ici que d'une anecdote, concernant exclusivement les avocats, dans cette configuration nouvelle de l'affrontement politique, à la croisée de la lutte antifasciste et de la lutte de libération nationale³⁸⁰. Pourtant, elle contient en soi un précédent historique et un terreau politique intéressant afin de décrypter le rôle des intellectuels dans les batailles des années 1970, et plus particulièrement leur engagement au sein du SR.

377 Et la fin de la citation : « jusqu'à la disparition des derniers vestiges du régime fasciste ! »

378 Paolo Borgna, *Difesa degli avvocati scritta da un pubblico accusatore*, Editori Laterza, Roma-Bari, 2008, p.7-8
Paolo Borgna est magistrat à Turin depuis 1981 après avoir été avocat à Alba. Auteur de nombreux essais sur la justice, il présente dans ce livre sous la forme d'une leçon une réflexion sur le rôle public de l'avocat et sa fonction dans l'exercice juridique.

379 *Idem*, p.8

380 À voir sur la question l'ouvrage de Claudio Pavone, *Una guerra civile*, Paris, Seuil, 2005

« [...] nous étions l'extrême pointe de l'une des contradictions que le régime développe en lui. »³⁸¹

« Et si nous voulions nous le représenter tel qu'en lui-même, dans la solitude de son métier et de ses visées, nous verrions ceci : un chiffonnier au petit matin, rageur et légèrement pris de vin, qui soulève au bout de son bâton les débris de discours et les haillons de langage pour les charger en maugréant dans sa carriole [...]. Un chiffonnier, au petit matin – dans l'aube du jour de la révolution. »³⁸²

« La lutte de masse est soutenue par une partie des acteurs du droit, avocats et magistrats qui créent, à travers l'interprétation, un droit alternatif. [...] La crise des modèles sociaux imposée par la classe investit le secteur judiciaire auquel le pouvoir s'adresse pour pouvoir endiguer la vague de contestation. »³⁸³

« Nous n'avons aucun besoin de contrôleurs politiques externes. »³⁸⁴

Pour reprendre la définition donnée par Frédéric Attal, nous pouvons voir les intellectuels comme ces « producteurs de biens symboliques que leur profession ou leur talent place dans le champ universitaire, académique, culturel ou scientifique. Forts de la légitimité que leur donne ce talent, ils prennent position dans un autre champ, celui de la politique, estimant qu'ils ont vocation à intervenir dans les choix idéologiques et politiques nationaux et internationaux. »³⁸⁵ Le lien entre intellectuel et politique est donc immédiatement établi, et il y aurait évidemment beaucoup à dire sur cette liaison – ou plutôt sur l'engagement de l'intellectuel dans le champ politique.³⁸⁶ Sans remonter bien loin, il suffit pour cela de se tourner vers le siècle dernier, riche d'indications en ce sens : dans une époque traversée par des conflits mondiaux, qui a connu les régimes totalitaires, les possibilités révolutionnaires ou les grands conflits idéologiques, les intellectuels – qu'ils soient artistes, écrivains, juristes ou professeurs – ont adopté une multitude d'attitudes et de postures différentes pour faire face à ces événements, y prendre leur parti, ou se faufiler dans les interstices pour suivre le sens du courant. De la simple posture critique à l'investissement éthique total vu comme une trahison de sa classe, en passant par la collaboration avec les pouvoirs les plus iniques,

381 Roger Vailland, *Drôle de jeu*, édition Phébus, collection Libretto, 2009.

382 Walter Benjamin, « Un marginal sort de l'ombre » in, *Oeuvres II*, Gallimard, Saint-Amand, 2010, p.188.

383 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. La verità dell'avvocato difensore di Renato Curcio*, Milan, SugarCo Edizioni, 1979, p.60.

384 Soccorso Rosso pisano, « Quando inoltriamo delle proposte... », Pise, 1971, p.6, in Asmos.

385 Frédéric Attal, *op cit*, p.7.

386 Sur la question des intellectuels italiens, nous renvoyons à l'imposante bibliographie donnée par Frédéric Attal, *Idem*, p.715 et suivantes.

il y aurait donc effectivement tout un travail de compilation à mener sur cette question. Nous pourrions alors faire cohabiter des personnages réels et de fiction qui témoigneraient tous de cette question brûlante et à notre sens irrésolue : l'intellectuel est-il le porte-voix du pouvoir, son instrument ou son bouffon, ou bien se doit-il d'en être le critique, celui qui trace des lignes de fuites ? Nous verrions alors qu'il n'existe pas de réponse unique ; que certains s'accommodent parfaitement du sens du vent – par conviction politique comme des Schmitt ou Heidegger dans l'Allemagne des années 1930, par pur opportunisme comme le personnage d'Hendrik Hofgen lors de la même période dans le *Méphisto* de Klaus Mann – pendant que d'autres veulent se faire la voix des sans-voix même seuls dans le désert – des Victor Serge et Panaït Istrati pour ne citer qu'eux.

Au sein de la séquence historique ouverte en 1968, la question se réactualise – de manière internationale – et l'on assiste au passage d'intellectuels vers des formes d'agitation politique, mais sur des plans parfois différents. On pensera ici aussi bien à Michel Foucault (et ses camarades du GIP) dans son combat anti-carcéral qu'à Ulrike Meinhof, passant des journaux de la gauche à la lutte armée anti-impérialiste. « L'événement 68 » ne laisse personne de marbre et traverse l'ensemble des couches sociales, de l'ouvrier au portefeuille du patron en passant par les diverses professions de la classe moyenne et le monde étudiant. Partout, il laisse des séquelles, bouleverse des existences ou conforte des choix politiques. Il ouvre de nouveaux horizons de lutte qui échappent au vieux carcan idéologique de la lutte de classe qui polarisait l'affrontement politique entre l'ouvrier et son patron. Désormais, de nouveaux sujets politiques émergent, ou plutôt s'affirment et sont visibilisés : s'ouvre l'ère des luttes des femmes, des homosexuels, des prisonniers, des jeunes déclassés. Les intellectuels contribuent à ce virage, en cherchant parfois à l'intégrer dans le schéma de la lutte des classes. Mais ce qu'ils trouvent dans cette nouvelle situation, c'est une manière d'*intervenir*.

A. Question de définitions. Quel rôle pour l'intellectuel : de Lénine à Foucault.

La question de l'engagement politique des intellectuels traverse donc le XX^{ème} siècle et connaît des mutations successives ainsi que des tentatives de définition ou d'appréhension diverses et variées. Il faut noter que, en particulier, le sujet a été diversement ressaisi par le mouvement révolutionnaire tout au long de cette période, dans un rapport tantôt de défiance, tantôt pour y trouver des possibilités d'intervention nouvelles. Nous ne ferons pas ici la recension exhaustive de ce qui a pu être dit sur le propos, mais nous allons chercher les différents éléments pour cerner l'émergence d'une nouvelle génération d'intellectuels en Italie, qui tente de s'insérer dans le conflit social et politique pour y prendre part. Il nous semble en effet que si l'on veut comprendre une des

spécificité du SR, il faut lire la trajectoire de cette organisation militante à travers le prisme de l'intellectuel engagé.

Avant toutes choses, il nous faut éclaircir ce que nous entendons quand nous parlons d'engagement politique. Afin de définir le terme, nous devons nous tourner vers ce que dit le sociologue américain Howard Becker qui relève trois dimensions à l'engagement : « D'une part, l'engagement s'inscrit dans une certaine durée. D'autre part, il correspond à un choix, il peut être décrit en fonction de toutes les alternatives qui ne lui ont pas été préférées. Enfin, il peut être modélisé sous la forme d'un pari, qui engage (de manière consciente pour l'acteur) d'autres dimensions de son existence dès lors associées aux activités qui constituent l'engagement. »³⁸⁷ Il s'agit donc d'une manière de se rapporter à la politique qui suppose un investissement qui ne soit pas passager ou ponctuel, mais durable et qui fonctionne en tant que processus de polarisation éthique : c'est un choix qui en exclut d'autres. Quant à la dimension de pari et au lien de celui-ci avec l'engagement, nous le retrouvons notamment chez le philosophe Lucien Goldmann qui cherche à rendre historique et immanent le pari pascalien : « la révolution, c'est l'engagement des individus dans une action qui comporte le risque, le danger d'échec, l'espoir de réussite, mais dans laquelle on joue sa vie »³⁸⁸. Cette dimension d'une mise en jeu de l'existence, en tant que question éthique, est évidemment centrale lorsqu'il est question d'investissement politique. Elle correspond à une manière de rompre avec la position de l'intellectuel dans sa tour d'ivoire, retranché du monde réel, observateur avisé et éclairé, mais n'intervenant pas dans le domaine de la *chose publique*, ne prenant pas parti quand la situation historique amène à une polarisation des positions. Ni retrait, ni attentisme, ni « exil intérieur », mais bien un devenir jeté dans le cours du monde et des événements. Voilà donc une manière d'envisager le rôle de l'intellectuel et son lien au politique qui diffère par exemple de celle d'un Maurice Blanchot qui, malgré certaines prises de position tranchées (sur la guerre en Algérie ou sur mai 68), attache une certaine importance à l'« espace du retrait » :

Autrement dit, l'intellectuel est d'autant plus proche de l'action en général et du pouvoir qu'il ne se mêle pas d'agir et qu'il n'exerce pas de pouvoir politique. Mais il ne s'en désintéresse pas. En retrait du politique, il ne s'en retire pas, il n'y prend point sa retraite, mais il essaie de maintenir cet espace de retrait et cet effort de retirement pour profiter de cette proximité qui l'éloigne afin de s'y installer (installation précaire), comme un guetteur qui n'est là que pour veiller, se maintenir en éveil, attendre par une attention active où s'exprime moins le souci de soi-même que

387 Liora Israel, *Robes noires, années sombres, op cit*, p.63

388 Lucien Goldmann, *Le dieu caché ; étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Paris, Gallimard, 1955.

L'engagement jette donc le sujet agissant directement au cœur de l'histoire, dans notre cas en sa qualité d'intellectuel – et même en tant qu'intellectuel révolutionnaire, et c'est cette dimension qu'il nous faut à présent clarifier. Pour tisser la constellation théorique qui nous permettrait de donner une description et une analyse des traits que nous avons retrouvés en travaillant sur le SR, il nous faut remonter le temps. Si Marx et Engels avaient déjà envisagé l'idée de développer une fonction spécifique qui serait celle de l'« intellectuel révolutionnaire »³⁹⁰, cette intuition n'a été approfondie qu'à la mort du premier nommé dans les mouvements ouvriers qui se réclamaient de son inspiration et de sa pensée. Les deux penseurs considéraient que, pour favoriser le passage d'une contestation de classe de nature spontanée à une conscience de classe, il y avait besoin d'une « courroie de transmission ». Ce rôle devait donc être assumé par les intellectuels aux inclinaisons révolutionnaires afin d'assurer la « médiation entre la classe ouvrière et la « nouvelle science de l'histoire » que Marx pense avoir fondée »³⁹¹. À leur suite, l'intuition est développée sous les plumes de Lénine puis de Gramsci notamment qui posent les jalons d'une formulation théorique plus structurée concernant le rôle révolutionnaire de l'intellectuel.

Lénine reprend l'idée de Marx et Engels : « De même qu'autrefois une partie de l'aristocratie passa à la bourgeoisie, une partie de la bourgeoisie passe au prolétariat, et en particulier ceux des idéologues bourgeois qui se sont haussés à l'intelligence théorique du mouvement général de l'histoire. »³⁹² ; mais en donnant une place beaucoup plus forte aux intellectuels. Ceux-ci sont à présent envisagés en tant que « profession », une catégorie à part qui remplit une fonction historique au sein du mouvement révolutionnaire. Comme l'explique Paul Mattick, « Lénine considérait que les intellectuels devaient devenir des révolutionnaires professionnels. Ils n'auraient ainsi aucune chance de vivre une existence bourgeoise. »³⁹³ Surtout, ils se doivent d'assumer une tâche : celle d'indiquer la voie à suivre dans la conquête du pouvoir à la classe ouvrière, synthétisant ainsi dans une unique figure celles du prêtre et du prophète dans une perspective d'avant-garde « pédagogique ». L'intellectuel de profession, devient alors, dans une perspective léniniste, le stratège et le tacticien de l'action politique pour lui donner un sens et une effectivité révolutionnaire. Son objectif est alors de détourner le mouvement ouvrier de ses réflexes de défense corporatiste qui visent à de simples améliorations sur le terrain du droit ou de l'économie pour les orienter vers la construction d'une force de bouleversement plus profondément subversive. Surtout, pour Lénine, sa

389 Maurice Blanchot, *Les intellectuels en question*, p.12, paru dans *Le Débat* (n°29, 1984) dirigé par Pierre Nora

390 Claude Dubar, Pierre Tripier, Valérie Boussard, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

391 *Idem*.

392 Karl Marx, « Le manifeste communiste » in *Philosophie*, Saint-Amand, folio essais, 2014, p.411.

393 Paul Mattick, *La révolution fut une belle aventure*, Montreuil, L'échappée, 2013, p.148

mission ne s'achève pas une fois la révolution réalisée et le pouvoir pris : l'intellectuel se fait désormais dirigeant politique en raison de sa « clairvoyance », mais il doit aussi dans le même temps continuer à prêcher la parole révolutionnaire basée sur un savoir scientifique afin de lutter contre les tendances conservatrices (au sein des classes moyennes, de la paysannerie, de la petite-bourgeoisie, etc). Nous voyons donc la position centrale accordée aux intellectuels dans la pensée marxiste-léniniste, vus comme des rouages indispensables et essentiels à la prise puis à l'exercice du pouvoir.

C'est donc de ce point que repart quelques années plus tard Antonio Gramsci, mais aussi d'une analyse historique des échecs du mouvement ouvrier européen (hors Russie), ce qui l'amène à nuancer et affiner la position de Lénine. Il y intègre une pensée de la « société civile » et de la nécessité de la conquérir pour éviter les phénomènes de résistance qui lui sont internes et peuvent empêcher ou bloquer un processus révolutionnaire. Il s'agit là d'une adaptation de la pensée de la conquête du pouvoir au cadre des sociétés d'Europe occidentale, à travers l'idée d'une guerre culturelle. Gramsci tente de dépasser la vision du pouvoir reposant principalement sur la puissance de l'appareil répressif ou sur la maîtrise du champ économique, en élaborant une pensée de l'hégémonie culturelle qui représenterait le véritable fondement de la classe dominante. Cette hégémonie se constitue et se perpétue dans le contrôle de l'éducation, des relais d'informations, ou encore des institutions religieuses, bref, dans les lieux de codage d'une vision du monde partagée. Ainsi, pour repenser une stratégie de conquête du pouvoir, il faut prendre sérieusement en compte la nécessité de faire également triompher un changement culturel et moral. Chez Gramsci, la révolution représente aussi – ou peut-être même avant tout – un fait culturel au sein d'une société.

C'est pourquoi le rôle de l'intellectuel, dans sa capacité à donner une direction (aussi bien de commandement que d'orientation), est central dans le développement théorique de Gramsci ; c'est pourquoi ce dernier conceptualise cette figure en distinguant plusieurs sous-catégories, dont celle qui a fait date d'intellectuel « organique ». Pour le fondateur du PCI, « Tout groupe social, qui naît sur le terrain originare d'une fonction essentielle dans le monde de la production économique, se crée, en même temps, de façon organique, une ou plusieurs couches d'intellectuels qui lui apportent homogénéité et conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique. »³⁹⁴ Mais cet intellectuel qui entretient un rapport *organique* à sa classe, au-delà de sa tâche de structuration du groupe social, a également pour rôle de constituer, puis de maintenir, un rapport hégémonique aux autres classes. Pour cela, il se doit de « *saper les valeurs de la société traditionnelle et capitaliste* »³⁹⁵ et représente donc véritablement un

394 Antonio Gramsci, *Quaderni del carcere*, cité par Attilio Monasta, « L'«intellectuel organique» selon Gramsci », <http://agora.qc.ca>, 2012.

395 Denis Müller, « Le théologien, "intellectuel organique" et chercheur indépendant : quelle loyauté, quelles tensions,

élément-clé au cœur de l'affrontement politique et historique entre la bourgeoisie et le prolétariat. Sa présence – ou son absence – au sein de la classe dominée et contestataire peut décider du sort ou de la possibilité d'une révolution. L'intellectuel organique n'élabore pas une vision du monde, il se « contente » de formuler et d'opérer une mise en cohérence de la vision déjà interne à la classe à laquelle il se rattache. Il doit donc mettre de côté sa propre sensibilité pour comprendre et s'approprier celle exprimée et ressentie par les masses.

Pour compléter son analyse, Gramsci forge aussi les concepts d'intellectuel « traditionnel » (incarné dans la figure de l'intellectuel organique d'une classe anciennement dominante et désormais sur le déclin) et d'intellectuel « collectif » représenté par le Parti dans sa capacité à donner une direction aux aspirations des masses. La conquête de l'hégémonie passe alors par une capacité à faire basculer les intellectuels traditionnels dans le camp révolutionnaire, ou par la capacité des intellectuels organiques à prendre leur place et à les supplanter. La première option reflète le point de vue marxiste sur la position de l'artiste et de l'intellectuel constamment à part – ou balancé – au sein de la vision dualiste bourgeoisie/prolétariat, dans la mesure où ils ne participent pas du rapport de production. Ils ne fonctionnent donc pas en tant que classe ayant une conscience et des intérêts à défendre, ce qui implique leur possible basculement dans un camp ou dans l'autre au sein du conflit entre classes.

Bien que sommaire, cette présentation fait le choix d'insister sur les points forts de l'héritage théorique qui inspire la gauche révolutionnaire italienne dans le second après-guerre : le marxisme-léninisme revisité par Gramsci. Comme la plupart des groupes politiques de l'époque, le *Soccorso rosso* est traversé par cette histoire et repart en partie de cet héritage. Nous l'avons vu précédemment (cf chap.1), le SR se constitue à travers le maillage de plusieurs groupes d'intellectuels éparpillés rassemblés autour d'un objet commun, mais en partageant comme préalable un certain rapport au communisme et au processus révolutionnaire. Toutefois, les références aux fondements doctrinaux sont revisités, ré-adaptés à l'époque et à une nouvelle conception de l'affrontement politique. À partir des années 1960, et de manière plus aiguë dans les années 1970, le langage et la pratique politique sont l'objet de transformation et d'une élaboration nouvelle : ils subissent des remises en question sérieuses de la part du mouvement révolutionnaire en quête de rupture avec cet héritage qui semble en partie dépassé par rapport aux nouvelles circonstances historiques. Pour ce qui nous concerne ici, la question du rapport entretenu aux intellectuels subit des modifications profondes, résumées par « Bifo » Berardi³⁹⁶ : « Les hypothèses politiques qui

quelle liberté ? », in *Théologiques*, vol. 14, n° 1-2, 2006, p. 63.

396 Franco Berardi (né en 1949) est un philosophe italien et membre actif du mouvement autonome dans les années 1970. Inspiré par l'opéraïsme, il rejoint Potere Operaio avant de se tourner d'autres formes de militantisme, en

supposaient une agrégation des intellectuels au mouvement ouvrier, mais comme couche sociale autonome, sur la base d'une médiation culturelle (gramscisme) ou sur celle d'une adhésion volontariste au parti (le Lénine de *Que faire?*), sont désormais dépassées. »³⁹⁷ C'est notamment au sein de l'aire de l'Autonomie que s'opère cette relecture des concepts du marxisme-léninisme accompagnée d'une tentative de dépassement de ces derniers. Si l'idée d'une rupture avec une existence bourgeoise, ainsi que « la possibilité d'un usage ouvrier de la science [...] »³⁹⁸ à travers l'apport du savoir social accumulé par les intellectuels restent des éléments centraux dans la pensée émancipatrice de la gauche révolutionnaire, la critique se fait dure et acerbe à l'encontre du rapport d'organicité. La distance ne se creuse d'ailleurs pas tant avec Gramsci directement qu'avec l'*usage* de sa pensée au sein du Parti. Dans la revue *A/Traverso* de février 1977, nous en retrouvons une illustration, toujours sous la plume de Berardi :

[...] il faut critiquer la *figure même de l'intellectuel* que le réformisme a élaborée et pratiquée ; et c'est le concept *d'intellectuel « organique »* qui est alors en question : pour autant que de ce concept dérive toute une tradition qui voit dans la pratique théorique et l'activité culturelle un processus en soi externe aux rapports de classe, et capable d'entrer dans le jeu des rapports sociaux seulement s'il passe par la médiation de l'institution, autrement dit comme instrument de pouvoir (d'organisation du consensus, avec éventuellement la mystification de l'hégémonie, courroie de transmission du pouvoir capitaliste vers le monde ouvrier).³⁹⁹

Nous voyons ici une proposition plus teintée d'anti-autoritarisme, critique de l'extériorité à la classe de la part de l'intellectuel. Ce dernier en vient à concentrer et exercer un pouvoir qu'il s'agit de défaire selon Berardi, car il ne serait plus qu'un rouage d'un projet réformiste et non plus révolutionnaire. Nous verrons peu après que le courant opéraïste avait proposé une autre relecture de la figure de l'intellectuel organique gramscien. Mais il faut en tout cas constater, dès à présent, que le débat critique autour du rôle de l'intellectuel dans les rangs de la gauche révolutionnaire se concentre sur la volonté de rompre avec l'appareil théorico-conceptuel du PCI au sein duquel l'intellectuel se fait guide des masses. Face à cette vision, c'est désormais un autre visage qui apparaît : celui-ci place son savoir-faire à la disposition des groupes sociaux en lutte, il ne cherche plus à parler « à la place de », il « donne la parole à ». C'est ici une idée forte que nous verrons s'expérimenter au sein du SR par la suite.

Avant cela, il nous faut tout d'abord saisir l'évolution du rôle et de la manière d'intervenir de l'intellectuel « engagé ». La proposition formulée par Foucault prend son sens pour comprendre la

devenant notamment un des animateurs de la revue *A/Traverso* à partir de 1975 et de Radio Alice à Bologne en 1976. Il fuit l'Italie en 1977 quand il est recherché pour incitation à l'insurrection et rejoint Paris où il rencontre des intellectuels comme Guattari ou Foucault.

397 Franco Berardi, *op cit*, p.31

398 *Ibid*, p.30

399 *Ibid*, p.118

transformation qui s'est opérée. Ce dernier parle d'un passage, initié selon lui après la Seconde guerre mondiale, d'une figure de l'intellectuel « universel » à l'intellectuel « spécifique »⁴⁰⁰ :

Il y a bien des années maintenant qu'on ne demande plus à l'intellectuel de jouer ce rôle. Un nouveau mode de «liaison entre la théorie et la pratique» s'est établi. Les intellectuels ont pris l'habitude de travailler non pas dans l'«universel», l'«exemplaire», le «juste-et-le-vrai pour tous», mais dans des secteurs déterminés, en des points précis où les situaient soit leurs conditions professionnelles de travail, soit leurs conditions de vie (le logement, l'hôpital, l'asile, le laboratoire, l'université, les rapports familiaux ou sexuels). Ils y ont gagné à coup sûr une conscience beaucoup plus concrète et immédiate des luttes. Et ils ont rencontré là des problèmes qui étaient spécifiques, «non universels», différents souvent de ceux du prolétariat ou des masses. Et, cependant, ils s'en sont réellement rapprochés, je crois, pour deux raisons : parce qu'il s'agissait de luttes réelles, matérielles, quotidiennes, et parce qu'ils rencontraient souvent, mais dans une autre forme, le même adversaire que le prolétariat, la paysannerie ou les masses : les multinationales, l'appareil judiciaire et policier, la spéculation immobilière, etc. C'est ce que j'appellerais l'intellectuel «spécifique» par opposition à l'intellectuel «universel».⁴⁰¹

Il précise plus loin son propos en donnant une définition de l'intellectuel pertinente pour notre propos : « l'intellectuel au sens politique, et non sociologique ou professionnel du mot, c'est-à-dire celui qui fait usage de son savoir, de sa compétence, de son rapport à la vérité dans l'ordre des luttes politiques »⁴⁰² Décalant le propos de Lénine et de Gramsci, Foucault opère un renversement dans le rapport au savoir et à la vérité par rapport au catéchisme léniniste qui reposait sur le postulat que « seul le prolétariat peut exprimer la vérité de l'histoire »⁴⁰³. Dans ce cadre, le Parti (communiste en l'occurrence) représentait l'agent ou le médium qui interprétait cette volonté prolétarienne et la reformulait comme dogme de pensée. Le rapport entretenu avec l'intellectuel était donc, comme nous l'avons vu plus haut, complètement instrumental et idéologique ; Foucault au contraire tente de repartir de l'intellectuel en tant que sujet agissant, qui se met de lui-même au service d'une lutte politique au sein de laquelle il apporte *armes et bagages*.

Le décalage n'est donc pas seulement philosophique, mais aussi pratique. Selon Foucault, l'intellectuel se doit toujours de partir de là où il est, c'est-à-dire de sa spécificité, de son savoir-faire propre : il parle donc en tant qu'expert du domaine qui est le sien pour dénoncer des faits, saisir les failles de l'institution et proposer des brèches dans lesquelles s'engouffrer. Cela correspond à un double abandon : d'une part celui du fameux « devoir de réserve », de l'autre à celui de la position

400 Il s'agit là d'une idée qui a été reprise par Frédéric Attal, lequel parle pour sa part – en s'appuyant sur la distinction établie par Bobbio – d'un passage de l'intellectuel « traditionnel (humaniste, *letterato*) » à la figure « du spécialiste ou « technicien » (*intellettuale tecnico*), l'intellectuel-expert, produit de la transformation et de la multiplicité des champs disciplinaires comme de la complexification des problèmes politiques créés par les bouleversements économiques et sociaux du siècle. », in Frédéric Attal, *op cit*, p.10.

401 Michel Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Gallimard, Paris, 2001

402 *Idem*.

403 Jean-Pierre Sironneau, *Sécularisation et religions politiques*, Paris, Mouton & Co, 1982, p.429.

classique de l'intellectuel qui cherche à universaliser son discours. C'est alors l'ingénieur qui met en évidence les dysfonctionnements de l'usine pour y révéler des conditions de travail dégradantes ; le médecin qui dénonce les violences infligées aux malades d'un hôpital psychiatrique ; le juge qui dévoile l'aspect inique et classiste des lois : autrement dit, celui qui abandonne sa place dans l'échelle du pouvoir, ou plutôt sa connaissance d'un champ de pouvoir, pour en attaquer les pratiques et les fonctionnements ; une manière de retourner le pouvoir contre le pouvoir. Il faudrait alors entendre l'intellectuel comme un élément constitutif d'un contre-pouvoir. C'est dans le sillage de cette nouvelle perspective théorique que se développe notamment l'action du GIP en France, qui « rompait donc radicalement avec la forme traditionnelle de l'engagement – son champ d'intervention était limité, un foyer, un hôpital, une prison ... – et ses modes d'action nouveaux : parler à partir de la place qu'on occupe et non à la place des autres. »⁴⁰⁴ Le renversement pratique suggéré par cette nouvelle manière de considérer les luttes indique une manière plus diffuse d'affronter le pouvoir, non en un point unique, mais en considérant que le pouvoir lui-même s'est rendu diffus, qu'il n'est plus concentré en un point unique, mais dans une multitude de dispositifs. Il n'y aurait donc plus de front unique – par exemple l'usine –, au contraire toute une série de points diffractés agissent comme des relais de pouvoir – l'usine, donc, mais aussi l'hôpital psychiatrique, la prison, la famille, etc. Il s'agit là d'une rupture forte avec toute la pensée marxiste-léniniste omniprésente dans l'aire de la gauche radicale et révolutionnaire qui comporte des conséquences très concrètes pour les intellectuels et leur manière de se positionner au sein d'un échiquier politique.

Foucault cherche alors à montrer dans ce texte que le rôle fondamental de ce nouveau type d'intellectuel réside dans sa capacité à lutter sur le terrain de la *vérité*. C'est peut-être à partir de ces prémisses que l'on pourrait lire les travaux menés par les militants et les intellectuels du SR autour des conditions de travail à l'Alfa Romeo, les contre-enquêtes sur les cas Valpreda ou Marini ou encore les journaux remplis de témoignages sur la situation carcérale ; pour le dire autrement : tout ce qui a trait à la contre-information. L'objectif dans ces écrits est de s'opposer au régime de vérité du pouvoir en place : contester les enquêtes de la police, les jugements rendus dans les tribunaux, les discours officiels sur la prison ou les hôpitaux psychiatriques. (cf, l'exemple pratique ci-dessous, chap. 4 et 5). L'intellectuel spécifique ne dit donc pas comment il faut penser, ou ce qu'il faudrait penser, mais cherche bien plutôt à donner les moyens qui permettent de penser et d'avoir une prise sur le monde.

À travers cette présentation généalogique, évidemment sommaire, du rôle de l'intellectuel

404 Philippe Artières, « 1972 : naissance de l'intellectuel spécifique », *Plein droit* 2002/2 (n° 53-54), p. 37-38.

dans son rapport aux luttes politiques et à la question révolutionnaire, il s'agit de montrer la composante de syncrétisme dont témoigne le SR. L'auto-présentation de ce dernier et sa conception des intellectuels sera évoquée plus avant. Mais nous pouvons déjà tracer une ligne de continuité au sein des éléments que nous venons de dérouler. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui touchent à la figure de l'intellectuel qui traverse les luttes des années 1970 : la rupture par rapport à la classe d'extraction (la bourgeoisie ou la classe moyenne), la capacité à formuler les requêtes et les désirs des classes dominées à travers un savoir scientifique à même d'alimenter un rapport de force. Toutefois, la question est dialectique : si nous constatons un attachement à un patrimoine politique propre au mouvement révolutionnaire, il se fait dans un rapport critique. La dimension de position dominante et de direction de l'intellectuel, formulée par Lénine et Gramsci, est désormais remise en question. C'est pourquoi Foucault nous parle alors d'une transformation qui porte à l'émergence d'une génération d'intellectuels « spécifiques ».

Afin de compléter le tableau dressé qui nous achemine à travers les époques vers la phase de bouleversement ouverte en 1968, il nous faut à présent nous attacher à la situation spécifiquement italienne. Il y a, en effet, à partir des années 1960, la constitution d'une nouvelle constellation d'intellectuels qui entretiennent ce rapport critique, passant entre autres par une relecture de Marx et une conception neuve concernant la manière de s'engager dans les luttes sociales et politiques. C'est la naissance de ce qu'on appelle l'opéraïsme qui aura un impact évident sur la décennie suivante.

B. Émergence d'une nouvelle génération d'intellectuels « critiques » : l'opéraïsme « du côté des comportements de base contre l'hégémonie des sommets ».

« Et pourtant c'est nous qui, d'un tout autre point de vue, fûmes les premiers critiques innovants de cette organicité de l'intellectuel au parti. Parce que, pour nous, le véritable type nouveau – lancinante découverte de l'époque – était en réalité l'intellectuel organique de classe, dans un rapport critique, si nécessaire, avec le parti. »⁴⁰⁵

Dès les années 1960, émerge en Italie une nouvelle génération d'intellectuels, issus des rangs de la gauche marxiste et communiste, critiques à l'égard de la politique soviétique et de celle du Parti communiste italien. Il faut dire qu'il y a des choix qui ont du mal à passer. De l'imaginaire de la « Résistance trahie » par l'incapacité du PCI à prendre le pouvoir et à prolonger la guerre de libération antifasciste en une guerre de classe et une purge des anciens fascistes de la vie politique, à celle de l'insurrection de Budapest en 1956 matée par l'intervention des chars de l'armée russe face à

405 Mario Tronti, *Nous opéraïstes*, Paris, L'Éclat, 2013, p.20

laquelle la direction du Parti se contenta de considérer les insurgés hongrois comme des contre-révolutionnaires ; les sources de tensions sont nombreuses. De plus, les révélations sur les crimes de l'époque stalinienne faites par Khrouchtchev lors du XXème congrès du Parti communiste en 1956 mettent les intellectuels organiques en crise et initient un parcours de déstalinisation qui ébranle bien des militants. Selon l'avis de l'avocate Bianca Guidetti Serra (à l'époque adhérente au PCI), « avec l'invasion des chars armés soviétiques à Budapest [...] il y eut la rupture définitive, le point de non retour »⁴⁰⁶. La question hongroise⁴⁰⁷ où des ouvriers communistes se révoltent contre le Parti et l'État socialiste, et la position du PCI qui se contente d'y voir un énième « complot américain » fissurent les dernières certitudes : des centaines d'intellectuels quittent le PCI. Comme le disent Balestrini et Moroni :

Les intellectuels qui publieront les revues des années soixante, qui iront constituer une nouvelle classe politique externe aux conditionnements de n'importe quelle institution, qui produiront la culture du marxisme critique, qui se rangeront du côté des comportements de base contre l'hégémonie des sommets, qui liront la transformation du capital à travers l'enquête sur la mémoire et la subjectivité ouvrière : cette génération, qui poursuivra son activité pendant toutes les années soixante, est faite entièrement de fils de 1956.⁴⁰⁸

Les doutes se sont donc suffisamment insinués auprès des « compagnons de route » du PCI quant à son incapacité à représenter une force de bouleversement radical ; nous retrouvons là certains des maux du communisme présentés par Reyes Mate dans son analyse des *Thèses* de Walter Benjamin « Sur le concept d'histoire » : « [...] une maladresse stratégique incapable de transformer la masse des travailleurs en base réelle du changement historique ; une soumission servile à un parti qui est devenu à lui-même sa propre fin. »⁴⁰⁹ La critique fondamentale adressée au PCI par ces intellectuels, déçus mais volontaires, pourrait se résumer dans l'idée de « non-contemporanéité », concept forgé par Ernst Bloch pour dénoncer la défaite et l'impuissance de la gauche aux temps de la République de Weimar. C'est cette forme d'absence stratégique et politique qui est attaquée par cette nouvelle génération.

C'est dans ce vide ouvert, dans cette absence du PCI aux transformations de l'époque, que s'ouvre une ligne de fuite dans laquelle s'engouffrent un certain nombre d'intellectuels qui doivent se redéfinir eux-mêmes, pour éclaircir les modalités de leur engagement politique. Pour ce faire, il y a une tentative de renouer avec la pensée gramscienne de l'« intellectuel organique », non pas dans

406 Bianca Guidetti Serra, *op cit*, p.78.

407 Nous renvoyons aux travaux de Frédéric Attal pour un débat sur le départ des intellectuels du PCI après l'invasion des chars soviétiques en Hongrie, *Histoire des intellectuels italiens au XXè siècle. Prophètes, philosophes et experts*, Clamecy, Les Belles Lettres, 2013, p.309.

408 Primo Moroni, Nanni Balestrini, *op cit*, p.32

409 Reyes Mate, *Minuit dans l'histoire. Commentaire des thèses de Walter Benjamin « Sur le concept d'histoire »*, éditions Mix, Mercuès, 2009.

un rapport d'organicité avec le Parti, mais bien avec la classe ouvrière, dans une volonté d'en exprimer les expériences et les affects, c'est-à-dire ses aspirations, et d'y trouver les fondements d'une insubordination. Le renversement est notable et d'importance : il fissure toute une conception de l'agir politique. Il s'agit dès lors de refonder l'expérience politique à partir du tissu quotidien de l'ouvrier, et non pas en fonction des intérêts de la machine du Parti qui se détache de plus en plus de ce dernier et de ses aspirations. Nous y voyons un changement de paradigme politique : l'objectif ne réside plus tant dans la prise du pouvoir, mais dans l'instauration de *contre-pouvoirs*, notamment à l'intérieur de l'usine.

Précisons donc, en forme de préalable, que nous ne parlerons pas ici et dans la suite de notre étude d'« intellectuels communistes » au sens d'intellectuels liés au PCI. Nous n'avons pas à faire à une intelligentsia à l'italienne, à des apparatchiks, ou à des cautions morales d'une politique de parti. Nous reprenons ici l'analyse de Pierre Naville qui opérerait cette distinction avant nous en parlant de Marx : « Imagine-t-on Marx se considérant comme un « intellectuel communiste » ? Non, il se considérerait comme un communiste, ce qui est tout autre chose. »⁴¹⁰

Nous nous situons donc dans un contexte où des intellectuels choisissent de tracer une route critique à l'encontre du PCI, voire ouvertement hostile. C'est de cette perspective et de la rencontre des « hérétiques » Mario Tronti et Raniero Panzieri que naît en 1961 la revue des *Quaderni Rossi*⁴¹¹, suivie à partir de 1963 de l'expérience de *Classe operaia* (dans laquelle on retrouve aussi des figures comme Toni Negri, Alberto Asor Rosa ou Massimo Cacciari sortis des *Quaderni* pour s'engager dans une nouvelle voie dissidente). Ces revues représentent des pôles de pensée d'importance dans cette période car elles s'attachent à opérer une relecture des thèses marxistes, notamment à la lumière des écrits de jeunesse de Marx. Elles proposent, à partir d'une co-recherche (*coricerca*, concept forgé par Romano Alquati) ou d'une co-élaboration entre ouvriers et intellectuels vue comme activité pratique de connaissance, une série de nouvelles propositions et interprétations de la lutte de classe, de l'organisation du travail en usine, de manières d'agir en rupture avec la perspective syndicale. Elles cherchent aussi à comprendre ce qui se modifie avec l'instauration d'un gouvernement de coalition de centre-gauche (ce sont les trois premiers gouvernements Moro entre décembre 1963 et juin 1968), qui marque le retour des socialistes dans le giron du pouvoir pour la première fois depuis le Comité de Libération Nationale, lequel avait assuré une « transition » au sortir de la guerre. C'est la naissance du courant *opéraïste* dont l'expression la plus célèbre se trouve

410 Pierre Naville, *La révolution et les intellectuels*, Gallimard, Saint-Amand, 1975, p.156.

411 Voir à ce sujet *Quaderni Rossi, Luites ouvrières et capitalisme d'aujourd'hui* Maspero 1968, « Les trois âges de l'opéraïsme », Centro di Ricerca per l'Azione Comunista (disponible sur Internet) ou encore Steve Wright, *À l'assaut du ciel*, Senonevero, 2007.

dans l'ouvrage phare de Tronti, *Operai e capitale*, paru en 1966. Ces thèses ont une influence non négligeable sur la génération en devenir, protagoniste des grandes luttes sociales du *biennio '68-'69*.

Le groupe des « Quaderni Rossi » se forme à Turin, sous l'impulsion de Raniero Panzieri, afin de chercher à comprendre les nouveaux plans du capital aussi bien que la nouvelle physionomie de la classe ouvrière italienne. Tout leur travail se caractérise par l'enquête et la recherche en milieu ouvrier à travers une redécouverte et une relecture des thèses de Marx afin de faire émerger les nouvelles possibilités antagonistes dont serait porteuse la classe ouvrière.⁴¹² C'est de cette élaboration politique et stratégique qu'émergent des thématiques et des mots d'ordre nouveaux tels que celui du « refus du travail », ou l'intuition de l'« autonomie ouvrière ». Les idéologies du travail et du progrès sont profondément remises en cause, ce qui induit une rupture marquante avec le discours communiste et syndical depuis la période de reconstruction de l'après seconde guerre mondiale. Il y a surtout l'idée d'arriver à saisir le passage opéré entre les années 1950, fortement caractérisées par la figure de l'ouvrier professionnel, lié à l'héritage de la Résistance et doté d'une conscience de sa mission « historique » (la transformation sociale vers le socialisme), et les années 1960 qui voient surgir sur le devant de la scène ce qui sera défini sous la figure de l'« ouvrier-masse » notamment lors des affrontements de Piazza Statuto. Ce sujet ouvrier déqualifié ou peu qualifié, majoritairement originaire du sud et de l'émigration intérieure, bouleverse les cadres de la vie ouvrière, notamment dans les manières de s'organiser et de lutter au sein de l'usine. Tout le travail d'enquête mené par le groupe des *Quaderni* part donc d'entretiens avec des ouvriers pour en faire « un instrument pour la connaissance de la nature et de la forme du cycle productif d'usine et [une] expression des requêtes d'autonomie ouvrière. »⁴¹³

Surtout, à partir de ce travail d'enquête, les opéraïstes tentent de faire émerger les contradictions internes à l'expansion économique que connaît l'Italie dans ses années de reconstruction : là où le capital se concentre dans de grandes entreprises et usines comme la Fiat ou la Pirelli, se concentrent aussi de nombreux ouvriers. L'analyse consiste alors à voir dans ce double mouvement de concentration la possibilité de formes d'agitation politique nouvelles. C'est ce qui fait dire à Mario Tronti que : « Le développement capitaliste s'effectue dans un enchaînement de conjonctures. Nous disons que chaque maillon de cette chaîne offre l'occasion d'un conflit ouvert, d'une lutte directe, d'une manifestation de force, et que cette chaîne se brisera, non pas où le capital sera le plus faible, mais là où la classe ouvrière sera la plus forte. »⁴¹⁴ Dans cette tentative de

412 La nouveauté consiste dans le fait que les opéraïstes opèrent une relecture de Marx en reconsidérant le marxisme non « comme une théorie objective du développement capitaliste mais [comme] une science de l'antagonisme de classe qui vit à travers tous les passages du développement capitaliste », in Primo Moroni, Nanni Balestrini, *op cit*, p.38.

413 Primo Moroni, Nanni Balestrini, *op cit*, p.136.

414 Mario Tronti, *Ouvriers et capital*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1977.

dévoiler les possibilités de conflictualité dans les moindres interstices, nous voyons là l'un des apports de l'opéraïsme qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de notre étude : cette élaboration intellectuelle et pratique permanente qui tente de sortir du cadre rigide du sujet ouvrier défini par le marxisme. Il y a là un geste politique majeur qui ouvre la voie à un mouvement plus large et à une attention à d'autres sujets, à d'autres *devenirs* aux potentialités révolutionnaires. Nous y reviendrons plus longuement dans le chapitre lié à la question carcérale (chap.5), mais il est important de noter cette spécificité dès maintenant. Surtout, cette attention à saisir dans les transformations du capital celles à même de recomposer la classe ouvrière dans sa texture profonde ouvre la porte à une remise en question d'une autre centralité : celle de l'avant-garde politique, ou, dit autrement, celle des organisations classiques qui jusque-là monopolisaient les discours et les impulsions de lutte au sein de l'usine. Cela signifie concrètement un refus de considérer les syndicats et le PCI comme les centres du conflit social et politique et un soin porté à l'endroit des *marges*. Il faudrait alors entendre l'*opéraïsme politique* en tant que tentative d'élaborer des stratégies politiques à partir des nouvelles hypothèses théoriques issues des expériences concrètes des luttes ouvrières des années 1960. C'est aussi en ce sens qu'il se confronte et peut s'opposer à la politique menée par le PCI et les appareils syndicaux qui lui sont liés, dont il cherche à briser l'hégémonie sur la classe ouvrière.

Il y aurait évidemment bien plus à dire sur ce que fut et représenta l'opéraïsme dans le paysage politique italien de l'après-guerre, mais ce qui nous intéresse à travers cette présentation sommaire de ce courant, ce sont évidemment les considérations – pratiques ou théoriques – que nous avons retrouvées de manière diffuse et disséminée dans la trajectoire du SR. Il nous faut préciser que nous devrions plutôt parler d'imprégnation et d'influence que de filiation directe, au sens où nous n'avons pas, à notre connaissance, de documents clairs qui témoigneraient de cet héritage. Les textes du SR font référence de manière bien plus claire à Marx ou à Lénine qu'à Tronti et Panzieri. Pourtant, s'il nous a paru essentiel de passer par cet intermède historique des années 1960, c'est bien parce que nous avons entrevu une porosité entre certains gestes des opéraïstes et ceux du SR, ou à travers des lignes de fracture qui s'établissent à ce moment-là et se maintiennent dans la décennie suivante. Ainsi, de l'enquête ouvrière aux critiques portées à l'encontre du PCI, du goût de l'autonomie à l'attention aux nouveaux sujets, ce sont une fois de plus les mots et les faits qui font office de fil rouge entre deux générations d'intellectuels en quête d'engagement et de bouleversement politique.

C. L'intellectuel engagé : l'exemple de la magistrature

1. Une contestation sur le terrain du droit: le précédent *Magistratura democratica*.

La période d'agitation politique qui émerge du *sessantotto* bouleverse et traverse l'ensemble du corps social : de la remise en question du couple et de la famille par le mouvement féministe aux mobilisations des « prolétaires en uniforme » (les *proletari in divisa*) qui contestent la discipline militaire et réclament l'introduction de l'objection de conscience, il n'est pas une seule institution classique qui ne soit touchée par cette lame de fond. Les professions intellectuelles sont également concernées. L'information connaît des changements radicaux sous l'impulsion des mouvements de journalistes démocrates, tandis qu'on assiste, dans les tribunaux, à l'émergence d'une génération de jeunes magistrats. Qualifiés de « juges d'assaut »⁴¹⁵, ces juges de première instance mènent des enquêtes contre la corruption, luttent pour les droits des ouvriers ou la protection de l'environnement face aux usines polluantes. Pour le dire alors avec Tullio Grimaldi, « Les luttes du mouvement étudiant et les grandes grèves ouvrières du printemps 1968 et de l'automne 1969 virent comme protagonistes de nouveaux sujets intellectuels aux côtés des manifestants, et se profila une conception de la figure du juriste différente de la figure traditionnelle. Non plus, donc, conservatrice et rangée avec les classes dominantes, mais démocratique et destinée aussi au processus des classes plus faibles. »⁴¹⁶

Se déploie ainsi toute une contestation au sein de la magistrature et sur le terrain même du droit, qui cherche à mettre en évidence la fonction conservatrice de celui-ci. « Plus largement, c'est l'ensemble du champ des producteurs de droit qui se trouve affecté par cette politisation. »⁴¹⁷ Ce dernier est interprété comme le lieu où s'exprime aussi le conflit de classe, et comme l'expression d'une vision du monde propre à la bourgeoisie et à ses intérêts, qui s'impose comme antagoniste au prolétariat. L'avocat Giannino Guiso exprime cette position : « Avant tout il faut clarifier que le droit, comme superstructure, sert dans la société capitaliste pour masquer et cacher la diversité des rapports réels de classe, des rapports de pouvoir, des rapports d'exploitation. *C'est le droit d'une partie contre l'autre qui apparaît comme le droit de tous*. C'est le droit bourgeois qui rend semblable

415 Guido Crainz, « Les transformations de la société italienne », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008/4 n° 100, p. 103-113.

416 Tullio Grimaldi, *Giurisdizione e potere : saggio sul processo politico*, Naples, edizioni scientifiche italiane, 2000, p.132

417 Vauchez, Antoine, *L'institution judiciaire remotivée : le processus d'institutionnalisation d'une "nouvelle justice" en Italie : 1960-2000*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004, p.55.

le citoyen qui vend sa force de travail et le citoyen capitaliste qui l'achète à bas prix. »⁴¹⁸ Partant d'une sensibilité partagée sur la question, toute une frange de magistrats se rapproche alors de groupes ou de positions appartenant à l'aire de la gauche extraparlamentaire, voire révolutionnaire, en appuyant sur la nécessité de réinterpréter le droit à travers « un parti pris pour les classes défavorisées »⁴¹⁹. Alors que dans les décennies précédentes, les avocats et magistrats impliqués sur le terrain d'une politique radicale agissaient au sein du PCI, un déplacement s'opère dans les manières de s'engager : le PCI ne représente plus le seul horizon ou la force de proposition émanant de la gauche radicale. Désormais, il existe tout un nouveau jeu d'alliances entre « antagonistes à l'intérieur des institutions et antagonistes en-dehors des institutions » pour reprendre l'expression de Moroni et Balestrini, alliances que l'on retrouve dans le processus d'organisation commune entre toute une couche d'intellectuels et les groupes qui émergent à la gauche du PCI. La question de la répression représente sûrement un des moteurs les plus importants de cette dynamique, aussi bien dans la nature massive du phénomène que dans le rôle propre à la magistrature au sein de ce phénomène. Cette dernière est en effet analysée, à travers une grille d'analyse marxiste, principalement par sa « nature de classe » et par « son rôle organiquement répressif et anti-prolétaire »⁴²⁰.

Il faut évidemment noter que ces bouleversements contestataires sont favorisés par un contexte général d'affrontement politique diffus, mais aussi par un renouvellement générationnel. C'est ce mouvement que Guido Crainz pointe et analyse justement dans son *Paese mancato* :

Dans les années soixante encore, a observé Luigi Ferrajoli, la magistrature était “un corps bureaucratique fermé, cimenté par une rigide idéologie de classe” : celle-ci était basée sur l’“objectivité” et la “neutralité” des lois, même si c'était celles héritées du régime fasciste, et elle était soutenue par l'organisation hiérarchique rigide (et corporative) de l'ordre judiciaire. Cette culture de classe commence à être mise en discussion dans les années soixante-dix : une génération neuve d'intellectuels se forme, partageant l'exigence de repenser des méthodes et des catégories des sciences juridiques [...]. La mise en discussion du pouvoir absolu des hiérarchies a des caractéristiques culturelles et en même temps générationnelles : en 1968, a observé Guido Neppi Modona, tous les magistrats de Cassation et 70% de ceux d'Appel s'avèrent être en service avant 1944 (c'est-à-dire qu'ils proviennent du système juridique fasciste), alors que la quasi totalité des magistrats de tribunal sont entrés en service par la suite. Un moment important est marquée par la naissance de Magistratura democratica, en 1964, et par le double processus qui marque les deux années suivantes : la bataille pour ouvrir la juridiction aux valeurs constitutionnelles et celle pour l'automatisme de la carrière, vouée à soustraire les juges au

418 Giannino Guiso, *L'uomo senza diritti : il detenuto politico*, Milan, collettivo editoriale Librirossi, 1977, p.62-63.

419 Vauchez, Antoine, *op cit*.

420 Comitato nazionale di lotta contro la strage – Soccorso rosso, « Valpreda è innocente », mars 1972, in archivio Lelio Basso, fond M. Salvati, S.02, B.3, Fasci.8.

Crainz fait émerger un élément majeur et constituant dans l'émergence d'une contestation sur le terrain du droit. Bien avant l'apparition de divers groupes anti-répression comme le *Soccorso rosso* au tournant des années 1960-1970, une organisation a contribué à une politisation et à une polarisation des positions : *Magistratura democratica* (Md). Cette dernière est créée le 4 juillet 1964, à Bologne, lors d'une rencontre où 27 magistrats souscrivent la motion constitutive (on y retrouve des personnages aux parcours divers comme Ottorino Pesce, Livio Pepino ou Gian Carlo Caselli). D'emblée, elle se revendique comme une force de représentation de la gauche de la magistrature, à même de défendre une vision progressiste, une volonté de démocratisation de la fonction judiciaire et dont la préoccupation « fut celle de construire un modèle alternatif de magistrat, d'organisation judiciaire, de politique de la justice. »⁴²². Nous pourrions voir dans la naissance de Md les prémises de l'onde contestataire qui traverse le domaine du droit aux lendemains du *sessantotto*. Allant à l'encontre du dogme dominant qui tendait à représenter le droit comme un terrain apolitique (expression d'une tendance conservatrice majoritaire), Md tente de faire redescendre le magistrat de sa tour d'ivoire pour le ramener sous le contrôle d'une souveraineté populaire⁴²³. Cette position fut rapidement taxée d'iconoclaste ou d'hérétique dans les sphères classiques du droit. Il ne faudrait surtout pas entendre la trajectoire de Md comme un cheminement gramscien de contrôle hégémonique au sein de la magistrature, mais bien comme la constitution d'une conception alternative du droit et du judiciaire. Ce que défend avant tout Md, c'est une philosophie *garantiste* du droit, c'est-à-dire une attention permanente afin d'éviter et de parer à tout arbitraire possible de l'action judiciaire à l'encontre de l'individu. Cela constitue aussi une rupture avec une vision, auparavant dominante, d'une magistrature qui représenterait une articulation supplémentaire de la classe politique. Une affirmation d'autonomie de la sphère du droit est donc mise en avant. Cela doit passer à travers une série de ruptures politiques dans les représentations dominantes, en mesure de renverser la conception du droit en cours à l'époque, comme cela est déclaré notamment lors du congrès de Md à Pise en avril 1971 :

La section romaine, enfin, proposait explicitement la « contestation du rôle » de la part du juge « démocratique ». Celle-ci aurait dû être réalisée à travers : a) la négation constante de la part des magistrats des « valeurs assumées comme absolues qui dominent l'interprétation des normes juridiques » ; b) la dénonciation des « mécanismes de répression insérés dans l'appareil judiciaire » ; c) la « liaison » des magistrats avec les « luttes externes ».⁴²⁴

421 Guido Crainz, *Il paese mancato, op cit*, pp.117-118.

422 *Idem*.

423 Livio Pepino, « Appunti per una storia di Magistratura democratica » in *Questione giustizia*, n°1/2002.

424 Romano Canosa, *Storia della magistratura. Da Piazza Fontana a Mani Pulite*, Milan, Baldini & Castoldi, 1996,

Par la suite, lors d'une réunion à Rome en décembre de la même année, ces objectifs sont réaffirmés comme « la réalisation d'un modèle de théorie et pratique judiciaire destiné à priver la justice de ses caractéristiques d'instrument de défense des intérêts des classes dominantes et à la rendre au contraire fonctionnelle aux exigences d'égalité, participation et émancipation sociale et économique des classes laborieuses. »⁴²⁵ Il est d'autant plus fort de réaffirmer ce genre de position à ce moment-là, que la position du magistrat critique et antagoniste qui cherche à remettre en question certains rouages du monde judiciaire connaît un affaiblissement, ou disons une certaine marginalisation, dans le sillage de Piazza Fontana qui marque un tournant conservateur dans la magistrature. Autrement dit, ceux qui ne veulent pas participer ou émettent des réserves à l'encontre du tournant répressif contre les « groupes extrémistes » (notamment de la gauche révolutionnaire et extraparlamentaire) se retrouvent isolés. Comme le note Crainz, les attaques portées contre ce type de magistrat ne sont pas surprenantes, mais n'en sont pas moins particulièrement dures :

Il est difficile, donc, de s'étonner de la tempête qui se déchaîne contre les juges qui critiquent l'orientation unilatérale et les nombreuses irrégularités des enquêtes sur piazza Fontana. Les procédures disciplinaires et les dénonciations pour « outrage de la magistrature » se succèdent : de celle de 1970 contre le juge Franco Marrone (et ensuite contre les juges qui se solidarisent avec lui) jusqu'à celles de 1972 contre les organes dirigeants de l'Association des magistrats de Milan.⁴²⁶

Pourtant, malgré les aléas liés au contexte général, nous notons une volonté de consolider et d'ancrer un positionnement contestataire sur le terrain juridique, bien que l'organisation ait connu un clivage interne à la suite de la vague de 1968-69. À ce moment-là se constituent clairement deux ailes : une « gauche » qui soutient voire participe aux mobilisations, tandis que la « modérée » reste attachée au projet réformiste originel.⁴²⁷

En parallèle du « travail de terrain » lors des procès ou des procédures judiciaires, Md se dote aussi d'un organe de liaison, vu comme un autre espace sur lequel peut s'élaborer une vision du droit critique, progressiste et orientée vers un changement sociétal, comme le note Maria Malatesta : « l'association *Magistratura Democratica* (MD) fonda la revue *Quale Giustizia* à Bologne en 1970. Elle réunissait des magistrats de MD et de jeunes enseignants-chercheurs en droit qui recueillaient et commentaient les comportements de la magistrature italienne sur des thèmes d'actualité comme la répression policière et judiciaire de la révolte étudiante, le droit du travail, la salubrité des conditions de travail, l'avortement etc. »⁴²⁸ Les grandes thématiques qui traversent les mouvements

p.17.

425 *Idem*.

426 Guido Crainz, *op cit*, p.399.

427 Antoine Vauchez, *op cit*.

428 Maria Malatesta, « Les juristes italiens et le « long mai 1968 » », *op cit*.

de contestation sont donc abordées dans cette revue ; surtout, celle-ci représente le point de jonction entre deux générations qui se retrouvent sur un terrain et dans un élan communs.

Il nous faut noter brièvement que cette contestation à l'intérieur des professions intellectuelles (avocats, mais aussi médecins, journalistes, artistes, écrivains, magistrats, professeurs...) est à l'époque, comme nous l'avons déjà dit, un phénomène international. Ainsi, à titre d'exemple des contestations politiques dans le monde du droit, nous pourrions également évoquer l'expérience en France du Mouvement d'Action Judiciaire (MAJ), né en 1968, qui se présente comme un « mouvement de « travailleurs du droit » (avocats, magistrats, personnels des tribunaux, enseignants, étudiants, éducateurs, assistantes sociales) qui ont choisi de remettre en cause l'institution judiciaire. »⁴²⁹ Les membres du MAJ entendent donc remettre en question l'aspect traditionnel de leur fonction pour l'insérer et le concilier avec des exigences et des dynamiques collectives (aussi bien au sein de la magistrature qu'en dehors). Ces juristes font alors le choix de s'attaquer à l'aspect répressif de la machine judiciaire de l'intérieur, c'est-à-dire non pas en vertu d'une position idéologique sur la question, mais en tant qu'acteur immédiat, tout en assumant de relier leur critique à une grille d'analyse sociale et politique basée sur une opposition entre des classes antagonistes : « *Par-delà l'apparence répressive, l'appareil judiciaire a pour fonction essentielle la légitimation de la domination de classe. C'est dire l'acuité du débat sur la légalité et l'âpreté des conflits ayant pour cible l'appareil judiciaire, le Pouvoir ne pouvant tolérer que soit ainsi sapé le fondement de son autorité.* »⁴³⁰

Pour revenir en Italie, il nous faut également signaler que sur le modèle de Md, d'autres associations ou groupements politiques cherchent à entreprendre une rénovation démocratique dans leur corps de métier et se forment dans la foulée du *sessantotto*, comme Giuristi democratici, Giornalisti democratici, Medicina democratica, Psichiatria democratica... Toutes ces organisations naissent dans des milieux particulièrement codés et hiérarchisés, au sein desquels les contestations politiques ne faisaient pas partie d'un référentiel et d'une culture autant partagés qu'en usine par exemple. Notons que les ambitions politiques de ces groupes militants ne relèvent pas des mêmes que celles du SR : des références fondatrices comme le communisme ou la poursuite d'un processus révolutionnaire sont absentes des discours qu'ils portent. Ce qui anime profondément les juristes impliqués par exemple dans Md, c'est un attachement aux principes énoncés dans la Constitution italienne et la volonté de les rendre effectifs, de leur donner corps dans la réalité. Une fois de plus, laissons la parole à Guido Crainz qui détaille ce mouvement et met en relief la rupture

429 Cité dans Liora Israel, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI ». In: Politix. Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003, p.133.

430 Liora Israel, « UN DROIT DE GAUCHE ? », *op cit.*

générationnelle qui s'exprime à ce moment-là :

L'initiative de Magistratura democratica insiste de plusieurs manières sur l'écart entre la Constitution et les codes hérités du fascisme. En 1970 la tentative d'organiser un référendum contre les délits d'opinion échoue (non soutenue par le Pci) : ainsi s'intensifient les arrêtés des magistrats et des juges qui mettent en cause la Cour constitutionnelle. Grâce à cette poussée, « le quinquennat de 1968 à 1972 représente la période d'expansion maximale des droits individuels dans le cadre de notre législation ». Un des dirigeants de l'aile la plus conservatrice de la magistrature, Mario Calamari, le confirmait à sa manière : « la situation actuelle est catastrophique – s'exclamait-il –, avec un code pénal démoli dans plusieurs de ses normes, et précisément celles qui lui donnaient son empreinte caractéristique ».

À la tête du renouvellement, ce sont presque toujours des juges jeunes. Ils sont désormais appelés “magistrats d'assaut” – écrivait « Il Corriere della sera » en 1972 – ces “magistrats très jeunes qui ont soumis à une révision critique de nombreuses habitudes mentales qui semblaient ancrées, et se révèlent décidés – pour ainsi dire – à relire avec des yeux neufs notre vieille législation.”

Les juges du travail, par exemple, sont très actifs dans le fait d'imposer à des industriels insoumis l'application du Statut des travailleurs. Plus généralement, pour ce petit mais courageux groupe de magistrats l'article 3 de la Constitution devint un point de référence important, qui engage la République à “éliminer les obstacles d'ordre économique et social” qui empêchent une égalité réelle entre les citoyens.⁴³¹

Ce que met notamment en évidence Crainz dans ce passage, c'est l'émergence de cette nouvelle figure contestataire connue sous le nom de « *pretore d'assalto* » – ces juges d'assaut qui s'appuient sur le droit même et sur son interprétation pour soutenir les luttes de masse. Partant de là, ils osent s'engager et se mettre en jeu sur des sujets « chauds », voire contre des entreprises particulièrement puissantes, sur des terrains sur lesquels ces dernières n'avaient pas pour habitude de se voir contestées. À titre d'exemple, « Même le « droit de polluer » des industries commence à être contesté à partir des initiatives des juges qui frappent aussi bien des industriels que des autorités publiques oublieuses de leurs devoirs : celles-ci impliquent aussi un établissement très moderne de la Montedison, qui reverse à la mer des rejets hautement nocifs. »⁴³² Dans le même ordre d'idée, mais plus directement lié aux luttes ouvrières, un exemple parlant nous est d'ailleurs fourni par la sentence rendue par le juge de première instance qui condamne l'Alfa Romeo, en 1971, pour les suspensions prononcées en représailles à l'encontre d'ouvriers qui avaient fait grève. Si nous reviendrons plus loin sur la particularité de cette lutte à l'Alfa, un simple extrait suffit à nous montrer les positions adoptées par ces *pretori d'assalto*. Après avoir défini le travail salarié comme une « privation de liberté », le juge poursuit :

Le travail à la chaîne se présente toujours plus comme une source de gaspillage des capacités

431 Guido Crainz, *Il paese mancato, op cit*, p.400

432 *Ibid*, p.401

humaines et d'incommodités pour ceux à qui est imposé ce type de travail. La chaîne n'est pas un fétiche (une idole) aux exigences duquel la communauté d'usine (les ouvriers) doit s'incliner respectueusement. Mais une technique de travail choisie à l'intérieur des différentes possibilités d'usage posées par la science et par la technique pour répondre à un but précis, celui de l'accroissement de la production et des profits. Pour cela on déduit que celui qui a opéré un choix doit en assumer aussi les désavantages et ne peut pas transférer ceux-ci à des tiers (les ouvriers) après avoir joui des avantages.⁴³³

À travers l'élaboration d'une conception d'un droit critique, la naissance de groupes militants actifs sur ce terrain-là, la création de revues qui relaient ces positions et surtout l'émergence de nouvelles figures du juriste, toute une conflictualité politique envahit le monde judiciaire et nous offre une illustration de ce que peut signifier pratiquement, au tournant des années 1960 et 1970, l'engagement des intellectuels aux côtés des mouvements de lutte.

2. Conséquences : nouvelle identité, schizophrénie, trahison, autonomie.

Il s'agit désormais de comprendre que le déplacement opéré ne se veut pas seulement pratique, mais en deviendrait presque existentiel dans le sens où ce qui est en jeu dans cette période, c'est une nouvelle manière de concevoir le sujet politique, et surtout que c'est l'existence même de ce dernier qui est bouleversée. Autrement dit, qu'est-ce que cela signifie d'être un intellectuel engagé, de se retrouver en rupture avec sa classe d'origine, de rompre avec les schémas classiques de l'action politique tels qu'ils pouvaient, par exemple, être définis auparavant par le PCI ? Tout un monde de potentialités s'ouvre dans des champs corporatifs et professionnels habituellement plutôt éloignés de l'affrontement politique classique. Nous nous accordons avec Liora Israël lorsqu'elle dit que

[...] la pensée 68 frottée aux réalités professionnelles fit surgir au sein même des groupes professionnels les mieux établis et dotés des corporatismes les plus visibles des formes de réflexivité critiques aux conséquences pratiques importantes. [...] Du point de vue de la socio-histoire de ces groupes professionnels en général, et des juristes en particulier, elles donnent à voir – comme d'autres périodes de crise – les potentialités d'action impensées voire impensables, recelées par des professions.⁴³⁴

Il ne faudrait donc pas croire que l'engagement politique ne serait qu'une posture, un simple masque d'apparat que l'on pourrait revêtir de temps en temps. Prendre l'engagement au sérieux, cela

433 Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, supplemento al n°5 de "L'Erba voglio", Milano, 1972, p.8.

434 Liora Israël, « UN DROIT DE GAUCHE ? », *op cit.*

revient à considérer la (ou les) déchirure que cela suppose par rapport à un état précédent. Il s'agit alors de questionner ces avocats, ces juristes, ces magistrats, sur les conséquences de leurs choix partisans. Nombreux sont les témoignages susceptibles de nous apporter des éclaircissements, ou au moins des éléments de réflexion sur la question. D'aucune manière, nous n'allons chercher à énoncer des vérités généralisables à l'ensemble des magistrats – et encore moins des intellectuels –, mais plutôt à saisir des indices, des lignes à explorer dans les basculements subjectifs à l'œuvre qui, mis bout à bout, peuvent nous aider à comprendre ce qui s'opère lors d'une mise en jeu politique.

Le point de départ réside dans les contradictions révélées par la généralisation de l'affrontement politique. À partir du moment où ce dernier ne se résume plus seulement à une grossière dichotomie entre prolétaire et bourgeois, mais voit au contraire un ensemble de lignes bouger portant à de nouvelles alliances, à la mise en valeur de nouveaux sujets politiques, il faut comprendre qu'il n'existe plus de « hors champ » à la conflictualité. Chaque territoire – comme le droit par exemple – devient un champ de bataille où s'expérimentent de nouvelles manières de lutter, et le combat autour de l'interprétation du droit en est une. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce constat dressé lors d'un congrès militant à Milan sur l'administration de la justice, auquel participent plusieurs groupes ou membres de la gauche extraparlamentaire : « La réalité de la lutte de classe produit des contradictions à l'intérieur de la magistrature et celles-ci amènent de nombreux hommes, appelés à administrer la justice, à chercher à l'entendre selon les intérêts des classes travailleuses, à interpréter et appliquer la loi dans l'esprit de la Constitution démocratique et antifasciste. »⁴³⁵ Si les contradictions sont révélées et qu'il y a une tentative pour les affronter, il ne faudrait toutefois pas croire que cela se ferait sans accroches, sans résistance ou difficulté. Un exemple nous est offert par la position quasi schizophrénique dans laquelle se retrouvent des magistrats sensibles aux questions sociales et politiques de leur époque, lorsqu'ils se retrouvent à devoir trancher des cas sur le plan de la légalité : il est en effet compliqué d'être acteur du droit et d'en être le contestataire en même temps. C'est un point bien résumé par les propos de Francesco Misiani, jeune juge au début des années 1970 et proche des cercles de Potere Operaio à Rome :

Certains de nous magistrats – continue Misiani – faisaient levier sur le début de l'article 3 de la Constitution qui dit textuellement, « c'est le devoir de la République d'éliminer les obstacles d'ordre économique et social qui, en limitant de fait la liberté et l'égalité des citoyens, empêchent le plein développement de la personnalité humaine et la participation effective de tous les travailleurs à l'organisation politique, économique et sociale du Pays ». C'était cela notre point de bataille. La justice devait tenir compte du fait que tous les citoyens n'étaient pas égaux face à la loi et que les travailleurs avaient moins de chance de pouvoir se défendre. Nous, magistrats, nous voyions l'occupation de maisons vides ou de logements sociaux comme l'exercice d'un droit de la part des moins riches. Nous

435 Marco Janni [et al.], *L'amministrazione della giustizia in Italia. Convegno tenuto all'università Statale di Milano nel maggio 1973*, Mazzotta editore, Milano, 1974, p.II.

retenions que tout ce qui était nécessaire pour l'émancipation de la classe subalterne était légitime. Si je m'étais trouvé à juger pénalement des délits comme ceux précédemment cités j'aurais condamné en reconnaissant, cependant, toutes les circonstances atténuantes possibles. Je vivais, en réalité, une grande contradiction, au sens où je reconnaissais légitimes certaines situations, mais je ne pouvais pas ne pas appliquer les lois pénales en vigueur. L'unique chose que nous faisons était de présenter une série d'exceptions d'inconstitutionnalité qui parfois étaient même reçues.⁴³⁶

Ces propos de Misiani révèlent que le magistrat engagé tente de se soustraire au dispositif dont il est partie prenante ; ou, à défaut d'une soustraction totale, qu'il existe un ensemble de manières de jouer sur les interstices laissés dans le droit pour défendre des idées, des dynamiques de lutte, afin d'épargner les acteurs de ces dernières en butte avec la répression. Si il semble alors presque impossible d'assumer le refus d'un droit « bourgeois », les acteurs doivent se faufiler à travers un ensemble de finesses juridiques pour s'accommoder des contradictions dans lesquelles les acteurs militants du droit sont pris. Bien évidemment, il apparaît clairement que tous les professionnels du droit ne sont pas soumis aux mêmes limites et peuvent assumer différemment leur position conflictuelle. Par exemple, Tullio Grimaldi note à propos de l'avocat-militant : « Un avocat non plus détenteur du savoir juridique, et néanmoins médiateur entre l'appareil de répression du droit bourgeois et ceux qui en étaient frappés, mais lui-même expression d'une part du conflit de classe, dont le procès représentait un des moments. »⁴³⁷

Il y a donc un processus à l'œuvre chez certains professionnels du droit (et nous pourrions élargir la focale en parlant des intellectuels) qui revient à une forme de *désertion* : désertion à l'égard d'un rôle social particulier dont on attend en général une certaine réserve, et surtout ouverture de la possibilité de résister au sein même de la structure professionnelle. Pour comprendre ce que nous mettons derrière cette idée de désertion, nous pourrions mobiliser et pousser le raisonnement mené par l'écrivain allemand Hans Magnus Enzensberger à propos de la *trahison*⁴³⁸. Quand la conflictualité politique se diffracte dans l'ensemble des couches sociales, il serait possible de considérer que les alliances en devenir impliquent des formes de trahison à des schémas en vigueur. Là où l'intellectuel ne répond plus aux attentes de sa classe d'origine, il se confronte à des contradictions en se rangeant aux côtés d'une classe antagoniste. Il se fait alors traître, et nous verrons plus loin à travers la figure de l'infracteur de Foucault comment celui-ci est traité par la société dont il se coupe (cf chap.8). Remise en cause et refus d'une identité qui n'est pas qu'un processus abstrait de re-subjectivation, mais qui comporte des incidences pratiques dont nous pouvons trouver des échos dans les travaux de Liora Israël sur l'engagement d'avocats et de magistrats dans la Résistance en France : « On peut poser par hypothèse que l'attitude de nombreux

436 Aldo Grandi, *op cit*, pp.134-135.

437 Tullio Grimaldi, *op cit*, p.132

438 Hans Magnus Enzensberger, *Politique et crime*, Mesnil-sur-l'Estrée, Gallimard, 2011.

avocats sous l'Occupation, mais aussi dans certains mouvements situés aux extrêmes politiques dans les années 1930 ou à la Libération, invalident partiellement l'hypothèse de l'affinité entre profession d'avocat et libéralisme politique, [...] »⁴³⁹. Bien que les séquences historiques ne soient pas comparables, ce qui nous intéresse ici est l'existence de cette rupture d'affinité. C'est dans des moments où les positions politiques peuvent se polariser fortement que des déplacements s'opèrent et que de nouvelles manières d'appréhender l'outil de travail ou le quotidien professionnel émergent. Bref, comme le dit Liora Israël, c'est dans le point de jonction entre « la singularité de leurs trajectoires personnelles et la généralité de leur rapport professionnel aux institutions » que des magistrats, juges ou avocats, ont pu « mettre en œuvre des pratiques résistantes. »⁴⁴⁰

Ces intellectuels ont donc contribué à ouvrir la voie à des formes d'autonomie politique en rupture avec l'hégémonie du PCI : naissance de nouvelles organisations qui ne se constituent plus sur une seule base idéologique, poursuite de combats et de lutte qui ne font pas forcément partie de l'agenda politique des grandes machines syndicales et des appareils de parti (comme sur le plan de la santé et de la pollution), etc. Nous y voyons comme une continuité avec le mouvement impulsé quelques années auparavant et dont nous avons déjà parlé suite à l'insurrection hongroise de 1956. Suite à ces événements, l'avocate Bianca Guidetti Serra avait quitté le PCI tout en ne délaissant pas l'action politique :

Je ne me suis plus inscrite dans aucun parti, mais j'ai aussi entendu la profession avec une manière différente de militantisme, en défendant des causes que je ressentais comme justes ou même des personnes qui avaient fait des choses injustes, mais auxquelles je voyais au moins une circonstance atténuante dans la provenance sociale. Je continuais à suivre des cas liés au travail en collaboration avec le syndicat, et également à faire ma part dans toutes les occasions, qui ne manquèrent pas de se présenter, de procès « politiques » dans le sens le plus ample du terme.⁴⁴¹

Les choix personnels sont alors guidés par un positionnement éthique, à contre-courant des décisions de la machine (du parti ou de la justice), mouvement que l'on retrouve lorsque des juges d'instruction ouvrent des enquêtes contre de grandes entreprises polluantes ou lorsque des avocats offrent leurs services gratuitement pour défendre des militants politiques.

Lutte des classes et schizophrénie, désertion, trahison, arrachement, mais aussi recherche d'autonomie ou formation d'une nouvelle identité : les affects et les processus singuliers qui traversent les sujets acteurs du droit et les plongent dans un engagement politique sont nombreux et disparates. Mais ce qui se révèle au fond dans cette période qui succède au *sessantotto*, c'est une

439 Liora Israel, *Robes noires, années sombres*. *Op cit*, p.14

440 *Ibid*, p.23

441 Bianca Guidetti Serra, con Santina Mobiglia, *op cit*. ,p.87.

inclination vers l'engagement qui touche des corps de métier qui en sont habituellement plutôt éloignés, un refus de la figure de l'intellectuel technocrate, considéré comme un rouage essentiel au bon fonctionnement du système capitaliste. Nous retrouvons d'ailleurs une analyse de cette inclination, une forme de critique des déterminismes sociaux, dans l'introduction de *La strage di stato*, où les auteurs annoncent que leur contre-enquête est évidemment dédiée à Pinelli, mais aussi à Ottorino Pesce, un magistrat, car « il avait choisi de se ranger du côté des exploités plutôt que de celui des exploités, prétendant refuser le rôle social qui lui avait été assigné. »⁴⁴² Nous retrouvons un argument de la même nature dans les échanges entre Franceschini (un des fondateurs des Brigades rouges) et le juge Mario Sossi, lors de la séquestration de ce dernier en 1974. Lors d'un « interrogatoire », le brigadiste revient sur les « camarades » d'extraction bourgeoise qui ont fait le choix de se mettre du côté des révolutionnaires. Au premier rang de ceux-ci, on retrouve bien sûr l'éditeur milliardaire Feltrinelli, mais aussi une référence à

nos avocats [qui] appartiennent à la bourgeoisie, mais cela ne veut rien dire. Ce qui compte c'est leur engagement politique et leur totale disponibilité, même au-delà des limites restreintes de leur devoir professionnel. Si nous n'avions pas trouvé un Guiso, une Guidetti-Sera, un Di Giovanni, qui nous aurait défendus ? Peut-être les Ricci, ou ceux comme lui, qui, pour obéir aux ordres révisionnistes du PCI, ont abandonné dans vos mains les camarades de la « 22 Octobre » ?⁴⁴³

D. L'intellectuel révolutionnaire du Soccorso Rosso.

Nous avons dû suivre un cheminement un peu long pour en arriver spécifiquement à la perception propre au SR du rôle de l'intellectuel révolutionnaire, car il nous semblait nécessaire de montrer qu'il s'insère dans un contexte propre à l'Italie et de ses mutations. En effet, aussi bien les opéraïstes que Md ont contribué à renouveler l'engagement politique des intellectuels et des acteurs du droit. Mais l'armature théorique définissant la position de ces derniers dans le mouvement révolutionnaire a connu des mutations profondes depuis la doxa léniniste, bien que les groupes de la gauche radicale n'aient pas complètement rompu avec elle. C'est le constat que font Balestrini et Moroni :

Les camarades [...] qui donnent vie au "Soccorso rosso", ne font que poursuivre dans leur champ spécifique la réflexion et le choix politique du refus du rôle et de la profession de technicien déjà commencé par la génération des "Quaderni Rossi". Derrière le choix du "refus du rôle" il y a de nouveau la conscience du "savoir du capital" comme "science hostile à la classe", comme "dévoilement" des racines de la domination et de l'exploitation.⁴⁴⁴

442 *L'Etat massacre*, éditions Champ libre, Paris, 1971, p.8.

443 Mario Sossi, *Nella prigione delle BR*, Milan, Editoriale Nuova, 1979, p.136.

444 Primo Moroni et Nanni Balestrini, *L'orda d'oro*, op cit., p.345.

Il n'y a donc pas une case pratique dans laquelle nous pourrions ranger les intellectuels du SR, mais des éléments qui nous permettent de saisir et de décrypter leurs discours et leurs modalités d'intervention. Si la structure se constitue comme nous l'avons vu sous l'impulsion notamment d'artistes et d'avocats, qui ne se reconnaissent pas dans les formes déjà établies de la politique et qui veulent mettre à disposition leurs compétences dans des champs particuliers, il n'est alors pas étonnant de voir se multiplier les références à cette question dans les textes du SR, et ce dès les premiers temps d'existence. Dès juillet 1971, quelques mois avant la réunion de constitution du SR, quelques militants avaient rédigé un document d'appel à cette assemblée en spécifiant ce qu'ils attendaient de l'intellectuel, position que l'on retrouve par la suite comme socle idéologique sur le sujet :

Au fur et à mesure que la classe ouvrière accumule ses forces, celle-ci requiert toute une série de services qui facilitent la réalisation de ses objectifs révolutionnaires : de comment on lutte contre la nocivité en usine et on conteste les rythmes de travail, les licenciements et les suspensions sur le plan « technique », à comment on déjoue les mensonges de la magistrature et les attaques de la police, des fascistes et des gardes ruraux ; de comment on utilise les lois à l'avantage du peuple, à comment on découvre les dynamiteurs des services secrets et on calcule la trajectoire d'un projectile ; de comment on fait échouer le boycott de la presse bourgeoise à comment on utilise une radio ou on photographie un policier ; de comment on occupe une usine, une école à comment on fait échec et on bloque une expulsion.

Tout cela comporte, pour les intellectuels qui doivent fournir ces services selon les exigences de la classe ouvrière, un nouveau style de travail bien différent du professionnalisme traditionnel. Il est aussi nécessaire d'avoir une mentalité complètement neuve et une disponibilité généreuse qui n'a rien à voir avec l'application mercenaire du professionnel. Les concepts de légalité, droit, santé, fonctionnalité, productivité doivent être renversés par ceux qui se posent du point de vue du prolétariat.⁴⁴⁵

L'analyse des formes d'engagement des intellectuels repose donc en premier lieu sur un constat : les luttes ne peuvent gagner en puissance qu'à la condition de se doter d'un certain nombre de connaissances et d'instruments particuliers. Mais le rapport aux intellectuels n'est pas seulement intéressé ou opportuniste, il représente une porte ouverte à ceux qui sont disposés à se mettre en jeu et – aussi – à se remettre en question dans leur pratique quotidienne. La proposition représente une forme d'alliance en rupture avec le lien organique entre parti et intellectuels tel qu'il était pratiqué par le PCI, qui ne faisait au fond que maintenir ces derniers dans leur rôle social classique. Il s'agit plutôt, selon le SR et tels que le voyaient les opéraïstes avant eux, d'une forme d'organicité à la classe. Un texte du SR de Pise datant de 1971 va d'ailleurs dans ce sens :

Nous ne leur proposons aucune alliance au sens traditionnel de cette politique pratiquée par les

445 Soccorsso Rosso, « Parte I », Milan, 26 septembre 1971, p.2, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale.

révisionnistes. C'est-à-dire que nous n'entendons pas contracter leur engagement dans la bataille que nous conduisons, ou voulons conduire, en échange de l'acceptation de notre part de leur rôle, de leurs privilèges, de leurs intérêts, à savoir de la menace de notre part de contester ce qui est la base matérielle de leur pouvoir, à savoir la division bourgeoise du travail. »⁴⁴⁶

Il est alors attendu de l'intellectuel une capacité à renverser les situations et l'usage de son savoir-faire pour en faire une « arme aux mains des révolutionnaires »⁴⁴⁷. Rompre avec une certaine modalité d'entendre et de pratiquer son travail signifie aussi une propension à laisser tomber la dimension individuelle de la profession pour être désormais capable de se projeter dans des élaborations collectives, que ce soit pour des défenses légales ou pour des enquêtes de contre-information :

L'activité du Soccorso Rosso doit donc consister principalement dans la recherche et dans l'unification de tous ces instruments et ces forces qui sont utiles à l'affirmation et à la consolidation de l'autonomie prolétaire. En utilisant les capacités professionnelles des intellectuels pour les mettre au service du prolétariat. Cela avec la constitution d'une organisation dans laquelle prévaut la méthode de travail en commun afin de dépasser le simple « professionnalisme », en intervenant là où les avant-gardes prolétaires en requièrent la présence.⁴⁴⁸

Cette « communisation » des compétences professionnelles se fonde avant tout sur le présupposé qu'il n'y a pas de déterminisme social indépassable, mais seulement des choix éthiques et politiques qui fondent le rapport à l'engagement et permettent de modifier les rapports de force : « Nous sommes convaincus que les bourgeois, et en particulier les intellectuels, ne sont pas tous du côté de la répression et du renversement autoritaire. À l'intérieur de la bourgeoisie, il y a des contradictions et celles-ci doivent être exploitées [...]. »⁴⁴⁹ Exploiter ces contradictions doit permettre aux intellectuels de s'extraire de leur classe d'origine, tel que le prévoyait Lénine, mais plutôt pour leur donner une place dans la lutte. La discriminante qui émerge alors ne se situe plus sur une provenance de classe et sur ce qu'elle induit, mais plutôt sur une forme de disposition et sur la différence effective entre posture et engagement réel :

[...] le SR ne devra pas être composé seulement de ceux qui sont ou se considèrent très experts dans la théorie communiste et dans ses nombreuses déviations, ni de ceux qui, *L'Espresso* à la main, se débrouillent bien parmi les multiples organisations non révisionnistes et révolutionnaires qui représentent les intérêts généraux du prolétariat ; mais de tous ceux que le SR saura orienter non seulement à découvrir une nouvelle pratique sociale, mais auxquels le SR donnera aussi les instruments théoriques pour comprendre que l'unique pratique sociale est celle qui se déroule au

446 Soccorso Rosso pisano, *op cit*, p.4, in Asmos.

447 *Ibid*, p.5.

448 *Idem*.

449 Soccorso Rosso di Siena, « La lotta di classe non si puo mettere fuori legge », Sienne, 1972, p.13, in Asmos.

service du peuple, que l'unique science est celle qui est utile pour cette pratique, que l'unique façon pour faire partie des rangs des intellectuels révolutionnaires est celui de mener cette pratique et d'apprendre cette science, et enfin que l'unique façon d'être un intellectuel, est celle d'être un révolutionnaire.⁴⁵⁰

On note une volonté de se démarquer – au moins de manière rhétorique – d'un certain nombre de lieux communs de la figure de l'intellectuel engagé « classique », maître de la doxa politique et expert théorique au cœur de tous les débats, bien souvent délié de tout rapport pratique à la réalité. Tout ce qui constitue le rapport au monde de l'intellectuel se voit alors orienté dans une unique direction : science, outils théoriques, pratique sociale se doivent d'être mis à disposition « du peuple », ou moins génériquement du prolétariat. Il s'agit là d'une forme de dépassement des préceptes léninistes qui faisaient de l'intellectuel une sorte de guide du mouvement révolutionnaire, un professionnel de la politique agissant en tant qu'avant-garde. Ici, il perd sa position de centralité pour n'être qu'une composante au milieu d'un plan plus large.

De cette conception révolutionnaire de l'intellectuel découlent un certain nombre de considérations particulières sur le rôle de l'avocat. C'est une question omniprésente dans notre étude puisque celui-ci intervient à plusieurs reprises et dans des fonctions complémentaires : comme spécialiste du droit en mesure d'expliquer et de prévenir l'usage fait de la loi dans les moments où la lutte et les gestes qui s'y rattachent entrent en collision avec ce dernier ; comme agent de relais entre la prison et l'extérieur ; ou encore, évidemment, comme porte-parole de l'inculpé, dans les tribunaux ou en dehors. Ces multiples dimensions en font un personnage central dans la conception politique du SR. Le SR n'est donc pas une organisation d'avocats, mais sans eux, il perd de sa capacité d'intervention. Il est donc indispensable, de par cette position et les ressources dont le défenseur est le dépositaire, de développer une analyse de son rôle et de ce qu'il est en mesure d'apporter dans un tel réseau de soutien avec les prisonniers politiques ou face à la répression. À notre sens, le SR reprend cette politisation du champ du droit, menée précédemment par *Magistratura democratica*, mais en s'insérant dans de nouveaux interstices favorisés par le contexte général, afin de pousser ce phénomène dans un sens qui se veut révolutionnaire, profitant aussi, par là, de l'effritement de la position du PCI et de son quasi-monopole sur la défense politique des militants. La critique politique menée par ces acteurs du droit n'est plus seulement orientée contre leur institution, mais tend vers un bouleversement profond du rôle du juriste, du magistrat ou de l'avocat. C'est un constat similaire à celui fait par Liora Israël lorsqu'elle évoque les modifications dans les pratiques et les formes d'action introduites par le contexte post-1968 qui cherchent à se mettre en accord avec leurs

450 Soccorso Rosso, « Parte I », *op cit*, p.1.

idéaux politiques :

[...] si le droit n'était pas absent du répertoire d'action de la gauche au sens large avant 1968, on peut néanmoins poser par hypothèse que, de largement défensif en soutien à des causes et des mouvements sociaux, il va ensuite être manié de façon plus offensive et organisée. Les « années 68 » et le climat intellectuel et social qui les caractérisent vont en effet interroger – parmi d'autres – certains juristes, alors incités à inventer ou réinventer des formes de pratiques permettant de concilier leur exercice professionnel et leurs aspirations. Le tout dans un contexte d'effervescence intellectuelle et sociale favorable à de telles innovations, par exemple lorsqu'il s'agit d'aider sur le plan juridique d'autres mobilisations caractéristiques de la période.⁴⁵¹

Ce bouleversement et ces « innovations » dans le champ du droit nous renvoient directement à ce que nous évoquions plus haut sur la conception foucaldienne de l'intellectuel devenu « spécifique », notamment par l'usage nouveau qu'il fait de son savoir, de ses compétences et de son rapport à la vérité. L'avocat n'est plus seulement un technicien et un expert du droit, mais il participe également à la conflictualité politique. Surtout, pour le SR, il se doit d'utiliser les outils à sa disposition pour en faire les instruments d'une offensive sur le terrain du droit ; ce dernier devient l'objet d'une lutte dans laquelle chaque camp en fait une arme qui sert ses intérêts comme le rappelle l'avocat Giannino Guiso : « *La nécessité de criminaliser tout ce qui est politique fait du droit une arme nécessaire à ce but.* »⁴⁵² Ainsi, là où les appareils d'État ont un recours massif au droit et au législatif pour enrayer certaines dynamiques contestataires, le SR tente de repartir du même terrain pour en faire un champ de bataille et ne pas laisser sans réponse les vagues d'arrestations et d'inculpations de militants et de participants aux luttes sociales. De plus, en cherchant à occuper l'aire du droit avec des intentions radicales et une disposition à défendre sans discrimination les acteurs de la conflictualité, l'avocat révolutionnaire rompt avec ce que peut proposer la gauche réformiste, à savoir, selon les mots du SR, de ne pas se contenter de « demander l'abolition de normes fascistes du code pénal » et se défaire « du faux présupposé de la neutralité du droit et de l'indépendance du magistrat »⁴⁵³. Si la contestation de certains articles de loi hérités du fascisme comme levier plus large de mobilisation n'est pas délaissée (cf notamment chap.5), il n'en demeure pas moins que les avocats du SR cherchent effectivement à se défaire de la conception d'une neutralité du droit. Cette rupture consiste à revisiter la nature de leur profession, à en faire l'expression même de leurs principes politiques :

L'avocat qui a fait un choix révolutionnaire, pour pouvoir se mouvoir sur ce terrain, doit avant tout démystifier le mythe de la nature individualiste de l'exercice de sa profession, en faisant de chaque procès un moment de lutte politique, à préparer avec tous les militants qui peuvent

451 Liora Israel, « UN DROIT DE GAUCHE ? », *op cit.*

452 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. Op. Cit.*, p.68.

453 Segreteria di coordinamento nazionale, *Soccorso Rosso, op cit*, p.9.

apporter une contribution critique, aussi bien technique que politique. Ainsi organisée la fonction de l'avocat va s'exercer sous un double profil : 1) la consultation préventive en faveur des militants et des prolétaires en général. 2) l'assistance et la défense dans le procès civil et pénal.⁴⁵⁴

En premier lieu, donc, l'avocat n'est plus *seul*, au sens où, pour le SR, il doit se penser comme le relais d'intérêts qui le dépassent : il ne peut ramener dans chaque moment de son activité des conceptions pré-établies mais considérer au contraire chaque procès avec son contexte particulier, ses caractéristiques, pour être le plus fidèle possible aux exigences de la personne qu'il assiste et aux nécessités de l'affrontement de classe. Ce constat implique des conséquences concrètes : constitution de collèges de défense, élaboration de la ligne à tenir lors du procès conjointement avec les inculpés et, potentiellement, les organisations auxquelles ils appartiennent, nécessité d'assumer l'engagement pris avec le détenu (suivi des transferts, visites régulières, dénonciations des entorses au droit, etc). Enfin, l'avocat ne doit pas se faire le détenteur unique du savoir lié au droit, mais au contraire tenter de s'en faire le passeur. La « consultation préventive » consiste à expliquer aux prolétaires le cadre législatif qu'ils rencontrent en tant que travailleurs (le *statuto dei lavoratori*, les licenciements), comme habitants (la loi sur les expulsions, sur les délais de location) ou en tant que militants face à la répression.

Afin néanmoins de ne pas démultiplier les tâches à mener et devant le nombre proportionnellement restreint d'avocats-militants faisant face aux exigences importantes posées par les mouvements de lutte, les avocats du SR, de par leur position à « l'intersection des champs politique et juridique » publient des outils (tracts, articles, brochures) informatifs et pédagogiques où ils retraduisent la « langue du droit »⁴⁵⁵ pour leurs « camarades ». C'est ainsi une manière, pour le dire avec Maria Malatesta, de « mettre leur savoir au service de la classe ouvrière, en reconnaissant le rôle hégémonique, et en même temps revendiquer l'utilité de leur contribution à la lutte des classes. »⁴⁵⁶ Un des meilleurs exemples de cette démarche réside dans les nombreux opuscules édités par le SR pour expliquer la conduite à suivre en cas d'arrestation, de perquisition, sur un piquet de grève, dans une manifestation ou dans une occupation, en possession d'arme, etc ; qui dévoile véritablement une des manières que trouvent les avocats de mettre leur savoir-faire au service des militants. Désormais, chacun peut avoir entre les mains des indications pratiques, une *marche à suivre*, pour mesurer les risques encourus, détecter d'éventuels vices de forme en cas de procédure, ou encore simplement pour dire « non » à un policier s'il outrepassé le cadre de ses prérogatives. Surtout, c'est une manière de rassurer les militants avant l'arrivée d'un avocat, comme le rappelle le quatrième de couverture du *Manuel d'autodéfense légale du militant* publié par le SR

454 *Ibid*, p.8.

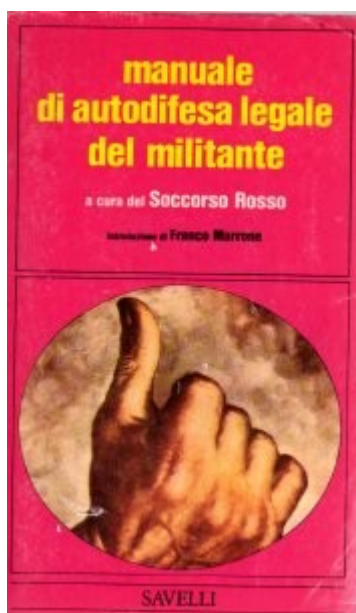
455 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants. PCF et procès politiques, 1947-1962*, Paris, CNRS éditions, 2013, p.38-39.

456 Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.88.

en 1974⁴⁵⁷ :

Fondamentalement les lois pénales s'inspirent de critères répressifs. Il y a pourtant certains droits élémentaires assurés au citoyen, lequel doit en être conscient afin d'en invoquer la protection ou pour s'en servir dans sa défense. Le Manuel peut donc constituer une première aide pour ceux qui veulent se débrouiller, avant que n'intervienne la médiation technique des avocats, dans l'écheveau des normes répressives pénales, bourgeoises et fascistes.⁴⁵⁸

Ce manuel est donc, d'une part, un objet politique, mais aussi une opération de « vulgarisation » du droit pour ne pas céder aux différentes pressions policières et judiciaires. L'introduction au Manuel, écrite par le magistrat Franco Marrone, explique qu'il s'agit à la fois d'entraver la répression, mais aussi « élever le niveau de conscience politique des militants »⁴⁵⁹ en se dotant de moyens de réaction face à l'arbitraire policier et d'outils de contre-information.



Le Manuel offre donc les clés pour repérer les éventuels vices de procédures et les entorses au droit, mais aussi pour connaître les droits de base afin de savoir comment se comporter face aux autorités. Ces données se basent sur les lois en vigueur, en expliquant ce que ces dernières laissent comme marge de manœuvre à la personne arrêtée, comme par exemple le fait que nul n'est tenu de répondre aux questions d'un policier, mais seulement à un magistrat, qu'il est possible d'exiger la présence d'un avocat en cas d'interrogatoire ou encore que la charge de la preuve incombe à l'accusation et que l'on est présumé innocent tant que la preuve de la culpabilité n'a pas été établie. Dans les chapitres suivants, le livre s'attarde sur plusieurs cas de délits possibles, leurs

particularités et les jurisprudences en cours, mais il faut noter que tous concernent de près ou de loin des activités politiques : les délits d'opinion, la presse, ou encore les réunions et cortèges dans des lieux publics. Il est possible de relever deux chapitres qui font particulièrement écho au contexte dans lequel est écrit le Manuel et révèlent l'évolution des luttes et des pratiques politiques dans cette première moitié de la décennie 1970 : celui portant sur les luttes autour du logement et contre les expulsions locatives – les *sfratti* – et celui concernant la législation sur les armes, signe que cette question revient fréquemment dans les débats de la gauche révolutionnaire et ne concerne pas

457 Ce manuel est republié l'année suivante par la même maison d'édition en annexe à l'*agenda rossa*, un agenda annuel édité chaque année entre 1970 et 1978 et accompagné d'un texte politique (sur le *sessantotto* étudiant, sur le mouvement de 1977, etc).

458 Soccorso rosso (a cura di), *Manuale di autodifesa legale del militante*, Roma, La Nuova Sinistra, 1974.

459 *Ibid*, p.8.

seulement quelques groupes d'avant-garde.

Au fond, c'est toujours la perspective d'une lutte de masse et de solidarité que l'on retrouve à travers ces indications portant sur le droit, comme cela est expliqué par rapport à la question des expulsions : « Expulser même un seul travailleur est difficile quand plusieurs de ses camarades sont conscients de l'injustice de l'expulsion. Dans le secteur de la justice, comme dans n'importe quel autre, l'unité des masses laborieuses est plus forte que n'importe quel patron. »⁴⁶⁰ Ce genre de « manuel du militant » est une pratique usuelle dans les milieux de la gauche radicale ou révolutionnaire ; et cela circule d'autant plus en période de trouble ou d'agitation politique marquée. Il n'est alors pas particulièrement étonnant de voir le SR remplir cette tâche qui représente un « certain mode de domestication du droit à usage politique »⁴⁶¹. Le guide n'est pas seulement un outil au service de la lutte, mais également une invitation à lutter et donc un outil de propagande. Il ne s'adresse pas qu'au spécialiste rompu à l'affrontement, mais aussi à quiconque est disposé à s'en servir, à tous ceux susceptibles d'avoir un rapport proche ou lointain à la répression et qui doivent donc s'en prémunir. Le dernier chapitre portant sur les luttes autour du logement est d'ailleurs intéressant à ce titre, puisque après avoir expliqué les normes juridiques en vigueur, il insiste surtout sur la nécessité d'une « organisation de masse consciente et combative » et sur la perspective d'une lutte à large échelle. Pour cela, les auteurs s'appuient sur un récit de la bataille menée par les habitants contre les expulsions locatives dans le quartier de la Magliana à Rome entre 1971 et 1974⁴⁶², en insistant sur le choix d'auto-réduire massivement les loyers (1500 familles pratiquent l'auto-réduction en septembre 1971) et de se défendre collectivement face à la police lorsque celle-ci vient exécuter les expulsions. Ce passage du manuel tranche donc avec ce qui a précédé, puisque ce n'est plus tant le plan des droits qui est en jeu, que celui de la perspective d'une lutte menée collectivement, parfois en marge de la légalité – et en opposant à cette dernière la légitimité à se battre.

Le SR cherche donc à donner et à revendiquer une place pour l'intellectuel considéré comme « sincère » à l'égard de la lutte de classe, qui fait un choix politique fort en rompant avec son milieu d'origine pour mettre ses capacités au service des luttes, comme ont pu le faire d'une autre manière, par exemple, les maoïstes avec la pratique de l'établi dans les usines⁴⁶³. Néanmoins, l'intellectuel cohabite constamment avec une population hétérogène, marque de fabrique du SR. Ce n'est donc pas seulement une organisation *pour* les intellectuels, mais un réseau où ils ont leur place afin de

460 *Ibid*, p.11.

461 Liora Israel, *op cit*, p.117.

462 Soccorso rosso (a cura del), *Manuale di autodifesa legale del militante*, *op cit*, pp.78-80.

463 Robert Linhart, *L'établi*, Paris, Éditions de Minuit, 1978..

jouer le rôle qu'Enzo Traverso leur attribue : « L'intellectuel questionne le pouvoir, conteste le discours dominant, provoque la discorde, introduit un point de vue critique. »⁴⁶⁴ Celui-ci est donc amené à proposer un certain nombre de *savoirs-pouvoirs* en sa possession, de par les études qu'il a menées et le rôle social qui lui est assigné. Au-delà des considérations d'ordre plutôt théorique que nous avons pu mener sur la question pour circonscrire notre sujet, il nous faut à présent voir comment, pratiquement, les connaissances spécifiques de ces intellectuels s'insèrent en tant que contribution aux luttes sociales et politiques de l'époque.

E. Exemple pratique – Le travail dans les usines de l'Alfa Roméo : des intellectuels au service des ouvriers

« Enfin la grande industrie et sa science ne sont pas les prix à remporter pour le vainqueur de la lutte de classe, mais le terrain même de cette lutte. Et tant que ce terrain est occupé par l'ennemi, il faut le bombarder, sans verser de larmes sur les roses. Il est difficile, à qui en a peur, de l'admettre : mais pourtant ce n'est que du point de vue ouvrier qu'est possible aujourd'hui le renouveau d'une belle saison pour les découvertes théoriques. La possibilité et la capacité de synthèse sont demeurées, tout entières, entre les mains des ouvriers. [...] Parce que la *synthèse* ne peut être désormais qu'*unilatérale*, c'est-à-dire délibérément science de classe, d'une seule classe. Sur la base du capital, la totalité ne peut être comprise que par sa partie adverse. La connaissance est liée à la lutte. Et connaît vraiment celui qui hait vraiment. »⁴⁶⁵

« À un usage capitaliste de la science il faut opposer un usage socialiste des techniques et des méthodes plus avancées. »⁴⁶⁶

« *La Commission Technique en fait est entrée dans l'usine pour apprendre, non pour enseigner.* »⁴⁶⁷

La question posée par l'usage de la science constitue un enjeu politique fort pour le mouvement révolutionnaire et représente un objet central dans la lutte entre bourgeoisie et prolétariat. Le résultat devient alors, suivant qui l'emporte, un usage aliénant du travail ou un contrôle ouvrier sur l'environnement de travail. Cette problématique, reposée en Italie dans les années 1960 par les opéraïstes et notamment Tronti dans *Operai e capitale*, traverse les pratiques

464 Enzo Traverso, *Où sont passés les intellectuels ?*, Paris, Textuel, 2013, p.13

465 Mario Tronti, *Ouvriers et capital*, *op cit*, p.18.

466 Extrait du Manifeste pour une université négative écrit par le Movimento per una Università Negativa cité dans Soccorso rosso, *Brigate rosse. che cosa hanno fatto, che cosa hanno detto, che cosa se ne è detto*, Milan, Feltrinelli, 1976, p.29.

467 Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, p.38.

politiques des groupes de la gauche révolutionnaire. À ce titre, le SR ne fait pas exception, notamment lorsque l'on cherche à lire son intervention dans les usines d'Alfa Romeo.

Malgré les divergences d'opinion sur ce point dans le mouvement révolutionnaire et même dans les courants marxistes, on retrouve majoritairement en Italie des déclinaisons du rapport de Marx à la science et à la technique. Pour le philosophe allemand, ces dernières ne sont pas *par essence* bonnes ou mauvaises, mais dépendantes de l'usage qui en est fait ; on pourrait à ce propos parler d'outils neutres en ce sens qu'elles peuvent être aussi bien aliénantes et autoritaires que subversives et libératrices selon qui les pense et les utilise. C'est de cette idée que témoignent certaines des citations placées en exergue, qui proviennent pourtant de groupes ou courants différents ; et que l'on retrouve dans les écrits du SR :

Cependant nous sommes convaincus que quand la science et la technique sont dans les mains de la classe ouvrière on peut faire des choses que les mêmes instruments scientifiques du patron ne réussiront jamais à faire. Les ouvriers ont une très grande expérience et connaissance des processus productifs dans lesquels ils sont insérés, chaque ouvrier connaît sa propre machine, ses fonctions, les causes de la nocivité bien mieux que quiconque, bien mieux que les chefs et ingénieurs qui le dirigent.⁴⁶⁸

Entre 1971 et 1972, des militants du *Soccorso rosso* entrent à l'Alfa Romeo dans les ateliers de fonderie et d'habillage-montage afin d'enquêter sur les conditions de santé des ouvriers.⁴⁶⁹ En rencontrant les travailleurs, en leur faisant remplir des questionnaires, ils font émerger les problèmes sanitaires relevés, identifient leurs causes et les pistes à suivre pour améliorer les conditions de travail. Ces synthèses sont publiées dans deux rapports rédigés en collaboration avec des membres de l'Assemblée Autonome et distribuées ensuite aux ouvriers. Les auteurs diffèrent d'un document à l'autre : dans le premier (celui réalisé à l'atelier de fonderie), c'est la Commission Technique composée de militants extérieurs, alors que dans le second (celui sur l'atelier d'habillage-montage), ce sont les ouvriers de l'Assemblée Autonome, ce qui peut expliquer certains décalages de ton, mais aussi le fait que nous trouvons une présentation du SR dans le second document, pour les ouvriers qui ne le connaîtraient pas encore :

C'est un organisme, externe à l'usine, au service des masses prolétaires [...]. Il a le but de créer

468 Assemblée Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, Milano, 1971., p.38.

469 Sur une initiative similaire à l'usine de la Breda Fucine à Sest San Giovanni, voir Michele Michelino, *1970-1983. La lotta di classe nelle grandi fabbriche di Sesto San Giovanni*, disponible en ligne sur : resistenze.org. Sur l'Alfa Romeo, il est possible de consulter l'article de Lotta Continua sur le sujet : « Contro la nocività », 8 juillet 1971, n°12, p.18. Précisons aussi ici que le SR n'est pas le seul groupe politique agissant de concert sur le terrain du droit et en rapport aux questions ouvrières. En 1973, lorsque se développe l'idée de faire des assemblées ouvertes qui ne soient pas seulement cantonnées aux ouvriers, celles qui se tiennent à Milan voient notamment la participation de représentants de Magistratura democratica, in Vittorio Foa, *op cit*, p.228.

une organisation de masse (c'est-à-dire où peuvent adhérer les intellectuels et les techniciens qui sont disponibles) capable de se lier avec la classe ouvrière. Cette organisation reconnaît la bourgeoisie comme une classe en décomposition, incapable de gouverner et seulement bonne à intensifier l'exploitation des prolétaires. Elle reconnaît enfin que l'unique vraie classe dirigeante d'une société industrielle ne peut être que la classe ouvrière.⁴⁷⁰

Les militants du SR se constituent en « Commission Technique » (CT) afin d'intervenir dans l'usine : « La Commission Technique est actuellement constituée de plus de vingt éléments. Ces camarades ont commencé à collaborer avec l'Assemblée Autonome au printemps dernier, en se mettant à disposition des ouvriers dans le but de leur donner l'appui nécessaire pour développer une mobilisation de classe sur un aspect fondamental de l'exploitation : celui de la nocivité. »⁴⁷¹ Cette commission est composée de médecins, d'avocats et d'ingénieurs au service du prolétariat, en suivant une ligne que l'on pourrait qualifier d'anti-capitaliste. Ils ont « compris que le capitalisme est l'ennemi de tout le peuple [...] ; ils ont compris que le capitalisme doit être abattu ; et ils ont compris que seule la classe ouvrière peut le faire. »⁴⁷²

1. Pourquoi l'Alfa Romeo ? Un territoire ouvrier en lutte.

De *l'autunno caldo* de 1969 aux « 35 jours » de 1980 en passant par l'occupation de l'usine en 1973, la FIAT basée à Turin est devenue un symbole et le haut-lieu de la conflictualité ouvrière. Pourtant si le monde ouvrier attire autant les attentions et les regards des groupes de la gauche révolutionnaire ou extraparlamentaire, c'est parce que cette conflictualité ne s'exprime pas seulement dans la capitale piémontaise, mais correspond à une réalité diffuse à l'ensemble du territoire – néanmoins surtout concentrée dans le nord du pays. Il faut dire que ce ne sont pas les places fortes de l'industrie italienne qui manquent : de Gênes à la côte vénétienne autour de Porto Marghera en passant par la couronne milanaise. Il n'est donc pas étonnant que ce soit dans *l'hinterland* de la métropole lombarde que se constitue le premier point de rencontre bien documenté entre le *Soccorso rosso* et les luttes ouvrières. Si la commission technique qui intervient à l'Alfa Romeo était déjà entrée auparavant à la Cartiera Binda⁴⁷³, à travers la collaboration avec le comité ouvrier de lutte, et y avait visité les ateliers une dizaine de fois, la situation et les objectifs sont désormais différents : il n'est plus seulement question de se renseigner, mais bien d'alimenter les dynamiques de lutte et de mobilisation.

470 Assemblée Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, op cit, p.2.

471 Assemblée Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, op cit, p.1.

472 Ibid, p.4

473 Entreprise italienne d'impression de papier basée à Milan.

Il faut savoir que l'Alfa Roméo est encore, à ce moment-là, une entreprise d'État, via la holding publique de la mécanique qui est une des branches d'activité de l'Institut de reconstruction industrielle (IRI). Ce dernier est créé en 1933 par le gouvernement fasciste pour sauver les principales banques du pays de la faillite. Ainsi, jusqu'à ce que l'Alfa soit cédée au groupe Fiat en 1987, elle est un des symboles d'un capitalisme d'État résiduel de l'époque mussolinienne. L'Alfa fait ainsi partie de ces grandes entreprises qui ont bénéficié à plein régime du boom économique des années 1950-60 et réalisé des profits importants en raison des faibles salaires donnés aux ouvriers. Mais avec les fortes luttes ouvrières de la fin des années 1960, les salaires ont augmenté, pendant que les exportations reculaient ; dans ce contexte, pour maintenir un profit élevé, les directions ont poussé à une intensification des rythmes de travail pour accroître la productivité et ont restructuré leurs organisations du travail.⁴⁷⁴ Ainsi, en 1971, selon les chiffres donnés par le SR, la production de l'Alfa aurait augmenté de 14 % grâce à l'installation de nouvelles machines et à une exigence productive accrue.⁴⁷⁵ Ces nouvelles conditions entraînent une détérioration des formes de travail et de la santé des travailleurs, sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

Nous avons travaillé à partir de deux brochures publiées à un an d'intervalle, en 1971 et en 1972, dans un contexte particulier : celui d'une lutte menée par les ouvriers de l'Alfa Roméo d'Arese entre novembre 1971 et février 1972 à l'occasion du renouvellement de contrat (négocié tous les trois ans). Arese est la nouvelle usine construite dans la décennie précédente pour y installer la production du modèle Giulia. Elle est encore en cours d'achèvement en raison d'agrandissements successifs et héberge la plupart des unités de production ; presque tous ses ouvriers sont jeunes et sans tradition syndicale. De plus, 65 % des ouvriers des lignes d'assemblage (pour les distinguer des 25 % des unités non productives) sont des immigrés des régions du sud de l'Italie⁴⁷⁶, et cet élément de la classe ouvrière a été au premier plan des luttes depuis 1968.⁴⁷⁷ Cela ne peut que rappeler les descriptions faites par l'écrivain et poète Nanni Balestrini dans *Nous voulons tout* où il décrit justement ce phénomène de recomposition de la classe ouvrière du nord, en montrant comment celle-ci se trouve profondément affectée par l'arrivée massive de travailleurs du sud, notamment dans la manière de se rapporter aux luttes dans l'usine. À la différence des ouvriers qualifiés,

474 Marc Lazar (dir.), *L'Italie contemporaine de 1945 à nos jours*, Paris, Fayard, 2003 ; Le Cacheux Jacques, « L'économie italienne, du miracle à la banalité dans l'Europe », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4/2008 (n° 100), p. 131-135 ; Segreto Luciano, « Miracles et défaillances de l'économie italienne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4/2008 (n° 100), p. 121-129.

475 Assemblée Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, op cit, p.6.

476 « Contre l'État-patron, L'Assemblée autonome d'Alfa Roméo » disponible sur <http://ablogm.com/cats/>

477 Marco Santillo, « I flussi migratori tra memoria storica e nuovi modelli di mobilità. Le migrazioni interne e il Mezzogiorno » disponible en ligne sur http://www.delpt.unina.it/stof/24_pdf/24_4.pdf; Angiolina Arru et Franco Ramella (dir.), *L'Italia delle migrazioni interne. Donne, uomini, mobilità in età moderna e contemporanea*, Roma, Donzelli, 2003.

souvent liés aux dynamiques syndicales et à une manière un peu normée de mener les grèves, cette nouvelle population procède plutôt sur la base d'une autonomie et d'une méfiance à l'égard des centrales syndicales et de leurs représentants.

Sur cette base se réunit un groupe de militants de l'usine, qui fait le choix de l'auto-organisation en dehors des circuits traditionnels et se donne le nom d' « Assemblée autonome » (AA), en se définissant comme une organisation ouvrière de la base, née en tant que cellule communiste, destinée à devenir un point de référence pour tous les ouvriers de l'usine et à contribuer à la construction du futur Parti révolutionnaire. Le but de l'AA pendant les quatre mois de lutte est de devenir un point de référence politique permanent pour tous les travailleurs, de retirer aux syndicats officiels et au Parti communiste italien le contrôle des luttes, et ainsi d'être en position de « parler aux masses ». Cela rejoint le constat fait par Vittorio Foa dans son étude sur les luttes ouvrières et le rôle des syndicats entre 1943 et 1973, lorsqu'il souligne l'émergence à la fin des années 1960 du « nouveau poids de la spontanéité ouvrière dans la décision et dans la conduite des luttes revendicatives »⁴⁷⁸, même si cette force « spontanée » n'empêche pas la continuité d'une présence syndicale, voire même son accroissement.⁴⁷⁹ Lors de cette lutte, une tension permanente lors des assemblées et des moments de grève voit ainsi le jour entre l'assemblée autonome et les représentants de la FIOM⁴⁸⁰ (le syndicat proche du PCI). Ces tensions n'empêchent néanmoins en rien la lutte de durer, de s'inscrire dans le temps, mais aussi dans l'espace puisque les bâtiments sont régulièrement occupés par les grévistes. Ces conditions permettent à divers groupes de la gauche radicale et révolutionnaire de venir à la rencontre des ouvriers, de leur apporter une solidarité et un soutien matériel et/ou politique. C'est ainsi notamment que le SR passe régulièrement, comme cela nous est raconté dans un compte-rendu fait par l'AA pour la journée du 4 février 1972 :

Les militants du Secours Rouge apportent du vin et vers 14 h 30 une livraison de 3 000 sandwiches arrive, gracieusement fournie par diverses coopératives du voisinage. Un des moments les plus excitants de la journée a été la représentation de La Commune de Dario Fo, un groupe de théâtre radical. L'imitateur Vidal a montré l'aliénation que les ouvriers subissent dans la société capitaliste, et a fait un sketch sur la mort de la société actuelle.⁴⁸¹

Les luttes particulièrement intenses au sein de l'Alfa favorisent l'entrée de la Commission Technique. En effet, celle-ci s'introduit dans l'usine contre la volonté de la direction, mais bien selon

478 Vittorio Foa, *Sindacati e lotte operaie. 1943-1973*, Torino, Loescher Editore, 1976, p.154.

479 Vittorio Foa montre que, malgré les fortes contestations à l'encontre des syndicats de la part d'ouvriers et de groupes autonomes qui se constituent dans les usines, cela n'empêche pas l'augmentation des adhésions syndicales. À titre d'exemple, la CGIL enregistre une hausse croissante des inscriptions entre 1970 et 1973 pour atteindre 3 450 000 membres, in Vittorio Foa, *op cit*, p.243.

480 Federazione Impiegati Operai Metallurgici est le syndicat des travailleurs de la métallurgie, subordonné à la CGIL. C'est le plus ancien syndicat industriel italien.

481 « Contre l'État-patron, L'Assemblée autonome d'Alfa Roméo », *op cit*.

celle des ouvriers. Cet état de fait a été approuvé par le tribunal de Milan qui a obligé la direction à permettre l'accès aux ateliers à la CT. Pourtant, la situation reste relativement tendue puisque la direction – ainsi que ses « sous-fifres » (critique à peine voilée des syndicats) – cherche, selon le SR, à faire échouer le travail de la CT et à lui mettre des bâtons dans les roues « en l'entourant de gardiens et d'espions, en tentant de lui empêcher l'accès dans un atelier, en tentant de lui empêcher de faire telle ou telle chose chose en dénonçant pour violation de domicile ceux qui étaient entrés la première fois, en empêchant de manger à la cantine, etc. »⁴⁸²

C'est sûrement pourquoi le seul fait de parvenir à faire entrer dans les ateliers des techniciens extérieurs, au nom de la volonté directe d'ouvriers organisés en dehors des syndicats, est déjà présenté comme une victoire en soi unique en son genre : « L'entrée dans l'usine des camarades techniciens a impressionné tout le monde. Ce n'est jamais arrivé en Italie qu'une quinzaine de techniciens, médecins, ingénieurs, avocats, entrent en usine CONTRE la volonté du patron. Et c'est aussi la première fois que les ouvriers peuvent parler et discuter directement et connaître de manière scientifique leur condition de vie, de santé et de travail »⁴⁸³. Si nous ne pouvons nous prononcer sur l'aspect réellement *extra-ordinaire* de la démarche, nous comprenons que l'Assemblée Autonome a réussi à conquérir une marge de manœuvre qui lui a également permis de s'opposer à certains licenciements ou d'exiger le paiement des salaires des ouvriers suspendus à la suite de grèves.⁴⁸⁴ Ainsi, dans le cas concret de l'entrée de l'équipe de techniciens dans les ateliers, un groupe d'ouvriers a eu recours à l'article 9 du statut des travailleurs : « les travailleurs par l'intermédiaire de leur délégation ont le droit de promouvoir la recherche, l'élaboration et la réalisation de toutes les mesures appropriées pour protéger leur santé et leur intégrité physique »⁴⁸⁵. Mais, face au refus de la direction d'accepter leur demande, ils ont fait entrer de force le groupe de médecins, d'ingénieurs et d'avocats qu'ils avaient choisi, avant d'obtenir gain de cause devant la justice. On constate que cette conflictualité, ouverte ou latente selon les moments, renforce les militants du SR dans leur démarche et accrédite à leurs yeux leur stratégie.

2. Comprendre l'usine : la santé comme question politique

Le travail réalisé se présente sous la forme d'une enquête sociale dans les usines, inspirée de l'« enquête ouvrière » telle que pratiquée par les opéraïstes, c'est-à-dire une forme de rencontre et

482 *Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese, op cit, p.3.*

483 *Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo, p.2.*

484 *Idem,*

485 *Idem.*

d'étude partisane, destinée à définir la « composition de classe », la réalité ouvrière dans ses composantes affectives aussi bien que matérielles.⁴⁸⁶ Toutefois, l'objectif des enquêtes menées par le SR ne se limite pas au domaine de l'information ou de la description du réel, mais se veut aussi offensif, pour donner des armes aux ouvriers face à leur direction ou à leurs représentants syndicaux. Nous retrouvons ici les éléments fondateur de la *coricerca* telle qu'elle a été définie dans le numéro 2 des *Quaderni Rossi* :

On commence ainsi à aller voir comment sont faites, comment fonctionnent réellement les usines, comment sont faits les ouvriers, comment est fait le pouvoir dans l'usine, on commence à mettre en circulation un mot d'ordre qui est justement celui de l'enquête ouvrière, faite avec les ouvriers, de leur point de vue subjectif. L'enquête et la recherche faite et dirigée vers des buts à la fois de connaissance et pratiques, dans un but de lutte et d'initiative à partir du bas et en dehors (souvent contre) la fonction médiatrice des partis et syndicats.⁴⁸⁷

Nous pourrions également faire le rapprochement avec les enquêtes menées dans les prisons de France par le GIP à la même période, présentées avec une autre phraséologie mais une intention commune, faire parler (ou laisser parler) ceux que l'on n'entend jamais :

[Ces enquêtes] regroupent autour de ces cibles des couches diverses que la classe dirigeante a tenu séparées par le jeu des hiérarchies sociales et des intérêts économiques divergents. Elles doivent faire tomber ces barrières indispensables au pouvoir, en rassemblant détenus, avocats, et magistrats ; ou encore médecins, malades et personnel hospitalier. Chacune doit, en chaque point stratégiquement important, constituer *un front*, et *un front d'attaque*.

Ces enquêtes sont faites non pas de l'extérieur par un groupe de techniciens ; les enquêteurs ici sont les enquêtés eux-mêmes. À eux de prendre la parole, de faire tomber le cloisonnement, de formuler ce qui est intolérable, et de ne plus le tolérer. *À eux de prendre en charge la lutte qui empêchera l'oppression de s'exercer.*⁴⁸⁸

Il s'agit donc de la rencontre entre des dynamiques parallèles : d'un côté, une force organisée autonome au sein de l'usine, cherche à y approfondir la conflictualité et s'engage sur de nouveaux terrains de réflexion ; de l'autre, une nébuleuse en phase d'agrégation provenant des « classes moyennes » qui, au sein du conflit de classe, a choisi de « rompre son asservissement à la bourgeoisie pour mettre [ses] capacités au service de la classe ouvrière. »⁴⁸⁹ Bien que partant d'un constat sensiblement similaire, la démarche est différente de celle des militants maoïstes qui allaient « s'établir » dans les usines pour partager la condition de ceux qu'ils voyaient comme les seuls sujets

486 Collectif Mauvaise Troupe, *op cit*.

487 « La fabbrica e la società », *Quaderni Rossi*, n°2, 1962.

488 Groupe d'information sur les prisons, *Intolérable*, éditions Verticales, 2013, p.18

489 Assemblée Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, *op cit*, p.2.

révolutionnaires. Au contraire, ce qui est en jeu avec l'arrivée des techniciens du SR, c'est bien la mise à disposition de savoir-faire, de savoir-pouvoir, pour faire face aux nouveaux problèmes qui se posent aux ouvriers : « Le problème de la santé, du rôle du syndicat, de la nécessité d'organisations autonomes à l'intérieur de l'usine, du rapport entre organisation ouvrière et organisation sociale. »⁴⁹⁰

Ces nouveaux questionnements nécessitent une manière neuve de penser la lutte politique, de nouvelles alliances, de nouveaux modes d'action, qui sortent du rapport binaire syndicat/patronat et vont surtout au-delà du seul monde ouvrier. Nous assistons à un changement de paradigme politique au sein de l'usine : la revendication quitte le seul terrain de l'économie pour se faire multiple et plurielle, intégrant dès lors des problématiques neuves comme celles de la santé, de la pollution, du temps libre, etc. Ce n'est pas une lutte contre le travail, mais contre une certaine vision du travail. Cette pratique rejoint le constat établi par Franco Basaglia :

Durant de nombreuses années, les partis politiques et les syndicats ont imposé des législations visant à augmenter le salaire du travailleur. C'est sans doute très important, mais malheureusement, pendant longtemps, on n'a pas du tout pris en considération le problème de la transformation du lieu de travail, l'usine, qui est un instrument d'aliénation et une cause de maladie du fait des conditions de travail. [...] Le problème de la santé a commencé à émerger grâce à l'action de mouvements de pression extra syndicaux et extra partis. [...] ⁴⁹¹

Si il faut probablement relativiser cette assertion, puisque les luttes pour la réduction du temps de travail, ou pour une politique de prise en charge des accidents ne sont jamais déconnectées de la question de la santé, nous pouvons néanmoins considérer que cette dernière devient véritablement à cette époque un plan de lutte à part entière. Elle se décline à travers un large éventail de variations : dans les usines comme on le voit ici ; à travers la question de la folie et de la fermeture des hôpitaux psychiatriques sous la pression des courants critiques à l'égard de l'autoritarisme psychiatrique (par exemple avec l'expérience de l'hôpital de Gorizia où travaillait Basaglia) ; dans la réappropriation des outils de soin, que ce soient les luttes féministes autour de la question de l'avortement, ou encore les nombreux combats menés autour et au sein du *Policlinico* de Rome. Il faudrait peut-être voir ainsi les années 1970 sous l'angle suggéré par Balestrini et Moroni, c'est-à-dire une période marquée par « une critique radicale et innovante, sans retour, du médecin comme « technicien du capital », du psychiatre comme « technicien du contrôle ». »⁴⁹² Ce que l'on voit au centre de ces différentes dynamiques, c'est donc la question centrale, politique, existentielle et philosophique, de l'autonomie du sujet et de son auto-détermination face aux nombreux dispositifs de contrôle qui traversent et régissent sa vie.

490 *Idem*.

491 Franco Basaglia, *Psychiatrie et démocratie. Conférences brésiliennes*, trad. par P. Faugeras, Éditions Érès, La Maison Jaune, Ramonville Saint-Agne, 2007, p. 84

492 Primo Moroni et Nanni Balestrini, *L'orda d'oro*, *op cit*, p.599.

Au sein du monde ouvrier, le problème de la santé fait tâche d'huile et est réapproprié dans plusieurs endroits pour en faire un objet de lutte, un point de départ à des formes de contestation nouvelles qui rompent en partie avec toute une tradition en vigueur depuis le XIX^{ème} siècle. Le sociologue Gigi Roggero parle par exemple de la situation à Porto Marghera :

Dans les années 1970, le Comitato operaio de Porto Marghera (comme d'autres Assemblées autonomes) fut aussi un important exemple du début d'une grande bataille contre la nocivité des lieux de travail. C'était de l'environnementalisme ouvrier, en rupture avec la tradition socialiste du culte du travail et c'était radicalement différent de l'idée de l'intérêt général prônée par l'environnementalisme de la société civile. Le problème n'était pas la future destruction du monde mais la destruction présente de la vie des ouvriers.⁴⁹³

Nous retrouvons également le même genre de dynamique à Sienne, à la Emerson (électronique), où le conseil d'usine décide également de mener une enquête sur la santé, « non à des fins statistiques ou de pure et simple connaissance », mais pour susciter des « discussions et des propositions »⁴⁹⁴. Nombre de textes émanant d'usines diverses reprennent cette thématique de la santé et de l'impact du milieu de travail sur cette dernière. La compilation réalisée par Vittorio Foa sur le syndicalisme et les luttes ouvrières nous en donne quelques exemples (syndicats de la chimie à Syracuse, à la Moranduzzo de Florence, à la GTE Autelco de Milan, etc).⁴⁹⁵ Il ne s'agit donc pas d'une tentative isolée propre à l'Alfa, mais bien d'une pratique diffuse qui trouve des échos dans d'autres usines du territoire italien, signe que la vision et les modalités de la lutte s'élargissent, que l'affrontement ne se fait plus seulement sur le terrain économique, mais embrasse bien d'autres secteurs de la vie – ici à travers le prisme de la santé. Nous assistons dès lors à un changement qualitatif et à un élargissement des questionnements dans la conception des luttes ouvrières par rapport aux luttes de l'« automne chaud ». Pour Foa, ce passage s'explique par le refus, dans les années 1968-1969, d'une forme de « marchandage » autour « des risques et des nocivités, c'est-à-dire [qu']au lieu de demander, comme dans le passé, des indemnités et des augmentations salariales pour les travaux dangereux, graves ou nocifs, on demande à éliminer la cause des risques et des nocivités. »⁴⁹⁶

Concrètement, au sein de l'usine milanaise, un des objectifs assumé dans le rapport sur le secteur fonderie de l'Alfa (distribué ensuite aux ouvriers) est, à travers cette forme de contre-enquête sur les conditions de travail, de mettre les travailleurs « au courant de leur propre condition

493 Gigi Roggero, « Spontanéité organisée : lutte des classes, autonomie ouvrière et soviets en Italie », in <http://ablogm.com/cats/>

494 Consiglio di fabbrica della Emerson, « Perché un questionario ? », décembre 1972, Siena, p.1.

495 Vittorio Foa, *Sindacati e lotte operaie. 1943-1973*, Torino, Loescher Editore, 1976, pp.195, 209, 211.

496 *Ibid*, p.156.

de travail et de fournir le soutien maximal et une contribution pour l'amélioration des milieux de travail, de la sécurité, de la nocivité et des autres formes d'exploitation »⁴⁹⁷, de « donner un soutien légal aux ouvriers dans toutes les situations concrètes dans lesquelles ils luttent contre le patron »⁴⁹⁸ et de faire « de la propagande pour l'organisation ouvrière autonome »⁴⁹⁹. L'enquête devient alors un élément à part entière dans le rapport de force qui se joue dans l'usine.

Toutefois, on voit bien que ce rapport de force passe dans un premier temps par des dimensions très réformistes : amélioration de l'outil de travail, des conditions dans lesquelles se fait ce travail,... nous sommes ici loin d'une critique radicale du salariat ou du monde capitaliste. Mais lorsque la direction de l'usine se voit contrainte à prendre en compte les revendications des travailleurs – ou même à anticiper sur certaines mobilisations pour éviter de nouveaux blocages de la production – cela témoigne du fait que le rapport de force fonctionne en faveur des ouvriers. Il s'agit là d'un des points sur lequel les auteurs du rapport cherchent, évidemment, à insister car elle leur semble être une des étapes fondamentales dans la création d'un parcours de lutte en vue de dépasser les requêtes immédiates. Les ouvriers de l'Assemblée Autonome vont dans le même sens en rappelant que pour maintenir ou approfondir le rapport de force dans l'usine, il est possible de se rattacher à des objectifs très immédiats et très concrets qui peuvent être atteints rapidement et qui renforceraient les dynamiques de lutte (comme l'arrêt de l'utilisation de toluène, un hydrocarbure irritant pour la peau, le système respiratoire et qui attaque le système nerveux central ; le refus de l'accroissement des rythmes de travail ou encore le déplacement des ateliers les plus saturés en bruit).⁵⁰⁰ Surtout, ils s'appuient sur une histoire récente des conflits à l'Alfa, qui montre que les contestations contre la nocivité ou les conditions de travail existent déjà et qu'il est possible de repartir de cette base. Plusieurs exemples sont cités, allant de la revendication de rajout de ventilateurs dans les ateliers en été, à des réductions de temps de travail à des postes particulièrement difficiles (dans des conditions sans air et sans lumière), en passant par les contestations sur les chaînes de montage contre les rythmes trop élevés. L'objectif annoncé est alors de systématiser ces formes de lutte : « Il faut dépasser le niveau de la « protestation » qui laisse les choses empirer pour arriver à avoir la force de plier la direction à nos exigences. »⁵⁰¹ Un autre passage abonde dans le sens d'une vision du réformisme qui se veut véritablement radicale :

L'unique réforme est celle qui modifie réellement les conditions de travail en usine. ET CELA SEULE LA FORCE DE TOUS LES OUVRIERS PEUT LE FAIRE. Celle de changer les

497 *Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese, op cit, p.1.*

498 *Ibid*, p.38.

499 *Idem*.

500 *Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo, op cit, p.7.*

501 *Idem*.

structures sanitaires ne résout rien si les causes des maladies restent les mêmes (c'est-à-dire les conditions de travail). [...] Voilà pourquoi personne n'affronte jusqu'au bout le problème de la santé des ouvriers et de leur exploitation. Et voilà pourquoi seuls les ouvriers avec la force qui modifie le monde, sont les uniques vrais réformateurs.⁵⁰²

On retrouve la perspective marxiste classique de la transformation du monde dans un mélange de réalisme et d'idéalisme : où la réforme se retrouve prise dans un plan plus large qui pose la question de l'exploitation et donc du travail salarié tel qu'il est vécu, et qui met au centre de l'affrontement politique la classe ouvrière, vue comme seule capable de bouleverser en profondeur l'ordre social. L'armature politique reste ainsi encore fortement attachée au magnétisme opéré par l'usine comme cœur du bouleversement, position partagée donc aussi bien par les « techniciens » du SR que par les ouvriers de l'AA :

Chaque fois que quelque chose change dans l'usine, là au-dessus, c'est-à-dire dans l'état, dans le parlement, dans l'école, cela change beaucoup plus. Donc c'est depuis l'usine, c'est-à-dire des ouvriers que naissent les renouvellements sociaux les plus profonds et non vice-versa depuis le parlement et les partis. Pour cela nous, ouvriers, devons avoir confiance en nous-mêmes et nous organiser pour faire triompher nos intérêts.⁵⁰³

Le passage entre lutte immédiate et transformation plus générale est permis, selon les militants, par la politisation de la question de la nocivité dans l'usine :

La nocivité n'est pas une question qui concerne seulement l'air que l'on respire ou les bruits que l'on entend ; la nocivité est une question politique générale, parce que tout le travail dans le système capitaliste est nocif, en tant qu'il se traduit directement ou indirectement en une série de dommages physiques sur l'individu, contre la volonté et l'intérêt de l'individu même. Pour cette raison, on pourra parler d'abolition de la nocivité seulement quand la classe ouvrière aura dans ses mains toute la production. Cependant, aujourd'hui, même si nous ne pouvons pas nous faire des illusions d'abolir la nocivité, on peut faire beaucoup pour améliorer les conditions de travail et empêcher qu'elles ne se détériorent encore plus.⁵⁰⁴

Le sujet est ici ramené sur un plan plus directement politique, en remettant au cœur du sujet le rôle du système économique général et en restant, là encore, attaché à une vision très marxiste de la lutte des classes où la classe ouvrière doit, à terme, contrôler la production. La contradiction entre court et long terme est donc pleinement assumée, en plaçant un horizon politique, mais aussi un chemin à parcourir avant d'y arriver qui passe justement par cette dimension plus réformiste ou, au moins, plus dans l'immédiateté. Dans l'immédiat et pour ramener la question sur un plan concret, il

502 *Ibid*, p.3.

503 *Idem*.

504 Assemblée Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, *op cit*, pp.1-2 [souligné dans le texte].

faut donc éviter une aggravation des conditions de travail et, en repartant du point de vue ouvrier, d'ouvrir de nouvelles lignes de front face à la direction, un de ces fronts étant constitué par le problème de la nocivité.

En écoutant et en compilant les données par les travailleurs qui décrivent les troubles dont ils souffrent, mais aussi les causes que ceux-ci retiennent comme responsables de ces problèmes, la CT a pu opérer une sorte de catalogage des maladies du monde ouvrier. Cela va des maladies qualifiées de « générales » qui concernent quasiment tous les travailleurs rencontrés (troubles de la digestion, perte d'appétit, etc), aux troubles « nerveux » qui ont aussi des répercussions « sociales » dans la vie familiale ou amicale (insomnie, nervosité, vertiges) et qui sont dus, selon le rapport de la CT « à des aspects généraux d'organisation du travail »⁵⁰⁵. D'autres maladies sont également relevées, des dysfonctionnements des voies respiratoires aux problèmes articulaires, en passant par une diminution de l'ouïe en raison du bruit permanent dans les ateliers. Ces divers problèmes ont également une réalité pratique dans le fait que, lors des trois années qui précèdent cette enquête, une trentaine d'ouvriers ont changé d'atelier en raison de leurs conditions de santé qui s'étaient détériorées⁵⁰⁶. Pourtant, malgré l'apparente visibilité du problème, il n'y a pas eu d'organisation et de réaction collective de la part des ouvriers – même les plus politisés d'entre eux – en raison, selon la CT, d'une « insuffisante conscience des problèmes. Beaucoup pensaient que la nocivité, les maladies, les malheurs sont une chose étroitement liée au travail, qu'il ne peut exister de travail sans nocivité et incidents. »⁵⁰⁷

L'enquête menée par la suite à l'atelier d'habillement-montage révèle des symptômes sensiblement identiques (douleurs, nervosité, maux de tête, acidité à l'estomac pour plus de 50 % des personnes consultées ; ainsi que des difficultés sexuelles pour ceux qui osent en parler) qui dépendent également des conditions et de l'organisation du travail : bruit important, obligation de manger rapidement, rythmes de travail trop élevés. Selon les techniciens du SR, l'ouvrier ne vend donc plus seulement sa force de travail à son employeur, mais également sa santé⁵⁰⁸. Surtout, ils voient comme cause principale des autres troubles de santé les dérèglements nerveux, directement imputables à une manière d'envisager le travail : parcellisation des tâches, cadences élevées, extranéité de l'ouvrier à ce qu'il est en train de faire, etc. C'est donc l'occasion d'une charge contre l'organisation du travail en usine : « Tout cela réduit l'ouvrier à un robot et exclut de la participation au travail les capacités et l'intelligence de l'ouvrier. »⁵⁰⁹ Surtout, l'analyse cherche à dépasser les

505 *Ibid*, p.10.

506 *Ibid*, p.6.

507 *Ibid*, p.2.

508 *Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo, op cit*, p.5.

509 *Idem*, p.5.

murs de l'atelier pour montrer comment le travail envahit le reste de l'existence et ne s'arrête pas à la présence dans l'usine : en comptant les horaires de déplacement, l'impact psychologique des cadences, la tension et l'anxiété provoquées par le travail à la chaîne, la fatigue due aux rythmes, les symptômes de la nervosité poursuivent donc l'ouvrier chez lui, dans sa vie familiale ou affective. On en revient alors à une critique de l'organisation scientifique du travail, vue comme une perte de contrôle sur l'outil et le processus de production.

Nous voyons donc bien comment le travail politique mené au sein de l'Alfa Romeo fait émerger la problématique de la santé en tant que question pleinement politique : d'une part parce qu'elle concerne directement le sujet politique, c'est-à-dire ici l'ouvrier, mais aussi parce qu'elle ouvre tout un horizon de lutte potentiel. Surtout, elle permet aisément un rapprochement avec les intellectuels qui ne proviennent pas directement de l'usine, mais apportent une aide extérieure.

3. Mise à disposition d'un savoir-pouvoir : une « mise en situation » des intellectuels.

Jean-Paul Sartre en 1945, dans le premier numéro des *Temps modernes*, rappelait que l'écrivain se doit d'être « *en situation* dans son époque : chaque parole a des retentissements. Chaque silence aussi. [...] Il sait que les mots [...] sont comme des « pistolets chargés. S'il parle, il tire. »⁵¹⁰ Parlant en sa qualité d'écrivain « engagé », il prône la nécessité d'une responsabilité de l'intellectuel dans les affaires de son temps, avec les armes dont celui-ci dispose : ses mots. Il se doit de « désigner l'adversaire »⁵¹¹, pointer les inégalités – ou plutôt les injustices, les responsables de celles-ci ; bref, il *perce le monde à jour*⁵¹² pour faire émerger les possibilités de résistance, mais aussi les lignes de fuite, ce qui peut être construit à la place ou après. On pourrait alors faire un parallèle avec la démarche suivie par la Commission technique du *Soccorso rosso* qui rentre dans les ateliers de l'Alfa Romeo. La volonté d'élaborer un parcours commun entre « techniciens » et ouvriers renvoie donc pleinement à une question qui pourrait être considérée comme transversale à d'autres réalités géographiques et politiques : celle du lien avec l'intellectuel, de « l'extérieur » qui se rapporte à un milieu qu'il ne connaît que peu ou mal. Ainsi, dans le même contexte, il est possible de renvoyer à la situation à Porto Marghera, un des hauts lieux de la conflictualité ouvrière au même rang que la Fiat de Turin ou les usines de la banlieue milanaise, où il existe aussi une assemblée autonome qui se pose aussi la question de son rapport avec les intellectuels :

Durant cette période, l'Assemblée autonome se montre plutôt intransigente envers ceux qui se considèrent comme des « cadres politiques extérieurs ». Cette attitude n'implique pas une rupture

510 Jean Paul Sartre, *Situations II*, 1948

511 Pierre Naville, *op cit*, p.15.

512 *Ibid*, p.179.

avec les « intellectuels », mais plutôt l'idée que l'intellectuel, comme tout autre militant, doit se trouver et travailler à l'intérieur des situations dans lesquelles existent des organismes réellement autonomes.⁵¹³

Cette problématique dépasse donc les simples limites du SR, mais traverse d'autres mouvements de lutte de l'époque. Il faut donc voir la mise en situation comme découverte du monde ouvrier, de son quotidien, de ses problèmes ou de ses revendications. Comme la nécessité de marquer une solidarité qui ne soit pas qu'évanescence, mais puisse trouver une modalité concrète de s'exprimer. D'où le recours à un répertoire qui n'a pourtant rien de neuf : l'enquête, les questionnaires, les rencontres et les opuscules qui paraissent pour dénoncer les conditions de travail, leurs conséquences sur les travailleurs. Cette tentative de se frotter à d'autres milieux (sociaux, professionnels) est caractéristique d'une époque où il est monnaie courante d'idéaliser la classe ouvrière et ses potentialités révolutionnaires, des étudiants du *sessantotto* qui travaillent à la liaison avec les luttes dans les usines (ce qui donne notamment naissance à Lotta Continua) aux « établis » français issus de la Gauche Prolétarienne. La différence que nous pouvons toutefois établir avec les cas cités se situe à notre sens dans le fait que le SR reste un organisme de soutien et non une « chapelle » politique qui défend une posture purement idéologique – même si l'idéologie n'est jamais absente. Il nous semble alors que le travail d'enquête dans les usines de l'Alfa arrive en partie à s'approcher de ce que pourrait être la mise à disposition d'un savoir-faire au service d'une lutte pour tenter d'apporter ce qu'il est possible à une situation de conflictualité politique particulière. Il n'est pas ici question d'*attendre* que des circonstances favorables permettent des rencontres et des alliances ni attendre que la révolution balaye les carcans des identités et les séparations entre travailleur manuel et intellectuel. La perspective du SR est volontariste et cherche, *hic et nunc*, à forcer le verrou de cette séparation.

Nous avons donc ici un cas pratique de ce qui traverse en grande partie notre étude : la rencontre au cours de cette décennie entre « techniciens », ou disons entre porteurs d'un savoir technique, et mouvements politiques de base. Là où les organisations traditionnellement représentatives des oppositions dites « de gauche » – syndicats et partis – ne parviennent pas à proposer une stratégie en mesure d'intégrer ces derniers, de nouvelles alliances et de nouvelles formes d'organisation émergent. Celles-ci se ressaisissent de ces questionnements laissés de côté comme la santé, l'enfermement, l'autoritarisme des institutions traditionnelles, etc.

La dynamique à l'Alfa Romeo est ainsi une illustration de ces transformations et de cette nouvelle manière de concevoir la lutte : il n'y a plus besoin de passer par le médium syndical pour s'organiser et imposer un rapport de force à la direction. Dans cette optique la CT occupe

513 Devi Sacchetto et Gianni Sbrogio, *op cit*, p.98

véritablement la place des « experts » syndicaux qui devraient prendre en charge les différentes revendications ouvrières afin d'apporter aux ouvriers le savoir-faire indispensable à la formalisation de leurs exigences : « La CT [...] se met à disposition pour tout éclaircissement ultérieur dont les ouvriers ont besoin pour pouvoir présenter à la direction des requêtes précises, se met à disposition pour intervenir dans n'importe quelle nouvelle situation qu'il faudrait vérifier (installation de nouvelles machines, intensification des rythmes, modifications pratiquées par la direction). »⁵¹⁴ La volonté n'est donc pas de se substituer aux ouvriers, ou de leur dicter leur conduite. L'objectif est de contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement dans lequel les ouvriers évoluent, ou plutôt à mettre des mots sur ce qui est vécu au sein de l'usine, car les travailleurs connaissent déjà bien leur environnement :

Les ouvriers savent déjà très bien que leur travail est nocif et dangereux : la contribution des médecins et des ingénieurs consiste d'une part dans l'approfondissement de la connaissance des ouvriers, en éclaircissant toutes les implications et les rapports qui existent entre le travail et la nocivité, de l'autre dans le fait de fournir les instruments pour attaquer le patron, prétendre que soient prises les dispositions, empêcher l'intensification de l'exploitation.⁵¹⁵

La situation comporte toutefois son lot d'ambiguïtés : si les membres de la CT cherchent à maintenir une certaine position de retrait face aux décisions adoptées par les ouvriers, ils n'hésitent pas à faire un certain nombre de recommandations. Par exemple, « Ce qu'il faut pour l'élimination des fumées et des poussières ce n'est pas des ventilateurs, mais un certain nombre d'aspirateurs opportunément proportionnés et disposés dans l'atelier de manière à déplacer les substances nocives là où elles se développent, avant qu'elles ne se diffusent dans l'air. »⁵¹⁶ Toutefois, ils le répètent dans leurs conclusions, « la CT ne peut pas faire plus. Ce sont les ouvriers qui doivent diriger leurs propres luttes, ce sont les ouvriers qui doivent se donner une organisation dans l'atelier et dans l'usine, ce sont les ouvriers qui doivent traiter avec la direction (jamais individuellement mais toujours en masse) »⁵¹⁷.

Nous l'avons vu, la majeure partie des problèmes qui se posent dans le cadre de cette intervention à l'Alfa concernent la santé et la nocivité. Dans ce cas, nous pourrions nous demander pourquoi la CT n'est pas seulement composée de médecins. Le document qui relate la démarche tente d'éclaircir ce point et de devancer l'interrogation : « [...] les médecins servent à soigner le mal quand il est déjà là ; mais le problème fondamental est d'empêcher que le mal ne se développe. C'est pour cela que sont nécessaires les ingénieurs pour étudier les machines et comprendre ce qu'il faut

514 *Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese, op cit, p.38.*

515 *Ibid*, p.5.

516 *Ibid*, p.7.

517 *Ibid*, p.39.

faire pour les améliorer. Et les avocats sont aussi nécessaires pour défendre les ouvriers et la commission même des abus et de la répression du patron. »⁵¹⁸ Il y a donc une volonté d'anticiper les problèmes qui pourraient se poser au travail de la CT et de combiner les savoirs-faire particuliers de chacun de ses membres.

4. Critique du rôle des syndicats et autonomie des luttes : « les organisations sont toujours de trop là où l'on s'organise. »

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la tendance – qui reflète un point de vue largement partagé dans l'époque – à vouloir rompre avec les structures classiques de représentation du monde ouvrier : Parti communiste, syndicats majoritaires. Dès les mobilisations autour du cas Valpreda, nous avons déjà noté cette opposition entre réformistes et révolutionnaires. Nous avons ici un cas pratique de cette critique du rôle des syndicats liés au PCI dans l'Alfa Romeo.

Dans le texte qui s'intitule *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, un long passage que nous avons choisi de retranscrire dans son ensemble s'en prend de façon virulente au syndicat et à ce qui est analysé comme une forme de passivité, notamment dans le cas de licenciements d'ouvriers pour leur activité politique, et le présente comme responsable de l'affaiblissement des ouvriers face à la direction :

[...] le syndicat a les mains liées et n'est pas capable (ou ne veut pas) de résister à l'exploitation patronale. Si les rythmes ont augmenté jusqu'à ce point cela veut dire que le patron a pu le faire. Cela veut dire qu'il a pu rompre l'organisation naturelle des ouvriers dans les ateliers en déplaçant et en licenciant les plus actifs, en promouvant les plus faibles. Cela veut dire qu'il a pu briser la volonté des ouvriers de se faire entendre par le patron sans que, non seulement, nous n'ayons bien été défendu mais aussi que le syndicat a favorisé notre affaiblissement.

L'année dernière trois ouvriers ont été injustement licenciés pour leur activité dans l'intérêt de tous et le syndicat n'a rien fait. Toujours l'année dernière la direction a suspendu sans motif des ateliers entiers et le syndicat s'est contenté de protester. Sur nos conditions de santé on réclame depuis plusieurs années et les choses empirent toujours.

Les ouvriers les plus responsables ne se sont pas limités à critiquer le syndicat mais se sont engagés en première ligne à s'y substituer. Les licenciés sont rentrés avec l'aide des camarades avocats du Soccorso Rosso qui, comme nous n'ont pas peur des patrons. [...]

Donc la réponse à la question de qui nous défend de la répression est claire : seulement nous ouvriers, directement, pouvons nous défendre.

L'accroissement de la répression au sein de l'usine à l'encontre des militants politiques, tout comme l'accélération des cadences de travail, mais aussi l'affaiblissement de la solidarité entre les

518 *Ibid*, p.4.

ouvriers, autant de données sur lesquelles il nous est difficile de nous prononcer en l'absence d'autres sources à mettre en balance, mais qui sont vues comme des conséquences directes du laisser-faire syndical. Le syndicat, en tant que force organisée, ne semble plus en mesure d'accompagner l'élargissement et les nouvelles formes de conflictualité ouvrière, tandis que, dans un mouvement inverse, il cristallise un certain nombre de mécontentements de la part de franges entières de travailleurs. Les auteurs du texte renouent avec le cri de guerre des IWW étasuniens : « une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre nous tous »⁵¹⁹ et appellent à une riposte ouvrière.

Ce qui avait émergé avec les affrontements de Piazza Statuto à Turin en 1962 et qui s'approfondit dans le sillage de l'« automne chaud » de 1969, ce sont des formes d'insubordination ouvrière face aux appareils organisés traditionnels. Ces derniers ne sont plus jugés comme étant suffisamment représentatifs des aspirations et des désirs ouvriers, coupés de leur base de par leur pratique de co-gestion avec la direction. Nous comprenons que c'est cette dernière qui est critiquée en négatif dans les enquêtes du SR à l'Alfa en partant de situations très concrètes comme les licenciements. Les « mains liées » du syndicat sont les intérêts politiques propres que ce dernier cherche à maintenir, sa position d'interlocuteur unique et légitime des travailleurs. À partir de là s'ouvre le constat que le syndicat n'est pas ou plus à même de défendre les intérêts ouvriers ; et une ligne de fuite pour sortir de cette faiblesse : la nécessité d'une forme d'auto-organisation pour prendre en charge ces intérêts.

En ce qui concerne le premier point, les enquêtes sur les conditions de travail et la problématique de la santé reviennent là-dessus en pointant l'absence de prise de parti clair émanant des centrales syndicales, considérées comme ayant laissé champ libre à la direction de modeler le travail selon ses intérêts propres :

Sur cette question il n'a jamais rien été fait de concret de la part du syndicat, qui a abandonné dans les mains du patron toutes les initiatives qui lui permettent de détériorer les conditions de travail, d'augmenter l'exploitation, d'intensifier les rythmes, de concentrer toujours plus les machines et le travail à l'intérieur d'espaces restreints, d'adopter des critères productifs et des installations qui ont pour but d'augmenter la production sans tenir compte de la nocivité et de la dangerosité pour les hommes. Pendant des années le syndicat s'est intéressé seulement à la défense des intérêts économiques des ouvriers, mais a laissé carte blanche aux patrons dans l'intensification de l'exploitation. Pour cette raison les conditions de travail des ouvriers dans toutes les usines empire de jour en jour, la fatigue physique augmente, les maladies augmentent, les ouvriers vieillissent plus rapidement et la durée de vie se raccourcit, au lieu de s'allonger

519 « An injury to one is an injury to all », devise des Industrial Workers of the World, syndicat fondé en 1905 à Chicago.

comme cela arrive aux bourgeois.⁵²⁰

L'attaque porte donc, dans un premier temps, sur l'erreur stratégique qu'a commis le syndicat de ne pas prendre en compte la dégradation des conditions de travail et de ne pas en avoir fait un champ de lutte à part entière tout aussi légitime que le plan économique et les salaires. Mais la critique va ensuite plus loin puisqu'ils sont considérés comme l'« instrument traditionnel de répression » des patrons, avec « la fonction de bloquer toutes les luttes dangereuses pour les patrons » et donc d'être « incapable de s'insérer parmi les ouvriers, d'avoir une initiative » sur la question des conditions de travail. Ainsi, pour les auteurs du rapport, le constat est ferme et certainement trop catégorique : le syndicat « n'a plus la confiance des ouvriers, au moins sur ces choses là »⁵²¹. D'une manière plus générale, le tournant des années 1960-1970 sanctionne l'éloignement progressif des forces politiques de la gauche italienne (PCI, CGIL, etc) de positions plus radicales ; sur la scène de l'usine se rejoue l'opposition entre révolutionnaires et réformistes rendue plus brûlante par la vague de mouvements et de contestations sociales et politiques. L'enjeu entre les deux positions est évidemment de se rendre la plus légitime possible aux yeux des autres ouvriers, hésitants ou distants de l'affrontement qui se joue. Tout devient alors sujet à controverse et à des formes de concurrence entre les différentes parties : aussi bien les stratégies de rapport de force que les manières de faire ou les alliances qui se créent. La question des médecins – ceux de l'usine et ceux du SR qui rentrent dans l'usine – nous offre un exemple de ces querelles :

Le syndicat et les patrons aussi utilisent parfois des médecins ; mais il s'agit de médecins bourgeois, qui ne travaillent pas pour la classe ouvrière. Ils ne parlent pas avec les ouvriers, ils ne cherchent pas à comprendre et à approfondir leurs problèmes et leur nécessité, ils ne communiquent pas les résultats aux ouvriers mais aux patrons et au syndicat, en sachant bien qu'ils mourront là. Actuellement aussi à l'Alfa Romeo, après l'initiative autonome des ouvriers, aussi bien le patron que le syndicat sont en train de porter en avant leurs initiatives et feront entrer à l'intérieur leurs médecins. Mais ça ne sert à rien, parce que les ouvriers savent distinguer qui est de leur côté et qui est du côté du patron.⁵²²

Cette critique est réitérée dans le document sur la chaîne d'habillage-montage : « Les médecins du patron et du syndicat n'ont jamais communiqué aux ouvriers les résultats de leurs enquêtes. Pour nous, au contraire, la chose la plus importante est que tous les ouvriers soient les premiers à savoir tout ce qui concerne leur santé et que ce soit eux-mêmes qui décident comment défendre leur santé. »⁵²³ La méfiance à l'égard des collusions diverses entre médecins, représentants

520 *Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese, op cit, p.1.*

521 *Ibid, p.2.*

522 *Ibid, p.4.*

523 *Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo, op cit, p.3.*

syndicaux et direction est pointée dans ces extraits et témoigne de la distance qui se creuse entre les ouvriers regroupés de manière autonome et les différentes représentations du pouvoir et du savoir dans l'usine. N'écouter pas assez, ou ne comprenant plus, certaines des aspirations et des revendications de « la base », ils offrent ainsi un espace politique laissé vacant à la constitution d'une entité autonome qui repart et reparle depuis « le bas ». Ce qui est critiqué là-dedans et que nous pointions précédemment, c'est bien le choix de la cogestion au sein de l'entreprise et de l'abandon d'une combativité de la part des grandes centrales syndicales, phénomènes assez bien documentés par la plupart des récits et analyses de luttes ouvrières⁵²⁴, qui ont porté à une dynamique de luttes autonomes au sein des usines. Il y a là un double mouvement théorique important à saisir : d'une part, la volonté de faire tomber les vieilles barrières entre « lutte économique » et « lutte politique » dont parlait déjà Mario Tronti ; de l'autre, le déplacement vers une organisation autonome qui trace ses propres lignes d'alliance – ici en allant chercher des savoir-pouvoir à l'extérieur de l'usine – et qui cherche à occuper les espaces – physiques ou de discours – abandonnés par le syndicat.

Si un leitmotiv traverse les deux enquêtes réalisées à l'Alfa, c'est cette ligne de fuite que nous évoquons : mettre l'accent sur l'auto-organisation de la part des ouvriers, vue et présentée comme « l'unique alternative constructive au défaitisme syndical »⁵²⁵ et comme perspective réaliste pour défendre les intérêts ouvriers. Ce discours sert évidemment à auto-légitimer la constitution de l'assemblée autonome, mais cherche aussi à trancher radicalement avec la position syndicale, l'accusant de suivre des stratégies perdantes. Le ton est donc volontariste et se veut auto-réalisateur, puisqu'il indique que les victoires politiques ne peuvent émaner que de cette rupture avec les vieux cadres du mouvement ouvrier traditionnel.

Il ne faudrait toutefois pas laisser croire que l'entrée des membres du SR se passe sans heurts, notamment avec les représentants syndicaux. Au contraire, comme on peut le voir à la chaîne d'habillage-montage, lorsque les militants extérieurs à l'usine (techniciens, avocats, médecins du SR) arrivent dans les ateliers pour faire remplir leur questionnaire aux ouvriers, la situation se tend véritablement. À certains postes où sont présents les délégués membres du syndicat, l'accueil est largement défavorable, puisque ces derniers refusent de soutenir l'action, étant donné, selon le SR, qu'elle n'émane pas du syndicat lui-même.⁵²⁶ Les résultats collectés lors de l'enquête sont donc

524 On pense ici à titre d'exemple à *Nous voulons tout*, récit des luttes menées à la FIAT écrit par Nanni Balestrini dans lequel on retrouve plusieurs critiques ouvertes sur la manière de mener la grève par le syndicat et notamment sur les tentatives de contrôle de l'insubordination ouvrière de la part de ce dernier pour éviter une généralisation du conflit.

525 Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, op cit, p.8.

526 Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, p9.

forcément partiels, mais néanmoins jugés par les auteurs comme suffisamment représentatifs, puisque les conditions de travail et de santé sont les mêmes aussi pour ceux qui n'ont pas rempli le formulaire. Leur récolte témoigne en tout cas d'une hostilité qui ne se manifeste pas à sens unique et montre que le syndicat n'est pas qu'une force en décomposition, mais reste capable et susceptible de maintenir un contrôle là où il reste hégémonique (ou là où cette hégémonie n'est pas encore contestée).

Insister sur le retour à leur poste de travail d'ouvriers licenciés, mettre en avant le rapport de force qui permet à l'AA de faire entrer dans l'usine des militants extérieurs, dénoncer l'inefficacité et la faiblesse du syndicat, l'appel à l'organisation sur les bases autonomes de l'Assemblée, sont diverses manières pour la « commission technique » de mettre en avant une manière de faire qui leur semble à même d'obtenir des conquêtes dans l'usine face à la direction. Selon l'emphase et les nécessités propagandistes des documents disponibles, tous les résultats sont « l'effet de l'initiative de l'Assemblée Autonome et démontre[nt] que cette initiative doit être soutenue toujours plus et quand dans les autres ateliers aussi les ouvriers doivent se rassembler avec l'Assemblée Autonome si ils veulent changer les choses »⁵²⁷ ; et veulent montrer qu'il est possible d'obtenir des victoires et de tenir une conflictualité vis-à-vis de la direction « sans devoir attendre de faire la révolution ».⁵²⁸

L'objectif politique est donc bien de sortir de l'isolement dans lequel le travail à la chaîne peut maintenir, isolement qui permet à la direction d'imposer les rythmes de travail et leur intensification. Se dévoile ainsi la volonté de passer d'une « non-collaboration *passive* au développement du capital » à un « refus politique *actif* de son pouvoir »⁵²⁹. Pour que les luttes gagnent en consistance et en capacité de diffusion, il est alors nécessaire pour les militants investis sur ce terrain d'en revenir à un travail politique au sein de chaque atelier pour faire émerger la conscience d'une condition commune et partagée, seule à même de permettre une réaction collective, et la possibilité du *refus*. Refus du travail lorsque les conditions sont trop dangereuses ou nocives ; refus de l'isolement ; refus de l'approfondissement de l'exploitation ; voilà le pari tenté, la voie recherchée par ceux – manuels ou intellectuels – qui tentent de s'organiser face aux différentes facettes du pouvoir.

L'entrée de cette vingtaine de membres du SR dans les ateliers de l'Alfa Romeo nous montre que les réflexions sur la posture et le rôle des intellectuels dans les conflictualités politiques ne sont pas que théoriques. L'acception pratique à ces discours se trouve dans cette rencontre entre des

527 Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, op cit, p.5.

528 *Ibid*, p.2.

529 Mario Tronti, *Ouvriers et capital*, op cit, p.324.

dynamiques socialement éloignées, mais politiquement proches ; la mise à disposition – de manière solidaire – de compétences et savoirs propriétés de ces mêmes intellectuels au service de processus de résistance internes au monde ouvrier. Alors même que la campagne de soutien à Valpreda et aux autres anarchistes inculpés pour les bombes de Piazza Fontana accapare une part non-négligeable de l'activité et des forces de l'organisation, bien qu'encore récent le SR cherche à déployer sa présence sur des terrains divers, là où d'autres formes de répression sont à l'œuvre, parfois plus souterraines ou en tout cas moins visibles que les arrestations massives dans les manifestations ou les peines de prison qui s'abattent sur des militants.

Dans notre tentative de caractériser la constellation du *Soccorso rosso*, cet exemple nous permet de consolider certaines de nos hypothèses et d'en dévoiler de nouvelles ; ainsi, ce n'est pas tant l'intérêt pour la question ouvrière qui importe ici que le choix d'une alliance avec la force politique qui défend une stratégie d'autonomie de la lutte. Cette question de l'autonomie se développe aussi dans le sillage d'une méfiance et d'une hostilité à l'encontre de l'appareil traditionnel de représentation ouvrière : le syndicat du PCI est vu comme une force ennemie, dans la plus pure tradition de l'opposition réformisme/révolution. À l'instar de ce que nous avons vu à plusieurs reprises précédemment, la fracture entre une gauche institutionnelle et une gauche radicale se creuse parallèlement sur des secteurs de lutte différents. Enfin, la problématique de la santé illustre le développement ou le renforcement de nouveaux fronts de lutte dans les années 1970 : l'affrontement ne se concentre plus seulement ou principalement sur la sphère de l'économie pour embrasser la vie dans son ensemble comme objet politique.

Trajectoire politique – I : Franca Rame, femme, artiste, révolutionnaire

C'est désormais un véritable lieu commun dans la recherche universitaire de dire que les femmes font trop souvent partie des grandes absentes de l'histoire des mouvements politiques. Même si les études tendent depuis quelque temps à rendre justice à de nombreuses oubliées de l'histoire, il n'en reste pas moins qu'elles sont souvent présentées en tant que « femme de », « mère de », etc. Malheureusement, Franca Rame n'y a pas échappé, en raison de l'encombrante présence d'un auteur nobélisé comme époux. Si il n'est pas de notre ressort de nous prononcer sur la carrière théâtrale du couple d'acteurs, nous pourrions au moins affirmer, non sans ironie, qu'en ce qui concerne la politique, Dario Fo aura été « le mari de », tant Rame a eu un rôle central dans

l'engagement du couple au sein du SR et en soutien aux prisonniers. Elle est, en effet, un personnage phare dans la trajectoire de cette organisation que nous retrouvons dans les différentes étapes de la vie de cette dernière, puisqu'elle en est une des fondatrices, mais aussi par ce qu'elle représente en terme de force de proposition et d'intervention. Son rôle particulier est d'ailleurs relevé par le Collectif *La Comune* au moment où celui-ci s'éloigne du SR : « Tout cela nécessitait un engagement continu et toujours plus grand pour le Collectif qui portait ce travail avec l'engagement particulier de la camarade Franca Rame. »⁵³⁰

Franca Rame, fille d'une grande famille de comédiens populaires, avait auparavant fondé, en 1958, avec son époux la compagnie de théâtre qui porte leur nom. Son apparition sur la scène politique se fait en parallèle des contestations politiques du *biennio '68-'69*, lorsque avec Dario Fo, elle décide de créer le collectif *Nuova Scena*, proche du PCI. Mais la rupture ne tarde pas, les divergences idéologiques se faisant ressentir trop fortement ; c'est ainsi qu'après avoir pris sa carte au PCI en 1967, elle décide de la rendre en 1970. C'est alors que voit le jour le collectif *La Comune*, toujours dirigé avec son mari. Au-delà de l'activité théâtrale, c'est par son activité militante et politique que Rame se distingue rapidement, notamment par l'attention qu'elle porte aux détenus incarcérés pour leur participation aux luttes qui ponctuent ces années. Nous en avons déjà parlé, c'est en partie suite à son initiative que les récoltes de fonds à la fin des spectacles se transforment en une action structurée, qui s'étend nationalement et se lie avec le travail de nombreux avocats-militants.

Bien que centrale dans l'histoire du SR, Franca Rame a souvent dû jouer sur une certaine ambiguïté qu'elle contribuait elle-même à alimenter. D'une part, Rame a cherché à casser à plusieurs reprises le rôle prédominant qu'elle occupait dans la vie du groupe en essayant de se défaire de l'identification faite entre elle et le SR : « Je dois dire aussi que se généralise continuellement l'idée que Soccorso rosso égal Franca Rame. Des Secours rouges en Italie, il y en a tellement et chacun agit de manière autonome. » L'intention est louable, mais la réalité est plus complexe et ne peut être balayée par une simple affirmation. Si cette assimilation publique entre les deux a pu prendre corps, c'est notamment à travers la stature de cette femme qui est devenue, au fil du temps, une figure majeure de la vie politique et artistique italienne de ces cinquante dernières années. Il faut d'ailleurs préciser qu'elle a elle-même contribué à entretenir cette confusion, ou qu'en tout cas elle l'a alimentée de par sa présence permanente : certains tracts du SR sont signés de son nom, c'est elle qui prend la parole publiquement notamment pour s'adresser à certaines personnalités politiques, c'est elle encore qui organise le réseau de souscription en faveur des détenus. Nous pourrions encore multiplier les exemples de ses interventions, mais la façon dont nous la retrouvons à toutes les

530 « Comunicato del collettivo teatrale « La Comune » diretto da Dario Fo », *op cit.*

étapes de notre étude devrait suffire comme preuve à nos affirmations. Néanmoins, comme tout un chacun au sein du SR, elle remplit aussi son rôle de souscriptrice en envoyant régulièrement des colis à des détenus, en effectuant des visites aux prisonniers et prisonnières dès qu'elle n'est pas sur scène et en tenant des correspondances avec ces derniers. Parmi ces échanges épistolaires dont nous avons des traces abondantes, nous pouvons noter qu'elle entretient des liens privilégiés avec Sante Notarnicola⁵³¹, Pietro Valpreda, Horst Fantazzini ou encore Giovanni Marini pour ne citer que quelques exemples parmi les plus connus, mais aussi avec d'autres plus anonymes.

Toutefois, l'actrice ne prend pas seulement sa plume pour correspondre avec les personnes incarcérées. Elle se sert aussi de sa notoriété pour faire de la question carcérale un problème sociétal et pour établir un dialogue direct avec des responsables politiques. Par sa position publique, elle devient une interlocutrice incontournable ou – du moins – importante. Elle en joue pour interpeller des personnalités comme les sénateurs Lelio Basso⁵³² (socialiste) ou Umberto Terracini (communiste) afin qu'ils interviennent en faveur de certains détenus ; ou encore pour appeler à des mobilisations grâce au poids que sa parole a acquis. Elle se distingue même par plusieurs lettres écrites au président de la république alors en exercice, Giovanni Leone, parfois seulement en son nom propre et d'autres fois en rattachant sa signature à celle du SRM. Elle utilise à chaque fois le ton de l'apostrophe, toujours courtoise et parfois ironique, pour interpeller le chef de l'État sur la situation dans les prisons, sur les cas particuliers de prisonniers comme Marini ou Valpreda et pour exiger qu'il prenne des positions et engage des actions fermes. Quels que soient les choix politiques et les modes d'action qui portent une personne en prison, Rame ne renonce jamais à exiger une application des droits pour quiconque. Dans une des lettres qu'elle écrit au président de la République, elle rappelle cet attachement qui représente le socle de son engagement : « Un détenu, et nous n'entrons pas dans le propos politique du pourquoi il finit en prison pour « payer sa dette à la société », avant d'être « un détenu » est un homme et nous défendons jusqu'au bout son droit sacrosaint à être respecté en tant que tel. »⁵³³ C'est pourquoi, malgré sa répugnance et son opposition au choix des armes opéré par de nombreux militants italiens au cours des années 1970, elle maintient son soutien et sa solidarité à l'encontre de tous les détenus, cherchant constamment à assurer la protection physique et psychologique de ces derniers et à faire en sorte que la protection des droits élémentaires soit respectée.

Parler de Franca Rame représente également une occasion pour évoquer la question du

531 L'ensemble de leurs échanges sur près de dix ans sont disponibles sur eclap.eu.

532 Franca Rame, « Lettera a Lelio Basso », *archivio Lelio Basso*, fondo Lelio Basso, doc. 534, Milano, 21 novembre 1974.

533 Franca Rame (per il Soccorso rosso militante), « Signor Presidente... », Milan, 2 avril 1976.

féminisme – ou des luttes féminines – qui est une des dimensions, si elle n'est absente, peu représentée dans notre étude alors qu'elle a eu un impact et une importance fondamentale dans les mouvements de lutte de la décennie. Il semble d'ailleurs que nombre d'initiatives qui ont trait à cette question particulière du combat féministe sont souvent portées par Franca Rame en son nom propre, ou en lien avec la compagnie théâtrale, bien plus qu'avec le SR. Par exemple, sur la question de l'avortement, nous avons trace de spectacles donnés lors de manifestations sur ce sujet où Rame intervient avec son époux et où ils ne sont pas présentés comme des militants du SR, mais comme acteurs. L'actrice s'attache à défendre certaines situations portées à sa connaissance qui suscitent en elle une indignation profonde, comme dans le cas d'une femme qui doit accoucher en prison et qui obtient le « droit » de le faire dans une infirmerie spécialement aménagée : « Ce sont l'intervention de Franca Rame et l'appel de mouvement des femmes qui parviennent à lui faire obtenir ce « privilège ». [...] Une délégation de femmes (médecins, avocates, représentantes du mouvement féministe romain et de Radio Donna) est reçue le 11 janvier [1978] par le ministre de la justice, Bonifacio, qui promet des soins médicaux et le transfert de la détenue. »⁵³⁴ Nous devinons par là que Rame entretient des liens avec certains groupes féministes actifs à ce moment-là. Elle offre aussi régulièrement la parole à des parentes de détenus dont le quotidien est souvent passé sous silence, comme après la première représentation de *Clacson, trombette e pernacchi* (« Klaxons, trompettes et pétarades ») le 17 janvier 1981, où des femmes de prisonniers lisent la plainte qu'elles ont déposée contre le directeur de la prison de Trani.

L'engagement constant dont fait preuve Franca Rame contribue donc à placer la focale sur sa figure : si, dans certains cas, cela contribue à en faire une personnalité appréciée du « grand public », son activisme n'est pas du goût de tous et elle en subit des conséquences particulièrement pesantes. Nous parlerons plus loin des courriers d'insultes et de menaces qu'elle reçoit d'anonymes ou de proches de certains détenus qui ne voient qu'opportunisme dans son soutien aux prisonniers politiques (cf chap.5), ou encore des raccourcis parfois alimentés par la presse qui ont tendance à l'assimiler aux groupes armés – notamment aux Br à la suite de visites en prison où elle s'entretient avec Renato Curcio –, mais il est ici impossible de parler de la trajectoire de Franca Rame sans mentionner les faits du mois de mars 1973.

Un des épisodes les plus tristement connus consiste en effet dans son enlèvement, le 9 mars 1973, à Milan, par des néofascistes qui la séquestrent et la violent avant de la relâcher. Ce que l'on peut qualifier de viol politique et d'énième épisode dans la « stratégie de la tension » « avait été suggéré par quelques officiers des Carabinieri de la Division Pastrengo, dans le cadre principal du

534 Ida Faré et Franca Spirito, *Mara et les autres. Des femmes et la lutte armée*, Paris, Des femmes du Mlf, 1982, p.33

comportement de "co-belligérance" existant à l'époque parmi certains secteurs de cette Division et les extrémistes de droite dans la lutte contre le "péril communiste". »⁵³⁵ Les lettres de menace signées par des organisations d'extrême-droite que le couple d'acteurs recevait depuis plusieurs mois alors trouvent ici une tragique mise en acte. Pourtant, Rame remonte sur scène près de deux mois après cet événement, le 24 mai 1973, pour jouer *Basta con i fascisti !*, un spectacle préparé avec Lanfranco Binni qui constitue une sorte de réponse de la part de Rame, qui avait refusé d'en parler dans un premier temps. Toutefois, si elle évoque assez rapidement l'enlèvement dont elle a été victime, elle ne parle de son viol que plusieurs années plus tard, et de manière détournée dans un premier temps. Son monologue sur le viol est probablement écrit en 1975, mais seulement publié en 1978 et lorsqu'il est joué, l'actrice prétend s'être inspirée du témoignage d'une autre femme lu dans le *Quotidiano Donna*. C'est donc en tout cas pour son engagement politique, mais aussi pour sa condition de femme, qu'elle est attaquée de la sorte : là où un homme aurait sûrement été passé à tabac ou tué, le viol se veut être une atteinte profonde à sa personne, une marque d'infamie dont elle ne pourrait se départir. Pourtant, elle se relève de cet épisode tragique et poursuit son activité, inlassablement ; même au cœur des années 1980, en pleine saison de reflux des luttes, elle maintient son soutien aux prisonniers et continue à faire jouer ses réseaux pour leur apporter une aide politique et matérielle (cf conclusion).

535 Selon les actes parlementaires qui reviennent sur l'épisode:
http://legislature.camera.it/_dati/leg13/lavori/doc/xxiii/064v01t02_RS/00000014.pdf

Partie II. Pratiques de lutte

Chapitre 4 : Édition, du journal au tract : écrire pour résister

« [...] je prends moi aussi du papier et un stylo. Je n'ai pas le choix. »

Goliarda Sapienza⁵³⁶

« Heureux le pays qui n'a pas besoin de contre-information. »⁵³⁷

Massimo Veneziani paraphrasant Brecht

« [...] l'état des choses présent doit être parcouru transversalement : c'est ainsi qu'on peut le détruire. »⁵³⁸

Si l'intellectuel a changé de figure (et aussi la fonction de l'écriture), c'est parce que sa position même a changé, et maintenant va plutôt d'un lieu spécifique à un autre, d'un point singulier à un autre, « atomicien, généticien, informaticien, pharmacologiste... », produisant ainsi des effets de transversalité et non plus d'universalité, fonctionnant comme échangeur ou croisement privilégié. En ce sens, l'intellectuel et même l'écrivain peuvent (ce n'est qu'une potentialité) d'autant mieux participer aux luttes, aux résistances actuelles, que celles-ci sont devenues « transversales ». Alors l'intellectuel ou l'écrivain deviennent aptes à parler le langage de la vie, plutôt que du droit.⁵³⁹

La présence d'intellectuels marque fortement les formes prises par l'intervention du SR, notamment dans tout ce qui relève de l'écriture. L'organisme de soutien aux prisonniers politiques ne se cantonne pas au seul domaine carcéral dans sa pratique politique quotidienne, mais s'intéresse à l'ensemble des champs parcourus par la conflictualité diffuse des années 1970. Des luttes dans les écoles à celles menées dans les hôpitaux, en passant par le féminisme ou les conflits autour du logement, il existe une parole du SR – parfois éparse ou peu dense – sur presque tout ce qui entre en confrontation avec des formes institutionnalisées de pouvoir et de domination. Cela contribue à faire du SR un acteur majeur de la contre-information et de la circulation des nouvelles liées d'une manière ou d'une autre à des formes de répression. Cette parole se diffuse sur les supports classiques des groupes politiques de la gauche militante, du tract à l'affiche en passant par les journaux et les

536 Goliarda Sapienza, *L'Université de Rebibbia*, Paris, Le tripode, 2013, p.221

537 Massimo Veneziani, *op cit*, p.12.

538 Franco Berardi, *op cit*, p.80

539 Gilles Deleuze, *Foucault, op.cit.*, p.97.

revues. Ces dernières représentent des formes de publication plus denses et un « moyen d'expression et d'influence » en assurant « le lien nécessaire entre culture et politique, [en] exprim[ant] une position de groupe, [en] fédèr[ant] les forces »⁵⁴⁰. Elles représentent alors un support privilégié pour suivre le cheminement politique du groupe, comme nous le verrons à travers le cas particulier du journal du SR de Turin, *Controinformazione*.

A. La participation au mouvement de contre-information

La naissance d'un mouvement dit de « contre-information » est un phénomène intéressant à plusieurs titres : par la participation du SR à cette tentative, mais aussi plus généralement sur ce qu'il nous dit sur la manière neuve de penser l'information en tant que question politique dans les années 1970. Le terme lui-même de contre-information est un néologisme forgé à ce moment-là pour décrire la volonté de *dire* ce que les médias officiels se contentent de *taire*. Il devient alors évident qu'est en germe un déplacement ou un élargissement de l'espace de confrontation avec le pouvoir.

1. Proposition de définition

Précisons d'emblée que malgré l'existence d'un débat sur l'essence profonde de la contre-information et la volonté d'établir une distinction entre « l'information alternative » et la « contre-information proprement dite », notamment à travers l'usage qui est fait des « canaux de communications de masse »⁵⁴¹, nous nous reposerons pour notre part sur un usage générique du terme. Reprenant ainsi le sens courant qu'en donnent U. Eco et P. Violi dans un article consacré à la question, nous classerons dans le champ de la contre-information « *tous les cas d'usages de l'information pour des fins contestataires ou révolutionnaires.* »⁵⁴²

En effet, la naissance de la contre-information répond à une volonté politique de prendre à bras-le-corps la question de la communication et de se doter d'outils informatifs utiles à la circulation d'une pensée politique subversive qui puisse se diffuser largement et massivement. C'est dans ce bassin culturel que le mouvement de radios libres et de revues politiques prend ensuite sa source. Une manière nouvelle de produire de l'information s'exprime alors, pour ouvrir des lignes de fuite face au monopole exercé aussi bien par les médias classiques (journaux, radios, télévision) que

540 Frédéric Attal, *op cit*, p.9.

541 Voir l'article de U. Eco et P. Violi in Valerio Castronovo & Nicola Tranfaglia (dir.), *La stampa italiana del neocapitalismo*, Roma, Laterza, 1976, pp.99 et suivantes.

542 *Ibid*, p.103.

par les forces politiques bureaucratiques (partis, syndicats). Chacun devient alors potentiellement un sujet créateur ou diffuseur d'information, et c'est en ce sens que la contre-information « signifiait communiquer un imaginaire, faire propagande à l'intérieur des processus de transformation en acte. »⁵⁴³ Ou encore, toujours selon Moroni et Balestrini, qu'« il s'agissait de s'approprier de la communication pour communiquer des besoins, des désirs, et surtout des désirs de transformation. »⁵⁴⁴

Mais la contre-information n'est pas uniquement réductible à une volonté de transformation, elle relève avant tout du « pas de côté » par rapport à une information officielle. C'est cette idée que l'on retrouve dans un article du *Manifesto* en 1971 qui propose sa définition : « La contre-information n'est pas caractérisée par ses contenus idéologiques. Elle doit être caractérisée par le fait qu'elle se réalise sur le dos, pour ainsi dire, de l'information normale, en la prenant à contre-pied, et en lui suçant le sang. [...] De cette manière, d'un côté on critique la façon dont l'information est donnée et de l'autre on ajoute une nouvelle information. »⁵⁴⁵ L'idée de fond est donc bien de mener une bataille autour de la « vérité », en fondant un discours allant à l'encontre des mensonges et déformations subis par l'information, elle-même contrôlée par des forces qui défendent des intérêts partisans. C'est ce qui fait dire quelques années plus tard aux membres du collectif de *Radio Alice* de Bologne dans des accents débordants que « La contre-information a dénoncé ce que le pouvoir dit de faux, partout où le miroir langagier du pouvoir reflète la réalité de manière déformée – elle a établi le vrai, mais comme on reconstruit un pur reflet. »⁵⁴⁶

Enfin, si la contre-information est une « poursuite de la guerre par d'autres moyens », elle vise aussi à « identifier les ennemis, dire qui ils sont, en démystifier les méfaits, c'est-à-dire dénoncer par exemple les collusions entre état et fascistes, dénoncer les horreurs, crier la vérité en opposition et à l'intérieur de la plus ample campagne politique en acte »⁵⁴⁷.

Libérer une parole autonome, fonder du vrai en répondant aux mensonges du pouvoir, élaborer une conception également guerrière de l'information en mesure de dénoncer et d'attaquer, voilà les piliers structurants de la contre-information, née comme réponse politique à Piazza Fontana. Il faudrait préciser ici, afin d'élargir la définition et le spectre d'analyse de la contre-information, que nous pourrions, à l'instar de Massimo Veneziani, voir dans les pièces de théâtre de *la Comune* une autre forme de contre-information. Ici, la transmission ne passe plus seulement par l'écrit, mais se fait aussi orale, mouvante, vivante, susceptible d'initier un échange avec le public, en

543 Primo Moroni et Nanni Balestrini, *L'orda d'oro*, *op cit*, p.591.

544 *Ibid*, p.592.

545 « Il Manifesto », 23 ma 1971, cité dans Massimo Veneziani, *op cit*, p.44.

546 Franco Berardi, *op cit*, p.130

547 Primo Moroni et Nanni Balestrini, *L'orda d'oro*, *op cit*, p.592.

jouant sur « l'arme du sarcasme, de l'ironie, du grotesque »⁵⁴⁸. Toutefois, ce qui se joue dans ces moments théâtraux, comme dans *Morte accidentale di un anarchico defenestrato*, qui revient sur la mort de Pinelli, relève également de la constitution d'une contre-histoire même si c'est à travers un *medium* original dont ce n'est pas le rôle habituel. Ce n'est qu'un exemple, mais il reflète l'idée que la contre-information est une réalité mouvante.

2. *Strage di stato*, un livre culte et un point de départ

Concrètement le mouvement de la contre-information naît avec la contre-enquête menée sur les attentats du 12 décembre 1969, publiée dans l'ouvrage *La strage di Stato*, à l'écriture duquel participent Eduardo Di Giovanni et Marco Ligini⁵⁴⁹. Ce livre constitue un moment fondateur et représente, selon Massimo Veneziani, un véritable « manuel politique » pour décrypter l'affaire de Piazza Fontana. Selon Primo Moroni et Nanni Balestrini, il constitue « la base d'une radicale contre-enquête parallèle à celle de la magistrature »⁵⁵⁰. Les auteurs ne sont pas des inconnus dans les milieux militants. Eduardo Di Giovanni compte parmi les fondateurs du SR de Rome. Il fait partie de ces avocats qui défendent les militants arrêtés dans des contestations sociales et politiques. En 1970, alors qu'il travaille sur *La strage di Stato*, il entre en contact avec des anarchistes de Reggio de Calabre qui mènent, pour leur part, une enquête sur le déraillement de Gioia Tauro et les implications des milieux néofascistes et de la mafia. L'histoire tourne au drame quand les cinq personnes concernées par le travail de contre-information sur le sujet meurent dans un accident de voiture douteux avant de pouvoir rencontrer Di Giovanni. Le dossier qu'ils avaient monté mettait en lumière les rapports entre l'extrême-droite et la 'ndrangheta ainsi que les infiltrations de provocateurs fascistes dans les cercles de l'extrême-gauche radicale.

Pour en revenir à « *la strage di Stato* », précisons d'emblée que l'expression éponyme est empruntée aux anarchistes du cercle de Ponte della Ghisolfia de Milan (dont faisait partie Pinelli) qui, lors d'une conférence de presse le 17 décembre 1969, déclarèrent : « Pinelli a été assassiné, Valpreda est innocent, *la strage è di Stato* »⁵⁵¹. Ces paroles se transforment rapidement en mot d'ordre, en slogan martelé et scandé dans la rue ou dans de nombreux écrits (tracts, journaux, etc) consacrés à la question. Surtout, elles portent d'emblée une ligne de confrontation à l'égard de l'État : il n'y a pas d'ambiguïté dans l'accusation lancée et le responsable est clairement identifié, sans passer par le biais du néofascisme et des milieux d'extrême-droite. Ce qui est au départ une

548 Valerio Castronovo & Nicola Tranfaglia (dir.), *La stampa italiana del neocapitalismo*, Roma, Laterza, 1976, p.157.

549 Marco Ligini fut journaliste et metteur en scène. Il est décédé en 1992.

550 Primo Moroni et Nanni Balestrini, *op cit*, p.344.

551 Luciano Lanza, *La ténébreuse affaire de la Piazza Fontana*, éditions CNT, Paris, 2005, p.64.

« campagne d'opinion » se transforme donc, au fur et à mesure où ce mot d'ordre est repris, en un terrain de lutte particulier et transversal auquel peuvent se rattacher les différents combats menés par le mouvement ouvrier. L'avocat Giuliano Spazzali, du SR et du collège de défense de Valpreda, résume cela lors de la libération de ce dernier : « En substance : non pas des « arguments » en plus, ou des « faits » en plus pour justifier nos slogans [...], mais des objectifs en plus, plus de conscience de classe, plus d'insubordination, moins de peur, des obstacles à dépasser plus clairs, plus évidentes la nature et les fonctions de cet état dans lequel les réformistes nous exhortent à pénétrer doucement sans casser les verres. »⁵⁵²

La strage di Stato s'avère être rapidement un véritable « succès » éditorial qui nécessite plusieurs ré-éditions tout au long des années 1970 – plus d'un demi-million d'exemplaires sont vendus en une décennie⁵⁵³ –, mais l'important se situe ailleurs. L'ouvrage ouvre, en effet, la voie au mouvement de contre-information, inspirant ou suscitant un nombre important de travaux du même acabit, sur des thématiques différentes, mais avec un esprit commun : défaire une certaine idée du pouvoir de l'information. Il offre, en effet, un modèle alternatif de l'information : désormais chaque militant ou simple citoyen peut mettre en doute la parole officielle et se faire à son tour « journaliste » et enquêteur. C'est l'idée résumée par Veneziani quand il dit que « [...] l'objectif de ces publications n'est plus seulement d'*informer*, mais de *former* le lecteur en le dotant de clés de lecture pour mieux comprendre la réalité. »⁵⁵⁴ Nous retrouvons ici un écho à l'introduction de *La strage di stato* : « La signification de cette contre-enquête est donc d'offrir aux camarades un modeste instrument de travail pour l'approfondissement, et la diffusion dans le peuple de l'analyse de l'état bourgeois, parce que, comme l'a dit Lénine avant Gramsci, la vérité est révolutionnaire. »

3. Affrontement entre régimes de vérité : l'information comme champ de bataille.

Le cadre posé est donc clair : d'une part démonter les trames policières et judiciaires imposées comme discours officiel autour de la mort de Pinelli et les arrestations de Valpreda et des autres anarchistes, de l'autre défendre une position qui se veut être celle des révolutionnaires, ce qui signifie aussi solder les comptes avec ceux qui sont qualifiés de « réformistes ». C'est pourquoi, dans *La strage di stato*, les auteurs profitent de l'introduction pour formuler des critiques incendiaires à l'encontre de la gauche institutionnelle. Ils dénoncent ainsi l'inertie des forces syndicales et politiques :

Nous sommes convaincus, en même temps, que cette contre-enquête fournit la démonstration de

552 Giuliano Spazzali, « La libertà di Valpreda è la nostra », *op cit.*

553 Massimo Veneziani, *op cit.*, p.14

554 *Ibid.*, p.21.

tout ce qu'auraient pu faire, et mieux, si seulement elles l'avaient voulu, les forces de la gauche institutionnelle, politique et syndicale. Pourtant, elles ne l'ont pas voulu, parce qu'une telle démarche conduisait à démontrer que derrière les bombes de Milan et de Rome, derrière la mort de Giuseppe Pinelli, il y avait des complicités qui, dénoncées, ne laissaient pas de place aux solutions réformistes.⁵⁵⁵

La position « réformiste » est ainsi attaquée violemment, qualifiée d'« opposition institutionnelle des faux révolutionnaires »⁵⁵⁶ ; on comprend alors qu'il y a une volonté de clarifier les positions, les alliances possibles ou non entre différentes forces et positions politiques, en assumant la part de conflit et de divergences qui en découlent :

Laissons aux « démocrates » le soin de se scandaliser, de demander des garanties et des enquêtes parlementaires, de crier : « Cela ne doit pas arriver ! Ici, nous ne sommes pas au Cambodge ! », comme s'il y avait plusieurs impérialismes, et non un seul, comme si les méthodes utilisées habituellement en Asie, Afrique, Amérique latine ou au Moyen-Orient étaient réservées uniquement aux peuples de couleur ou sous-développés, et comme si elles étaient inadmissibles pour un « pays de haute civilisation », tel que le nôtre.⁵⁵⁷

Face à cette tendance « réformiste » qui voudrait profiter de l'affaire Valpreda et du procès fait aux anarchistes pour critiquer les dysfonctionnements constitutionnels et les faiblesses de l'État, Di Giovanni et Ligini se rattachent à une tradition révolutionnaire qui s'oppose frontalement à l'État et conçoit la répression comme pratique contre-révolutionnaire :

Pour nous, « justice de classe » et « violence d'état » ne sont pas des définitions abstraites, ni des slogans destinés à la propagande, mais des jugements tirés de l'expérience : les ouvriers, les paysans, les étudiants, le vérifient chaque jour dans les usines, dans les campagnes, dans les écoles, dans la rue, et pas seulement dans les « situations d'exception ». Aussi préférons-nous appeler la répression : représailles. Et ces représailles se développent parallèlement à la montée des forces révolutionnaires : nous savons que le système frappe avec d'autant plus de violence, quand les moyens et les objectifs de la lutte sont plus justes, et que l'unique, la véritable amnistie, sera promulguée le jour où l'État bourgeois sera abattu.⁵⁵⁸

Après avoir exposé les divergences qui les opposent à une partie de la gauche, les auteurs rentrent concrètement dans le propos de leur contre-enquête, des résultats auxquels ils ont abouti, les pistes qu'ils entrevoient pour démêler le vrai du faux et produire un contre-discours sur toute cette affaire. L'enjeu est alors différent : cette fois, c'est le rapport à la vérité sur ce qui s'est passé qui devient le terrain de l'affrontement. Des militants de *Magistratura democratica* montrent bien comment cette question n'est pas liée aux moyens mis en œuvre, mais bien à une certaine tension

555 *L'État massacre, op cit*, p.8

556 *Ibid*, p.7

557 *Ibid*, p.8

558 *Ibid*, p.7

politique, à une volonté, qui incite à regarder dans la bonne direction ou au contraire à détourner l'attention sur d'autres pistes suivant les buts que chaque force en présence poursuit :

Les enquêteurs romains avaient à disposition l'entier appareil de police de l'État, mais les résultats ont été ceux qui se sont vus. Pourtant un groupe de militants inconnus de la gauche extraparlamentaire, en quatre mois d'enquêtes privées, du 13 décembre 1969 au 13 mai 1970, sans moyens et en subissant des persécutions de tout genre, mais en plaçant l'affaire dans son cadre politico-judiciaire exact se sont beaucoup plus approchés de la vérité que les enquêteurs, en repérant les milieux fascistes desquels provenaient les attentats, comme cela a ensuite été reconnu par l'instruction milanaise sur la « piste noire » et implicitement par une récente sentence de la IV^{ème} Section du Tribunal de Rome.⁵⁵⁹

Ce qui se joue donc avec la contre-information autour des faits de Piazza Fontana, c'est la possibilité d'une écriture différente de l'histoire, d'un affrontement entre des régimes de vérité antagonistes. Face au *scénario* de la police et de la magistrature, comme face à celui défendu par la gauche « institutionnelle », les militants en pointent les incohérences, les lacunes, les mensonges, pour proposer un déroulement qui n'a plus rien à voir. Cette trame est reprise dans certains des premiers écrits du SR – fortement marqués par les événements de Piazza Fontana – qui prolongent le mouvement de contre-information initié par Di Giovanni et Ligini en repartant des hypothèses dressées par ces derniers. Le *Soccorso rosso* s'inscrit alors pleinement dans cette *guerre du vrai*, non pas en proposant une « autre » interprétation des faits, mais bien en repartant des éléments mis à jour par la contre-enquête et en pointant ceux qui sont considérés comme les responsables réels des attentats (et ceux qui couvrent ces derniers) : les fascistes, la police et la magistrature ; les premiers en tant qu'auteurs matériels, les autres pour leur rôle de couverture et pour les contre-feux qu'ils allument. On retrouve ainsi dans des opuscules comme *12 dicembre : perché* du SR de Rome une série d'accusation contre la fabrication – ou la destruction – de preuves pour alimenter le scénario et « prouver » la participation et le rôle central tenu par Pinelli et Valpreda, non seulement pour le 12 décembre, mais aussi pour les autres bombes qui ont explosé dans l'année (celles du 25 avril à la Fiera de Milan, celles du 8 août dans les trains). Il est en effet toujours plus simple d'avoir un coupable unique pour expliquer et justifier des actions qui n'ont pas encore trouvé leur responsable, et ainsi témoigner d'une activité d'enquête dont l'efficacité avait jusqu'ici été mise en doute. Les membres du SR reviennent donc sur les lacunes nombreuses de l'enquête officielle, sur les zones d'ombres comme la mort de Pinelli à la préfecture de police (en opposant la thèse de l'assassinat à celle du suicide), sur la disparition de preuves matérielles qui auraient permis des éclairages sur les auteurs⁵⁶⁰, sur la version douteuse du chauffeur de taxi Rolandi qui aurait amené Valpreda à la

559 Magistratura Democratica (a cura di un gruppo di), *Valpreda +4. Anatomia e patologia di un processo*, La Nuova Italia, Firenze, 1973, pp.283-284.

560 Notamment le fait qu'un expert de la police fait exploser la bombe retrouvée intacte dans la Banca commerciale de

Banca dell'agricoltura⁵⁶¹ ou encore sur les inculpations des contre-témoignages qui disculpent Valpreda. Surtout, ils se lancent dans une charge assez dure contre les juges et magistrats chargés de l'affaire. Sont tour à tour attaqués le procureur Caizzi et le juge Amati qui ont demandé l'archivage du cas Pinelli en accréditant la version du suicide, puis le juge Cudillo et le procureur Occorsio qui sont accusés de pourtant savoir « de très nombreuses choses sur les fascistes », mais qui « ne suivent jamais ces pistes, pour rester sur le terrain obligé de la chasse au subversif »⁵⁶². Selon le même document, les militants affirment que les magistrats sont en effet au courant d'un certain nombre d'éléments en mesure de donner un cours tout à fait différent à l'enquête. Parmi ceux-ci, nous pouvons en citer quelques uns, tous basés sur des déclarations faites par des témoins directs de l'histoire qui font pencher l'histoire du côté d'une responsabilité des milieux d'extrême-droite :

- ils savent très bien qu'Evelino Loi avait déclaré aux fonctionnaires de la Préfecture de police de Rome Provenza et Improta (même si ceux-ci l'ont admis avec beaucoup de retard) que des représentants de droite lui avaient proposé des actions terroristes simultanées à Rome et Milan
- ils savent que le fasciste Cartocci a déclaré à la police d'avoir un lien avec les bombes, et qu'un allemand, Udo Lemke, l'a reconnu pour l'attentat à l'Autel de la patrie [...]
- il savent ce que leur ont reporté certains témoins : que dans les milieux d'Ordine Nuovo on savait que des bombes exploseraient le 12 décembre à Milan [...].⁵⁶³

L'anaphore possède une charge d'accusation très forte, qui renvoie au « J'accuse » d'Émile Zola, et sort la magistrature de la périphérie de l'histoire pour la replacer au centre d'un système qui chercherait sciemment à mettre l'enquête sur une mauvaise voie.

À la fin de l'opuscule du SR romain sur la *strage* de Milan, deux pages sont consacrées aux suites de l'affaire sur un plan plus strictement politique en matière de répression. Ce passage est, sinon étonnant, relativement peu clair dans la démonstration tentée. La volonté est de montrer – notamment dans la capitale – comment, à la suite des attentats du 12 décembre, le climat instauré est particulièrement favorable pour réprimer les tentatives d'organisation et de contestation, dans les quartiers, dans les usines ou dans les écoles (entre interventions violentes de la police contre les habitants qui auto-réduisent leurs loyers, licenciements d'ouvriers grévistes ou suspension d'étudiants participant à des assemblées), pendant qu'un espace politique est laissé grand ouvert à l'extrême-droite (ce qui favoriserait aussi bien la présence importante de groupes néofascistes dans la révolte de Reggio Calabria en 1970 que la tentative de coup d'État de Valerio Borghese en mars 1971). L'argument qui se cache derrière cette démonstration, pas toujours convaincante, consiste à

Milan qui constituait pourtant un indice majeur pour identifier les auteurs de l'attentat.

561 Le témoignage de Rolandi est d'ailleurs truffé de contradictions et d'incohérences. Pour cela, il reçoit 50 millions de lires après que la police lui ait assuré que Valpreda est bien la personne qu'il doit reconnaître.

562 Soccorso rosso di Roma (a cura del), *12 dicembre : perché*, op cit, p.9.

563 *Idem*.

dire que si les bombes du 12 décembre avaient pour objectif de mettre un coup d'arrêt aux différentes luttes développées dans les mois précédents, les dynamiques ne s'étaient pas arrêtées aussi simplement, mais il y avait désormais un espace politique suffisant pour incriminer la gauche radicale et révolutionnaire. C'est donc la recherche de « paix sociale » qui constitue le fil rouge argumentatif pour lier la contre-enquête aux « conséquences » que nous venons de décrire : « La répression fait partie de toutes les institutions, le fascisme et la fascisation sont du reste les instruments auxquels la bourgeoisie a dû recourir pour obtenir au moins certains des résultats qu'on se promettait avec la « strage di Stato », au moins un peu de cette paix sociale que les luttes de la gauche révolutionnaire n'ont au contraire pas concédée. »⁵⁶⁴ Face à la répression et cette montée du fascisme redoutée, le SR considère qu'il faut répondre en rappelant sa position qui est la même depuis le début de l'affaire :

[...] on répond avec une politique antifasciste cohérente, consciente de l'affrontement de classe auquel elle est liée et non comme les révisionnistes du PCI qui pour exploiter le mouvement populaire antifasciste à leurs fins révisionnistes, mystifient la réalité aux yeux des masses avec des manifestations « démocratiques » avec la DC et le ... PSDI ! Et ce jeu est dans le même temps stupide et dangereux : dangereux parce qu'il couvre les vrais commanditaires qui continuent à agir, stupide parce que l'antifascisme interclassiste est celui qui prétend combattre le fascisme en battant le rappel de ces forces qui sont au contraire, de par leur nature, de son côté.⁵⁶⁵

On le voit, le SR – comme les auteurs de *La strage di stato* – ne manque aucune occasion de s'attaquer à la politique du Parti communiste et aux stratégies que celui-ci suit depuis les bombes du 12 décembre, c'est-à-dire celle d'une « union » des grands partis du centre (de gauche et de droite). Le rappel d'une position de classe, antifasciste et révolutionnaire constitue le socle de pensée et caractérise l'intervention du SR depuis le début de la campagne contre la « strage di Stato ». Toute la campagne de contre-information sur les bombes du 12 décembre 1969 se place donc sur un double plan offensif (contre l'État et ses appareils, contre les grands partis politiques, de gauche comme de droite), et pédagogique (ou de propagande) à l'encontre des secteurs « modérés et incertains de l'opinion publique » qui, selon les mots de Giuliano Spazzali, « [ont] vu sous [leurs] yeux les atrocités secrètes de la machine de l'état, les violences furieuses des fascistes, les sales connivences des fonctionnaires au-delà de tout soupçon, le visage authentique des démochrétiens “antifascistes” et de leurs ministres-qui-ont-fait-la-résistance. »⁵⁶⁶

Ce qui se lance à partir de la parution de *La strage*, et qui est poursuivi notamment par le SR, pourrait donc être qualifié de mouvement de contre-information. Celui-ci connaît ses ruptures, ses

564 *Ibid*, p.18.

565 *Ibid*, p.19.

566 Giuliano Spazzali, « La libertà di Valpreda è la nostra », *op cit*.

crises, ses évolutions et ses recompositions propres. Il ne s'agit pas d'un modèle, mais d'un *rapport* à l'information, jamais complètement détaché de la question des interprétations. Nous avons parlé précédemment de ces régimes de vérités qui s'affrontent entre État et militants, mais ils existent aussi entre militants. Primo Moroni et Nanni Balestrini citent l'exemple de la mort de Feltrinelli en 1972 (sur laquelle nous reviendrons plus tard) et des interprétations diverses qui en sont faites dans les milieux de la gauche radicale : là où certains voient trames obscures, CIA et assassinat, d'autres comme *Potere operaio* titrent leur journal "Un révolutionnaire est tombé".⁵⁶⁷ La question de l'information devient alors vecteur de séparation et induit les recompositions successives. C'est pourquoi de nouveaux terrains d'enquête sont successivement explorés, qui délaissent en partie celui des scénarios et des "complots" pour s'intéresser à des territoires où il faut lutter. Retour aux origines ou nouveau départ pour la contre-information, la prison, l'école, les hôpitaux psychiatriques deviennent les nouveaux horizons dont se ressaisissent les militants – notamment du SR comme nous le verrons par la suite – sur le terrain de l'information. D'autres déclinaisons de la contre-information seront explorées, notamment autour du "Mouvement de '77", avec son cortège de journaux éphémères, revues en tout genre, radios libres. Si l'information reste un point évidemment fondamental, elle est traitée ou considérée avec bien plus d'humour qu'avant ; mais aussi, elle est incluse dans un rapport nouveau au langage. Des organes de communication comme *Zut* ou *A/traverso*, emblématiques de cette période, ont parfois plus à voir avec les dadaïstes et les surréalistes qu'avec le sérieux un peu guindé et rigide des publications marxistes-léninistes italiennes des années 1970.

B. Formes et fonctions de l'écriture.

1. Considérations de base sur l'écriture.

Si le livre majeur qui ouvre l'ère de la contre-information est un ouvrage assumé nominativement par deux militants reconnus, il faut néanmoins soulever comme première considération que les écrits du SR sont bien souvent marqués sous le sceau de l'anonymat. Il n'existe en effet que peu de textes qui portent une signature individuelle (hormis évidemment les interviews et quelques exceptions). Il ne s'agit pas là d'une particularité politique forte, mais il faut quand même souligner que, bien souvent, des groupes politiques peuvent s'appuyer sur l'aura particulière d'un intellectuel ou d'un artiste pour renforcer leur démarche ou leur discours. Ainsi, hormis quelques interventions de Franca Rame ou de Sergio Spazzali (qui d'ailleurs se contente de signer

⁵⁶⁷ Primo Moroni et Nanni Balestrini, *L'orda d'oro*, *op cit*, p.594.

par son prénom dans la plupart des cas) qui peuvent s'expliquer par leur stature et leur influence au sein du réseau du SR, le reste est constamment publié sous une signature collective : celle de l'organisation, ou d'une commission interne à celle-ci. Nous retrouvons alors cette volonté de fonder et d'élaborer une parole qui se veut collective, comme avait pu le noter Maurice Blanchot dans un autre contexte : « Les textes seront anonymes. L'anonymat n'est pas seulement destiné à lever le droit de possession de l'auteur sur ce qu'il écrit, ni même à l'impersonnaliser en le libérant de lui-même (son histoire, sa personne, le soupçon qui s'attache à sa particularité), mais à constituer une parole collective ou plurielle : un communisme d'écriture. »⁵⁶⁸ En découle le fait de ne pas mettre particulièrement en avant certaines figures, mais de prendre le travail politique comme un ensemble au sein duquel chaque militant est amené à se responsabiliser et à devenir un acteur à part entière. De plus, le choix de l'anonymat prend son sens dans le fait qu'il complique beaucoup les enquêtes et les poursuites judiciaires. Aussi les éditeurs sont parfois exposés et il n'est certainement pas étonnant qu'en 1977, de nombreuses maisons d'éditions se retrouvent justement dans le viseur des enquêteurs (cf chap.8).

En tout cas, cela nous amène à soulever une seconde considération autour de cette activité d'écriture et de publication d'une parole politique émanant du SR. En effet, celle-ci nécessite un certain nombre de moyens mais aussi et surtout un réseau de liens de confiance, voire d'amitié, avec des éditeurs, notamment quand les ouvrages portent sur des questions clivantes au sein de la gauche révolutionnaire. Nous pensons ici évidemment aux livres sur les NAP ou sur les BR, puisque la problématique de la lutte armée est loin de donner lieu à un consensus dans les milieux radicaux. Dans ce cadre, il est sûrement important de relever, à titre d'exemple, l'amitié qu'entretiennent le couple Fo-Rame avec l'éditeur Bertani⁵⁶⁹. Cette amitié favorise sans doute la parution d'un certain nombre de livres du SR au sein de cette maison d'édition.⁵⁷⁰ Il semble aussi que certains comités, à la durée de vie suffisamment longue ou qui bénéficient de l'appui d'autres formations politiques locales, se donnent les moyens matériels de pouvoir imprimer leurs écrits (tracts, journaux) eux-mêmes puisque une grande part des textes portent la mention « ronéotypé à son compte ». Nous pensons ici aux sections de Sienna, Rome ou encore Turin qui semblent avoir bénéficié d'une certaine forme d'autonomie matérielle sur ce plan-là.

Les différentes publications permettent de mesurer une forme de notoriété acquise par le SR, ce qui lui donne une certaine légitimité à prendre la parole ou à se faire le vecteur d'une forme de

568 Maurice Blanchot, *Écrits politiques*, *op cit*, p.150

569 Giorgio Bertani, éditeur basé à Vérone, publie à travers sa maison d'édition de nombreux ouvrages de groupes de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire, ainsi que des livres d'analyse politique.

570 Selon Jean-François Sirinelli, les maisons d'édition représentent un lieu typique où s'élaborent des « structures de sociabilité » du milieu intellectuel, in Jean-François Sirinelli, *op cit*, p.14.

visibilité pour d'autres groupes politiques. Pour ces derniers, le SR peut alors agir comme « couverture », il leur « prête » son nom si l'on peut dire, ainsi que des moyens matériels afin de diffuser des travaux de contre-enquête qu'il n'a pourtant pas contribué à élaborer.

C'est le cas, par exemple, d'un livret de contre-information publié en juillet 1978 par le secrétariat national sur un cas de répression dans la région de Rome, plus précisément dans les Castelli Romani⁵⁷¹. Dans cette zone, des collectifs autonomes mènent une activité politique depuis plusieurs années, quand plusieurs de leurs membres sont arrêtés entre avril et juin 1978 pour possession d'armes, constitution de bande armée et conspiration. Suite à cette vague d'incarcérations, le « Collectif ouvriers et étudiants des Castelli » entame la rédaction d'un document qui revient sur l'affaire, présente les incohérences de l'enquête et raconte la mobilisation autour de ce cas et l'attitude du PCI notamment, particulièrement hostile aux groupes autonomes. Si le SR participe, à travers ses militants, aux assemblées de soutien, et vraisemblablement à la mobilisation en faveur des inculpés, nous n'avons pas retrouvé de traces de prises de position publiques sur la question. En publiant ce document sous sa direction, le SR fait le choix d'exprimer sa solidarité en laissant la parole aux groupes concernés par l'affaire, et en se faisant uniquement passeur et relais de cette histoire. Le SR se livre ici à un travail de pure diffusion d'information. Faut-il y voir un lien avec la date de parution, période de début de reflux militant comme nous le verrons par la suite, avec des effectifs qui diminuent dans les groupes politiques, et une activité qui se fait également plus éparse ? L'hypothèse n'est pas à écarter et il pourrait être crédible qu'il n'y ait plus assez de monde pour mener tout le travail de compilation et d'écriture qui a été fait par le collectif des Castelli. Mais au fond, l'important pour le SR, c'est certainement que certains thèmes que l'on retrouve souvent développés dans le reste de ses écrits y sont présents : la rupture vis-à-vis du PCI, la défense collective face à la répression, la dénonciation des conditions de détention ou encore une préférence pour les formes d'organisation autonomes. Nous retrouvons ainsi, à travers ce genre de cas, l'accomplissement d'une des fonctions que s'est donné le SR à sa formation, de fournir justement cette information politique pour contribuer au renforcement de la conflictualité et des imaginaires de lutte : « Un de nos services, nous pourrions l'appeler de superstructure, service de contre-information, mais nous préférons l'appeler d'information autre, d'autre culture. Parce que nous ne voulons pas nous limiter à donner la version la plus juste, la plus vraie des faits et des crimes de cette société, mais nous voulons tendre à donner une indication politique « partisane » à ces faits. »⁵⁷²

Relevons aussi que la dynamique contraire peut être observée : à savoir qu'un autre groupe

571 Soccorso Rosso, Segreteria di coordinamento nazionale (a cura di), *Siamo tutti cospiratori (Controinformazione sulla montatura ai danni dei compagni dei Castelli Romani)*, Roma, Stampa alternativa, 1978.

572 Soccorso Rosso Militante, « Documento », Milan, juin 1975, p.4, *op cit.*

politique offre au SR un espace de publication, notamment dans les premiers temps d'existence. Nous en avons parlé à propos des journaux qui peuvent publier des articles ou laisser une page de temps en temps, mais c'est par exemple aussi le cas du *Collettivo Politico Giuridico* de Bologne qui fait paraître en novembre 1971 un genre de « revue de presse » du SR. Nouvel élément, s'il en était besoin, témoignant de la porosité et du travail commun entre les deux groupes, surtout en cette période de constitution d'un réseau national du *Soccorso rosso*. Ce dossier d'une quinzaine de pages se veut un outil qui affirme comme enjeu politique dès la couverture : « Dévoiler la vérité de classe est une obligation scientifique de l'organisation révolutionnaire »⁵⁷³. Au-delà d'une enquête de valeur nationale sur l'espionnage à l'usine FIAT de Turin et de deux brèves à propos d'arrestations ou de procès à Rome et à Pordenone⁵⁷⁴, le reste de la revue témoigne d'un ancrage local qui revient à chaque fois sur des épisodes répressifs à des degrés variés et dans des champs différents. Expulsion ou plainte déposée à l'encontre d'étudiants ; lutte autour du logement dans le quartier du Pilastro ; soldat condamné à de la prison ferme pour objection de conscience ; cas judiciaire douteux ou encore suicide d'un détenu à San Giovanni in Monte (la maison d'arrêt de Bologne). L'ensemble donne l'impression d'un grand patchwork mélangeant des affaires plutôt mineures avec d'autres de plus grande ampleur. Quoi qu'il en soit, il doit y avoir une communauté de vue entre le SR et le CPG sur cette dimension large et diffuse de la répression. Surtout, l'aspect « revue de presse » se veut être une manière de contrer les standards de l'information *via* la presse classique, régulièrement attaquée et prise pour cible dans les différents articles : de la « presse bourgeoise » à « L'Unità », elle est constamment accusée de « cacher » ou de travestir la réalité et de s'aligner sur les positions dominantes.

Cette critique de la presse « officielle » est un des leitmotiv du SR qui revient presque constamment, quel que soit le sujet abordé ou la séquence de lutte dans laquelle elle s'insère. *Il faut dire ce qui ne se dit pas*. Il s'agit même d'un « devoir révolutionnaire »⁵⁷⁵. C'est en cela que la contre-information menée notamment par le SR devient un geste politique : elle est pour les militants une voix discordante qui s'élève face aux langages du patronat, des journalistes professionnels, des actes judiciaires ou des rapports de police. Ce qui se dévoile dans les articles, les journaux ou les brochures édités par le SR, c'est bien souvent un monde qui ne prend pas la parole. Du détenu à l'ouvrier, de l'étudiant au soldat, c'est toute une constellation de faits et d'épisodes de lutte, qui semblent parfois bien mineurs au regard du panorama général de l'époque, mais qui

573 *Collettivo Politico Giuridico* (a cura del), *Contro stampa del Soccorso rosso*, Bologne, 1971, p.1.

574 Dans la capitale, ce sont des militants de Potere Operaio qui sont perquisitionnés et arrêtés, parmi lesquels l'écrivain Nanni Balestrini, pour la suspicion de détention d'explosifs. À Pordenone et Conegliano, 150 ouvriers sont inculpés de plusieurs délits (blocages, séquestration, blessures, violences, etc) dans le cadre d'une grève au sein de l'entreprise Zanussi.

575 *Collettivo Politico Giuridico* (a cura del), *Contro stampa del Soccorso rosso*, *op cit*, p.6.

participent pourtant de l'hétérogénéité des luttes sociales et politiques des années 1970. C'est en parlant de situations qui nous paraissent, avec le recul, pourtant bien anecdotiques que l'on peut aussi toucher à la texture d'une séquence historique, à sa réalité profonde : cette décennie n'est pas réductible à la lutte armée ou à la « stratégie de la tension », aux affrontements de rue de mars 1977 ou aux tentatives de coup d'État. C'est aussi cet étudiant de Bologne, Pasquale Morillo, expulsé de son établissement pour avoir contribué à en ouvrir les portes aux habitants du Pilastro qui venaient d'être expulsés de leur logement en 1971.⁵⁷⁶ C'est aussi la myriade de cas portés à notre connaissance au fil des différentes publications, qui donnent la parole aux « vaincus » de Walter Benjamin, à une histoire venue du bas. Si nombre de militants du SR furent des intellectuels, des avocats, des artistes reconnus qui ont laissé leur marque dans l'histoire d'une certaine manière, ils tentèrent parfois de se « mettre de côté » pour laisser la place, fusse le temps de quelques pages, à d'autres « héros », anonymes le reste du temps.

Il ne faudrait pas croire que la contre-information telle qu'elle est inaugurée à ses débuts soit considérée comme un dogme fixe et immuable. Sa portée et son sens peuvent être critiqués, afin d'en faire une manière d'intervenir politiquement en adéquation avec les exigences du moment. À cet égard, en 1974, le secrétariat national du SR écrit un texte particulièrement intéressant qui revient sur la question de la contre-information afin d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur la question. Après être revenu sur la naissance d'une manière de considérer l'information en tant que problème politique et non dans une perspective de « neutralité », ayant mené à la diffusion de tracts, de journaux et de contre-enquêtes, il constate que la situation s'est transformée après quelques années. Selon le SR, le pouvoir en place et ses divers appareils se sont réappropriés une partie de la contre-information, mais pour la vider de sa substance subversive :

le pouvoir, fort du fait que l'« on ne s'étonne plus de rien », stimule directement la diffusion à un niveau de masse de dénonciation, de dossiers, parfois très soignés, sur les trames noires même d'écrits au contenu révolutionnaire, présentés sur des magazines illustrés ou sur des journaux sacrés de la bourgeoisie. L'effet est que le lecteur-masse trouve tout cela naturel, il reste passif, il n'accroît plus sa propre conscience : l'information a été en somme exorcisée de manière telle à absorber toute charge subversive en l'annulant.⁵⁷⁷

En partant de ce constat, le SR cherche à trouver les moyens de redonner de la puissance à la contre-information pour continuer à en faire un outil de lutte. Il s'attache donc à tracer des lignes susceptibles d'aller dans ce sens. S'il formule la proposition de mettre en évidence les « points faibles du système » pour l'attaquer par ces angles-là, la formulation reste très abstraite et ne fournit

⁵⁷⁶ *Ibid*, p.2.

⁵⁷⁷ Soccorso Rosso – Segreteria di coordinamento nazionale, *Rivista di controinformazione militante*, Roma, 1974.

pas particulièrement de pistes concrètes à explorer. Par contre, une autre hypothèse attire notre regard dans sa manière de rompre avec une pratique courante à l'époque au sein de la gauche révolutionnaire, et que le SR a largement contribué à alimenter : « il est plus important de donner une clé de lecture des moyens usuels de communication de masse, qui en dévoile le contenu répressif, en en expliquant les mécanismes, plutôt que de traquer, avec difficulté, les pistes noires avec l'esérance de fournir au mouvement quelques informations « inédites ». »⁵⁷⁸ C'est ici une manière de rompre en partie avec les mythes fondateurs de la contre-information pour la déplacer sur un autre plan, plus proche du quotidien, moins sensationnel, mais qui correspond peut-être plus certainement avec la réalité vécue des mouvements de lutte. Dans cette perspective, le SR renoue avec l'ensemble de l'arc des luttes politiques en proposant la répression diffuse comme porte d'entrée à son intervention.

Enfin, dans une perspective critique, il nous faut signaler qu'au sein de cette question générale de l'écriture, le langage utilisé reste une problématique qui nécessiterait certainement une étude à part. Malgré le pari fait par le SR de faire de cette nébuleuse de comité une composition politique déliée d'une position idéologique figée, le langage et le vocabulaire employés dans les tracts, les journaux, et les livres restent prisonniers d'une armature marxiste et militante très marquée. Le SR, comme le reste des groupes et organisations de la gauche révolutionnaire et extraparlamentaire de son époque, n'échappe pas au recours à une stéréotypisation du discours et des références dans ses écrits. Le référentiel reste alors celui d'un « langage extrêmement technicisé et spécialisé (nombreux termes en *-isme* : *opportunisme, aventurisme, révisionnisme*, [...] ou formation en *-isation* : *fascisation, radicalisation, militarisation, prolétarisation, etc*) », comme a pu le pointer l'étude dirigée par Castronovo et Tranfaglia sur la presse italienne.⁵⁷⁹ Il faut dire que, hormis certaines publications issues de l'aire de l'Autonomie au milieu des années 1970 particulièrement intéressées à une recomposition du langage, ce recours à un langage commun et peu innovant n'est pas le seul apanage du SR, mais bien d'une séquence historique. À titre d'exemple, Luciana Castellina, ancienne directrice du journal *Il Manifesto*, rappelle également que pour son groupe aussi, « le langage [employé] était celui de l'époque mais l'intention était bonne. »⁵⁸⁰

578 *Idem*.

579 Valerio Castronovo & Nicola Tranfaglia (dir.), *La stampa italiana del neocapitalismo*, Roma, Laterza, 1976, p.146

580 José Gotovitch, Anne Morelli (sous la dir. de), *Presse communiste, presse radicale (1919-2000). Passé/Présent/Avenir?*, Bruxelles, Aden, 2007, p.275.

2. La transversalité du SR : écrire pour témoigner d'une époque.

L'une des particularités du SR est d'avoir réussi à parcourir transversalement tout un ensemble de situations de conflictualité sociale et politique. Nous l'avons déjà vu avec le travail dans les usines de l'Alfa Romeo. Franca Rame le confirme d'une autre manière, brève, mais éclairante. Lors d'une interview donnée en 1980, elle rappelle qu'il ne faut pas oublier « la part prise à diverses actions collectives, comme celles qui s'organisent dans les quartiers de Milan en faveur des drogués, ou celles des divers groupes féministes. »⁵⁸¹ Cette transversalité s'affirme dans la découverte de nouveaux champs de lutte qui émergent à partir du début de la décennie 1970, comme c'est le cas avec les batailles menées par les soldats qui se transforment rapidement en une question de masse avec une multiplication des formes d'insubordination (par exemple en 1972 : sur l'année, il y aurait plus de 6000 dénonciations et procès, quand les forces armées comptent près de 300 000 membres⁵⁸²). De la même manière, ce n'est plus seulement le monde du travail qui concentre les attentions militantes, mais aussi ses marges, comme le mouvement des chômeurs, particulièrement vivace dans le Sud : « Phénomène nouveau et d'autant plus révolutionnaire : les luttes des chômeurs organisés de Naples qui pour la première fois dans l'histoire sortent à découvert avec une connotation anticapitaliste précise, avec de larges couches de population du Sud, qui sont en train de sortir de leurs ghettos [...]. »⁵⁸³ La question révolutionnaire n'est donc plus cantonnée à l'usine, mais se diffuse à mesure que se constituent des forces subversives dans les différents secteurs de la société : les quartiers, la famille, les écoles, etc.

L'écriture est donc pensée comme un moment de lutte, capable d'entraîner derrière lui tout un imaginaire politique. Les écrits du SR dévoilent un ensemble de mondes qu'il tente d'insérer au sein d'un maillage commun dans lequel le lien serait fourni par la répression. C'est pourquoi nous retrouvons de manière appliquée les propos de Deleuze sur la fonction de l'écriture : « D'où la triple définition d'écrire : écrire, c'est lutter, résister ; écrire, c'est devenir ; écrire, c'est cartographier. »⁵⁸⁴ À travers cette cartographie des luttes politiques et sociales menées en Italie pendant plus d'une décennie, la contre-information menée par le SR donne à l'intellectuel une manière particulière de s'engager, afin qu'il permette la transmission d'un patrimoine commun. Pour le dire avec Grégory Salle, « L'information n'est en effet pas conçue comme d'ordre purement factuel, ni les expériences de chacun comme strictement singulières. Elles sont le ferment d'un savoir collectif et de pratiques coordonnées, qui visent à se muer en « intolérance active ». Énoncer, c'est déjà dénoncer. Dans ce

581 « Rencontre publique avec Franca Rame et Etienne Bloch sur les problèmes de la vie carcérale, et du soutien aux prisonniers et à leur famille » in TEP Actualité, n°132, décembre 1980

582 Segreteria di coordinamento nazionale, *Soccorso Rosso*, op cit, p.17.

583 Soccorso Rosso Militante, « Germanizzazione delle carceri italiane », Bologne, s.d., p.1, in Archivio Marco Pezzi.

584 Gilles Deleuze, *Foucault*, op.cit., p.51.

cadre, le rôle de l'intellectuel spécifique n'est ni celui d'un pédagogue, ni celui d'un prophète, mais celui d'un passeur. »⁵⁸⁵

Au fil des années, « le Soccorso rosso devient un puissant instrument de contre-information, en mesure de faire des communiqués et des dénonciations qui jouissent d'une ample résonance, comme ceux contre les grands procès faits aux militants de la gauche extraparlamentaire ou la promotion d'une « nouvelle légalité » antibourgeoise. »⁵⁸⁶ Cette capacité de donner une autre forme à l'information et un écho particulier à des gestes parfois souterrains se dévoile dans les intérêts portés à des champs divers. Le SR contribue à diffuser sans altération des nouvelles de luttes entre lesquelles il n'y a pas forcément de dialogue, en les faisant cohabiter au sein de ses publications. C'est alors une manière de faire « entendre ce que Foucault désignait comme le « marmonnement du monde », ce discours le plus souvent informe, à peine articulé, étranger à la rhétorique militante, ce discours d'un *en-dessous* de l'histoire. »⁵⁸⁷

a. Les luttes des femmes

Malgré la présence de nombreuses femmes au sein du SR, la question féministe est au final peu abordée en tant que telle, bien qu'elle traverse de nombreuses thématiques sans rarement – nous l'avons vu – s'y accrocher fermement. C'est pourquoi il nous faut nous attarder sur une lettre écrite par deux femmes du SR de Bologne dont nous avons déjà parlé plus haut, Lella Di Marco et Severina Berselli. Elles soumettent un article contenant deux documents écrits par les prisonnières de San Vittore à Milan et de Venise à la rédaction de la revue *Effe*, une publication féministe initiée en 1972 et qui perdurera jusqu'au début des années 1980. Dans la présentation qu'elles en font, elles regrettent une lacune: « Jusqu'à présent peu ou rien n'a été dit sur la population féminine détenue et le “problème” de la prison a toujours été vu par la seule optique masculine. La marginalisation que la femme subit en “liberté” se reflète aussi dans la détention et la prise de conscience est plus laborieuse et difficile. »⁵⁸⁸ C'est pourquoi les deux militantes voient d'un bon œil l'arrivée en prison dans les années précédentes d'une nouvelle population carcérale composée de femmes ayant un engagement politique, qui « ont refusé le rôle que cette société “assigne” à la femme et ont fait des choix révolutionnaires »⁵⁸⁹ Les textes évoquent ces “choix révolutionnaires” comme étant dirigés

585 Grégory Salle, « Mettre la prison à l'épreuve. Le GIP en guerre contre l' « Intolérable » », *Cultures & Conflits* [En ligne], 55 | automne 2004

586 Elena Petricola, *op cit*, p.237.

587 Groupe d'information sur les prisons, *Intolérable*, éditions Verticales, 2013, p.341

588 Lella Di Marco & Severina Berselli, « Alla redazione di Effe », Bologna, 20 septembre 1976, in Archivio Marco Pezzi.

589 *Idem*.

aussi bien vers un bouleversement social qu'à une fin d'émancipation des femmes. Nous retrouvons alors un discours propre au féminisme matérialiste, qui croise analyses en termes de classe et de genre. L'angle carcéral représente le point de jonction entre le quotidien "libre" des femmes et le moment de leur incarcération. Il ne représenterait pour les détenues qu'un simple changement de décor :

Mais si répression signifie "aucun pouvoir de gestion de soi-même", qui est la plus libre de la femme détenue par rapport à l'institution carcérale, ou la travailleuse par rapport à l'usine, la maison, la famille? C'est combien la différence entre les conditionnements de la prison et ceux de la maison ruche dans les quartiers populaires et de la subordination au rôle d'épouse-mère?

Il y a un vécu identique de réprimée, avec la différence qu'en prison la solitude est plus grande, et plus grand est le sentiment de culpabilité qu'ils te créent. La privation de la liberté avec la prison est seulement plus spectaculaire, plus flagrante que celle habituelle.⁵⁹⁰

Il ne semble pas que l'article ait été accepté par la rédaction de *Effe*, mais il est intéressant car il montre que les exigences autour d'une parole portée directement sur le quotidien des femmes en prison existent aussi au sein du SR. Les femmes qui en font partie prolongent cette poussée historique.

En parallèle, se développe toute l'activité de défense légale autour des cas d'avortement, considéré comme illégal jusqu'en 1978, qui implique notamment les avocates-militantes parmi lesquelles Bianca Guidetti Serra ou Giovanna Lombardi. Certains procès donnent lieu à des mobilisations importantes de la part des groupes de femmes, comme celui de Gigliola Pierobon à Padoue en juin 1973. Cette dernière est jugée pour une interruption de grossesse réalisée sept ans auparavant lorsqu'elle était encore mineure. Le procès devient un moment emblématique de la lutte en cours autour de cette pratique qui concerne évidemment un grand nombre de femmes : « Nous avons toutes avorté » crient d'ailleurs les soutiens présents pour l'audience.⁵⁹¹ L'affaire se conclut par la reconnaissance de la culpabilité de Pierobon, acquittée par la suite grâce à un pardon judiciaire.

b. Le monde ouvrier.

Au-delà des enquêtes sur lesquelles nous nous sommes déjà arrêtés, la question ouvrière est évidemment un sujet central pour les groupes de la gauche révolutionnaire, qui plus est issus d'une idéologie marxiste-léniniste comme le SR. Ainsi, même si l'ouvrier ne constitue pas le sujet politique prioritaire, il n'en demeure pas moins l'objet d'un intérêt, notamment à travers la répression. Nous aurions pu évoquer les multitudes de procès, d'arrestations et les diverses peines

⁵⁹⁰ *Ibid*, p.2.

⁵⁹¹ Guido Crainz, *Il paese mancato, op cit*, p.512

encourues par des ouvriers et auxquels le SR porte assistance. Mais il nous a semblé plus intéressant de relever, au milieu de cet intérêt pour la question ouvrière, une affaire à laquelle le SR donne un certain relief : le système de fichage et de surveillance interne des ouvriers de la FIAT dénoncé à travers un long article en 1971.

L'affaire débute en septembre 1970. Un scandale éclate lorsqu'un employé de la plus grande entreprise italienne, Caterino Ceresa, poursuit son employeur devant un tribunal professionnel pour un licenciement qu'il juge infondé. Il explique alors qu'il a, pendant des années, assumé une tâche différente de ce pourquoi il était normalement employé. Il révèle notamment qu'au lieu de son poste de livreur, il fournissait des rapports détaillés faisant suite à des enquêtes dans lesquelles apparaissaient les opinions politiques, les casiers judiciaires, et bien d'autres informations personnelles comme les orientations sexuelles ou le « comportement moral » (notamment pour les femmes). C'est donc un système de « recherche-investigation-information, en termes profanes d'espionnage »⁵⁹² qui commence à se dévoiler au grand jour. Bien que Ceresa perde son procès, il est cependant acté que la FIAT possède un bureau appelé « Services Généraux », dirigé par l'ex-colonel Mario Cellerino, menant des investigations privées grâce à l'aide de carabiniers et policiers : une procédure s'ouvre et la face cachée de l'iceberg émerge alors. Lors de l'été suivant, le juge Raffaele Guariniello procède à une perquisition de ce bureau réservé et met à jour un gigantesque archivage de 354 077 « fiches » qui concernent également des militants politiques et des syndicalistes ne faisant pas partie de la FIAT. L'entreprise s'est donc livrée à une « fonction de police »⁵⁹³ non seulement en son sein même, mais également sur un territoire beaucoup plus large. Le juge turinois découvre également les membres du réseau de renseignement qui font partie de la police, des carabiniers et des services communaux qui donnaient à l'entreprise, en échange d'argent, des informations censées être couvertes par le secret professionnel. Parmi les quelques 120 à 130 noms qui composent ce réseau, apparaît notamment le lieutenant-colonel des carabiniers Enrico Stettermayer, chef du SID (les services secrets) dans le Piémont. Ce système de fichage avait été instauré à partir de 1949, et était régulièrement mis à jour. La porosité entre les services de la FIAT et les personnels dépendants de l'État fait dire au SR que « Le plus gros monopole national exerce des fonctions étatiques mais pas dans une position concurrentielle par rapport à l'état lui-même : au contraire son activité est le fruit d'une distribution de travail pacifique, d'une utilisation réciproque de personnel interchangeable. Aujourd'hui au service de la FIAT, demain au service de l'état [...]. »⁵⁹⁴

L'affaire donne lieu à un procès, au cours duquel des ouvriers et employés se constituent

592 Collettivo Politico Giuridico (a cura del), *op cit*, p.3.

593 *Ibid*, p.5.

594 *Ibid*, p.6.

partie civile, qui est déplacé de Turin à Naples en raison des craintes de débordements et de troubles. Les faits sont d'ailleurs rendus publics une fois le déplacement décidé, la presse n'en ayant que peu ou pas parlé. 77 personnes sont inculpées dans ce procès, qui se conclue le 20 février 1978 par la condamnation de presque tous les accusés, avant que la peine soit confirmée l'année suivante en appel. Toutefois, les sentences ne sont pas appliquées en raison de la prescription des faits. En 1984, l'avocate turinoise Bianca Guidetti Serra publie un livre en forme de chronique du procès qui revient sur toute l'affaire.⁵⁹⁵ Pour sa part, l'article du SR est donc un des premiers, relativement complet, qui parle de cette affaire, dans le sillage de Lotta continua qui a commencé à révéler des noms de fonctionnaires corrompus lors d'une conférence de presse.

c. L'école.

Parmi les secteurs où la conflictualité politique se fait la plus intense, mais aussi la plus durable et qui sert de détonateur en 1968 à la « saison des luttes », le secteur scolaire est évidemment un des champs les plus scrutés et les plus investis par les groupes militants de la gauche radicale. Selon le SR, « le phénomène est d'autant plus significatif puisqu'il révèle pleinement le raidissement du bloc de pouvoir dans la défense indiscriminée de l'ordre institutionnel. [...] La police et les dénonciations à la magistrature contre les étudiants sont utilisées normalement, l'intervention de la hiérarchie scolaire s'épaissit [...]. »⁵⁹⁶ Il faut préciser que le plan de la répression est constamment entendu sur une échelle large et dans la multiplicité de ses aspects possibles. En 1972, un groupe de militants du SR de Turin se lance dans une enquête de contre-information sur une série de cas répressifs dans les écoles de la capitale piémontaise. Prenant le pli d'une analyse anti-autoritaire des différentes institutions, le travail se focalise sur l'univers scolaire comme un des pans de « l'intervention du pouvoir vouée à limiter ou supprimer les marges de liberté et d'organisation des masses et des avant-gardes politiques. »⁵⁹⁷

L'ouvrage s'intéresse à six situations différentes où s'exprime à chaque fois un scénario de répression à l'encontre de professeurs, enseignants officiant à différents degrés du système scolaire : de l'école primaire à l'enseignement secondaire. L'objectif est de s'attacher à mettre en évidence les contradictions qui traversent le système scolaire, les modalités de l'éducation publique, l'organisation interne et les hiérarchies, etc. De cette lecture peuvent se dessiner des perspectives d'ordre politique. Toutefois, il n'y a pas la volonté de mettre en avant une grille d'analyse fixe, mais

595 Bianca Guidetti Serra, *Le schedature Fiat. Cronaca di un processo e altre cronache*, Turin, Rosenberg & Tellier, 1984.

596 Antonietta Chiama & al., *Chi insegna a chi ? Cronache della repressione nella scuola*, Torino, Einaudi, 1972, p.5.

597 *Ibid*, p.VIII.

au contraire une pluralité de voix et de constats :

Le lecteur notera que ce livre ne contient pas une indication politique univoque adressée aux enseignants, mais une pluralité d'observations politiques et d'indications de comportement, toujours expliquées en référence aux faits concrets rapportés. Malgré les différences partielles d'approche, les auteurs ont cependant retenu de pouvoir assumer collectivement la responsabilité du volume, qui a été l'objet de discussion et de ré-élaboration de la part de tout le groupe.⁵⁹⁸

L'ouvrage consiste donc en une série de récits sur lesquels nous ne nous étendrons pas. Mais il faut tout de même noter que, malgré la volonté de ne pas faire système dans l'analyse faite et de rester près des faits, nous retrouvons un trait récurrent aux enquêtes et de manière plus générale à l'élaboration politique du SR : partir d'un cas particulier, d'une situation locale, mais chercher à s'en détacher pour en faire l'illustration d'une réalité plus diffuse et plus générale ; « Bien que la majorité des récits concerne des épisodes survenus dans le Piémont, nous pensons que ceux-ci sont représentatifs d'une situation générale. »⁵⁹⁹

d. Les luttes de quartiers.

Au sein du panorama des luttes sociales italiennes des années 1970, celle portant sur la question du logement s'est vite imposée comme une dynamique centrale et massive. Des occupations aux auto-réductions de loyers⁶⁰⁰, c'est en partant d'une nécessité de base que de nombreuses assemblées et des comités d'habitants s'organisent à travers le pays et notamment dans les grandes villes, souvent appuyés par les groupes de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire. De LC à PotOp, en passant par le SR, tous regardent d'un œil attentif le conflit qui se développe pour le droit à un logement décent et à un loyer abordable. On pourrait d'ailleurs qualifier un peu schématiquement LC de « précurseur » sur le sujet lorsqu'elle lance la campagne « Prendiamo la città » à partir de la fin de l'année 1969 pour élargir les horizons des revendications ouvrières. Considérant ainsi que, au-delà du lieu de travail, l'exploitation – et le conflit de classe – se diffracte à travers différents plans comme celui du logement, l'enjeu consiste à repartir des besoins de base pour construire des mobilisations politiques. Au fil du temps, ce sont des quartiers entiers qui en viennent à occuper des appartements vides ou à auto-réduire les factures de loyer à un tarif « ouvrier ». Comme tout geste sortant du cadre de la légalité, les luttes se confrontent à

⁵⁹⁸ *Idem.*

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p.VII.

⁶⁰⁰ Peu d'ouvrages existent sur la question en français à notre connaissance. Voir tout de même Yann Collonges, Pierre Georges Randal, *Les autoréductions. Grèves d'usagers et luttes de classes*, Genève, éditions Entremonde, 2010. Le SR y voit d'ailleurs une lutte particulièrement centrale dans sa capacité à obtenir des victoires : « [...] L'AUTORÉDUCTION poursuivie à Turin par plus de 50 000 familles, est une lutte gagnante et qui doit continuer ainsi [...] ». in Soccorso Rosso, « Dopo le lotte del '69... », Turin, 19 février 1975, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo Dalmaviva.

l'appareil d'État et à des formes de répression – amendes, expulsions, interventions policières, procès. Dans ce cadre, l'intervention du SR – au-delà de la solidarité qu'il porte à l'ensemble des phénomènes de contestation – prend son sens et trouve des débouchés pratiques et concrets. Si le sujet occupe une place mineure dans la littérature produite par le SR au regard de l'importance qu'il a revêtu réellement, nous avons quelques traces qui nous montrent que les sections locales et les avocats-militants se sont emparés de la question pour apporter leur soutien. Les défenseurs interviennent notamment devant le tribunal pour contrecarrer les procédures d'expulsion des familles occupantes. En parallèle, diverses initiatives de soutien sont prises en plus de la défense légale, qui renvoient plus à une dimension de contre-information : assemblée d'information ou d'organisation, travail d'enquête et de propagande sur le sujet.

Ainsi, le secrétariat national s'intéresse pour sa part aux dynamiques romaines sur la question⁶⁰¹, ville où les mobilisations autour du logement sont particulièrement fortes (pour donner une idée de l'ampleur, en février 1974, ce sont pas moins de 5000 appartements qui sont occupés dans la capitale). Le détonateur de la lutte réside dans les affrontements de San Basilio et les occupations de la Magliana qui fournissent des points de référence forts à même de favoriser une extension de la lutte à d'autres quartiers par la suite : Tiburtina, Garbatella, Casilina, Nomentana, etc. À chaque fois, des avant-gardes révolutionnaires sont présentes dans ces zones et permettent une structuration et un renforcement de la mobilisation. Les avocats romains du SR s'impliquent en défense des occupants, comme Di Giovanni ou Giuseppe Mattina qui dénoncent les manœuvres judiciaires contre les habitants. Par exemple en 1974, le procureur de la République Siotto retire au substitut du procureur Pasquale Lapadura un procès intenté contre des occupants de maison qui devait se solder par un non-lieu en l'absence de délit. Pour ne pas créer de précédent favorable à la lutte, Siotto fait donc le choix d'aller à l'encontre de son collègue.

Le groupe de Bologne donne pour sa part un relief particulier à la lutte menée dans le quartier du Pilastro⁶⁰², une zone excentrée en bordure de la ville⁶⁰³, où les occupations commencent en avril 1971, menées par un noyau de quelques personnes soutenues par le groupe de quartier de LC, avant d'être rejointes progressivement par d'autres. Dans ce cadre, se mettent en place des pratiques de contre-information et de diffusion des nouvelles de luttes comme des tractages devant les usines du quartier pour faire le lien entre les deux espaces. Des médecins militants s'organisent pour monter des « dispensaires rouges » afin de prendre en charge la question de la santé. Le phénomène

601 Soccorso Rosso - Segreteria di coordinamento nazionale (a cura del), *Rivista di controinformazione militante*, Roma, 1974, pp.10-12.

602 Les informations sur le sujet sont condensées dans un article publié dans *Contro stampa del Soccorso rosso*, *op cit*, pp.10-12.

603 Le quartier a été construit par l'Institut Autonome pour les Maisons Populaires (Istituto Autonomo per le Case Popolari) et géré par celui-ci.

d'occupation devient un des principaux points de conflictualité avec les autorités et l'opération de police qui mène aux expulsions des logements occupés en 1971 montre l'« importance » qu'accorde le pouvoir local à la question : 1200 agents sont déployés pour sortir les gens des appartements avant de les répartir pour quelques temps dans des hôtels réquisitionnés par la mairie de Bologne.

Il faut également relever brièvement que le SR, occasionnellement, publicise aussi les luttes pour le logement dans d'autres réalités nationales, comme à travers le cas des occupations de maisons à Francfort entre 1971 et 1973⁶⁰⁴, sûrement afin de donner plus de corps à cette hypothèse politique et montrer qu'il s'agit d'un combat qui dépasse le cadre italien.

Tous ces différents aspects de la conflictualité politique en Italie pendant ces années 1970 se retrouvent donc évoqués, même brièvement, dans les publications du SR. Sans discrimination notable, la répression est considérée à travers ses multiples facettes ; cela soulève la réalité d'une répression diffuse traversant l'ensemble du champ social. Donner du relief à ces diverses situations à travers l'écriture et la diffusion de textes, de journaux, de brochures, est alors conçu comme un plan de l'activité révolutionnaire. Il s'agit ainsi de poursuivre ce qui a été amorcé à travers la contre-information : la tentative de divulguer une information partisane dans une langue qui n'est plus celle du pouvoir.

Écrire d'un point de vue révolutionnaire est aussi ce qui laisse par la suite la place à toute une confusion entre discours et gestes. Cela donne de la matière aux tenants d'une hypothèse de continuité et de contiguïté entre le SR et la lutte armée ou les diverses formes de violence politique. Il ne s'agit pas ici d'un brouillage propre à cette situation, puisqu'on le retrouve dans d'autres contextes ou à d'autres époques, mais il repose sur un présupposé largement contestable : voir un lien entre un énoncé théorique ou de solidarité à propos d'actes particuliers et le fait d'en être l'auteur ou le complice. Pour le dire avec humour, c'est comme si l'on reprochait à Marx tout ce qui aurait trait à la conflictualité ouvrière. C'est évidemment une abstraction, mais elle comporte des conséquences judiciaires non négligeables (cf chap.8) : le « simple » fait d'écrire et de publier des textes politiques suffit à éveiller les soupçons des institutions policières et judiciaires.

e. Une forme originale : parler de la lutte au Policlinico de Rome

Comme dans le cas du procès de Giovanni Marini que nous avons déjà évoqué, le SR romain a réalisé un second documentaire sur la grande grève du Policlinico, l'hôpital de Rome, en 1974,

604 Soccorso Rosso - Segreteria di coordinamento nazionale (a cura del), *Rivista di controinformazione militante*, Roma, 1974, p.9.

moment fort de lutte, étonnamment peu documenté dans les archives écrites.⁶⁰⁵ L'assemblée des travailleurs en grève, avec l'aide du le SR et du collectif *La Comune* de la capitale, réalisent ce court-métrage afin de donner voix aux dynamiques de lutte qui traversent le monde de la santé entre décembre 1973 et mai 1974. Après une présentation générale du contexte interne au Policlinico, le fonctionnement de la structure, les inégalités de salaire, mais aussi de traitement à l'égard des malades, la grève est racontée mois par mois par les personnels hospitaliers qui y ont participé, où les différents épisodes sont narrés à travers les tracts écrits pendant les six mois. Nous voyons ensuite se dérouler la tenue des premières assemblées autonomes qui élisent leurs propres délégués, en se tenant à distance des syndicats, tout le travail de propagande afin d'amener des formes d'organisation commune avec les patients qui porte ses fruits, les premiers cortèges puis les premiers préavis de grève. S'ensuivent d'autres types d'initiatives, par exemple rendre les soins gratuits, mettre en place une forme de « contrôle ouvrier » sur l'hôpital, mais aussi rendre compte des affrontements avec la police qui charge les manifestations ou les piquets de blocage. Les travailleurs en viennent à présenter leur propre projet de loi face à la proposition de Malfatti⁶⁰⁶ qui finit par être victorieux et imposé par la lutte.

Ce documentaire est intéressant car emblématique du SR du point de vue de la pratique, mais aussi de la théorie. Une base très classiste fonde le socle d'intervention, puisqu'il est répété plusieurs fois que la condition du personnel médical correspond à une position d'ouvrier qui, dans un souci dialectique, s'opposent aux « mandarins » de l'hôpital ou du syndicat. Ce dernier est d'emblée critiqué pour les promesses non tenues en terme d'avancée des droits et des conditions de travail et pour n'avoir obtenu que des « résultats insignifiants ». La rupture est consommée quand le syndicat refuse de lancer une lutte unitaire entre la partie de l'hôpital dédiée à la formation des futurs personnels et celle dévolue aux soins : les employés décident d'une organisation par le bas, sans médiation, sur le principe de l'assemblée quotidienne. Ce contexte amènera *Il tempo* à titrer un de ses articles « le soviet du Policlinico ». La presse est d'ailleurs régulièrement pointée du doigt dans le documentaire, notamment pour l'image qu'elle donne du mouvement de grève, en alimentant des rumeurs parfois farfelues (comme le fait que les grévistes laissent mourir les malades). L'appareil de la contre-information est déployé pour expliquer les motivations de la lutte, et dénoncer la répression contre les grévistes. Ces derniers ont parfois recours à des stratégies originales qui montrent aussi le caractère imposant du mouvement : au mois de mars, à la suite d'une arrestation lors d'une manifestation, près de 2000 personnes présentes à ce moment-là se dénoncent pour mettre

605 Circolo *La Comune* et *Soccorso Rosso* di Roma , « Policlinico un comizio operaio », 1975, durée 48 min., disponible à l'Archivio audiovisivo del movimento operaio e democratico (Aamod), Rome.

606 Franco Maria Malfatti (1927-1991), homme politique de la DC, il est élu député pour la première fois en 1958. Par la suite, il assume plusieurs charges notamment comme président de la commission européenne en 1970 et dans plusieurs gouvernements entre 1963 et 1980.

en évidence l'absurdité des charges requises contre la personne détenue. Enfin, une place est également accordée à un discours critique sur la manière de penser la santé « au nom de la science » qui transformerait une partie des malades en cobayes pour tester les nouvelles techniques ou pharmacopées, et une autre en une « masse » à gérer. Il s'agit alors de considérations plus structurelles et plus globales sur le rapport au soin et à la santé en tant que questions politiques que nous avons déjà rencontrées dans d'autres interventions du SR, auprès d'ouvriers (cf chap.3) ou de prisonniers (cf chap.5).

L'utilisation d'un nouveau *medium* introduit une autre dimension au message que l'information écrite. Toutefois, l'écrit n'est pas absent de la mise en scène et du récit qui est donné des six derniers mois de lutte. En effet, le déroulé des événements est scandé au rythme des tracts réalisés par l'assemblée de grève, lus par des membres du personnel de l'hôpital ayant participé à cette lutte. Le film mélange alors des plans fixes de ces lectures avec des images du quotidien du travail, de la lutte (affiches, graffitis, assemblées, piquets et manifestation), et des coupures de presse qui donnent le point de vue médiatique sur les événements.

3. Écrire pour dénoncer

Si la contre-information occupe l'essentiel du militantisme d'écriture, il arrive que soient également publiés de manière ponctuelle des adresses à des institutions nationales ou même parfois internationales pour tenter de visibiliser une question. Du président de la République à Amnesty international, en passant par le gouvernement allemand, les interlocuteurs sont variés.⁶⁰⁷ S'il semble peu probable – et nous n'en avons en tout cas pas de traces – que des dirigeants gouvernementaux aient pris la peine de répondre à ces tentatives d'interpellation, certains interlocuteurs furent plus réceptifs.

C'est par exemple le cas pour une « Dénonciation internationale du Soccorso rosso » parue dans la revue *Corrispondanza internazionale* en 1978 et signée par le secrétariat de coordination national, envoyée à l'ONU, à la Cour européenne des Droits de l'Homme, à Amnesty international et à la Ligue Internationale des Droits de l'Homme. Si le choix est fait de s'adresser à des institutions et organisations internationales et de sortir ainsi d'un cadre purement national, c'est que les interlocuteurs italiens sont complètement décrédibilisés aux yeux des militants du SR et se trouvent au cœur même des problèmes soulevés. En effet, le texte entend dénoncer « l'abrogation de la

607 Pour reprendre la distinction établie par Jean-François Sirinelli entre pétitions et manifestes, le SR s'inscrit plutôt dans la deuxième tendance, produisant régulièrement des textes « n'ayant pas forcément de destinataire, sinon l'opinion publique, nationale ou internationale » et représentant « une forme de déclaration de principe ». In Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XX^e siècle*, Mesnil-sur-l'Étrée, Fayard, 1990, p.9.

Constitution démocratique et la suppression des garanties des libertés et des droits civils et humains en Italie »⁶⁰⁸. Y sont attaquées pêle-mêle les « Lois spéciales, prisons spéciales, *confino* de police pour motifs politiques, interdiction de manifestations publiques, attaque au droit de grève ou de lutte organisée des travailleurs, fermeture des radios libres démocratiques, attaque au droit de défense des militants de gauche, inculpations et arrestations des avocats défenseurs des militants de gauche »⁶⁰⁹, et le SR redoute un processus d'« involution de l'état de libéral-démocrate progressif [...] à un régime néo-corporatif autoritaire, caractérisé par la violation systématique des principes et des libertés démocratiques sanctionnées par la Constitution »⁶¹⁰. On le voit, les mots ont changé, la crainte d'un tournant autoritaire qui caractérisait le début de la décennie s'est transformée, mais les conclusions sont néanmoins très similaires. La référence au *néo*-corporatisme – forme d'organisation économique-sociale du régime fasciste – n'est pas anodine et renvoie, avec l'attaque aux libertés, à un retour rampant d'un régime fascisant quoique drapé de nouveaux atours.

De la même manière que les BR changent leur fusil d'épaule au cours des années 1970 en voyant dans le gaullisme à la française le risque d'un modèle qui puisse s'exporter dans d'autres pays (un régime à l'allure démocratique, mais fondé sur une personnalité forte et charismatique qui concentre de nombreux pouvoirs), le paradigme interprétatif se modifie pour la gauche révolutionnaire. La question de l'autoritarisme et du risque de basculement vers un régime fort est toujours présente, mais actualisée pour s'adapter à la réalité d'un capitalisme triomphant et à la fin de l'époque des dictatures européennes. La chute des régimes de Franco et de Salazar, conjuguées à celle des colonels en Grèce, marque un changement et une évolution dans les grilles analytiques développées par les militants. Il s'agit donc là d'un appel à ce que des interlocuteurs internationaux prennent une position ferme pour exiger que les traités signés par l'Italie et portant sur un certain nombre de libertés élémentaires soient respectés.

Toutefois, la rhétorique de la dénonciation est toujours un exercice périlleux pour les groupes révolutionnaires qui donnent constamment l'impression de jouer sur des formes d'ambiguïté, en exigeant le respect d'une législation qu'ils considèrent eux-mêmes comme viciée à la base de par sa nature bourgeoise. Si il est clair que l'enjeu de fond reste l'instauration de rapports de force en prenant à partie des tiers et que c'est essentiellement sous cet aspect qu'il faut lire ce genre de dénonciation, il n'en reste pas moins que l'exercice impose certaines contorsions idéologiques :

Nous, en tant que marxistes, savons bien que les garanties démocratiques, les droits civils et humains, dans un système bourgeois, trouvent de la place seulement dans des situations

608 Soccorso rosso – segreteria di coordinamento nazionale – Roma, « Denuncia internazionale del Soccorso rosso » in *Corrispondanza internazionale*, 1978, p.9.

609 *Idem*.

610 *Idem*.

d'expansion économique, et que, donc, aujourd'hui, en Italie, le pouvoir politique de la bourgeoisie est contraint à violer ses propres lois par la crise qui la travaille et dans laquelle, les conflictualités sociales s'accroissant, les exigences de l'ordre capitaliste lui imposent d'ôter tout espace – même avec la plus brutale criminalisation – à toutes les formes d'opposition dans lesquelles de telles conflictualités se développent et développent une conscience politique. [...] formuler cette dénonciation internationale de la suppression de la démocratie en Italie [est] justement en cohérence avec notre être communiste dans le fait même de pratiquer le pessimisme de la raison et du jugement et l'optimisme de la volonté et de l'action.⁶¹¹

Nous ne voulons pas entrer dans une liste exhaustive des prises de position publique émanant du SR qui font le choix de s'adresser à des formes de représentation institutionnelle – qu'elles soient gouvernementales ou non – d'autant que c'est un aspect que nous avons aussi examiné dans cette étude ; les lettres de Franca Rame au président Leone sur la question carcérale ou sur le cas de certains prisonniers politiques sont là pour en témoigner. Il nous semble plutôt important de relever ici que c'est aussi là une forme d'intervention du SR, une manière d'écrire et d'apparaître publiquement impliquant des interlocuteurs différents du public classique.

4. Une zone obscure : la question internationale

Au sein de ce panorama des luttes que le SR dresse à travers ses différents écrits, il nous faut aussi saisir, toujours dans une volonté de comprendre un état d'esprit général du mouvement, les silences ou absences. Sur ce point, c'est sûrement la dimension internationale et la manière dont elle est traitée et abordée qui nous a le plus fortement interpellé. Précisons d'emblée qu'elle n'est pas complètement inexistante. Les textes qui sortent du contexte italien doivent se compter sur les doigts des deux mains. Celui-ci polarise l'essentiel de l'attention et de l'énergie militante des membres du SR, d'où le faible intérêt pour d'autres réalités nationales. Ainsi, si le plan de la solidarité avec des luttes politiques menées dans d'autres pays n'est pas évacué, celle-ci prend une place bien moindre que pour d'autres groupes militants ou dans d'autres contextes, là où des formations politiques comme la RAF en Allemagne ou le Weather Underground au États-Unis, pour ne prendre que des exemples, se constituent à la base sur des revendications à portée internationaliste. C'est au nom de la solidarité avec les peuples vietnamien ou palestinien que des personnes font le choix d'un engagement politique profond. Il est indéniable que ces situations trouvent une forme de résonance en Italie aussi, ou jouent sur des trajectoires individuelles (cf Portrait politique II), mais elles ne constituent pas le ferment sur lequel émerge et se développe le SR.

611 *Idem.*

Ce qui prend du relief et trouve un écho dans les écrits des comités du SR, ce sont avant tout les situations qui prennent un sens particulier dans la pratique politique quotidienne des militants. C'est pourquoi nous retrouvons dans les publications des références faites au Chili (marqué par le coup d'état de Pinochet), à la Suisse (en raison de la proximité géographique et des liens qui existent entre les groupes révolutionnaires suisses et italiens), à l'Espagne (encore sous la dictature franquiste jusqu'au milieu de la décennie) et à l'Allemagne de l'ouest (marquée par des formes de lutte armée urbaine et par une politique de l'urgence pour la contrer). Le cas chilien, notamment, retient l'attention des militants italiens qui craignent eux-mêmes un coup d'État sur le modèle des militaires en Grèce. Le parallèle bien souvent fait – et qui se fonde sur les tentatives manquées en Italie comme celle de Borghese – avec le cas sud-américain incite à la diffusion de nouvelles et de récits sur l'installation du nouveau régime. En particulier, une brochure éditée par le SR de Sienne, probablement assez rapidement après les faits (automne 1973), comporte la traduction de courts textes du Front Patriotique de Résistance qui reviennent sur les premiers jours suivant le 11 septembre 1973 et l'attitude de la nouvelle junte : la chasse faite aux opposants politiques, les tortures, les cas d'exécutions sommaires, les cadavres cachés ou incinérés à la va-vite, etc.⁶¹² Le ton n'est pas qu'au défaitisme et à la dénonciation des violences subies, mais aussi à l'appel à la résistance en évoquant les mouvements de guérilla urbaine ou paysanne qui s'organisent comme à Valparaiso, les épisodes d'empoisonnement des compagnies militaires par les populations locales de certains villages et les attaques armées contre les soldats du régime. Enfin, deux témoignages de personnes arrêtées et déportées au stade de Santiago sont publiés. Ces personnes racontent les nombreuses violences et les passages à tabac qu'elles ont subis de la part des militaires, lors de l'arrestation ou une fois arrivées à la caserne.

Mais ce genre de revue ou brochure cherchant à documenter une autre situation de lutte et de résistance armée contre un régime militaire reste au final plus que minoritaire au sein de la production écrite générale, et consiste surtout à diffuser des textes écrits par d'autres. Le SR ne livre pas d'indication sur la teneur de la solidarité à apporter. Il nous est d'ailleurs difficile de savoir comment ce genre de parution est accompagné d'autres initiatives, même si l'on peut se douter que certaines représentations de *La Comune* doivent donner lieu à des récoltes de fonds ou à des interpellations publiques sur le sujet.

Il arrive aussi que des interventions soient réalisées dans des contextes locaux d'où elles tirent une partie de leur cohérence. Par exemple, le SR de Turin diffuse un appel à une assemblée en décembre 1971 afin de discuter et diffuser de l'information autour de la lutte menée à l'usine de SEAT à Barcelone où de nombreux licenciements ont eu lieu. Or cette dernière est une entreprise

612 Soccorso Rosso di Siena, « La resistenza esta viva ! », Sienne, s.d.

fortement liée à la Fiat qui lui fournit notamment les licences de production de ses propres modèles, puis qui en prend le contrôle à la fin des années 1960. La mobilisation des ouvriers dans le climat de l'Espagne franquiste se transforme vite en critique ouverte du régime en place, puisqu'ils sont notamment rapidement rejoints par les étudiants qui descendent manifester dans les rues en soutien aux travailleurs de la SEAT. Le SR y voit donc des éléments à mettre en discussion dans « la ville de la Fiat », entre autres à propos de la « stratégie capitaliste internationale, sur l'internationalisme prolétaire, sur l'unité ouvriers-étudiants »⁶¹³.

Les moments d'affirmation politique sont donc épisodiques (en dehors de la question carcérale sur laquelle nous reviendrons peu après, cf chap.5), mais néanmoins existants. C'est notamment le cas à propos des prisonniers de la Fraction armée rouge allemande comme Ulrike Meinhof, présentée dans un tract publié après sa mort dans la prison de Stammheim comme une « valeureuse combattante dans la guerre de libération contre l'impérialisme »⁶¹⁴ qui a été « assassinée » et à laquelle il faut désormais rendre honneur : « Les révolutionnaires ne pleurent pas sa mort : ils savent que ceux qui tombent dans la bataille sont honorés dans la lutte. »⁶¹⁵ Le ton est clairement hagiographique et privilégie la dénonciation de l'attitude de l'État à son encontre – notamment en prison : privations, torture blanche, etc – plutôt que de parler de ce qui a porté Meinhof en prison, même pour assumer d'en faire un élément d'un patrimoine commun à la gauche révolutionnaire. Cette lecture est un peu caricaturale par son dogmatisme, et néglige de prendre en compte la complexité de la situation : l'État allemand ne prend pas des mesures drastiques et particulièrement anti-démocratique contre les détenus de la Raf uniquement parce que ces derniers sont des communistes anti-impérialistes, mais bien parce qu'ils ont porté leur engagement politique jusqu'au choix de la lutte armée. Taire cet aspect contribue seulement à rendre le reste de l'histoire incompréhensible.

La question internationale trouve donc des points de porosité sur des angles particuliers : l'objectif est alors d'aller chercher des outils ou des clés pour comprendre ce qui survient en Italie, ou ce qui peut donner du relief aux luttes localement. Pour le SR, en dehors de cette finalité, le reste ne semble être essentiellement vu que comme une forme d'exotisme ne justifiant pas un intérêt éditorial supérieur à ce qui se passe en Italie. Autrement dit, le SR se montre assez critique des militants qui glorifient ce qui peut se passer dans d'autres pays sans apporter un soutien et une solidarité à des gestes équivalents localement, problématique qui est notamment soulevée avec force autour de la question de la lutte armée (cf chap.7). Cela explique en partie la position générale et la

613 Soccorso Rosso, « La lotta della Seat (Fiat) a Barcellona fa paura al regime franchista », Torino, 20 décembre 1971, in Centro Studi Gobetti, Fondo Marcello Vitale, subfondo Perona.

614 Soccorso rosso – Segreteria di coordinamento nazionale, « Compagna Ulrike Meinhof », Roma, 9/5/1976, in *Carcere e lotta di classe*, Torino, 1976, p.3.

615 *Idem*.

faiblesse de la présence internationale dans les différentes publications auxquelles nous avons eu accès. Le peu de références faites aux luttes de décolonisation ou à la guerre du Vietnam représentent néanmoins des absences notables au regard de ces séquences de l'histoire du XXème siècle qui ont pu polariser l'attention militante, voire servir de vecteur de mobilisation dans certains contextes. Pourtant, cette dimension peut nous sembler un peu moins étonnante si nous la mettons en perspective avec les discours de certaines organisations révolutionnaires italiennes de l'époque. Si Lotta continua fait office de contre-exemple avec la page internationale dans chaque exemplaire de son journal, des groupes comme les BR ou les Nap qui évoquent pourtant avec force leur concept phare d'État impérialiste des multinationales (SIM) ne font finalement que peu de références aux luttes dans d'autres pays et font reposer l'essentiel de leur engagement et de leur analyse politique sur le cas italien.

Il faudrait alors peut-être remettre la question de la circulation internationale des luttes dans un contexte plus général. Il est ainsi notable de constater, et cela n'a encore une fois valeur qu'en tant qu'exemple, que la situation italienne est elle-même assez mal connue dans d'autres pays. Ainsi, si les militants italiens ont pu regarder le mai français comme un signal et comme un événement inspirant pour leurs propres dynamiques, il est surprenant de constater que l'inverse n'est que peu vrai. Les luttes ouvrières de l'*autunno caldo*, pourtant d'une intensité sans pareil en Europe occidentale ne connaissent pas une publicisation forte dans les milieux politiques et révolutionnaires français. Même les situationnistes, qui publient pourtant de nombreux articles et analyses sur des moments de révolte parfois bien lointains (comme sur le soulèvement de Watts aux États-Unis) et peuvent compter sur des « militants » en Italie, se font de bien piètres passeurs de la réalité italienne : hormis un pamphlet de Gianfranco Sanguinetti (publié sous le pseudonyme de Censor en 1976) qui s'intitule *Véridique Rapport sur les dernières chances de sauver le capitalisme en Italie* rapidement traduit par Guy Debord en 1976, et quelques élucubrations tardives sur les Brigades rouges, leur rôle « spectaculaire » et leur « évidente » manipulation par les services secrets, peu de publications ne voient le jour. Si l'éphémère mouvement autonome principalement ancré à Paris s'inspire en partie de son homonyme italien, ou que quelques intellectuels comme Guattari ou Deleuze prennent position en 1977 contre la répression en Italie, les mots se font tout de même rares pour témoigner d'une circulation des luttes. Comment expliquer un tel silence ou un tel vide ?

Se pourrait-il que les militants italiens considèrent que la situation est suffisamment incandescente chez eux pour fonctionner sur un modèle proche du vase clos ? Ou que des événements comme la guerre du Vietnam, les luttes de décolonisation ou l'affrontement est/ouest polarise et magnétise les regards et les analyses politiques dans les autres pays ? Ou encore que – pour reprendre l'exemple français – la réalité italienne n'est pas suffisamment lisible vue de

l'extérieur pour en dire quelque chose ? Il y a peut-être un peu de tout ça, et sûrement d'autres éléments auxquels nous ne pensons pas ici ; mais quoi qu'il en soit, il nous faut admettre qu'il existe un manque surprenant et difficilement explicable sur cette thématique de l'internationalisme.

C. Exemple pratique : Une publication locale, *Controinformazione* de Turin.

« Aux camarades nous faisons une double invitation : veiller aux machinations de la police, et ne pas croire un mot de ce qu'écrivent les journaux bourgeois. »⁶¹⁶



La plupart des comités du SR à l'existence et à l'activité suffisamment longue et intense s'essayent à des formes de publication qui s'apparentent à du para-journalisme : des enquêtes et des informations faisant un pas de côté par rapport à l'information « officielle » des canaux traditionnels tels que le journal ou la radio. Le résultat se présente sous la forme de journaux ou de bulletins de nouvelles, reprenant le principe léniniste selon lequel « Le journal n'est pas seulement un

616 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 21 mai 1972, p.2.

propagandiste collectif et un agitateur collectif; il est aussi un organisateur collectif. »⁶¹⁷. Le journal à dimension locale est une manière de sortir du plan national qui traverse la majeure partie des écrits de l'organisation, comme autour des cas célèbres qui trouvent une large audience tels Valpreda, Marini ou les BR par exemple. Cela permet de donner une visibilité aux gestes de contestation qui composent le quotidien des luttes politiques, mais qui restent confinés à des audiences très confidentielles : l'usine, l'école, le quartier, etc, sans trouver un débouché plus large ou sans faire naître de mobilisation de solidarité à grande échelle. Nous pouvons alors voir ce genre de littérature comme une forme de retour au quotidien afin de sortir de la focale événementielle des « grands moments » militants et de dépasser ce cadre général qui rythme l'activité des groupes politiques.

Toutefois, il faut bien le dire, certaines de ces publications ne dépassent pas le cadre du premier numéro, ne parviennent pas à atteindre une certaine régularité ; peut-être parce que le comité a une durée de vie trop courte, parce qu'il privilégie d'autres formes d'intervention ou l'édition de textes sous une forme différente (brochures, livres, tracts). C'est pourquoi nous avons privilégié une étude particulière du bulletin turinois, car c'est la seule d'un comité du SR à notre disposition qui s'étend sur près d'un an, avec une parution régulière (parfois même très rapprochée puisqu'il n'y a parfois que quelques jours entre deux numéros). Cela permet de replacer dans un cadre général les questionnements et les dynamiques poursuivis par le groupe de Turin. Le titre choisi n'est évidemment pas surprenant : c'est la reprise du mot d'ordre qui émerge à la suite de Piazza Fontana. « Controinformazione » devient presque un cri de guerre qui trouve des échos à travers toute l'Italie, notamment au sein du SR – de nombreux bulletins locaux portent en effet ce nom comme à Sienne ou à Rome. Le bulletin de la capitale piémontaise prend des formes différentes au cours de son année de parution, passant de numéros plutôt denses d'une dizaine/quinzaine de pages (avec des textes conséquents), à des publications plus courtes (deux à quatre pages essentiellement constituées de brèves), avec des sorties plus rapprochées à partir de la mi-décembre 1971, et ce jusqu'à fin mai 1972 pour ce que nous avons pu consulter (17 numéros). En effet, à partir du 16 décembre 1971, l'intention affichée pour le bulletin est de sortir « toutes les semaines. Il ne prétend pas être un panorama complet, mais dénoncer les cas de répression dont nous avons connaissance, même ceux plus cachés et moins évidents. »⁶¹⁸ Une invitation est donc lancée à toutes les personnes mises au courant d'un épisode quelconque à le signaler au SR.

Ce dernier, à travers son bulletin, mais aussi avec son action quotidienne, veut participer à « recomposer le mouvement en empêchant que chaque lutte soit isolée dans son secteur spécifique [...] et relier toute l'articulation des objectifs que ces années de lutte ont exprimés »⁶¹⁹. L'enjeu

617 Cité dans José Gotovitch, Anne Morelli (sous la dir. de), *op cit*, p.129.

618 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 16 décembre 1971, p.1.

619 Comitato promotore del Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », n°2, Turin, 23 juillet 1971, p.1.

réside donc dans la capacité à dépasser la séquence de défense légale et d'aide matérielle, vue comme des mesures d'urgence, pour aller au-delà d'une « dimension de solidarité qui est aujourd'hui décidément insuffisante »⁶²⁰. Dans une présentation du bulletin donnée dans un des numéros, nous découvrons le fonctionnement et surtout l'ambition poursuivie par les militants à l'origine de cette initiative :

Ce bulletin vit avec la contribution de tous les militants de la gauche révolutionnaire, dans l'intention de porter un travail de contre-information qui rompt les silences et l'omerta de la presse bourgeoise sur les faits et les cadences les plus importants de la lutte de classe. Là où les journaux patronaux falsifient et mentent, ce bulletin veut découvrir la vérité, parce que pour nous la vérité est révolutionnaire. De là les deux plans sur lesquels se place notre travail : donner les plus amples informations possibles sur toutes les luttes et les initiatives prolétaires, démystifier et dévoiler les défauts, les déformations, les trames plus ou moins sordides tissées par les patrons, en réagissant à leurs « campagnes d'opinion », [...].⁶²¹

Pour parvenir à se donner les moyens de ses ambitions, à savoir être au plus proche d'une information qui se veut « vraie », le SR a besoin d'aides diverses, notamment celles données par des journalistes professionnels. En s'appuyant sur des initiatives analogues dans d'autres villes, comme celle du BCD à Milan, le SR demande à tous les travailleurs de l'information sensibilisés à sa démarche de prêter assistance à l'élaboration du bulletin.⁶²² Nous retrouvons là la volonté du groupe d'impliquer de manière toujours plus dense les différentes strates d'intellectuels, mais aussi une forme de limite énoncée clairement : certaines informations importantes ou sensibles passent par des canaux auxquels le SR n'a pas accès. Il a donc besoin d'une aide extérieure pour parvenir à ses fins. De la même manière, un intérêt se développe pour tout ce qui a trait à l'image, que ce soit pour réaliser des expositions photographiques ou des documentaires, afin de contraster le monopole audiovisuel de la télévision. Des appels sont donc également lancés aux « camarades photographes, d'arts graphiques, travailleurs du cinéma, intéressés par notre travail, [pour qu'ils se mettent en contact avec la commission contre-information du SR. »⁶²³ Le rapport aux intellectuels, en premier lieu turinois, se dévoile aussi à travers les noms des directeurs responsables de publication. Nous ne sommes pas dupes sur le fait que ce genre de publication a parfois recours à des « prête-noms », des personnalités qui jouissent d'un statut ou d'une aura particulière, prêts à encourir les risques judiciaires en cas de poursuites pénales (ce qui arrive régulièrement aux journaux de la gauche révolutionnaire dans les années 1970). Il est donc fort possible que les personnes identifiées n'aient jamais formellement fait partie du SR, de la même manière que Pio Baldelli était le directeur

620 *Idem.*

621 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 3 mars 1972, p.3.

622 *Idem.*

623 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.15.

responsable de *Lotta continua*, tout en n'ayant jamais été formellement affilié à l'organisation. Toutefois, ils témoignent, *a minima*, d'un lien de confiance réciproque et d'une manière d'impliquer ces intellectuels dans des cheminements politiques. Des numéros « spéciaux » (plus denses que les autres et présentant des articles d'une profondeur supérieure aux brèves) de décembre 1971 et mars 1972 sont ainsi publiés sous la direction des historiens Angelo D'Orsi et Nicola Tranfaglia, celui d'octobre 1971 est confié à l'écrivain Pier Giorgio Bellocchio (qui avait également été le premier directeur du périodique de *Lotta continua*). Nous ne savons pas si le fait de changer de nom d'une fois sur l'autre témoigne d'un éloignement du premier ou d'une volonté de diluer les responsabilités sur les épaules de plusieurs personnes.

1. Des 56 aux 42 : les grandes cadences de mobilisation



Si les procès pour les faits de l'*autunno caldo* se poursuivent dans les années suivantes et que quelques épisodes nous sont racontés à travers le bulletin, de manière générale, de nouveaux événements scandent l'actualité. Les principaux procès ouverts au début des années 1970, dont le SR se fait le relais, sont désormais perçus comme une « attaque beaucoup plus sélective qui veut éliminer les avant-gardes politiques »⁶²⁴. C'est pourquoi la réponse donnée par la gauche révolutionnaire à ces épisodes consiste à organiser des séquences de mobilisation pour les rendre publiques et en faire des moments de lutte. Il n'est alors pas étonnant, comme nous l'avons déjà relevé précédemment, que le SR de Turin se forme justement avec le procès fait à 56 personnes à la

⁶²⁴ Comitato per il Soccorso Rosso, « Controinformazione », n°1, Turin, juillet 1971, p.1.

suite des affrontements du 29 mai 1971. C'est un des premiers épisodes judiciaires significatif pour les militants turinois, au sens où il implique de nombreuses personnes et rencontre un écho à travers une mobilisation assez large. Il est intéressant pour nous car il nous dévoile les premiers pas du SR, ses premières interventions dans le champ politique local. Les faits en eux-mêmes sont jugés en référé dès le 3 juin. Parmi les inculpés, neuf sont mineurs, 12 sont des ouvriers et les autres sont principalement des étudiants. Le procès est mené, et ce qui est vu comme un certain nombre d'entorses aux procédures en vigueur est souligné par le SR : il est déplacé de la IV^{ème} section où il aurait dû se tenir à la V^{ème}, considérée comme plus dure par les militants turinois ; le juge Tinti en charge est également remplacé par le juge Pempinelli. Ce dernier se fait remarquer par plusieurs remarques censées établir ses positionnements politiques et l'absence de partialité qu'il met dans ce jugement, la plus fameuse qui est rapportée étant sûrement : « Nous faisons une procédure pour lancers de pierre et coups de bâton, ce n'est pas un procès politique parce que malheureusement nous ne sommes pas dans un régime de dictature... (pause)... ou... par chance. »⁶²⁵ Pourtant, cette approche semble avoir été celle de nombreux magistrats dans des cas analogues. Au final, les condamnations sont assez lourdes pour ce genre de faits : 12 personnes sont maintenues en détention et condamnées à des peines de prison de plus de deux ans (principalement des ouvriers), 27 sont libérées avec sursis, six pardons judiciaires sont accordés à des mineurs et 11 sont acquittés. Cette histoire est alors vue par le SR comme exemplaire de l'attaque déclenchée par l'État contre « les luttes prolétaires et les organisations révolutionnaires »⁶²⁶.

L'incarcération de ces ouvriers est sans conteste un moment fort dans la constitution du SR turinois, puisqu'il marque également le point de départ des souscriptions de soutien aux détenus et à leurs familles. Des moments de réunion et d'organisation avec ces dernières sont lancés par le SR qui cherche à les impliquer dans un cheminement commun. Proposition est ainsi faite aux proches des détenus de prendre « des initiatives dans les quartiers où ils habitent et sur leur lieu de travail en faisant des collectes d'argent et en discutant sur les initiatives que le SR prendra. »⁶²⁷ C'est d'ailleurs avec les familles qu'est établi le montant nécessaire à verser mensuellement en soutien afin de compenser l'absence du chef de famille, mais aussi pour fournir à celui-ci de quoi vivre en prison. Il est ainsi estimé qu'il faudrait recueillir chaque mois environ 700 000 lires pour couvrir ces dépenses. Par la suite, un exemplaire de *Controinformazione* d'octobre 1971 nous apprend qu'entre le 25 juillet et le 1^{er} octobre, ce sont 1 311 000 lires qui ont été recueillies en solidarité. Il semble donc que, au moins pour les premiers temps, le SR arrive à peu près à remplir ses objectifs de soutien financier.

625 *Ibid*, p.10.

626 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 23 avril 1972, p.1.

627 Comitato promotore del Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », n°2, Turin, 23 juillet 1971, p.10.

Si le « procès des 56 » est un sujet amplement évoqué et commenté dans les numéros de *Controinformazione*, d'autres procédures sont régulièrement mises en avant, du fait de leur durée ou de l'importance politique que le SR y donne. C'est ainsi le cas du procès contre Guido Viale et Pio Baldelli de *Lotta continua*. Le premier est propriétaire du journal, tandis que le second en est le directeur. Ils sont condamnés le 6 juillet 1971 à une peine d'un an et six mois de détention pour « diffamation, menace et violence privée » en raison de tracts distribués notamment devant la Fiat entre juin et septembre 1970. Ces tracts s'en prennent à « l'organisation de l'usine, les hiérarchies d'entreprise et, en particulier, certains chefs d'atelier. »⁶²⁸ Ce ne sont probablement pas les deux personnes poursuivies qui ont écrit et distribué ces textes, mais de par leur qualité de représentants officiels du groupe, ils se retrouvent en première ligne des poursuites. Cette affaire est symptomatique du climat politique régnant, mais montre aussi que personne n'est à l'abri de poursuites pénales, pas même les intellectuels possédant une quelconque notoriété. Pour le SR, c'est le signe d'une attaque contre les gestes de solidarité entre intellectuels et luttes menées par des prolétaires, « participation active et solidarité qui s'exprime aussi dans le fait de prêter sa voix, son nom pour donner la possibilité de diffuser et exécuter des idées et des programmes politiques. »⁶²⁹ Les groupes politiques extraparlimentaires sont encore visés lors du procès du 18 octobre 1971 contre les 42 directeurs et militants de LC et PotOp. Parmi les différents délits poursuivis, une des charges à l'encontre de LC concerne la tentative de « reconstitution du parti fasciste dissout »⁶³⁰, ce qui peut prêter à sourire, mais est révélateur de la volonté d'opérer une confusion et d'accréditer la fameuse thèse des « extrémismes opposés », en assimilant violence politique et fascisme. De manière générale, les poursuites judiciaires pour des textes de soutien et d'appel à la lutte des soldats se fondent sur le recours à des articles du code pénal largement oubliés depuis la période fasciste, notamment l'article 272 qui punit la « propagande et l'apologie subversive et anti-nationale ». Il s'agit donc d'un procès pour des idées politiques à l'aide d'outils utilisés par les fascistes contre les communistes dans les années 1930. Les militants sont également poursuivis au nom des articles 266 (incitation des militaires à désobéir aux lois) et 414 (incitation au crime). Toutefois, l'affaire se dégonfle (certainement en raison du contexte des affaires à la Fiat qui éclatent au même moment) et ne donne pas lieu à des suites judiciaires.

Enfin, au rang des événements qui secouent Turin, le procès pour les systèmes de fichage de la Fiat est notamment évoqué pour montrer que le déplacement du procès dans une autre ville dévoilerait encore plus l'« interpénétration entre pouvoir économique, pouvoir politique et appareil

628 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.9.

629 Comitato per il Soccorso Rosso, « Controinformazione », n°1, Turin, juillet 1971, p.8.

630 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 13 janvier 1972, p.2.

d'état »⁶³¹. *Controinformazione* sert également de support pour faire circuler et mettre en valeur le communiqué de presse écrit par LC le 22 septembre 1971 qui commençait à faire émerger le scandale du fichage et de la corruption au sein de la plus grande entreprise italienne.⁶³² Au-delà de la proximité et de l'intérêt militant, il s'agit de rompre « le silence glacial avec lequel la presse d'information a accueilli ce communiqué »⁶³³.

2. Les brèves, marqueurs de la transversalité du SR

Bien que présentes dès les premiers numéros, les informations sous forme de brèves composent l'essentiel des bulletins à partir de décembre 1971. Celles-ci représentent une manière de parcourir l'actualité de manière transversale, à travers le prisme large de la répression contre des formes de mobilisation individuelles ou collectives. Elles sont dans leur majorité à teneur locale (évoquant des procès, des procédures contre des militants, des épisodes de luttes, etc) même si quelques nouvelles des autres villes sont aussi données.

Les brèves locales évoquent les champs de lutte déjà relevés auparavant, mais en leur donnant une actualité qui ne relève pas uniquement du champ de l'information : l'enjeu est évidemment de leur donner du relief en invitant les lecteurs à s'y intéresser, voire à y participer d'une manière ou d'une autre. C'est sur ce plan que le bulletin devient réellement un vecteur de mobilisation et un outil de lutte qui ne s'en remet pas uniquement au geste de contre-information. La question du logement, centrale dans le panorama des luttes turinoises, revient fréquemment, puisque le SR se déclare « solidaire jusqu'au bout de cette lutte, en reconnaît la justesse des contenus et des modalités »⁶³⁴, et y participe en invitant notamment les étudiants et les enseignants à la promouvoir dans leurs écoles. C'est à ce titre qu'est évoquée la bataille victorieuse des occupants de Nichelino et Moncalieri qui ont obtenu des logements à la suite de plusieurs épisodes de conflictualité : « Cinq occupations de maisons, plus de 100 familles en lutte pendant désormais 34 jours, deux cortèges avec des milliers de participants, une très vaste solidarité militante autour des objectifs et des formes de lutte des occupants dans les écoles, et dans les usines, de durs affrontements avec la police à la mairie avec des dizaines de blessés [...]. Ce sont les étapes et les chiffres d'une lutte qui a gagné. »⁶³⁵ L'évocation de ce conflit est aussi bien destinée à ceux qui y ont participé qu'aux autres, pour montrer que les mobilisations collectives peuvent porter à des résultats positifs.

Parfois, ces brèves locales donnent des informations qui semblent être d'une importance

631 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, décembre 1971, p.8.

632 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.15.

633 *Idem*.

634 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 3 février 1972, p.1.

635 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 3 mars 1972, p.1.

moindre au regard des grands procès en cours et des vagues d'arrestations ou de mobilisation. Pourtant, elles permettent aussi de saisir la réalité turinoise, les mécanismes de la justice ou de la police face aux formes d'agitation politique, et la manière d'utiliser le droit face à celles-ci. Par exemple, en février 1972, la préfecture communique qu'il n'est pas possible d'amener à un cortège antifasciste prévu « des armes même par destination et [spécifie] qu'elle retiendra tout comme des armes par destination »⁶³⁶. Au-delà de la formule pour le moins alambiquée (et difficile à traduire, il faut le dire), ce sont par exemple les drapeaux ou les banderoles fixés sur des manches qui sont interdits. Si le cas peut paraître trivial, il nous renseigne en creux sur le niveau de conflictualité dans les rues à Turin, mais aussi sur les moyens dont se dote la préfecture et sur les conséquences possibles de telles décisions. En rendant illégaux des objets pourtant classiques des mobilisations politiques afin de prévenir de potentielles violences, c'est une manière de se donner des possibilités d'arrestations et de poursuites judiciaires à l'encontre des militants qui se renforce. Dans le même ordre d'idée, c'est la mairie de Turin qui prend la décision en janvier 1972 d'infliger des amendes aux organisations politiques pour les affichages illégaux en-dehors des espaces prévus à cet effet. Des groupes tels que LC, PotOp, *Lotta comunista* ou le *Gruppo Gramsci* doivent donc s'acquitter de sommes comprises entre 500 000 et un million de lires.⁶³⁷

Nous retrouvons également, pêle-mêle, des cas de poursuites contre des militants, des étudiants, des ouvriers, des antifascistes, etc, comme ce cas d'un professeur d'Aoste suspendu d'enseignement et de salaire pendant quinze jours pour avoir « écrit et signé un article dans *L'Unità* »⁶³⁸. Les procès dans les tribunaux militaires sont également relevés, et le SR invite les militants à se mobiliser et à y assister en nombre afin d'éliminer « le caractère de « clandestinité » propre aux procès qui se déroulent dans ces tribunaux. »⁶³⁹ Ils représentent évidemment le corollaire aux séquences de lutte menées et aux différents gestes d'insubordination des soldats, comme des grèves de la faim pour dénoncer la mauvaise qualité de la nourriture,⁶⁴⁰ mais aussi parfois pour la simple possession de journaux d'organisations extraparlimentaires (qualifiés de « matériel subversif »⁶⁴¹). Les tribunaux militaires sont régulièrement dénoncés car ils présentent selon le SR tous les attributs de « tribunaux spéciaux », pourtant interdits « en vertu de norme constitutionnelle de l'égalité des citoyens. »⁶⁴² Sont également évoquées les poursuites qui ne cessent d'être déclenchées contre des syndicalistes et des ouvriers pour leur participation aux grèves de l'automne

636 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 17 février 1972, p.1 : « La Questura comunicava che non si potevano portare armi proprie o improprie e specificava che avrebbe ritenuto tutto arma impropria. »

637 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 27 janvier 1972, p.1.

638 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 3 février 1972, p.4.

639 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 27 janvier 1972, p.1.

640 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 13 janvier 1972, p.2.

641 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.12.

642 Soccorso Rossi di Torino, « Bollettino di controinformazione. Dopo Colli », Turin, février 1972, p.10.

1969, pour des blocages, des cortèges et autres faits souvent qualifiés de « violence privée »⁶⁴³.

Il faut enfin signaler que le territoire local est considéré dans son extension métropolitaine : la ville de Turin est comprise avec les vallées environnantes. Les luttes politiques qui ont lieu dans la région et les épisodes répressifs qui y sont liés sont ainsi incorporés dans le journal. Par exemple nous retrouvons fréquemment des articles sur la situation en val Susa où des luttes ouvrières particulièrement dures voient le jour notamment contre la fermeture d'une filature de coton ETI à Sant'Antonino (1971), ce qui amène à des arrestations parmi les ouvriers de la vallée. Cette situation est régulièrement mise à jour car ces arrestations s'étalent dans le temps pour des chefs d'inculpation de blocages routiers et ferroviaires.⁶⁴⁴

Lorsque les nouvelles concernent d'autres réalités urbaines ou régionales, les événements trouvant un écho particulier dans l'imaginaire ou les actions menées par le SR sont mis en avant. L'évocation de la répression à l'encontre des intellectuels intéresse au premier plan le comité de par la composition sociale d'une partie de son réseau. C'est pourquoi le bulletin évoque aussi bien les perquisitions menées dans les bureaux des avocats Leon et Piscopo de Milan dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Feltrinelli, vues comme des violations « du secret professionnel et, en conséquence, des droits de la défense »⁶⁴⁵, que le procès en référé de Camilla Cederna, dénoncée avec d'autres journalistes, pour « diffusion de nouvelles tendancieuses visant à perturber l'ordre public » parce qu'elle avait déclaré que « Feltrinelli a été assassiné »⁶⁴⁶. La question de la violence de la police et de l'extrême-droite est fréquemment pointée, que ce soit pour inciter à l'auto-défense ou pour susciter des réflexes d'indignation. C'est l'intention en évoquant les faits survenus à Catane le 27 janvier 1972, lorsque la police intervient à l'hôpital contre une grève des personnels. Les carabinieri tirent à cette occasion des lacrymogènes jusque dans le service pédiatrique où deux nouveaux-nés trouvent la mort.⁶⁴⁷

Le bulletin est aussi l'occasion pour le SR de Turin de prendre des positions publiques sur des points de désaccord au sein de la gauche révolutionnaire, comme pour le procès des militants de PotOp arrêtés à Milan en décembre 1971 déjà évoqué précédemment. Le SR critique durement le Comité de lutte contre la répression milanais pour son refus de défendre les inculpés, ce qui est perçu comme une manière de « discriminer entre camarades et camarades » et de donner un aval à « toute la machination policière et judiciaire actuellement en acte »⁶⁴⁸. Au-delà des désaccords avec

643 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.14.

644 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 17 février 1972, p.1.

645 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, mars 1972, p.1.

646 *Ibid*, p.2.

647 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 10 février 1972, p.1.

648 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, mars 1972, p.1.

d'autres groupes sur le sujet, le SR donne régulièrement des nouvelles de cette affaire, notamment pour évoquer l'échec des poursuites sur la base des articles 270 et 305 du Code pénal qui concernent les « conspirations politiques ». Ce qui est vu comme un « énième coup monté »⁶⁴⁹ s'écroule donc devant le manque de justifications à tenir ce genre de chef d'inculpation, pour la plus grande « satisfaction » des militants du SR.

3. Analyser, théoriser et expliquer : sortir de l'urgence de l'information

Dès le premier numéro du journal, il est clair pour les militants promoteurs du SR que « Parler de répression sans analyser le niveau du mouvement de lutte, l'équilibre politique général, signifie s'arrêter à l'épisode répressif singulier sans avoir la capacité de mettre en évidence les finalités du projet répressif, ses instruments, son extension. »⁶⁵⁰ Nous retrouvons donc, tout au long des exemplaires, une volonté de se livrer à des réflexions que nous qualifierions davantage d'ordre théorique ou analytique pour appréhender la situation générale, et l'évolution des formes de répression. Les phénomènes répressifs sont replacés dans une histoire longue, à travers des articles plus denses et détaillés. Ceux-ci sont également des occasions de mettre en avant des figures que nous qualifierons d'« ennemies », dont celle du procureur général de la cour d'appel de Turin Colli est certainement la plus exemplaire ; figures qui reviennent avec régularité et qui permettent d'unir le lectorat, mais aussi les militants autour de personnages cristallisant une hostilité. Colli est d'ailleurs jugé emblématique de l'évolution de la répression contre les mouvements de lutte depuis 1968. Avec l'inculpation et le placement en détention le 15 novembre 1970 de Sofri, Derossi et Mochi pour une manifestation à laquelle ils n'auraient pas participé, Colli est considéré comme l'incarnation d'une magistrature investie d'un rôle de répression des contestations politiques. Ce phénomène se manifesterait d'abord dans des poursuites contre des individus, puis contre des organisations politiques comme *Lotta continua* ou *PotOp*, notamment pour les positions qu'ils expriment dans la presse. À travers l'exemple particulier de l'activité menée par un procureur, le SR veut contribuer à renforcer les rapports de force suffisants pour s'opposer à ce qui est perçu comme un durcissement de l'usage du droit : « Nous défendre de l'attaque de l'état ne signifie pas demander le respect de la légalité en tant que tel, mais préparer ces rapports de force qui empêchent à l'état et à la classe dominante d'utiliser ses armes, ses policiers, ses lois. »⁶⁵¹

Le cas du procureur Giovanni Colli permet de mettre en relief certains mécanismes, mais le SR entend surtout saisir la question de la répression contre les dynamiques politiques dans un temps

649 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 2 février 1972, p.2.

650 Comitato per i Soccorso Rosso, « Controinformazione », n°1, juillet 1971, p.1.

651 Soccorso Rossi di Torino, « Bollettino di controinformazione. Dopo Colli », Turin, février 1972, p.5.

long, afin de comprendre les nouvelles tendances et les stratégies plus souterraines. À ce titre est dénoncée la campagne menée par la majeure partie des forces politiques traditionnelles contre la criminalité au début de la décennie 1970. En jouant sur des thèmes « consensuels » au sein de l'opinion publique, bien que cela ne soit pas confirmé par les données statistiques⁶⁵² qui montreraient plutôt une baisse de la criminalité commune, les partis de droite, avec le soutien de la gauche, en profitent pour renforcer les appareils de police (3000 policiers et 5000 carabinieri en plus en 1971). Or, pour le SR, les dispositifs pénaux et policiers déployés à cette occasion serviront en réalité à attaquer les mobilisations politiques menées par la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire. Le recours à un discours sur l'ordre en temps de crise économique est perçu par les militants comme l'instauration d'un bloc politique de tendance autoritaire dont les conséquences seraient de réduire les espaces de liberté conquis au cours des mobilisations ouvrières et étudiantes, mais aussi comme le signe de l'échec d'une politique réformiste de la gauche traditionnelle qui s'efface devant les nécessités du maintien de l'ordre public.

Parfois, le SR se livre volontiers à des hypothèses sur des sujets tels que le rôle du président de la République, notamment au moment où Amintore Fanfani se présente à la fonction, pour montrer les aboutissements possibles d'un resserrement du pouvoir autour de la thématique de la sécurité et de l'ordre public. Si en Italie il est notoire que le président ne joue pas un rôle majeur dans la politique interne, il n'empêche qu'il existe des moments où il peut se retrouver à assumer des pouvoirs plus forts pendant une période déterminée. Cela peut se produire en cas de « crise de gouvernement et en général pour tous les dysfonctionnements du système. »⁶⁵³ Il a en effet la capacité de former le gouvernement, de dissoudre les chambres ; en outre, il est aussi chef du conseil supérieur de la magistrature et des forces armées. Autant de possibilités non exploitées selon le SR, mais cela pourrait changer avec Fanfani qui imposerait des conditions potentiellement plus dures pour la gauche révolutionnaire par rapport aux autres candidats, jugés plus modérés.

Enfin, le bulletin s'arrête de temps en temps sur des situations particulières, dans un souci d'explication didactique, comme nous pouvons le voir avec l'analyse qui est donnée dans un numéro de mars 1972 sur les luttes de soldats et sur la manière d'exercer le droit dans ce cas spécifique. Les différents tribunaux militaires que nous avons évoqués plus haut s'occupent majoritairement des objecteurs de conscience et des cas où les soldats font preuve d'un manquement à l'autorité, collectivement ou individuellement. Cela peut se manifester par des absences, des désertions, des refus de discipline, d'une manière détournée par l'automutilation, ou par des formes d'organisation

652 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, octobre 1971, p.5. Les chiffres donnés par l'Istat peuvent en partie donner raison à ce qu'avance le SR puisque le nombre de détenus tend à la baisse entre 1956 et 1976, passant de 68,2 détenus pour 100 000 habitants à 53,2, in <http://www.istat.it/it/files/2011/03/Italia-in-cifre.pdf>

653 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, décembre 1971, p.3.

comme celle des *Proletari in divisa*. Lors du procès, l'inculpé n'est pas assisté d'un avocat, mais d'un militaire « choisi parmi les officiers n'ayant pas un grade supérieur à celui du capitaine et, quand même, toujours inférieur à celui du président du tribunal militaire »⁶⁵⁴ et il n'y a pas de préparation de la défense. De manière générale, le SR se livre à une description de ces tribunaux, en s'appuyant à chaque fois sur les articles de loi en vigueur. C'est le genre de présentation qui témoigne de la présence de spécialistes du droit au sein du comité de rédaction du bulletin de par leur caractère minutieux et le souci de toujours en revenir au code pénal pour justifier les différents scénarios possibles. Dans la même optique, un autre article du même numéro, plus bref, consiste à son tour en une explication des articles 270 et 272 du code pénal qui visent les associations subversives, détaillant le rôle et l'usage de chaque disposition légale.

Il faut signaler que dans le même temps, afin d'étoffer et d'enrichir le débat politique, le SR invite aussi à des discussions sur la question carcérale⁶⁵⁵ ou des présentations de livre ; par exemple, lors de la publication de l'ouvrage sur la répression à l'école, les enseignants notamment sont conviés à un moment d'échange organisé dans la galerie d'art moderne de Turin.⁶⁵⁶ Est également évoqué le lancement de la campagne contre la « strage di stato », au moment de l'ouverture du procès Valpreda à Rome, lors d'une assemblée dans les bâtiments de l'université de sciences humaines qui regroupe près de 1500 personnes, dont des figures intellectuelles et des avocats de Turin (Pio Baldelli, Bianca Guidetti Serra, Massimo Salvadori). Le SR y participe évidemment et fait projeter des montages audiovisuels qu'il a préparés sur le sujet.⁶⁵⁷

Cette présentation sommaire n'a évidemment pas l'ambition de dresser un panorama complet de l'intervention politique du SR à Turin. À travers le cas particulier d'un journal local écrit par un des comités du SR, nous voyons se déployer les trois fonctions de l'écriture évoquées précédemment par Deleuze. Écrire est avant tout entendu comme un geste de résistance, au sens où ce qui est évoqué, ce sont des luttes politiques, des moments de mobilisation, des perspectives ou des stratégies à entrevoir afin de combattre un état des choses refusé. Les épisodes racontés tendent à ouvrir sur des possibilités nouvelles, des mises en connexion entre des organisations différentes, des strates sociales diverses, et c'est là que la question du devenir intervient. L'écriture n'enterre pas les faits, mais leur donne de la valeur ; l'idée n'est donc pas de constituer un patrimoine commun à commémorer, plutôt d'ouvrir la perspective d'un accroissement de la force collective, en lui donnant du liant et des outils de défense, en construisant un imaginaire de lutte et en diffusant des pratiques

654 Soccorso Rossi di Torino, « Bollettino di controinformazione. Dopo Colli », Turin, février 1972, p.12.

655 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 27 janvier 1972, p.3.

656 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 21 mai 1972, p.3.

657 Soccorso Rosso di Torino, « Controinformazione », Turin, 3 mars 1972, p.1.

de solidarité. Le bulletin est enfin une manière de cartographier les luttes, de les mettre en circulation et en résonance les unes avec les autres. Il agit comme un organe de liaison entre les différentes dynamiques en cours afin de faire de la répression un plan unique qui concerne de près ou de loin des milliers de personnes. Selon le SR, cette question doit donc être traitée politiquement et globalement pour dénoncer la stratégie globale à l'œuvre derrière les événements.



**Chapitre 5 : Anti-répression et question carcérale :
quel soutien apporter aux prisonniers ?**



« Sans doute le pouvoir, si on le considère abstraitement, ne voit pas et ne parle pas. C'est une taupe qui se reconnaît seulement à son réseau de galeries, à son terrier multiple : il « s'exerce à partir de points innombrables », il « vient d'en bas ». »⁶⁵⁸

« Envoyez vos vaisseaux sur les mers inexplorées. »⁶⁵⁹

« Les tuiles sont en train de chauffer. »⁶⁶⁰

Lettre d'un détenu de San Giovanni in Monte, Bologne

« La prison n'est pas une institution éternelle de l'humanité »⁶⁶¹

« Et puis il y a l'extérieur comme milieu des agencements concrets, où s'actualisent les rapports de force. »⁶⁶²

« Il n'y a de sujet fixe que pour la répression. »⁶⁶³

Toni Negri notait que les luttes menées à partir des années 1960 ont contribué à faire émerger et à mettre en valeur de nouvelles subjectivités révolutionnaires, plus seulement liées au prolétariat industriel classique mais qui naissent et s'enracinent au sein même de celui-ci ou dans d'autres sphères de la société. Ces sujets prennent place sur l'échiquier politique et révèlent des territoires et des formes de conflictualité neuves : « Opéraïsme et féminisme de la différence naissent dans les années 1960 de l'opportunité que l'énorme développement des luttes ouvre : en celles-ci, dans les luttes, des différences irréductibles sont posées, des subjectivités nouvelles qui se forment dans l'affrontement ouvrier contre le travail salarié et dans la rébellion féminine contre la domination patriarcale. »⁶⁶⁴ Nous pouvons repartir de ce constat pour saisir la puissance d'irruption de la question carcérale et l'« apparition » de la figure du prisonnier en tant que sujet révolutionnaire pour la gauche radicale. Il est évidemment un brin provocateur de dire que les détenus apparaissent à ce moment charnière de la fin des années 1960 et du début de la décennie suivante, puisqu'ils étaient

658 Gilles Deleuze, *Foucault*, op.cit., p.88.

659 Friedrich Nietzsche, *Le gai savoir*, Saint-Amand, Folio, 2008.

660 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, mai 1974, p.1.

661 Soccorso Rosso Militante, *Carcere Oggi*, Milan, septembre 1975, p.6.

662 Gilles Deleuze, *Foucault*, op. cit., p.51.

663 Gilles Deleuze et Félix Guattari, *L'anti-Oedipe*, Les éditions de Minuit, Paris, 1972, p.34

664 Marco Baldassari, Diego Melegari, *La rivoluzione dietro di noi. Filosofia e politica prima e dopo il '68*, manifestolibri, Roma, 2008, p.67.

déjà là, mais ils n'existaient pas comme sujets politiques. La diffusion et l'écho rencontré par la vague contestataire de 1968-1969 dans diverses sphères sociales révèlent des mondes qui vivaient dans une forme de confidentialité jusque là. L'imaginaire et le discours des groupes révolutionnaires s'adaptent à cette nouvelle configuration et intègrent des problématiques qui n'y avaient que peu de place auparavant, l'espace de la conflictualité politique étant alors phagocyté par la centralité ouvrière.

Ce sont certainement les luttes de décolonisation, puis la mise au premier plan de revendications dites « spécifiques » (on range souvent sous cette appellation les luttes des femmes ou des homosexuels, censées ne représenter que des « minorités ») qui permettent de rompre avec une vision politique universaliste (centrée sur l'ouvrier blanc) et font émerger de nouvelles lignes de front, parfois porteuses de conflits ouverts ou de ruptures au sein de nombreux groupes de la gauche radicale.⁶⁶⁵ L'exemple des luttes menées par les Noirs aux USA font office de source d'inspiration car elles permettent de considérer ces « nouveaux sujets » pour ce qu'ils représentent en tant que tels : si la condition de prolétaire et d'opprimé est toujours mise en avant, il y a désormais un intérêt – réel ou stratégique – pour les revendications particulières mises en avant par ces groupes sociaux. Au fond, il s'agit presque d'un pari : miser sur le fait qu'un passage est possible entre la figure du « rebelle » – quelle que soit la forme qu'il prenne – et celle du révolutionnaire.

L'émergence d'une lutte forte autour des prisons en Italie répond alors pleinement à cette reconfiguration des luttes politiques et à la mise en valeur de sujets qui sortent de l'ombre. Cette lutte « spécifique » connaît une forte visibilité car elle rencontre un contexte favorable et y répond avec force. Elle répond aussi à la conjonction de plusieurs éléments importants. Tout d'abord, il y a une exigence *pratique*, le besoin d'apporter un soutien immédiat à tous les militants arrêtés et incarcérés suite aux contestations étudiantes et ouvrières. Mais la focale s'élargit car se déploie en parallèle une *offensive* dans les prisons italiennes à travers un puissant mouvement de détenus, qui se prolonge sur plusieurs années au tournant des années 1960 et 1970. Enfin, il faudrait également relever l'existence d'une gauche extraparlamentaire (au premier rang de laquelle LC) qui se cherche de nouveaux horizons, qui tend vers un *dépassement* de ses formes et revendications classiques.⁶⁶⁶

Enfin, la question carcérale émerge de manière puissante par son caractère de « masse », 400

665 L'exemple le plus typique de ces conflits nous est sûrement fourni par la manifestation féministe de Rome du 6 décembre 1975 au cours de laquelle des affrontements éclatent entre le service d'ordre de Lotta continua et le cortège.

666 C'est dans ce sens que nous comprenons par exemple le mot d'ordre lancé par Lotta Continua de « Prenons la ville » à la fin de l'année 1969 et son adaptation pratique avec les grandes occupations de logement lancées notamment à Milan.

000 personnes par an passent par la prison⁶⁶⁷, dont un fort pourcentage (environ 10 %⁶⁶⁸) constitue une population dite « stable », c'est-à-dire condamnée à des peines relativement longues. Pour le SR, de ces données chiffrées découle le principe que « la prison est un secteur important de travail politique, pour la construction de l'unité révolutionnaire du prolétariat contre l'état bourgeois. »⁶⁶⁹ Cette dimension est importante à saisir pour comprendre comment la prison apparaît alors pleinement comme un « front de lutte », ou même comme « un moment de lutte comme l'usine, le quartier et l'école »⁶⁷⁰.

A. La prison comme un nouveau territoire de lutte

1. La vague de révolte et les premiers intérêts militants

Plaçons quelques jalons pour situer la question carcérale comme l'émergence d'une problématique politique neuve dans les milieux militants, mais aussi saisir qu'il s'agit d'une sphère en évolution tout au long de la décennie 1970 : la population change – notamment en ce qui concerne la composante issue des files de la gauche révolutionnaire – ainsi que les formes de lutte interne : d'une vague de révolte émerge un véritable mouvement de détenus⁶⁷¹. Ce dernier possède ses formes d'organisation et ses revendications et devient au fil du temps l'espace d'une conflictualité forte et diffuse qui possède ses ramifications à l'extérieur du champ de la prison. La fin des années 1960 marque alors la fin de la prison « morale » et « pacifiée » des décennies précédentes, selon Christian De Vito.⁶⁷²

À partir de 1969, des révoltes particulièrement fortes touchent le monde carcéral. Les 11, 12 et 13 avril de cette année, un mouvement de contestation éclate dans la prison des « Nuove » à

667 Gianbattista Lazagna, *Carcere, repressione, lotta di classe*, Milan, Feltrinelli, 1974, p.29.

668 Là où Franca Rame parle de près de 40 000 détenus « stables », Magistratura democratica livre des chiffres moyens un peu plus bas puisqu'elle estime que cette population carcérale purgeant des peines de moyenne et longue durée qui avait baissé de manière continue depuis le processus d'unification de l'Italie se remet à augmenter entre le début et la fin des années 1970. Md livre donc des chiffres allant d'une moyenne de 28 521 détenus dans les années 1960 à 34 550 en juin 1981, inflation liée évidemment à l'explosion des violences politiques. In Magistratura democratica, « Situazione carceraria e repressione penale », in *Critica del diritto*, Torino, Musolini editore, n°25-26, avril-septembre 1982, p.45. Sur le sujet, Christian De Vito qui cite les chiffres donnés par le Ministero di Grazia e Giustizia parle d'un accroissement rapide de la population carcérale après 1974, faisant passer la population fixe de « 21000 à 32000 unités » alors que la capacité d'accueil des prisons reste bloquée à 27000, in Christian De Vito, *op cit*, p.89.

669 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, juillet 1973, p.1.

670 Soccorso Rosso milanese, *Non bastano le galere per tenerci chiusi*, Milan, Ghisoni, 1976, p.18.

671 Pour de plus amples développements sur le sujet des révoltes de prisonniers, nous renvoyons notamment à la thèse d'Elisa Santalena, *La gauche révolutionnaire et la question carcérale : une approche des années 1970 italiennes*.

672 Christian De Vito, *Camosci e girachiavi. Storia del carcere in Italia*, Bari, Editori Laterza, 2009, p.XII.

Turin suite à la diffusion d'une information, qui se révélera fausse, concernant la mort d'un détenu, tué par des gardiens. Rapidement, la nouvelle des événements de Turin se diffuse à d'autres prisons, comme San Vittore à Milan, ou Marassi à Gênes. Chaque fois, des affrontements avec la police ont lieu, accompagnés de la destruction systématique de tout ou partie des bâtiments, pendant que certains détenus montent se réfugier sur les toits. Si il existe une disposition à de telles poussées de colère de la part des prisonniers, c'est qu'elle repose sur une condition et un constat analogues : les structures carcérales sont vétustes, surpeuplées, et partout le caractère anachronique du *codice Rocco* – ce code datant du fascisme qui régleme la procédure pénale – est dénoncé. Il ne s'agit pas d'événements épars, mais d'un acte fondateur : c'est une époque de révoltes qui s'ouvre en Italie puisque jusqu'en 1974 et les massacre d'Alessandria et des Murate à Florence, toute une vague de soulèvements agite le monde carcéral, à travers toute la péninsule. Le phénomène est intéressant par sa nouveauté, son ampleur et sa puissance d'irruption dans le champ social, mais aussi parce que les détenus ne cherchent pas à s'évader de l'institution comme nous pourrions nous y attendre, mais montent dans la plupart des cas sur les toits des prisons⁶⁷³ pour trouver un espace d'exposition et de visibilité. Désormais, la conflictualité ne se limite plus à un intérieur clos, mais peut être saisi par la population des alentours. Les autorités réagissent et les affrontements avec les carabinieri sont particulièrement durs. On recense plusieurs morts, tandis qu'un ensemble de mesures punitives vont de l'allongement de la détention aux transferts vers d'autres prisons. Décision à double tranchant, puisque en voulant casser les formes de solidarité et les embryons d'organisation, les transferts favorisent aussi toute une diffusion des gestes de révolte et offrent un terreau à une multiplication des révoltes. C'est cette ambiguïté que pointe Christian De Vito : « Ce fut principalement à travers [les transferts] que la protestation se diffusa, avec les protagonistes des grandes révoltes qui entraient en contact avec les prisonniers des autres instituts pénitentiaires, ils racontaient les expériences faites, diffusaient les mots d'ordre du mouvement en voie de formation. »⁶⁷⁴

Ce mouvement « inattendu »⁶⁷⁵ pour les militants pose une question politique et stratégique : si les révoltes sont possibles, les conséquences sont donc parfois très dures pour ceux et celles qui y ont participé. Comment, alors, transformer ces moments éphémères en des victoires ? Les revendications des détenus se doivent d'être appuyées par un mouvement d'opinion et de solidarité plus large, pour ne pas maintenir ces derniers dans leur isolement, pour prolonger leur geste, amplifier leur parole et élargir le front de lutte révolutionnaire. Les groupes qui saisissent

673 Valerio Lucarelli, *op cit*, p.21.

674 Christian De Vito, *op cit*, p.60. L'historien parle de « sballamento » pour parler de ces transferts disciplinaires vers des prisons jugées plus dures comme Volterra, Lecce, Alghero, la section « 12 bis » de Porto Azzurro.

675 Selon les mots d'un membre du SR dans Lotta continua, Avanguardia operaia, Pdup, *Ordine pubblico e criminalità*, Mazzotta, Milano, 1975, p.185.

l'importance de cette question sont donc ceux qui, d'une manière ou d'une autre, investissent le terrain de la solidarité avec les prisonniers et cherchent à visibiliser leurs dynamiques. Selon un avis largement répandu, et alimenté par les groupes politiques – peut-être aussi pour se donner un rôle plus central dans le mouvement –, la jonction avec les premiers militants étudiants et ouvriers suite aux contestations de 1968-1969 contribue à donner une autre épaisseur à l'ensemble des révoltes carcérales. Ils amènent en effet avec eux un horizon politique, la révolution, et comprennent que ce qui se passe en prison répond d'une certaine manière à ce qu'ils vivent à l'extérieur. Pour eux, la population des instituts de peine est similaire à celle des quartiers ou des usines où ils mènent leur activité militante. C'est ainsi que : « L'entrée massive dans les prisons de '69 à aujourd'hui d'avant-gardes politiques ouvrières et prolétaires, a rompu la barrière psychologique créée autour des prisonniers. Les détenus ont senti la solidarité ouvrière et en ont tiré de la confiance et de la combativité. La grande mobilité des prisonniers, l'entrée et sortie continue (transferts), ont étendu à l'intérieur et à l'extérieur (de la prison) cette prise de conscience. [...] »⁶⁷⁶ Nous rejoignons Grégory Salle quand il voit dans l'arrivée de militants politisés dans les prisons une « redoutable conjonction : extension des potentialités militantes inscrites dans l'époque d'une part, expérience de la réclusion vécue par des militants incarcérés de l'autre. La relégation de ces individus par l'État, au lieu de provoquer leur mutisme, allume au contraire un foyer inattendu de contestation. »⁶⁷⁷

C'est certainement Lotta Continua, de par le passage de plusieurs de ses dirigeants en prison⁶⁷⁸ pour leur participation aux mouvements étudiants et ouvriers ainsi que pour son intérêt pour des groupes sociaux généralement délaissés par la gauche, qui contribue à placer la focale sur la prison et la question carcérale. Vers la fin de 1970 est créée une « commission prison » au sein de LC, chargée de maintenir les contacts avec les prisonniers sensibles au travail politique mené par l'organisation, et de relater la question carcérale à travers une page régulière dans le journal du groupe. La naissance de la rubrique « *I dannati della terra* » à partir de juin 1971, donne des nouvelles des luttes dans les prisons, des questionnements et apports théoriques sur le sujet, mais diffuse aussi des témoignages de l'intérieur, les requêtes et revendications des détenus. Le nom est évidemment donné en hommage au livre de Frantz Fanon (1961) et correspond aussi à un groupe interne à LC animé par Guido Viale, Adriano Sofri, Laura De Rossi et Carmen Bertolazzi⁶⁷⁹, dont

676 Collettivo carceri P.T. (a cura di), *Liberiamo i compagni in carcere*, 1975, Pistoia, p.2

677 Grégory Salle, *op cit.*

678 Notamment Adriano Sofri, dirigeant de LC, qui est l'auteur de la plate-forme de revendication de la prison des Nuove à Turin.

679 Guido Viale (né en 1943) est un des leaders étudiants à Turin lors du *sessantotto*. Il devient l'un des dirigeants de LC, avant de se diplômer en sociologie en 1978. Adriano Sofri (né en 1942), journaliste et écrivain, il fut également un chef de LC. Il est arrêté en 1988 en tant que commanditaire de l'assassinat du commissaire Calabresi en 1972 et

l'objectif est de donner de la force et un certain relief aux luttes carcérales et aux détenus qui les mènent. LC popularise donc, au sein du mouvement révolutionnaire, le thème des luttes carcérales.⁶⁸⁰ Désormais, tout un monde nouveau apparaît pour les groupes militants. L'univers carcéral est vu comme une « école de la révolution », selon l'expression d'Irene Invernizzi, militante de LC, pilier de la Commission prison⁶⁸¹ et auteure d'un mémoire éponyme sur les prisons – le SRM parle pour sa part d'« école du communisme »⁶⁸² –, et les prisonniers sont considérés comme une couche sociale riche de « potentialités révolutionnaires »⁶⁸³ qu'il faut comprendre, analyser et intégrer dans les modalités d'intervention politique.

Ce nouvel intérêt politique pour le champ carcéral contribue à rompre un état de fait, qui voyait dans la prison un moment d'arrêt du temps, ou pour le dire avec Dominique Linhardt, « La prison apparaît communément comme un dispositif de soustraction au monde qui rompt le temps de l'action. [...] Dans le cas présent, il n'en est pourtant rien : la prison, plutôt que de clore l'affrontement, en a ouvert une gamme de possibilités nouvelles qui l'ont relancé sous d'autres modalités. »⁶⁸⁴ La prison ne représente alors plus ce moment d'arrêt, cette suspension du temps en attendant de purger une peine. Au contraire, avec les révoltes, le détenu est vu désormais comme un sujet potentiellement actif, capable de s'inscrire et d'intervenir dans le temps historique. L'espace carcéral cesse alors d'être le seul espace de la réclusion pour dévoiler d'autres possibles, notamment en terme d'organisation collective et de perspectives de mobilisation.

Nous l'avons évoqué précédemment, le mouvement des détenus ne reste pas figé dans ses formes initiales. Il connaît une évolution, en passant d'une phase « spontanéiste » entre la fin des années 1960 et le début des années 1970, à une phase de constitution en tant que mouvement politique réel, avec des revendications communes à travers le territoire, élaborées par les assemblées de détenus et un dialogue constant (rendu possible par le travail des militants à l'extérieur) entre celles-ci. Toutefois, à partir de 1973, la réforme du code Rocco fait subir un violent reflux aux luttes dans les prisons. Il s'agissait en effet d'une revendication majeure qui trouvait là un débouché réformiste, bien loin des aspirations révolutionnaires de certains détenus et militants. Cela correspond aussi au moment où LC prend quelques distances avec la question carcérale, laissant en

purge pour cela une peine de plus de vingt ans avant d'être libéré définitivement en 2012. Laura De Rossi et Carmen Bertolazzi sont également des membres de LC impliquées dès le mouvement étudiant de 1968.

680 Irene Invernizzi, *Il carcere come scuola di rivoluzione*, Torino, Einaudi, 1973.

681 Elle continue d'ailleurs à s'occuper de la Commission jusqu'au début des années 1980, quand elle rejoint alors le PCI.

682 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, juillet 1973, p.1.

683 Luigi Bobbio, *op cit*, p.87

684 Dominique Linhardt, "Réclusion révolutionnaire. La confrontation en prison entre des organisations clandestines révolutionnaires et un Etat – le cas de l'Allemagne dans les années 1970", in *Cultures et conflits* [en ligne], 2004, n°55.

partie le champ aux détenus radicalisés qui donnent naissance aux NAP. D'autant que le mouvement est amené à muter encore à partir du milieu de la décennie, à travers des modifications dans la composition de la population carcérale. En effet, le moment est marqué par l'arrivée de nombreux militants provenant des files du *partito armato*, ce qui entraîne aussi un changement d'attitude des autorités carcérales à l'encontre des détenus politiques. Ces mutations sont perçues – avec emphase – par le SR, qui comprend que la situation évolue. Dans un texte qui doit dater du milieu de la décennie :

Maintenant, bien que la réforme pénitentiaire postule l'égalité absolue de chaque détenu, face à la loi et à l'autorité carcérale, la nouvelle disposition pénitentiaire se conforme sur l'exigence de détention-contrôle et de répression de cette composante « dangereuse ». Le traitement individuel, l'interprétation différenciée de la loi, l'usage continu de la violence, se poursuit à l'intérieur de la prison, afin de diviser et sectoriser les communs des politiques.

Depuis des années on tente de séparer les « poudres » de la potentielle « mèche », en soustrayant à l'influence de la conscience des politiques, la charge subversive potentielle des [droits] communs.⁶⁸⁵

Le SR est alors un témoin privilégié des évolutions internes au monde carcéral, à la composition de sa population et aux différents bouleversements qui traversent cette dernière. Un article de Sergio Spazzali, « Sulle lotte dei detenuti », analyse justement les transformations des luttes de prisonniers au milieu de la décennie – au moment notamment où apparaissent les nouvelles prisons spéciales créées pour rassembler les détenus les « plus dangereux », militants des groupes armés et quelques mafieux⁶⁸⁶. Dans ce texte, l'avocat milanais revient sur les trois changements importants qu'il voit dans les combats menés à l'intérieur des prisons : « [...] a) la qualité des objectifs ; b) le niveau d'organisation interne ; c) les formes de lutte. »⁶⁸⁷ Il considère donc en premier lieu que le « saut qualitatif » consiste à avoir dépassé la somme d'intérêts individuels qui pouvaient s'exprimer dans les anciens moments de révolte, pour atteindre une portée plus collective et plus politique, notamment en mettant plus directement en cause « l'institution carcérale en tant que telle »⁶⁸⁸, tout en conservant les anciennes revendications pour les intégrer dans un plan plus large au sein duquel s'agencent requêtes individuelles et droits collectifs (assemblée, délégués, contacts politiques avec l'extérieur). De plus, bien que réprimée par l'administration pénitentiaire, la circulation d'informations entre prisons et les liens à l'intérieur de chaque institut de peine se sont

685 Soccorso Rosso Militante, « Germanizzazione delle carceri italiane », *op cit.*

686 Suite au décret inter-ministériel du 4 mai 1977 qui instaure les prisons spéciales, « entre le 18 et le 26 juillet 1977, plus d'un millier de détenus furent prélevés par des centaines de carabinieri des prisons dans lesquelles ils se trouvaient et transportés, parfois au moyen d'avions et d'hélicoptères, dans cinq instituts de sécurité maximale. », in Christian De Vito, *op cit.*, p.93.

687 Sergio Spazzali, « Sulle lotte dei detenuti », in *Critica del diritto*, n°9, septembre-décembre 1976, p.121.

688 *Idem.*

renforcés selon Spazzali, et permettent d'atteindre un niveau d'organisation supérieure, qui justifierait et expliquerait la répression plus dure. Enfin, concernant les manières de lutter, aux anciennes « prises des toits » pour alerter l'extérieur se sont ajoutées des grèves des travaux internes, qui demandent justement un niveau d'organisation et de confiance plus développé. Spazzali n'est pas complètement dupe quant aux raisons de ces transformations, celles-ci pouvant s'expliquer en partie par une modification du tissu social des détenus, passé d'une base provenant « du traditionnel sous-prolétariat à un nouveau semi-prolétariat situé entre l'usine et la marginalité »⁶⁸⁹. Là où l'ancienne population carcérale, malgré la pénétration d'avant-gardes politisées, avait recours à une pratique politique et à des mots d'ordre partant d'une réalité quotidienne invivable (rappelons que la première vague de révolte se déploie avant la « réforme » carcérale et, justement, pour l'obtenir), la composition nouvelle de cette même population – elle-même traversée par d'autres formes de lutte à l'extérieur – contribue à ces transformations.

2. La découverte du « nouveau monde »

À la faveur de l'explosion des luttes et de la rencontre avec les militants incarcérés, c'est tout un nouveau monde, comme un sous-continent, qui émerge politiquement et socialement de manière impromptue, avec sa part de violence vécue. Comme le dit l'avocat Lazagna :

La barrière du silence qui depuis toujours a isolé la prison, comme lieu de ségrégation pour celui qui devait payer une faute commise à l'égard de la société, a été rompue : protestations, dénonciations, grèves de la faim, révoltes et jusqu'aux suicides ont dévoilé la réalité d'extrême violence de la prison et ses mécanismes qui ne tendent pas à l'« expiation » et à la « rédemption » mais à la marginalisation définitive et à la destruction de la personnalité humaine du détenu. »⁶⁹⁰

La prison est alors sortie de l'obscurité dans laquelle elle résidait, elle ne fait plus partie de ces *non-lieux*, ces « sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables »⁶⁹¹, pour reprendre la formule de Foucault quand il parle des hétérotopies.

Cette visibilité nouvelle, les prisonniers l'ont conquise par eux-mêmes, car lors du *biennio* '68-'69, la question carcérale ne fait pas vraiment partie des préoccupations militantes des groupes révolutionnaires, et nous pourrions certainement reprendre les mots de Michelle Perrot décrivant la situation française : « 1968 avait ignoré les prisons où, pourtant, son écho avait fortement

689 *Ibid*, p.122.

690 Giambattista Lazagna, *Carcere, repressione, lotta di classe, op cit*, p.5.

691 Michel Foucault, « Des espaces autres » in *Dits et écrits, op cit*.

pénétré »⁶⁹² Néanmoins, une conjonction d'éléments bouscule cette donnée : la capacité d'irruption sur la scène politique des détenus révoltés, le rapport à la violence et la force de frappe qu'ils déploient à ce moment-là, ainsi qu'un sentiment diffus d'une nécessité d'évolution de l'institution carcérale car la « situation du système pénitentiaire était catastrophique, les conditions de détention apparaissant comme inhumaines et insoutenables, même aux yeux des secteurs modérés de l'opinion publique. »⁶⁹³ De plus, il faut prendre en compte le relatif échec de « l'automne chaud » de 1969 : malgré la puissance et la durée des grèves ouvrières, la gauche révolutionnaire est forcée d'admettre, dans une certaine mesure, que le conflit politique ne se joue pas seulement à travers l'usine, mais possède des ramifications à prendre en compte. La mythologie de la prise du Palais d'hiver, chère aux révolutionnaires, se fissure lentement et commence à faire son chemin l'idée qu'au contraire, le pouvoir est diffus, tout autant que les dispositifs de contrôle qui assoient son maintien. Dans cette optique, c'est dans les lieux où le pouvoir s'exerce, plus qu'il n'y réside, que l'antagonisme cherche à s'enraciner ; la prison possède une valeur hautement symbolique et stratégique dans cette perspective.

L'univers carcéral prend alors subitement une place nouvelle dans les analyses et les discours de la gauche radicale, étant vu comme un lieu révélateur des contradictions du pouvoir et s'avérant être un véritable front de lutte, le lieu où se poursuit une guerre selon les mots du SRM :

Sur ce front de lutte est en train de se dérouler, depuis des années de manière consciente, une véritable guerre. Une guerre de classe, sans médiations possibles, sans « solutions pacifiques » possibles. [...] Les transferts de masse des détenus sont des opérations de guerre, les répressions violentes des protestations et des manifestations sont des opérations de guerre, la fusillade qui a tué Giancarlo Del Padrone sur les toits des *Murate*, à Florence, est une véritable opération de guerre.⁶⁹⁴

La prison, pour certains groupes militants comme le SR, possède un certain nombre de « qualités » en tant que terrain de lutte. En premier lieu, elle ne serait pas seulement une institution particulière et isolée, mais représenterait plutôt l'élément d'un maillage répressif plus large : « La prison, à l'intérieur de ce puissant processus de luttes que la crise économique et politique a contribué à généraliser et à préciser, constitue le dernier et le plus évident anneau de la chaîne répressive »⁶⁹⁵. S'attaquer à ce pan de la chaîne représente alors un véritable enjeu politique dans un processus plus large visant à destituer le pouvoir, en mettant à nu les contradictions et les faiblesses

692 Citée dans Jean Bérard, *op cit*, p.38.

693 Fabrizio Carlino, « Autonomisation de la catégorie de *Lumpenproletariat* et pratique de la violence. Les enjeux de la transition de *Lotta continua* aux *Nuclei armati proletari* », Cahiers du GRM, n°2.

694 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, mai 1974, p.1.

695 Sezione torinese del Comitato per la difesa dei detenuti politici in Europa e Soccorso rosso Milanese (a cura di), *Carcere e lotta di classe*, Torino, 1976, p.1.

de l'institution. Même un modéré comme Adolfo Beria di Argentine⁶⁹⁶ s'accorde à dire alors que « les prisons sont aujourd'hui le point le plus chaud et dans le même temps le plus fragile d'une crise généralisée de la façon de concevoir et d'exercer le pouvoir dans les grandes institutions publiques, et spécialement dans celles qui sont objectivement ou par tradition des « institutions totales » (les prisons, l'armée et la police, les hôpitaux psychiatriques, etc) »⁶⁹⁷. Le monde carcéral représente alors symboliquement un *carrefour*, le point d'intersection pour les luttes politiques. La lutte contre la répression et l'enfermement constitue, pour les groupes impliqués sur ce terrain, le lieu le plus commun à toutes les dynamiques antagonistes, et ceux-ci développent l'hypothèse d'une transversalité de la prison. Celle-ci représenterait alors un véritable enjeu, car elle permettrait de regrouper dans un même plan la plupart des forces qui s'affrontent au pouvoir. La commission prison de LC résume cette idée : « En substance nous croyons [...] que les luttes dans les prisons ont une signification unifiante, parce que leurs objectifs sont communs à tous ceux qui entrent et sortent de prison, c'est-à-dire à des centaines de milliers de prolétaires »⁶⁹⁸.

La prison est donc non seulement vue comme un espace localisé, qui traverse l'ensemble des luttes et permet ainsi de lier des secteurs éloignés sur un terrain commun d'affrontement politique avec l'État, mais elle est aussi analysée dans le même temps comme un champ diffracté. Sur le modèle de l'usine-diffuse, développé par certains groupes au moment de l'essoufflement des luttes ouvrières (quand, vers 1973, les luttes politiques s'étendent à l'ensemble du territoire métropolitain avec notamment les occupations de logement et le début des auto-réductions de facture), nous pourrions parler de la *prison-diffuse*. Elle est alors vue comme une des facettes d'un enfermement présent dans la plupart des moments de la vie : usine, école, quartier, armée, travail en général, sont vus comme autant de dispositifs de neutralisation de la révolte, calqués sur le modèle carcéral. Comme le dit Giuseppe Pelazza, « [sur le] sujet du rapport entre prison et société, on peut observer que non seulement la prison s'étend dans la société, sur le plan physique, au sens où l'on construit toujours plus de prisons, différenciées dans les modalités de traitement [...] mais que c'est aussi le pouvoir diffus dans le social qui tend toujours plus à se rapporter à l'intime du citoyen. C'est donc la structure sociale entière qui se déplace dans une direction « panoptique » »⁶⁹⁹. Sergio Spazzali, lors de sa première incarcération, écrit une lettre à ses camarades dans laquelle il s'exprime sur la

696 Adolfo Beria di Argentine (1920-2000), diplômé en droit, il participe à la Résistance en rejoignant les brigades de partisans. En parallèle de son activité judiciaire, il écrit de nombreux articles dans la presse pour le *Corriere Lombardo* et fonde en 1980 la revue *Giustizia e costituzione*. Il participe en 1964 à la fondation de Magistratura democratica. En tant que juge, il se retrouve confronté à la question de la violence politique dans les procès qu'il doit instruire pendant les années 1970 et 1980.

697 Adolfo Beria di Argentina, *Giustizia : anni difficili*, Milan, Rusconi, 1985, p.125

698 Commissione Carceri di Lotta continua (a cura della), *Ci siamo presi la libertà di lottare. Il movimento di massa dei detenuti da gennaio a settembre '73*, edizioni Lotta continua, 1973, p.12

699 Giuseppe Pelazza, « La politica delle emergenze : legislazione speciale, processi politici, espansione del carcerario », *op cit*, p.154.

question carcérale et les modalités de lutte à entreprendre, et va dans un sens similaire :

La question de la prison est une question éminemment politique, en ce sens : la différence entre intérieur et extérieur est fautive, mensongère. En réalité, on n'est pas plus différent en prison qu'on ne l'est dehors. La prison n'est pas une façon déclarée et caractéristique d'enfermement du singulier par rapport au général et au politique. Le même enfermement se vérifie, avec des mécanismes différents des ridicules barreaux et serrures, dans l'usine, dans l'école, dans le quartier, etc.⁷⁰⁰

La prison n'est donc pas seulement analysée dans sa dimension concrète et pratique, mais aussi pour son caractère symbolique, sa puissance d'évocation sur les imaginaires collectifs ; c'est aussi là que s'enracine son pouvoir, que s'impose sa nécessité et sa force de dissuasion. On retrouve par exemple cette idée dans une intervention tenue dans un colloque par un représentant du SR, qui parle de l'incarcération comme d'un message politique : « L'isolement dans lequel sont tenus les détenus est fonctionnel en vue d'un projet politique précis, qui voit la prison dans sa fonction d'intimidation, de chantage et de punition pour celui qui est dehors, en vue d'imposer l'observation des lois et la moralité bourgeoise sur lesquelles se fonde le système capitaliste »⁷⁰¹.

Cependant, s'investir sur ce nouveau terrain pose aux groupes comme le SR la nécessité de produire un discours politique cohérent, et de faire émerger des objectifs de luttes qui répondent dans le même temps aux exigences des prisonniers, mais aussi aux intentions plus profondes de ce genre d'organisation. Autrement dit, comment faire tenir ensemble l'abolition d'une institution honnie tout en satisfaisant aux besoins immédiats d'amélioration du quotidien ? Et ce dans un réseau militant qui possède en lui-même une grande diversité ? La lutte contre l'institution carcérale menée par le SR et le discours produit est ainsi constamment pris dans un balancier et une tension entre réformisme et radicalité. Cette tension est à notre sens inévitable, au regard de l'hétérogénéité de la population qui compose les différents comités et l'ensemble du réseau de soutien : entre démocrates et révolutionnaires, il est parfois difficile de tracer une ligne claire et franche. La solution, en forme de consensus, réside pour les militants dans le fait de voir les réformes comme un pas en avant vers une radicalisation et une croissance des gestes de lutte. Le débat autour de l'application de la réforme carcérale de 1975 est à ce propos exemplaire, et nous en retrouvons une trace dans *Carcere Oggi*, un des bulletins du SRM. Le présupposé de base se veut ferme et dur : « Il est clair que l'institution carcérale est essentiellement irréformable. [...] Celle-ci est essentiellement inhumaine

700 Sergio Spazzali, « Lettera al Soccorso Rosso », San Vittore, 1975.

701 Lotta continua, Avanguardia operaia, Pdup, *Ordine pubblico e criminalità*, Mazzotta, Milano, 1975, p.185

et « barbare » [...] »⁷⁰². Néanmoins, l'application de cette réforme est vue comme un objectif de lutte à poursuivre car cela permettrait de faire « apparaître [...] un vrai changement » ce qui serait utile à la contestation puisque cela « pose le problème du fait de changer, cela vainc le fatalisme, ouvre la discussion sur le comment [...] »⁷⁰³. Imposer cette mise en acte de la réforme n'est donc pas une victoire en soi pour le SR, mais ouvre vers des possibilités de conflictualité nouvelles, et c'est « en cela que la lutte pour la réforme va au-delà de la réforme même »⁷⁰⁴ puisqu'elle ouvre la voie vers une prise de conscience plus forte de la part des détenus des possibilités de gagner du terrain face à l'institution et aux directions carcérales. Mais pour le SRM, il ne faut pas perdre de vue que l'« objectif réel de la lutte est la défaite de l'idéologie carcérale et l'abolition de l'institution carcérale »⁷⁰⁵.

3. Quel sujet soutenir ?

L'autre point central dans la réflexion engagée autour de la lutte anti-carcérale et en soutien aux détenus réside dans l'identification d'un sujet auquel porter une solidarité. Le débat est ouvert sur la question, puisque le premier geste des militants reste centré sur les prisonniers politiques arrêtés au cours des épisodes de mobilisation (étudiants et ouvriers principalement). Or, les prisons sont à l'époque majoritairement peuplées par une autre catégorie de détenus : ceux qui sont incarcérés pour des peines qualifiées de « droit commun », à savoir bien souvent des vols, braquages, trafics divers et autres formes d'illégalité diffuse. Cette population est essentiellement d'extraction prolétaire ou sous-prolétaire pour reprendre un langage marxiste⁷⁰⁶. Si à la fin des années 1960 il n'existe pas particulièrement de séparation physique entre les prisonniers selon le motif de leur inculpation, le soutien qui s'exprime à l'extérieur est pour sa part orienté en faveur des « politiques » avec lesquels s'est créée auparavant une communauté de lutte. C'est justement sur ce point que portent les interrogations des groupes militants comme LC ou le SR, lorsqu'il s'agit de mettre en place une solidarité active plus structurée et ancrée dans le temps : faut-il se contenter d'aider matériellement et politiquement les « camarades », ou faut-il élargir les horizons de lutte aux « délinquants » incarcérés⁷⁰⁷ pour des actes qui ne sont pas motivés idéologiquement ? La réponse

702 Soccorso Rosso Militante, *Carcere Oggi*, Milan, septembre 1975, p.5.

703 *Idem*.

704 *Idem*.

705 *Ibid*, p.6.

706 Fabrizio Carlino, « Autonomisation de la catégorie de *Lumpenproletariat* et pratique de la violence », *Cahiers du GRM* [En ligne], 2 | 2011. URL : [http:// grm.revues.org/245](http://grm.revues.org/245)

707 « Les damnés de la terre, pour Lotta Continua ce sont donc les détenus parce que la prison est, selon eux, l'expression la plus évidente de ghettoïsation sociale et de répression que le sous-prolétariat subit quotidiennement. Toutefois, et c'est ici que réside la vraie nouveauté de la vision de Lotta Continua, comme le sous-prolétariat ne se plie plus au bon vouloir de la société, il devient capable de transformer, petit à petit, la prison en une école de la

n'est pas immédiate, mais se forge justement dans le contact dont nous parlions précédemment entre les deux types de population carcérale et dans les luttes menées collectivement face à l'administration pour exiger une réforme pénitentiaire.

LC a dans un premier temps beaucoup fait pour tenter d'abolir cette distinction classique entre politique et droit commun, en lançant son slogan « Tout détenu est politique »⁷⁰⁸, l'objectif étant d'« abolir subjectivement la différence entre délinquants et révolutionnaires, en se réappropriant la valeur politique de toute action extra-légale. »⁷⁰⁹ Cette volonté de défaire le séparatisme carcéral entre catégories se fait autour d'une conscience commune et partagée d'une condition de vie similaire en dehors de la prison (usine, quartier), mais aussi en exaltant l'illégalité pour lui donner une valeur contestataire. Ce mouvement nécessite toutefois un double pas de côté : de la part des avant-gardes militantes qui entrent dans les prisons pour des raisons politiques et se doivent de comprendre le territoire dans lequel elles pénètrent ; de la part des détenus non politisés qui découvrent un discours étranger, ainsi qu'une manière de penser et de s'organiser différente de l'individualisme classique régnant dans les prisons. Couplé aux fréquents déplacements des détenus les plus « rebelles » d'une prison à l'autre (Giovanni Marini, Sante Notarnicola, entre autres), toute une nouvelle circulation de la lutte et d'une pensée révolutionnaire s'instaure. Les lieux de l'enfermement deviennent des carrefours où s'élabore une conception de la lutte qui tend à dépasser la révolte pour gagner en texture politique. Le SR suit ce cheminement lancé par LC, comme le rappelle Franca Rame : « D'autre part, Soccorso rosso, dans les prisons, s'étend aussi aux prisonniers de droit commun. Ce sont les "politiques" qui m'ont amenée à le faire, étant donné l'aide qu'ils recevaient de la part de certains "droits communs", notamment contre les fascistes et les mafieux »⁷¹⁰. La discussion sur ce point évolue au fil du temps, des rencontres et des débats sur le sujet, ainsi qu'au gré des retours faits par les prisonniers avec lesquels un contact est établi. Les détenus participent eux-mêmes à la réflexion sur cette question : « À tous les délinquants qui peuplent les prisons. Nous, contrairement à ce qu'on croit, ne sommes pas des délinquants « communs », cette façon de nous définir est une abstraction bourgeoise, une généralisation bourgeoise qui nous pose dans les catégories du mal au-delà de l'histoire, pour pouvoir nous frapper avec désinvolture et indifféremment »⁷¹¹.

révolution, en une école de la révolte contre la répression, comme le dit le document qui constitue la base théorique et l'intervention de Lotta Continua sur l'institution pénitentiaire intitulé *Liberare tutti*. », in Elisa Santalena, *op cit*, p.129.

708 Lotta continua, *Liberare tutti i dannati della terra*, Milan, edizioni Lotta continua, 1972, p.19. Voir également Christian De Vito, *op cit*, p.67.

709 Fabrizio Carlino, *op cit*.

710 « Rencontre publique avec Franca Rame et Etienne Bloch sur les problèmes de la vie carcérale, et du soutien aux prisonniers et à leur famille », *op cit*.

711 in *I dannati della terra*, edizioni Lotta continua, 1972, cité dans *La libertà è possibile solo nella lotta per la liberazione*, p.167

Le SR revient fréquemment sur cette distinction entre catégories de prisonniers, ce qui montre que le sujet est peut-être souvent remis à l'ordre du jour ou ne fait pas toujours consensus selon les comités ; mais nombre de textes cherchent surtout à se débarrasser de cette opposition considérée comme fautive entre détenus politiques et de droit commun. Selon la position tenue nationalement dans tous les comités, les délits « communs » trouvent leur origine dans l'organisation sociale, dans les inégalités entre classes, et ne seraient alors que le fruit d'un système politique dominant. Ceux qui se rendent coupables de ce genre d'infraction sont donc « ceux que le système marginalise avec la misère et la dégradation de la vie dans les quartiers ghettos »⁷¹². Néanmoins, cela n'empêche pas de retrouver des déclarations critiques sur les formes de délinquance qui portent ces derniers en prison dans les textes du SR. Le secrétariat national voit notamment dans les actes des « droits communs » des formes de survie « individuelles et égoïstes » qui ne feraient que reproduire le mode de vie capitaliste auquel les révolutionnaires se veulent antagonistes. Ainsi, il n'y a pas de complaisance particulière pour ces modes de criminalité, mais il n'y a pas de fatalisme non plus : ce n'est qu'une question de rencontre, de partage, d'élaboration commune de moments de rébellion afin de « récupérer [ces détenus] à la lutte de classe »⁷¹³. Au final, la ligne du SR reste un soutien de base, sans distinction, qui permet d'évacuer les différences de position politique ou de provenance en terme de délit, pour se concentrer sur la communauté de lutte forgée dans la prison, qui dépasse les antagonismes groupusculaires ou la méfiance de classe :

[...] le SR couvre seulement les besoins politiques légaux des détenus sans s'identifier nécessairement avec leurs positions. [...] La vulnérabilité des détenus est dépassable seulement si les forces révolutionnaires réussissent à se confronter globalement avec le niveau de violence déchaîné par le pouvoir sur une base stratégique qui va au-delà de ce secteur particulier de la lutte de classe qu'est la prison, mais qui trouve un front important aussi dans la prison.⁷¹⁴

Si il nous semble important de détailler cette question, c'est parce qu'elle implique un dépassement du dogme marxiste-léniniste sur un aspect particulier, certainement loin d'être acquis à la fin des années 1960. S'intéresser à la population carcérale, et encore plus aux prisonniers dits de « droit commun », présupposait un certain recul critique ou une forme de rupture avec les positions rigides sur le *lumpenprolétariat* sur lequel Marx et Engels, notamment, avaient un regard profondément méfiant et méprisant. Dans le *Manifeste du parti communiste*, en 1848, les deux s'exprimaient déjà sans amabilité sur le sujet : « De toutes les classes subsistant aujourd'hui en face de la bourgeoisie, le prolétariat seul forme une classe réellement révolutionnaire (...) La pègre prolétarienne, ces basses couches de l'ancienne société qui se putréfient sur place, peut se trouver

712 Segreteria di coordinamento nazionale, *Soccorso Rosso*, *op cit*, p.14.

713 *Idem*.

714 *Soccorso Rosso milanese*, *op cit*, p.26.

entraînée dans le mouvement grâce à une révolution prolétarienne, alors que tout dans son existence la dispose à se laisser acheter pour des menées réactionnaires. » Deux ans plus tard, Engels seul réaffirme cette hostilité : « Le Lumpenproletariat, cette lie d'individus dévoyés de toutes les classes, qui établit son quartier général dans les grandes villes est, de tous les alliés possibles, le pire. »⁷¹⁵ Il faut donc peut-être chercher dans cette vision sombre dépeinte par deux des « pères fondateurs » des doctrines révolutionnaires, cette étrangeté qui a bien souvent marqué les relations entre la gauche révolutionnaire et l'univers carcéral et fait des prisonniers de droit commun ces « ombres de l'histoire »⁷¹⁶, pour emprunter à Michelle Perrot.

B. Organisation d'un réseau de souscripteurs et soutien aux familles.

Une des particularités dans les formes de soutien adoptées par le SR vis-à-vis des prisonniers réside dans l'élaboration d'un réseau de souscriptions, qui permet une aide économique, matérielle et affective aussi bien pour le détenu que pour sa famille et donne lieu à un engagement désormais sur du temps long. Toutefois, les premiers temps d'existence du SR, comme nous l'avons vu, sont surtout marqués par une activité discontinue et épisodique en fonction des événements et des épisodes répressifs. Le lien qui se révélera durable et solide avec l'intérieur de la prison ne s'est donc pas établi immédiatement. Un point de départ à cette dynamique pourrait être placé dans l'amitié qui liait Franca Rame à Pietro Valpreda : suite à l'arrestation de ce dernier, ils entretiennent un contact épistolaire. C'est là que le danseur met l'actrice en contact avec d'autres prisonniers⁷¹⁷ qui la renseignent sur le quotidien carcéral. Mais l'idée de faire du SR un organisme de liaison entre des individus libres et d'autres incarcérés ne vient que plus tard, en 1972, lors d'un spectacle donné par *la Comune*. Laissons Franca Rame raconter l'anecdote qui amène à ce choix :

Deux ans plus tard, une femme qui avait travaillé chez moi quand mon fils était petit, une ouvrière de Prato, est venue me trouver bouleversée, parce que sept jeunes gens de Florence, dont son fils, venaient d'être arrêtés pour s'être opposés à une manifestation fasciste. Alors, à la fin du spectacle, parmi les annonces politiques que nous faisons, j'ai parlé de cette affaire et demandé s'il y avait des gens qui acceptaient d'entrer en relation avec les prisonniers, de leur écrire et de leur envoyer un peu d'argent ou un paquet. Il s'est trouvé une vingtaine de personnes et je leur ai donné noms et adresses : c'était modestement artisanal. Au bout de trois mois, nous étions sept mille, c'était devenu un travail énorme, mais toujours fait de façon artisanale.⁷¹⁸

S'il est difficile de vérifier les chiffres avec exactitude et de faire la part des choses entre

715 Friedrich Engels, *La guerre des paysans en Allemagne*, Editions Sociales, Paris, 1974, p. 29.

716 Michelle Perrot, *Les ombres de l'histoire. Crime et chatiment au XIX^e siècle*, Flammarion, Paris, 2001.

717 Valéria Tasca, *op cit.*

718 *Idem.*

réalité et emphase militante déformée par le souvenir, force est de constater que l'initiative rencontre un écho presque immédiat, et constitue à partir de là un socle à la capacité d'intervention du SR. Surtout, cette nouvelle manière de faire provoque un déplacement dans le rapport militant entretenu avec la prison : il n'est plus seulement question de donner de l'argent, mais de se mettre en jeu personnellement en suivant des personnes incarcérées.

Concrètement, comment fonctionne ce réseau qui se met en place ? Dans « *Il letto di contenzione* »⁷¹⁹, bulletin d'information carcérale publié par des membres de *La Comune* en 1972, quelques principes de fonctionnement sur le SRM sont expliqués : « Le « *soccorso rosso* » militant dans lequel nous sommes engagés depuis quelques mois se fonde complètement sur les contributions que des camarades envoient chaque mois en prison à des camarades avec lesquels ils ont été mis en contact. Le Collectif théâtral se limite à recueillir noms et données de camarades incarcérés, à les communiquer aux souscripteurs, à suivre les déplacements des détenus. »⁷²⁰ Ainsi, à propos de chaque personne emprisonnée suivie par le réseau de soutien, une souscription mensuelle est mise en place – de préférence sur du long terme – afin de couvrir les besoins financiers tels qu'ils ont été évalués, notamment avec la famille du prisonnier. Il est ainsi courant, en fonction des dons que peuvent faire les souscripteurs, que plusieurs de ces derniers s'assemblent pour aider un détenu. Une fois celui-ci libéré, l'argent récolté, mais aussi les lettres ou les envois divers sont consacrés à une autre personne.

Dans un premier temps, il n'y a donc pas de consigne politique qui aille au-delà du fait de sortir le prisonnier de l'isolement en assurant un dialogue épistolaire avec lui ; il s'agit là d'une manière de se rapporter à la prison et à la solidarité avec les détenus qui permet d'impliquer un maximum de personnes en dépassant les clivages politiques. Cela se ressent dans la population qui compose les réseaux de souscription du SRM, hétérogène et représentative de la transversalité de celui-ci : « Dans les listes du « *soccorso rosso* » il y a des militants des groupes, des camarades de base du Pci, des camarades en dehors des organisations politiques, des camarades qui ont été incarcérés pour des « délits communs ». »⁷²¹ Dans cette variété et cette diversité, les liens qui s'établissent par ce simple contact épistolaire peuvent se révéler d'une grande richesse et augurer de rencontres parfois improbables, au sens où des personnes qui certainement ne se seraient jamais croisées se retrouvent à échanger régulièrement sans se connaître au préalable. Le public du réseau de souscription étant profondément varié, il arrive que des intellectuels correspondent avec des

719 Le titre même de cette brochure est une référence claire au lit de contention encore présent et régulièrement utilisé dans les prisons italiennes à l'époque. Voir par exemple Christian De Vito, *Camosci e girachiavi*, *op cit*.

720 *La Comune*, « *Il letto di contenzione* », *op cit*, p.2.

721 *Idem*

détenus qui se définissent eux-mêmes comme « sous-prolétaires », et parmi ces derniers certains n'hésitent pas à assumer leurs lacunes sur certaines questions et ce qu'ils attendent de leur interlocuteur : « je me tourne vers toi afin que tu m'aides à approfondir l'étude de ceux qui furent les pères du communisme, Marx, Engels, Lénine, Mao, en m'envoyant des textes de ceux-ci »⁷²². Toutes les correspondances sont donc différentes, en fonction de la nature du lien qui s'établit entre les deux correspondants, des besoins émis par le prisonnier, etc.

Il nous est évidemment plus facile d'avoir des informations sur les détenus que sur les personnes qui composent ce réseau de soutien. Si c'est un des aspects les plus lacunaires de notre recherche, lié évidemment au caractère anonyme de la souscription, on retrouve des traces éparses de ce vaste réseau de solidarité mis en place par le SR dans divers textes. Par exemple, dans le livre dédié à la trajectoire de Horst Fantazzini, il est précisé que ce dernier est en lien avec un médecin de Florence, lui-même souscripteur du SR, avec lequel il échange des nouvelles, mais dont le nom n'est jamais mentionné.⁷²³ Par l'intercession de ce médecin, le prisonnier obtient une visite « privée » de docteurs et chirurgiens suite à une grave blessure survenue lors d'une tentative d'évasion. Ce genre d'information nous renseigne tout de même en partie sur les membres de ce réseau, qui sont à l'image du SR dans son aspect hétérogène : on y retrouve en effet aussi bien des ouvriers que des membres de profession plus intellectuelles, comme ici un médecin, qui s'engagent chacun dans la durée à maintenir un lien avec un détenu. Il nous est évidemment plus facile d'obtenir ce genre de données dans le cas d'un prisonnier célèbre comme Fantazzini⁷²⁴, dont les tentatives d'évasion à répétition ont attiré l'attention des médias comme des groupes militants et politiques, mais il faut aussi imaginer que ce geste se répète et se décline avec des milliers d'inconnus, entre lesquels il n'existe aucun lien préalable. On ne choisit pas, en tant que souscripteur, un prisonnier avec lequel correspondre en raison d'un attachement quelconque, mais bien au nom d'une solidarité et d'une volonté de rompre en partie l'isolement auquel il est soumis. Franca Rame confirme d'ailleurs au détour d'une interview donnée à *L'Espresso* que c'est ce dernier point qui constitue le moteur de ces échanges épistolaires : « Pour nous cela signifie briser l'isolement des camarades incarcérés, les mettre en contact avec les « souscripteurs » (plus de 10 000 camarades démocrates) par correspondance, leur envoyer de l'argent, des livres, ou d'autres choses ; en somme cela signifie de

722 *Idem*

723 Socrorso Rosso Militante (a cura di), *Ormai è fatta ! Cronaca di un'evasione*, Verone, Bertani editore, 1976, p.166.

724 Horst Fantazzini (1939-2001), après avoir occupé plusieurs emplois, s'oriente vers des braquages, principalement de banques, inspiré par les anarchistes français de la « Belle époque ». Il est connu pour avoir mené ses actions d'une manière « non-violente » qui lui ont valu le surnom de « voleur gentilhomme ». Arrêté plusieurs fois en France et en Italie, il essaye notamment de s'évader de la prison de Fossano en 1973, tentative qui se termine en échange de coups de feu : trois gardiens restent blessés et lui-même est gravement atteint. En prison, il se rapproche des détenus politisés, notamment ceux issus des groupes armés.

permettre aux détenus de maintenir un lien avec la réalité externe. »⁷²⁵ Ce chiffre de 10 000 souscripteurs au milieu de la décennie est réaffirmé dans un autre texte de *La Comune*.⁷²⁶ Au vu des sources qui nous fournissent cette donnée, il est difficile d'avoir une mise en perspective et il nous faut certainement faire confiance aux militants qui tiennent les listes d'adhérents pour avoir une idée de l'ampleur du réseau.

S'il nous est donc évidemment compliqué, voire même impossible en l'état actuel de la documentation consultée, de pouvoir évaluer pour chaque année ou pour des périodes entières le nombre de souscripteurs faisant partie du réseau organisé par les différents SR, il n'en reste pas moins que cela a dû concerner plusieurs milliers de personnes à travers tout le territoire. La croissance semble, en tout cas, relativement rapide puisqu'en septembre 1972, seulement quatre mois après avoir commencé une structuration organisationnelle plus forte, ce sont près de 150 prisonniers avec lesquels un contact a été établi et auxquels une aide a été fournie, cela par près d'un millier de personnes.⁷²⁷ Les débuts se révèlent prometteurs et suscitent un enthousiasme parmi les instigateurs du projet, qui pointent toutefois des comportements qui pourraient rapidement apparaître comme affaiblissants : « certains camarades souscripteurs, qui se sont engagés dans l'envoi d'une certaine somme mensuelle, ne maintiennent en réalité pas l'engagement. Il survient ainsi que certains camarades incarcérés reçoivent des sommes de « secours rouge » inférieures à celles établies sur la base de leur nécessité. »⁷²⁸ En juillet 1973, le SRM revendique depuis le début de l'activité organisée de souscription des contacts avec plus de 500 détenus et l'implication de 5000 personnes dans le réseau.⁷²⁹ En mai 1974, il y aurait plus de 6000 souscripteurs.⁷³⁰

Dans une lettre non datée, mais qui doit sûrement avoir été écrite en 1976 ou 1977 par Franca Rame (après le retrait de *La Comune* du SR), on y apprend que certains détenus sont en contact avec plusieurs souscripteurs en même temps et qu'il faudrait donc opérer des transferts vers les nouvelles personnes arrivant en prison. Quand on sait que le SR s'occupe à la fois de tous les prisonniers politiques, mais aussi d'un certain nombre de droits communs (politisés ou non, suivant les endroits et les sensibilités), le chiffre de 10 000 souscripteurs au milieu de la décennie fourni par Franca Rame ne semble pas aberrant, et il nous semble envisageable d'imaginer des fluctuations tout au long des années 1970 autour de cette donnée – ce qui implique des périodes de crise et d'autres de regain.

725 « Questo succede in carcere. In Italia, oggi » in L'espresso, disponible sur archiviofrancarama.it

726 Collettivo teatrale « La Comune », « Ai compagni che si sono occupati in questi anni del Soccorso Rosso Militante », *op cit*. Il est également repris tel quel par Christian De Vito, *op cit*, p.64.

727 La Comune, « Il letto di contenzione », *op cit*, p.2.

728 *Idem*.

729 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, juillet 1973, p.1.

730 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, mai 1974, p.11.

De la même manière, il nous est compliqué d'estimer le nombre de détenus en contact avec le SR et son réseau de souscripteurs. Une des rares données que nous avons à ce propos provient d'une lettre ouverte de Franca Rame au président de la République, publiée en 1974, dans laquelle elle parle notamment de l'activité du SR et du lien avec les prisonniers politiques ou politisés. Elle y avance le chiffre de 586 de ces derniers qui sont en lien au moment où elle écrit, ajoutant qu'au cours des deux années précédentes « nous avons été en contact avec un millier de détenus »⁷³¹.

Ce pan de l'activité du SR n'est pas sans connaître des difficultés, et porte à certains retours critiques. Dans les bilans régulièrement établis par le SRM, celui-ci met en évidence certaines lacunes qu'il s'agit de combler : « Primo : le manque d'un réel rapport politique entre le « soccorso rosso militante » et les milliers de camarades souscripteurs. Secundo : l'implication irrégulière de certains camarades souscripteurs. Tertio : une désorganisation sensible et une inégalité dans l'arrivée des valises mensuelles aux camarades détenus. »⁷³² Ces aspects relevés deviennent pour les militants un problème conséquent, à partir du moment où les prisonniers font l'objet de transfert dans d'autres établissements : si le contact n'est pas suffisamment solide au préalable, le transfert désorganise complètement l'intention de soutien et laisse le détenu seul et sans appui extérieur. C'est pourquoi il est régulièrement répété, dans les diverses publications qui s'adressent à ce réseau de souscripteurs, de tendre vers une « responsabilisation » plus importante de ces derniers pour rendre le travail militant plus efficace et réactif. L'enjeu est donc de parvenir à transformer cet agglomérat hétérogène réuni à travers une pratique de solidarité, en un véritable mouvement qui s'oppose à la prison et soit en capacité de lutter aux côtés des prisonniers. De plus, pour éviter les fluctuations dans les dons et les inégalités qui peuvent en découler, ceux-ci sont donc progressivement centralisés par le SRM qui s'occupe ensuite de la redistribution pour éviter les variations d'un mois sur l'autre.

Un autre élément qui vient contrarier cette activité de correspondance émane aussi parfois des directions carcérales qui freinent ou même empêchent l'arrivée des colis envoyés par les souscripteurs, notamment pour certains détenus politiques. Nous savons alors que le SRM envoie des dénonciations à ces directions afin d'exiger des comptes sur ces agissements ; c'est le cas par exemple à Gênes et Milan en février 1973, où les paquets destinés aux prisonniers Viel, Battaglia, Cattaneo et Porcu sont bloqués.⁷³³ La question de la correspondance avec les détenus devient alors l'objet d'un combat permanent pour éviter que les colis ne se « perdent », que le courrier ne soit séquestré pendant plusieurs jours par les gardiens avant d'être donné aux détenus, etc. Ce genre de

731 Soccorso rosso militante (a cura del), *Il caso Marini, op cit*, p.43.

732 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, juillet 1973, p.1.

733 *Idem*.

faits nous est documenté sur des cas comme celui de Marini, auquel plusieurs valises envoyées par des souscripteurs ne parviennent pas ; mais il est fort probable que cela témoigne d'une réalité carcérale plus diffuse, où l'arbitraire des gardiens peut s'exercer presque en toute impunité. La sanction autour du courrier contient son importance puisque la correspondance établie avec les détenus est l'un des points les plus importants du soutien apporté, qui pour certains passe même devant l'aspect économique :

Peut-être que vous ne me croirez pas, mais recevoir une lettre en prison est un grand moment de joie. Ainsi, je me suis rendu compte que le moment le plus tendu de toute la journée est justement quand s'approche l'heure de la remise du courrier. En conséquence, le plus mauvais moment est quand on ne reçoit rien. [...] Je voudrais cependant vous donner un conseil, c'est-à-dire que votre aide ne devrait pas se limiter simplement à l'envoi de sous. La correspondance est très importante. Cela pour permettre au camarade de se sentir moins isolé, par le simple fait de recevoir des lettres de camarades à l'extérieur de son cercle habituel [...].⁷³⁴

La question épistolaire devient donc un véritable enjeu, ainsi que l'objet de provocations extérieures, comme quand apparaissent de fausses lettres au nom du SR et signées par Franca Rame, envoyées en prison, dans lesquelles les détenus sont « informés » que le SR n'assurera plus son engagement militant et politique et met fin à son activité. Le cas nous est notamment documenté dans un article de presse du *Giorno* de Milan, le 5 mai 1973, qui relaie un communiqué envoyé par le SR pour dénoncer le caractère falsifié de cette information⁷³⁵. Ce dernier est obligé de prendre cette initiative pour mettre fin à la rumeur qui se propage, et contre-attaque en mettant en cause les différentes dynamiques qui entravent l'activité du SR. Le cas de ces fausses lettres est mis en parallèle avec les manœuvres des institutions carcérales qui « égarent » fréquemment les colis et les dons envoyés aux prisonniers. De plus, le SR cherche à avertir les détenus avec lesquels il est en lien afin que ceux-ci ne tombent pas dans le piège de ces rumeurs, en affirmant la poursuite de son engagement militant. Toutefois, ce cas qui pourrait sembler anecdotique montre bien que le travail politique mené par le SR peut rapidement être mis en difficulté par des micro-événements qui l'obligent constamment à reprendre la parole publiquement pour lutter contre des informations douteuses.

Il ne faudrait surtout pas voir le travail de souscription comme une activité linéaire à la croissance exponentielle, sans contradiction ni difficulté rencontrées. Au-delà des critiques organisationnelles que nous avons pointées précédemment, le rapport aux détenus s'avère dans la réalité plus complexe que ce que s'imaginent les militants qui se lancent dans cette entreprise.

734 La Comune, « Il letto di contenzone », *op cit*, p.2.

735 « False lettere del « Soccorso » inviate ai carcerati », in *Il Giorno*, 5 mai 1973.

Rapidement en effet, les textes qui reviennent sur cette expérience et font des bilans fréquents de l'avancement de l'activité de soutien pointent un certain nombre d'écueils, notamment la sensation d'être instrumentalisé par certains prisonniers. Ces derniers n'entretiennent en effet pas toujours le même rapport politique à la prison et aux mobilisations naissantes sur cette question ; la perspective d'obtenir de l'argent en échange d'une profession de foi est un geste simple, motivé essentiellement par l'opportunisme et la possibilité d'être aidé financièrement à peu de frais. Ce trait, signalé par les détenus mobilisés eux-mêmes, est pointé par *La Comune* dans un bilan de l'action réalisée jusque-là, écrit en 1975 : « De temps en temps tu te rendais compte que les camarades qui t'étaient signalés depuis l'intérieur n'étaient pas vraiment des camarades et n'avaient pas d'intérêt à le devenir, mais nous instrumentalisaient basement en considérant le SRM comme une sorte d'œuvre [caritative] », ce qui contribue à générer parmi les souscripteurs des « doutes, incertitudes et désillusions »⁷³⁶. Afin de prendre la mesure de ces difficultés, et éviter de se perdre dans de l'assistance ou de l'humanitaire privé de débouchés politiques (mais aussi visiblement pour limiter les risques d'infiltration), un débat s'ouvre avec les avant-gardes de prisonniers pour tenter de résoudre ce problème, ce qui amène les militants à agir de manière différente :

Pour éliminer l'opportunisme de certains [...] l'unique solution a été d'éliminer l'argent envoyé de manière indiscriminée. On a cherché à pousser les camarades détenus à travailler à l'intérieur même pour un salaire misérable et honteux [...] pour deux raisons : 1) gagner de quoi survivre 2) rester avec les autres et faire un travail politique – en réservant la « subvention » minimale seulement dans les cas d'absolue nécessité, en s'impliquant à fond dans les défenses légales, aides aux familles, diffusion d'informations, participation et appui aux procès, etc, en posant le rapport le plus politique possible avec le détenu.⁷³⁷

Ce choix, nous nous en doutons, n'est pas le résultat d'un coup de tête ou d'une décision unilatérale, mais le fruit de débats nombreux et parfois houleux, aussi bien avec les prisonniers qu'avec les membres du réseau de souscription. La proposition, formulée en premier lieu par des prisonniers politiques, rencontre des réticences et entraîne aussi des départs du SRM, de la part de personnes qui ont l'impression de se faire dicter une conduite ou qui ont développé des liens personnels et des manières de faire, avec des détenus qu'ils n'entendent pas lâcher. Ce moment de crise incite donc à une réorganisation du réseau de soutien et à une modification du rapport avec les prisonniers. L'approche caritative est limitée au profit d'une dimension plus politique du travail mené. Les fonds recueillis servent désormais principalement à financer les avocats et le travail d'assistance légale. L'objectif reste avant tout, dans l'esprit des militants qui portent le plus l'initiative, que le SR soit « une manière de lutter, de faire prendre conscience à tant de sous-

⁷³⁶ Collettivo Teatrale « La Comune », « Ai compagni che si sono occupati in questi anni del Soccorso Rosso Militante », *op cit.*

⁷³⁷ *Idem.*

prolétaires, de chercher à les faire devenir des camarades et dans cette lutte chercher à devenir nous aussi des camarades. »⁷³⁸ Cette dernière considération sous-entend la nécessité de replacer la confiance et l'élaboration commune avec la population carcérale disposée à lutter, et pour ce faire, il est nécessaire de balayer les équivoques et les rapports ambigus. Désormais, ce sont d'ailleurs les avant-gardes internes des prisons qui sont chargées de donner un avis au moment de « sélectionner les détenus avec lesquels entrer en contact »⁷³⁹.

En resserrant le contact avec l'intérieur sur un rapport plus politique, l'enjeu pour les souscripteurs est de parvenir à donner aux prisonniers en lutte une vision plus générale de l'affrontement politique en cours, de son développement, des possibilités, mais aussi des échecs et des limites rencontrés. Les consignes données aux militants qui entretiennent un rapport épistolaire rappellent bien la nécessité de ne pas sombrer dans une exagération des luttes qui se déroulent à l'extérieur, sous peine de fausser le rapport entretenu avec le détenu qui peut éprouver une certaine déception une fois libéré. De plus, il est demandé aux souscripteurs de réaliser régulièrement une évaluation de la correspondance et des possibilités qu'elle ouvre : faire croître le niveau de conscience politique, procéder à des comparaisons avec d'autres correspondants, transformer ces échanges en un patrimoine commun de lutte, proposer aux prisonniers d'instaurer des moments de débats et de discussions entre eux, etc.⁷⁴⁰

Il peut être judicieux de faire le parallèle entre le réseau que met en place le SR et les « noyaux externes » mis en place par LC en dehors des prisons, pour apporter le même genre de soutien que les souscripteurs dont nous venons de parler, avec un degré de travail politique – ou de travail de politisation – bien supérieur : « Les noyaux externes s'occupaient de l'aide aux familles des détenus, même du point de vue économique, du soutien matériel et organisationnel aux luttes. Ils réussirent à organiser un certain nombre de révoltes dans les prisons, mais surtout, ils réussirent à politiser plusieurs détenus de droit commun, qui donneront vie aux Nap. »⁷⁴¹ Il semble donc qu'en parallèle d'une forme de concurrence et d'une course à l'hégémonie entre groupes politiques sur un même terrain, il y aussi une porosité entre des organisations qui naissent sur un terreau idéologique assez proche, sur des manières de faire, d'intervenir, de penser. Pour Elena Petricola, c'est la marque d'une façon de se rapporter à l'incarcération différente : « Un aspect qui pour le Secours rouge est naturellement important alors que pour Lotta continua il émerge seulement dans un second temps, c'est le rapport avec les proches des détenus. Même dans cette circonstance l'organisation promue

738 *Idem*.

739 Soccorso Rosso Militante, « Documento », Milan, juin 1975, p.8, *op cit*.

740 Soccorso Rosso Militante, « Relazione sulle lotte dei detenuti e sui problemi posti dall'intervento sulle carceri », Milan, 9 février 1974, p.5, in Archivio Marco Pezzi.

741 Fabrizio Carlino, *op cit*.

par Franca Rame donne une importance majeure au facteur humain, en trouvant dans les familles, quand il y en a, un bon ciment émotionnel. »⁷⁴² Ce dernier aspect est attesté par l'actrice en personne, quand elle évoque le travail en direction des prisons : « Bien souvent, ce sont les familles qu'il faut aider, elles sont cruellement frappées, éperdues. Il faut chercher des avocats, des médecins... »⁷⁴³ Il y a donc une volonté réelle de considérer la question carcérale comme un ensemble, dans lequel il n'y aurait pas que la figure du détenu auquel il faudrait apporter un soutien, mais aussi la prise en compte de la famille, de la défense légale, du rapport à l'institution, etc.

B'. Un soutien loin d'être consensuel.

Toutefois, le lien avec les familles de détenus peut se révéler très conflictuel. Ce qui relève dans l'intention militante de la solidarité, peut facilement être pris pour une forme d'intrusion dans un espace généralement clos et privé. La limite entre ces deux sphères peut être floue, mal délimitée, et la question des choix et des positionnements politiques entre également en jeu. Il peut, en effet, être courant que les raisons portant une personne en prison ne soient pas partagées par les proches, qui voient ainsi d'un mauvais œil l'arrivée des « camarades » dans l'organisation du quotidien. Ce genre de phénomène donne ainsi lieu à certaines frictions et tensions avec des parents ou des proches de personnes incarcérées, mais aussi avec d'autres personnes critiques – et parfois menaçantes – à l'égard de cet engagement politique en faveur des prisonniers.

Souvent, les critiques sont personnalisées et se concentrent sur Dario Fo et Franca Rame, en tant que personnalités publiques du monde de l'art, qui deviennent la cible des insultes. Nous n'avons retrouvé la trace que d'un seul texte qui s'adresse ouvertement au SR et ne tend pas trop à mettre sur le même plan l'activité politique de l'organisation avec les gens qui représentent cette dernière. De manière générale, parmi les courriers critiques ou d'insultes que nous avons pu consulter dans les archives de Franca Rame, les provenances peuvent être diverses, mais restent bien souvent dans un registre unique, celui d'une rupture franche. Ainsi, ces lettres sont autant écrites par des membres de la famille d'un détenu ou de proches parents (souvent le père dans les exemples que nous avons), que par des anonymes qui signent individuellement ou collectivement (« militant communiste » ou d'« ultra-gauche », « groupe d'étudiants », « lecteurs » d'articles publiés dans la presse par Franca Rame, etc). Sur le plan de la forme, nous avons aussi bien à faire à des courriers rédigés à la main ou à la machine, que parfois à des collages ou des détournements d'articles et de photographies de presse qui ne sont pas sans créer une ambiance et un caractère

742 Elena Petricola, *op cit*, p.237.

743 Valéria Tasca, « Rencontre publique avec Franca Rame et Etienne Bloch sur les problèmes de la vie carcérale, et du soutien aux prisonniers et à leur famille » in TEP Actualité, n°132, décembre 1980.

volontairement menaçants. Parfois, l'ambition de tentatives de détournement reste relativement peu claire, avec des extraits d'articles envoyés tels quels qui cherchent à faire un lien de cause à effet entre l'existence du SR, la lutte armée et toute forme d'illégalité en général. Contrairement à ce que l'on pourrait peut-être attendre, ces courriers conservés sans doute après un tri (combien de lettres de cet acabit ont-elles fini à la poubelle?) semblent souvent venir de membres des rangs de la gauche ou de l'extrême-gauche. S'il est toujours difficile et périlleux d'affirmer sans autre preuve que ces lettres proviennent effectivement de militants de la gauche communiste (quand elles se présentent ainsi), il ne paraît par contre que peu étonnant qu'elles mettent en lumière une réalité de fait : l'existence de tensions au sein de cette gauche, notamment en rapport à la position assumée par rapport à la lutte armée. Même si le SR n'a jamais soutenu cette dernière (et les textes à ce propos sont clairs, nous y reviendrons), le soutien apporté aux détenus de par leur qualité politique est en revanche un point particulièrement clivant qui porte vite à des assimilations et des raccourcis.

Une des principales lignes de critique réside, en effet, dans le soutien apporté à certains militants de la lutte armée. Certains propos contribuent à véhiculer un certain nombre de stéréotypes sur l'aspect obscur du SR et de la Comune qui représentent des « couvertures [...] d'autres activités moins confessables. »⁷⁴⁴ Est ici repris un poncif médiatique et policier [cf chap.8] qui voit dans le SR une antichambre à la clandestinité armée des BR ou des Nap. Déclinée de différentes manières, c'est au final toujours une forme de proximité avec le *partito armato* qui est attaquée dans ce genre de courriers. Par exemple, une autre lettre signée d'un « militant » s'en prend à Fo et Rame en les traitant d'« authentiques charognes », qui font le culte de la lutte armée menée par les BR. Les brigadistes y sont présentés comme des « assassins », d'« authentiques nazis et à ceux-ci il faudrait appliquer les mêmes lois, les mêmes méthodes, lager et fours et non nos plus qu'humanitaires prisons avec télévisions et autres amabilités »⁷⁴⁵. Le reste du courrier oppose notamment les familles des détenus à celles des victimes de la lutte armée, en critiquant l'instrumentalisation qui serait faite des premières par le couple d'acteurs pour leurs spectacles et la négation de la douleur des secondes. De manière générale, ce sont les différents soutiens et gestes de solidarité à l'encontre des clandestins armés qui sont dénoncés dans certains courriers, de la bande du 22 octobre (Franca Rame est présente à leur procès) jusqu'aux Brigades rouges. La confusion est d'ailleurs souvent présente dans ce genre d'écrits, entre lutte armée et criminalité de droit commun, mais la tonalité converge globalement vers une hostilité à l'encontre de l'engagement en solidarité avec les prisonniers politiques, moyennant une approche morale qui met uniquement en exergue la violence dont ceux-ci ont pu se rendre coupable. Il n'y a alors souvent qu'un pas à faire pour aboutir à une

744 « Lettere anonime », Rome, 10/02/1973, disponible en ligne sur : eclap.eu

745 « a Dario Fo et Franca Rame », s.d., disponible en ligne sur : eclap.eu.

opposition ferme à toute réforme carcérale, la prison étant alors dépeinte comme un univers qui n'est pas assez dur et sévère vis-à-vis des détenus. Les lettres sont alors fréquemment parsemées de poncifs et de propos de comptoir sur ce que serait la *dolce vita* en prison (pour ne citer qu'un exemple : « [...] à Alghero [en Sardaigne] il y a la radio et des téléviseurs dans toutes les cellules⁷⁴⁶ (comme dans tous les hôtels de luxe). »⁷⁴⁷).

Au-delà des thématiques de la lutte armée et de la prison, ces documents sont bien souvent truffés d'insultes et de menaces, parfois même de mort. Le père d'une détenue, par exemple, conseille à la souscriptrice qui lui envoie des courriers et des paquets de cesser tout contact épistolaire, « Cela dans votre intérêt, parce qu'en faisant ainsi, j'ignorerais votre existence ; autrement sachez que je suis décidé à tout »⁷⁴⁸. Mais bien généralement, les injures et menaces sont dirigées sur la personne de Franca Rame. Si, de manière bien peu surprenante, la majeure partie de celles-ci tournent autour de la sexualité, la traitant régulièrement de « pute », « garce », et faisant référence à son « cocu » de mari (lui-même occasionnellement taxé de « dément rouge »), certaines vont jusqu'à des sous-entendus sordides sur le viol dont Franca Rame a été victime en 1973. Ces allusions portent soit sur le fait que cela n'est peut-être pas arrivé, ou au contraire sur les auteurs qui auraient dû aller plus loin, c'est-à-dire la tuer à ce moment-là. Toujours dirigés contre l'actrice, des pères de détenus lui reprochent également la situation dans laquelle se retrouvent leurs enfants, avec des corrélations passablement paranoïaques (« depuis un certain temps (presque un an) c'est-à-dire – depuis cette maudite fois où (avec votre compagnie comme excuse) vous êtes venue à Trévise, mon fils est devenu un délinquant »⁷⁴⁹). Quand les parents proches s'en mêlent, il est évidemment difficile de faire la part de ce qui relève d'eux-mêmes et de ce qui provient effectivement de la personne incarcérée. À titre d'exemple, un courrier datant de 1974 écrit par « le père d'un détenu » déclare notamment que son fils ne veut plus « être aidé par ceux qui se servent des pauvres prisonniers pour leurs basses fins d'exhibitionnisme et de lutte politique. »⁷⁵⁰ et il ajoute, par la suite, qu'il a donc envoyé l'argent de soutien donné par le SR au journal *Candido*, une revue proche de l'extrême-droite italienne.

746 « La monde carcéral se confronte, à partir de 1976, à une véritable volonté d'intervenir sur les points faibles des structures comme en témoignent le renforcement des plafonds avec du béton pour empêcher la montée des détenus sur les toits, ou le fait de trouver des solutions pour éviter les rassemblements des détenus. C'est dans ce contexte que prend forme le projet d'équiper chaque cellule d'une télévision : cette idée, comme on le pense encore souvent aujourd'hui, ne naît pas d'un projet d'humanisation de la peine ni de la volonté de rendre la vie des reclus plus confortable, mais de la volonté d'un plus grand contrôle sur l'individu incarcéré. En isolant les détenus dans leur cellule pour regarder la télévision, qui représente souvent la seule ouverture sur le monde extérieur dont ils bénéficient, l'administration carcérale limite les contacts entre les groupes en limitant aussi la fréquence des agressions et des révoltes. Si cette tactique se révélera gagnante avec les détenus de droit commun, elle n'aura en revanche aucun effet avec les détenus politiques. », in Elisa Santalena, *op cit*, p.304.

747 « Soccorso Rosso « militante » ? », s.d., disponible en ligne sur : eclap.eu [souligné dans le texte].

748 « Lettere anonime », Rome, 10/02/1973, *op cit*.

749 « Lettere anonime », Trévise, 19/12/1973, disponible en ligne sur : eclap.eu

750 *Idem*, 1974.

Ce qui transpire bien souvent de ces courriers, ce sont des relents réactionnaires sur la perte d'un ordre moral à laquelle contribue le SR et le communisme de manière générale : « On enregistre ainsi les résultats de la diffusion de théories et de doctrines utopistes et défaitistes, qui détruisent les valeurs morales et humaine du travail, de la famille, de l'honnêteté, de la religion, de la tradition, de la civilisation et de l'histoire. Décadence, dépravation, dégénération. »⁷⁵¹ L'activité politique de groupes ou d'individus comme le SR ou Franca Rame est interprétée à travers le prisme d'un horizon décadent dont ils seraient porteurs, voire même les instigateurs. De manière générale, il leur est reproché de vouloir se donner bonne conscience sur le dos des prisonniers, de se faire de la publicité en jouant sur l'aspect pathétique du quotidien carcéral, mais également de profiter de ce travail politique afin de s'offrir un lieu pour leur compagnie théâtrale, la Palazzina Liberty : « Comme il est très clair que votre jeu est double, prendre des sous (c'est ce qu'il nous semble) pour des activités politiques, pour avoir en somme vous aussi votre « endroit », comme le veulent les radicaux, les féministes, etc. »⁷⁵²

C. Circulation des informations de lutte et travail de publication

Une part importante du travail de soutien mené par le SR consiste également, au-delà des exigences matérielles et humaines prises en charge par le réseau de souscription, à établir un dialogue entre l'intérieur et l'extérieur de la prison, mais aussi interne au monde carcéral. Dans cette optique, un intense travail de publication s'engage dès le début de la décennie afin de documenter au mieux la situation des prisons, mais aussi et surtout pour instaurer un rapport de force politique et renforcer les luttes de détenus. Ce dialogue, tendu vers la plus grande circulation possible qui passe par l'écrit, répond alors à plusieurs exigences politiques, parfois contradictoires, mais qui témoignent à leur mesure de cette diversité et de cette hétérogénéité propre au SR. Cette dimension de la circulation est sûrement le point central de l'activité de publication autour de la prison, car elle permet de tenir sur un plan commun le passage d'informations ainsi que la diffusion d'une contre-information sur la réalité carcérale qui part de ce qui est réellement vécu par les détenus, les retours critiques et la constitution d'un front de lutte qui réussisse à impliquer un nombre toujours plus important de personnes aux provenances diverses. L'avocat Lazagna le rappelle lorsqu'il évoque la nécessité d'une attention collective et partagée autour de ce qui touche à la prison :

[...] il est nécessaire que le lien avec les prisonniers devienne permanent à travers la

751 « Soccorso Rosso « militante » ? », s.d., *op cit.*

752 « Cara Franca », s.d., disponible en ligne sur : eclap.eu

généralisation de collectifs d'étude et d'intervention sur les problèmes de la prison, à travers l'intensification des rapports même épistolaires avec les détenus et à travers la discussion des problèmes carcéraux sur la presse d'avant-garde. D'une importance fondamentale dans ce cadre, la vigilance de masse des ouvriers, des étudiants, de la population du quartier sur la vie de la prison et sur la répression policière et judiciaire.⁷⁵³

Le travail de publication et de circulation de l'information représente donc un véritable enjeu, pour élargir le soutien aux prisonniers. Les militants ont en effet besoin de connaître et comprendre un monde qui leur est parfois complètement étranger, dont ils se font des représentations abstraites. Les récits contenus dans les lettres, les revendications, les discours critiques sur les formes de solidarité, permettent alors d'affûter une pratique collective, de saisir les mutations internes au champ carcéral (modification du type de population, échec ou succès des luttes, besoins et nécessités formulés par les détenus, etc). Comme le rappelle le premier numéro de *A pugno chiuso*, « Nous publions certaines des lettres que les camarades nous écrivent. Nous les considérons importantes parce qu'elles contiennent des informations sur la situation dans les prisons, et des indications importantes. » C'est en ce sens que les publications et la circulation d'information participent à un renforcement de l'antagonisme autour de cette question de la prison. Cet aspect se retrouve affirmé dans un texte probablement écrit et publié par le SR milanais en 1976 :

[...] LA CONNAISSANCE ET L'INTERPRETATION DE LA PRISON EST DONC UNE NECESSITE VITALE. En effet, seulement de la connaissance peuvent jaillir des propositions de travail politique, des indications organisationnelles, des directives opérationnelles qui ne soient pas éphémères ou chimériques. CONNAITRE LA PRISON POUR LA DETRUIRE n'est donc pas un slogan vide ou de propagande, mais le reflet d'une nécessité précise. Le choix de publier une série de propositions d'analyse et d'organisation de cette part du mouvement de classe est donc une contribution militante à son développement.⁷⁵⁴

En plus de cette dimension de compréhension et de connaissance approfondie, la volonté de rompre l'isolement auquel sont soumis les détenus reste un pan de lutte à part entière ; c'est dans cet élan que la solidarité en acte du SR trouve une acception pratique et concrète. Voilà pourquoi cela devient un enjeu de lutte comme le déclare le SR milanais : « Rompre ce cordon qui enveloppe surtout les prisons du Sud et les pénitenciers [...] punitifs représente un devoir révolutionnaire urgent, non pour une abstraite recomposition des informations de lutte, mais pour une information militante et pour un service communicationnel effectif entre intérieur et extérieur. »⁷⁵⁵ C'est une manière de donner de l'épaisseur politique au travail de publication réalisé par les différents groupes

753 Gianbattista Lazagna, *op cit*, p.70.

754 Sezione torinese del Comitato per la difesa dei detenuti politici in Europa e Soccorso rosso Milanese (a cura di), *op cit*, p.76.

755 *Ibid*, p.22.

du SR puisque les auteurs enchaînent : « Même les informations fragmentaires que nous rapportons ne doivent pas être une fleur à la boutonnière de la contre-information de mouvement, mais une petite contribution à ce projet. »⁷⁵⁶

Tout ce qui a trait à la rupture de l'isolement fait fortement écho à la proposition formulée à la même époque en France par le GIP, qui se constitue aussi justement dans cette optique et avec la volonté de produire un savoir sur cette « case noire »⁷⁵⁷ de la société. Voilà pourquoi les enquêtes menées par le groupe poursuivent ce double objectif d'instituer et de permettre la mise en place d'un dialogue interne au monde carcéral, mais également tendu vers l'extérieur :

Nous voulons briser le double isolement dans lequel se trouvent enfermés les détenus : à travers notre enquête, nous voulons qu'ils puissent communiquer entre eux, se transmettre ce qu'ils savent, et se parler de prison à prison, de cellule à cellule. Nous voulons qu'ils s'adressent à la population et que la population leur parle. Il faut que ces expériences, ces révoltes isolées se transforment en savoir commun et en pratique coordonnée.⁷⁵⁸

Il est essentiel de saisir que le dialogue et les rapports entre le dedans et le dehors du champ clos carcéral sont en premier lieu exigés par les détenus eux-mêmes, qui n'hésitent pas à livrer leur position sur l'élaboration de liens plus forts et sur les attentes placées dans ces formes de rapprochement. Dans une lettre écrite par des prisonnières de San Vittore, à Milan, elles en appellent à la constitution d'un front fort contre les « institutions d'état » et sollicitent donc

les organisations révolutionnaires. À l'intérieur de cette optique on doit privilégier le rapport avec les organisations qui s'intéressent au problème carcéral, à la « criminalité » commune et politique, puisque plus directement intéressées à un travail commun. Selon nous ce rapport doit être défini depuis le départ comme un rapport politique réciproque. Le besoin en prison de paquets, d'argent, etc, est certainement fondamental, mais aussi secondaire à la « soif » d'informations, de liens avec l'« extérieur ». La possibilité de discuter constamment l'évolution politique globale est une prémisses fondamentale à la compréhension des contradictions à affronter à l'intérieur de la prison. En ce sens nous voulons donc organiser le rapport entre le noyau interne de camarades révolutionnaires et les organisations du Soccorso rosso externes.

C'est-à-dire un rapport qui voit d'une part l'engagement à discuter et à faire connaître la situation interne, et de l'autre la volonté de réussir à organiser le moment particulier avec la situation générale.⁷⁵⁹

L'ouverture de cet espace d'échange à travers les publications militantes répond aussi à la nécessité de renforcer la dynamique portée par le SR, qui reste un des interlocuteurs privilégiés pour

756 *Idem.*

757 Groupe d'information sur les prisons, *Intolérable*, *op cit*, p.8

758 « Sur les prisons » in Michel Foucault, *Dits et écrits I*, *op cit*.

759 Sezione torinese del Comitato per la difesa dei detenuti politici in Europa e Soccorso rosso Milanese (a cura di), *op cit*, p.18.

les détenus. D'une manière générale, les prisonniers sont attentifs au fait de ne pas se retrouver isolés de l'extérieur et développent une forme d'exigence par rapport à l'activité politique menée à l'extérieur, afin de rendre visible le fait que « Entre « dedans » et « dehors » il n'y a pas de séparation politique, mais seulement une séparation forcée. Faire vivre cette contiguïté politique à l'intérieur d'une offensive commune et articulée »⁷⁶⁰ est la tâche des groupes révolutionnaires. C'est pourquoi le dialogue qui s'ouvre entre les prisonniers et l'en-dehors carcéral est alimenté par des réflexions qui trouvent un espace d'exposition dans les diverses publications du SR. Même quand elles se veulent critiques, elles restent dans une perspective constructive et sont donc relayées pour alimenter les discussions au sein des groupes militants et dans les assemblées de détenus. C'est le cas d'un numéro de *Carcere Oggi*, bulletin publié par le SRM entre 1975 et 1976, qui laisse spécifiquement la place aux « différentes objections et critiques envers nos documents et nos initiatives. Nous entendons en rendre compte brièvement afin qu'un débat clair et franc s'ouvre sur ces problèmes. [...] nous n'ajoutons aucun commentaire, pour ne pas abuser des possibilités d'avoir le dernier mot. »⁷⁶¹ Parmi les extraits publiés, la question de la personnalisation des violences et des vexations subies de la part de prisonniers retient particulièrement l'attention. C'est d'ailleurs un des points qui cristallise le plus les débats entre détenus et militants extérieurs car cela tendrait à « solliciter la pitié ou la condamnation moraliste »⁷⁶² alors que l'objectif politique devrait tendre vers une lutte générale contre l'institution carcérale et non vers un soutien particulier sur des situations spécifiques. Au rang des exigences des détenus, émerge également la question de l'édification de structures de soutien en dehors des prisons, d'un travail politique « dans les rues »⁷⁶³ qui, là encore, ne se présente pas sous une forme caritative, mais bien offensive.

En mars 1976, des personnes incarcérées à Alessandria prennent la parole pour apporter leur pierre au débat sur le rôle du SR et ce que doit être une ligne révolutionnaire. Du fait d'une violence de plus en plus prononcée à l'encontre des militants politiques emprisonnés (référence est faite notamment à l'agression contre les membres de la cellule de Sergio Spazzali à San Vittore – cf chap.8 et § sur S. Spazzali), il est attendu du SR un « saut qualitatif » dans l'affrontement de classe. Les détenus estiment en outre que tous les prisonniers politiques doivent être défendus et pris en charge par les avocats du SR, sans qu'il n'y ait de distinction selon les raisons de l'emprisonnement et les délits reprochés : de l'aire de la lutte armée à celle plus mouvementiste, chaque geste politique nécessite d'être soutenu au nom de la diversité et de l'hétérogénéité du mouvement révolutionnaire. Afin d'élargir la base de ce dernier, les prisonniers proposent également de mener un travail pour

760 « Controinformazione. Supplemento speciale carcere », n°17, mai 1980, p.19.

761 Soccorso Rosso Militante, *Carcere Oggi*, Milan, octobre 1975, p.1.

762 *Idem*.

763 Soccorso Rosso Militante, *Carcere Oggi*, Milan, octobre 1975, p.2.

démonter le paradigme de la « criminalité » qui, selon eux, enferme et capture des actes ne pouvant être réduits sous cette appellation. Dans cette perspective, il est indispensable d'en finir avec un certain innocentisme qui peut transpirer de certaines dynamiques de mobilisation en faveur de tel ou tel détenu. Pour ceux d'Alessandria, l'heure est donc à l'affirmation et non à une forme de dissimulation derrière la dureté du quotidien carcéral pour mobiliser en faveur des prisonniers politiques et contre l'institution carcérale. En ce sens, le SR est appelé à adopter un comportement offensif sur la question de la répression, même si la tâche s'annonce ardue : « Il est évident qu'il s'agit d'une grosse bataille contre l'opportunisme diffus, qui a toujours vu la lutte contre la répression comme un moment défensif et d'« élargissement des espaces démocratiques ». Le terrain à pratiquer, au contraire, est celui de masse, c'est-à-dire de bataille communiste ininterrompue, pour construire une organisation contre la répression et non une solidarité pour les réprimés. »⁷⁶⁴ En pratique, cela consisterait à repartir d'un travail de base depuis les réalités sociales ou professionnelles (le quartier, l'usine, etc) d'où proviennent les prisonniers politiques qu'il s'agit de soutenir. Cela marquerait le passage d'un SR « non plus basé sur les seuls comités, mais sur des réalités de base »⁷⁶⁵ selon les détenus d'Alessandria. Si le ton donné à ce texte de proposition se veut incisif et décidé dans son intention, ce qui émerge ou pourrait émerger à partir de là nous semble plutôt nébuleux. Si l'on comprend en substance que le SR devrait intensifier son travail politique et assumer des positions plus tranchées, la réalité qu'il nous est donné de voir à partir de l'étude que nous menons contredit en partie cette lettre ouverte. Nous avons en effet vu que des comités du SR voient le jour aussi dans des usines ou des quartiers de Milan, par exemple, justement afin de considérer la question de la répression sur un plan plus restreint, ce qui devrait aller dans le sens de ce que demandent les détenus alors que cela n'est jamais mentionné. De plus, si la dimension de très grande autonomie dont dispose chaque SR rend effectivement difficile de tenir une ligne nationale qui réussirait à centraliser tous les comités, il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une grande variété de positions s'y expriment. Parmi celles-ci, le désir de ne pas rester cantonné à du pur soutien à des prisonniers trouve sa place et connaît un certain écho qu'il ne faut pas négliger.

En ce même mois de mars, ce sont également certains détenus de San Vittore à Milan qui apportent leur contribution à la discussion sur le rôle du SR. Globalement, ils attendent aussi que celui-ci replace la thématique carcérale comme une question centrale pour le mouvement révolutionnaire, une nécessité historique à affronter, et qu'il ne reste pas seulement sur le seul plan du soutien humanitaire vis-à-vis des prisonniers politiques. Ils restent ainsi dans la ligne tracée par les détenus d'Alessandria, notamment en critiquant le nombre excessif de témoignages du quotidien

764 *Ibid*, p.82.

765 *Ibid*, p.83.

carcéral que l'on retrouve dans la plupart des bulletins et journaux publiés par le SR. Utiles pour les militants à l'extérieur, ces descriptions dépeignent une réalité que les prisonniers ne connaissent que trop bien. Au contraire, les détenus réclament et montrent une soif d'informations provenant du dehors afin de répondre à leurs interrogations : « Quel est le débat en cours dans la gauche ? Quelles expériences significatives sont en cours même en dehors du monde carcéral ? »⁷⁶⁶ Cela donne presque l'impression qu'il est attendu du SR une forme de décentrement de la prison, tout en maintenant cette dernière comme un front central de la lutte, ce qui ne manque pas d'une certaine confusion. Les prisonniers restent quoi qu'il en soit fermes sur leur volonté de s'attaquer au réformisme qui tend à améliorer le système carcéral, et qui entraîne en pratique une séparation des détenus entre politiques et communs. Ils souhaitent garder en tête que l'objectif politique reste l'abolition de la prison et non son aménagement, objectif duquel découlent les possibilités d'alliance ou les lignes de rupture avec d'autres groupes politiques.

Ce qui est intéressant à constater, c'est la publication fréquente de la part du SRM d'extraits de ces échanges épistolaires avec les détenus car ils représentent un espace de discussion qui cherche toujours plus à s'élargir, à trouver des échos ailleurs. Nous avons, par exemple, les courriers du détenu Giorgio Piantamore⁷⁶⁷ et de Sergio Spazzali qui lui répond au nom de l'organisation. Le dialogue concerne aussi bien des questions de stratégie politique que des différends plus personnels, mais qui permettent des clarifications sur des sujets centraux. Piantamore s'en prend au « discours victimaire » et refuse, en tant que « combattant », de s'indigner que « le traitement « spécial » qui lui est réservé ne [soit] justement pas « conforme » aux articles de loi » ou encore d'en « appeler à la justice bourgeoise pour obtenir de celle-ci la réparation des torts »⁷⁶⁸. De plus, il déplore que dans un des bulletins du SR, il ait pu voir son nom accompagné de la précision qu'il se trouvait en prison « pour délits politiques et communs », ce qui porterait un jugement qualitatif sur les actes dont il est responsable et alimenterait une distinction nuisible aux révolutionnaires.

La réponse donnée par le SRM revient, point par point, sur les arguments ou les accusations portées, justifiant à chaque fois l'attitude et les choix adoptés par la confrontation avec le terrain de la lutte de masse, en rappelant toutefois pour éviter les mésententes que le SR est en lutte contre l'institution carcérale dans son ensemble et que ce combat est « un patrimoine de la lutte de classe et non des luttes démocratiques pour les droits civils »⁷⁶⁹. C'est évidemment une manière de marquer son ancrage en tant que groupe révolutionnaire qui ne se bat pas uniquement pour un respect des

⁷⁶⁶ *Ibid*, p.85.

⁷⁶⁷ Il est d'abord incarcéré à Turin suite à un enlèvement qu'il a réalisé afin d'obtenir une rançon. En prison, il se rapproche de certains *lottarmisti* des BR et des NAP.

⁷⁶⁸ Soccorso Rosso Militante, « Lettera del compagno Piantamore al Soccorso Rosso Militante », Milan, 6 août 1976, p.1, in Archivio Marco Pezzi.

⁷⁶⁹ *Ibid*, p.3

droits ou de meilleures conditions de détention. Surtout, Spazzali dans la réponse qu'il donne tient à clarifier la position du SR sur la distinction entre prisonnier politique ou de droit commun :

Un détenu politique est pour nous ce détenu qui est en prison à la suite d'un comportement qui voulait se proposer comme exemple à la classe (à tort ou à raison, ici peu importe). Un détenu commun est celui qui est en prison à la suite d'un comportement dont l'intéressé n'a jamais entendu faire un objet de « gestion politique », c'est-à-dire d'exemple-propagande à la classe. Cela nous semble une distinction claire. Cela n'enlève pas qu'il y a des détenus « communs » qui sont protagonistes de luttes « politiques » contre la prison.⁷⁷⁰

Relevons également que le SR n'est pas le seul groupe militant à porter cette attention autour de la diffusion d'informations ayant trait à la réalité de la prison. La circulation de la lutte et la nécessité d'un appui fort venant de l'extérieur sont des analyses partagées par d'autres groupes anti-carcéraux, comme à titre d'exemple le *Collettivo carcere* de Pistoia qui déclare dans une rhétorique proche de celle du SR :

Pour atteindre ces objectifs la lutte des prisonniers doit être appuyée par des collectifs externes. À ce but il est nécessaire que le lien avec les détenus devienne permanent à travers la généralisation de ces collectifs, à travers la propagande dans la presse, à travers la vigilance des ouvriers, des prolétaires du quartier dans un cadre de liaison politique de lutte qui puisse lier irréversiblement le prolétariat extérieur avec le prolétariat détenu, tout cela tendu vers l'abolition de la prison, expression de la société divisée en classes.⁷⁷¹

De la même manière, le *Gruppo iniziativa carceri Veneto*, qui s'occupe notamment de diffuser un bulletin d'information sur la prison et la répression en Vénétie, tient pour objectif que « chaque prolétaire séquestré en prison maintienne son propre lien, humain et politique, avec le mouvement dont il est partie intégrante : non seulement le militant communiste, l'avant-garde de lutte, mais tous les prolétaires qui de manière individuelle ou en petit groupe, avec des degrés divers de conscience, expriment leur propre extranéité radicale à l'exploitation, à la misère imposée par le rapport du capital. »⁷⁷² Reprenant par là, de manière consciente ou non, les énoncés formulés précédemment par LC et le SR sur la nécessité de dépasser la figure du prisonnier politique et de parvenir à dialoguer avec l'ensemble des détenus sensibles à des dynamiques de lutte, on voit que ces apports théoriques et pratiques sont devenus patrimoine au sein de la gauche radicale. C'est que, concernant ce besoin de communication et de dialogue dedans/dehors, l'enjeu est de taille pour les militants : « si nous rompons l'isolement entre la prison et la société qui l'entoure, si nous mettons en communication les luttes internes avec celles externes, nous ciblons une arme fondamentale de la

770 *Ibid*, p.4.

771 *Collettivo carceri P.T.* (a cura di), *Liberiamo i compagni in carcere*, 1975, Pistoia, p.4.

772 *Gruppo iniziativa carceri Veneto*, *Senza galere Veneto*, Bertani editore, Verona, 1979, p.1.

domination de classe. »⁷⁷³

Si la publication doit marquer la formalisation d'un soutien venu de l'extérieur en direction des prisonniers, il faut aussi relever qu'elle peut constituer le vecteur d'une solidarité mutuelle interne, à savoir entre détenus de différentes prisons ou même de différents secteurs à l'intérieur d'un institut particulier. À titre d'exemple, les prisonniers de Milan émettent un communiqué pour témoigner leur solidarité avec la lutte de la section féminine, dénonçant les récits officiels qui en ont été faits : « La direction, comme à son habitude, a déformé l'épisode avec la complicité d'un journal asservi (« il Giorno ») qui n'est pas nouveau dans ce rôle. »⁷⁷⁴ Le texte est l'occasion de justifier la mobilisations des détenues par la surpopulation de San Vittore et les manquements dans l'application du nouveau code de réforme pénale, mais aussi de dénoncer l'usage massif et arbitraire fait de l'incarcération préventive :

Nous admettons que l'on puisse soumettre les inculpés à quelques restrictions de la liberté pendant le temps strictement nécessaire aux enquêtes, pour éviter la pollution des preuves. Mais quand les termes maximums d'incarcération préventive atteignent les 8 ans (8 ans de prison à un présumé innocent !) comme actuellement – nous sommes en pleine folie sadique et persécutrice. [...] Nous soutenons que la liberté provisoire en attente de jugement définitif est un droit de l'accusé constitutionnellement reconnu.⁷⁷⁵

La lutte est donc pensée sur un double plan : d'un côté, l'organisation et la diffusion de l'information, le soutien pratique aux prisonniers, la recherche d'alliances politiques et la composition d'un plan suffisant pour mener une lutte efficace et révolutionnaire ; de l'autre, une politique de dénonciation de situations particulièrement insupportables, interpellation des pouvoirs publics, recherche de « petites victoires » plutôt réformistes. Il y a donc une tension permanente entre ces deux pôles, qui montre aussi l'originalité et la stratégie à long terme du SR, entre pragmatisme et idéalisme. Nous pouvons ainsi voir « cohabiter » des propos qui proviennent de points différents du SR, en ne portant pas toujours les mêmes intentions ni la même forme de radicalité ou de purisme politique. Nous ne relevons ici que des exemples qui ne montrent évidemment pas la profonde diversité de vues, mais qui révèlent seulement les écarts cohabitant sous l'étiquette du SR. D'un côté, le comité milanais lors d'une assemblée tenue le 15 mai 1976 à la Palazzina Liberty s'exprime de façon assez ferme sur la ligne que doivent adopter les militants qui agissent en dehors de la prison : « Le second point sur lequel nous voulons faire le point est que le Soccorso rosso milanais est un organisme de masse qui opère – à l'extérieur – au niveau des

⁷⁷³ *Ibid*, p.2.

⁷⁷⁴ Sezione torinese del Comitato per la difesa dei detenuti politici in Europa e Soccorso rosso Milanese (a cura di), *op cit*, p.20.

⁷⁷⁵ *Idem*.

situations de base. À l'extérieur notre intervention veut être une contre-information de ce qu'est la prison pas seulement pour les politiques, mais pour chaque prolétaire communiste, dénonciation donc et non pleurnichement ; [...]. »⁷⁷⁶ Ils veulent ici rappeler qu'il n'y aurait rien à attendre d'une position réformiste ou de simple assistance, et maintiennent une position profondément antagoniste à l'institution carcérale, tandis que d'un autre côté, Franca Rame peut défendre une attitude d'attention au respect de la légalité dans la détention : « J'essaie de faire au moins que leur incarcération ne comporte pas d'illégalités ni de traitement intolérables. »⁷⁷⁷

Cela pousse notamment l'actrice à jouer de son statut de personnalité publique ayant une stature reconnue, pour interpeller des personnalités politiques – au nom du SR – afin d'intervenir sur des cas particuliers. Nous avons, par exemple, retrouvé une lettre qu'elle envoie en 1974 à plusieurs sénateurs, avocats et journalistes socialistes, ou connus pour leur engagement de gauche (parmi lesquels Franco Antonicelli, Riccardo Lombardi, Agostino Viviani, Giorgio Bocca ou Camilla Cederna) pour leur demander une prise de position sur la situation de la prison de Lecce : « La collaboration que nous te demandons concerne en particulier la prison de Lecce que l'on peut certainement considérer comme la pire d'Italie, pire que Volterra, que Porto Azzurro et qu'Ucciardone. Tous les camarades détenus qui se sont trouvés ou se trouvent ici dénoncent une série impressionnante et continue d'abus et de brutales vexations. »⁷⁷⁸ Le SR entend, à partir de ces données, lancer et promouvoir une enquête à même de mettre en lumière ces faits, afin d'instaurer un rapport de force minimal à même de briser le silence et de changer les conditions d'incarcération dans cet institut de peine. L'idée de demander un soutien à ces personnalités consiste à trouver des relais dans des sphères différentes de celles du monde militant pour relayer la contre-information sur la situation de Lecce, instaurer des points de pression ne venant pas seulement du SR, mais aussi de la presse ou de l'intérieur des institutions.

Quoi qu'il en soit, ce mouvement de balancier entre une fermeté radicale et une forme plus proche du pragmatisme traverse tout l'engagement politique du SR dans les années 1970, et se répercute d'un comité à l'autre, voire à l'intérieur même de ceux-ci. Pour ne relever qu'un exemple symptomatique de cette tension permanente, les élections régionales de 1975 sont l'occasion pour le SR de Bologne de mettre en avant une revendication des prisonniers, à savoir celle d'exercer leur droit de vote, puisque dans leur grande majorité ils ne sont pas privés de leurs droits politiques. Déjà à l'occasion du référendum de 1974 sur le divorce, des requêtes en ce sens avaient été déposées par des détenus de plusieurs prisons et elles avaient été reconnues par la Cour d'Appel de Bologne. Pour

776 Soccorso rosso milanese (a cura di), *op cit*, p.111.

777 « Rencontre publique avec Franca Rame et Etienne Bloch sur les problèmes de la vie carcérale, et du soutien aux prisonniers et à leur famille », *op cit*.

778 Franca Rame, « Lettera », in archivio Lelio Basso, fondo Lelio Basso, doc.449, Milano, 27 septembre 1974.

les militants du SR – au premier rang desquels les avocats – cette initiative vise à obliger « les autorités carcérales à accomplir leur devoir constitutionnel »⁷⁷⁹. Ils demandent ainsi aux forces politiques de gauche d'appuyer cette revendication et de la faire connaître. Toutefois, les auteurs de cet appel se sentent obligés de se justifier stratégiquement et politiquement sur la question pour ne pas donner l'impression de « s'illusionner » sur l'impact du vote :

Nous sommes conscients que dans les conditions de vie épouvantables des prisons italiennes le vote ne représente pas une nécessité prioritaire ; nous savons aussi que ce ne sera pas le vote qui modifiera la condition des détenus, comme du reste de tout le peuple italien. Nous retenons cependant que la revendication du droit de vote est un moment important de reconnaissance du détenu comme sujet politique, qui a pleinement droit à l'information et à l'organisation politique et qui n'est pas un mineur sous tutelle.⁷⁸⁰

C'est donc au sein d'un rapport de force plus général que le SR bolognais entend placer le sujet du droit de vote pour les prisonniers, espérant ainsi faire plier l'institution carcérale sur ce point pour par la suite obtenir d'autres victoires. Nous sentons tout de même derrière ce genre de propos une forme de « pression » certainement inhérente aux milieux politiques révolutionnaires afin de tenir la position la plus cohérente possible. Cette dimension pousse constamment à des formes de justification lorsque les orientations peuvent être contestables d'un point de vue idéologique.

D. Point de vue des prisonniers et description de l'enfermement

Tout ce travail de publication et de circulation d'informations repose en premier lieu sur une matière brute, l'écriture carcérale produite par les prisonniers eux-mêmes. Le SR ne fait alors que laisser la place aux « rebelles » qui s'« expriment sans la médiation d'une voix étrangère qui les interprète »⁷⁸¹, pour reprendre les termes de Franca Ongaro Basaglia, en introduction à *Ormai è fatta !* C'est l'idée qu'après cela, il n'y a plus rien à dire car ce qui s'exprime dans cette parole carcérale est suffisamment clair sur la réalité décrite. Il y a là quelque chose d'important à saisir : la volonté de produire un discours qui ne soit pas récupérable par une parole préconçue, qui ne rentre pas nécessairement dans des schémas codifiés et rigides. De la même manière que des ouvriers ont commencé à s'exprimer de manière autonome, en dehors des appareils syndicaux traditionnels, ou que les femmes ont forgé un langage qui leur était propre pour s'extraire du discours masculin sur le monde⁷⁸², les prisonniers prennent la parole pour *se raconter*. À notre sens, le SR répond en partie à

779 Soccorso rosso militante Bologna, « La campagna elettorale... », Bologna, mai 1975, in Archivio Marco Pezzi.

780 *Idem*.

781 Soccorso Rosso Militante (a cura di), *Ormai è fatta! Horst Fantazzini, op cit*, p.15.

782 Voir à ce sujet Libreria delle donne di Milano, *Non credere di avere dei diritti. La generazione della libertà*

cette exigence à travers ses publications. En se contentant de livrer de manière brute de nombreux textes, lettres, communiqués, poésies⁷⁸³ ou journaux intimes, bien souvent sans opérer, visiblement, la moindre coupe, la voix directe des détenus se dévoile dans leur grande diversité.

Ainsi, même si toute une part de l'activité politique est fréquemment guidée par l'urgence d'une situation, la nécessité d'alimenter une campagne avec un certain retentissement ou de s'exprimer sur des cas « célèbres », nous notons la volonté de dépasser cet état de fait au sein du SR. Cette position peut se faire sentir parfois avec virulence et peut-être dans le but de provoquer un débat interne, sur la nécessité de continuer à considérer la prison comme un ensemble, avec une population très diversifiée. Les conditions particulièrement brutales de certaines détentions, largement relayées dans la presse de la gauche révolutionnaire, ne doivent donc pas faire perdre de vue qu'elles témoignent seulement d'un cadre plus large : « Ça ne sert pas de seulement dénoncer que les camarades Marini et Panzieri sont en isolement continu, que Fantazzini à Porto Azzurro vit avec des éclats de projectiles dans tout le corps [...], que Mario Rossi à Alghero est en train de perdre complètement l'usage des sens, [...] et que les camarades des brigades rouges et des Nap sont soumis à des provocations et souffrances psycho-physiques continues. »⁷⁸⁴ L'enjeu pour le SR est d'arriver à rendre compte du fait que la prison n'est pas une institution monolithique, mais assemble des réalités diversifiées, « toute une stratification [...] des *lagers* spéciaux aux prisons soi-disant « normales » [...] »⁷⁸⁵. C'est d'ailleurs sûrement en évitant de se fixer sur une catégorie de détenus ou sur des lieux particuliers que le SR parvient, notamment, à maintenir une activité politique pendant près d'une décennie, car la lutte se fait alors contre les diverses formes de la prison et de la répression et non autour d'un objet figé. C'est pourquoi, afin de rendre compte de cette composition interne au monde carcéral, les récits et témoignages proviennent autant des prisons masculines que féminines, mais aussi des hôpitaux psychiatriques.

Le SR se contente donc de compiler et recouper les informations qui lui parviennent de l'intérieur, afin de pouvoir les mettre en valeur. Franca Rame précise d'ailleurs bien la nécessité de vérification pour éviter de relayer de fausses nouvelles : « Nous sollicitons les détenus à envoyer des témoignages, en précisant les noms et prénoms des responsables d'actes répressifs (les faits seront contrôlés et ensuite publiés). »⁷⁸⁶ Les écrits de prisonniers abordent de manière générale deux

femminile nell'idea e nelle vicende di un gruppo di donne, Milano, Rosenberg & Sellier, 1987.

783 Par exemple certains poèmes de Horst Fantazzini écrits en détention sont publiés à la fin de l'ouvrage que le SR consacre à sa trajectoire, *Ormai è fatta !*, *op cit.*, pp.177-186 ; tout comme ceux de Giovanni Marini, *Il caso Marini*, *op cit*, pp.65-81.

784 Soccorso Rosso Militante, « Germanizzazione delle carceri italiane », *op cit.*

785 Gruppo iniziativa carceri Veneto, *Senza galere Veneto*, *op cit*, p.2

786 « Questo succede in carcere. In Italia, oggi » *op cit.*

thématiques importantes qui n'ont pas exactement la même fonction et ne sont pas rédigées de la même manière : d'une part, la dimension revendicative émanant des comités et assemblées de détenus en lutte, de l'autre la description du quotidien carcéral. Dans un double mouvement, une écriture collective et une parole individuelle circulent dans les publications du SR.

Pour ce qui est des revendications, au risque d'énoncer des évidences, nous pouvons constater que le quotidien des détenus est semblable de part et d'autre des Alpes. Ainsi en France : « Les prisonniers ont refusé d'être soumis à l'arbitraire total du directeur de la prison ; refusé les sévices des surveillants dans le secret des mitards, sans moyens de contrôle et de défense ; refusé d'être exploités dans leur travail sans avoir les mêmes droits et salaires que les autres travailleurs ; refusé de ne recevoir qu'une information censurée ; [...]. »⁷⁸⁷ et il ne s'agit là que des revendications les plus courantes. Les détenus italiens parviennent, pour leur part, à établir un véritable programme de lutte, qui synthétise les revendications formulées par les différentes assemblées. Ces dernières se réunissent afin de regrouper les demandes de réformes ou d'amélioration des conditions de détention, mettre en évidence les droits élémentaires qui ne sont pas respectés. Puis, établir un dialogue de prison à prison, jusqu'à avoir un programme commun en mesure d'accorder les détenus en lutte sur une série d'objectifs de base. Les prisonniers des *Nuove* à Turin précisent par exemple qu'il s'agit pour eux d'une étape politique dans la constitution d'un rapport de force plus imposant : « [...] nous ne le faisons pas par calcul ou par opportunisme, mais parce que nous croyons que c'est la seule voie praticable pour arriver demain à l'élimination complète des prisons d'État, instrument d'oppression de la bourgeoisie sur le peuple. »⁷⁸⁸

Parmi les revendications formulées et défendues par les détenus, il nous faut distinguer la demande d'une réforme du code pénal et une réforme du règlement carcéral, ainsi qu'une série d'exigences connexes. Par rapport au code pénal, les revendications tendent principalement vers une réduction de la durée de l'emprisonnement par des formes diverses, ainsi qu'au respect de certains droits de base notamment en ce qui concerne la défense légale : abolition de l'incarcération préventive ; abolition des mesures de sécurité et de prévention ; abolition des délits d'opinion ; réduction des peines ; droit à une assistance légale gratuite pour tous. Ce qui a trait au règlement carcéral correspond au quotidien en prison, à certaines vexations ou violences, à la *vie* en somme, de la sexualité à la lecture : abolition des cellules d'isolement, du lit de contention et des mesures punitives ; droit d'assemblée, de propagande, de travail, d'études ; abolition de la censure sur la correspondance ; liberté de parloirs ; droit à des rapports sexuels réguliers ; cellules ouvertes la journée ; etc. Enfin, il y a une dernière catégorie constituée par des revendications supplémentaires

787 Groupe d'information sur les prisons, *Intolérable*, op cit, p.266

788 In *Carcere e lotta di classe*, op cit, p.13.

parmi lesquelles nous retrouvons l'arrêt des transferts punitifs⁷⁸⁹ ou l'éloignement des personnels carcéraux qui sont « ouvertement fascistes » ou se sont rendus coupables de violences. Pour établir ce dernier point, les prisonniers demandent la constitution de commissions d'enquête formées par des « détenus, des travailleurs et des personnalités de foi antifasciste prouvée. »⁷⁹⁰ Ce programme représente alors la base du conflit opposant les détenus aux administrations pénitentiaires et à l'État, et il se retrouve alors régulièrement publié dans les journaux et brochures des comités du SR, comme une manière de marteler les objectifs d'une bataille qui n'est jamais vraiment terminée.



Le quotidien carcéral constitue l'autre ligne de front ouverte par les prisonniers. On y découvre un aspect plus sensible, au sens où, à travers cette description de ce qui fait la vie d'un détenu, tout un imaginaire de la réclusion tente de s'exporter à l'extérieur de l'enceinte de la prison. Le SR se fait passeur de cette parole de l'intérieur, car il y voit un vecteur de prise de conscience qui doit amener les gens à lutter sur la question carcérale. Comme il est dit dans l'introduction au livre de Horst Fantazzini, ce « bandit social », pour reprendre l'expression de Hobsbawm, braqueur de banques et condamné à une lourde peine qui s'est notamment rapproché de Franca Rame pendant sa réclusion : « [...] à notre avis Fantazzini est un écrivain extraordinaire. Sûrement pas de ceux qui se retrouvent dans les livres édifiants conseillés par le ministre Malfatti mais c'est un livre... Un livre qui nous sert à lutter. »⁷⁹¹ Dans ce cas, le quotidien devient vecteur de la lutte : face aux conditions de détention insoutenables, à l'arbitraire des gardiens ou des personnels, les revendications

789 Pour l'avocat Lazagna, les transferts représentent une mesure particulièrement dure : « Il faut rappeler qu'une des pires mesures punitives (même si elle n'est pas considérée comme telle) est constituée par le transfert dans des prisons loin de la famille, avec la suppression pratique des entrevues, de l'envoi des paquets-vivres, des vêtements, etc. »

790 Soccorso Rosso Militante, « A pugno chiuso sul fronte del carcere », Milan, juillet 1973, p.2.

791 Soccorso Rosso Militante (a cura di), *Ormai è fatta! Op cit.*

deviennent secondaires tant la brutalité de la vie au jour le jour semble être un motif suffisant à la mise en place d'une solidarité avec les détenus pour les militants du SR. L'épouse du psychiatre Basaglia, Franca Ongaro, s'occupe pour sa part de la présentation du livre et revient sur ce qu'elle nomme la « finalité destructive » de la prison, finalité qui se déploie dans le quotidien du prisonnier :

Les particularités qui transparaissent de la description du quotidien de la réclusion sont tous en ligne avec cette finalité destructive : les transferts inutiles d'une prison à l'autre ; l'abus de pouvoir de la part des fonctionnaires ; l'arbitraire dans les interventions positives ou négatives (un médecin « gentil » qui s'occupe de votre cas ; un service d'infirmerie où on oublie pendant des jours un détenu blessé [...]) ; le désintérêt total vis-à-vis des proches du détenu qui sont contraints à errer d'une ville à l'autre sans jamais avoir la certitude de le trouver dans le lieu où il devrait être ; les menaces de transferts punitifs dans des prisons plus rigides et sévères ; les lettres oubliées et jamais consignées ; l'humiliation des attentes et des perquisitions des proches, avant les rencontres ; la bureaucratie utilisée comme forme de répression.⁷⁹²

Tout un monde se dévoile dans la lecture des innombrables lettres de témoignage envoyées par les détenus. Entre détails du quotidien, particularités de telle prison ou de tel gardien, état des cellules ou de la nourriture, violences et passages à tabac, vexations et arbitraire de l'administration, il s'agit d'une véritable fresque qui se décompose en multiples fragments, se répondant d'un institut de peine à l'autre. Sont alors dénoncés pêle-mêle « Les matelas [...] pleins de punaises, dans les cellules il y a une humidité incroyable et les mauvaises odeurs des cabinets rendent l'air irrespirable. »⁷⁹³ ; tout autant que les mesquineries de l'administration de la prison de Parme qui censure un débat télévisé avec Luigi Pintor (figure du *Manifesto*) pour ensuite en diffuser un avec l'Almirante (secrétaire du Msi) avec le son au maximum.⁷⁹⁴ Parfois, les détenus prennent la parole pour un de leur camarade qui ne semble pas en mesure de communiquer (souvent à cause de l'isolement), ou parce qu'il n'est pas en lien avec le réseau du SR. C'est le cas, en guise d'illustration, des prisonnières de Milan qui alertent sur le cas d'une jeune femme de « 17 ans, enceinte au septième mois, sans casier, accusée de vol aggravé, [qui] se trouve à San Vittore depuis trois mois et demi. Elle a déjà déposé deux demandes de liberté provisoire, toutes les deux refusées. [...] »⁷⁹⁵ Celle-ci est alors transférée dans une cellule où elle se retrouve seule, sans visite de médecin, « en total isolement »⁷⁹⁶.

De manière générale, au-delà de tout ce qui relève de formes de violences physiques et morales, la question du soin est très mal prise en charge en prison et il s'agit là d'un problème

792 *Idem.*

793 Soccorso Rosso Militante, *Carcere Oggi*, Milan, n°4, décembre 1975, p.2.

794 *Idem.*

795 Soccorso Rosso Militante, *Carcere Oggi*, Milan, janvier-février 1976, p.8.

796 *Idem.*

fréquemment pointé par les détenus. Les prisonnières de S. Vittore mettent notamment en avant qu'il n'y a pas « un docteur fixe »⁷⁹⁷ présent dans la prison (que ce soit pour des cas d'urgence ou pour des soucis quotidiens), et que la thérapie apportée par les gardiens consiste le plus souvent en injection de somnifère. Cela peut certainement paraître évident, mais il faut spécifier que les revendications naissent justement de cet ensemble de considérations portées sur le quotidien en prison, sur les diverses vexations ou interdictions faites aux prisonniers. Dans la conscience d'une condition partagée et commune à travers les différentes prisons, les détenus posent les bases d'un véritable mouvement de lutte. Il faudrait d'ailleurs noter l'effet ambigu des transferts auxquels sont soumis les prisonniers – principalement ceux qui participent à des révoltes, qui font partie des « avant-gardes » fortement politisées ou des organisations armées – dans la diffusion de l'information à l'intérieur des prisons et dans la constitution de cette conscience commune. Alors que l'objectif est justement bien souvent pour les administrations pénitentiaires d'éloigner des profils jugés « dangereux » et de saper des dynamiques collectives, il est plutôt ironique de constater que l'effet obtenu peut être tout autre. Le SR le note malicieusement lors d'une intervention lors des rencontres sur le thème « Ordre public et criminalité » tenues en 1975 en réponse à la *Legge Reale*. Parlant du mouvement de révolte dans les prisons italiennes entre 1968 et 1973, l'intervenant constate que « les transferts contribuaient ensuite à diffuser partout la volonté de lutter et le programme »⁷⁹⁸ de revendication émis par les détenus. Le transfert par un improbable retournement devient alors *vecteur d'accélération* pour la vague qui secoue l'institution carcérale.

Pour finir, nous pouvons également relever que la parole des détenus connaît des formes de diffusion particulière à certains moments grâce aux réseaux de connaissances établis par Franca Rame. Cette dernière met à profit les liens dont elle dispose dans la presse grand public, pour s'en servir également de plate-forme de diffusion d'informations sur la réalité carcérale qui prolonge l'action portée par le SR. Elle publie notamment dans *L'Espresso*, en février 1976, un long article dans lequel elle n'intervient que très peu au profit d'une lettre de dénonciation d'un détenu envoyée à la magistrature sur les violences exercées par les gardiens dans la prison de San Vittore. Suit une série de questions posées par l'actrice au directeur de la prison et les réponses de ce dernier. L'auteur de la dénonciation dont l'anonymat est préservé livre un récit particulièrement brutal de certains aspects du quotidien carcéral en partant de sa trajectoire personnelle. Il raconte donc son arrivée à San Vittore et son placement immédiat dans une cellule d'isolement aux murs tachés de sang et la disposition de celle-ci, conçue en tant qu'instrument de torture blanche : une hygiène plus que

797 *Ibid*, p.9.

798 Lotta continua, Avanguardia operaia, Pdup, *Ordine pubblico e criminalità*, Mazzotta, Milano, 1975, p.185

« sommaire », une lampe allumée en permanence jour et nuit, un lit – sans couverture ni oreiller – incliné qui oblige fatalement à glisser et à tomber par terre pendant le sommeil, transformant ce dernier, « unique arme de défense par rapport à tant de laideur, en un délicat exercice d'équilibre psycho-physique. »⁷⁹⁹ Mais au-delà des conditions dans lesquelles la vie quotidienne prend place, une violence physique se déploie contre les détenus, pour des motifs différents, mais qui se résume souvent à des passages à tabac dont seule la durée varie. Nous ne savons jamais les raisons qui amènent ces personnes en prison et la nature des délits dont ils sont soupçonnés ou qu'ils ont commis ; nous avons seulement connaissance de leur tranche d'âge ou de leur nationalité : le cas d'un Égyptien frappé parce qu'il ne comprend pas ce que lui disent les gardes ou de deux jeunes qui sont victimes de tabassages chaque jour. Le témoignage décrit aussi une scène qui se déroule dans la cellule d'en face, que le prisonnier voit directement car le judas de sa cellule est resté ouvert. Un détenu récemment arrivé a voulu demander de l'eau et à voir un médecin ; voilà la réaction des gardiens : « j'ai pu voir clairement le caporal tenir le détenu M. par les cheveux et Di Roberto [un garde qui s'est déjà livré à d'autres violences] qui le frappait scientifiquement aux reins et au dos, pendant que l'autre gardien renchérissait en le tapant sur les hanches. Le traitement a duré pendant deux ou trois minutes. Le fait est encore plus glaçant si l'on tient compte que M. a le bras droit atrophié. »⁸⁰⁰ Quand les prisonniers craquent psychologiquement face à ces violences, les médecins de la prison interviennent, bien souvent pour des expertises sommaires et des prescriptions expéditives : sédatifs et lits de contention.

Face à ces accusations, Franca Rame fait le choix d'aller, dénonciation en main, demander des explications au directeur de la prison, Mr Savoja. Celui-ci balaie les dires du prisonnier, arguant du fait que les cellules d'isolement ont été abolies avec la réforme carcérale de 1975, que le recours aux lits de contention ne se fait que sur prescription médicale de la part d'un professionnel de santé. Quant aux violences physiques, il réussit à affirmer non sans ironie : « Pour ce qui concerne les passages à tabac « systématiques », j'exclue catégoriquement que la chose puisse être « systématique ». »⁸⁰¹ Ses propos ne sont pas moins confus quand il parle de l'isolement, puisque après avoir déclaré que ces cellules spécifiques n'existent plus, il poursuit en disant qu'il y a à ce moment-là entre 29 et 31 personnes qui doivent être tenues isolées suite à un ordre donné par un magistrat. Du témoignage à la réaction du directeur, nous voyons les symptômes d'un système carcéral qui reste pris dans des modalités archaïques, marqué par une violence profonde et par un arbitraire institué, et surtout qui peine à mettre en acte les principes de la réforme issue des luttes de prisonniers. Si d'aucuns pourraient certainement rétorquer que certaines prisons sont « pires » que

799 Franca Rame, « Torturato, alzatevi ! », in *L'Espresso*, 1 février 1976, n°5, p.73.

800 *Ibid*, p.74.

801 *Ibid*, p.75.

d'autres, mais que cela ne reflète pas nécessairement l'état général d'une institution, les autres récits qui sortent de différentes prisons ont tendance à aller dans le même sens.

D'. Violences et « torture blanche » : l'exemple de la Sardaigne.

Bien évidemment, la violence de la prison, et la violence *subie* en prison, représente donc un aspect essentiel du travail de publication, en raison de sa force d'évocation comme levier de mobilisation. Parmi les textes, lettres et enquêtes publiés par le SR, des brochures ou des journaux font le choix de placer la focale sur une réalité particulière et d'y dénoncer les faits propres à cet endroit. C'est le cas notamment d'un cahier du SR paru en 1976, qui s'attache à parler des phénomènes de torture et d'expérimentation de la privation sensorielle dans les prisons de Sardaigne⁸⁰². Cette dernière, parfois surnommée la « Cayenne » italienne, est décrite comme un territoire écarté du reste du pays où peuvent s'instaurer un régime et des formes de détention particulières sans droit de regard extérieur, fortement inspirés de la « torture blanche » déjà testée en Allemagne de l'ouest sur les détenus de la RAF. L'image du baigne oublié à l'autre bout du monde doit être nuancée. Toutefois, les témoignages et descriptions relatés dans la brochure sont profondément sordides et montrent une violence physique et psychologique à l'encontre de certains détenus, ainsi que le peu de réactions que cela suscite (de la part des médecins, de personnalités politiques, de la société civile, sans parler du personnel carcéral...). Les documents publiés ont pourtant été envoyés aux « autorités compétentes », sans que cela ne provoque d'interventions de leur part. L'entreprise de dénonciation de faits survenus dans les prisons d'Alghero, de l'Asinara et de Sassari (étayés par des témoignages de détenus) tente de s'appuyer en partie sur les grands principes constitutionnels et sur l'appareil législatif, censés garantir aux prisonniers un certain nombre de droits et le respect de leur personne et de leur intégrité. La constitution italienne est donc brandie, tout comme la loi de 1975 sur le traitement pénitentiaire, afin d'offrir un contre-pied aux descriptions qui vont suivre ; mais le texte assume ses ambiguïtés, puisque les auteurs déclarent par la suite que le changement n'interviendra pas tant que les « atrocités [commises en prison] seront entourées de silence. »⁸⁰³ C'est donc tout un rapport à la loi qui est entretenu de manière étrange et souvent contradictoire, comme nous avons déjà pu le relever précédemment : d'un côté les militants

802 Le choix de centrer ce paragraphe sur la Sardaigne ne signifie pas que la question de la « torture blanche » et de la privation sensorielle n'est abordée que dans ce texte. Elle revient au travers d'autres cas comme celui de militants des collectifs autonomes des Castelli (province de Rome) emprisonnés en 1978 : Soccorso rosso, segreteria di coordinamento nazionale (a cura di), *Siamo tutti cospiratori (Controinformazione sulla montatura ai danni dei compagni dei Castelli Romani)*, Roma, Stampa alternativa, 1978, p.11.

803 *Il carcere in Sardegna : dai pestaggi alla tortura della privazione sensoriale*, Roma, Quaderni del Soccorso rosso, 1976, p.4.

tentent d'utiliser la législation comme un bouclier ou comme un argument en faveur d'un propos, de l'autre ils s'en méfient pour appeler au rapport de force, seul susceptible de faire éclater les situations.

L'objectif de l'argumentation reste toutefois de faire la dénonciation de cas de torture, et notamment de « torture blanche », c'est-à-dire par privation sensorielle, dans les instituts carcéraux sardes. Parmi les documents fournis dans cette brochure, on retrouve ainsi un court exposé de la part d'un psychiatre hollandais, Sjef Teuns, datant de 1973 dans lequel il explique les grands principes de la destruction de l'identité à travers les techniques de privation sensorielle. Cette approche théorique et médicale est illustrée par les témoignages de détenus ainsi, notamment, que par un autre exposé, fait celui-ci par l'avocat Edoardo Arnaldi, membre du SR et défenseur de Mario Rossi⁸⁰⁴. Ce dernier est présenté comme un cas emblématique pour illustrer le propos : il est diagnostiqué malade du cœur lors de son séjour à la prison de Porto Azzurro (île d'Elbe), ce qui nécessite des soins réguliers. Pourtant, par la suite il est transféré dans deux autres prisons avant d'arriver à Alghero (au moment de Noël 1975), ce qui l'éloigne considérablement de sa famille (qui vit à Gênes), contrairement aux recommandations faites par la réforme pénale. L'article 42 de la nouvelle loi précise, en effet, que pour les transferts « doit être favorisé le critère de déplacer les sujets dans des instituts proches de la résidence des familles »⁸⁰⁵ Arnaldi tente donc de s'appuyer sur les textes de loi pour dénoncer l'injustice de la situation faite à Rossi. Mais surtout, il développe dans son exposé les traitements auxquels ce dernier est soumis à Alghero, qui s'apparentent à de la privation sensorielle. En effet, le prisonnier est placé dès son arrivée en isolement total, c'est-à-dire qu'il passe « 22 heures par jour, en état de complet isolement acoustique »⁸⁰⁶, pendant que les deux heures de « sortie » se font dans un cube étroit qui ne permet pas de voir le soleil. La cellule est continuellement éclairée, aussi bien jour que nuit, la correspondance lui est interdite et les seules interactions qu'il a sont des entretiens avec le directeur de la prison... Si Arnaldi souhaite que cette dénonciation permette la réhabilitation des droits élémentaires de Rossi, il espère aussi que ce genre de témoignage puisse susciter des réactions à même d'exiger la fermeture des prisons où les conditions de détention sont de cette nature.

La mise en perspective de cette description sommaire avec le texte de Teuns montre bien qu'il s'agit d'une mise en pratique d'une théorie de la dépersonnalisation. Il en décrit d'ailleurs les conséquences physiologiques et physiques sur l'individu soumis à ces techniques : « La destruction de l'identité d'un individu soumis à la privation sensorielle se manifeste avec les effets conjoints de la désorientation progressive, de tendances aux hallucinations, de désordres dans les fonctions

804 Membre de la « Banda XXII Ottobre » et incarcéré en 1976 dans la prison d'Alghero.

805 *Il carcere in Sardegna : dai pestaggi alla tortura della privazione sensoriale*, op cit, p.13.

806 *Ibid*, p.14.

végétatives (augmentation de la faim, de la soif, du besoin de sommeil, du besoin d'uriner...). »⁸⁰⁷
La conclusion donnée est sans appel : « [...] la privation sensorielle obtenue en mettant un individu dans un environnement totalement artificiel et toujours égal est, actuellement, le meilleur moyen pour détruire la substance vitale spécifiquement humaine. »⁸⁰⁸

Enfin, la brochure se termine en évoquant les intentions de la torture effectuée à l'encontre du détenu. Si l'objectif reste d'affecter ce dernier par diverses mesures, allant de la violence physique à la violence psychologique, il s'agit également de le couper de ses derniers liens avec le monde extérieur et de mettre à mal les rares formes de sociabilité qui lui restent lorsqu'il se trouve en isolement. Des mesures répressives peuvent alors être prises contre les proches et l'avocat, qui sont les seuls à même d'offrir une ouverture sur l'extérieur. Pour rester sur le cas de Mario Rossi, son avocat Arnaldi dont nous avons parlé est la cible de fouilles à l'entrée particulièrement poussées – notamment dans ses documents privés ; tandis qu'Angela Rossi, la sœur du détenu – et elle-même militante politique – est victime d'une agression très violente. L'histoire est racontée dans un tract écrit par le secrétariat national du SR et republié ici. Y sont dénoncés les faits : « Traînée dans une fourgonnette, elle a été tailladée sur plusieurs endroits du corps. Elle a subi « des cicatrices linéaires multiples répandues sur la poitrine, sur l'abdomen et sur les cuisses par un objet pointu »⁸⁰⁹. Les ravisseurs, après lui avoir uriné dans la bouche, l'ont violée à plusieurs reprises [...]. » Cette histoire est racontée par la victime quelques jours après et reprise dans la presse⁸¹⁰. Le SR l'analyse pour sa part sous un double plan, celui du lien avec Mario Rossi et celui du genre : « Mais en plus d'être la sœur du « Monstre », Angela a aussi commis une autre faute : C'EST UNE FEMME, et qui plus est qui s'occupe de politique et participe aux débats contre la répression. C'est pour cela qu'elle a été violée. »⁸¹¹ L'affaire ne peut manquer d'évoquer le cas de Franca Rame, qui a elle aussi subi des violences analogues selon un schéma similaire.

Le SR termine son tract de soutien par un appel aux différents groupes et forces révolutionnaires en soulevant une hypothèse. En n'assumant pas une solidarité à l'encontre de tous les prisonniers politiques – quels que soit les faits dont ils sont accusés – et en délimitant des lignes de rupture idéologiques (notamment autour de la question de la lutte armée), les différentes tendances de la gauche révolutionnaire auraient permis que de telles violences de la part de l'État ou de ses appareils soient possibles. C'est donc une proposition unitaire qui est tenue et maintient la position du SR de ne pas opérer de distinction entre les détenus politiques, mais de les considérer comme un ensemble. Édité le 10 mars 1976, il marque une affirmation forte, à peine quelques mois

807 *Ibid*, p.17.

808 *Ibid*, p.18.

809 *Ibid*, p.21.

810 « Sorella di Mario Rossi violentata : neofascisti ? », in *La Stampa*, 9 mars 1976, p.14.

811 *Il carcere in Sardegna : dai pestaggi alla tortura della privazione sensoriale*, *op cit*, p.22.

avant le début du procès des BR (cf chap.7).

E. Le rôle des avocats / premier volet.

Si la circulation des informations et le suivi des affaires peuvent être assurés sur du temps long, c'est évidemment parce que des avocats font le choix de s'impliquer fortement dans cet aspect de leur travail en permettant le maintien d'un lien entre l'intérieur des prisons et l'extérieur. Bien sûr, la correspondance permet en partie de remplir cette fonction, mais elle est parfois censurée ou retardée, et la présence humaine effective de l'avocat permet aussi de rompre l'isolement ou la distance avec la famille, les proches et les camarades de lutte. Surtout, lorsque les détenus – souvent les plus actifs politiquement dans les prisons – sont soumis à des transferts, ils peuvent se retrouver ballottés au gré d'un certain arbitraire et envoyés dans des instituts particulièrement éloignés de leur ville d'origine. L'avocat se fait alors nomade et parcourt le pays pour assurer le contact avec le prisonnier, devenant parfois le seul lien physique avec l'extérieur lorsque la famille ne possède pas assez d'argent pour effectuer des visites régulièrement. Cette dimension de nomadisme est intéressante et explique en partie la nécessité permanente à laquelle se heurte le SR de trouver des avocats disposés à collaborer politiquement dans le plus de régions et de villes possibles. Quoi qu'il en soit, les défenseurs prêts à assurer ces aller-retours permanents sont de moins en moins nombreux au fil des années, en raison notamment de la charge d'engagement que cela suppose, mais aussi de l'éloignement personnel auquel ils sont à leur tour confrontés. Il s'agit en effet d'un cercle vicieux : moins il y a d'avocats disposés à assurer ce suivi, plus ceux qui restent ont de prisonniers à visiter, et plus ils s'éloignent de leur famille, de leur cabinet et du quotidien où ils mènent ordinairement leur activité politique et militante. Les avocats-militants se doivent donc d'être là où sont leurs « clients », et les suivent régulièrement en s'engageant alors notamment sur ce qu'on appelle à l'époque le « *circuito dei camosci* » (circuit des chamois), qui désigne le réseau des prisons de haute sécurité où les prisonniers « politiques » étaient gardés à l'isolement et donc le tour des nombreuses « prisons spéciales ».

Les missions auxquelles l'avocat doit se prêter dans son rapport au détenu sont donc multiples. Il y a donc tout d'abord la fonction que nous venons d'évoquer, qui consiste à briser l'isolement, comme en témoigne Giannino Guiso :

Le défenseur tient un rôle important, en contraste avec la tendance du pouvoir, en étant l'unique interlocuteur réel du détenu politique. Sa fonction, ses contacts continus avec le prisonnier, font surgir des contradictions graves et pesantes qui entravent ultérieurement le projet et le

« programme disciplinaire ». Celui-ci en effet interrompt l'isolement politique, social et sensoriel qui est à la base du projet de déstabilisation psychologique ; exerce un contrôle qui garantit l'intégrité physique du détenu, porte à l'extérieur ses requêtes ; dénonce à l'opinion publique la violence de l'institution.⁸¹²

En-dehors de ce rôle « public » de l'avocat vis-à-vis de l'extérieur, il y en a un plus souterrain et qui a contribué à alimenter un certain nombre de fantasmes policiers : celui d'assurer la continuation du dialogue entre les militants incarcérés et ceux encore en liberté qui poursuivent l'activité politique. Il s'agit évidemment de l'aspect le plus difficile à documenter, hormis de rares cas qui ont pu être prouvés et certifiés (nous y reviendrons plus tard avec le cas de Giovanna Lombardi). Comme a pu le montrer Dominique Linhardt à propos de la situation allemande et des prisonniers de la RAF, les avocats de la défense se voient confier « un rôle central. En raison de l'accès aux prisonniers qui leur est garanti de par leur mandat, ils doivent remplir la fonction de passeur. »⁸¹³ Ce rôle peut alors être vu de deux manières : l'avocat peut se faire le relais d'informations générales, documenter le détenu et son organisation sur le contexte, l'activité politique du moment, faire passer des nouvelles sur la santé et le moral du prisonnier, etc. Mais dans sa dimension à être parfois l'unique relais entre les univers séparés du « dedans » et du « dehors », il peut aussi se faire le passeur de nouvelles plus confidentielles et plus compromettantes pénalement : plan d'évasion, décisions stratégiques à prendre, caches d'armes à déplacer. La liste pourrait être longue, mais ne repose souvent que sur les suppositions ou les doutes des policiers. En tout cas, cette seconde manière attise le plus les soupçons de la part des autorités et porte à l'ouverture d'enquêtes voire à des incarcérations d'avocats (cf chap.8).

Enfin, les avocats contribuent en partie à mener une forme de contre-information sur ce qui se passe dans les prisons, sur les conditions dans lesquelles sont placés les détenus, sur les formes de violence que ces derniers subissent au sein de l'institution carcérale. Il leur revient alors la charge de dénoncer ces faits pour, éventuellement, lancer des campagnes d'opinion et des mouvements de solidarité. Cette volonté d'alerter à un niveau large, qui pourrait dépasser les cercles militants, *via* des conférences de presse ou des articles dans la presse à grand tirage, de chercher, en somme, un écho public sur la réalité de l'enfermement est un trait commun à d'autres situations comme celle de l'Allemagne. Nous pouvons nous tourner vers une déclaration à la presse faite par Heinz Funke, avocat de Verena Becker (membre de la Raf allemande), dans laquelle il déclare : « Traitements ignominieux, tortures, mépris flagrant de la dignité humaine et violation des droits de l'homme : la seule défense possible qui nous reste est d'informer l'opinion publique de cet état de fait. »⁸¹⁴ L'appel

812 Giannino Guiso, *L'uomo senza diritti*, *op cit*, p.89.

813 Dominique Linhardt, *op cit*.

814 Des femmes, *Mutinerie et autres textes d'Ulrike Meinhof*, éditions du Mlf, Paris, 1977, p.221.

fait à « l'opinion publique » sonne parfois comme l'aveu d'un défaitisme ou un dernier coup de dés pour sauver l'intégrité physique des prisonniers. Quand la situation devient *intolérable*, il ne reste aux avocats que le recours à la corde sensible, au respect des droits premiers et normalement inaliénables de chaque être humain, afin de faire levier sur les autorités carcérales pour exiger des conditions de détention « dignes ».

Nous pouvons nous en douter, cette fonction de contre-information et de relais parfois unique entre l'intérieur et l'extérieur qu'assume l'avocat-militant n'est évidemment pas toujours vue d'un bon œil par les directions des instituts de peine qui peuvent alors chercher à entraver ou mettre en difficulté leur travail. Ainsi, c'est au nom de leur activité politique supposée ou réelle, que certains d'entre eux se voient refuser des entretiens avec les détenus qu'ils défendent. Nous pouvons par exemple citer le cas de l'avocat Porcari dont l'accès à la prison de Lecce est empêché et dont il témoigne dans une lettre livrée par Franca Rame à Lelio Basso : « En particulier le procureur général Zema m'a déclaré que j'ai été signalé à son attention par le directeur de la prison judiciaire [...] comme étant l'avocat des révolutionnaires et un fauteur de troubles parce que j'ai cherché à introduire en prison les quotidiens : L'Unità, il Manifesto, Lotta continua, la revue Espresso et Panorama et qu'avec les détenus [...] je me permets de parler de politique. »⁸¹⁵

Ce qui nous semble surtout intéressant, s'agissant du défenseur dans son lien avec les détenus, c'est qu'un débat s'ouvre dans lequel les prisonniers expriment leurs attentes ou même leurs critiques autour de la fonction de l'avocat-militant. Nous retrouvons dans les publications du SR un certain nombre de références au dialogue sur ce point particulier. Des réflexions déjà évoquées précédemment reviennent, comme dans cette lettre malheureusement non datée rédigée par Giuseppe Battaglia (groupe du 22 octobre) et Sante Notarnicola, adressée à l'ensemble des souscripteurs du SRM. Dans ce courrier, ils donnent leur avis sur la nécessité de mettre l'argent récolté en priorité pour trouver des défenseurs de confiance dans toutes les zones d'Italie, pour pouvoir répondre à la répression et aux déplacements de prisonniers à travers les prisons du pays. Surtout, ils insistent sur la nécessité de ne pas réduire le travail et l'intervention politique à une « œuvre de charité », mais de maintenir justement cette texture politique et de se concevoir en tant que partie prenante d'un antagonisme plus large. Ils voient même de manière assez surprenante le soutien financier d'un œil critique, dans ce qu'il peut favoriser comme comportement possible de la part de certains prisonniers, notamment le retrait des espaces collectifs : « de nombreux détenus, presque inconsciemment, se sont auto-isolés forts de l'aide financière, bien que minime, en désertant ainsi les travaux internes qui sont des points de rencontre et de dialogue, en perdant ainsi en

815 Franca Rame, « Lettera a Lelio Basso », in archivio Lelio Basso, fondo Lelio Basso, doc.534.

conséquence les contacts avec la population détenue [...] »⁸¹⁶. Le rapport à l'avocat est, au contraire, vu comme un vecteur de résistance, une « garantie de survie » par sa possibilité de visiter les prisons, de s'opposer à l'administration pénitentiaire en cas de problème – et de faire sortir et circuler l'information. C'est un élément de discussion qui, nous en avons parlé à propos des réseaux de souscription, contribue à la modification de la structure militante du SRM lorsque le choix est fait de centraliser les dons afin de les redistribuer majoritairement aux avocats, comme manière de contribuer à leur travail.

Au-delà de la nécessité de financer l'activité menée par les défenseurs, les détenus s'expriment également sur la question de la préparation du procès et la constitution d'une ligne qui doit être envisagée de manière commune, dans le respect de la volonté émise par l'inculpé. C'est sur ce propos que les prisonnières de San Vittore (Milan) apportent leur point de vue en mars 1976 :

À l'intérieur de leur catégorie, même simplement entre ceux disponibles pour des défenses politiques, il existe des conceptions différentes et divergentes. Nous pensons que ce doit être initialement les détenus concernés par leur propre ligne de défense qui doivent s'occuper et discuter de tels rapports. Mais il est nécessaire qu'il existe aussi un moment de confrontation et de coordination entre les opinions respectives, et à propos des expériences de défense. Le Soccorso rosso devrait aussi assumer ce devoir politique, ou du moins discuter de comment l'affronter.⁸¹⁷

Une nouvelle fois, nous constatons que dans le dialogue entre intérieur et extérieur de la prison, le SR est un interlocuteur et un relais important pour les prisonnières qui s'organisent depuis les cellules de San Vittore. Celui-ci est en effet sommé en partie de prendre position, *a minima* de considérer la question posée ; mais il est aussi vu comme la force politique potentiellement la plus à même de prendre en compte le problème et d'y apporter une contribution essentielle.

Cet appel direct, lancé aux avocats, mais aussi au SR sur la nécessité de clarifier les positions et les éventuels malentendus ou points de désaccord, nous le retrouvons aussi dans deux textes collectifs issus pour le premier de la prison de Favignana (au large de la Sicile), avant que les détenus de cette dernière ne soient rejoints par les prisonniers de Lecce dans le second. Bien que les efforts du SRM en vue de fournir à chaque détenu une assistance légale soient reconnus d'emblée, les auteurs souhaitent orienter la discussion sur les carences de la défense « avec la conclusion de l'instruction ou du procès »⁸¹⁸. Ils attendent donc que les avocats endossent ce rôle d'« avocat du détenu » cher à Sergio Spazzali et assument « le devoir de contrôle constant »⁸¹⁹ sur les conditions

816 Giuseppe Battaglia, Sante Notarnicola, « Al Soccorso Rosso Militante – A tutti i suoi sottoscrittori », carcere di Favignana, s.d., disponible en ligne sur : eclap.eu.

817 Sezione torinese del Comitato per la difesa dei detenuti politici in Europa e Soccorso rosso Milanese (a cura di), *op cit*, p.19.

818 I detenuti di Favignana, « Al Soccorso Rosso Militante - Milano », Favignana, septembre 1975, p.1, in Archivio Marco Pezzi.

819 *Idem*.

de détention dans certaines prisons, notamment celles d'Alghero, de l'Asinara, Porto Azzurro, Volterra, Lecce et Pianosa. Selon les prisonniers, le fait de ne pas remplir cette tâche entraîne un affaiblissement du rapport de force interne à la prison, à même de laisser le champ libre à la direction face aux détenus. Ainsi, malgré les sollicitations de ces derniers, aucun avocat ne se serait déplacé pour recueillir des témoignages et des informations. C'est, au final, un appel lancé aux avocats révolutionnaires ou progressistes, afin qu'ils assument cette position concrètement ; mais c'est aussi une requête au SRM de Milan d'ouvrir un débat sur la question au sein d'autres prisons, ainsi que de construire plus activement un réseau de « camarades avocats [...] chargés d'exercer un travail constant de contrôle sur certaines prisons pénales [...] qui se trouvent dans leur zone de résidence. De manière telle à constituer des points de référence établis pour les camarades qui tournent à l'intérieur de ces prisons. »⁸²⁰ Ce texte est diffusé par le SRM à ses membres, afin d'alimenter le débat. Si le ton peut être sec et exigeant par moment, il n'en laisse pas moins la discussion relativement ouverte et formule des propositions.

Le second, un mois après, est en revanche plus dur car il pointe un avocat en particulier et exige que le SR s'engage formellement sur la question. Les détenus ont, en effet, engagé une forme d'enquête depuis le premier courrier, afin d'évaluer la disponibilité de certains avocats censés être disposés à les défendre. Or, l'avocat Enzo Torsella de Tarante, qui fait partie du réseau de coordination nationale du SR, se serait rendu une seule fois à la prison de Lecce où il aurait fait part de son refus de défendre les détenus et d'intervenir auprès de la direction, au nom de désaccords politiques. En l'absence d'autres documents sur la question, il nous est compliqué de livrer une vue d'ensemble du débat, mais nous pouvons tout de même relever que le ton a nettement changé en l'espace d'un mois. Les propos concernant l'avocat sont presque menaçants : « Des individus comme Torsella doivent comprendre que ce n'est plus, maintenant, le temps où tout allait bien pour pouvoir se définir « camarades » ; [...]. »⁸²¹ Mais ils sont aussi désormais plus exigeants envers le SR au nom de la décision de celui-ci de défendre l'ensemble des prisonniers politiques ; au nom de ce principe, les détenus de Favignana et de Lecce demandent « l'éloignement de l'avocat Torsella du SOCCORSO ROSSO. »⁸²² Si nous ne connaissons pas la réponse du SR à cette question, nous pouvons relever que le débat entre intérieur et extérieur peut prendre des formes extrêmement houleuses.

820 *Ibid*, p.2.

821 Compagni di Favignana, Compagni di Lecce, « Al Soccorso Rosso Militante », 5 novembre 1975, p.1, in Archivio Marco Pezzi.

822 *Ibid*, p.2.

F. L'internationalisme : la Suisse comme « gendarme », l'Allemagne comme modèle.

Nous l'avons déjà souligné, le rapport à la dimension internationale des luttes se fait d'une manière assez parcellaire dans la littérature produite par le SR ; la question carcérale n'échappe pas à ce constat. Les évocations de prisonniers reclus dans d'autres pays restent lacunaires et se concentrent bien souvent sur quelques cas : essentiellement ceux des détenus de la RAF allemande et des histoires que nous pourrions qualifier d'entre-deux dans l'internationalisation du propos. C'est le cas de militants politiques italiens (ou connus pour leur engagement en Italie) arrêtés en Suisse qui fournissent l'occasion de parler de la répression dans d'autres réalités nationales, et d'évoquer les collaborations entre États face aux phénomènes de violence politique. La brochure *Chi contro chi* permet notamment au SR de critiquer le rôle de « gendarme de l'Europe »⁸²³ assumé par la confédération helvétique. Le SR voit en effet un processus à l'œuvre, « un plan très efficace de répression directement relié aux centres de l'antiterrorisme italien. Un plan qui n'est pas encore officialisé, peut-être encore expérimental, décidé seulement par les organes de police certainement couvert bien plus haut. »⁸²⁴ Les différents liens entre services de police à une échelle internationale sont décryptés, tout comme la « restructuration de l'appareil répressif »⁸²⁵ suisse afin de lutter contre les groupes subversifs, ou encore l'attitude considérée comme plus clémente à l'égard des militants d'extrême-droite italiens qui trouvent également refuge de l'autre côté des Alpes. Mais avant de s'intéresser à des cas particuliers d'arrestations et de détention, *via* des communiqués ou des extraits de correspondance, l'opuscule s'ouvre sur une série de considérations sur le sujet de la répression politique. Les auteurs développent déjà cette idée, reprise plus tard dans l'ouvrage concernant la trajectoire des Brigades rouges⁸²⁶, qu'il serait toujours plus facile pour les militants de la gauche extraparlamentaire ou révolutionnaire de se mobiliser pour des situations lointaines que pour des cas pourtant proches géographiquement :

Dans la tête de nombreux camarades la répression est d'autant plus source d'indignation qu'elle est lointaine : des milliers sont descendus dans les rues ces dernières années et ont signé des pétitions en faveur des prisonniers chiliens de Pinochet, des centaines se mobilisent aujourd'hui justement pour sauver du garrot franquiste les deux « terroristes basques » Garmendia et Otaegui. La violence est reconnue comme révolutionnaire seulement si ceux qui la pratiquent ne sont pas les camarades proches : même les plus modérés, blâmant a posteriori le pacifisme de l'Unidad Popular, recueillent des sous pour la résistance armée du MIR ; beaucoup d'autres ces derniers

823 Soccorso rosso (a cura del), *Chi contro chi : opuscolo sui detenuti politici in Svizzera*, Muralto, Soccorso rosso, 1975, p.2.

824 *Ibid*, p.4.

825 *Ibid*, p.3.

826 Soccorso rosso, *Brigate rosse, op cit.*

jours criaient à l'ETA de faire sauter « Francisco Franco plus haut que Carrero Blanco⁸²⁷ ». ⁸²⁸

C'est un paradoxe auquel le SR se retrouve confronté dans sa volonté de mobiliser autour du soutien aux prisonniers politiques, et donc aussi avec certains militants provenant d'organisations armées ou ayant été arrêtés pour des actions violentes. Ce paradoxe, c'est celui de l'écart entre le proche et le lointain, mais aussi et surtout entre des révolutionnaires qui répondent ou se défendent face à un régime ouvertement dictatorial et militaire, et d'autres qui prennent une initiative armée dans un cadre démocratique. Afin de dépasser cette distance et de construire une lutte solidaire politiquement et matériellement des détenus, le SR énonce les objectifs principaux qu'il se fixe, à savoir en premier lieu « de rompre la conspiration du silence sur le destin des camarades en prison et empêcher qu'encore une fois ne soit donnée d'eux une image déformée de bandits et provocateurs. »⁸²⁹ L'enjeu n'est pas nouveau et se pose comme une constante de l'engagement sur la question carcérale. La seconde visée pour le SR repose sur la nécessité d'ouvrir un débat plus large entre militants, sur ce qui est vu comme une texture nouvelle de la répression, d'où découle l'exigence de se demander « comment on peut résister et lutter contre celle-ci dans les conditions actuelles »⁸³⁰, afin de ne pas se cantonner à une position purement réactive face aux phénomènes répressifs. C'est un vaste chantier théorique et pratique qui s'ouvre et se poursuivra avec les réflexions autour de la « germanisation » (cf. chap.6 et 8). Pour l'heure, la parution de ce nouveau recueil est motivée par la nécessité d'alerter publiquement, principalement autour des situations particulières de Petra Krause et du couple Pietro et Heidi Morlacchi, mais aussi sur le cas de quatre jeunes bolognais inculpés pour le meurtre d'un policier à Argelato le 5 décembre 1974. La première, incarcérée à Zurich, doit répondre à des accusations de participation à plusieurs actions (incendie d'un magasin, attentat contre un consulat espagnol et vol d'armes), pendant que le couple est notamment poursuivi pour participation aux BR.

À travers les morceaux de correspondances recueillis dans la brochure, ce sont aussi bien les modalités de détention, la censure, l'isolement ou encore les conditions de santé qui en découlent qui nous sont donnés à voir, que des fragments d'intimité ou de liens familiaux ; comme, par exemple, dans les lettres que Heidi Morlacchi écrit à son plus jeune fils, Manolo, pour lui expliquer les raisons de son absence. Le ton balance entre marques d'amour maternel et explication de son engagement politique : « Et une chose est importante, mon amour, il ne faut pas beaucoup pleurer. Un peu oui, parce qu'après tu te sens mieux. Mais ensuite cela suffit, parce que nous savons que nous avons raison et que le communisme vaincra. Et alors les ouvriers et leurs enfants, comme toi et

827 Luis Carrero Blanco est président du gouvernement et un fidèle du régime franquiste lorsqu'il est tué dans un attentat à la bombe provoqué par l'organisation indépendantiste basque.

828 Soccorso rosso (a cura del), *Chi contro chi, op cit*, p.1.

829 *Idem*.

830 *Idem*.

Ernesto, commanderont, et feront en sorte que tous les hommes bons se sentent bien. »⁸³¹

La situation de Krause, surtout à partir du moment où elle se lance dans une grève de la faim, interpelle particulièrement car elle survient dans un contexte déjà marqué – internationalement – par la mort d'Holger Meins, membre de la RAF allemande, après 58 jours de refus de s'alimenter. Comme cela est dit dans une souscription qui circule, lancée à partir de septembre 1975 par le SRM et par le Comité international pour la défense des détenus politiques en Europe, « NOUS NE VOULONS PAS D'UN AUTRE HOLGER MEINS ! »⁸³² Mais il reste évident pour le SR que la situation ne peut se jouer uniquement à l'échelle du militantisme, mais requiert des appuis différents et des prises de position émanant de figures de notoriété internationale. C'est pourquoi le cas de Petra Krause, comme pour d'autres cas particuliers mis précédemment en avant (Valpreda, Achille Lollo, Giovanni Marini par exemple), donne également lieu à des dénonciations publiques *via* des médias de plus grande ampleur que ceux des réseaux militants et cherchent aussi à s'adresser à des instances plus élevées. On en trouve une illustration avec une « lettre ouverte au chef de l'État » publiée dans *La Repubblica* le 21 août 1977⁸³³. Dans celle-ci, Franca Rame s'adresse au président de la République pour qu'il intervienne directement en son nom propre, pour faire libérer la militante suisse extradée de son pays vers l'Italie. Krause se trouve, à ce moment-là, dans un état de santé particulièrement mauvais, et le maintien en détention empêche des soins médicaux. On sent dans ce genre de geste, portant sur un cas qui, bien que connu, n'a pas la notoriété d'un Valpreda, une forme de tentative un peu désespérée, là où les autres formes de mobilisation n'ont pas porté leurs fruits. Ici, la lettre ouverte ne vient pas appuyer un mouvement d'opinion massif. En mettant notamment en avant la condition de femme malade, on sent une volonté d'apitoyer, plutôt que de poser le cas en terme de rapport de force politique. Faut-il y voir une forme de démission dans la lutte après plusieurs années de contre-information autour de la situation de Petra Krause ? La bataille se fait ici légale et institutionnelle, plutôt que politique, mettant de côté les potentialités de mobilisation d'autres situations. Quelques jours plus tard, les avocats membres de son collège de défense et militants du SR, Piscopo, Senese et G. Spazzali, publient à leur tour une lettre ouverte dans *Lotta continua* pour appuyer une demande de mise en liberté conditionnelle. La militante suisse est en effet incarcérée en Italie en attente de jugement, car considérée comme une « personne d'une dangerosité sociale alarmante »⁸³⁴, au nom des faits dont elle est accusée. Les avocats appuient eux aussi leur propos sur l'état de santé et les soins réguliers et intenses dont elle a besoin, qui l'empêcheraient de prendre la fuite, mais aussi sur le fait qu'elle « n'a aucun intérêt à se soustraire

831 Ibid, p.28.

832 Soccorso rosso militante, Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa, « Appello al consiglio federale elvetico », Milan, 22 septembre 1975.

833 Franca Rame, « Lettera aperta al capo dello Stato », in *La Repubblica*, 21 août 1977.

834 Colleggio di difesa, « La battaglia legale per la liberazione di Petra », in *Lotta continua*, 25 août 1977, p.6.

au jugement, étant justement demandeuse d'un jugement depuis longtemps »⁸³⁵. Enfin, au-delà de la bataille sémantique sur la question de la fameuse « dangerosité » qu'il s'agirait de définir au mieux, les défenseurs mettent aussi en avant des arguments purement juridiques, notamment que ses co-accusés ont déjà été jugés et qu'il ne peut donc y avoir de falsification de preuves : « une détention ultérieure [...] ne serait pas justifiable par des fins de prudence processuelle »⁸³⁶.

Nous en avons déjà parlé, l'intensité des luttes italiennes nous fait penser que les groupes militants ont un regard un peu plus distancié à l'égard des mouvements dans les autres pays. Ce qui est scruté, bien souvent, c'est au final ce qui fait écho localement. C'est pourquoi, comme nous l'avons évoqué, plusieurs textes ou revues sur la question carcérale paraissent pour évoquer la situation allemande et les conditions de détention des prisonniers de la RAF. Par exemple, dans une « revue de contre-information militante », le secrétariat de coordination nationale du SR revient principalement sur ces derniers en détaillant l'isolement auquel ils sont soumis, les techniques de privation sensorielle et les conséquences irréversibles sur la santé des détenus, l'édification de la prison spéciale de Stammheim ou encore les atteintes aux droits de la défense.⁸³⁷ On voit bien que le SR fait paraître cette publication pour répondre à un appel à solidarité internationale lancé par le SR de Francfort, qui demande aux « camarades » d'apporter leur soutien pour exiger la libération immédiate des prisonniers de la RAF (cela peut passer par la traduction de l'appel, la récolte de signatures – notamment de personnes connues – ou encore par l'envoi de télégrammes de protestation au ministre de l'intérieur ou au juge d'instruction). Pour le SR italien, adhérer à cet appel est l'occasion de participer à la « divulgation de l'information [...] qui démystifie l'image donnée à l'opinion publique par la presse bourgeoise sur la vie en prison (présentée comme « dolce vita » par le journal « Bild Zeitung ») et sur la grève de la faim désespérée des camarades détenus, présentée comme « hobby » par le « Berliner Morgenpost ». »⁸³⁸

La mort du noyau historique de la RAF dans des conditions encore suspectes, en octobre 1977, provoque un élan supplémentaire de solidarité de la part du SR, notamment par l'entremise de Franca Rame qui s'emploie à lancer une campagne en faveur d'Irmgard Möller, laquelle a survécu à sa « tentative de suicide » et se trouve toujours maintenue à l'isolement dans la prison de Stammheim. Elle cherche principalement à interpeller la presse internationale et les forces politiques italiennes susceptibles d'être sensibles à la question. Surtout, elle organise une délégation qui doit se rendre en Allemagne de l'ouest pour tenir une conférence de presse avec des

835 *Idem.*

836 *Idem.*

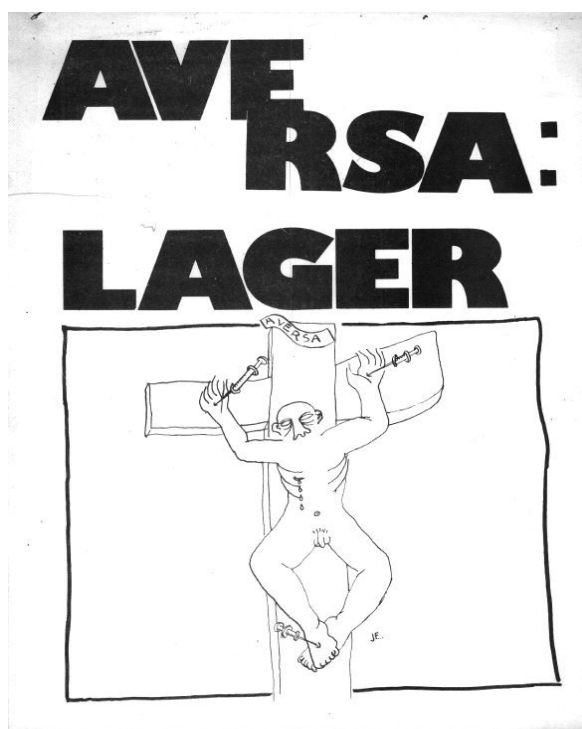
837 Soccorso Rosso – Segreteria di coordinamento nazionale (a cura del), « Rivista di controinformazione militante », n°2, Roma, novembre 1974.

838 *Ibid*, p.4.

personnalités politiques et intellectuelles « pour solliciter l'opinion publique démocratique allemande à exercer une juste pression envers les autorités compétentes »⁸³⁹.

Les situations en-dehors de l'Italie auxquelles le SR se réfère sont donc peu nombreuses et limitées dans un périmètre restreint et voisin. Elles font plutôt partie de ces légers déplacements de focale, de ces « pas de côté » qui permettent d'éclairer la réalité quotidienne avec un autre regard, de nouveaux outils ou des éléments d'analyse complémentaires. La Suisse et l'Allemagne de l'ouest ne sont donc pas choisies au hasard, mais bien parce que les cas relatés sont censés apporter de la matière à la compréhension de ce qui se passe localement. De la même manière, mais cette fois pour rester dans le cadre de la péninsule, ce décalage s'opère dans le champ de l'enfermement. Parce que la réclusion ne se cantonne pas à la prison, le SR s'intéresse à d'autres institutions totales comme les hôpitaux psychiatriques pour mettre en perspective les différentes formes d'incarcération et alimenter la réflexion politique sur le sujet.

G. Contre les institutions totales : de la prison aux hôpitaux psychiatriques



Bien que le cœur de l'intervention politique autour des instituts fermés se concentre évidemment sur la prison, le SR s'intéresse à d'autres structures aux fonctionnements proches ou similaires à celui de la prison, comme dans le cas des *manicomi*, ces hôpitaux psychiatriques qui

839 Franca Rame, « Impegniamoci per salvare la vita di Irmgard Möller », Milano, décembre 1977, in Archivio Marco Pezzi.

sont l'objet d'une lutte forte dans la même période afin d'en obtenir la fermeture. Il est d'ailleurs clair que des liens existent entre les médecins et les psychiatres impliqués dans ce combat et les comités du SR. De plus, il est fréquent que des prisonniers (politique ou de droit commun) y soient envoyés, que ce soit parfois comme forme de punition sous le prétexte de « nécessité d'observations psychiatrique »⁸⁴⁰, ou bien souvent parce que le détenu présente des problèmes de santé et qu'il n'existe pas de structure adaptée à ce genre de situation. L'hôpital psychiatrique représente alors un pis-aller afin de garder la personne détenue, tout en feignant de lui apporter des soins. Surtout, ce genre de structure s'insère dans le réseau des « prisons dures », caractérisées par des conditions structurelles moins clémentes, par un niveau de sécurité relativement plus grand, par une gestion plus rigide »⁸⁴¹. Cet ensemble de données permet de comprendre l'intérêt porté par le SR à cette question particulière, et l'espace occupé au sein de ses publications, notamment à travers les courriers dans les journaux, comme ceux du SRM. Cela correspond à une volonté de démasquer les différents plans sur lesquels se joue la question de l'enfermement, de montrer que l'hôpital psychiatrique – en tant que « dispositif de pouvoir » pour le dire avec Foucault – est aussi un terrain sur lequel doit se mener la lutte contre la répression. Pour évoquer cette question, nous avons retenu deux documents, intéressants à plusieurs titres. Le premier, *Giustizia e psichiatria*, parce qu'il est le fruit d'un travail commun avec d'autres groupes politiques et présente une analyse assez poussée de ce qu'est l'institution psychiatrique ; le second, *Aversa Lager*, pour sa forme originale et son caractère de témoignage.

Le premier donc, *Giustizia e psichiatria*, constitue un recueil de textes écrits par Psichiatria Democratica⁸⁴², Magistratura Democratica et le SR romain, paru à une date inconnue⁸⁴³, dont il faut signaler, en préambule, que les différents articles ne sont pas signés. Il est donc difficile de savoir quels sont les passages exacts provenant du SR, mais cette absence de distinction peut signifier que la brochure doit être prise comme un ensemble cohérent et assumé en tant que tel, voire même qu'elle est le fruit d'un travail et d'une élaboration communs. Au contraire d'autres recueils où chaque groupe politique tient à marquer la paternité de son intervention, l'hypothèse d'un discours partagé par les trois intervenants ne nous semble pas absurde. De manière plus concrète, cette brochure se présente comme une enquête sur « la condition et l'organisation des hôpitaux psychiatriques judiciaires et communs en Italie »⁸⁴⁴, et comme une contribution au débat sur ces

840 Christian De Vito, *op cit*, p.XXXV.

841 *Idem*.

842 Fondé en 1973 par Franco Basaglia, le groupe se propose notamment comme objectif de lutter contre la ségrégation et l'exclusion instaurées par les hôpitaux psychiatriques.

843 Nous pouvons tout de même affirmer qu'il date de 1974 ou 1975, puisque de nombreuses références sont faites aux discussions autour de la réforme carcérale de 1975.

844 Soccorso Rosso Romano, Psichiatria democratica, Magistratura democratica (a cura di), *Giustizia e psichiatria : inchiesta sui manicomi giudiziari e sui manicomi comuni*, p.0.

institutions. L'intérêt pour cette question de la psychiatrie, c'est de dévoiler un autre aspect de l'enfermement, un autre nom sous lequel le pouvoir répressif se dissimule – répression des corps et des « anormalités ». Les groupes militants dénoncent donc les collusions entre différentes sphères, selon eux liées dans un dessin commun : « Justice et Psychiatrie, dans une complicité réciproque avec le pouvoir politique, fournissent la justification idéologique et scientifique pour cette gigantesque opération de séquestration, en la réalisant quotidiennement avec leurs organisations institutionnelles. »⁸⁴⁵ Leur objectif consiste, à partir de là, à ouvrir la question pour en faire un terrain de lutte pour le mouvement de classe, terrain alors délaissé par ce dernier et sur lequel s'exprime « une capacité de lutte faible et discontinue »⁸⁴⁶. Pourtant, la population qui se retrouve dans ces instituts provient d'un socle sociologique commun. Ces hôpitaux ne s'occuperaient donc pas seulement de maladies ou de délits liés à ces dernières, mais participeraient à une opération politique afin de « fixer institutionnellement et juridiquement la domination d'une classe sur les autres. »⁸⁴⁷ Le cadre conceptuel posé autour des *manicomi* est donc empli de parallèles avec celui de la prison : c'est un autre cadre pour enfermer des prolétaires et des sous-prolétaires, un outil d'asservissement, de contrôle et de répression drapé derrière une prétendue neutralité médicale.

En révélant la réalité de ce genre de structure, c'est-à-dire les objectifs qu'elle poursuit, la contradiction entre soin et enfermement, les groupes militants comme le SR cherchent à ouvrir une brèche politique pour exiger la suppression de ces instituts en les remplaçant par des « services sociaux sanitaires et d'assistance »⁸⁴⁸. L'exigence de cette brochure naît donc aussi de la volonté de faire une proposition politique et non pas, seulement, une pure critique de l'institution. C'est sans doute là que l'on devine la présence de *Psichiatria democratica* parmi les auteurs : des spécialistes du champ psychiatrique capables de proposer des réformes concrètes et immédiatement applicables. La principale se résume à faire des asiles des espaces exclusivement dédiés « au soin spécialisé de l'infirmité »⁸⁴⁹ sans vocation « pénitentiaire ». De plus, la question de l'éloignement d'un cadre familial est également abordée : si l'objectif reste de soigner des personnes, la proximité avec un cadre social et familial d'origine est un élément central dans la rééducation des patients. En fin de compte, c'est une problématique politique et de société qui est posée, autrement dit, la manière dont une « société résout le problème du malade mental vrai ou supposé »⁸⁵⁰.

Outil de contrôle et non de soin, les *manicomi* sont alors définis comme des « institutions totales » au sens posé par le sociologue Erving Goffman, c'est-à-dire « un lieu de résidence et de

845 *Idem*.

846 *Ibid*, p.2.

847 *Ibid*, p.4.

848 *Ibid*, p.14.

849 *Ibid*, p.23.

850 *Ibid*, p.24.

travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. »⁸⁵¹ L'existence de ces instituts se fonde sur la nécessité de canaliser une certaine dangerosité sociale, mais pour les auteurs du recueil, leur finalité reste celle « de détruire systématiquement les personnes qui y entrent »⁸⁵². Il faut dire que le critère de la « dangerosité » reste bien flou, notamment quand on sait qu'il n'existe pas de limite d'âge pour entrer dans un *manicomio* judiciaire : celui d'Aversa, par exemple, comporte une section pour mineurs, et parmi ceux-ci beaucoup ont moins de 10 ans. Ce critère se fonde sur la probabilité ou la potentialité de commettre des délits, donnée qui reste bien difficile à établir scientifiquement et qui laisse la place à des interprétations idéologiques. D'ailleurs les détenus des prisons « normales » peuvent également y être envoyés, car jugés « difficiles » ou simplement rebelles par les directions de ces dernières afin de les isoler du reste de la population carcérale.

La brochure est l'occasion d'un panorama large sur l'institution psychiatrique, en présentant notamment des repères historiques et le cadre législatif en vigueur, ce qui fournit l'occasion de mettre en évidence certaines données qui accréditent la thèse défendue. Ainsi, sur le plan de l'organisation interne des *manicomi* judiciaires, les auteurs entendent, à travers les chiffres, démontrer que la question sanitaire ne représente pas la préoccupation majeure au sein de ces instituts. D'après les données datant de 1974, « Pour 2410 admis dans les six hôpitaux psychiatriques existant en Italie, il y a, globalement, à peine 35 médecins et 29 infirmiers [...] alors que les gardiens sont 580. »⁸⁵³ Cela témoigne, pour les militants, là encore de la finalité de ces structures : non pas une rééducation de personnes malades, mais bien une variante du régime carcéral. Le parallèle avec la prison se retrouve aussi dans l'architecture des *manicomi* et dans les conditions de détention : lits de contention, barreaux, sentinelles armées, isolement des sujets enfermés et interdiction de leur adresser la parole, interdiction de recevoir du courrier qui n'a pas été lu par l'administration avant, etc. Au fond, la critique porte sur l'existence de tout un fonctionnement qui tend « à la progressive destruction de la personnalité et de la résistance de celui qui est étiqueté par la logique du système comme « déviant ». »⁸⁵⁴ À ce point, la question de la santé rejoint une analyse anti-capitaliste : le malade interné dans un hôpital psychiatrique est aussi quelqu'un qui n'est pas considéré comme productif, il est en-dehors du champ économique. Il représente une forme de vie déviante, au sens où elle ne rentre pas dans les canons de la production, de la plus-value, etc. L'enfermement est une réponse aux contradictions du capital pour les auteurs de l'opuscule : certains

851 Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1979.

852 *Giustizia e psichiatria*, *op cit*, p.1.

853 *Ibid*, p.18.

854 *Ibid*, p.25.

besoins primaires ne sont pas assurés par le système en place, et plutôt que d'affronter ouvertement la question, ce dernier « cache » et enferme ce qu'il considère comme « déviant ». Ainsi, là où le problème de fond serait collectif, la réponse est individualisante. L'hôpital psychiatrique est alors décrit comme « une industrie qui travaille « à l'envers » : alors qu'à la FIAT il y a les chaînes de montage, dans l'hôpital psychiatrique se créent des débris humains systématiquement démontés et détruits. »⁸⁵⁵

Plus brièvement, *Aversa Lager* est une courte revue d'une douzaine de pages parue en 1975 et éditée par le SR. Elle est illustrée comme une bande dessinée par Jacopo Fo, le « fils de », dans l'optique de témoigner des violences perpétrées dans les hôpitaux psychiatriques criminels (qui sont remplacés au milieu des années 1970 par les nouveaux hôpitaux psychiatriques judiciaires suite à la réforme pénitentiaire adoptée en 1975), notamment dans celui d'Aversa. Les illustrations sont donc suivies de plusieurs extraits de témoignages de personnes qui y ont été détenues, qui racontent la brutalité du quotidien et des gardiens, les vexations, la saleté, la corruption, les somnifères en surdose, les lits de contention, etc. Le document se veut à charge et rappelle que des plaintes ont été déposées, auxquelles le parquet ne donne toujours pas suite au moment de la publication. Les dénonciations sont particulièrement critiques contre l'institution, comme par exemple celle mise en exergue : « Les détenus étaient pris par dix agents, déshabillés, étendus sur le lit de contention, étirés au maximum tant qu'on n'entendait pas craquer les os. »⁸⁵⁶ La brochure cherche toutefois à jouer sur une corde sensible et sur des ressorts affectifs, en faisant le parallèle entre le *manicomio* d'Aversa et le camp d'Auschwitz dans la dernière illustration. Néanmoins, au-delà de la thématique abordée, elle représente une petite particularité par la forme visuelle adoptée, en faisant principalement le choix du dessin pour raconter la vie dans une institution psychiatrique, et en laissant au final peu de place à du texte. Comme nous avons pu le voir précédemment avec les documentaires sur Marini ou le Policlinico, cela reste une manière – même si cela représente un pas de côté avec les formes militantes classiques d'information – de participer au mouvement de lutte pour une réforme des instituts de peine psychiatriques, en pointant un de ceux qui condense le plus de critiques de la part des membres du SR. De la même manière, l'avocat napolitain Saverio Senese, qui a également visité l'hôpital psychiatrique judiciaire d'Aversa, témoigne des formes de tortures particulièrement sordides qui y sont pratiquées : « Pendant une inspection nous découvrièmes des personnes oubliées depuis des mois sur des lits de contention, une abomination. Je me souviens de cafards marcher sur le corps d'une femme recouverte d'excréments. Des choses monstrueuses qui devraient faire honte à n'importe qui. L'Italie de 1975 se revendiquait en tant que pays civilisé. Cette

855 *Ibid*, p.50.

856 Soccorso rosso (a cura del), *Aversa Lager*, 1975, p.13, disponible en ligne sur : archivio.francarame.it

page ignoble démontrait le contraire. »⁸⁵⁷

Au final, il n'y a sûrement rien d'étonnant à voir le SR s'intéresser de près ou de loin à la question de la psychiatrie et de l'enfermement dans les *manicomi*, institution totale au même titre que la prison. Si il nous semble compliqué en l'état des documents dont nous disposons d'affirmer que le SR aurait mis en place ou étendu aux hôpitaux le même genre de réseau de soutien et de solidarité avec les internés qu'avec les prisonniers, la circulation des informations reste un souci central. C'est aussi l'occasion de déployer sur un front supplémentaire une critique anti-autoritaire et anticapitaliste de l'enfermement, en appelant à l'ouverture de luttes sur ce champ particulier. Mais nous ne sommes pas ici sur le terrain conceptuel et philosophique de l'anti-psychiatrie anglaise qui cherche à défendre la folie en tant que choix existentiel. Le souci que l'on retrouve aussi bien chez Basaglia que dans les textes du SR est un souci politique : c'est un appel à s'attaquer à l'institution qui traite la folie, en transformant dans un premier temps les mécanismes internes, le fonctionnement général, afin de sortir le *manicomio* du champ disciplinaire pour en faire un outil de soin, avant de faire disparaître complètement ces instituts. C'est donc dans ce cadre que prennent place des considérations de classe et une analyse en terme de production : l'économie reste centrale pour comprendre l'existence de cette structure et pour en faire l'objet d'une bataille politique. Les phénomènes de « déviance » et d'« anormalité » sont ainsi pris sous l'angle de la norme productive.

Le conflit sur la question des hôpitaux psychiatriques et les expérimentations pratiques comme celle menée par Basaglia à Gorizia conduisent en Italie à une réforme radicale d'importance : la loi 180 de 1978 sanctionne « non seulement l'abolition des hôpitaux psychiatriques, mais aussi l'élimination du jugement de « dangerosité » des malades mentaux »⁸⁵⁸.

857 Valerio Lucarelli, *op cit*, p.83.

858 Pierangelo Di Vittorio, « Oublier l'antipsychiatrie ? » in Jacques Arveiller (dir.), *Psychiatries dans l'histoire*, Caen, PUC, 2008, p.321.

Chapitre 6 : Les procès, scènes politiques

« Je suis ici pour accuser, non pour me défendre !... »⁸⁵⁹

Karl Liebknecht lors de son procès à Berlin le 23 août 1916

« L'accusé, même enchaîné se présente au nom d'un autre ordre et d'un autre monde. »

Jacques Vergès⁸⁶⁰

« C'est ainsi que les prétoires cessèrent d'être les relais de l'État colonial français pour se transformer en champs de bataille où chaque incident de séance était une grenade dégoupillée, chaque débat de procédure une mine explosive, chaque plaidoirie un raid de commando, autant de coups d'éclat largement répercutés par des médias intrigués et sous le charme de cette guerre de partisans transportée sur le terrain judiciaire. »

Jacques Vergès⁸⁶¹

« Le procès est une représentation scénique où les protagonistes ont un rôle préfixé et la conclusion est celle voulue par le metteur en scène. C'est un message qu'on veut transmettre pour faire en sorte que le malfaiteur n'ait plus ni la volonté de recommencer ni la possibilité d'avoir des imitateurs.

"Punir sera donc un art des effets". »

Giannino Guiso⁸⁶²

« Et puis le procès politique n'est pas le procès à un prototype criminel ou à une pathologie sociale : c'est la procédure légale que l'État adopte vis-à-vis de ses ennemis, que ceux-ci soient violents ou pas. Le procès politique, donc, est essentiellement un conflit de pouvoirs, même quand la disproportion des forces entre accusateur et accusé est visible et accablante. »⁸⁶³

Si l'on s'accorde à dire que les événements – au même titre que les idées – ne naissent pas de nulle part, *ex nihilo*, c'est donc bien qu'ils font partie d'une généalogie, parfois complexe à retracer.

859 Cité par Marcel Willard, *La défense accuse*, Editions sociales, Paris, 1955, p.89.

860 Jacques Vergès, *De la stratégie judiciaire*, Paris, Les éditions de minuit, 1968, p.100

861 Vergès, Jacques, *Justice et littérature*, Puf, Paris, 2011, p.130.

862 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. op. cit.*, p.74-75.

863 Aldo Bottini, Gabriella Buora, etc (a cura di), *Illegittima difesa. Avvocati e processi politici*, Milan, Milano Libri Edizioni, 1982, p.16.

Comme pour la question de l'engagement des intellectuels, nous retrouvons un processus similaire sur la conception des procès politiques entretenue par la gauche révolutionnaire. Tel notre confrère archéologue, il nous faut alors gratter les couches sédimentées des séquences historiques et politiques, pour retrouver le point de départ d'une prise en compte du moment processuel dans des stratégies politiques plus larges. De la même manière que des sujets centraux, comme ceux de la violence, de la légalité ou de l'organisation sont l'objet de débats, d'évolutions et de désaccords pour les révolutionnaires, celui de la justice, du rapport à l'appareil judiciaire et plus globalement à la répression possède une histoire riche, et s'inscrit dans un héritage plus large pour la gauche extraparlamentaire. Persichetti et Scalzone, dans leur ouvrage commun, ont bien posé la question de l'interprétation de la justice par les mouvements révolutionnaires :

Tous les mouvements de révolte sont confrontés, au cours de leur trajectoire, à la question pénale. [...] Quel comportement adopter face aux accusations que les pouvoirs constitués mobilisent contre ceux qui les combattent? Faut-il réfuter en bloc le système judiciaire et donc se positionner en tant qu'ennemi? Faut-il rentrer dans la dialectique du procès pénal et, en ce cas, dans quelle mesure? À partir de quels présupposés? Dans quels buts et avec quelles limites? Et tout d'abord, comment répondre lorsque l'on est accusé d'être *réellement ce que l'on est*? Que dire lorsque l'on est présenté comme "criminel"? Comment résoudre le dilemme qui a toujours assailli les révolutionnaires face au droit pénal dès lors qu'ils se retrouvent en position d'accusés?⁸⁶⁴

Chercher à répondre à ces questions constitue la source de notre motivation à remonter le temps, pour y trouver des éléments à même de nous permettre de comprendre les positionnements du SR, les discours et gestes qu'il déploie pendant une dizaine d'années. D'où notre motivation à interroger Blanqui ou Kaliaïev lorsqu'ils doivent faire face à leurs juges. C'est également ce qui nous pousse, malgré l'évident éloignement politique, géographique et historique entre les deux situations, à tourner notre regard vers la France et l'Algérie de la fin des années 1950 et du début des années 1960, et vers les procès faits aux militants du Front de Libération Nationale algérien (FLN). C'est enfin la raison qui nous oblige à opérer une comparaison avec le « cas allemand », l'autre démocratie occidentale touchée par un phénomène de lutte armée de matrice révolutionnaire dans l'après '68.

Des éléments introductifs à la question des procès politiques ont déjà émergé tout au long de ce travail, notamment pour parler des bombes de Piazza Fontana et du procès Valpreda. Cette affaire représente, en effet, un premier cas exemplaire de politisation des débats dans le cadre d'une affaire judiciaire au cours de la période qui nous intéresse. Si nous avons fait ce choix de la diversification, c'est qu'il nous semblait indispensable afin de saisir la complexité des situations, et, comme nous

864 Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *La révolution et l'Etat. Insurrections et "contre-insurrection" dans l'Italie de l'après-68 : la démocratie pénale, l'Etat d'urgence*, Dagorno, Paris, 2000, p.133.

l'avons dit, il ne s'agissait que d'une introduction à un problème plus large et plus profond, celui de la relation des militants politiques à la justice. Si le procès des anarchistes pour les faits du 12 décembre 1969 marque donc le *passage* effectif des écrits de Jacques Vergès et son fameux *De la stratégie judiciaire* dans une dimension pratique, il nous faut maintenant revenir de manière plus approfondie sur le moment du procès comme, selon les conceptions de la gauche révolutionnaire, « front de guerre », espace-temps de l'affrontement politique.

Il nous faudrait sûrement définir en préalable ce que nous entendons lorsque nous parlons d'un procès politique. Il existe en effet une double appréhension de cette notion. D'une part, et de manière classique, ceux-ci sont considérés comme « le résultat de la volonté de l'État de punir les opposants »⁸⁶⁵, c'est-à-dire une forme de « procédure judiciaire à travers laquelle un gouvernement tente d'éliminer des individus ou des groupes qu'il perçoit comme traîtres à son pouvoir. »⁸⁶⁶ Dans ce cadre, nous pouvons classer diverses séquences traversant l'Histoire, de Socrate aux procès staliniens, en passant par l'Inquisition médiévale ou les époux Rosenberg aux États-Unis⁸⁶⁷. Vanessa Codaccioni résume cette dimension : « Cet usage-ci renvoie à la « vision ordinaire » du « procès politique », celui qui met en scène un homme ou une femme considérés injustement accusés, au cours d'une procédure jugeant des crimes comme la trahison, l'insurrection et l'hérésie, c'est-à-dire pour reprendre la formule d'Émile Durkheim, les « vrais crimes », « ceux qui sont dirigés contre l'ordre familial, religieux, politique ». »⁸⁶⁸ Toutefois, il existe une autre manière d'entendre le procès politique, en tant qu'aboutissement d'une stratégie de politisation du moment judiciaire de la part de l'accusé, lequel ramène dans ce cadre son identité politique, ses motivations et la vision du monde dont il est porteur.

Cette approche nous ramène alors à un écueil majeur : il n'existe pas de définition consensuelle et rigide du procès politique à laquelle nous pourrions nous rattacher. Pour le dire encore avec Vanessa Codaccioni,

Ce n'est donc pas tant à la définition du « procès politique » qu'il faut s'attacher mais au sens que lui confèrent les individus, aux significations et aux pratiques qui lui sont attachées. On s'aperçoit ainsi qu'ils font l'objet de mobilisations et d'usages intellectuels et militants multiples, et que leur utilisation apparaît fortement dépendante des cultures et de l'histoire propres à chaque pays voire à chaque groupe qui se forge, à travers son passé, sa mémoire et les interactions quotidiennes de

865 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants. PCF et procès politiques, 1947-1962*, Paris, CNRS éditions, 2013, p.8.

866 *Ibid*, p.14.

867 Dans ce genre de cas, l'État cherche à sortir d'une (potentielle) situation de crise interne où sa légitimité pourrait être remise en question. Ainsi, il tente, à travers l'édification d'une figure de bouc-émissaire, de se déresponsabiliser en rejetant la faute d'un problème – politique, social, économique – sur un sujet « commode », de préférence isolé dans le corps social et disposant de peu de soutiens. Ces situations peuvent même fournir une assise plus solide à l'État, le renforcer voire représenter un moment constituant.

868 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants, op cit*, p.14-15.

ses membres, une conception singulière du « procès politique ».

C'est pourquoi il nous faut nous plier à notre proposition, ou du moins éclaircir le sens dans lequel nous entendons cette notion dans ce travail. Il nous semble donc, au vu des considérations préalables, que le procès politique peut être entendu comme une *manière* de considérer et de mener ce moment, aussi bien de la part de la justice elle-même que de l'accusé et (/ou) de son défenseur. Dans cette optique, un jugement considéré comme étant de droit commun peut subitement se transformer en dénonciation d'une injustice.

Parmi les éléments qui permettent d'identifier le procès politique, précisons également qu'il constitue une déformation ou un détournement des règles de la procédure pénale classique et du cours ordinaire de la justice. Pour les procès que nous avons étudié, en règle générale, ils ne sont pas reconnus comme étant politiques par les deux parties, et bien souvent c'est l'accusation qui tend à rester dans les canons du droit, pendant que la défense cherche à désaxer le propos pour élever le cas particulier au rang de problématique qui le dépasse. Nous nous intéresserons alors, ici, particulièrement aux situations où c'est de l'accusé qu'émerge la contestation et la politisation des débats. Un autre critère concerne le fait de toucher aux intérêts du pouvoir, voire même de remettre en question la légitimité de ce dernier. Le procès politique devient alors un rapport de force entre des camps opposés, antagonistes, qui ne sont déjà plus sur un terrain commun de dialogue. Cette dimension d'opposition politique rejoint la proposition de Vanessa Codaccioni : « Le procès politique, entendu comme l'affaire dont le processus de politisation est le plus abouti, représente dans l'imaginaire collectif tout procès instruit contre un adversaire du pouvoir. »⁸⁶⁹ De plus, nous avons parlé de la suspension du droit, mais il faudrait aussi souligner la suspension du temps lors du procès politique, en raison de son caractère exceptionnel. Les considérations classiques n'ayant plus cours, il peut alors se faire complètement expéditif comme entrer dans une temporalité très longue, qui dépasse ce qui pouvait être attendu à l'origine (nous y reviendrons en parlant du procès des BR ouvert en 1976 à Turin).

Enfin, il faut considérer que le procès, quand il devient politique – ou dans son devenir-politique, s'attache à poser une question fondamentale, celle de la *cause* à défendre : en partant de situations singulières, l'objectif est toujours de remettre au centre les questions plus générales posées par ces cas particuliers, d'opérer une « *retraduction* » comme le disent Brigitte Gaïti et Liora Israël : « Le lien entre « cause » au sens judiciaire et « cause » au sens public et politique [...] est aussi un lien historique et politique, associé à la période moderne, de retraduction d'une affaire judiciaire en exemple d'une cause, de montée en généralité à partir d'un cas particulier pour

869 Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception*, op cit, p.235.

dénoncer un scandale, établir une vérité, justifier un engagement. »⁸⁷⁰ Mais pour faire d'un procès une cause, un objet politique, il est nécessaire pour les militants de faire éclater le cadre clos du tribunal et de l'activité processuelle. À ce point, interviennent les soutiens extérieurs qui médiatisent le combat, organisent la propagande, cherchent des relais et lancent le dialogue entre des situations parfois très éloignées pour alimenter la dynamique. Ainsi, toute cause possède ses hérauts, ses portes-paroles, ceux qui ont le poids ou la justesse nécessaires pour la transformer en une affaire qui dépasse le cadre judiciaire. Comme Voltaire se saisissant de l'affaire Calas pour se faire le défenseur de la tolérance entre les religions, ou Zola et son *J'accuse*, nous voyons alors se nouer un fil rouge historique qui lie intellectuels, questions politiques et situations judiciaires particulières. Voilà en tout cas un préambule indispensable pour comprendre la suite de notre démonstration sur les procès politiques : voir dans un cas qui aurait normalement dû rester confiné aux livres de lois et à l'enceinte du tribunal un déplacement singulier, qui fait éclater et résonner l'affaire en dehors de l'arène pour en faire une question publique. Ce n'est sûrement, en fin de compte, qu'à cette condition que le procès devient réellement politique.

Dans cette perspective, il ne faut pas négliger le rôle des avocats-militants, qui a historiquement évolué jusqu'aux années 1970 (cf chap.3) ; leur implication aussi bien individuelle que collective pour défendre les détenus. En effet, si, comme l'affirme un document du SR, « le moment du procès consiste toujours en une activité politique »⁸⁷¹, alors l'avocat-militant doit, dans cette optique, savoir exploiter cette situation pour ouvrir une nouvelle ligne de front dans l'horizon général de lutte de classe dont il veut se faire partie prenante. Son objectif devient alors de contrebalancer la possibilité que le procès puisse « être un instrument asservi de manière rigide à la « raison d'État », utilisé à la seule fin d'obtenir un consensus et d'éliminer l'opposition. »⁸⁷² Mais cet engagement politique de l'avocat n'est pas toujours réductible à une bifurcation de trajectoire personnelle, il consiste aussi en un cheminement : « devenir avocat militant passe par l'apprentissage d'un ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être progressivement incorporés au gré des événements politiques ou judiciaires. »⁸⁷³

Nous nous accordons alors avec l'idée que « les « procès politiques » n'existent pas en soi. Pour être perçus et dénoncés comme tels par les opposants réprimés ou leurs défenseurs, certains

870 Gaïti Brigitte, Israël Liora, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes. » In: Politix. Vol. 16, N°62, Deuxième trimestre 2003. p. 18

871 Segreteria di coordinamento nazionale, *op cit.*

872 Fulvio Gianaria, Alberto Mittone, *Dalla parte dell'inquisito. L'avvocato e le « nuove ingiustizie » del processo penale*, Il Mulino, Bologna, 1987, p.18.

873 Vanessa Codaccioni, « « Le juridique, c'est le moyen ; le politique, c'est la fin » : les avocats communistes français dans la « lutte contre la répression » de guerre froide » in Le mouvement social, *Défendre l'ennemi public*.

cas judiciaires doivent émerger dans des contextes favorables à leur politisation, être utilisés politiquement par un ensemble d'acteurs aux intérêts complémentaires ou divergents, et passer différents filtres nécessaires à leur construction. »⁸⁷⁴ C'est donc au final sur un double plan que nous allons tracer une généalogie du procès politique, pour en faire émerger les aspects qui permettent de comprendre la conception qui en a été faite tout au long des années 1970, et la position du SR sur le sujet. Il nous faut en effet nous interroger, d'une part, sur la position des militants accusés et les stratégies de politisation qu'ils mettent en place dans ces moments, de l'autre, sur celle des avocats défenseurs de confiance « qui ont investi l'arène judiciaire et l'espace des mobilisations pour diffuser leurs causes, entretenir l'enthousiasme et le dynamisme militants, ou encore pour rallier de nouveaux membres »⁸⁷⁵, et les liens qui unissent ces deux composantes.

A. Prémises théoriques : faire du procès une arme.

1. Le procès comme rupture : éléments généalogiques

La conception du procès comme *moment politique* ne naît évidemment pas au XX^e siècle mais est plutôt le fruit mature d'une lente élaboration qui connaît une accélération que l'on pourrait placer au moment de la Révolution française. C'est que ce moment-là marque, selon Pieter Bakker Schut – repris par Agnese Grieco – une rupture et une délimitation dans la conception du « délit politique » et donc par là du « procès politique ». À partir de là, on assisterait à la naissance d'un nouveau paradigme :

[...] au dix-neuvième siècle [...] le procès est défini comme politique à propos des buts que celui-ci poursuit et non en raison du mobile de l'inculpé : celui-ci devient en premier lieu un moyen pour faire taire l'adversaire. En tant qu'instrument partie prenante dans la stratégie de la défense d'une nation, le procès politique sert à discréditer l'ennemi et est appelé à exercer la fonction d'avertissement et de dissuasion pour d'éventuels sympathisants. Il devient un instrument de propagande. [...] la fin ultime du procès politique n'apparaît pas non plus d'être celle d'établir, comme dans un « procès commun », la vérité des faits et de juger avec équité les responsabilités des inculpés, mais bien plutôt celle de condamner de manière exemplaire des ennemis déclarés de l'État. Et de les éliminer.⁸⁷⁶

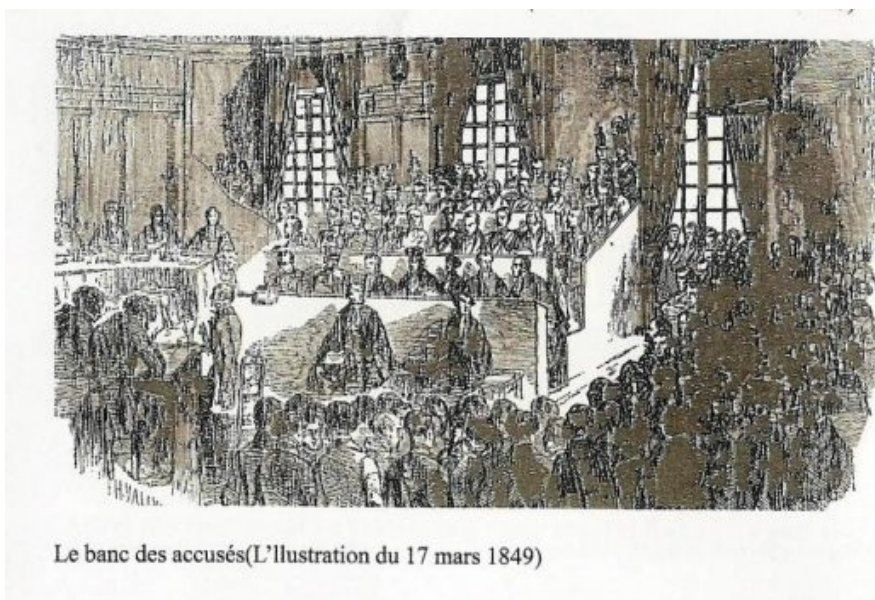
Ainsi, même s'il serait possible, à la manière de Vergès dans *De la stratégie judiciaire*, de remonter jusqu'à Socrate pour trouver une trace d'antagonisme lors du procès, qui serait à son sens

874 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants*, op cit, p.391.

875 *Ibid*, p.400.

876 Agnese Grieco, *Anatomia di una rivolta. Andreas Baader, Ulrike Meinhof, Gudrun Ensslin. Un racconto a più voci*, il Saggiatore, Milano, 2010, p.256.

la première marque de *rupture* face à des juges, nous ne partirons pas d'aussi loin. Nous pouvons pour notre part nous arrêter au XIX^{ème} siècle et au début du siècle suivant, où nous pourrions dire que naît à ce moment-là une conception « moderne » du procès politique ; autrement dit, c'est là que commencent à émerger et à s'agencer les éléments dont nous avons besoin pour comprendre le geste des militants italiens dans les années 1970.



Auguste Blanqui en procès

En effet, au XIX^{ème} siècle, à travers des cas de procès faisant suite à des tentatives insurrectionnelles ou à des moments de lutte politique dure, nous voyons émerger la possibilité du procès comme moment d'hostilité assumée. La question devient celle de rendre claire l'existence d'une inimitié irréconciliable entre deux positions antagonistes. Cette opposition n'est pas sans nous rappeler, ou évoquer, la ligne de démarcation tracée et établie plus tard par Carl Schmitt entre ami et ennemi qui se retrouve dans des déclarations, comme celle d'Auguste Blanqui, lors d'un des nombreux procès auxquels il dut faire face : « Je ne suis donc pas devant des juges, mais en présence d'ennemis ; il serait bien inutile dès lors de me défendre. »⁸⁷⁷ Voilà un des premiers traits communs aux procès politiques tels que nous cherchons à les comprendre ; on comprend alors qu'il n'est pas question ici de procès qui traiteraient de questions « politiques », mais bien de procès qui sont perçus comme des moments où la démarcation entre des groupes ou des positions se poursuit et s'approfondit. Ce n'est donc pas tant *la* politique qui est en jeu que *le* politique, l'identité de l'accusé et ses raisons, la vision du monde qu'il défend et cherche à propager et faire triompher. Ce ne sont

⁸⁷⁷ Auguste Blanqui, « Le procès des quinze, défense du citoyen Louis-Auguste Blanqui devant la cours d'assises » in *Auguste Blanqui, textes choisis*, Éditions sociales, Paris, 1971

donc pas des personnes avec un terrain commun de discussion qui se font face, mais bien des forces qui s'opposent. L'individu accusé devient alors un *médium* pour faire parler du sort d'un parti, d'un groupe, d'une communauté ou même d'un pays.

Via cet accusé, des systèmes de valeurs (ou des visions du monde) antagonistes se confrontent : l'affrontement porte alors sur la manière de nommer les faits en question, et sur la possibilité de renverser l'ordre symbolique qui s'exprime dans le procès. En clair, les inculpés qui font le pari de rendre politique ce moment se retrouvent sur un point central : accusés et accusateurs ne sont pas à la bonne place. Le système d'accusation et la législation étant vus et analysés comme des reflets des intérêts d'un camp ennemi, celui qui est dans la position de l'accusé se doit de rendre clair ce mécanisme et de déplacer son propre cas vers une position offensive. C'est pourquoi l'inculpé tente alors de parler au nom d'un ordre supérieur, en se faisant – ou en essayant de se représenter comme – le porte-voix de ceux qui ne parlent pas. Là encore, c'est Blanqui – l'« Enfermé » – qui parle :

Ne croyez pas que nous venions ici pour nous justifier des délits qu'on nous impute ! Bien loin de là, nous nous honorons de l'imputation, et c'est de ce banc même des criminels, où on doit tenir à honneur de s'asseoir aujourd'hui, que nous lancerons nos accusations contre les malheureux qui ont ruiné et déshonoré la France, en attendant que l'ordre naturel soit rétabli dans les rôles pour lesquels sont faits les bancs opposés de cette enceinte, et qu'accusateurs et accusés soient à leur véritable place.⁸⁷⁸

Ce qui transparait de ces propos, c'est qu'il serait presque gratifiant pour l'accusé d'être reconnu à sa juste mesure, c'est-à-dire en tant que « criminel », en tant qu'ennemi d'un ordre établi, puisqu'il est justement porteur d'un autre ordre symbolique. Nous voyons alors à l'œuvre un affrontement déporté sur la conception de la légalité, sur le champ de ce qui est délictuel ou non ; et la subtilité ne se résume pas à un jeu de langage, toute une conception de l'ordre social se déploie et se confronte avec une autre. Mais, au-delà d'un rapport polémique loin d'être seulement sémantique, se révèle la dimension collective : la rupture entre deux positions n'est pas seulement le fait d'une défense d'un champ de valeurs distinct, elle concerne une perception historique qui voit des *puissances* se faire face.

Enzensberger nous offre des éléments de réflexion sur ce sujet dans *Politique et crime*, à travers son étude sur « Les rêveurs de l'absolu », où il revient sur les attentats menés par les révolutionnaires russes du début du XX^{ème} siècle. Il s'attarde notamment sur l'exemple d'Ivan

878 *Idem.*

Kaliaïev⁸⁷⁹, héritier des Narodniki⁸⁸⁰ russes et membre de l'Organisation de combat des Socialistes révolutionnaires, dont le cas nous intéresse dans une perspective généalogique autour du procès de rupture. Celui-ci fait en effet le choix, suite à son arrestation, de ne pas reconnaître le tribunal qui le juge. Lorsque Kaliaïev est amené au tribunal devant ses juges (le 5 avril 1905), il prononce une ultime déclaration pour tenter de déplacer le jugement vers un affrontement au caractère historique :

Ici, je ne suis pas un accusé : je suis votre prisonnier. Nous sommes deux puissances en guerre. Des monceaux de cadavres nous séparent. Vous avez déclaré la guerre au peuple, nous avons accepté votre défi. Il ne vous est pas donné de me juger. Dans ce procès, vous ne pouvez pas plus envisager mon acquittement qu'il ne peut y avoir pour moi de condamnation. Regardez autour de vous : du sang partout, des larmes. C'est vous qui êtes au pilori, au pilori de l'Histoire. C'est elle qui rendra son verdict.⁸⁸¹

Ici, Kaliaïev se fait l'héritier de Babeuf, lequel exigeait d'être traité de « puissance à puissance » par le Directoire, refusant par là l'étiquette d'inculpé. Dans cette conception, ces puissances ne peuvent s'exprimer que sur le terrain de la guerre, tout le reste n'est que du *superflu*, et c'est en toute conscience que ce terrain a été accepté. C'est pourquoi, aux yeux des militants qui font le choix de rompre tout dialogue avec les juges, le procès sous sa forme « normale » n'a presque aucun sens, ne répond à aucune autre réalité que celle d'un pouvoir en place qui chercherait à se défendre ou à se maintenir. Le discours se fait presque messianique : c'est l'Histoire, un futur plus ou moins proche, qui est porteuse de vérité, qui doit mettre le point final au combat entre le révolutionnaire et le pouvoir en place représenté par son juge, qui doit trancher dans le conflit et décider du juste et de l'injuste.

La rupture se fait donc sur des plans successifs : dans le langage, dans l'ordre symbolique et, enfin, dans la conception de l'Histoire. Elle se poursuit dans une pratique du procès : tous ces éléments concordent à ne pas reconnaître la justice telle qu'elle s'exprime, à refuser de jouer le jeu de l'accusation et de la défense – vu comme un *spectacle* stérile – pour au contraire profiter de la scène ouverte que représente le tribunal, afin de donner un écho à une position politique. Pour comprendre et résumer la transition historique et politique qui s'opère, nous pourrions dire que l'on passe d'une dimension que nous pourrions qualifier d'« instinctive », à une dimension beaucoup plus stratégique, où la rupture lors du procès, assumée en tant que telle, renvoie désormais à une généralisation de l'hostilité politique. Ou encore, que *le procès est la continuation de la politique*

879 Ivan Kaliaïev participe à titre de complice à l'assassinat du comte Plehve le 15 juillet 1904. Il lance ensuite une bombe qui tue le grand-duc Serge Alexandrovitch le 17 février 1905. Il est aussitôt arrêté, jugé et pendu le 23 mai à la forteresse de Schlüsselburg.

880 Mouvement socialiste actif entre 1860 et la fin du XIX^e siècle, fondé à l'origine par des populistes russes. Il se transforme en société secrète en 1876 pour mettre en place un soulèvement révolutionnaire. L'aile violente du mouvement se tourne vers des attentats et des assassinats politiques autour de 1879.

881 Hans Magnus Enzensberger, *op cit*, p.288.

(/de la guerre) par d'autres moyens. Mais ce que nous venons de décrire reste encore fortement ancré autour de la figure de l'inculpé, de celui qui *doit* se défendre, mais reste encore isolé, délié de possibilités d'alliances plus larges. Or, comment, à partir de cette pré-histoire du procès politique, passe-t-on à un saut qualitatif dans les années 1970 (marqué notamment par l'importance du rôle de l'avocat, désormais sommé de choisir son camp dans la conflictualité sociale diffuse) ? C'est là, après la « prise de conscience » de l'inculpé sur ce qu'il peut faire du procès, et surtout sur la possibilité d'en faire une tribune pour attaquer, qu'intervient celle de l'avocat. La défense se fait à deux – inculpé et défenseur – et si le premier refuse de jouer le jeu, cela représente une injonction pour le second à prendre position : avec lui ou contre lui pourrait-on dire. Les premières formulations sur le sujet ne pouvaient venir que d'un avocat, ou plutôt d'un ancien avocat, reconverti en révolutionnaire professionnel.

2. Lénine et Willard : intégrer l'avocat.

Lénine cherche à théoriser en partie – ou au moins à tracer une position – le moment judiciaire pour en faire un terrain de lutte politique. Dans une lettre écrite à Elena Stassova (membre éminent du parti bolchevique), sa réflexion prend un double aspect : il cherche, d'un côté, à établir ce que devrait être l'attitude adoptée par l'inculpé vis-à-vis du tribunal, mais il prend également en considération la présence de l'avocat, en proposant une stratégie pour penser le rapport avec ce dernier. Comme le dit Sharon Elbaz : « Dans sa « lettre sur la défense », Lénine insistait, au début du siècle, sur la nécessité d'instrumentaliser le tribunal à des fins de propagande politique, oscillant entre le déni de toute légitimité de l'institution judiciaire et l'exploitation de tous les moyens d'expression offerts par la garantie des droits de la défense. »⁸⁸² Elbaz met le doigt sur le point principal de la stratégie léniniste : *l'instrumentalisation* ; tout s'articule en effet autour de cette notion. Concernant le tribunal et l'attitude à tenir devant les juges, il préconise plusieurs lignes possibles, allant du boycott total à la possibilité d'instrumentaliser le procès en s'en servant comme une plate-forme propice pour exprimer des positions politiques. Le tribunal est désormais perçu comme une arène ou comme caisse de résonance. Lénine reprend le flambeau de Blanqui ou Kaliaïev, mais en cherchant à formaliser les intuitions que ces derniers avaient ouvertes.

La nouveauté principale est ouverte à travers la question du défenseur : celle où Lénine se montre le plus vindicatif ou agressif. Il pose les bases d'une stratégie oscillant entre hostilité et manipulation, car selon lui « le mieux est tout de même de craindre les avocats et de ne les point

⁸⁸² Elbaz Sharon, « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », *Politix*. Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003. pp. 65-91.

croire *surtout* s'ils se présentent comme sociaux-démocrates et membres du parti. »⁸⁸³. Le prisonnier politique se doit alors d'entretenir une méfiance permanente à l'encontre de son défenseur, en ne lui laissant pas la moindre marge de manœuvre ou la possibilité de prendre des initiatives : « Les avocats doivent être inflexiblement tenus en main, placés sous les rigueurs de l'état de siège, car cette canaille d'intellectuels joue souvent de mauvais tours. »⁸⁸⁴ Cette rigidité et ce profond dogmatisme mènent vers une orientation claire : l'avocat doit être placé dans une position de subordination au parti révolutionnaire, incarné par l'inculpé. L'avocat, dans la stratégie léniniste, doit se borner à être le porte-voix des requêtes de l'inculpé, sans aucun processus d'élaboration commune. La dureté du ton et le flot d'insultes à l'encontre des défenseurs peuvent parfois prêter à sourire quand on sait que Lénine lui-même avait une formation d'avocat : il se place d'une certaine manière au-dessus de la mêlée, n'entrevoyant pas la possibilité d'une radicalisation politique au sein de certaines professions. Le futur leader bolchevique adopte d'emblée une position statique qui ne laisse aucune place à une autre relation qui pourrait survenir entre un inculpé et un avocat sensible à sa cause. C'est d'ailleurs sur ce point que Marcel Willard⁸⁸⁵ tente de revenir pour essayer de déplacer le curseur de confiance à l'encontre des avocats, ouvrant ainsi la voie à la figure de l'avocat-militant.

Dans son ouvrage devenu célèbre, *La défense accusée*, Willard – célèbre défenseur de Dimitrov lors du procès de l'incendie du Reichstag –, cherche à présenter un mélange de conseils adressés aux militants révolutionnaires arrêtés qui doivent passer en jugement, et d'indications sur l'attitude que se doit d'avoir l'avocat « camarade ». Il théorise ainsi « la « défense politique », cette stratégie qui consiste, au sein du tribunal, à superposer défense juridique et argumentations politiques »⁸⁸⁶. Il repart des grandes lois posées par Lénine qui doivent être suivies dans un procès politique par l'inculpé communiste : « Défendre sa cause et non sa personne ; Assurer soi-même sa défense politique ; [...] ; Attaquer le régime accusateur ; S'adresser, par-dessus la tête du juge, aux masses. »⁸⁸⁷ Willard, dans sa réflexion, intègre l'avocat à la stratégie du procès, pour ne plus en faire seulement un simple faire-valoir juste bon à être instrumentalisé, à la manière de Lénine. Marcel Willard, à la suite de ce dernier, cherche à répondre à la question brûlante du rapport entre révolutionnaire et État quand le premier est arrêté par le second : « *Comment un combattant révolutionnaire doit-il se conduire lorsqu'il tombe au pouvoir de l'ennemi? Quel doit être son*

883 *Idem*.

884 Lénine, « Lettre à E. D. Stassova et aux camarades emprisonnés de Moscou » in *Œuvres*, tome 8 (janvier-juillet 1905), Éditions sociales, Paris, 1964, p.61.

885 Marcel Willard (1889-1956), avocat, il adhère au Parti communiste en 1923 et devient également membre du SRI. Défenseur de nombreux militants communistes, il entre dans la clandestinité au moment de la seconde guerre mondiale. À la fin du conflit, il s'oriente vers une carrière politique, assumant notamment la charge de secrétaire général à la justice et celle de sénateur entre 1946 et 1948.

886 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants. Op cit*, p.38.

887 Marcel Willard, *La défense accusée, op cit*, p.30.

*attitude en présence de l'appareil d'État, et notamment de ses juges? »*⁸⁸⁸ demande alors l'avocat français. Selon lui, il est possible de ne pas cantonner les défenseurs à un simple rôle technique et procédurier, mais d'avoir des relations de confiance avec des avocats « qui ont fait leurs preuves et dont le militantisme a rompu toute amarre avec la formation bourgeoise et la déformation professionnelle. L'"état de siège" dont parlait Lénine ne doit pas être appliqué sans distinction à tous les défenseurs *quels qu'ils soient.* »⁸⁸⁹

C'est là le signe d'un passage, d'une conception neuve de la défense qui s'élabore dans une perspective toujours politique, toujours *offensive*, mais désormais pensée en commun avec l'avocat. Il s'agit donc d'une tentative de dessiner les contours de ce que serait un avocat-militant, mais aussi d'un signe précurseur pour faire de ce dernier un intellectuel de parti. Nous nous accordons donc avec Liora Israël sur le fait que « [...] le modèle défendu par M. Willard de l'avocat moins avocat que militant, qu'il incarnait lui-même, constitue une forme radicale de définition de l'avocat par sa cause plutôt que par la dimension professionnelle spécifique de cette activité. »⁸⁹⁰ On voit ainsi gommée la frontière entre monde professionnel et monde politique. C'est une question de subjectivité qui se joue ici, où le sujet se doit de mettre en avant ce qui fait sa radicalité, et non son savoir-faire.

Toutefois, si Willard n'ose pas encore faire un pas de côté marqué vis-à-vis de *La lettre écrite* par Lénine, c'est bien parce qu'il continue à professer que le militant doit avant tout compter sur lui-même pour assurer sa défense et que l'avocat, même si ses motivations peuvent être honnêtes, reste subordonné aux exigences politiques de l'inculpé, ou, pour le dire autrement : « le juridique doit toujours rester subordonné au politique. »⁸⁹¹ La hiérarchie reste encore claire. Et Willard de prendre des accents dignes de Clausewitz ou de Machiavel pour énoncer la règle de base que ne doit jamais perdre tout militant révolutionnaire : « Le juridique, c'est le moyen; le politique, c'est la fin. *S'il n'est pas politique d'ignorer le moyen, les moyens de droit et de fait, il est moins politique encore de laisser le juridique dépasser son rôle de moyen.* »⁸⁹² Dans son jeu de funambule entre les écrits de Lénine et une conception qui serait *autre*, Willard se réfugie dans les mots de Dimitrov pour trouver un sens particulier au devoir de l'avocat-militant : se faire le relais entre l'inculpé et le monde extérieur, en fournissant la documentation utile à la mise en place de la défense, en se faisant le porte-voix hors des murs de la prison ou du tribunal, en diffusant les écrits. L'objectif qu'assigne Willard à la défense n'est pas seulement d'obtenir l'acquittement et la libération du prisonnier – même si c'est évidemment un point important –, mais aussi de maintenir intacte la texture éthique

888 *Ibid*, p.19.

889 *Ibid*, p.21.

890 Liora Israël, *Robes noires, années sombres, op cit*, p.77

891 Marcel Willard, *op cit*, p.28.

892 *Ibid*, p.334.

du militant jugé ; c'est là qu'intervient la sensibilité politique de l'avocat : « Seul un défenseur plus militant lui-même qu'avocat peut mieux comprendre et seconder le dessein politique de ses camarades, en mettant à leur service les ressources de son talent et de son expérience juridique. Et encore, cet avocat révolutionnaire, ou, mieux, ce *révolutionnaire avocat*, ne doit jamais cesser de se défendre lui-même contre sa déformation professionnelle et sa formation bourgeoise. »⁸⁹³

3. Vergès et les procès du FLN : de la « connivence » et de la « rupture »

Les luttes de décolonisation des pays du « tiers-monde » fournissent des apports théoriques et un bagage militant non négligeable, ensuite repris par les mouvements soixante-huitards, pour qui l'anti-impérialisme constitue une des pierres angulaires de l'engagement, notamment dans le contexte de guerre du Vietnam. Songeons par exemple au « manuel du guérillero » de Carlos Marighella, amplement débattu et repris par les premiers militants qui versent dans la lutte armée en Italie ou qui ont une proximité avec la violence politique. Mais ce bagage ne se limite pas à un rapport exclusif à la violence politique : comme corollaire à celle-ci, on retrouve une pensée de l'anti-répression, et plus particulièrement du procès qui s'est affinée au cours des années de lutte à travers sa mise en pratique.

La lutte d'indépendance de l'Algérie, menée notamment par les membres du Front de Libération Nationale (FLN)⁸⁹⁴, s'inscrit dans ce contexte international de décolonisation. Au fil des années 1950, le conflit se durcit et s'intensifie entre militants indépendantistes et État français : massacres de civils, attentats à la bombe, manifestations durement réprimées, etc. Progressivement, cet affrontement se transpose à d'autres terrains ou d'autres espaces : la France métropolitaine, évidemment, mais aussi, de manière bien moins visible, sur le terrain judiciaire. Des vagues d'arrestations frappent régulièrement le FLN et d'autres organisations, afin de démanteler des réseaux clandestins, ce qui amène à plusieurs grands procès dont certains ont marqué l'histoire du droit. À ce moment-là, la guerre de libération nationale fait son entrée dans les tribunaux, notamment menée par les militants du FLN. Nous ne pouvons ici retracer entièrement et dans sa complexité l'évolution du processus et des stratégies qu'ont suivies ces derniers, ce qui mériterait sûrement une étude à part entière, mais il nous faut placer quelques bornes qui mènent à l'élaboration d'une nouvelle attitude de la part des inculpés : la défense « de rupture ». La première concerne l'implication d'avocats français (métropolitains), organisés dans des collèges de défense collectifs, parmi lesquels nous retrouvons de jeunes défenseurs comme Roland Dumas ou Jacques

893 *Ibid*, p.26.

894 Dès son origine en 1954, le FLN possède une branche armée organisée au sein de l'Armée de libération nationale (Aln).

Vergès⁸⁹⁵. Ceux-ci se rendent rapidement compte que leurs présumés ne possèdent aucune validité dans ce contexte si particulier ; il s'agit de la transposition d'une guerre sur le terrain judiciaire et le dialogue entre les deux parties ne peut se faire car il n'existe pas de terrain d'entente commun :

Le concept du procès de rupture a été forgé pendant la bataille d'Alger en 1957. Tous les avocats algériens ayant été arrêtés, la défense des prisonniers du FLN a échoué à des avocats venus de France. Eux aussi, comme l'avocat de von Salomon, étaient désireux de nouer un dialogue avec les juges des tribunaux militaires sans se douter qu'un tel dialogue était pour les mêmes raisons impossible, les valeurs des uns et des autres étant aux antipodes.⁸⁹⁶

À partir de ce constat, se forment une position et une attitude de la part des inculpés qui renoncent à discuter avec les tribunaux des faits spécifiques reprochés ; comme le dit encore Vergès : « Dans ces conditions, un collectif de jeunes avocats du FLN imagina un nouveau système de défense : la défense de rupture, qui consiste à s'adresser, par-dessus le tribunal, à l'opinion publique pour qu'elle contraigne les autorités politiques à ne pas faire exécuter la sentence de mort que des tribunaux prononceraient inévitablement. »⁸⁹⁷

Cette stratégie n'est pas adoptée immédiatement par le FLN et ses collègues de défense. Dans une première phase, les militants restent prisonniers des modalités classiques : discuter les faits et faire comprendre les motivations de leurs gestes. Mais face au constat de l'inefficacité de cette tactique et de la nécessité de faire déborder l'affrontement politique du cadre du tribunal, l'organisation indépendantiste renonce à tout débat et opte pour une position de refus total de la juridiction française en revendiquant son statut de belligérant au sein d'une guerre d'indépendance. C'est notamment à travers la question de la torture⁸⁹⁸ – non plus seulement sa simple dénonciation, mais en l'analysant comme pratique substantielle du colonialisme – que la rupture s'impose comme stratégie pour les militants du FLN et leurs avocats. À ce moment-là, la guerre coloniale est ainsi mise en procès.

895 « La seconde catégorie est celle des réseaux de type militant. Les conflits liés au processus de décolonisation, la guerre d'Algérie tout spécialement, ont concerné au premier chef les avocats préoccupés par la chose publique, et, de façon plus générale, les avocats désireux de s'impliquer dans la défense des hommes et des femmes traduits devant les tribunaux. [...] Les avocats de gauche et d'extrême gauche ont cherché, en revanche, à explorer les chemins d'un nouveau militantisme, à travers les "collectifs" d'avocats, [...]. » in Gilles Le Beguec, *La République des avocats*, Armand Colin, Paris, 2003, p.208.

896 Vergès, Jacques, *Justice et littérature*, op cit, p.128.

897 *Ibid*, p.129

898 « La dénonciation de la torture au sein des prétoires, partie intégrante de la défense politique des avocats spécialisés dans la cause anticoloniale depuis le début des années cinquante, est ainsi l'une des principales ressources des avocats communistes [...]. » in Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants*, op cit, p.368.



Jacques Vergès

Si nous avons décrit le cheminement qui amène à une modification dans la manière d'appréhender les procès politiques menés par l'État français contre le FLN, il nous faut à présent saisir l'élaboration théorique opérée par Jacques Vergès qui le conduit à dresser une catégorisation entre les procès. L'avocat français amène cette distinction dans un ouvrage qui a fait date : *De la stratégie judiciaire*, paru en France en 1968 et traduit en italien dès l'année suivante⁸⁹⁹. Il part d'une vision anti-impérialiste proche de la gauche communiste et du présupposé selon lequel « tout procès recèle un affrontement politique, et que la justice est toujours armée pour défendre l'ordre établi »⁹⁰⁰. Il s'inscrit dans la généalogie précédemment décrite, puisque selon Vanessa Codaccioni il remanie des « pratiques largement routinisées dans le mouvement communiste international », des « stratégies politico-judiciaires créées avant et pendant la lutte antifasciste »⁹⁰¹. Il forge un appareil conceptuel pour appréhender les procès, selon le comportement face à l'ordre public, ainsi que les buts qui y sont poursuivis par les accusés en distinguant entre les « procès de connivence » et les « procès de rupture ». Les premiers correspondent à des procès « classiques », au sens où ils consistent à discuter des faits reprochés, à expliquer le comportement adopté, selon les modalités normales d'une défense qui répond à l'accusation, acceptant ou niant les faits ; l'essentiel réside dans le fait qu'il existe un dialogue entre les deux parties qui rend le procès possible. Au contraire, quand l'accusé refuse de rentrer dans cette scénographie, l'« appareil judiciaire se désintègre. »⁹⁰² L'idée de

899 Il n'est pas anodin de noter que le livre de Vergès constitue par la suite une « pièce à conviction » lors de perquisitions (nous pensons notamment à celle du bureau de Saverio Senese en 1977, cf chap.8) et qu'on le retrouve également comme lecture indispensable et livre de chevet pour de nombreux militants comme certains brigadistes (comme le dit Prospero Gallinari : « La *Stratégie du procès politique* de Jacques Vergès est le livre qui tourne frénétiquement dans les cellules. Le petit volume de '68 est déjà à sa manière un classique. », in Prospero Gallinari, *Un contadino nella metropoli. Ricordi di un militante delle Brigate rosse*, Milan, Bompiani Overlook, 2006, p.132.).

900 Jacques Vergès, *De la stratégie judiciaire*, op cit, p.7.

901 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants*, op cit, p.375.

902 Giuliano Berti Arnoaldi Veli, « Trent'anni dopo il processo ai capi storici delle BR. Torino 1976 » in *La Previdenza forense*, n°2, aprile-giugno 2006, pp.115-119

la « rupture » n'est pas neuve en soi, mais trouve ici une mise en pratique dans une série de procès (de la bataille d'Alger au procès Jeanson en 1960), suivie d'une formulation plus théorique – mais reposant sur les faits – dans le livre.

La « rupture » concerne donc évidemment au premier rang l'accusé, qui assume une posture politique. Nous retrouvons ici l'idée, développée précédemment, du procès comme moment d'affrontement entre des puissances antagonistes : « Dans un procès de connivence, il n'y a qu'une volonté de vaincre, celle de l'accusation. Dans un procès de rupture, il y en a deux. »⁹⁰³ Cela représente une ligne de fracture majeure avec la « connivence », puisqu'un véritable affrontement émerge alors, un refus prononcé de la discussion, comme le dit encore Vergès : « La défense de rupture mise au point par les avocats du FLN suppose un antagonisme radical entre les valeurs des juges et celles des accusés. Pas de synthèse possible ici, entre une thèse et une antithèse que tout sépare. On a quitté l'univers de la dialectique pour celui du conflit. Un abîme sépare les parties. »⁹⁰⁴ Une fois ce fossé creusé et tout dialogue refusé, toute la procédure judiciaire dans son expression classique est remise en cause. Apparaît ainsi clairement l'objectif de cette stratégie, qui repose sur la tentative de *désarticuler* le dispositif du procès en le transformant, non plus en jugement à l'encontre de faits particuliers, mais en séquence antagoniste : « La rupture bouleverse toute la structure du procès. Les faits passent au deuxième plan ainsi que les circonstances de l'action; au premier plan apparaît soudain la contestation brutale de l'ordre public. »⁹⁰⁵ Les rôles sont alors bouleversés : la « rupture » remet en question la figure du juge, la compétence même des magistrats à juger les militants, elle révèle une *guerre des mondes*. La catégorie même de culpabilité est complètement renversée ; et c'est ce renversement que décrit ici Vergès avec lyrisme et grandiloquence :

Faits de rupture totale – contestation de la compétence des juges – et de très grande mobilité, combinant les changements brusques de champs de bataille judiciaires avec l'appel aux immenses réserves de sympathie à travers le monde ; faisant, par l'extension de la lutte collective de tous les accusés, de tous les procès une seule bataille prolongée, les procès du FLN ont marqué de manière scandaleuse la désintégration de la justice et, au milieu des clameurs, son passage qualitatif à la guerre révolutionnaire.⁹⁰⁶

Mais si la rupture nous intéresse à plus d'un titre, c'est aussi parce qu'elle ne concerne pas seulement l'inculpé, mais aussi – et peut-être avant tout – son (ou ses) avocat(s). En effet, une des caractéristiques principales du procès de rupture se situe du côté de la défense, où l'objectif n'est plus tant d'obtenir la libération du prisonnier ou son acquittement, mais bien de mettre en avant les

903 Jacques Vergès, *De la stratégie judiciaire*, op cit, p.86.

904 Jacques Vergès, *Justice et littérature*, op cit, p.134-135

905 Jacques Vergès, *De la stratégie judiciaire*, op cit, p.87.

906 *Ibid*, p.183.

idées politiques de ce dernier, de transformer le tribunal en une grande scène qui servirait de caisse de résonance à un combat particulier.⁹⁰⁷ L'accusé n'est plus là comme individu, il est là en tant que militant, en tant que héraut d'une cause, porteur d'un message et d'une vision du monde, ce qui contribue à une « désindividualisation des procès »⁹⁰⁸ pour emprunter à Vanessa Codaccioni. Il se doit de mettre en évidence le fossé qui existe entre ses juges et sa cause – ce que disait Edgar André, dirigeant communiste de Hambourg, à ses juges nazis : « Toute une conception du monde nous sépare. Il existe un abîme entre nous. »⁹⁰⁹ Nous assistons alors à un véritable détournement du sens originel du procès : dans cette optique, il semble que le sens de ce dernier n'est plus tant un combat pour la *vérité* qu'une bataille *sensible*. Une autre légalité est opposée à celle du tribunal, une justification du geste politique au nom d'idées considérées comme supérieures à la loi. Le procès devient alors un conflit éthique, dans lequel la défense de rupture joue avec « l'irrévérence, les incidents, le scandale »⁹¹⁰ pour reprendre les mots de Sylvie Thénault⁹¹¹. Le rôle de l'avocat consiste, en effet, à ne pas laisser l'accusé seul face à ses juges, mais au contraire à se mettre à ses côtés pour donner de la voix et de la résonance aux affirmations de son « client ». Dans le cadre des procès du FLN, les procès deviennent des « tribunes » publiques en vue de dénoncer la politique française en Algérie, comme l'explique l'ancien militant, devenu par la suite président, Abdelaziz Bouteflika :

La caractéristique principale du "procès de rupture" est de briser le silence dans lequel se sont tenus les premiers procès. Il s'agit ni plus ni moins de "transformer le tribunal en tribune", de dénonciation de l'ordre colonial dans sa totalité et d'affirmation inlassablement martelée du droit de la nation algérienne à l'indépendance dans le cadre du Front de libération nationale. [...] Au prix d'une dangereuse témérité, ils ont réussi à transformer les prétoires français, qui avaient pour mission d'étouffer, de banaliser et de culpabiliser les voix de l'Algérie combattante, en véritable front de la Guerre de libération nationale.⁹¹²

L'avocat prend donc parti, consciemment, pour la cause de l'inculpé, et utilise la parole de dénonciation comme une arme destinée à bouleverser l'opinion publique. L'intention est de faire sortir cette voix en dehors de l'enceinte du tribunal pour qu'elle ne reste pas seulement circonscrite au champ clos de la (non-)discussion du procès. Dans *Défense politique*, écrit par le « collectif » FLN composé de maîtres Benabdallah, Maurice Courrégé, Mourad Oussedik, Jacques Vergès et Michel Zavrian, on retrouve cette consigne donnée à l'avocat-militant qui en fait une part essentielle

907 Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants*, *op cit*, p.382.

908 *Idem*.

909 Jacques Vergès, *De la stratégie judiciaire*, *op cit*, p.183.

910 Sylvie Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La « défense de rupture » en question » in *Le mouvement social, Défendre l'ennemi public*.

911 Vanessa Codaccioni parle également des stratégies en vue « de créer du « désordre » dans le prétoire : « l'irrespect passif », le refus de se conformer aux règles d'une procédure judiciaire, les nuisances sonores, ou encore les suspensions répétées du procès. » in *Punir les opposants*, *op cit*, p.383.

912 Vergès, Jacques, *Justice et littérature*, *op cit*, p.129

de la position de rupture :

Dans le champ clos du tribunal, l'accusé reste un soldat. [...] Il sait que son argumentation peut aussi, par-delà les juges, avec l'aide consciente de ses avocats, effective de la presse, toucher l'opinion ennemie et l'opinion internationale, quoique cette arme nouvelle, la parole, lui soit inhabituelle; [...]. L'avocat n'a pas à constater la position de son client du bout des lèvres et en tremblant de peur; il doit la prendre à son compte et la soutenir ou s'en aller. Car la défense politique ne peut être que l'œuvre commune des accusés et de leurs défenseurs.⁹¹³

Le procès de rupture révèle – ou met en valeur – les différentes manières de faire qui s'offrent à un avocat : si nous le savions déjà susceptible de contester la loi sur le terrain même de la loi en opposant des défenses techniques, il peut aussi, en choisissant de se reconnaître en partie dans la trajectoire de son « client », faire le choix d'une opposition politique au tribunal. Cet élargissement des gammes du défenseur est évidemment lié de manière étroite aux décisions prises par l'inculpé dont il est en charge : ce dernier suit également sa propre stratégie et adapte son discours au gré des événements. Il arrive en effet que l'accusé prenne la décision de sortir de son rôle classique : « Non pour se défendre mais pour accuser. Pour s'adresser à ceux qui sont hors du procès, pour maintenir et diffuser une identité que l'acceptation du dialogue compromettrait. Si l'avocat [accepte] librement de le soutenir dans cette aventure son rôle mutera, éventuellement jusqu'à l'identification avec la position de l'assisté. »⁹¹⁴ Surtout, ce qui est important pour bien comprendre ce qui se joue dans les procès de rupture, c'est que si l'accusation reste évidemment bien en place, il n'existe plus de défense : « personne ne défend personne »⁹¹⁵ selon les mots de Fulvio Gianaria. Tout le rituel du procès vole en éclats, ainsi que la neutralité technicienne habituelle. « Le procès de rupture n'est plus un procès mais un spectacle différent et le rôle de l'avocat s'évanouit en tant que tel. Il lui est demandé et consenti d'exister seulement si l'identification avec l'inculpé est totale, sans prise de distance. »⁹¹⁶

B. Digression allemande : la RAF passe à l'attaque / « germanisation », acte 1.

Nous avons déjà évoqué la similitude entre les situations italienne et allemande dans les années 1970. Dans cette dernière, nous pouvons trouver des éléments en mesure d'expliquer la réalité italienne et le temps « long » des processus. La question de la lutte armée et d'une violence

913 Theolleyre, Jean-Marc, *Ces procès qui ébranlèrent la France*, Grasset, Paris, 1966, p.19.

914 Fulvio Gianaria, Alberto Mittone, *Dalla parte dell'inquisito. L'avvocato e le « nuove ingiustizie » del processo penale*, Il Mulino, Bologna, 1987, p.35-36.

915 Fulvio Gianaria, Alberto Mittone, *op cit*, p.37.

916 *Idem*.

révolutionnaire menée par des avant-gardes clandestines n'est pas strictement endogène à l'Italie, mais se retrouve, évidemment dans une mesure moindre, aux USA, au Japon ou encore en Allemagne de l'Ouest.⁹¹⁷ Cette dernière et l'Italie sont donc les principales démocraties occidentales qui doivent affronter une violence armée (provenant également de l'extrême-droite en Italie). C'est pourquoi, pour reprendre les mots de Marica Tolomelli, nous pouvons « abandonner l'idée d'anomalie pour comprendre les dynamiques qui caractérisent les années 1970 en Italie. »⁹¹⁸ À travers le procès – politique – fait à la *Rote Armee Fraktion* (RAF) et les nombreuses conséquences qui en découlent, le *long* « automne allemand » est instructif à plusieurs titres : d'un côté, il montre les choix stratégiques faits en terme de « rupture » par les militants révolutionnaires face au tribunal et le rôle tenu par les avocats de confiance dans cette stratégie. De l'autre, il dévoile aussi les réactions de l'État : qu'elles soient législatives, judiciaires ou policières, elles se placent toutes sur le plan unique de la répression. Ce qui se joue alors, en-dehors de la scène close du tribunal, c'est l'instauration d'une législation d'urgence qui s'attaque aux droits de la défense. Nous sommes face à des *échos*, voire même à une certaine anticipation sur la situation italienne, qui nous font remarquer qu'une histoire s'écrit presque en parallèle entre les deux pays.

1. Assumer la rupture, médiatiser le combat

La séquence qui nous permet de comprendre les différents éléments dont nous venons de parler se concentre autour du procès de Stammheim, ce « *moloch* » selon les mots d'Agnese Grieco, cette « figure de médiation sociale et symbolique où les juges, les médecins de prison, mais surtout les avocats de la défense acquièrent une importance fondamentale. [...] Acteurs et spectateurs appelés à se confronter avec une situation d'urgence nationale déclarée qui devient aussi ponctuellement et individuellement une urgence éthique. »⁹¹⁹

Le procès qui s'ouvre dans la prison de Stammheim à Stuttgart le 21 mai 1975 contre Andreas Baader, Gudrun Ensslin, Ulrike Meinhof et Jan Carl Raspe, est de loin le plus spectaculaire de tous les procès menés contre des membres de la RAF, notamment en raison des mesures de sécurité exceptionnelles déployées à ce moment-là. Ce moment est pensé pour marquer les représentations et l'imaginaire collectifs. Avant même que ne débute le procès, toute une scénographie s'est mise en place où le jugement ne doit être que le point d'orgue pour acter la défaite définitive de la lutte armée en Allemagne de l'Ouest. Après la traque des militants, transformée en une gigantesque

917 Voir à ce sujet les travaux de Donatella Della Porta, notamment Donatella Della Porta e Gianfranco Pasquino (a cura di), *Terrorismo e violenza politica : tre casi a confronto : stati uniti, Germania e giappone*, Bologna, Il Mulino, 1983.

918 Marica Tolomelli, « Militance et violence politique dans l'Italie des années 70 » in *L'heure des brasiers*, *op cit*.

919 Agnese Grieco, *op cit*, p.14.

opération de police étendue à l'ensemble du territoire national (cette « guerre de six contre 60 millions » selon les mots d'Heinrich Böll), le pré-procès pose le décor : le dernier étage de la prison de haute sécurité de Stammheim est complètement restructuré pour pouvoir accueillir les quatre inculpés. À cet effet, on assiste à un déploiement de moyens particulièrement sophistiqués de surveillance, avec un personnel choisi et trié sur le volet pour éviter de potentielles complicités qui permettraient une évasion. Enfin, un véritable « bunker » – comme il est défini par la presse – est construit pour que se tienne le procès. L'espace entier s'adapte à ce procès « anormal ». *À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.* Stammheim concentre les différentes fonctions d'enfermement – de peine – et de justice ; c'est le « lieu physique et mental où doit être faite la « justice publique » du terrorisme intérieur. Un dispositif en termes foucaaldiens dans lequel Pouvoir et Vérité devraient confluer. »⁹²⁰ Et puis il y a la question de la défense, déjà bien attaquée dans les années précédant le procès, qui est également soumise à une disposition particulière au sein de l'agencement interne du tribunal : les avocats d'office sont placés à une distance telle des inculpés que toute communication directe est impossible, pratique plutôt inusuelle dans ce genre de situation. Cet ensemble d'éléments mis bout-à-bout fait dire à l'avocat Schily au vingt-huitième jour de procès, lors des débats, que « non seulement le verdict, mais aussi les modalités de son exécution sont déjà pré-établies »⁹²¹.

Avant même le début du procès, les prisonniers de la RAF rédigent ensemble un document adressé à leurs avocats, en mesure d'éclairer la stratégie qu'ils ont choisi d'assumer pendant le procès. Nous reproduisons ici un large extrait qui nous semble condenser une bonne partie de l'analyse théorique faite de l'affrontement en cours entre lutte armée et État, et surtout des conséquences pratiques de cette analyse : les détenus font le choix de se présenter devant le tribunal en tant que *sujets politiques*.

La question si on est pour ou contre la Raf émerge chaque fois que les avocats comprennent que leurs instances ne conduisent à rien, que la Raf n'est pas défendable, que dans le procès contre les détenus ceux-ci, en tant qu'organes du droit, donc comme fonctionnaires de l'appareil de la justice, sont sans pouvoir. [...] La Raf n'est pas un parti. On ne peut pas être pour ou contre la Raf. On ne peut pas l'élire : elle est illégale. La Raf est un rapport, tout comme la pratique, le rapport de combattants anti-impérialistes contre l'état possède sa réalité et sa concrétude dans la lutte contre l'état. Sa réalité est sa politique, c'est-à-dire sa pratique, et c'est le noyau stratégique d'une politique prolétaire dans les métropoles de la République fédérale allemande. La Raf n'est cependant pas tout à fait en discussion ici, ce qui est discussion ici c'est la défense des prisonniers Raf, c'est-à-dire leur défense face au projet du Parquet fédéral qui consiste dans l'anéantissement des détenus. Cela signifie qu'il ne s'agit pas de la défense des détenus face à une instance de cet

920 *Ibid*, p.249.

921 *Ibid*, p.254.

état, qui ensuite à la fin décide et émet un jugement, mais de la défense contre cette instance même – parce que le but du Parquet fédéral n'est pas celui d'arriver à un verdict comme le garantit l'état de droit, la procédure est seulement l'emballage, l'aspect mimétique. L'issue est la destruction complète de la Stadtguerilla à travers la destruction des individus, de chaque combattant que le Staatschutz tient en main. En se déplaçant sur le terrain de la justice, dans la forme de la justice, les avocats ont en réalité la fonction d'une défense contre – voilà le point, ils ont la fonction de “défendre” les détenus contre le projet de destruction du Parquet fédéral et cela signifie du tribunal, de l'état – et cela veut dire ici attaquer l'état, le Parquet fédéral, les démasquer, les contraindre à se confronter avec les faits, avec le but d'ôter aux détenus la vie, la possibilité de combattre contre leur propre destruction. Cette défense signifie selon son contenu : protection de la vie et de la santé des détenus, autrement c'est une participation à la destruction des détenus. [...] Vu que le tribunal a abandonné le terrain d'un procès pénal commun, on ne doit pas permettre au Parquet fédéral de continuer à conduire le procès en tant que projet de *contre-insurrection*, alors que les avocats récitent leur rôle comme si on était dans un “procès pénal normal”. [...] Dit autrement la défense devient une opposition politique, résistance contre le ministère public, ou bien elle se révèle être une partie du projet du Parquet fédéral.⁹²²

Les avocats sont donc sommés de choisir leur camp et de s'opposer frontalement au Parquet et, plus généralement, à l'État ouest-allemand. Les membres de la RAF exigent de ceux-ci de voir dans la « protection » des conditions de santé des prisonniers un enjeu majeur au cours de ce procès. Il n'est alors pas question pour ces derniers de laisser le jugement se dérouler dans un cadre classique d'une discussion entre l'accusation et la défense, mais bien de suivre les traces des procès de « rupture », afin mettre en accusation l'État. Le procès est d'ailleurs immédiatement replacé sur un plan global : celui d'une répression plus large, vue par la RAF comme un processus contre-insurrectionnel. C'est ce qui mène les inculpés à faire le choix de ne pas jouer le rôle qui leur est dévolu, notamment à refuser d'entrer dans un dialogue avec une justice qu'ils ne reconnaissent pas : « S'expliquer ici voudrait dire que nous aurions quelque chose à défendre contre toute cette machination répressive : la confession est partie intégrante de la mascarade. Nous ne participons pas au spectacle, c'est impensable – même tactiquement – surtout depuis ces trois dernières années. Ce procès ne nous concerne pas. »⁹²³ La RAF cherche ici à détourner le sens du procès. En mettant tout d'abord en avant le fait répressif, l'objectif est de montrer la faiblesse de l'État, de le présenter comme incapable et illégitime à juger les militants révolutionnaires, lesquels l'ont obligé à recourir à une force brute qui dévoilerait sa nature profonde. À travers le refus de débattre des motifs d'inculpation, nous retrouvons ici le schéma de deux systèmes avec leurs propres références et leurs propres conceptions du *juste* qui se font face et s'opposent. Le procès est alors considéré par les

922 *Ibid*, p.259.

923 Des femmes, *Mutinerie, op cit.*, p.133

militants comme l'équivalent d'une farce, d'une grande mascarade qui tient plus du « spectacle » que de la réalité ; mais aussi comme un moment de dévoilement. Ils veulent utiliser cette arène pour révéler la nature de l'État allemand qu'ils jugent fascisante, « rendre visible le processus de transformation, dans lequel la Sûreté de l'État se développe pour devenir le centre du pouvoir politique en Allemagne fédérale – en tant qu'appareil militaire. »⁹²⁴ Dans une déclaration faite en janvier 1976, les prisonniers martèlent une nouvelle fois leur intention dans ce procès : « C'est pour cela que nous sommes ici. Nous menons ce procès, ou, plus exactement, nous avons essayé de le mener pour démontrer la faiblesse réelle de cet état (à l'image de ce lamentable procès), jusque dans le déploiement de sa force, obligé qu'il est d'arracher par tous les moyens (et Schmidt le répète assez) sa légitimité à quatre prisonniers. »⁹²⁵

Si cet objectif est si important, c'est tout d'abord pour éviter de « subir » le moment en tentant de reprendre l'initiative même dans un cadre juridique. Il s'agit d'une manière de révéler la position de l'adversaire, tout en ne restant pas passif. Nous nous accordons ainsi avec Frédéric Augren et Dominique Linhardt lorsqu'ils disent qu'« Agir matériellement dans le procès, c'est ne pas se satisfaire d'en dénoncer les mécanismes, mais les démasquer activement ; c'est ne pas se borner à dévoiler le « jeu » de l'adversaire, mais refuser de s'y laisser prendre ; c'est ne pas s'en tenir à mettre en accusation la procédure, mais la troubler de sorte à induire des réactions qui seront considérées comme le témoin fiable de la vérité de la situation. »⁹²⁶ Mais il y a aussi la volonté de ne pas laisser le procès se dépolitiser, car le ministère public cherche au contraire à ramener les actes de la RAF dans un schéma normatif du droit classique et « bourgeois ». L'objectif de l'accusation devient alors de placer les actions armées sur le seul plan du délit de droit commun, en aplatissant la dimension politique motivant ces gestes. Au contraire, pour les révolutionnaires en procès, ce qui se joue dans cet affrontement que le procès ne fait que poursuivre, c'est encore une fois une guerre entre deux visions du monde sans terrain commun de discussion. Cela est dénoncé dans une des déclarations lue au tribunal :

La personnalisation de la politique révolutionnaire dans la guerre psychologique a pour but la dépersonnalisation des combattants. C'est dans le domaine de la propagande l'équivalent de la torture par l'isolement pour désocialiser les combattants. Cette dépersonnalisation permet de faire passer l'action révolutionnaire – toujours comprise par les masses, quelle que soit la manière dont elle est transmise – pour un corps étranger à la société.⁹²⁷

En ramenant la lutte armée et la violence politique à la simple conséquence d'une *étrangeté*

924 Klaus Croissant, *Procès en république fédérale allemande*, Cahiers Libres, Paris, 1979., p.90

925 Des femmes, *Mutinerie et autres textes d'Ulrike Meinhof*, op cit, p.131

926 Audren Frédéric et Linhardt Dominique, « « Un procès hors du commun ? » Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/5 63e année, p. 1014.

927 Des femmes, *Mutinerie*, op cit., p.153.

au corps social, presque comme un parasite ou une maladie dont il faudrait se débarrasser, tout le processus complexe de motivation et de radicalisation est balayé d'un revers de main.

Afin que cela n'advienne pas et que le procès conserve sa texture d'affrontement politique, le rôle des avocats vis-à-vis des détenus n'est pas négligé et exprimé clairement : une de leurs fonctions est de se faire le porte-voix des enfermés. À la manière des défenseurs du FLN, c'est lors de conférences de presse ou dans des tribunes qu'ils dénoncent les conditions de détention, la « torture blanche », énoncent les revendications venant de l'intérieur – comme lors des grèves de la faim⁹²⁸ – et se lancent dans des attaques en règle contre l'État, et ses tendances réactionnaires ou autoritaires. Pour faire connaître la situation des prisonniers, se déploie même un élan de solidarité internationale : entre les visites d'intellectuels reconnus comme Jean-Paul Sartre auprès d'Andreas Baader, ou d'avocats comme l'italien du SR Giovanni Capelli, défenseur des BR (le dernier à venir voir Ulrike Meinhof le 7 mai 1976 peu avant qu'elle ne meure en cellule, afin de préparer l'idée d'une délégation à Genève pour exiger l'ouverture d'une enquête sur les régimes d'isolement dans les prisons), l'objectif est toujours de *faire savoir*, d'utiliser les réseaux internationaux pour que la situation des prisonniers de la RAF obtienne une visibilité au-delà des frontières nationales.

Les avocats se lient avec les groupes politiques déjà actifs sur le terrain de l'anti-répression, comme les différents Secours rouge (*Rote Hilfe*) et Secours noir, présents dans la plupart des grandes villes allemandes depuis la radicalisation du mouvement étudiant, pour organiser des campagnes d'information, des conférences de presse ou de l'affichage massif. L'écho à l'international fonctionne, puisque des comités contre la torture par isolement et des comités de soutien aux prisonniers de la RAF voient le jour dans plusieurs grandes villes européennes (comme à Milan, Athènes, Paris ou encore Amsterdam) : leur rôle consiste à traduire les textes de la RAF et de leurs soutiens, à faire connaître la situation des prisonniers, à mobiliser les réseaux d'intellectuels potentiellement susceptibles d'apporter leur concours, à sensibiliser l'opinion publique.

Le discours élaboré en solidarité avec les détenus – où la confusion se fait vite avec les actions de la *Fraktion* – trouve une certaine place dans les médias étrangers, ce qui n'est évidemment pas du goût des autorités allemandes, lesquelles se sentent bafouées dans leur légitimité. Les critiques portées sur les conditions d'enfermement et sur l'attaque faite aux droits de la défense, dans un pays où le passé nazi est encore frais et avec lequel les parallèles sont facilement faits, jettent le « doute sur l'authenticité du caractère démocratique de l'État ouest-allemand »⁹²⁹ et

928 C'est lors de la troisième et plus longue grève de la faim menée par les prisonniers de la Raf, entre le 13 septembre 1974 et le 5 février 1975, que Holger Meins meurt.

929 Ivan Carel, Robert Comeau et Jean-Philippe Warren (sous la direction de), *Violences politiques. Europe et Amériques, 1960-1979*, éditions Lux, Montréal, 2013, p.258.

amènent le chancelier Helmut Schmidt – qui veut à tout prix « détruire l'humus spirituel »⁹³⁰ sur lequel s'enracine la violence révolutionnaire – à prendre position publiquement sur la question en s'exprimant lors d'une intervention télévisée en mars 1975 sur la question : « Les procès du groupe Baader-Meinhof qui vont commencer ne manqueront pas de déclencher d'importantes campagnes organisées par les sympathisants. De soi-disant avocats du droit, venus de toutes les parties du monde, viendront en RFA afin d'y proclamer leur philosophie. Ils viendront afin de dénigrer notre État constitutionnel devant notre opinion publique. »⁹³¹ Comme un écho à ces propos, le *Sddeutsche Zeitung* titre le jour de l'ouverture du procès : « Le monde entier qui doute de la réalité de notre démocratie a les yeux fixés sur Stammheim »⁹³². On devine alors que la question centrale est bien celle de la démocratie, dans son acception moderne, et de son rapport aux contestations politiques : quels sont les moyens utilisés par l'État pour lutter contre les phénomènes de violences qui contestent la légitimité de ce dernier ? À quel moment la lutte pour la sauvegarde de la démocratie devient-elle anti-démocratique ? Que valent les droits face à la raison d'État ?

Même si nous pourrions toujours nous accorder avec le chancelier Schmidt pour dire qu'il est toujours plus facile d'aller critiquer ce qui se passe dans un autre État que ce que l'on a sous ses propres yeux, la campagne de solidarité a mis le doigt sur un point sensible : la qualité éthique de la démocratie constitutionnelle ouest-allemande. S'il nous semble que nombre d'attaques menées sur les pratiques de l'État allemand seraient valables pour nombre de « démocraties occidentales » dans leurs méthodes de maintien de l'ordre, elles ont au moins le mérite de trouver un espace pour s'exprimer.

Toutefois, le flou se crée et s'enracine autour du fait que les avocats ne prennent pas particulièrement de distance – critique ou politique – à l'encontre des discours qu'ils relaient⁹³³, et cette non-prise de distance favorise la diffusion d'une suspicion généralisée à leur encontre ; désormais, ils sont vus comme des « *terroristes en toge* » pour reprendre Agnese Grieco⁹³⁴. Ce genre de discours se retrouve dans un journal comme *Bild am Sonntag* (du groupe Springer) : « Le chancelier et le chef de l'état savent que le centre de communication des radicaux est connu. Nous

930 Déclaration de Schmidt, chancelier fédéral, en avril 1977 suite à l'assassinat par la RAF de Siegfried Buback, procureur général à la Cour fédérale depuis 1974.

931 Ivan Carel, Robert Comeau et Jean-Philippe Warren (sous la direction de), *op cit.*, p.258.

932 Anne Steiner & Loïc Debray, *RAF, Guérilla urbaine en Europe occidentale, L'échappée*, Paris, 2006, p.49

933 Klaus Croissant déclare ainsi dans une interview télévisée en juin 1972 : « [il fallait] respecter la décision de ceux qui s'étaient résolus à la lutte armée contre un système qu'ils jugeaient destructeur pour l'homme, et si j'ai, en outre, demandé d'accorder le respect aux révolutionnaires mêmes, cette déclaration sous-entend la compréhension des raisons de la résistance armée et de tous ceux qui ont totalement rompu avec la société bourgeoise et tiré un trait sur leur vie passée. » in Klaus Croissant, *Procès en république fédérale allemande*, p.30. En 1973, certains avocats dont Croissant engagent également une grève de la faim devant la Cour fédérale pour protester publiquement contre les conditions de détention des prisonniers de la Raf.

934 Agnese Grieco, *Anatomia di una rivolta, op. cit.*, p.263.

parlons des 45 avocats d'extrême gauche dont on connaît nom et prénom. »⁹³⁵ Toutes sortes de délits sont ainsi reprochés à ces avocats : du transport d'explosif à la filature et au fichage de membres de la police et de la justice, en passant par la gestion des comptes financiers de la RAF.

Pourtant, le collège de défense de la Fraction armée rouge est fortement hétérogène : à côté de personnes qui donnent l'impression d'emprunter au style de leurs « clients », notamment en reprenant leur jargon révolutionnaire (comme Klaus Croissant qui dans une conférence de presse donnée en France qualifie les détenus de la RAF de « combattants politiques du mouvement de libération »⁹³⁶), d'autres conservent une forme de distance – politique et humaine – comme Otto Schily. Cela n'empêche pas qu'Andreas Baader se retrouve privé, une semaine avant le début du procès, de ses trois avocats de confiance (Klaus Croissant, Kurt Groenewold et Christian Stroebele, exclus de la défense respectivement les 16 avril, 2 mai et 13 mai), grâce à un support légal entré en fonction quelques temps auparavant, la « *lex Baader-Meinhof* », mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1975. Si nous reviendrons peu après sur la teneur de cette loi, il faut relever que, se retrouver privé d'une défense choisie, au-delà de la pure dimension d'atteinte aux droits de l'homme, pousse les révolutionnaires à revoir en partie leur stratégie pour le procès et à envisager ce dernier comme un pur moment d'affrontement, puisque le terrain du droit est désormais miné et peu praticable.



Gudrun Ensslin et l'avocat Otto Schilly

935 Cité dans Agnese Grieco, *idem*.

936 *Ibid*, p.265

2. Rôle des avocats et attaque aux droits de la défense en Allemagne

« C'est sûr que l'avocat complique la tâche du policier, qu'il dérange celle du juge, que souvent il contrarie la répression, que pour les responsables de l'ordre public l'avocat est un obstacle, toujours irritant et parfois encombrant. Telle est sa raison d'être, car la défense est un droit essentiel de l'individu face à l'État et, s'il le faut, contre lui. S'il n'est pas tel, l'avocat n'est plus qu'un alibi dans le procès pénal, un acteur dont le rôle est d'innocenter le juge et la société. Au mieux, un convenable argumentateur qui démêle les éléments d'un dossier, au pire un complice de la répression. »⁹³⁷

Le procès qui doit s'ouvrir contre la RAF déborde donc amplement d'un simple cadre pénal classique. Ce n'est plus seulement le schéma stéréotypé d'une défense face à une accusation qui doit se dérouler dans le bunker de Stammheim, mais bien un affrontement politique plus large qui ne dit pas son nom. C'est pourquoi l'État ouest-allemand, après avoir incarcéré la majeure partie de la « première génération » de la RAF, tente d'isoler cette dernière de ses potentiels soutiens extérieurs pour acter définitivement sa victoire contre la lutte armée et l'organisation qui en est le symbole. Or, qui d'autre que les avocats de confiance représente mieux le dernier lien qui rattache encore les prisonniers à l'en-dehors carcéral ? C'est pourquoi ceux-ci deviennent la cible d'une nouvelle offensive en vue du début du procès. Ce que l'on a appelé la Lex Baader-Meinhof (ou Lex RAF) est adoptée dans l'urgence peu avant l'ouverture du procès. Cette modification du code de procédure pénale allemand constitue notamment une attaque majeure des droits de la défense, et réaffirme la toute-puissance de l'État à décider du déroulement de la séquence processuelle, car, pour le dire avec Tullio Grimaldi, « Le procès politique, en d'autres mots, ne devait pas avoir d'autre mise en scène que celle des appareils de l'État et gare aux défenseurs qui se hasardaient à soutenir les thèses des accusés. »⁹³⁸ La philosophe italienne Agnese Grieco a bien résumé la teneur principale de cet arsenal de lois :

Quelques mois avant le début de Stammheim ont été promulguées des lois – le dénommé paquet Lex Raf – visant à limiter les libertés de la défense et à fournir à la magistrature et aux autorités chargées de l'enquête de plus amples possibilités d'intervention. Il s'agit de lois qui modifièrent sensiblement en certains points le droit processuel existant. À la suite de la Lex Raf les inculpés ne peuvent venir représentés dans la salle du tribunal par plus de trois avocats (paragraphe 137) et la possibilité d'une défense collective est niée (paragraphe 146), mesure critiquée durement par plusieurs juristes : dans des débats de la dimension du procès de Stammheim, la collégialité

⁹³⁷ Un des avocats français de Klaus Croissant, in Klaus Croissant, *Procès en république fédérale allemande*, op cit, p.98.

⁹³⁸ Tullio Grimaldi, op cit, p.131

représente un point névralgique pour le développement d'une stratégie de la défense. Des avocats, sur lesquels pèse le soupçon fondé d'avoir pris part aux crimes de leurs clients ou bien de les avoir de quelque manière soutenu, peuvent être exclus de la défense (paragraphe 138). Même une surveillance officielle des contacts entre avocats de la défense et leurs clients dans le cas où subsiste l'accusation d'organisation criminelle est déclarée légale selon l'article 148. [...] Le paquet de lois culminera ensuite, durant l'enlèvement Schleyer, dans la dénommée *Kontaktsperre* : l'isolement complet des inculpés et détenus en prison auxquels sont refusés les journaux, la radio et tout contact personnel, même avec leurs avocats.⁹³⁹

Au nom d'une paranoïa totale autour de la RAF et du danger qu'elle représenterait pour l'État – largement alimentée par les principaux médias allemands – le terrain est donc libre pour élargir le champ de la répression. Mais il s'agit d'un schéma nouveau dans l'histoire des démocraties européennes dans le second après-guerre : limitation des droits de la défense lors d'un procès, voire exclusion des avocats sur la base de simples soupçons, violation du secret entre le défenseur et l'inculpé, etc. Cela fera dire plus tard à Fulvio Gianaria et Alberto Mittone que « Toutes les fois où l'axe porteur du procès se déplace dans le sens de la prédominance de la raison d'État sur les droits des citoyens, la position du défenseur est la première à en subir le contre-coup. »⁹⁴⁰

Lex Baader-Meinhof : quelques extraits

Article 138 A

1. Un défenseur est à exclure de la participation à la procédure lorsque, de manière évidente, ou dans la mesure même où se justifie l'ouverture de la procédure principale, il est suspect d'être impliqué dans les faits qui font l'objet de l'instruction, ou qu'il est suspect d'avoir commis des actions qui pourraient, en ce qui concerne la condamnation de l'inculpé, biaiser la situation en sa faveur, entraver l'application de sa peine ou le soustraire à l'action de la justice.
2. Un défenseur est à exclure de la participation à une affaire lorsque : 1° il est avéré qu'il est suspect d'abuser de ses communications avec l'inculpé en état de détention en vue de commettre des délits punissables d'au moins un an de prison ; 2° lorsqu'il abuse de ses communications avec l'inculpé qui est en état de détention de manière à compromettre sérieusement la sécurité de la prison (...)

Article 138 B

Un défenseur est également à exclure lorsque, sur la base de certains faits, il est permis de supposer que sa participation à la défense pourrait constituer un danger pour la sûreté de la République fédérale d'Allemagne.

Les avocats peuvent donc désormais être inculpés pour la seule raison qu'ils sont défenseurs

939 Agnese Grieco, *Anatomia di una rivolta*, op. cit., p.253.

940 Fulvio Gianaria, Alberto Mittone, op cit ,p.68

de membres de la RAF, ou au nom de suspicions concernant leur rôle au sein de l'organisation, notamment suite à leurs prises de position pour alerter l'opinion publique sur les conditions de détention des prisonniers, ou les nombreuses irrégularités et illégalités dont ces derniers sont victimes. Même si certaines procédures, comme celle menée contre l'avocat Hans Christian Ströbele, mènent à des non-lieux, il n'empêche qu'ils ne peuvent désormais défendre plus d'un inculpé à la fois, et voient leur travail fortement contraint avant et pendant le procès. Ainsi, toute la stratégie de la défense se voit entravée et oblige les avocats à déplacer leur propos. Pour ceux-ci, la réponse à donner au nouvel appareil législatif et à l'attitude de l'État à leur encontre consiste à démontrer que ce dernier révèle sa véritable nature répressive. Il s'agit là encore d'opérer par dévoilement, en ramenant le débat sur les violations des droits fondamentaux qui prouvent que l'État allemand ne respecte même pas le propre cadre qu'il a lui-même établi. C'est par exemple la position qu'exprime Klaus Croissant : « On veut éliminer les défenseurs, parce qu'ils luttent à l'intérieur et à l'extérieur de l'audience contre la violation systématique de la loi, de la Constitution et des droits de l'homme dans les procédures de Sûreté de l'État contre des prisonniers politiques. »⁹⁴¹ Mais alors, concrètement, comment se traduit le nouvel appareil législatif dont vient de se doter la RFA dans le quotidien et le travail des avocats visés par ces mesures ?

Les agents de l'État cherchent à comprendre – voire même à démasquer – le système de communication à l'insu de l'administration entre les avocats et les inculpés, dont ils prennent conscience à travers des saisies de documents lors de fouilles pendant les visites en prison ou dans les cellules des prisonniers. Le démantèlement de ce système clandestin, baptisé « *das info* », représente un enjeu prioritaire pour la police ouest-allemande en charge des enquêtes sur la RAF. Cela justifie en partie les mesures prises contre les défenseurs : surveillance permanente, fichage des personnes en relation avec ceux-ci, perquisitions des bureaux, violation du secret professionnel, etc. Dans cette entreprise de désarticulation des communications,

Le premier pas majeur est la perquisition du 23 juin 1975 dans les locaux du cabinet Groenewold. La police saisit de nombreux documents relatifs à son fonctionnement. Celui-ci sera dès lors profondément perturbé, mais il subsiste. Le cabinet de Klaus Croissant prend le relais et le dispositif est transféré de Hambourg à Stuttgart. Dans un premier temps, il se reconstruit sur des bases similaires, en continuant d'utiliser le courrier entre avocats et détenus comme moyen de transmission privilégié. [...] Mais la réaction de l'État, désormais alerté, ne se fait pas attendre. La réforme du code de la procédure pénale du 18 août 1976 renforce considérablement la difficulté du maintien des communications. La nouvelle disposition permet, en effet, de contrôler et de saisir ce courrier dès lors qu'il y a un soupçon fondé que son contenu participe à des faits

941 Klaus Croissant, *Procès en république fédérale allemande*, op cit, p.17.

susceptibles de tomber sous le coup d'une qualification selon l'article 129a du code pénal.⁹⁴²

L'étape qui suit logiquement dans l'escalade répressive est marquée par les arrestations et les incarcérations de certains membres du collège de défense. En juin 1975, Ströbele et Croissant sont arrêtés, puis libérés après cinq et sept semaines de détention, et inculpés de « complicité d'association de malfaiteurs ». Des perquisitions ont également lieu dans leurs bureaux et dans ceux d'autres avocats qui, eux, ne seront pas incarcérés. C'est ainsi qu'en 1977, le bilan des différentes procédures lancées contre des avocats liés à des procès politiques (notamment celui de la RAF, mais pas seulement) concernent plus d'une soixantaine de défenseurs.⁹⁴³ En plus des poursuites, il faut mentionner que les nombreuses perquisitions dans les bureaux des avocats conduisent bien souvent à la saisie de tous les dossiers considérés comme intéressants, violant ainsi manifestement le droit au secret professionnel. Enfin, au milieu de ces procédures, d'autres scandales s'ajoutent, comme par exemple les écoutes menées par des agents du *Bundesnachrichtendienst* (BND) sur les conversations confidentielles et privées entre les avocats et les inculpés avant le début du procès.⁹⁴⁴ Le quotidien des avocats défenseurs de la Fraction Armée Rouge se transforme donc en un mauvais film d'espionnage, entre filatures permanentes, appartements et bureaux truffés de micros, écoutes téléphoniques ou encore prises photographiques de toutes les personnes qui entrent dans les bureaux ; scénario qui n'a pas grand-chose à envier à *La vie des autres*⁹⁴⁵. De cette rencontre entre législatif, exécutif et monde judiciaire, une politique de la *paranoïa*, « théoriquement » propre à des régimes autoritaires ou dictatoriaux, se met en place ; la façade de l'État de droit s'effrite, révélant les angoisses du pouvoir en place.

Au sein de ce scénario parallèle au procès de la RAF qui se déploie contre les avocats, le cas le plus connu, le plus médiatisé, et qui, en France, nous est le plus proche, est bien celui de l'avocat Klaus Croissant (avocat de membres de la RAF depuis 1971) qui pose – en avance sur les militants italiens exilés à partir de la fin des années 1970 – la question de l'extradition et du droit d'asile. Parti de l'autre côté du Rhin pour échapper aux poursuites judiciaires et aux soupçons de complicité avec les prisonniers de la RAF pesant sur lui, il ne se réfugie pas dans la clandestinité, mais décide de

942 Dominique Linhardt, « Réclusion révolutionnaire. La confrontation en prison entre des organisations clandestines révolutionnaires et un État – le cas de l'Allemagne dans les années 1970 » in *Cultures et conflits* [en ligne], 2004, n°55.

943 On peut citer : Me Groenewolde, également exclu du procès de Stuttgart en mai 1975; Me Strobele, également exclu du procès de Stammheim; Me von Plottnitz, encore une fois défenseur dans le procès Baader à Stammheim; Me Schilly du barreau de Berlin, encore une fois défenseur à Stammheim; Me Becker, encore une fois défenseur d'un procès Baader; Me Oberwinder, défenseur du procès Baader; Me Temming; Me Dues; Me Knoess, dans un procès de la Fraction armée rouge à Kaiserslautern; Me Reidel; Me Kopp; Me Koenke, avocat de détenus de la Fraction armée rouge; Me Rogge; Me Mayerquenter; Me Spangenberg; Me Golzen; Me Muller; Me Newerla; Me Waidenhammer; Me Heldmann; Me Pfaff; Me Hannover, ancien défenseur d'Ulrike Meinhof; Me Preuss; Me Cassel; Me Lang; Me Hoffmann; Me Elfferding; Me Langmann; Me Waechtler; Me Laubscher.

944 Klaus Croissant, *op cit*, p.53.

945 Film sur le quotidien d'un agent de la Stasi chargé de surveiller un couple d'intellectuels communistes au début des années 1980 en RDA

continuer son travail politique au grand jour. Il explique les motivations qui l'ont poussé à faire ce choix : « [...] par les atteintes systématiques portées aux droits de la défense, par la criminalisation des avocats, il est devenu impossible aujourd'hui d'assurer efficacement la sauvegarde des droits de mes clients. »⁹⁴⁶ Il est d'ailleurs soutenu publiquement par plusieurs intellectuels (il est par exemple défendu par Jean-Jacques De Felice et Roland Dumas) et diverses organisations⁹⁴⁷, parmi lesquelles le Mouvement d'action judiciaire qui s'attaque vertement au « modèle allemand » : « Ce n'est pas pour de seules raisons économiques (taux de croissance et d'inflation, etc) que le "modèle allemand" est un modèle pour la classe dominante, c'est aussi pour des raisons d'efficacité politique : mise au pas des fonctionnaires, délation généralisée, atteintes aux droits de la défense. »⁹⁴⁸ La remise en cause du droit d'asile, dans le cas de l'avocat, paraît alors être un premier jalon posé dans cette direction, celle d'une répression efficace qui se distancie de l'autoritarisme brutal d'un régime autoritaire, mais se drape dans les habits respectables du « triomphe du "bon droit", de la "raison", du "bon sens". »⁹⁴⁹ Le débat est lancé, et comme en Allemagne, les plus hautes autorités réagissent publiquement sur les critiques qui leur sont faites et prennent une position claire. Ainsi, le ministre de la Justice, M. Peyrefitte, qui ne fait pour l'occasion pas preuve d'une grande capacité d'anticipation, déclare lors d'un dîner-débat sur la violence, le 26 octobre 1977, en pleine affaire Croissant : « Il n'est pas possible que la France devienne une terre d'asile pour les terroristes... »⁹⁵⁰ Les positions qui se font face sur cette question peuvent être résumées comme l'a fait Liora Israël :

Dès la fin juillet 1977, deux récits s'affrontent : d'un côté, la rhétorique de la défense, qui revendique la protection de la tradition juridique libérale française au profit de l'avocat Croissant, empêché d'exercer dans une Allemagne de l'Ouest accusée de ne plus respecter les libertés fondamentales ; de l'autre, la dénonciation de la dérive de l'avocat, qui aurait instrumentalisé les règles et les privilèges de sa profession au profit de valeurs et d'actions destructrices pour la société allemande, voire pour l'Europe entière.⁹⁵¹

L'affaire rentre dans sa phase finale lorsque Croissant est arrêté le 30 septembre 1977 à Paris, et incarcéré à la prison de la Santé. La question de son extradition devient l'enjeu principal. Malgré le débat public autour de son cas, il est remis aux autorités allemandes le 17 novembre 1977 et condamné, par la suite, à deux ans de prison pour « association terroriste » ; la réalité de la peine tranche d'ailleurs singulièrement avec la gravité de l'accusation.

946 Cité dans Mouvement d'action judiciaire, *L'affaire Croissant*, Paris, Cahiers Libres, 1977, p.17.

947 Notamment par la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat des avocats de France, le Mouvement d'action judiciaire, la Section française des juristes catholiques, le Syndicat de la magistrature, l'Association française des juristes démocrates, la CIMADE, et France Terre d'asile.

948 Mouvement d'action judiciaire, *L'affaire Croissant*, *op cit*, p.10.

949 *Ibid*, p.11.

950 *Ibid*, p.70.

951 Liora Israël, « Défendre le défenseur de l'ennemi public. L'affaire Croissant » in Le mouvement social, *Défendre l'ennemi public*.

Si nous voulons résumer les conséquences de cette attaque contre les droits de la défense menée par l'État allemand et en faire émerger les traits saillants, il nous faut revenir sur quelques points centraux dans cette situation qui ne peuvent qu'éclairer la suite de cette étude. En sapant le travail de la défense par des sanctions et des exclusions, par un appareil de lois qui laisse une grande marge de manœuvre et d'interprétation, et par une pression policière permanente, c'est en premier lieu la possibilité d'une défense politique qui est attaquée et mise à mal – voire même discréditée d'emblée. Ou, pour le moins, une défense politique au sens où l'entendent ces avocats – à l'instar de ce qu'en dit Klaus Croissant :

Défense politique, cela veut dire : pouvoir expliquer librement la façon dont un accusé se situe, ainsi que les raisons et les buts de son action, même si ce qu'il y a à dire est fondamentalement dirigé contre le pouvoir établi. [...] Défense politique, cela veut dire : être prêt à se mettre dans la situation de l'accusé, le comprendre pleinement, être proche de lui. Défense politique, cela veut dire également et à chaque instant : protéger la personnalité, l'identité, l'intégrité d'un prisonnier des empiétements de l'État.⁹⁵²

De plus, lors du procès, est également attaquée la capacité des avocats à tenir un rôle *perturbateur*. C'est ce que l'on a pu appeler le « sabotage procédural », mené fréquemment par les défenseurs également critiques à propos des postures de l'État : « On élabore le concept de « sabotage procédural » pour définir une défense obstructionniste ou franchement non complaisante. [...] La pratique d'exclure les défenseurs non alignés et de les soumettre à des procédures disciplinaire fut, en conséquence, assez diffuse. »⁹⁵³ Ce rôle de perturbation peut s'exercer de diverses manières, dans les différents recours présentés, dans le choix des témoins – même les plus farfelus – cités à comparaître pour leur rôle dans l'histoire de la RAF (l'avocat Schily, défenseur de Gudrun Ensslin, demande par exemple la présence de personnalités comme Richard Nixon, étant donné que la radicalisation des membres de la RAF est largement liée au conflit au Vietnam), pour les arguments de légitimation du recours à la violence qu'ils défendent devant la cour, ou par leurs plaidoiries dans lesquelles ils n'hésitent pas à comparer le régime actuel à son prédécesseur nazi et les bombes posées par l'organisation clandestine à des « actes de résistance légitime »⁹⁵⁴. Nous pourrions alors dire que la stratégie de l'État consiste à renverser cet axiome : *il faut perturber les perturbateurs* afin de parer à tout imprévu qui pourrait survenir lors du procès. Mais il faut aussi voir que cette attaque à l'encontre des droits de la défense conduit à une crispation encore plus prononcée des positions de chaque côté. Cela conduit notamment les avocats les plus critiques et les

952 Klaus Croissant, *Procès en république fédérale allemande*, *op cit*, p.22.

953 Tullio Grimaldi, *op cit*, p.160

954 *Ibid*, p.281.

plus hostiles à l'appareil étatique à se retrancher vers une posture plus tranchée, comme cela transparaît par exemple des propos de Croissant lors de la déclaration finale qu'il fait lors de son procès le 6 février 1979 : « Plus l'État essaie de détruire le droit à la défense, plus le défenseur doit se mettre résolument du côté de ses clients. Il n'y a d'autre alternative pour le défenseur que de s'agenouiller ou de combattre. »⁹⁵⁵

Enfin, s'instaure un schéma sur lequel nous reviendrons dans le cadre italien (cf chap.8) : la diffusion dans l'opinion publique de l'idée qu'il existe sûrement des complicités entre les avocats et les organisations clandestines armées – des liens qui vont au-delà des limites professionnelles tolérées –, à travers la multiplication de procédures pour des motifs ne reposant parfois sur aucune preuve, l'exclusion des procès, et enfin l'inculpation directe pour « complicité d'association de malfaiteurs » et l'incarcération de ces avocats. Un climat de suspicion généralisée s'installe et place à leur tour les avocats dans l'œil du cyclone⁹⁵⁶. À cet égard, le mandat d'arrêt lancé contre Klaus Croissant le 30 septembre 1977 est édifiant : « Le comportement de l'accusé sur la scène terroriste pendant les cinq dernières années exclut son innocence. »⁹⁵⁷ Il ne faut pas minimiser, dans ce schéma, le rôle des médias et leur importance dans l'élaboration d'un imaginaire collectif propice à ce que la méfiance s'instaure à l'encontre des avocats des groupes armés⁹⁵⁸.

Cette véritable attaque faite aux droits de la défense n'a donc rien d'anodin. Elle contribue à placer les prisonniers de la RAF – et tous ceux et celles qui sont poursuivis pour des délits plus ou moins analogues – dans une situation que nous qualifierons d'« infra-droit », pour emprunter à Heinrich Böll et Günter Wallraff⁹⁵⁹. C'est-à-dire qu'on « leur ôte la possibilité de se défendre effectivement, qu'il leur [est] interdit d'exprimer le discours politique par lequel ils motivent leurs actions, que leur détention tourne à la torture et qu'ils meurent en prison : meurtre ou suicide, tout État est responsable de la vie des personnes qu'il tient prisonnières. »⁹⁶⁰ Enfin, il faut également signaler que la question de la législation d'urgence, adoptée au nom de la « lutte contre le terrorisme », n'est pas une séquence bien déterminée de l'histoire du droit qui s'ouvrirait et s'arrêterait une fois la RAF démantelée et ses membres condamnés. Ces lois qui limitent par exemple les droits de la défense n'ont pas été abolies ou retirées après les années 1970 : elles sont

955 Klaus Croissant, *op cit.*, p.108.

956 Des avocats considérés comme étant « politiquement suspects » pour reprendre l'expression employée par l'avocat Groenewold, in « Tendenze fasciste nella giustizia della RFT », *Critica del diritto*, n°3, septembre-décembre 1974, p.149.

957 Mouvement d'action judiciaire, *op cit.*, p.53.

958 Illustration parfaite de l'injonction faite par le procureur fédéral Buback dans une émission télévisée allemande : « Nous ne serons couronnés de succès que si les journalistes se bornent à être des traits d'union entre police, accusation et population. » Cité par Fred Mohr, « Les mesures prises contre les avocats violent des droits essentiels dans une démocratie », in *Le Monde diplomatique*, octobre 1975.

959 Heinrich Böll, Günter Wallraff, *op cit.*, p.20

960 *Idem.*

toujours en usage et sont utilisées dans des procès politiques qui n'ont pourtant plus rien à voir avec la lutte armée (ce fut le cas, par exemple, lors des procès contre des militants dans la lutte contre l'agrandissement de l'aéroport de Francfort où, là encore, chaque avocat ne pouvait défendre qu'une seule personne inculpée à la fois, niant ainsi la possibilité de défense collective pour des « délits » qui sont pourtant, eux, bien collectifs). C'est ainsi l'aspect peut-être le plus pernicieux, mais qu'il ne faut pas négliger lorsque l'on parle des modifications faites au Code de procédure pénale dans cette situation déclarée d'*urgence* (et le constat sera le même lorsque nous analyserons les évolutions juridiques en Italie) : le propre de l'urgence, c'est qu'elle finit toujours par passer – en attendant la prochaine –, mais les mesures prises pour l'endiguer, elles, restent et peuvent désormais être utilisées ou s'imposer dans une multitude d'autres cas. La transformation du droit n'est donc pas seulement passagère et « nécessaire » pour endiguer une situation singulière, mais s'installe dans le temps long.

C. Du procès au procès politique : cheminements italiens.

Les détours adoptés jusqu'à présent sur la question du procès politique – aussi bien sur les stratégies des inculpés et des avocats, que celles de l'État – nous conduisent à présent à regarder la situation italienne, armés d'un bagage historique et politique nécessaire pour décrypter l'attitude des militants et de leurs défenseurs face à la justice. Pourtant, si cet héritage existe bien et n'est pas complètement inconnu aux spécialistes du droit engagés, voire dans les divers groupes politiques, force est de constater qu'il n'existe pas encore de précédent en mesure de faire date en Italie, dans le registre de la confrontation au sein du tribunal entre des inculpés pour des délits politiques et leurs juges. Pourtant, le sujet s'impose rapidement à l'ordre du jour pour les groupes militants impliqués sur le terrain de l'anti-répression.

Dès le début de la décennie 1970, la problématique du procès politique est posée au sein de la gauche révolutionnaire et devient un sujet de discussion. Une illustration nous en est donnée dans une brochure écrite par le *Comitato di difesa e di lotta contro la repressione*, publiée par le SR, qui s'attache à donner des conseils légaux aux militants. Dans ce texte, un passage est consacré aux procès et à ce qui est susceptible de leur donner un contenu politique. La question de la défense, celle de l'attitude de l'inculpé et la nécessité d'une solidarité plus large sont au centre des préoccupations des auteurs.

Dans les procès politiques, une défense seulement technique et légaliste, même si elle est conduite par des avocats bourgeois plus experts, amène aux pires résultats. En effet, celle-ci abandonne toute une série d'autres argumentations et d'importants moyens défensifs, et offre la

meilleure couverture à la répression judiciaire en lui consentant de poursuivre tranquillement derrière un masque de fausse impartialité. L'expérience de centaines de procès a démontré que la défense est d'autant plus efficace qu'elle est en mesure de dénoncer le caractère répressif du procès et de mettre en lumière les raisons politiques du comportement des camarades.⁹⁶¹

Le plan de la pression externe et du soutien apporté en dehors du tribunal et du procès est un moment essentiel dans l'élaboration d'un rapport de force en faveur des inculpés. Cette solidarité peut se manifester de différentes manières (campagnes d'opinion, manifestations, contre-information, etc)⁹⁶², mais doit rester dans une optique de pression sur le juge, ce qui révèle que les personnes jugées ne sont pas seules et font partie d'un mouvement plus large. Quant à la séquence du procès en tant que telle, il est possible, suivant par là l'hypothèse de Vergès, d'en arriver à « la rupture des règles du jeu, avec une contestation ouverte du juge et avec le refus du procès. »⁹⁶³ Mais pour cela, il existe deux conditions préalables indispensables qui permettent de donner corps à cette « rupture » : d'une part, « l'inculpé doit être partie active du procès », au sens où il ne doit pas se laisser déposséder de ce moment ; de l'autre, « les avocats défenseurs en plus d'être propriétaires de tous les instruments techniques et juridiques doivent être aussi, et avant tout, des camarades »⁹⁶⁴. C'est-à-dire que l'avocat doit se placer sur la même ligne que l'inculpé, et ne pas seulement imposer son savoir-faire pour le mettre au service des exigences de l'accusé. Un des enjeux pour les parties de la défense (avocat et inculpé) réside dans la nécessité de faire du procès un moment proprement politique, dimension que l'accusation tend bien souvent à évacuer pour rester sur le plan du droit commun et de la délinquance classique.

Si la question juridique en vient à prendre une place importante dans les questionnements politiques des groupes comme le SR, c'est avant tout une réponse à une réalité mesurable quantitativement. Si nous ne possédons pas de données pour l'ensemble du territoire, nous pouvons nous appuyer sur un exemple localisé qui nous permet d'avoir une idée de l'ampleur du sujet. Il existe en effet une multitude de micro-réalités, dans des situations locales, qui confortent l'idée défendue par le SR que la répression tend à s'élargir et à s'approfondir à partir de 1969. En guise d'illustration, le SR de Sienne, lors d'un colloque sur l'antifascisme organisé à Florence par le PdUP les 9 et 10 juin 1973, présente les données statistiques auxquelles il est confronté. Il montre ainsi qu'en moins de quatre ans, pour les seules contestations politiques ce sont « 138 camarades qui ont

961 Comitato di difesa e di lotta contro la repression, *Lotta di classe e giustizia borghese : indicazione pratiche per i compagni*, Milano, Soccorso rosso, 1972.

962 Restant ainsi dans ce que Vanessa Codaccioni appelle le « répertoire d'action solidaire peu évolutif : les réunions, les conférences de presse, la multiplication des articles dans la presse, les démarches pétitionnaires ou encore les manifestations de rue organisées en solidarité avec les emprisonnés. » in *Punir les opposants*, op cit, p.37.

963 Comitato di difesa e di lotta contro la repression, *Lotta di classe e giustizia borghese*, op cit.

964 *Idem*.

été incriminés avec un chiffre général de 286 plaintes et quatre détentions, totalisant ainsi 53 procès. » Il s'agit là de chiffres relativement importants pour une commune de 65 000 habitants, qui ne représente pas un des haut-lieux de la conflictualité de l'époque.⁹⁶⁵ Les procès se partagent entre délits d'opinion, manifestations non autorisées, ou encore « antifascisme militant ». Surtout, l'évolution numérique est intéressante et dénote d'une crispation des tensions politiques : si parmi ces 53 procès, un seul a eu lieu en 1969 et quatre l'année d'après, c'est en moyenne une vingtaine de procès par an en 1971 et 1972. Nous pouvons alors envisager le fait que les luttes se durcissent, mais font aussi face à des autorités et des appareils d'État dont la réaction se tend également. D'où l'intérêt croissant des cercles militants pour la question judiciaire.

Giuliano Spazzali

Enfin, et nous y reviendrons peu après, la défense a aussi son rôle à jouer au sein de ce durcissement de l'affrontement sur le plan judiciaire, quand elle se défait de sa posture classique d'*opposition* à l'accusation, pour entrer dans le conflit. Pour le dire avec Tullio Grimaldi, « La défense n'est plus le terme dialectique d'une dispute sur un plan de règles commun avec l'accusation, mais devient le moment d'affrontement et de refus des règles imposées. »⁹⁶⁶ Mener un procès politique signifie alors qu'il faut un avocat *éthiquement disponible* pour mener ce combat de manière commune, d'où toute l'importance d'une remise en cause du rôle de l'intellectuel (cf chap.3). L'évolution des causes et de leur niveau



de radicalité croise des trajectoires singulières d'avocats, évidemment sensibilisés à ces combats, mais également capables d'infléchir ou de modifier leur position pour épouser – au moins en partie – les motivations et les raisons qui poussent les militants à opter pour des formes d'illégalité. C'est ce que note Liora Israël lorsqu'elle parle de la trajectoire de Klaus Croissant en Allemagne :

La conception du rôle politique de l'avocat [...] conduit à complexifier la figure classique de « l'avocat engagé », pour comprendre comment on peut le devenir : par choix d'une mise en accord entre des convictions et une pratique, mais aussi parfois par la pratique professionnelle

965 Ces informations et les suivantes sont tirées de Soccorso rosso di Siena, « La giustizia a Siena » in Bevere, Branca, D'Orsi, Foa, Protti, Quazza e altri, *op. cit.*, pp.120-121.

966 Tullio Grimaldi, *op cit*, p.125.

elle-même, lorsqu'elle conduit par l'intermédiaire de son ou ses clients au cœur des événements politiques, sans l'avoir réellement souhaité ou sans en avoir réellement évalué la portée. Contrairement à ce que des représentations trop tranchées pourraient laisser penser, l'avocat qui accepte une défense n'en mesure pas forcément, dans un premier temps, toutes les implications à la fois professionnelles et politiques. [...] les avocats évoluent parfois en fonction de la cause qu'ils défendent autant qu'ils font évoluer la cause [...].⁹⁶⁷

Il nous faut enfin préciser ici, pour en finir avec ces considérations préalables, que les distinctions théorisées par Jacques Vergès, entre « rupture » et « connivence », sont reprises en Italie – notamment par les avocats, mais aussi par les militants (cf chap.7) – et représentent un bagage commun pour la gauche radicale et révolutionnaire. À titre d'exemple, Luigi Zezza en rend compte lorsqu'il affirme que « *Presque tous les avocats camarades ou bien les camarades avocats apprirent un nouveau style processuel selon les mots de J. M. Vergès.* »⁹⁶⁸ Mais nous retrouvons aussi cette armature conceptuelle dans les propos d'autres défenseurs comme Giuliano Spazzali⁹⁶⁹ ou Giannino Guiso par exemple lorsqu'il s'attache à définir le procès de connivence : « *C'est le *procès commun ou de connivence*, où l'initiative vient seulement du pouvoir. L'inculpé accepte le rôle subordonné qui lui est assigné [...]. Il ne réagit pas et accepte passivement son sort, dans l'espoir d'obtenir avec son comportement la bienveillance du juge qui peut accomplir envers lui cet acte de justice qu'il attend depuis des années.* »⁹⁷⁰ Dans ce genre de procès, l'inculpé reconnaît et accepte le cadre donné et imposé par l'État, la justice et le droit pénal et ne cherche pas à le remettre en cause, ainsi que l'avait formulé l'avocat du FLN. Cependant, dans le contexte italien, le cadre énoncé par Vergès est complexifié puisque de nouvelles configurations voient le jour. Cette idée est résumée par Guiso quand il dit que « le procès pénal a assumé alternativement dans les différentes époques historiques qui vont des années soixante à 1978 les formes du : procès de connivence ; procès d'attaque ; procès de “fausse légalité”⁹⁷¹ ; procès de rupture ; procès de guérilla. »⁹⁷²

967 Liora Israel, « Défendre le défenseur de l'ennemi public. L'affaire Croissant », *op cit.*

968 Giuliano Spazzali, *La zecca ed il garbuglio*, *op cit.*, p.7

969 Quaderni d'informazione politica, *Criminalizzazione e lotta armata*, Milan, Collettivo editoriale Librirossi, 1976.

970 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. Op cit.*, p.55.

971 Nous ne nous attarderons pas sur cette catégorie qui ne relève pas d'une tactique adoptée par les militants mais qui vient au contraire, selon Guiso, de l'État lui-même : « Le pouvoir, en se cachant derrière une apparente légalité résout le problème en fonction de son seul intérêt politique. C'est l'État, en substance, qui en niant ses propres principes juridiques, abandonne les formes du procès commun en vue de résoudre des contradictions partielles, et affronte avec toute son arrogance le fait judiciaire. » in *La condanna di Aldo Moro. Ibid.*, p.67.

972 *Ibid.*, p.58. Persichetti et Scalzone appuient ce propos : « Deux logiques se sont traditionnellement opposées : la défense de rupture et la défense de connivence. Les choses sont évidemment plus complexes : non seulement chacune des deux options peut être ultérieurement divisée, mais il existe aussi une multiplicité de comportements nuancés, de variantes, d'ultérieures lignes de fracture, de sous-ensembles, ainsi que des transversalités, et même des migrations, des aller-retours innombrables entre ces deux alternatives. », in Persichetti et Scalzone, *op cit.*, p.134.

De la fin des années 1960 jusqu'à la fin des années 1980, l'affrontement politique se déroule aussi sur le terrain judiciaire. Il serait sûrement possible de faire une analyse des luttes de ces années-là à travers leur mise en procès. En effet, aucune des dynamiques de contestations radicales qui émergent dans cette période n'échappe à des pratiques extra-légales. Le plus souvent, l'accusation du recours à la violence offre un socle à cette judiciarisation du conflit politique. C'est en tout cas ce qui donne les premiers motifs d'arrestation dans les manifestations, de mises à pied d'ouvriers dans les usines en grève, ou de procédure pénale contre des intellectuels. À titre d'exemple, Francesco Tolin, directeur de publication du journal « Potere Operaio », est arrêté le 24 novembre 1969 ; il est accusé d'instigation à la violence et d'avoir – selon les mots du ministère public – « contribué par tous les moyens à créer un climat prérévolutionnaire [en Italie] »⁹⁷³. Mais déjà, nous voyons poindre des formes de résistance, même minimales ou individuelles, de la part de l'accusé lors du procès tenu le 9 décembre suivant⁹⁷⁴. Tolin conteste les chefs d'inculpation sur le terrain de la sémantique et d'un droit injuste selon lui, tout en critiquant la conception faite par la justice de la violence : « Il faut voir ce qui a provoqué la violence des ouvriers. Quand le patron suspend des milliers d'ouvriers, comme c'est arrivé à Mirafiori, les ouvriers se rebellent. Aux violences patronales correspond la violence ouvrière. Mais alors que la violence patronale est considérée légitime voire même est exaltée, la violence ouvrière est condamnée. »⁹⁷⁵

1. Entre « connivence » et « attaque », les procès se font politiques

Dans les premières années 1970, il n'y a pas encore de lignes claires tracées dans les stratégies de défense, lesquelles procèdent encore par expérimentation, au milieu de l'émergence des débats sur la question de la défense. Il est visible que la judiciarisation de l'affrontement politique ne fait que commencer ; les militants et leurs avocats tentent de s'adapter au cas par cas, en fonction aussi du rapport de force existant, car comme le dit l'avocat Piscopo : « Le procès en général et celui politique en particulier reflètent certainement, même de manière blafarde, l'état des conflits sociaux et politiques en acte. »⁹⁷⁶ De plus, il faut tenir compte de la complexité à trancher au sein d'un dilemme qui se présente aux militants en ce qui concerne le rapport au droit, comme le montre Vanessa Codaccioni autour du cas français et de la Cour de sûreté de l'État, mais qui s'applique aussi à nos questionnements : « refuser de jouer le rôle de l'accusé pour protester contre la justice

973 Aldo Grandi, *op cit*, p.109.

974 Procès lors duquel Tolin est condamné à une peine d'un an et cinq mois d'emprisonnement, avant d'être finalement libéré le 16 février 1970, tandis que la procédure d'appel se termine par un non-lieu.

975 Aldo Grandi, *op. cit.*, p.109.

976 Francesco Piscopo, « Il processo penale ed il ruolo della difesa », in *La libertà è possibile solo nella lotta per la liberazione*, Milano, Olga, 2011.

d'exception et ainsi se priver d'une opportunité de s'exprimer ; ou en faire un usage militant et, ainsi, lui donner une certaine légitimité. »⁹⁷⁷ Le problème ne concerne pas toujours le cas particulier de la « justice d'exception », mais bien le cadre normatif du droit de manière générale.

Si un discours contestataire existe dans les procès ayant trait à des actes politiques, le réflexe d'une stratégie « classique » de défense reste encore fortement présent, notamment au début des années 1970. Ainsi, lorsque des militants de PotOp sont arrêtés, à la suite d'une manifestation à Rome en soutien à des indépendantistes basques, pour avoir lancé des cocktails Molotov, la stratégie adoptée lors du procès est plutôt étonnante. Le procès est considéré comme important car à partir de lui peut se créer un précédent judiciaire assimilant les bouteilles incendiaires à des armes de guerre⁹⁷⁸ et c'est d'ailleurs sur ce point que les militants bâtissent leur défense. En ayant notamment recours à l'intervention d'un expert chimiste et à la défense de l'avocat Vincenzo Summa, les inculpés réussissent à démontrer que les cocktails qu'ils ont utilisés ont un déclenchement physique et non chimique (puisque'ils s'allument en étant accrochés à des bougies qui mettent feu à l'essence lorsque la bouteille se brise). Nous sommes alors encore dans un cadre où les accusés s'attachent à discuter les faits et non la légitimité de ces derniers, afin d'éviter des inculpations plus lourdes et des peines plus pesantes. Ce procès se solde par une condamnation à dix mois de prison pour les cinq membres de PotOp arrêtés.

Si la tentation de la « connivence » reste grande, d'autres voies sont explorées en parallèle. Il ne s'agit pas encore à proprement parler de « procès de rupture », mais plutôt de « procès d'attaque » ou, pour le dire avec Giuliano Spazzali, de « procès de renversement des rôles »⁹⁷⁹. En 1971, des mobilisations collectives sont menées dans le val de Suse en réaction à la fermeture de la filature de Sant'Antonino. À l'occasion du transfert dans une autre prison d'un des ouvriers inculpés pour les blocages de février et avril, le comité de lutte de la vallée appelle à une mobilisation en vue du procès. Selon le SR, l'objectif est de

transformer le procès politique de quelques camarades en procès de toute la vallée aux patrons : en ce sens il a été décidé de recueillir dans un « dossier » toutes les données qui concernent la nocivité, les rythmes, les assassinats au travail, les spéculations, les combines, les abus des chefs, l'usage de la crise et des fascistes dans la vallée. Les témoignages des ouvriers, une discussion sur tous les postes de travail, les données qui émergeront : ce sont les choses qui seront au centre d'une campagne qui débouchera en une journée de procès intenté aux patrons de la vallée.⁹⁸⁰

Selon l'avocat Guiso, la stratégie « de connivence » commence à être perçue négativement

977 Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception*, op cit, p.237.

978 L'article de la loi spéciale sur les armes de guerre parle en effet d'armes à déclenchement chimique.

979 Quaderni d'informazione politica, *Criminalizzazione e lotta armata*, Milan, Collettivo editoriale Librirossi, 1976, p.149.

980 Soccorso Rosso di Torino, « Bollettino di controinformazione », Turin, décembre 1971, p.13.

après le premier procès contre le Groupe du 22 octobre à Gênes. Selon lui, « On a ainsi la première constatation que le *procès de connivence* est perdant pour l'inculpé politique qui l'accepte. Sur la base de cette expérience négative, le procès d'appel [...] voit encore les *gappisti*⁹⁸¹ du XXII Octobre accablés par l'arrogance de l'accusation jusqu'à ce que, à travers une série de réponses processuelles, la défense impose une nouvelle tactique : le *procès d'attaque*. »⁹⁸² Les avocats – parmi lesquels certains du SR comme Di Giovanni – s'en prennent notamment à la manière dont ont été menées l'enquête et l'instruction pour faire émerger le caractère politique, et non de droit commun, du procès, comme tendait à le faire l'accusation. Il nous est difficile d'évaluer réellement l'impact de cet épisode sur la conception d'un droit « offensif » de la part des défenseurs notamment, mais il est certain que le procès d'appel du 22 octobre se situe dans une période charnière où les initiatives prises par les inculpés et leurs soutiens se font plus déterminées.

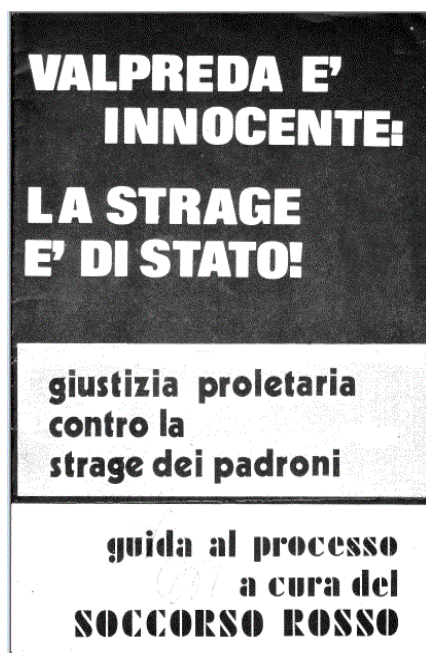
Si l'autorité judiciaire ne se voit pas encore nier la faculté même de juger, la contestation lors des procès se diffuse néanmoins à l'ensemble des champs contestataires. De la conflictualité ouvrière au féminisme émergeant, le procès devient un moment plus offensif, sans être entièrement vidé de sa substance classique. Il s'agit essentiellement d'une tribune et d'une accusation de l'État, du patronat ou des fascistes, mais jamais d'un reniement total de la machinerie du tribunal. Ainsi, des procès comme celui de Gigliola Pierobon pour avortement clandestin (cf chap.4), défendue par une avocate-militante en la personne de Bianca Guidetti Serra et soutenue par des groupes féministes organisés (comme Lotta feminstista), témoignent de la diffusion d'un antagonisme de plus en plus répandu dans les tribunaux. En effet, « toute seule, elle avait décidé de faire de son cas un procès politique et sa décision avait tout de suite trouvé le consensus de nombreux mouvements féministes, qui assumèrent pleinement sa bataille. Son histoire était devenue "une pierre lancée contre l'État", comme elle-même la définissait durant une conférence de presse, tenue à Rome quelques jours avant le procès. »⁹⁸³ Une part de conflit est donc désormais assumée dans les procès, mais reste cantonnée à une forme de mise en scène, à une publicisation des raisons de la lutte qui ne remettent pas en cause les fondements de l'institution judiciaire. L'avocat reste également cantonné à une attitude de soutien juridique, mais ne prend pas formellement part à la bataille pénale. Cette position est amenée à se modifier dans les années suivantes, notamment à partir du procès pour les attentats de 1969.

981 Terme qui désigne en italien les membres des Groupes d'action partisane (GAP), liés au Groupe du 22 octobre.

982 Giannino Guiso, *L'uomo senza diritti : il detenuto politico*, Milan, collettivo editoriale Librirossi, 1977, p.91.

983 In "Quando la legge è ingiusta. Il "caso Pierobon" e l'inizio della costruzione del discorso pubblico sull'aborto in Italia (1973). Padova 1973 : il clima intorno al processo" in storicamente.org, laboratorio di storia.

2. Le procès de Piazza Fontana. De la défense révolutionnaire.



Valpreda (au centre) et ses co-accusés

Le procès pour les bombes du 12 décembre 1969 représente le premier moment où le SR s'exprime clairement sur la question de la défense, en livrant une analyse et une distinction entre deux types de défense : « révisionniste » et « révolutionnaire », deux lignes diamétralement opposées qui ne peuvent que nous renvoyer à la proposition conceptuelle de Vergès. La première « ramène à l'intérieur du procès la ligne des partis de la gauche « officielle » - surtout le PCI – de connivence substantielle avec l'État bourgeois et ses institutions, à corriger, justement, mais non à abattre. »⁹⁸⁴ Face à cela, est opposée une « défense révolutionnaire [...] composée non par des « avocats », mais par des camarades qui font aussi les avocats », cette ligne sachant « porter toutes les contradictions politiques à l'intérieur du procès »⁹⁸⁵. Il s'agit de la transposition des antagonismes politiques que nous avons déjà présentée, en la ramenant aux dissensions entre le PCI et les groupes révolutionnaires. Le procès fournit alors les bases d'une conception plus directement politique de cette séquence, mais aussi du rôle que doit adopter l'avocat en tant que militant politique qui partage certains points d'accord avec ses assistés. Le moment du jugement est alors envisagé comme une poursuite du conflit avec les autorités et les différents appareils politiques considérés comme « ennemis » :

La défense révolutionnaire considère le procès comme un moment de lutte politique,

984 Soccorso Rosso, *Valpreda è innocente : la strage è di Stato ! Guida al processo*, Roma, 1972.

985 *Idem*.

d'affrontement direct avec l'État, duquel doit partir une indication pour tous les camarades qui s'organisent et luttent dans les différents secteurs. La défense révisionniste tend au contraire à isoler ce procès du contexte politique, en en faisant un « cas judiciaire ». Il n'existe pas de possibilité de médiation entre ces deux lignes : d'un côté en effet on veut seulement faire un procès de complicité et de connivence, à utiliser comme marchandise d'échange, de l'autre on veut accuser directement la bourgeoisie, avec tous ses alliés, y compris les révisionnistes, et les fascistes [...].⁹⁸⁶

Ces lignes opposées dans la conception de la défense ne sont pas seulement idéologiques, mais trouvent rapidement des acceptions pratiques. Ainsi, des conflits éclatent au sein même du collège de défense entre tenants de stratégies opposées. Enrico Di Cola et Emilio Bagnoli qui font partie des inculpés, membres du cercle du 22 mars, voient leur défense assurée par Di Giovanni et Rocco Ventre de Rome, Francesco Piscopo et Giuliano Spazzali de Milan. Ils représentent la tendance adoptant une attitude offensive à l'égard du tribunal parce que le procès « implique l'État en personne. Dans cette situation, quel que soit le représentant de l'accusation, quel que soit le juge, celui-ci sera toujours l'objet d'une ample marge de soupçon préventif »⁹⁸⁷. Ces avocats font donc le choix de participer au procès afin de contribuer à faire résonner la vérité qu'ils considèrent comme ayant été déjà révélée par les travaux de contre-information, tout en assumant d'emblée qu'il consistera en une séquence de lutte, étant donné qu'ils ne sont plus disposés à placer une confiance quelconque dans le tribunal. Ainsi, « avec cet esprit et dans ce conflit, ces avocats s'appêtent à affronter le procès. Qui ne sera donc pas « un débat franc, loyal et chevaleresque », mais une guerre ouverte et claire, qui repropose dans ce lieu les termes réels de l'affrontement de classe qui oppose quotidiennement le prolétariat au pouvoir bourgeois et à ses institutions »⁹⁸⁸.

Valpreda est défendu pour sa part par l'avocat Guido Calvi (membre du PCI), dont la stratégie de défense est fortement critiquée par les milieux révolutionnaires et anarchistes, pour son attitude dite de « connivence » avec l'instruction. Par exemple, le jugement qui est donné du personnage dans le second numéro du journal « Strage di Stato » est cinglant et sans appel :

Nous voulons mettre en évidence comment cet avocat médiocre, mais excellent révisionniste, n'a rien fait d'autre que d'adapter sa propre ligne de conduite à celle de son inspirateur politique direct : le PCI. Sa connivence avec le pouvoir judiciaire a laissé pendant deux ans Valpreda à la merci de ses bourreaux, tout comme celle du PCI vis-à-vis de l'état criminel (faut-il rappeler que les seules interpellations à la Chambre, après la sortie du livre « Strage di Stato », furent faites par le socialiste Riccardo Lombardi?) a permis à la bourgeoisie de déchaîner une répression d'une

986 *Idem.*

987 Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di Stato », Rome, 8 février 1972, p.3.

988 *Idem.*

violence inouïe contre la classe ouvrière et les avant-gardes révolutionnaires.⁹⁸⁹

Il lui est notamment reproché d'avoir adopté une attitude beaucoup trop passive et complaisante avec les magistrats en charge de l'enquête, et d'avoir laissé passer un certain nombre d'occasions d'obtenir la libération de Valpreda ou de mettre à mal les charges et les accusations contre celui-ci. En faisant cela, il est accusé de donner du crédit à l'hypothèse de la culpabilité des anarchistes et de n'être pas suffisamment impliqué à la hauteur de ce que nécessiterait cette affaire. Calvi, tout comme Sotgiu et Lombardi, est accusé de défendre la ligne « révisionniste » par le SR, les anarchistes et des avocats comme Giuliano Spazzali. Celui-ci considère que la défense technique assurée par Calvi notamment ne suffit pas, même si elle peut occasionnellement se faire « politique », car pour lui « la politique n'entre pas dans un procès par les mots qui se disent, mais uniquement et exclusivement par le comportement que l'on tient vis-à-vis des juges et du plan bien confectionné par l'instruction. »⁹⁹⁰ Le procès est donc envisagé par les tendances révolutionnaires comme un moment où le discours et les gestes politiques trouvent un espace de résonance et d'amplification supérieur à la normale. L'enjeu est dans un premier temps de renverser les termes du procès, pour en faire une tribune contre « l'État et ses institutions » (entendons surtout par là la magistrature et la police) « qui se sont rendus complices et garants des vrais responsables du massacre (patrons et fascistes) »⁹⁹¹. Mais l'affrontement doit être rendu public au-delà des murs du tribunal, pour aller dans ce qui seraient « les sièges naturels de ce procès » : « les usines, les écoles, les rues sont les sièges naturels des vrais juges et des vrais tribunaux, ceux qui sont prolétaires »⁹⁹². L'objectif est de faire apparaître ce qui semble être une évidence aux yeux du Comité national de lutte contre la Strage : les responsabilités des fascistes et du patronat italien, protégés par les institutions judiciaires et policières qui ont poursuivi la piste anarchiste. « Ceci est une vérité qui ne doit pas rester confinée dans la salle du procès, mais doit devenir un patrimoine commun de toute l'opinion démocratique et progressiste. »⁹⁹³

Le procès ouvert contre les anarchistes pour les bombes de décembre 1969 sort ainsi de son cadre classique pour se faire tribune et aboutissement des campagnes de contre-information et de mobilisation des années précédentes. C'est le moment où se mesure l'état du rapport de force, et où les groupes militants peuvent constater l'effectivité de leur action en se permettant de renverser la dialectique ordinaire pour « inculper » à leur tour l'État italien :

Nous voulons faire du procès un moment d'attaque à l'état, à l'état qui utilise la crise comme

989 Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di Stato », Rome, 7 mars 1972, p.3.

990 Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio*, op cit, p.81

991 « Valpreda è innocente, la strage è di stato », Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo E.A. Perona, UA 15 Soccorso rosso Torino.

992 *Idem*.

993 « Valpreda è innocente, la strage è di stato », subfondo Laura Cometti, UA3 SR Torino.

vengeance pour les luttes passées et chantage envers celles à venir [...] ; à l'état qui manœuvre et protège les fascistes, à l'état qui a éliminé les témoins et construit l'incroyable coup monté avec lequel il tient Valpreda en prison depuis plus de deux ans, à l'état qui se fonde sur la violence de l'exploitation et qui ne peut être renversé que par la violence révolutionnaire.⁹⁹⁴

3. Pescara : les prisonniers prennent la parole, la « rupture » s'immisce dans le procès.

Le 18 septembre 1973 s'ouvre le procès de la révolte à la prison de Pescara de 1972 – un secteur entier de San Donato a alors été entièrement détruit –, lors duquel une cinquantaine de détenus sont présentés au tribunal pour « dommages aggravés, outrage et résistance à officier public ». C'est une riposte judiciaire massive à la dynamique contestataire au sein des prisons impulsée à la fin des années 1960. Ce procès représente un moment fort de passage dans la conception du procès et dans la conscience politique assumée par le mouvement des prisonniers. En effet, pour la première fois, les détenus transforment la séquence du procès en moment de « rupture », même si cela reste encore embryonnaire et spontané. Les inculpés revendiquent les raisons de leur révolte et leur identité de classe, ils se font aussi les accusateurs du système carcéral, des gardiens et de leur violence. Ils ne considèrent pas le tribunal comme un espace neutre qui serait à même de réparer de manière juste des inégalités, mais bien comme un instrument au service d'un système qui les a conduit dans cette position. Tout un affrontement de classe se poursuit alors dans l'enceinte du tribunal de Pescara, ce qui là aussi n'est pas sans rappeler les modalités du procès de « rupture » des militants du FLN qui transposent leur guerre de libération face à la justice.

Les prisonniers jugés pour les faits de Pescara avaient été incarcérés avant la révolte, et se sont retrouvés en prison dans leur grande majorité pour des délits de droit commun. Ils arrivent donc au procès sans bagage militant particulier. Par contre, et cela nous permet de parler alors de « rupture », ils se placent dans une position d'extranéité totale à l'encontre du « système carcéral, [du] système politique qui feint d'élargir des réformes, aux choix révisionnistes qui imposaient prudence et patience, mais surtout du silence, et enfin ils ont manifesté leur extranéité au système judiciaire qui devait juger de leur cas »⁹⁹⁵. Les inculpés font donc le choix de se mettre eux-mêmes dans une position extérieure et opposée au procès. Dans une déclaration lue au tribunal le 21 septembre 1973 par Flavio Zoin au nom de tous les inculpés : « Il y aurait bien d'autres personnes qui devraient aujourd'hui se trouver sur le banc des accusés dans ce procès, à savoir tous ceux qui

994 Comitato sulla strage di Stato, « Assemblea sede centrale università via Zamboni », in Fondo Marcello Vitale, subfondo Dalmaviva.

995 Giuliano Spazzali, « Il processo di Pescara », in *La libertà è possibile...*, op cit, p.34.

exploitent et tuent le peuple italien dans les usines, dans les quartiers, dans les écoles et dans les prisons »⁹⁹⁶. Les détenus, malgré des parcours différents, font alors le choix d'une certaine unité face au tribunal, pour refuser que le procès n'individualise chaque cas et que le jugement opère des séparations dans des actes pourtant collectifs.

Le collège de défense est constitué de plusieurs avocats membres du SR, comme Di Giovanni, Ventre, Piscopo ou encore G. Spazzali, aux côtés d'autres avocats-militants reconnus comme Bianca Guidetti-Serra de Turin, Marcello Gentili de Milan ou Sandro Canestrini de Rovereto. Bien que ce collège soit composé d'avocats ayant un engagement politique connu au sein de la gauche révolutionnaire ou extraparlamentaire, il faut préciser qu'il ne semble influencer à aucun moment sur les choix stratégiques décidés par les inculpés. Les défenseurs sont au contraire plutôt à la traîne des prisonniers qui dictent la marche à suivre, ce dont témoigne notamment G. Spazzali dans un article consacré au procès.⁹⁹⁷ De manière générale, ils accompagnent les décisions et les choix stratégiques des inculpés en les soutenant politiquement, comme nous pouvons le voir dans cet extrait de la prise de position adoptée par le collège de défense :

Le procès de Pescara [...] est en réalité un procès à tous les détenus qui ont participé ces derniers mois à l'énorme mobilisation qui a secoué toutes les prisons italiennes, contre les lois et les règlements fascistes et leurs aspects plus ouvertement classistes. [...] Aujourd'hui donc assumer la défense des 50 détenus incriminés pour la révolte de Pescara signifie avant tout défendre, pour tous ces prolétaires qui passent une grande partie de leur vie en prison, contraints par des conditions matérielles de vie insoutenables et poursuivis par une justice régie par des lois fascistes, le droit à l'organisation politique, à l'étude, à l'information et à la lutte, uniques instruments pour réaliser un réel processus d'émancipation et de « rééducation » de ceux qui sont contraints en prison. [...] Assumer la défense des détenus inculpés au procès de Pescara signifie, donc, transporter aussi la lutte dans les prisons, sa signification politique, au-delà des barreaux pour l'insérer à part entière dans le déploiement plus général de lutte prolétaire et de mobilisation des forces démocratiques et progressistes, qui s'opposent à chaque tentative provocatrice de développer l'appareil répressif de l'état.⁹⁹⁸

Les avocats se « contentent » presque de déposer une série d'exceptions de nullité et d'inconstitutionnalité afin d'entraver le déroulement normal du procès, notamment en raison de violences commises sur les détenus et au nom de la constitution d'un précédent sur la question injustifiable : aucune autre révolte n'a donné lieu à un procès d'une telle envergure. L'enjeu réside alors dans la perspective de replacer les événements de Pescara dans un contexte général, de le sortir de l'isolement judiciaire pour en faire un élément d'une trame plus large, celle du mouvement

996 *Ibid*, p.172.

997 Giuliano Spazzali, « Il processo di Pescara », *op cit*, p.36.

998 Commissione Carceri di Lotta continua (a cura della), *op cit*, pp.127-129.

de révolte qui touche les prisons italiennes depuis plusieurs années. Entre grèves de la faim et occupations des toits des prisons, refus de remonter en cellule ou de répondre aux convocations des magistrats, affrontements avec les carabinieri et lettres de revendications, c'est tout un mouvement qui s'est diffusé aux quatre coins de la péninsule. La réponse de l'administration pénitentiaire et des appareils d'État est sévère : transferts massifs pour rompre les dynamiques collectives, passages à tabac (comme en juillet 1972 à la prison de Rebibbia à Rome, où l'ordre serait venu directement du ministre Gonella) et procédures pénales. À la prison des Murate, à Florence, des coups de feu sont tirés par la police le 20 juin 1973 alors que 35 détenus refusent de rentrer dans leurs cellules, pendant que les carabinieri interviennent aussi dehors, pour empêcher que les habitants du quartier de Santa Croce (dans lequel se trouve la prison) ne puissent se solidariser avec les détenus et assister aux violences commises dans la prison. C'est toute une *histoire* qui est rappelée en tant que force d'affirmation : le geste des révoltés de Pescara ne surgit pas *ex nihilo*, mais constitue la conséquence d'une séquence plus longue.

En tout cas, le procès de Pescara inaugure pour les prisonniers inculpés à la suite des différentes révoltes dans les instituts de peine la possibilité de mener à leur tour des procès politiques offensifs, dans lesquels les aspects matériels ne sont pas uniquement en jeu, mais bien le rôle et le fonctionnement du système carcéral. Suite à la révolte de Rebibbia le 25 août 1975, une série de procès s'ouvre pour juger près d'une centaine de détenus ayant participé à la protestation. Cette dernière a éclaté afin d'exiger l'application immédiate de la réforme carcérale récemment adoptée, application qui tarde et rencontre de nombreuses résistances de la part de certaines directions de prison – dont celle de Rebibbia. Afin de faire entendre leurs revendications, plusieurs prisonniers sont donc montés sur les toits le 25 août. Mais l'affaire s'est soldée par une riposte particulièrement violente de la part des carabinieri, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison : recours aux armes à feu, lacrymogènes utilisées massivement, passages à tabac des détenus, mais aussi de leurs proches réunis devant la prison quand l'information s'est diffusée, transferts massifs des participants à la révolte dans d'autres prisons les jours suivants afin de briser toute solidarité. Les procès qui s'ensuivent cherchent à établir les responsabilités de chacun ce jour-là, plutôt que de saisir la dimension commune qui a poussé ces prisonniers à se mobiliser ensemble ce jour-là. La perspective d'unifier ces cas particuliers au sein d'un procès unique devient un champ de mobilisation pour le SR, impliqué dans les défenses de plusieurs inculpés. Ce dernier voit dans cette fragmentation des jugements la crainte de la part de l'État de devoir rendre des comptes sur la lenteur de l'application de la réforme et la réalité du quotidien carcéral : « Un procès de ce genre en effet rendrait publiques les tortures, les mauvais traitements et les coercitions morales auxquelles sont quotidiennement soumis les détenus ; il dénoncerait l'objectif répressif de l'institution carcérale

[...] »⁹⁹⁹. Mais surtout, dans le cadre qui lui est propre, de garantir le respect des droits de la défense et de mettre en avant les pratiques de solidarité, le SR insiste sur la nécessité d'une dimension collective pour appréhender au mieux et avec force la séquence du procès : « nous n'acceptons pas la division artificielle des procès, nous demandons la réunification de ceux-ci en un jugement unique pour permettre aux détenus inculpés de se défendre de manière adéquate et de dénoncer le vrai visage et la fonction du système carcéral »¹⁰⁰⁰.

Dans un article suivant, le SR tente même de faire de cette série de procès un moment de mobilisation plus large, l'ouverture d'un véritable front de lutte capable d'impliquer d'autres secteurs et le mouvement révolutionnaire dans son ensemble afin de sortir du cadre unique des accusations portées contre les inculpés pour mettre en avant une plate-forme de revendications : « IMPOSONS UN PROCÈS UNIQUE [...] POUR OBTENIR CES OBJECTIFS : l'abolition de la récidive [...] ; l'élimination de la prison préventive, l'annulation du code Rocco-Mussolini, l'amnistie générale ; le droit d'opposition aux transferts ; la possibilité d'entretenir des rapports avec le monde extérieur, le droit d'assemblée, la libre entrée des journalistes de toute la presse dans chaque prison. »¹⁰⁰¹ Si ce mot d'ordre ne débouche pas sur un résultat concret, il montre en tout cas qu'un jeu d'aller-retour s'établit entre les revendications du mouvement de prisonniers et les objectifs poursuivis par les soutiens extérieurs. La volonté reste d'établir un rapport de force suffisant pour rompre l'isolement et casser la fragmentation des procès.

4. La « rupture » se diffuse

Il est alors intéressant de donner l'exemple du procès fait aux ouvriers de la Magneti Marelli de Milan, sous le coup d'une procédure de licenciement suite à divers épisodes de lutte interne à l'usine. Cet épisode nous permet de constater l'évolution dans l'attitude des inculpés et de leurs avocats lors des procès à caractère politique, et la diffusion d'un ensemble de pratiques antagonistes au sein des tribunaux, qui ne sont pas l'apanage d'un groupe ou d'une tendance particulière – notamment les BR et la lutte armée comme leur centralité pourrait le laisser penser (cf chap.7). Quatre ouvriers sont donc en procès pour absentéisme, mais l'histoire est un peu plus complexe qu'un chef d'inculpation. Ils ont en effet été licenciés le 9 septembre 1975, mais maintenus à leur poste grâce au rapport de force établi par le Comité ouvrier de la Magneti. C'est dans ce contexte de conflictualité très forte que se déroule le procès en juillet 1976. Les accusés sont accompagnés d'un

999 Soccorso rosso, « Processo alle avanguardie di Rebibbia », in Rosso. *Giornale dentro il movimento*, n°3, 12 novembre 1975, p.14.

1000 *Idem*.

1001 Soccorso rosso – Segreteria di coordinamento nazionale, « Vogliamo un unico processo », in Rosso. *Giornale dentro il movimento*, n°4, 29 novembre 1975, p.12.

collège de défense de cinq avocats parmi lesquels plusieurs membres du SR : Giuliano Spazzali, Francesco Piscopo, Anna Perosino, Luigi Zezza et Alberto Medina ; mais ils sont aussi soutenus par quelques centaines d'ouvriers venus assister au procès. Néanmoins, la tension est vive et le juge décide de poursuivre les audiences à huis clos pour éviter les troubles survenus lors des premières audiences. Les inculpés refusent de poursuivre le jugement dans ces conditions, arguant du fait qu'« Ils ont été licenciés pour des luttes qui ne sont pas leur patrimoine personnel, mais appartiennent à tous les camarades de la Magneti Marelli et à toute la classe ouvrière; ils invitent leurs avocats à renoncer à leur mandat, si le procès se déroule dans de telles conditions. »¹⁰⁰² Les défenseurs choisissent alors de soutenir leurs assistés et refusent de continuer à mener leur mission. Quand un ouvrier et l'avocat Medina décident d'aller annoncer la décision prise à leurs camarades venus en soutien – pendant que le licenciement est prononcé par le juge, des affrontements violents éclatent avec les forces de l'ordre présentes massivement dans et autour du tribunal. Les policiers ont recours à leurs armes, plusieurs personnes sont blessées de part et d'autre, l'avocat Zezza est menacé avec un pistolet, tandis que « l'avocat Medina est frappé à la tête par la crosse d'un fusil et laissé à terre blessé »¹⁰⁰³.

Cet épisode est intéressant en ce qu'il témoigne de la cristallisation du conflit ouvrier et de son extension jusque dans les tribunaux, conflit dans lequel certains avocats sont désormais partie prenante. Les réactions sont également à relever. *L'Unità* parle, le lendemain, d'incidents provoqués par « des groupes extrémistes de « gauche » [qui] ont cherché à entraver, selon un plan visiblement préparé à l'avance, le déroulement »¹⁰⁰⁴ du procès. La section Justice du PCI réagit en attribuant les violences au comité autonome :

les actions provocatrices et aventuristes ne rentrent pas dans les traditions et la pratique du mouvement ouvrier et démocratique, qui recherche aujourd'hui, au contraire, un rapport nouveau et constructif avec le monde judiciaire, afin de rendre de plus en plus opératoire les valeurs et les principes de la Constitution républicaine. Les groupes qui provoquent ces incidents avancent tous l'idée que la classe ouvrière défendrait ses propres intérêts en intimidant les juges et en niant leur indépendance. Cette idée utopique est aberrante et doit être fermement condamnée.¹⁰⁰⁵

Le Comité ouvrier de la Marelli considère pour sa part que les masques sont tombés, notamment de la part du patronat et du PCI, mais aussi du système judiciaire : « les ouvriers ne doivent rien attendre de bon de la justice bourgeoise »¹⁰⁰⁶. Cependant, l'affaire ne s'arrête pas à ces réactions puisque les avocats sont eux-mêmes poursuivis dans le cadre d'une procédure disciplinaire

1002Emilio Mentasti, *La « Garde rouge » raconte. Histoire du Comité ouvrier de la Magneti Marelli*, Paris, Les nuits rouges, 2009, p.145.

1003Idem.

1004« Incidenti con feriti tra gruppi e polizia a Milano », *L'Unità*, 16 juillet 1976, p.4.

1005Emilio Mentasti, *op cit*, p.147.

1006Idem.

en octobre 1976 par le Conseil de l'ordre de Milan. Ces derniers répliquent par une prise de position publique sur les accusations qui leur sont faites : « Nous ne pouvons pas éprouver le moindre doute au sujet de cette procédure disciplinaire : elle n'a aucun rapport avec les délits liés à l'exercice de la profession d'avocat mais est ouvertement politique »¹⁰⁰⁷. Mais surtout, dans cette lettre ouverte, ils « déclarent avec la plus grande fermeté qu'ils ne font pas politiquement partie de la classe bourgeoise et qu'ils "ne manqueront jamais de la combattre. Cette absence de solidarité de classe conduit aujourd'hui les signataires de cette lettre à subir une sentence disciplinaire" »¹⁰⁰⁸. Il s'agit là d'une attitude de fermeté et d'une manière d'assumer pleinement le conflit qui les oppose à leur Ordre, en se plaçant résolument du côté des ouvriers du Comité de la Magneti.

Si les inculpés se sont initialement présentés au tribunal accompagnés de leurs avocats, certainement dans la perspective d'un énième « procès d'attaque », mais en n'ayant pas prémédité la perspective d'une « rupture », c'est pourtant ce qui est advenu à la suite du choix de la Cour de poursuivre en huis clos. Les défenseurs, tout comme les accusés, à partir de ce moment-là, décident de ne plus reconnaître le fonctionnement imposé et la légitimité d'un jugement « caché ». Ils abandonnent alors toute posture de défense ou d'attaque et désertent leur rôle ainsi que les lieux. L'affrontement se fait même physique et implique les avocats qui refusent de se détacher des ouvriers. Cette conception est explicitée par Saverio Senese lorsqu'il déclare en 1976 : « Aujourd'hui procès politique signifie donc une capacité de rapporter dans les salles des tribunaux non pas l'écho de la lutte, mais la lutte elle-même, non des victimes, mais des accusateurs, non des innocents craintifs d'être retenus coupables mais des « coupables » qui savent être innocents pour les masses exploitées. »¹⁰⁰⁹

Au même titre que la prison, le tribunal devient donc un lieu éminemment politique, un espace où se poursuit, là aussi, l'antagonisme qui a émergé dans les usines, les quartiers ou les universités. Selon les avocats du SR, il faut alors définitivement rompre avec l'idée d'une neutralité quelconque du champ juridique : ses acteurs se sont politisés (cf chap.3), les pratiques de contestation se sont diffusées et tout un patrimoine de lutte s'est forgé au fil des années, avec pour conséquence de porter l'affrontement au sein même des salles d'audience. Les manières de se révolter contre le système judiciaire sont multiples, toujours dépendantes d'un contexte plus large et de l'état du rapport de force en cours, mais débouchent inmanquablement sur une remise en cause du fonctionnement classique de l'institution. Les années 1970 voient ainsi nombre d'accusés quitter leur position passive – qui en fait l'*objet* de l'action pénale – pour se faire sujets agissant, porteurs

1007 *Ibid*, p.151.

1008 *Idem*.

1009 Quaderni d'informazione politica, *Criminalizzazione e lotta armata*, Milan, Collettivo editoriale Librirossi, 1976, p.162.

d'un discours et d'actes politiques. De là, les rapports de l'avocat avec l'inculpé se transforment également, tout comme, par contre-coup, la relation aux autorités judiciaires. L'accusé – au nom de délits qui trouvent leurs origines dans des motivations politiques – a désormais plus facilement recours à une forme d'extension dialectique du conflit, de l'« extérieur » vers l'« intérieur », en revendiquant la nature politique des faits et le contexte social qui les a favorisé. L'avocat, pour sa part, accompagne le mouvement pour transformer son rôle en un geste pleinement politique : « La "défense offensive" était conçue comme le prolongement de l'action politique et non comme une parenthèse. S'être engagé dans une voie révolutionnaire n'aurait eu aucun sens politique, ni même existentiel, si les militants une fois en prison avaient choisi pour ligne de conduite le silence ou le fait de plaider innocent »¹⁰¹⁰.

D. Le rôle de l'avocat / deuxième volet.

Comme nous l'avons vu par rapport à la question carcérale, le rôle de l'avocat est une nouvelle fois central dans le cadre du procès politique, non seulement évidemment dans le tribunal, mais aussi en dehors. Mais quel que soit l'espace en question, la question du rapport au détenu et d'une forme d'attention à son encontre est en jeu. Toutefois, ce rapport peut être appréhendé de plusieurs manières, même si l'objectif de fond reste pour les avocats du SR de défendre l'identité politique de l'inculpé et d'utiliser les outils législatifs pour le faire libérer au plus vite. Cette conception générale du rôle et de l'engagement de l'avocat-militant est rappelée par S. Spazzali lors de son procès à Turin : « [...] l'avocat est un collaborateur de l'inculpé, pas de la justice ; [...] ; l'objectif de l'avocat n'est pas de défendre l'innocent ; l'objectif de l'avocat est de faire ce qui est consenti, ce qui lui est consenti, pour soustraire son client aux exigences punitives de l'État »¹⁰¹¹.

L'avocat milanais est d'ailleurs le tenant d'une ligne particulièrement dure dans le procès : « La particularité de la défense politique [...] est que celle-ci ne supporte pas la collaboration et l'amitié avec la cour, pour la simple raison qu'il s'agit d'une défense qui n'a rien à marchander avec le tribunal, n'importe quel marché se transformant rapidement en « trahison politique » et ainsi en abandon même du terrain politique du procès »¹⁰¹². Sergio Spazzali parle ainsi de la nécessité de laisser de côté une attitude traditionnelle de l'avocat comme « collaborateur de la justice »¹⁰¹³ qui contribue aux aveux de l'inculpé et à son repentir pour obtenir une indulgence quelconque de la part du juge. Ce refus de tout lien avec le tribunal risque par contre, immanquablement, de faire

1010 Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *op cit*, p.136.

1011 Sergio Spazzali, *Chi vivrà vedrà*, *op cit*, p.26.

1012 Sergio Spazzali, « Sul ruolo della difesa politica », in *La libertà è possibile...*, *op cit*, p.59.

1013 *Idem*.

apparaître l'avocat-militant comme étant l'ami de l'accusé, voire son complice. Quoi qu'il en soit, S. Spazzali préconise une attitude ferme et hostile quelle que soit l'orientation politique du juge : qu'il soit ouvertement réactionnaire ou garantiste et démocrate. Pour lui, ces deux figures, malgré leur apparent éloignement, cherchent à dépolitiser l'inculpé – pour des motivations différentes, mais qui se rejoignent selon lui dans les faits et les résultats. Le juge de gauche, notamment, poursuit un objectif de criminalisation des gestes d'antagonisme radical car ils échappent « à l'hégémonie du projet politique dans lequel ils s'identifient »¹⁰¹⁴. Mais l'avocat doit être conscient qu'en suivant une ligne d'antagonisme identique, il se place dans une position d'hostilité avec le tribunal qui peut à son tour lui adopter une position similaire et compliquer son travail. Il peut notamment fermer les yeux sur certaines manœuvres de police dans le traitement des arrêtés qui vont à l'encontre du droit classique, par exemple quand ces derniers sont placés en isolement pendant des périodes anormalement longues.¹⁰¹⁵

Pour d'autres avocats du SR, comme Piscopo, il y a en premier lieu un accord sur le fait que le défenseur doit assumer de défendre l'identité politique du prévenu, ce qui fonde, selon lui, la spécificité de l'avocat-militant : « [...] cela signifie pour l'avocat d'acquiescer la conscience que, à la nécessité de maîtriser les instruments techniques, c'est-à-dire la connaissance des lois et des actes, doit s'accompagner la disponibilité à accepter que l'inculpé soit soi-même, et donc qu'il se présente en tant que militant, lequel, au-delà des chefs d'inculpation est jugé pour ce qu'il est et non un citoyen tombé par hasard dans une mésaventure judiciaire. »¹⁰¹⁶ Toutefois, là où une ligne de désaccord ou de divergence apparaît, c'est bien dans la nécessité d'éviter les possibles confusions entre l'inculpé et l'avocat : « [...] l'avocat, même camarade, est tenu de revendiquer la plus ample autonomie, non par rapport à la politique bien entendu, mais vis-à-vis des choix des inculpés. » Piscopo se retrouve en accord notamment avec Giuliano Spazzali, lequel est fortement attaché à cette dimension d'autonomie de sa profession : « La fonction de l'avocat est une fonction agissant pour son compte, pour ainsi dire, c'est un facteur spécifique d'une contradiction spécifique, qui a sa mobilité autonome. »¹⁰¹⁷ Il y a donc, dans la perception du procès politique, des conceptions différentes et diverses façons « de se manifester de l'activité du défenseur. »¹⁰¹⁸ Ce qui semble faire consensus dans le SR réside toutefois dans la volonté de défendre les motivations politiques des

1014 *Ibid*, p.60.

1015 Pour n'en citer qu'un, c'est par exemple le cas de Bruno Palombi Russo, arrêté pour l'homicide du juge Alessandrini qui est maintenu en isolement pendant 40 jours sans voir d'avocat. Si la durée est ici exceptionnellement longue, il n'est pas rare de voir entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 des personnes qui restent une semaine ou une dizaine de jours sans contact avec leur défenseur. Cela représente une période où elles sont sujettes à des pressions diverses : tentative d'obtenir des aveux et des dénonciations, évidemment, mais aussi volonté d'influer sur le choix de l'avocat de confiance.

1016 Francesco Piscopo, « Il processo penale ed il ruolo della difesa », *op cit*, p.133.

1017 *Idem*.

1018 *Idem*.

inculpés, mais la crainte d'une identification, et probablement d'une certaine instrumentalisation, entre avocat et prévenu reste l'objet de débats et de lignes différentes.

Ces remarques valent surtout dans le cadre de la séquence qui se déroule au sein même du tribunal. Or, il y a également tout un rapport à l'« extérieur » qui se joue lors d'un procès. Nous reprenons alors vers l'idée de « procès-externe-diffus », émise dans le *Progetto di ricerca sulla storia dell'avvocatura*, qui reformule la proposition faite par Gianaria et Mittone, et nous semble particulièrement adéquate pour comprendre la place nouvelle dévolue au défenseur dans le cadre du procès. Les deux auteurs déclarent notamment : « [Le procès], et en particulier l'instruction, ne se déroule plus dans la salle d'audience ni les autres bureaux en dehors du tribunal, mais se propage directement au-delà du périmètre judiciaire. [...] le jeu du procès dépasse les limites traditionnelles et assume des dimensions non contrôlables. Les règles ne sont plus seulement celles du procès, mais il faut s'orienter diversement : le *procès diffus* s'affirme. »¹⁰¹⁹ L'avocat-militant joue dans ce cas le rôle d'un maillon important, de par le lien qu'il est susceptible de créer entre dedans et dehors (comme cela était aussi le cas pour la prison). Il rompt ainsi avec la figure de l'avocat comme « médiateur social »¹⁰²⁰ entre la société civile et les institutions, pour contribuer à une prise d'initiative et être lui-même offensif à l'encontre du tribunal. Sergio Spazzali avait fait sienne cette nécessité de se faire le relais et le défenseur de l'identité du prévenu en dépassant les frontières classiques :

Dans [le procès politique] le défenseur doit aussi se charger, dans plusieurs phases et spécialement dans celles où l'inculpé n'a pas la possibilité matérielle de contacter l'extérieur, de se faire le porte-voix de l'identité politique de l'accusé. Et il doit faire cela essentiellement à travers les moyens d'information et non les actes de procès, et en évitant soigneusement d'interférer avec la logique de l'inquisition parce que cela fournirait des éléments utiles au renversement de la charge de la preuve. Il s'agit d'une activité très délicate qui n'a pas le but seulement de faire obstacle à la destruction politique et personnelle du détenu, mais aussi de maintenir au procès sa qualité politique et par conséquent ces attentions de mouvement qui sont indispensables à la défense même dans les sièges judiciaires.¹⁰²¹

Ce moment où l'avocat se fait relais vers l'extérieur de la parole ou de l'identité de l'inculpé renvoie aussi à un mouvement de fond qui voit s'accroître le pouvoir des *mass-media* et leur rapport d'influence entre société civile et sphère juridique, au sens où ils représentent une véritable « courroie de transmission obligée dans le rapport réciproque entre procès et société »¹⁰²² En tout cas, nous retrouvons dans cette idée du procès comme capacité de diffusion de l'affrontement

1019 Fulvio Gianaria, Alberto Mittone, *op cit*, p.95.

1020 Paolo Borgna, *Difesa degli avvocati scritta da un pubblico accusatore*, Editori Laterza, Roma-Bari, 2008, p.53.

1021 Sergio Spazzali, « Sul ruolo della difesa politica », in *La libertà è possibile...*, *op cit*, p.60-61.

1022 Guido Alpa, Remo Danovi (*a cura di*), *Un progetto di ricerca sulla storia dell'avvocatura*, Il Mulino, Bologne, 2003, p.159

judiciaire une manière de repropose une stratégie politique, que nous avons vu se déployer de Lénine à Vergès. L'avocat adopte dans ce cas la position de Dimitrov ou des militants du FLN, qui « s'adresse aux masses par-dessus la tête des juges » et fait éclater l'enceinte du tribunal.

Ces différentes facettes du rôle de l'avocat dans le cadre de la séquence générale du procès nous semblent être globalement résumées par Sergio Spazzali, dans un de ses textes qui porte justement sur sa conception de la défense politique. Il y voit un enjeu propre à la situation spécifique de la personne qu'il défend, mais replace aussi son analyse dans un cadre plus large :

Si les « camarades avocats » ne se décident pas à tenter, au moins à tenter, une revendication publique de leur rôle consistant essentiellement : a) dans la défense du détenu politique en tant que tel ; b) dans la guérilla processuelle contre l'inversion de l'honneur de la preuve ; c) dans l'usage des mass-media pour la défense de l'identité politique du détenu ; l'opération de destruction de leur identité même ira de l'avant avec succès, avec l'évidente conséquence de l'appauvrissement ultérieur de la troupe déjà mince et la définitive criminalisation de tous les [...] survivants.¹⁰²³

¹⁰²³Sergio Spazzali, « Sul ruolo della difesa politica », in *La libertà è possibile...*, op cit, p.63.

Trajectoire politique – II : Sergio Spazzali : un avocat en prison.

« *Le sens de la vie est de se mouvoir, d'être conscient de son propre mouvement et de contribuer afin que ce qui a commencé à se mouvoir – où qu'il soit – soit orienté dans un sens révolutionnaire.* »

Sergio Spazzali, 1993

Sergio Spazzali naît à Trieste le 16 août 1936, au sein d'une famille nombreuse, de tradition communiste. Son frère Giuliano suit également un parcours militant puisque nous le retrouvons lui aussi, en tant qu'avocat dans les rangs du SR. Sergio poursuit une trajectoire peu ordinaire, tortueuse, constamment guidée par ses motivations politiques et son sens de l'engagement. En effet, bien qu'il ait suivi des études de droit, notamment pour suivre l'exemple de son père lui-même avocat, il ne fait tout d'abord qu'un passage rapide dans l'univers du droit.

Une fois diplômé, il rentre au parti socialiste où il rejoint le courant de Lelio Basso face à celui de Craxi. Pourtant, son expérience au sein du PSI est fugace, mais il faut tout de même remarquer qu'il ne rejoint jamais les rangs du PCI, fait notable pour un communiste qui se définit en tant que tel.¹⁰²⁴ Il assume d'ailleurs régulièrement, dans ses écrits, un attachement à une ligne marxiste-léniniste, fortement influencée par l'expérience maoïste chinoise. C'est pour cela qu'il intervient fréquemment dans les débats internes au SR, en rappelant certains fondamentaux idéologiques qui constituent le socle de sa pensée, comme la question de l'élaboration du parti ou celle de la direction du mouvement révolutionnaire. Toutefois, bien qu'attaché à cette base, il n'en demeure pas moins un personnage marqué par la complexité et la richesse des dynamiques de lutte des années 1970, cherchant constamment à les intégrer au sein d'un plan plus vaste. Une de ses « lettre aux camarades », écrite lors de son premier passage en prison le 18 décembre 1975, illustre cet aspect¹⁰²⁵. Dans celle-ci, il cherche à prendre en compte les apports des luttes de décolonisation ou du féminisme et à en faire des points de discussion avec ses camarades afin que s'élabore une position révolutionnaire qu'il voulait toujours plus « cohérente ». À la suite de la scission du PSI, il entre dans le Psiup¹⁰²⁶. C'est là qu'il développe son intérêt prononcé pour les luttes de libération nationale, mais aussi pour l'économie politique. Il voyage dans plusieurs pays (par exemple en

1024 Pour plus de précisions sur les divers engagements militants de Spazzali dans les années 1960, il est possible de se référer à la « Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia », *op cit.*, p.145

1025 Sergio Spazzali, « Lettera dal carcere ai compagni », Milano, 18 décembre 1975, in *Chi vivrà vedrà*, *op cit.*

1026 Parti socialiste italien d'unité prolétarienne, actif entre 1964 et 1972. Il est créé d'une scission du Parti socialiste italien sous l'impulsion de figures comme Lelio Basso ou Vittorio Foa, et reprend l'ancien du PSI à la fin de la seconde guerre mondiale. Il préconise dans un premier temps une alliance avec le PCI, mais celle-ci éclate après les événements de Prague en 1968. Suite à la dissolution, les militants confluent majoritairement dans le PCI ou le PSI, tandis que d'autres fusionnent avec le Parti d'unité prolétarienne.

Chine ou en Corée) à la découverte et à la rencontre d'expériences diverses qui contribuent à forger son bagage politique. À ce moment-là, il n'est plus avocat, il travaille au sein de l'entreprise Rank Xerox, mais cette expérience dure peu longtemps. Il est en effet licencié pour avoir participé et organisé les luttes des employés. Il se tourne alors vers l'enseignement.

Il maintient en parallèle une activité épisodique d'avocat, pour défendre gratuitement les personnes arrêtées dans les manifestations, ainsi que les locataires en lutte contre leur propriétaire, notamment depuis qu'il milite dans l'*Unione inquilini* (à partir de 1967). Toujours professeur, il rejoint la dynamique lancée par Franca Rame et participe au SR à Milan. Il poursuit également son engagement internationaliste et lui donne corps en contribuant à créer des comités internationaux sur la question de la torture ou de la défense des prisonniers politiques. Dans ce cadre, il rencontre Petra Krause, avec qui il partage par la suite sa vie et son militantisme. C'est justement dans une affaire qui les implique tous les deux, que la trajectoire de Spazzali se trouve profondément bouleversée. Il est en effet arrêté en novembre 1975, suite à la « dénonciation » d'un militant suisse incarcéré, Daniel von Arb, qui l'implique dans une tentative de faire passer des armes et des explosifs illégalement entre la Suisse et l'Italie. Bien que ces aveux s'avèrent par la suite avoir été obtenus de manière douteuse et que von Arb se rétracte plusieurs fois de ses propos, l'avocat milanais est placé en détention. Il devient ainsi l'un des premiers à expérimenter un schéma appelé à connaître ses heures de gloire dans les années suivantes : extorquer des « aveux » à un prisonnier, pourvu qu'ils impliquent le plus de personnes possibles, ou des militants particulièrement actifs. Le passage de Spazzali dans la prison de San Vittore à Milan est notamment marqué par une agression contre ses compagnons de cellule, à laquelle lui-même n'échappe que par hasard. Au moment où il prend sa douche, ses camarades de détention, Pietro Morlacchi, Giovanni Miagostovich et Pasquale Sirianni sont attaqués et poignardés par des personnes qui peuvent ensuite prendre la fuite. L'histoire est suffisamment douteuse pour laisser à penser que les assaillants ont pu profiter de la complicité ou du laisser-faire de certains gardiens. Spazzali et Morlacchi sont eux-mêmes transférés en isolement à la suite de cette affaire. Au-delà de cet épisode, l'avocat maintient son engagement pendant son incarcération, multipliant les discussions et les initiatives de lutte et de dénonciation sur les conditions de détention. Dans une lettre écrite lors de ce premier passage en prison, Spazzali ne perd pas de vue l'importance de la lutte contre l'institution carcérale : « la politique prolétaire si elle entre dans l'usine, elle détruit l'usine, comme expression du rapport capitaliste de production. La politique prolétaire, si elle entre en prison, réduit à néant tout le sens des barreaux et des verrous. Mettre en contact vital la prison (la politique en prison) avec l'extérieur (avec la politique à l'extérieur) signifie ouvrir la prison de manière définitive. »¹⁰²⁷ Il cherche alors à poursuivre le geste

1027 Cité dans Soccorso Rosso Militante – Comitato di Bologna, « Libertà per i compagni Salvati et Spazzali »,

lancé par le SR depuis l'intérieur du monde carcéral. Selon lui, en effet, l'objectif constant réside dans le fait de mener sans relâche une

bataille de fond [...] pour l'abolition de la prison comme institution et qu'un instrument de cette bataille soit l'exploitation de chaque espace existant et qui puisse être créé pour rompre cet isolement essentiel dont la prison est faite. D'où l'effort de maintenir un réseau de médecins, avocats, travailleurs sociaux qui puissent tenir des contacts constants avec l'intérieur de la prison ; d'où l'effort de sensibiliser les institutions de l'aire démocratique et les moments du mouvement de classe au problème crucial de la prison.¹⁰²⁸

Ce premier passage en prison transforme le rapport à l'action politique préalablement entretenu par Spazzali. Nous pourrions même voir un lien entre cette découverte du monde carcéral de l'intérieur et la vocation d'avocat-militant : c'est en effet suite à cette incarcération, qu'il décide de se consacrer de nouveau à temps plein à son engagement en faveur des détenus en tant qu'avocat. Il s'exprime d'ailleurs dans une interview à *Lotta continua* à sa sortie de prison, où il parle de son quotidien carcéral et du travail politique qui se poursuit à travers l'enfermement : « Nous parlions de la prison [avec les autres détenus]. Même parmi les camarades il y avait beaucoup de différences d'opinion entre ceux qui disaient que la prison doit être transformée et ceux qui, comme moi, disaient que la prison doit être abolie [...]. Nous nous trouvions bien aussi à l'intérieur parce que nous faisons la lutte là aussi, mais pour les autres, pour tous les pauvres malheureux qui y finissent, l'intérieur est une tragédie. »¹⁰²⁹ Ces quelques phrases nous donnent une idée du personnage et de l'intensité de son engagement politique, même si ce trait de caractère ne semble pas si exceptionnel dans son époque : à l'instar de nombreux autres militants passés par la prison, l'enfermement est vécu comme une *expérience*, comme une séquence – particulière, soit – du travail politique mené pour comprendre la prison et pour lutter contre elle. L'incarcération n'est pas la fin ou la mise en suspension d'une activité quotidienne, mais bien une autre manière d'appréhender cette dernière.

Une fois libéré, il devient une figure incontournable du SR, multipliant les engagements auprès de nombreux militants arrêtés. Il fait partie des quelques avocats qui acceptent de prendre en charge la défense des membres des groupes armés, notamment de plusieurs brigadistes, ce qui contribue à le placer de nouveau dans le viseur de la justice et de la police. Franco Borelli, un de ses amis, rappelle justement le caractère bien trempé de Spazzali : « C'était un personnage gênant même dans la profession. Les autres avocats étaient terrorisés par son impétuosité [...]. »¹⁰³⁰ Mais ce n'est donc pas qu'au sein de son corps professionnel qu'il est regardé avec méfiance ou suspicion : les

Bologne, janvier 1976, in Archivio Marco Pezzi.

1028 Sergio Spazzali, *Chi vivrà vedrà, op cit*, p.28.

1029 « Intervista al compagno Sergio Spazzali. San Vittore : l'esperienza di una cella aperta » in *Lotta continua*, 17 avril 1976.

1030 Intervention tenue lors de la commémoration pour la mort de Sergio Spazzali le 1^{er} février 1994 au CSOA Cox 18 à Milan, <https://archive.org/details/02121994PerSergioSpazzali>

carabinieri voient en lui un personnage central dans le paysage radical, et il est soupçonné de permettre la circulation des informations entre les brigadistes incarcérés et ceux à l'extérieur, voire même d'aider à monter des plans d'évasion. Lui-même se défend en parlant de sa fonction comme étant celle de l'« avocat du détenu », une variante de ce que nous avons nommé l'avocat-militant, engagé à défendre et dénoncer les droits et la dignité des prisonniers quels que soient les délits dont ils sont accusés. C'est cette convergence de vue qui a en partie renforcé l'amitié qui le liait à Franca Rame. Spazzali défendait seulement les détenus politiques qui souvent ne pouvaient le payer ou régler les honoraires, tout en assumant un engagement à plein temps qui ne laissait pas de place à un autre type d'emploi. Afin de résoudre le problème que cela aurait pu poser, le SRM s'était ressaisi de cette question, notamment avec Franca Rame, et se chargeait de couvrir les différentes dépenses auxquelles il était confronté.¹⁰³¹

Ne se contentant pas seulement d'assurer le travail de défense légale, il continue de participer de manière active au débat politique au sein de la gauche révolutionnaire et extraparlamentaire. Il écrit souvent des articles, tout en participant à des congrès ou en donnant des interviews, dans lesquels il prend position sur des questions d'importance théorique et pratique. Il s'intéresse notamment à la question de la violence politique, souvent assimilée à de la pure criminalité. Lors de rencontres sur le thème de « Criminalité et lutte politique en Europe » en février 1976 – et alors qu'il est lui-même en prison – il envoie une contribution dans laquelle il défend l'idée selon laquelle « la frontière entre légalité et criminalité » se détermine selon « les rapports de force entre les classes ». Cela signifie qu'il « n'existe pas un critère objectif et méta-historique pour définir quels aspects de la lutte politique rentrent dans la légalité et quels autres dans la criminalité. »¹⁰³² Il s'en prend alors, entre autres, aux tenants d'une position pacifiste selon lesquels « La violence serait toujours criminelle »¹⁰³³, pour en appeler à l'exaltation d'une violence de masse de la part de la classe dominée car celle-ci est « une violence de qualité politique différente de celle exercée par la classe dominante »¹⁰³⁴. Il ponctue d'ailleurs son propos par un appel aux participants à ce congrès : il les incite à travailler, chaque jour dans leur quotidien et leurs organisations respectives, « pour que la classe subalterne, à un niveau de masse, s'approprie de la capacité »¹⁰³⁵ d'exercer cette violence de masse. S'il est difficile d'évaluer la portée pratique de ses propos, ces derniers contribuent, à n'en pas douter, à en faire une cible de choix pour les carabinieri et les juges en charge des enquêtes sur

1031 Rosella Simone, « Sergio Spazzali: un comunista forte e gentile », Milano, 1994 in *La Mappa Perduta*, ed. Sensibili alle foglie, Roma, 1995.

1032 Sergio Spazzali, « Intervento per il convegno « Criminalità e lotta politica in Europa » », in *Chi vivrà vedrà, scritti 1975-1992*, Milano, Calusca-City lights, 1996, p.135.

1033 *Ibid*, p.136.

1034 *Ibid*, p.137

1035 *Idem*.

la violence politique révolutionnaire. Ses paroles sont d'ailleurs retenues comme preuve lors de sa seconde arrestation, en mai 1977, pour en faire un des théoriciens de la violence et un partisan du rapprochement avec une ligne de lutte armée au sein du SR.

Ce nouveau passage en prison ne dure pas longtemps et il est libéré en attente de son procès, lors duquel il est condamné à une peine de trois ans et six mois ferme, principalement au nom de son engagement politique connu et non sur des faits et un ensemble de preuves solides. En avril 1980, il est arrêté une troisième fois suite aux déclarations de Peci qui aurait entendu dire de la part d'un autre membre des BR une rumeur selon laquelle Spazzali aurait, à une occasion, servi de lien entre les brigadistes incarcérés et leurs camarades extérieurs pour faire passer une information. Si l'accusation manque de fondements solides, il n'en demeure pas moins qu'elle est suffisante pour faire condamner S. Spazzali à quatre ans de prison. Le chef d'inculpation est celui de « concours en participation », c'est-à-dire qu'il est accusé d'avoir fourni une aide indirecte à l'activité des BR. Une fois conclus les procès d'appel, il se voit également condamné à six ans de réclusion pour le passage d'explosifs entre la Suisse et l'Italie. C'est donc pour échapper à une incarcération au long cours que, comme nombre d'autres militants, Spazzali fait le choix de quitter l'Italie en 1982 et de prendre la route de l'exil en direction de la France. Il rejoint d'abord Paris, avant de finir sa vie à Miramas le 22 janvier 1994, seulement quelques semaines avant d'avoir le droit de pouvoir retourner dans la péninsule.

Spazzali fait partie de ces personnages qui n'ont jamais renoncé à leur engagement politique, malgré les difficultés rencontrées. Il maintient constamment une idée de la lutte totale, permanente, bien que cela lui coûte des démêlés judiciaires à répétition et d'importantes condamnations. Il entre pleinement dans cette catégorie d'intellectuels que nous avons cherché à définir précédemment, un intellectuel « spécifique », qui n'impose pas une vision du monde, mais qui cherche à utiliser sa formation en la mettant au service de combats politiques qu'il estime justes. C'est ce que rappelle à sa manière Dino Leon, lui aussi avocat : « Il avait son idée du bonheur : lutter. C'était un communiste, ce qu'il cherchait était différent. Il voulait mettre son savoir au service des gens ou, comme on disait avant, quand Lénine était encore à la mode, être en "rapport organique" avec les masses. »¹⁰³⁶

1036 Rosella Simone, *op cit.*

**Partie III. L'émergence de la lutte armée :
évolution, recomposition, répression et
implosion.**

Chapitre 7 : Le SR face à la lutte armée : une relation complexe

« Ceci n'est pas un procès. Il n'en a même pas la forme. C'est au contraire, dans vos aspirations, une opération politico-militaire d'anéantissement à travers lequel l'état impérialiste des multinationales se propose d'enterrer dans ses lager spéciaux certains combattants communistes et de terroriser ces strates de classe qui n'en peuvent plus et qui veulent changer. Pour cela l'unique terme exact qui définit le rapport entre nous et ce tribunal spécial est : guerre ! »¹⁰³⁷

Communiqué n°7 des BR au procès de Turin

Dès le début des années 1970, des militants italiens, issus des luttes ouvrières, étudiantes ou antifascistes optent pour une nouvelle stratégie. Inspirés notamment par les Tupamaros uruguayens qui mènent une guérilla en territoire urbain, des formations clandestines se créent dès les premières années de la décennie. Ne répondant parfois qu'à leur réalité locale (*Gruppo XXII Ottobre* à Gênes), issues d'agencements collectifs plus larges qui se resserrent avec le temps (BR) ou encore repartant du mythe partisan (GAP), des groupes politiques choisissent de donner vie à la lutte armée en considérant la période historique comme porteuse de potentialités insurrectionnelles. Le SR, qui se constitue dans la même période, doit donc tenir compte de cette réalité, et entretient lui-même un discours sur la violence souvent ambigu, mais néanmoins largement décomplexé, clamant avec Mao que la « révolution n'est pas un dîner de gala » : « Contre la violence et l'illégalité de l'État, la violence populaire est juste et est défendue. L'illusion de ceux qui croient se sauver de la brutalité répressive en posant des discriminantes à gauche et en abandonnant les camarades touchés est un suicide, puisqu'elle porte au désarmement du mouvement sur le plan de l'idéologie et des formes de lutte. »¹⁰³⁸ Le SR participe donc, dans une certaine mesure, à une justification de la violence politique comme nombre d'intellectuels de l'époque¹⁰³⁹, séduits par une « acceptation ou du moins [une] légitimation et relativisation »¹⁰⁴⁰ de ce type de pratique.

Il est donc normal que la trajectoire du SR croise fréquemment celle du *partito armato* et de ses différents membres, à travers la question du soutien aux prisonniers lors des premières

1037Vincenzo Tessandori, *op cit*, p.325.

1038Soccorso Rosso, « Documento politico del comitato promotore del Soccorso Rosso », Turin, 5 décembre 1974, p.3, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, dono Dalmaviva.

1039Frédéric Attal mentionne à titre d'exemple le cas d'Antonio Negri qui « justifie une violence « morale », rationnelle, en retour d'une violence, irrationnelle cette fois, de l'État fascisant et de la répression qu'il mène contre la classe ouvrière », in Frédéric Attal, *op cit*, p.445.

1040Idem.

arrestations et de la défense légale dans les procès, mais aussi et simplement au nom d'une cohabitation physique et réelle, au moins dans les premières années 1970. En effet, si les organisations se veulent clandestines, ce début de décennie ne voit pas encore les membres de ces groupes opter eux-mêmes pour une opacité totale. À Milan ou à Turin, par exemple, certains militants sont connus pour faire partie des BR : il n'y a pas encore de cloisonnement formel entre, d'une part, les avant-gardes armées et de l'autre le « Mouvement ». Les protagonistes se croisent alors, dans des assemblées ou des manifestations, et peuvent même entretenir des formes de lien de proximité, comme l'illustre cette anecdote racontée par Massimiliano Griner :

En décembre 1973, pendant la séquestration du directeur du personnel de la Fiat Ettore Amerio, les sympathisants des brigadistes, au cours d'un spectacle de Fo à Reggio, firent pleuvoir des tracts de revendication parmi le public en utilisant une ingénieuse catapulte faite avec des élastiques et des allumettes. Le geste ne plut pas du tout à Fo, et alors que les derniers tracts atterrisaient, il dit que c'étaient les « Brigades rouges de la Fiat », sous-entendant que, consciemment ou non, les brigadistes jouaient le jeu du patronat. Après le spectacle Prospero Gallinari monta avec lui dans la voiture pour aller manger dans un local :

« [...] L'ambiance est relativement tendue dans la voiture et, dans cette situation, Lauro [Azzolini, parmi les fondateurs des BR] demande avec nonchalance : « Dario, je n'ai pas bien compris ce que tu entends quand tu dis... « Brigades rouges de la Fiat ». » Franca, qui dans ces occasions avait beaucoup plus d'intuition que le futur Nobel, se tourne avec suffisance vers son mari et lui dit : « Toi, Dario, tu comprends difficilement quand c'est mieux de se taire. » »¹⁰⁴¹

Pourtant, en l'espace de quelques années, la situation change. Les forces de police prennent au sérieux la question de la violence armée de gauche, et des vagues d'arrestation touchent les organisations comme les BR. Les premiers leaders comme Cagol, Curcio ou Franceschini sont arrêtés ou tués entre 1974 et 1975. La proximité idéologique existant au préalable avec le SR porte alors les brigadistes, ainsi que les autres membres de groupes clandestins, à choisir pour leur défense légale les avocats issus du réseau des comités du SR. Même si la question de la lutte armée est déjà complexe et polémique, le fait que l'homicide politique ne soit pas encore une pratique théorisée et largement répandue limite les dissensions sur le sujet. Il semble alors qu'un point de vue relativement consensuel consiste à dire que ceux qui ont pris les armes, au même titre que toute personne inculpée, ont droit à l'élaboration d'une défense pour son procès, à une attention à la protection de ses droits et à des conditions de détention dignes.

De plus, par exemple dans le cas des BR, il est nécessaire pour les détenus de trouver des avocats avec lesquels il puisse y avoir une relation minimale de confiance au nom d'une certaine camaraderie politique. C'est de ce moment-là que date le début d'un lien formel entre le SR et

1041 Massimiliano Griner, *op cit*, p.149.

l'organisation armée, ce que confirme Gallinari : « Et, entre les arrestations de '74 et le procès de '76, le rapport [avec le SR] s'était accru humainement et politiquement. Ils nous avaient suivis sous l'aspect judiciaire, en poursuivant avec nous la farandole des transferts de pénitencier à pénitencier. Mais ils s'étaient aussi solidarisés avec notre condition de détention, en nous aidant à dénoncer les limitations et la répression que nous vivions en prison »¹⁰⁴². Il n'est donc pas étonnant de voir Di Giovanni devenir l'avocat de Curcio, ou bien Piscopo assister à des perquisitions de militants accusés d'avoir distribué des tracts co-signés par les BR et les NAP à Milan¹⁰⁴³.

De la même manière, le SR appelle à des mobilisations en faveur des détenus issus des rangs de ces organisations armées. Ainsi, nous pouvons relever dans le journal *Rosso*, en novembre 1975, un article du SR alertant sur le cas de Paola Besuschio, militante des BR arrêtée peu de temps auparavant, le 30 septembre, à Altopascio en Toscane¹⁰⁴⁴. Ce document dénonce la procédure de référé pour Besuschio, c'est-à-dire une procédure accélérée qui ne permet notamment pas à la défense de se préparer correctement. Les délais sont en effet très courts et les chefs d'inculpation particulièrement graves (parmi lesquelles une « tentative d'homicide »). Entre le moment de son arrestation et le début de son procès (un peu plus d'un mois), elle est transférée dans cinq prisons différentes – dont certains passages en isolement total –, ce qui complique énormément l'élaboration d'une stratégie de défense, comme le relève l'article : « [...] il est clair que l'on veut empêcher les avocats de prendre connaissance de l'instruction, si ce n'est quelques heures avant le procès ; c'est-à-dire que l'on veut empêcher la défense. C'est la forme la plus simple d'un procès sommaire »¹⁰⁴⁵. Mais le point sur lequel cette déclaration insiste aussi particulièrement, c'est l'identité politique de l'inculpée. En voulant accélérer la procédure, toute une part du débat est évacuée, notamment sur les motivations et la personnalité politiques de Besuschio. Voilà justement ce que cherche à rétablir une mobilisation autour de son cas, afin de lui garantir un procès dans lequel les droits de la défense sont assurés et qui se donne le temps du débat et de l'instruction.

Les avocats et les soutiens extérieurs défendent donc le statut de « politique » de ces prisonniers, mais sont également présents dans les procès. En guise d'illustration, Roberto Ognibene, accusé d'homicide volontaire, est défendu par les avocats Wladimiro Sarno et Eduardo Di Giovanni, lesquels mettent en avant la légitime défense. La stratégie processuelle est alors dans un cadre de « connivence », pour reprendre la typologie de Vergès, mais le procès est, en quelque sorte, un laboratoire en tant que tribune politique, puisque Ognibene s'en saisit pour développer une

1042 Prospero Gallinari, *op cit*, p.133.

1043 Le 11 mars 1976, Patrizio Goitom et Anna Toraldo sont arrêtés et perquisitionnés après la distribution d'un tract devant la Face Standard.

1044 Soccorso rosso, « Un'altro processo sommario », in *Rosso. Giornale dentro il movimento*, n°3, 12 novembre 1975, p.15.

1045 *Idem*.

longue déclaration politique, dans laquelle il déclare notamment : « On a voulu faire un procès exemplaire au moment où la classe politique est en train de traverser une très grave crise. Au-delà de ça on a voulu donner une réponse dure au mouvement de résistance populaire qui s'était développé de manière particulière ces dernières années à partir des quartiers ouvriers, des usines [...] »¹⁰⁴⁶ ? Nous pouvons donc constater concrètement que des liens se tissent entre les brigadistes arrêtés et les avocats qu'ils choisissent pour leur défense.

Si les premiers procès faits aux BR restent dans un cadre processuel classique, c'est aussi parce que l'organisation se trouve plutôt désassemblée et n'a pas encore pris la mesure de ce que permet ou implique la judiciarisation de l'affrontement qui l'oppose à l'État. Pourtant, au fur et à mesure que les militants se réorganisent et instaurent un dialogue, les choix tactiques s'affinent. Un texte datant d'avril 1975 revient sur la problématique de la prison et du procès et nous voyons poindre le début d'une orientation générale refusant la fragmentation des procédures judiciaires et l'individualisation des responsabilités :

Les militants des BR refusent et refuseront chaque tentative de briser l'ensemble de l'initiative politique de l'organisation en mille épisodes séparés, qui détachés de leur contexte sont présentés à l'opinion publique comme des « délits communs », des « faits criminels ». L'objectif du régime est celui de diviser l'un de l'autre nos camarades pour [...] les juger séparément. Nous n'acceptons pas cette façon de procéder [...]. C'est pourquoi il faut faire un unique procès. Aucun camarade, qu'il ait été capturé ou pas, n'a de responsabilité plus grande ou plus petite face à l'ennemi de classe parce que chacun a posé, selon les directives de l'organisation, sa pièce dans la grande mosaïque de la révolution prolétarienne.¹⁰⁴⁷

En exigeant un procès unique, les brigadistes cherchent à défendre et à maintenir la cohésion de leur organisation, mais aussi à réaffirmer le caractère politique de leurs actions. Ce procès aura bien lieu et est censé s'ouvrir en mai 1976 à Turin. C'est une épreuve particulière qui se profile pour les avocats du SR, mais avant cela, celui-ci intervient d'une autre manière sur la question de la lutte armée, en proposant deux ouvrages qui reviennent sur les principales organisations clandestines du moment : les BR et les NAP.

A. Écrire sur la lutte armée : le SR se met en jeu

Évoquer la position du SR sur la lutte armée nous amène inévitablement à nous pencher sur deux ouvrages publiés par celui-ci sur les BR et sur les NAP en 1976. Le premier tient d'ailleurs une place notable dans la bibliographie des années 1970 de par la masse documentaire qu'il recèle,

¹⁰⁴⁶Vincenzo Tessandori, *BR. Imputazione : banda armata. Cronaca e documenti delle Brigate rosse*, Garzanti, Italia, 1977, p.223.

¹⁰⁴⁷Brigate rosse, *Sulle carceri e sui processi*, 11 avril 1975.

qui permet de retracer toutes les premières années d'existence des *Brigate*. Écrire sur des organisations armées s'affirme comme un geste loin de toute neutralité, surtout dans le contexte de parution de ces livres. Ces derniers sont en effet publiés alors que se profilent ou commencent les grands procès des noyaux historiques des BR et des NAP (cf chap.7 – 2). Si l'ensemble des deux tomes est essentiellement constitué par la compilation des documents produits par les groupes clandestins, voire par les réquisitoires des juges dans le cas des nappistes, les auteurs – ou faut-il alors dire les compilateurs ? – du SR sont pris dans une tension. Ils affirment de manière répétée l'écart qui les sépare d'une pratique armée. Pourtant, ils cherchent avant tout à montrer que ces expériences sont avant tout *politiques*, reliées par un fil rouge à la combativité des luttes ouvrières et que c'est au sein de celles-ci que naît la lutte armée. Cette analyse, bien que minoritaire, n'est pas complètement isolée dans la gauche révolutionnaire, puisque nous en rencontrons des échos chez d'autres avocats ou intellectuels comme dans l'introduction à *Criminalizzazione della lotta di classe* où les auteurs analysent l'évolution de la radicalité politique :

Depuis 1968 la classe ouvrière, en Italie, a exprimé de nouvelles formes de luttes qui renferment en elles une richesse d'imagination, de force [...]. La créativité de la classe dans la bataille pour le communisme a ainsi déterminé des formes d'organisation que la progressive radicalisation de la lutte de classe a fait évoluer jusqu'à la concrétisation des premières expériences de lutte armée. Un unique fil rouge unit ces expériences d'avant-garde aux cortèges ouvriers en usine [...] et aux grandes manifestations de mouvement [...].¹⁰⁴⁸

Une exigence s'exprime alors pour le SR : celle de ne pas opérer de dissociation au sein du mouvement révolutionnaire en discriminant les groupes et les individus sur la base de leur stratégie politique. Le rapport notamment à l'action directe peut être entendu et interprété de manière différente, cela n'ôte pas la qualité de camaraderie qui relie ces différentes tendances.

1. Les BR : « brosse l'histoire à rebrousse-poil »

« *Le communisme, pour être réalisé, a besoin de toute notre imagination et de toute notre patience pour savoir tirer de l'expérience de victoires et de défaites les indications pour une hypothèse de lutte correcte.* »¹⁰⁴⁹

1048Giannino Guiso, Aldo Bonomi, Franco Tommei [a cura di], *Criminalizzazione della lotta di classe*, Bertani editore, Verone, 1975, p.XXIII.

1049Soccorso rosso, *Brigate rosse. Che cosa hanno detto, op cit*, p.9.



La parution de ce livre, en 1976, offre au SR l'occasion de mener à terme une initiative nationale. Nous en avons déjà parlé précédemment, si l'organisation possède une présence diffuse dans la péninsule, chacune de ses sections tient fortement à son autonomie et revendique ses propres inclinations politiques. Ainsi, malgré l'existence d'un comité national, la plupart des actions se font sur une base majoritairement locale. Pourtant, c'est bien suite à un travail porté à une large échelle, afin de rassembler la masse documentaire nécessaire et d'élaborer un discours sur la question, que l'ouvrage sur les Brigades rouges voit le jour. Ce n'est pas un acte anodin dans l'histoire du SR, car malgré lui ce livre contribue, en effet, à alimenter par la suite un certain nombre de confusions et de fantasmes sur les rapports entre les deux groupes (cf chap.8).

Le *timing* concernant la sortie de cet ouvrage est particulièrement important. Le premier tirage intervient en janvier 1976, soit quelques mois avant le tournant qui s'opère dans l'histoire des Brigades rouges : en juin, le juge Francesco Coco est tué à Gênes avec son escorte. Si en 1974, les BR avaient déjà tué deux militants d'extrême-droite lors d'une incursion dans un bureau du MSI à Padoue en réponse aux attentats néofascistes (notamment celui de Piazza della Loggia à Brescia), les faits avaient été assumés par l'organisation, mais présentés comme un « accident ». Pourtant, à la suite des arrestations de Curcio et Franceschini et la mort de Mara Cagol en 1975, le noyau originel est mis « hors service » et amène la plus importante formation armée italienne à se recomposer et à revoir sa stratégie. Sous la direction de Moretti, c'est le début de « l'attaque au cœur de l'État », le tournant militariste avec un cloisonnement plus fort pour empêcher les infiltrations et les arrestations en cascade.

Le livre, fruit du travail de la commission information et documentation du SR, porte donc sur ce que l'on pourrait qualifier de « première période » dans l'histoire des BR. Si le recul critique fait plutôt défaut dans cet ouvrage, il se présente néanmoins sous les atours d'un travail à portée

historique : partant des documents écrits par les militants, il cherche à retracer la trajectoire qui a porté des individus de l'université « négative » de Trento au choix des armes, en passant par l'expérience du « Collettivo politico metropolitano », issu des luttes ouvrières de 1969. Clairement, la volonté affichée est de sortir du discours présentant la lutte armée comme une anomalie ou une dégénérescence des mouvements sociaux. Il y a l'ambition pour ce geste éditorial de restituer une vérité historique et politique, pour les révolutionnaires et les autres militants de la gauche extraparlamentaire :

Ces dernières années l'information sur les BR, à l'intérieur de la gauche, a été viciée par une passion, par un désir anxieux de prendre des distances [...]. De cela on déduit la nécessité d'éclairer l'argument en partant justement de l'examen particulier du comportement assumé par la presse. Le livre du Soccorso rosso est une tentative honnête dans cette direction. La publication de ce livre, en ce moment particulier, veut justement offrir au public ce service que d'autres ne lui ont pas fourni et qui devrait être au contraire caractéristique d'un éditeur moderne : l'information dépassionnée et objective, indispensable pour que l'opinion publique puisse se former de manière responsable un jugement propre, libérée des manipulations et des plagiats.¹⁰⁵⁰

Ainsi, le livre se donne pour tâche de remplir plusieurs missions, comme celle de tenir au sein de la gauche révolutionnaire un véritable débat sur la question de la lutte armée, discussion qui n'arrive pas à se faire de manière « dépassionnée », mais aussi de combler ce qui est considéré comme une lacune éditoriale et politique. Si la question de la violence révolutionnaire est abordée à partir de multiples autres réalités, à un niveau européen ou mondial, le sujet occupe un espace beaucoup plus timide sur ce qui concerne directement l'Italie selon les auteurs :

En Italie des dizaines de livres sur les Tupamaros¹⁰⁵¹, sur les Black Panthers, sur la guérilla urbaine en Palestine, Brésil, Irlande ont été publiés [...]. Il y a même deux volumes sur la RAF et autant sur les Weathermen¹⁰⁵² ! Mais pour ce qui concerne ce qui se passe en matière de guérilla urbaine chez nous, en Italie, l'information est déléguée à l'extrême-droite. [...] De quoi dérive ce choix qui fait prendre en considération l'usage des armes seulement quand celles-ci tirent à une latitude suffisamment lointaine de sa rédaction ?¹⁰⁵³

Il y a donc le désir de déplacer la focale pour ramener la question armée sur le problème de la révolution et des différentes manières de mener cette bataille. Surtout, les auteurs veulent souligner que la lutte armée est une réalité à prendre en compte et à aborder en Italie : « [...] il est dommageable, ainsi que contraire à la morale communiste, de tenir cachés de manière opportuniste les cadavres des camarades dans les placards, [...] ». Giangiacomo Feltrinelli, Luca Mantini, Sergio

1050 *Ibid*, p.VII.

1051 Guérilleros uruguayens.

1052 Membres du Weather Underground, groupe de lutte armée étasunien issu des contestations étudiantes à la guerre du Vietnam.

1053 Soccorso rosso, *Brigate rosse. Op cit.*, p.3.

Romeo, Bruno Valli, Giuseppe Principe Vitaliano, Giovanni Taras, Margherita Cagol, Anna Maria Mantini exigent de nous une réponse »¹⁰⁵⁴. Mais c'est évidemment aussi dans ce genre de propos que se fonde une certaine perplexité face à ce document. Quelle est la réponse à apporter à la mort de ces militants qui avaient fait le choix des armes ? Faut-il s'inspirer d'eux ou leur rendre hommage ? Sont-ils une composante à part entière du mouvement ouvrier ? Nous pouvons le penser notamment quand les auteurs déclarent dans l'introduction : « Au moment où le pouvoir veut criminaliser la lutte de classe, et entend impliquer toute la gauche en se servant de la répression contre les BR, alors, ce qu'il faut faire est d'affirmer avec force la nature politique du phénomène BR et des choix accomplis par ces camarades »¹⁰⁵⁵. Pourtant, le SR cherche ensuite à clarifier sa position sur le sujet pour ne pas laisser la place à des interprétations ou à certaines suspicions de complaisance et de proximité :

Il est opportun d'évacuer le terrain de toute équivoque, et éclaircir notre position vis-à-vis des BR. Pour leur origine, pour leur pratique politique, pour les documents qu'ils ont produits, nous les reconnaissons comme des camarades, et comme tels, au moment où la réaction les attaque, nous nous sentons à leurs côtés. « Se sentir à leurs côtés » ne signifie pas en partager la ligne politique, cela signifie leur offrir la solidarité militante, qui est faite de tant de moments, un desquels, certainement pas le plus important, est la défense légale.¹⁰⁵⁶

En lisant ces lignes, nous pourrions presque penser que le SR cherche aussi à se protéger lui-même en déclarant que s'occuper de la défense dans les procès passés et à venir n'équivaut pas à faire partie des BR ou à partager leurs options tactiques et politiques. Néanmoins, il est précisé dans cette présentation du livre que la dimension judiciaire est un plan central d'affrontement politique avec l'État, mais pas seulement, dans la perspective concrète du procès de Turin qui se profile à l'horizon. En parallèle, le SR exhorte la gauche révolutionnaire à ne pas abandonner à la Justice le soin d'informer sur ses pratiques. C'est pourquoi le SR précise « qu'un *jugement politique* sur les BR ne doit pas être délégué à un tribunal bourgeois. Si il doit y avoir une condamnation, il est juste que ce soient des camarades à la donner, mais seulement sur la base de la connaissance des faits et des documents et non sur la base des coups montés des carabinieri. »¹⁰⁵⁷

Dans l'optique de la diffusion d'une connaissance approfondie du sujet, les auteurs renouent avec un patrimoine plus diffus au sein de la gauche radicale : celui de la contre-enquête militante. L'enjeu qui anime les auteurs est relié à celui qui présidait à la publication de *La strage di stato* quelques années auparavant, celui de se réapproprier l'information et le débat politique : « Notre but est le même qui anima il y a cinq ans les auteurs de *La strage di Stato* : « Offrir aux camarades un

1054 *Ibid*, p.9.

1055 *Ibid*, p.4.

1056 *Ibid*, p.5.

1057 *Ibid*, p.6.

modeste instrument de travail pour l'approfondissement et la diffusion à un niveau populaire de l'analyse sur l'état bourgeois, parce que, comme l'a dit Lénine, avant Gramsci, la vérité est révolutionnaire ». »¹⁰⁵⁸ Le livre est alors placé dans une perspective quasi-pédagogique, en prolongeant la dynamique issue de la contre-information et surtout en mettant en avant le combat pour la vérité face à ce qui est perçu comme des instrumentalisation policières et médiatiques. Les écrits présentés font alors office de matière apportée au débat pour comprendre et décrypter la nature de l'État, mais aussi pour lui faire face et l'affronter. De là ne peut naître qu'une ambiguïté sur les réelles intentions du SR à travers la publication d'un tel ouvrage, et sur la nature de ses liens avec des organisations comme les BR.

Dans la volonté de replacer l'expérience brigadiste dans un fil rouge historique, il est intéressant de noter que le point de départ ne se situe pas à la fin des années 1960 quand les « historiques » se rencontrent sur les bancs de l'université de Trento ou dans les comités ouvriers autonomes de Milan. La trajectoire remonte au contraire à la fin de la seconde guerre mondiale et fait le lien avec les tentatives communistes issues de la résistance cherchant à continuer la lutte armée partisane au-delà de la chute du régime fasciste et philo-nazi. Les auteurs s'intéressent donc à la *Volante rossa* qui s'attaquait aux fascistes et aux dirigeants d'usine afin de mettre en place des contre-pouvoirs révolutionnaires, aux violences ouvrières et antifascistes qui émaillent les années immédiates suivant la libération jusqu'à la décennie 1960, marquée notamment par les affrontements de Piazza Statuto à Turin en 1962. Remonter dans le temps offre l'occasion aux auteurs de critiquer l'attitude du Parti communiste italien qui dès ce moment-là, se dissocie de ces actions en les qualifiant de « provocatrices » ou de « néofascistes ». Mais surtout, cette ouverture temporelle et cet élargissement historique poursuivent l'objectif sous-jacent de montrer que la lutte armée n'est pas une apparition *ex nihilo*, mais plonge ses racines dans une séquence longue, qu'elle correspond en quelque sorte à une forme de réactualisation d'une question mise en suspens deux décennies plus tôt.

Le propos tenu dans le livre est repris en substance dans un tract non daté, mais diffusé peu avant le début du procès de Turin par le SRM. Le texte est construit comme une critique large « de la gauche réformiste, révisionniste ou révolutionnaire [qui n'a pas] fait une analyse correcte de ce phénomène [les BR], en identifiant bien les racines et sa place à l'intérieur du mouvement ouvrier. »¹⁰⁵⁹ Ce qui est balayé d'un revers de main, ce sont donc les évaluations estimées simplistes sur la question armée : « Très souvent le comportement politique a été celui de refuser en bloc,

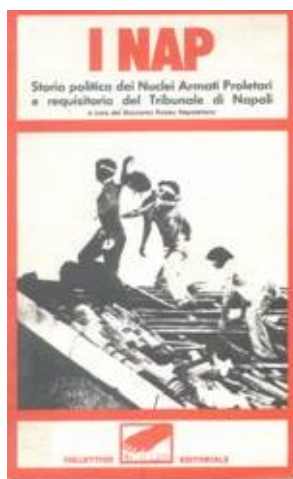
1058 *Ibid*, p.5.

1059 Soccorso rosso militante, « Si arriva al processo... », Bologne, s.d., in Archivio Marco Pezzi.

comme provocateurs ou délirants, ces camarades, qui en partant d'une certaine analyse, ont choisi l'intervention exemplaire, la guérilla urbaine, la lutte armée liée à la lutte du mouvement [...]. »¹⁰⁶⁰ La prise de position est une fois de plus très claire : les BR font partie du mouvement ouvrier et révolutionnaire, et bien que des cas d'infiltrations en leur sein aient été vérifiées, il n'y a selon le SRM « aucun doute sur la dignité et sur la foi politique de ce groupe » et il faut alors éviter de « donner des jugements sommaires de condamnation d'actions et méthodes contraires à une certaine tradition politique »¹⁰⁶¹. Ce qui est donc reconnu explicitement aux brigadistes, c'est bien de faire partie de la grande famille du communisme¹⁰⁶², même si ils ont fait des choix et ont recours à des pratiques qui ne sont pas l'apanage de tout le mouvement. Ce que tente le SRM, c'est donc bien de replacer le débat politique autour de la nature réelle des BR, obligeant les milieux militants à ne pas se cantonner à la dénonciation hâtive des « provocateurs » et des « fascistes rouges » et à affronter le phénomène pour ce qu'il est réellement. Mais en faisant ce choix acritique, les auteurs balayent aussi bien rapidement certaines questions centrales et importantes sur l'histoire des BR (des infiltrations prouvées au choix des armes).

2. Une « histoire politique » face au discours juridique

« Contre les illusionnismes il faut réaffirmer certains concepts élémentaires qui, pour le système des lois en vigueur, peuvent aussi apparaître comme déplaisants au point d'être considérés « illégaux », mais pour cela seulement non moins objectifs et scientifiques. La lutte de classe présente toujours un aspect violent [...]. »¹⁰⁶³



1060Idem.

1061Idem.

1062C'est l'idée de « l'album de famille » avancée par la journaliste Lucia Annunziata dans son livre 1977. *L'ultima foto di famiglia*, Torino, Einaudi, 2007, qui reprend la formule de Rossana Rossanda.

1063Soccorso rosso napoletano (a cura del), *I NAP. Storia politica dei Nuclei Armati Proletari e requisitoria del tribunale di Napoli*, Milan, Feltrinelli, 1976, p.8.

Entre mars (fin de la chronologie qui récapitule les actions menées par les NAP placée à la fin du livre) et juin 1976 (date à laquelle le texte est imprimé), dans la foulée donc du premier opus sur les BR, est rédigé et publié un second ouvrage portant sur la question de la lutte armée en Italie en s'intéressant cette fois aux Noyaux armés prolétaires, dont la majeure partie des membres doit être jugée à Naples dans les mois qui suivent. Cette fois, le travail est mené de manière un peu différente puisqu'il ne s'agit pas tant d'une reconstruction historico-politique de la trajectoire nappiste que d'un recueil rassemblant le réquisitoire du tribunal de Naples à l'encontre des militants, ainsi que les documents de propagande écrits par le groupe clandestin. Toutefois, il est immédiatement précisé dans l'introduction rédigée par le SR napolitain qu'il ne s'agit pas d'un recueil qui aurait pour but d'aplanir le sujet en instaurant un débat entre les deux positions, celle de la justice et celle de la lutte armée : « Entre ces deux parties du livre il n'y a ni communication ni dialogue, mais affrontement et opposition. »¹⁰⁶⁴ Le propos est appuyé par la suite afin de montrer que si cette discussion est impossible, c'est avant tout parce que ce sont des mondes antagonistes qui se font face, sans référentiel commun :

Il est digne de la plus grande attention que l'accusation publique raisonne en termes de défense de l'état et parle donc, politiquement, plus de l'état de la bourgeoisie que des Nap ; d'autre part, les Nap, raisonnant en termes de défense de l'autonomie du prolétariat, parlent donc plus de la classe que de l'état de la bourgeoisie. L'absence de tout dialogue possible est déterminé par la présence, aussi bien concrète qu'exprimée en termes théoriques, d'une discriminante qui constitue une ligne de partage infranchissable, et c'est-à-dire par la présence de la violence dans la forme particulière de la lutte armée organisée.¹⁰⁶⁵

La question de la violence et de son usage constitue le cœur des débats portant sur la lutte armée, mais aussi de l'introduction de l'ouvrage : le monopole de la violence légitime théorisé par Max Weber est remis en cause selon les auteurs du livre par les expériences comme celles des NAP ou des BR, qui contestent l'État sur un terrain dont il a normalement la prérogative. Cela incite le SR à rouvrir la question, aussi bien théoriquement que pratiquement ; selon l'organisation de soutien aux prisonniers, le rapport à la violence est une dimension à part entière de l'affrontement politique qu'il ne faut ni négliger ni délaissier sous peine d'abandonner une composante indispensable dans la poursuite d'une optique révolutionnaire : « Dans chaque moment de la lutte de classe différents plans sont donc toujours présents : économique, politique, idéologique, celui de la violence. Ils n'ont pas tous le même poids et ne jouent pas le même rôle dans la même période historique. De phase en phase, certains sont principaux et d'autres secondaires. Mais « secondaire » ne veut pas dire « à

1064 *Ibid*, p.5.

1065 *Idem*.

mépriser ». »¹⁰⁶⁶

Contrairement au travail fait sur les BR, nous voyons donc dans cette introduction une place plus large laissée à la question de la violence, et abordée de manière bien moins ambiguë, au sens où elle est clairement assumée comme faisant partie du répertoire d'intervention de la gauche révolutionnaire. Ainsi, après avoir rappelé que la lutte de classe présente « toujours un aspect violent », nous pouvons relever la volonté d'opposer deux conceptions du monde, deux camps qui se font face et qui se livrent une guerre. Chacun possède alors son propre rapport à la loi :

La « loi » est l'expression institutionnelle des intérêts d'une classe au pouvoir ; [...]. Cependant même la classe exploitée exprime de manière organique ses propres intérêts et tente de les réaliser en se servant de méthodes et d'instruments qui sont pour elle « institutionnels ». La grève, le boycott, le piquet, le sabotage, la punition des ennemis les plus haïs, sont certaines de ces méthodes « institutionnelles » qui représentent les formes qui traduisent en pratique ce que nous pourrions appeler les « lois » du prolétariat.¹⁰⁶⁷

Sur la base de cette opposition, les auteurs en traduisent une conception de la lutte armée comme outil ou méthode faisant partie de l'attirail révolutionnaire : « Lutte armée veut donc dire, dans certaines situations, utiliser le poing, dans d'autres adopter des armes plus efficaces, sur la base d'un critère stratégique. »¹⁰⁶⁸

Dans l'introduction, les auteurs, membres du SR de Naples se font encore plus virulents que dans l'ouvrage portant sur les BR, en s'attaquant à plusieurs acteurs sur la question de la violence et sur son usage révolutionnaire. Il y a d'emblée la volonté de tracer une ligne et de signifier de quel côté ils se trouvent. Non pas tant pour dire qu'ils considèrent la lutte armée comme l'option à suivre, mais plutôt pour désigner ce qui leur est profondément hostile, alimentant néanmoins de la sorte une certaine confusion. La presse, la classe politique classique ou encore les tendances réformistes de la gauche sont tour à tour pointées pour leurs différentes responsabilités ou plus généralement pour le monde qu'elles constituent et vis à vis duquel le SR se veut antagoniste :

[...] il est inutile que les informateurs « objectifs » de la presse de régime exorcisent le problème en lançant des anathèmes et des vulgarités contre l'usage prolétaire des armes et en taisant les morts prolétaires et les assassins d'état.

De même, il est inutile que les « grands » partis révisionnistes et réformistes ne s'agitent tant en invoquant des réactions de masse contre les « provocateurs », justement quand ils se sont mis, eux, sur la voie de la provocation des masses avec l'acquisition d'actions au porteur de cet état.

Et enfin il est inutile que les secteurs ultra-légalistes de la gauche ex-extraparlementaire ne s'arrachent les cheveux face à chaque action violente ou armée, en dénonçant le danger d'on ne sait quel désastre pour leur merveilleuse « tactique » révolutionnaire, quand ils ont déjà fait

1066 *Ibid*, p.9.

1067 *Ibid*, p.8.

1068 *Ibid*, p.9.

naufnage et non par faute de quelques « nappistes » ou du destin cynique et tricheur.¹⁰⁶⁹

Nous voyons dans un tel passage l'illustration des différences ou au moins des particularités locales des différentes sections du SR et des tendances qui s'y expriment. Là, le ton est on ne peut plus ouvertement conflictuel à l'encontre de diverses tendances politiques, en plus de la condamnation du rôle des journalistes, et se rapproche plus des discours de l'autonomie ouvrière et des tendances radicales de la gauche révolutionnaire. La fin de l'introduction critique d'ailleurs fortement les « administrateurs et propagandistes « de gauche » » :

Pour eux et contre eux parlent les Nap et le millier d'avant-gardes communistes dans toute l'Italie qui travaillent pour la révolution, le socialisme, la dictature du prolétariat, et, dans cette difficile saison politique, cherchent la voie du parti et d'une ligne organique qui combine le légal avec l'illégal, le clandestin avec le public, le pacifique avec le violent, le travail d'éducation de la classe sur tous les plans avec l'action et la lutte.¹⁰⁷⁰

De manière bien plus directe que dans l'ouvrage portant sur les BR, l'introduction souligne l'antagonisme à l'égard de la gauche traditionnelle, en premier lieu le PCI. Celui-ci est attaqué pour sa propension à condamner et dénoncer (souvent sous couvert d'« aventurisme politique » comme nous avons déjà pu en parler) les actions illégales menées par les groupes révolutionnaires. Nous retrouvons donc ici un référent constituant du SR (cf chap.2), dans cette volonté de rappeler cette conception de l'autonomie politique comme composition entre des pratiques diverses et des manières d'envisager et de se rapporter à la conflictualité différente selon les circonstances. Il n'y a donc pour le SR pas lieu de se livrer à une condamnation de la violence ou du geste armé des NAP, *a priori* au nom d'une quelconque ligne rigide et morale, mais seulement l'exigence de considérer les faits au regard du contexte et des potentialités de l'époque. C'est pourquoi les auteurs de l'introduction précisent que « Parler de « lutte armée » comme aspect de la lutte de classe veut alors dire prendre en considération non pas l'*usage fortuit* de la violence, mais l'*emploi organique* de la violence comme expression constante des rapports de classe, au niveau où, au cas par cas, se posent les exigences et les possibilités. »¹⁰⁷¹

Comme dans le livre sur les BR, la dimension historique est mise en avant. De la même manière que pour les brigadistes, le SR se refuse à une mise à l'écart des NAP par rapport à l'ensemble de la gauche révolutionnaire, en les plaçant là aussi comme composante d'un fil rouge commun, d'une tradition partagée au sein de laquelle les auteurs ne veulent pas laisser de place à de possibles discriminations : « En ce sens l'histoire des NAP appartient à l'histoire du mouvement

1069 *Ibid*, p.5.

1070 *Ibid*, p.10.

1071 *Ibid*, p.9.

révolutionnaire et de ses organisations, aux aspects négatifs et positifs de cette histoire, aux horreurs et aux choses justes, aux retards et aux avancées trop rapides. »¹⁰⁷² Justement, le rôle historique accordé aux NAP réside principalement dans un point qui tend à être éludé du discours dominant sur cette organisation (essentiellement concentré sur les actions armées) : le champ carcéral qui représente la base de l'action des nappistes. Ces derniers ont participé à placer la focale sur le problème de la prison et à en faire un point de départ pour lutter, un lieu de l'affrontement, d'une manière différente que celle du SR, mais avec une analyse assez similaire par plusieurs aspects. « les NAP ont rappelé comment *même* les prisons sont un lieu de lutte de classe, circonstance qui, avec commodité, a été trop souvent oubliée. »¹⁰⁷³

B. Juger la lutte armée : l'ère des grands procès, la guérilla dans les tribunaux.

1. De Naples à Turin, « la révolution ne se juge pas »¹⁰⁷⁴.

L'année 1976 est un moment particulièrement central dans l'histoire de la lutte armée en Italie, mais aussi du droit pénal : c'est en effet cette année-là que débute le procès de Turin du noyau « historique » des BR, et que se tiennent à Naples deux procès d'importance à l'encontre des membres des NAP. Le premier, notamment, « indique une hypothèse et une pratique de combat nouvelle pour les combattants communistes »¹⁰⁷⁵ selon le vocabulaire militant. À chaque fois, le SR en tant qu'organisation de soutien extérieur, mais aussi *via* ses avocats, est confronté à des situations qui l'impliquent fortement. Ces derniers se doivent de prendre la parole car ils sont des protagonistes à part entière dans l'affrontement qui se joue, même si leur rôle connaît une mutation importante.

Le premier épisode commence le 5 mars, quand un groupe de dix militants des NAP (accompagnés d'un détenu de droit commun) cherche à s'évader de la prison de Poggioreale en prenant un gardien en otage. L'action échoue, et ce dernier est libéré en contrepartie de la lecture d'un communiqué à la radio et à la télévision. Les participants à cette tentative d'évasion sont ensuite transférés vers d'autres prisons, mais sont surtout jugés en référé (*direttissima*) quelques jours après – le 12 mars – pour ce fait particulier. Ce moment judiciaire est une sorte d'anticipation de ce que sera par la suite, à plus grande échelle, le procès de l'organisation en novembre de la même année. Nous pourrions même y voir un laboratoire où les avocats et le SR affûtent leur

1072 *Ibid*, p.10.

1073 *Idem*.

1074 Sergio Zavoli, *La notte della Repubblica*, Roma, Nuova Eri, 1992

1075 *Processo alla rivoluzione. La parola ai NAP*, Milano, Collettivo editoriale Librirossi, 1978, p.7.

discours, tandis que les appareils d'État organisent une « répétition » en vue des échéances à venir.

Le SR napolitain participe pleinement à la mobilisation qui s'organise en solidarité avec le procès des NAP. La dynamique de lutte autour de ce moment judiciaire témoigne de plusieurs aspects qu'il nous semble important de relever : il est notable d'assister à une présence dans la rue, avec des diffusions de tracts dans les lycées de la ville et des manifestations qui expriment une solidarité avec des détenus inculpés pour des actions armées et clandestines. Le jeu des comparaisons est parfois un peu faible, mais rien de similaire n'a lieu à Turin au moment où s'ouvre le procès des BR. Là où ces dernières comptent sur leur propre force pour assurer une offensive dans le tribunal et au-delà, la réalité napolitaine est tout autre et montre une porosité bien plus forte entre la lutte armée et le « Mouvement ». Les slogans sont susceptibles d'être communs et les raisons portant à l'emprisonnement des nappistes ne sont pas un frein à l'organisation collective. Le souci pour les mouvements de lutte est donc plus stratégique (ou peut-être aussi affectif parfois) et non *moral*. De la même manière, le SR de Naples peut ici assumer une double position : s'occuper de la défense légale et se faire le porte-voix des détenus vers l'extérieur, mais aussi s'appuyer sur la situation pour s'insérer dans un mouvement plus large, trouver des alliés pour « faire du bruit » autour du procès et des dispositifs policiers et juridiques mis en œuvre autour des inculpés.

Là où la militarisation de la ville cherche à créer et instaurer un climat de peur, de tension et d'intimidation à l'encontre des formes de solidarité avec les NAP et de critique de la forme du procès, il nous paraît important de constater que la manœuvre ne fonctionne pas parfaitement, puisque la mobilisation parvient tout de même à s'organiser. La veille du début du procès, le 11 mars 1976, le SR invite à une conférence de presse à l'institut de chimie à laquelle participent de nombreux militants ainsi que des journalistes. Le collègue de défense est ainsi présent, répond aux questions et dénonce notamment les passages à tabac qu'ont subi certains détenus dans les prisons dans lesquelles ils ont été transférés quelques jours auparavant. Surtout, l'invitation est lancée à venir se mobiliser le lendemain devant le tribunal.

Si le procès est renvoyé à la semaine suivante pour que les avocats du collège de défense¹⁰⁷⁶ puissent avoir le temps de préparer leur intervention et leur argumentaire, ce n'est pas dans les plaidoiries que se joue la majeure partie de la scène. Alors qu'à l'intérieur du tribunal, le frère de deux inculpés (Patrizio de Laurentis) est arrêté, frappé et accusé de résistance et outrage, à l'extérieur, c'est un cortège solidaire qui est chargé par les carabinieri après avoir essayé de bloquer des axes routiers, ceux-ci procédant à quelques interpellations de militants de collectifs

1076 Nous retrouvons dans ce collège, entre autres, Di Giovanni, Siniscalchi, Rocco Ventre, Sergio et Giuliano Spazzali parmi les personnages que nous avons déjà croisés, mais bien d'autres avocats impliqués localement dans un engagement politique. Cf Valerio Lucarelli, *op cit.*

autonomes.¹⁰⁷⁷ Dans la foulée, une nouvelle assemblée est convoquée pour continuer la mobilisation, alors qu'un tract qui exige la libération des personnes arrêtées énonce qu'« Aucun camarade ne doit être abandonné dans les mains de la justice bourgeoise » ; slogan qui ne peut que rappeler la position du SR.

En plus du renvoi, le procès est déplacé dans le centre historique de Naples, un lieu considéré comme étant plus facilement défendable par les forces policières qui placent toute la zone en état de siège, avec d'imposants déploiements de carabinieri, de soldats et d'agents de l'anti-terrorisme. Le climat instauré fait alors fortement écho à la situation allemande et au dispositif mis en place à Stuttgart pour le procès de la Fraction armée rouge. Parler alors une fois de plus d'un processus de « germanisation » semble pertinent à la vue des similitudes que l'on peut relever. Alors que de nombreux appartements de militants et les sièges de collectifs autonomes sont perquisitionnés, toutes les personnes qui s'approchent de la zone du tribunal sont soumises à des fouilles minutieuses et fichées, les avocats ne faisant pas exception. Des policiers fouillent leurs effets personnels et consultent des documents pourtant soumis au secret professionnel, ce qui ne manque pas de faire réagir le collège de défense qui dépose une requête auprès du procureur de la république pour dénoncer ces agissements.

Les personnes mobilisées autour du procès continuent à fonctionner en assemblée et rappellent alors deux « principes révolutionnaires fondamentaux » :

- « 1) Aucun camarade arrêté n'est abandonné dans les mains de la justice bourgeoise.
- 2) toutes les formes de lutte soi-disant illégales font partie de l'histoire et du patrimoine du mouvement de classe et il revient seulement à celui-ci de juger les « mérites » et « les erreurs » des révolutionnaires. »¹⁰⁷⁸

Si le SR regrette l'absence de certaines forces révolutionnaires dans ces assemblées, et surtout leur manque de prise de position sur la question des NAP et de leur procès, la volonté de construire une situation de lutte et une mobilisation forte restent de mise, notamment parce que « toutes les conditions politiques »¹⁰⁷⁹ sont présentes afin d'élaborer cette dynamique en vue du maxi-procès de l'automne suivant. Le *Soccorso rosso* développe et maintient une analyse qui est la sienne depuis les mobilisations pour Valpreda et les anarchistes : ne pas considérer les situations répressives isolément, mais toujours les replacer dans un cadre plus large. C'est ainsi que le procès contre les NAP « va bien au-delà de ses contenus spécifiques pour se transformer en violence ouverte de la part du pouvoir bourgeois, non seulement contre les camarades détenus dans les prisons italiennes,

1077« Attentato (con messaggio dei NAP) davanti al tribunale di Napoli », in *L'Unità*, 13 mars 1976, p.5. L'article précise que trois personnes ont été arrêtées lors d'une manifestation d'une « centaine de jeunes ». « Scontri tra polizia ed ultras a Napoli al processo contro gli undici nappisti », in *La Stampa*, 13 mars 1976, p.11.

1078*Criminalizzazione e lotta armata*, Milano, Collettivo editoriale Librirossi, 1976, p.113.

1079*Idem*.

mais, plus généralement, contre toutes les forces de la gauche révolutionnaire. »¹⁰⁸⁰

Dans la situation napolitaine, il y a un véritable jeu d'aller-retour entre travail légal, mobilisation collective et présence dans la rue. Le SR et les avocats de la défense ne sont pas isolés dans leur dynamique politique, mais sont alors capables de rencontrer un écho et d'enclencher un mouvement de solidarité vis-à-vis des détenus. Il s'agit là d'une situation tout à fait originale concernant la question de la lutte armée. Si d'autres mobilisations ont déjà eu lieu (et se poursuivent après) en faveur d'ouvriers, d'antifascistes ou de féministes, nous sommes ici face à une réalité *extraordinaire* lorsque l'on analyse la séquence des années 1970 dans son ensemble. Il n'existe en effet aucune ambiguïté sur le fait que les nappistes inculpés sont « coupables » de ce qui leur est reproché ; là où il était par exemple possible d'arguer de l'innocence des anarchistes accusés des bombes du 12 décembre 1969, il n'y a là aucun discours innocentiste déployé. Il s'agit donc d'une pure solidarité politique basée sur l'identité commune révolutionnaire, et c'est dans cette dynamique que s'insère le SR. Si nous avons encore besoin de prouver ce que nous avons déjà avancé en termes d'autonomie des différentes sections du *Soccorso rosso*, il nous semble que nous avons ici une preuve de plus de cette hypothèse : il n'existe pas de manière de faire unique, mais bien une attention tactique adaptée à chaque situation, aux particularités locales et aux possibilités qu'elles recèlent. Le discours se fait donc plus ou moins incisif, la lutte se construit en comptant sur ses propres forces ou en trouvant des alliés et l'attitude offensive face à la justice s'accorde en fonction de la force de la mobilisation collective.

Avant que le procès ne reprenne, les NAP revendiquent comme un défi lancé à la cour, l'attaque d'une caserne dans la banlieue de Naples, à Pozzuoli, dans la nuit du 14 mars, en soutien à leurs camarades. L'audience qui se déroule donc contre les dix membres des NAP et Ladislao Brandi offre une nouvelle mise en application concrète de ce que nous avons déjà pu évoquer sur le procès de « rupture ». Les nappistes et Brandi s'attaquent au système carcéral, appelant à sa destruction et à l'abolition de la prison. Ils reprennent ici ce qui faisait déjà la substance de leurs discours quand ils étaient en liberté afin d'interpeller plus largement sur la réalité et le quotidien en prison. Mais surtout, ce sont les termes mêmes du procès qui se renversent. Le directeur de la prison de Poggioreale et le commandant des gardiens, appelés à la barre en tant que témoins de la prise d'otage, se retrouvent sous le feu des questions posées par les avocats du SR qui ont pour but d'initier un contre-procès où se succèdent les accusations lancées contre le personnel de la prison napolitaine pour des faits graves : présence de lits de contention, passages à tabac, etc. Comme le dit un journaliste présent : « [...] les témoins ont fini par se retrouver sur le banc des accusés et les

¹⁰⁸⁰*Idem.*

inculpés... dans les habits de l'accusation publique »¹⁰⁸¹. L'avocat Senese raconte lui-même des épisodes dont il a eu connaissance, ou dont il a pu être témoin lors de ses visites en prison, et contribue au même titre que les détenus à déporter la question du procès vers l'institution et non sur les faits reprochés. Il est intéressant de constater que la presse – aussi bien locale (« il Roma ») que nationale (« Il Mattino ») – reprennent la substance du discours des NAP et rendent compte des dénonciations faites sur les violences subies.

À la fin de la phase de débat, les accusés refusent de participer à l'énoncé de la sentence et lisent un communiqué avant de quitter la salle. Avant de revendiquer leur tentative d'évasion comme geste indispensable pour un militant incarcéré, ils précisent une dernière fois la distance qui les sépare du système judiciaire en refusant de le reconnaître comme susceptible de pouvoir les juger : « Nous sommes tous des communistes révolutionnaires, prisonniers d'un État auquel nous nions une légitimité et que par conséquent nous ne reconnaissons pas. Légitimité et reconnaissance que nous nions aussi à ce Tribunal. »¹⁰⁸²

D'une manière générale, le procès est particulièrement houleux : l'avocat Di Giovanni est ainsi expulsé du tribunal par les carabinieri, les interventions des autres défenseurs sont limitées à 15 minutes, les journalistes et la télévision sont également chassés de la salle d'audience, etc. C'est ce qui fera dire par la suite à l'avocat Senese : « Il faut trouver le courage de dénoncer ce qui s'est vérifié au cours de ce procès et ce qui, plus généralement, se vérifie aujourd'hui dans le pays : transformation de la ville en caserne, violence systématique contre la dissension politique, lagerisation¹⁰⁸³ des prisons... attaque au droit à la défense, plaintes contre les avocats... »¹⁰⁸⁴ Si les avocats du SR tentent à tout prix d'enrayer la mécanique du procès, le peu de temps qu'ils ont eu pour le préparer ne leur permet pas d'obtenir les résultats souhaités : la sentence est émise le 20 mars et les inculpés sont tous condamnés à deux ans de prison. Quand les peines sont prononcées, les inculpés ne sont plus dans le tribunal : « Ils ont en effet révoqué le mandat de leurs avocats et se sont éloignés en jurant vengeance pour leurs camarades. Une décision retentissante qui, comme l'explique Senese, surprend le collège de défense : "Personne avant n'avait expérimenté cette méthodologie, qui fut par la suite reprise par les BR". »¹⁰⁸⁵

Nous sommes alors en plein cœur d'une phase d'expérimentation et de transformation dans les pratiques politiques de la gauche extra-parlementaire face à la justice. C'est le moment charnière de passage entre la forme du procès de rupture, telle que l'avait envisagée et théorisée Vergès, et le

1081Article paru dans *Il Roma* le 21 mars 1976, cité dans *Criminalizzazione e lotta armata*, *Ibid*, p.115.

1082*Ibid*, p.116

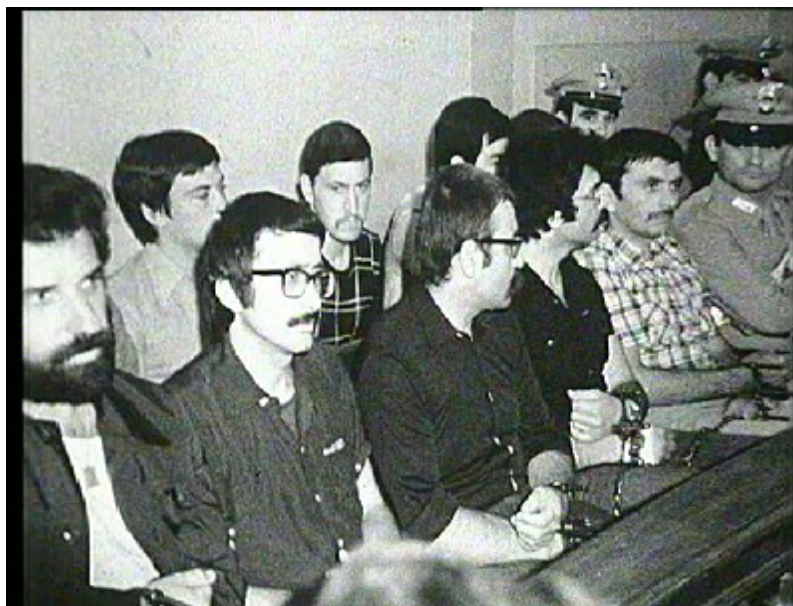
1083Néologisme fondé à partir du mot « lager », qui désigne les camps de prisonniers mis en place par les nazis lors de la seconde guerre mondiale.

1084Sezione napoletana del Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa, *op cit*, p.117.

1085Valerio Lucarelli, *op cit*, p.155.

procès-guérilla, dont l'expression la plus manifeste reste sûrement celle menée par les BR à Turin.

2. Le « procès-guérilla »



Le noyau historique des BR en procès à Turin

Avec l'ouverture dans la seconde moitié des années 1970 des premiers grands procès à la lutte armée, notamment contre les BR, dont celui de Turin représente le moment central, la stratégie des inculpés tend à se modifier. Ceux-ci cherchent à élaborer des manières de poursuivre l'affrontement politique dans le cadre du procès et à perturber son bon déroulement. Les brigadistes ressentent le besoin de dépasser le cadre de la rupture et envisagent donc un double mouvement : d'une part ils refusent tout avocat lors du procès pour empêcher l'exercice classique de la défense face à l'accusation ; de l'autre ils veulent dissuader la formation d'un collège de jurés à travers une série de menaces et d'intimidations – dont la portée est renforcée par les assassinats du juge Coco et de Fulvio Croce.

La stratégie des brigadistes ne réside évidemment pas dans une improvisation, mais représente le fruit et la maturation de réflexions entamées en amont parmi les prisonniers. Ces derniers s'inspirent notamment des écrits de Vergès sur le « procès de rupture », et tentent d'en tirer une substance à même d'être efficiente lors de leur procès, comme le confirme Prospero Gallinari : « Nous discutons de manière animée les manières et les moments de son application au procès qui s'ouvrira dans peu de jours. »¹⁰⁸⁶ Surtout, les inculpés veulent renverser la tentative de l'accusation de diviser l'histoire des BR en fragments éparpillés, c'est-à-dire en une succession d'actions illégales

¹⁰⁸⁶ Prospero Gallinari, *op cit*, p.133.

qu'il s'agirait de juger séparément. Cette vision « atomisée » est contestée par les brigadistes, et cela motive l'élaboration d'une tactique à même de s'y opposer : « Ce sont des « atomes pénaux » destinés à être mis en cage dans les mailles du code [pénal] et de ses articles. Ces atomes, au contraire, constituent pour nous l'*unique* expression d'une *unique* lutte dans laquelle tous, au même niveau, nous assumons globalement la responsabilité. C'est en somme vers la conduite d'un procès privé de médiation, d'un *procès guérilla*, que dès l'origine du débat nous discutons entre nous. »¹⁰⁸⁷ Cette forme nouvelle du procès représente pour les brigadistes un « saut qualitatif » par rapport aux procès de rupture – notamment ceux du FLN – dans sa capacité à lier ce qui se joue à l'intérieur du tribunal avec des actions armées à l'extérieur censées accroître et alimenter la tension, ainsi que révéler la faiblesse de l'État. Comme le disent Persichetti et Scalzone, « Pour les Brigades rouges, le procès-guérilla représentait la prolongation dans les tribunaux de l'action extérieure de l'organisation, l'exercice d'un contre-pouvoir qui *encerclait les encerclés* et affirmait son droit à mettre en *accusation les accusateurs*. »¹⁰⁸⁸ Les mêmes ajoutent :

L'équation *procès de rupture/procès-guérilla* [...] a constitué la tentative de prolonger dans l'espace du procès l'affirmation de la "subjectivité révolutionnaire" en la déplaçant au niveau symbolique, sur un plan en même temps spectaculaire et moral.

Au cours du procès contre le "noyau historique" des Brigades rouges [...], les hommes et les femmes enfermés dans la cage des accusés, revendiquant leur engagement militant dans les BR, adoptèrent un comportement visant à transformer la salle d'audience en une tribune d'agitation révolutionnaire et le procès en une opération de dénonciation et de propagande. [...] Le but était de démasquer la nature réelle de la Justice pénale en tant qu'articulation des pouvoirs constitués, de démontrer à quel point les "grands principes" énoncés ne sont qu'une pure fiction qui soutient les intérêts particuliers dictés par l'exploitation et le profit capitalistes. [...] L'objectif était, par conséquent, de transférer la confrontation du plan judiciaire – et donc juridique – vers le plan historico-social et politique : du plan de la *légalité* à celui de la *légitimité*.¹⁰⁸⁹

Le procès de Turin commence le 17 mai 1976, devant la Cour d'Assises. Y sont poursuivis 23 membres présumés des BR, dont 11 se présentent en qualité de détenus, parmi lesquels Curcio, Franceschini ou Ferrari. Les chefs d'accusation ne comprennent alors pas encore des crimes de sang, mais concernent un grand nombre de délits, allant de la constitution de bande armée à l'enlèvement, la détention d'armes, des vols, etc. Le procès s'ouvre dans un climat de tension très forte, avec un palais de justice placé dans un état de siège, entouré de policiers fortement équipés. Le public, les journalistes et les avocats sont systématiquement soumis à des fouilles et à des contrôles. Dès la

1087 *Idem*.

1088 Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *op cit*, p.136.

1089 Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *op cit*, p.134.

première audience, Maurizio Ferrari demande la parole et lit un communiqué rédigé par les prisonniers dans lequel ils revendiquent publiquement leur appartenance à l'organisation des BR, assumant ainsi les actes revendiqués par cette dernière. C'est une manière pour eux de déplacer complètement l'enjeu du procès : étant donné qu'ils assument entièrement tout ce qu'implique l'histoire de leur formation, ils considèrent qu'ils n'ont plus à se défendre de quoi que ce soit. Le scénario se décale vers une forme inédite : le procès-guérilla. Le communiqué s'achève ainsi :

Si il doit y avoir des défenseurs, ils vous servent à vous, chères « excellences » ! Pour ôter toute équivoque, nous révoquons par conséquent à nos avocats le mandat pour la défense et les invitons, dans le cas où ils soient nommés d'office, à refuser toute collaboration avec le pouvoir. Avec cet acte nous entendons ramener l'affrontement sur le terrain réel et pour cela nous lançons aux avant-gardes révolutionnaires le mot d'ordre : porter l'attaque au cœur de l'état !¹⁰⁹⁰

Les brigadistes refusent donc leur rôle d'inculpé, revendiquent la teneur politique de leurs gestes – même ceux dont ils ne sont pas les auteurs physiques – et optent ainsi pour une stratégie de « rupture ». Mais ils vont même au-delà en refusant toute défense, et plus encore *tout espace à la défense*. Qu'elle soit de confiance ou d'office, celle-ci n'a selon eux plus sa place dans ce procès, si ce n'est aux côtés des juges. Un des inculpés confirme cette volonté de se tenir à distance des avocats, car l'intention n'est pas de mener un procès, même en décalant la forme traditionnelle ; les BR sont là « pour un affrontement de classe... Il faut intervenir de mille manières, avec violence, avec imagination. Ce qui compte est de faire sauter la structure du procès parce que ce n'est pas un procès : c'est une bataille. »¹⁰⁹¹ C'est dans ce pas en avant supplémentaire, et dans l'agencement avec les actions armées menées à l'extérieur du tribunal, que réside le passage au procès-guérilla.

Les défenseurs, pour leur part, avaient préparé une stratégie commune avec les prisonniers en vue du procès et entendaient jouer sur une distinction fondamentale : celle qui constitue une différence qualitative entre délit de droit commun et délit politique, afin de sortir de l'ornière apolitique vers laquelle l'accusation tendait. Les avocats-militants, comme ceux du SR, cherchent à faire de cette séquence judiciaire un « moment dans lequel puisse s'exprimer la vérité de la partie [accusée], en mettant en lumière les racines socio-économiques du conflit, en contraignant aussi le juge à choisir son camp et en transformant le cas en un fait emblématique capable d'agrégations »¹⁰⁹². Toutefois, les brigadistes ne souhaitent pas rester dans le schéma dialectique classique défense/accusation, juge/inculpé et préparent donc son renversement, tout en faisant le choix de ne pas en parler avec leurs avocats. La décision reste réservée aux seuls militants de

1090 Vincenzo Tessandori, *op cit*, p.313

1091 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. op. cit.*, p.75-76.

1092 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. op. cit.*, p.77.

l'organisation, principalement par méfiance envers les institutions carcérale et judiciaire, afin que leur stratégie ne s'ébruite pas avant le début du procès. Cela crée donc, par contre-coup, un climat relativement ambigu entre les inculpés et les avocats pendant les semaines qui précèdent l'ouverture du procès, comme en témoigne Gallinari : « En réalité nous sommes plein d'embarras, parce que nous avons déjà décidé qu'à peine nous nous trouverions au tribunal nous leur révoquerions le mandat de confiance, et parce que nous devons constater comment les *lois de la guerre* contraignent parfois à des subterfuges jusque dans le rapport avec les amis les plus proches. »¹⁰⁹³

Bien que pris par surprise et placés en porte-à-faux par la décision des BR, la réponse des avocats de confiance est immédiate : ils font le choix d'aller dans le sens des brigadistes et ne contestent pas publiquement la stratégie suivie. Guiso, Costa, Arnaldi, Rosati et Di Giovanni déclarent ainsi :

Entre les inculpés et la cour qui les juge se creuse un fossé qu'aucune défense ne pourra plus combler. C'est un procès politique et l'état de siège dans lequel se trouvent ce tribunal et cette ville le démontre. Nous, avocats, avons dénoncé l'inopportunité de célébrer le procès dans un climat pré-électoral. Nous n'avons pas été écoutés. Aujourd'hui le procès est contre ces inculpés. Demain les juges pourront être à leur tour jugés : l'histoire change les rôles. Nous demandons à la cour de ne pas être nommés défenseurs d'office.¹⁰⁹⁴

Il s'agit là d'une déclaration lourde de sens, qui dénonce d'une part les atours policiers dans lesquels s'est drapé le procès, la militarisation à outrance autour de ce moment ; mais qui adopte aussi un ton menaçant à peine voilé en faisant recours à l'Histoire. De plus, en refusant de jouer le rôle classique normalement dévolu à la défense, les avocats participent d'une certaine manière à la stratégie de rupture dans laquelle s'engagent les BR. Tout l'appareil processuel se retrouve renversé avec deux déclarations : le jeu normal de l'accusation et de la défense n'a plus de sens, puisque cette dernière refuse d'assumer cette dimension. Les critères du droit n'ont plus cours : la politisation du procès est désormais indéniable, la justice est placée dans une situation *exceptionnelle* et son « bon » déroulement subit un coup d'arrêt dont on ne mesure pas alors toutes les conséquences.

Néanmoins, le rôle de la défense est fortement vidé de sa substance par l'option du procès de guérilla. Le choix de suivre la décision des brigadistes amène les avocats qui veulent poursuivre leur travail d'assistance légale à se recentrer sur la phase d'instruction pour éviter que ne s'y produisent des entorses juridiques, ou que des droits ne soient niés aux inculpés. Ils continuent également de visiter leurs « clients » dans les prisons pour s'assurer de leurs conditions de détention. Pourtant, nous voyons bien comment la position de l'avocat se voit aussi fragilisée par ce tournant. La décision des avocats de confiance est en tout cas accueillie avec satisfaction par les brigadistes.

1093 Prospero Gallinari, *op cit*, p.134.

1094 Quaderni d'informazione politica, *Criminalizzazione e lotta armata*, *op cit*, p.49.

Dans un journal de bord qu'ils tiennent tout au long du procès, publié par le SR milanais par la suite, ils estiment que le procès de Turin marque aussi une rupture dans l'histoire du droit de la défense en Italie : « En accueillant l'invitation à refuser la défense, même d'office, les avocats s'éloignent non seulement du procès, mais ferment une époque : celle des procès politiques. À partir de ce moment ce procès assume les caractéristiques d'une action de guérilla (procès de guérilla). »¹⁰⁹⁵

Si l'ouverture du procès était marquée par une mise à distance des avocats de confiance, l'enjeu pour la suite consiste pour les BR à se défaire de la médiation entre les accusés et la Cour qui est incarnée par la figure de l'avocat d'office. Dans leur communiqué n°4, ils s'expriment donc sur la question et affirment clairement refuser toute forme de défense : « Avec ce choix nous avons voulu affirmer un principe extrêmement clair : dans n'importe quel procès l'avocat a une fonction de médiateur entre l'inculpé et le juge, c'est « l'autre face » du juge. Dans un procès politique cette fonction devient encore plus évidente, parce que dans ce cas il s'agit d'établir un terrain de médiation entre la révolution et la contre-révolution. »¹⁰⁹⁶

Il ne faudrait pas entendre ce refus d'une défense, assurée aussi bien par les avocats de confiance que par les commis d'office, comme l'entrée dans un schéma revendicatif pour obtenir le droit à l'auto-défense, interdit dans la législation italienne, puisque les brigadistes refusent justement d'avoir à se défendre.¹⁰⁹⁷ Nous assistons alors à une véritable refonte et reconfiguration de la situation pénale et de l'identité du sujet jugé, comme l'explique Michele Cogo, chercheur en sémiotique : « les BR deviennent ainsi des *prisonniers politiques* et des *combattants*, alors que l'État italien devient un *régime infâme* au comportement *criminel* vis-à-vis du prolétariat, renversant ainsi l'accusation et la nécessité même d'assumer une défense légale, et même en exhortant les *avant-gardes révolutionnaires* à donner cours au projet génériquement défini d'*attaque au cœur de l'état*. »¹⁰⁹⁸ Quoi qu'il en soit, c'est un *fait historique* auquel nous assistons dans l'attitude des BR lors de ce procès ; en effet,

C'est la première fois, et pas seulement en Italie, que des imputés refusent un type quelconque de défense. De Socrate à Danton, de Dreyfus aux militants du Front de libération nationale algérien, l'histoire est riche de cas de « procès de rupture » dans lesquels les inculpés ont transformé le banc des accusés en une chaire, la chambre de justice en un mégaphone de leurs idées. Les BR, à Turin, font un choix plus radical : ils ne contestent pas seulement la légitimité de l'État qui les accuse mais ils demandent aux avocats de se retirer de la scène. C'est quelque chose de plus que le « je vous

1095 Soccorso Rosso milanese, *op cit*, p.120.

1096In Giannino Guiso, *L'uomo senza diritti*, *op cit*, p.92.

1097Michele Cogo, *Il processo di Torino al nucleo storico delle Brigate rosse come rivolta narrativa*, disponible en ligne sur <http://www.michelecogo.it/upimg/Testi%20in%20pdf/La%20rivolta%20narrativa.pdf>

1098Idem

interdis de me défendre ! » que le capitaine Alfred Dreyfus avait intimé à son avocat Labori. Les brigadistes rouges assimilent les avocats à leurs ennemis. Car – expliquent-ils – si normalement l'avocat est « l'autre face du juge », dans les procès politiques l'avocat est le « défenseur du régime » ; donc un « ennemi déclaré des forces révolutionnaires.¹⁰⁹⁹

Toutefois, les avocats commis d'office refusent de défendre les BR : par peur pour leur vie, puisqu'ils sont clairement menacés dans une déclaration publique des BR¹¹⁰⁰ ; mais aussi pour ne pas être identifiés comme étant proches des brigadistes. Ils avaient, en effet, été choisis pour leur positionnement politique connu de gauche, ce qui avait été perçu comme une provocation de la part des inculpés. C'est donc à Fulvio Croce, président du Conseil de l'ordre des avocats, que revient en dernier recours la charge de la défense d'office. En effet, en Italie, l'auto-défense lors d'un procès est interdite, ce qui complique la bonne tenue du rite judiciaire. Cependant, la question de la défense des brigadistes devient un sujet qui agite les spécialistes du droit et la presse : « Le problème de l'auto-défense et du refus des défenseurs passe cependant à l'attention de l'opinion publique, aussi parce que le cas de Turin fait école, et une stratégie analogue est adoptée dans un autre procès brigadiste à Naples, et puis ainsi de suite dans d'autres procès mineurs »¹¹⁰¹.

La nomination de Croce est, au final, principalement une manière de reporter le problème posé par les BR, car celles-ci mettent leur menace à exécution, et l'avocat est assassiné en pleine rue le 28 avril 1977 par un commando brigadiste. Le procès est alors à nouveau suspendu et renvoyé à mars 1978. La mort du bâtonnier de Turin est accompagnée d'un communiqué lu en audience, est présentée comme une nouvelle attaque contre « les avocats de régime [qui] sont partie intégrante des tribunaux spéciaux [...] en tant que ceux-ci sont, avec la magistrature, des éléments fondamentaux aussi bien dans le fonctionnement des tribunaux spéciaux, que pour leur contribution dans l'application et dans l'exécution du pouvoir politique »¹¹⁰². Il est d'ailleurs notable sur ce dernier point de signaler que nous n'avons retrouvé aucune trace d'une prise de position publique de la part du SR, et notamment de ses avocats, sur la mort de Croce, pourtant acteur du droit comme une grande part des membres du SR. Sur ce point là, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses pour expliquer ce silence : gêne à l'égard du geste des BR et refus de se distancer de ces dernières, accord

1099Paolo Borgna, *op cit*, p.11-12

1100« Nous considérons les avocats nommés qui acceptent le mandat de la cour comme des collaborateurs de ce Tribunal Spécial. Par conséquent nous les invitons à renoncer formellement et publiquement à la charge qui leur a été donnée. Au cas où ils acceptent la collaboration avec le Tribunal de régime ils assumeront toutes les responsabilités que cela comporte face au mouvement révolutionnaire. » in « 17 maggio 1976. Corte d'assise di Torino » in *La libertà è possibile...*, *op cit*, p.157.

1101Giuliano Berti Arnoaldi Veli, « Trent'anni dopo il processo ai capi storici delle BR. Torino 1976 » in *La Previdenza forense*, n°2, aprile-giugno 2006, pp.115-119

1102Bianca Guidetti Serra, « Il ruolo dell'avvocato attraverso la cronaca di un processo (I) », in *Quaderni Piacentini*, n°66-67, juin 1978, p.55.

tacite, situation de délitement du réseau de comité qui réduit les modalités d'interventions publiques, ou encore la possibilité que nous n'ayons pas retrouvé ces sources.

Par la suite, quand le procès reprend enfin – dans la même période que l'enlèvement d'Aldo Moro – de nouveaux avocats d'office sont nommés, mais s'abstiennent de prendre part d'une quelconque manière dans les débats. Ils remplissent alors en quelque sorte une fonction de veille, en assurant le procès d'une dimension « garantiste » et en permettant que celui-ci puisse se tenir, malgré le choix des inculpés vis-à-vis de leur défense.

3. La justice dans une arène

Ce qui est en jeu dans le procès de Turin et dans la stratégie déployée par les brigadistes à ce moment-là, c'est la reconnaissance juridique des BR en tant qu'organisation combattante et politique. Voilà le cœur de l'affrontement et ce qui sous-tend en grande partie l'offensive qui se déroule dans et autour du procès. Au-delà de la description des faits et du déroulé des événements, il nous faut donc prendre un peu de hauteur, et chercher à comprendre ce que recèle en profondeur le rite judiciaire impliquant les formations armées. Les intentions des acteurs nécessitent d'être décryptées, tout autant que le cadre dans lequel se déroule ce prolongement de l'affrontement politique entre l'État et le *partito armato*. Afin de nommer l'espace où celui-ci se déroule, nous nous sommes tournés vers l'analyse et la définition donnée par Dominique Linhardt afin de voir le tribunal comme une *arène* :

La notion d'arène permet de saisir le conflit entre les organisations de guérilla urbaine et l'État ouest-allemand sous le rapport de son caractère public. En effet, une arène suppose toujours au moins deux éléments. D'une part, elle renvoie à l'existence d'un espace d'interactions dans lequel des personnes ou des groupes s'affrontent de telle sorte que leur confrontation devienne descriptible en termes stratégiques. D'autre part, l'arène implique, à un deuxième niveau, la présence de tiers, de spectateurs, d'un public. Ce public fait peser une contrainte supplémentaire sur les protagonistes : ils ne doivent pas seulement faire preuve de force vis-à-vis de l'adversaire, mais également susciter des jugements favorables de la part des spectateurs. Cette contrainte conduit à deux conséquences : d'une part, les protagonistes intègrent dans leurs calculs l'effet produit sur le public de sorte que l'espace public devient lui-même un espace d'opération stratégique ; d'autre part, dans la mesure où cet espace public n'est pas une simple caisse de résonance, mais où s'y déploient des capacités critiques qui peuvent échapper aux calculs prospectifs des protagonistes, les différents éléments du public se constituent en instances à part entière du conflit lui-même.¹¹⁰³

1103 Dominique Linhardt, *op cit.*

Linhardt repart de ce que disent Arendt et Habermas autour de l'idée d'« arène », pour en adapter l'usage au procès de la RAF et distinguer l'espace du tribunal en tant qu'enceinte publique et source de diffusion idéologique. Il faudrait ajouter, ou spécifier, une dimension qui nous semble importante quand on parle du tribunal comme arène : l'image qui renverrait aux joutes de gladiateurs de l'Antiquité n'est pas anodine et ne joue pas seulement sur le registre de la métaphore. Il y a un combat qui s'y déroule, avec deux groupes en compétition, des vainqueurs et des vaincus ; il s'y joue alors une forme de lutte symbolique pour le pouvoir et la survie. Cet aspect presque mélodramatique a été assumé aussi bien par l'État que par les formations armées, que ce soit dans les paroles ou dans les actes. Se font alors face des systèmes de pensée et de rationalisation différents, des intérêts antagonistes : ce sont des mondes pris dans un dialogue impossible.

Nous pouvons alors considérer les procès comme des moments de surexposition médiatique prolongée. À la différence d'un attentat ou d'une action armée qui ne bénéficient d'une médiatisation que sur l'espace de quelques jours, les procès se déroulent sur des temporalités beaucoup plus longues. C'est cette durée qui permet aux BR de venir lire un communiqué à chaque audience ; celui-ci est alors lu, entendu, reproduit, relayé, diffusé et commenté largement. Le public se repositionne à chaque nouvel épisode et cette donnée est parfaitement maîtrisée par les brigadistes. Nous constatons alors que les deux dimensions principales pour parler d'arène, selon Linhardt, sont présentes dans le cadre du procès de Turin : d'une part le tribunal devient le lieu du prolongement de l'affrontement, de l'autre il y a tout un jeu de mise en scène qui dépasse les protagonistes du procès pour s'adresser à un tiers : le public, la « société civile ». Il est clair que son absence ôterait une grande part de l'effet recherché par les inculpés.

Si les inculpés et leurs soutiens viennent chercher ces dimensions d'antagonisme et d'exposition, les autorités et les institutions ne délaissent pas, pour leur part, la séquence du procès. Celle-ci est même considérée avec tout autant d'importance parce que, pour emprunter à l'anthropologie, nous pouvons affirmer que l'arène « fonctionne [...] comme le lieu de légitimation symbolique du pouvoir central et se voit conférer une validité qui transcende les frontières d'espace et de temps »¹¹⁰⁴. Le procès représente donc un de ces moments où l'État s'expose en tant que puissance, et « dans lequel l'application scrupuleuse du droit importerait moins que la nécessaire réaffirmation de l'autorité étatique contestée et la victoire contre des terroristes »¹¹⁰⁵. Il s'agit alors d'une épreuve, au sens où l'État se doit de montrer sa force, son caractère démocratique et sa capacité à surmonter le défi proposé par la guérilla urbaine ; tandis que le groupe armé doit

1104Laurent Dartigues, « La notion d'arène. Intérêts pour la recherche en anthropologie politique », 2001, <halshs-00634920>, p.3

1105Frédéric Audren, Dominique Linhardt, « « Un procès hors du commun ? » Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/5 63e année, p. 1006.

également exposer sa capacité à assumer l'affrontement, son caractère antagoniste à l'autorité et surtout dévoiler la nature, autoritaire selon lui, de son ennemi.

Afin de comprendre l'enjeu placé par le pouvoir en place dans les grands procès faits aux organisations de lutte armée dans les années 1970, nous pouvons nous tourner vers Nathan Wachtel, historien et anthropologue, pour actualiser ses analyses sur les procès faits aux sorcières et lui emprunter l'idée d'une « pédagogie de la peur » qui ne « se limite pas à la répression et aux condamnations : elle se manifeste également dans les formes spectaculaires de la proclamation des sentences et de leur exécution. »¹¹⁰⁶ Cette mise en scène de l'affrontement politique se constate pleinement dans les procès faits aux BR et aux NAP. L'*aula bunker* de Turin, le déploiement sans précédent de policiers et de militaires, la répression violente des manifestations de solidarité dans ou en dehors du tribunal, l'état d'exception qui s'installe dans les villes (Naples ou Turin) les jours d'audience – officiellement pour éviter les tentatives d'évasion – sont autant de composantes d'une mise en scène spectaculaire du moment processuel. De toute évidence, il ne s'agit pas de procédures banales ; la poursuite de l'affrontement politique entre l'État et les groupes armés doit trouver son point final dans les tribunaux et servir de moyen de dissuasion pour les autres organisations combattantes. Le procès, à ce moment-là, connaît une mutation fondamentale. En règle générale, le rite judiciaire tend à remplir une triple fonction : de répression pour le condamné, d'établissement de la vérité à travers la vérification des faits, d'information (ou de cas d'exemple) à l'égard de la société sur les raisons de la condamnation. En « bunkerisant » le tribunal et en instaurant un climat de guerre autour du procès, c'est le seul office répressif que l'État italien cherche à mettre en exergue.

4. Continuités

Pour ouvrir la réflexion sur un temps plus long dépassant la séquence du procès de Turin, il nous faut constater que l'opération tactique et politique contenue dans la forme du procès-guérilla n'y reste pas cantonnée et restreinte. Ce dernier représente véritablement une nouvelle option pour les inculpés politiques qui cherchent une manière de mettre à mal le rite judiciaire en ne se contentant pas du seul refus des rôles comme le prône le procès de rupture. La formule s'exporte donc ailleurs.

Lors du procès des Noyaux Armés Prolétaires qui s'ouvre le 22 novembre à Naples contre une vingtaine de membres de l'organisation, la stratégie employée par les BR est ainsi reprise. Ils refusent en effet dès la première audience leurs défenseurs de confiance, refusent toute nomination d'office, insultent et profèrent des menaces contre leurs juges, et lisent des communiqués comme

1106Nathan Wachtel, *La logique des bûchers*, Paris, Seuil, 2009, p.28

forme de prise de parole. Ils parlent également de leur action dans le tribunal sous l'angle du « procès-guérilla »¹¹⁰⁷ et proclament de manière provocatrice que « Sossi, Di Gennaro, Margariti, Dell'Anno et Coco ont démontré que seule la révolution fait justice. » Dès le second jour, les avocats du collège de défense (parmi lesquels Senese, Lo Giudice, Costa, Guiso, G. Spazzali) sont poursuivis par le président de la Cour, Pezzuti, pour « abandon de défense » lorsqu'ils font le choix de quitter la salle d'audience lors de la journée du 23 novembre, en raison de la manière dont se tient le procès et après avoir dénoncé la « nullité et l'illégalité de la Cour »¹¹⁰⁸. Là aussi, la volonté des *nappistes* est de lier une position offensive à l'intérieur du tribunal avec des actions armées à l'extérieur, pour signifier leur force et perturber le bon fonctionnement du procès. Ainsi, les séances se déroulent dans le tumulte, les insultes, les coups et les expulsions de la salle pour certains inculpés ou avocats¹¹⁰⁹. Dans le même temps, à l'extérieur, un guet-apens est tendu par les NAP à Rome le 14 décembre. Dans l'assaut qui vise Alfonso Noce, chef des services de sécurité pour le Latium, un policier et un membre du commando, Martino Zichitella, sont tués, tandis que la « cible » est pour sa part blessée¹¹¹⁰. Certains avocats du collège de défense des NAP commentent l'action : « C'est une guerre, c'est une classe qui combat une autre classe et le prix à payer est très haut. Les morts, certes. Et Anna Maria Mantini est aussi morte assassinée et pour cela il n'y aura jamais de procès. Si la révolution avance, la contre-révolution avance aussi, pas la démocratie. »¹¹¹¹

Les NAP entretiennent des rapports particulièrement conflictuels avec les avocats commis d'office, et vont même jusqu'à la violence physique pour leur signifier leur antagonisme : les avocats Vincenzo Tommolillo et Gustavo Panzini sont ainsi agressés lors d'une visite en prison le 23 janvier 1977. Les défenseurs issus du SR, qui composaient à la base le collège de défense des inculpés, poursuivent pour leur part leur travail de dénonciation des conditions de détention des inculpés. Ils tiennent notamment « dans le siège du Soccorso rosso napolitain une conférence de presse de dénonciation contre les infractions, les falsifications, les vexations, les passages à tabac, les tortures... auxquels la Magistrature, les gardiens de prisons, les directeurs de prisons, jusqu'au ministère de la Justice, ont soumis les inculpés et leurs défenseurs.. »¹¹¹² L'avocat Senese, particulièrement actif en faveur des *nappistes*, revient sur les nombreux transferts auxquels ils ont été soumis ainsi que sur l'isolement « de tout et de tous, y compris les avocats défenseurs. Cette pratique a duré jusqu'à il y a très peu de jours, quand les camarades accusés ont été transférés à la

1107 *Processo alla rivoluzione. La parola ai NAP*, Milano, Collettivo editoriale Librirossi, 1978.

1108 Collettivo di controinformazione napoletano, *op cit*, p.25.

1109 Par exemple le 29 novembre, les inculpés sont conduits devant les juges encore enchaînés, ce contre quoi les avocats protestent ; le ton monte et l'avocat Di Giovanni est notamment traîné dehors par les carabinieri.

1110 « Attentato a Roma ; uccisi un agente e il « nappista » torinese Zichitella », in *La Stampa*, 15 décembre 1976, p.1.

1111 Vincenzo Tessandori, *op cit*, p.317.

1112 « Sul banco degli imputati deve sedere la violenza dello stato » in *Lotta continua*, 24 novembre 1976.

prison de Poggioreale »¹¹¹³. Il faut tout de même noter que les NAP revendiquent une pratique un peu plus « souple » du procès-guérilla, notamment dans le rapport aux avocats. Tous les militants ne sont en effet pas tenus au même choix, comme l'explique Schiavone : « Les BR rejettent les avocats, nous, nous créons une stratégie plus articulée. Les militants qui se revendiquent en tant que tels révoquent leurs avocats. Les autres, ceux avec des positions moins lourdes, acceptent le jugement et attaquent le système processuel dans son entier »¹¹¹⁴.

Mais, de manière générale, les défenseurs ne peuvent aller à l'encontre des volontés émises par les détenus qu'ils assistent, même si ils préféreraient pour leur part soulever les points de litige devant le tribunal. Les débats existent, comme dans le cas des NAP où Senese essaye de les convaincre de mener une bataille sur le plan des idées face au tribunal : « [...] revendiquons la légitimité de vos actions, démontrons aux gens que vous n'êtes pas des assassins assoiffés de sang, mais des personnes avec des idées nobles et avec une valeur morale et sociale particulière »¹¹¹⁵. Malgré cela, les nappistes campent sur leur position. De même, dans les procès suivants qui impliquent des brigadistes, Giannino Guiso confirme la poursuite de la stratégie « déjà appliquée dans les précédents procès de Turin et de Milan et qu'ils n'ont aucun intérêt à soulever des exceptions de nullité. Dans leurs documents ils ont expliqué que le procès doit continuer. La procédure juridique ne les intéresse pas ; pour les brigadistes le procès est un moment de l'affrontement en acte entre révolution et contre-révolution »¹¹¹⁶. Par contre, il est intéressant de constater que si les avocats de confiance n'assurent plus la défense des inculpés et se plient aux récusations formulées par les membres des BR, ils trouvent ainsi des manières de poursuivre leur engagement comme nous venons de le relever avec les entreprises de dénonciation menées par les défenseurs des NAP. Lors d'un procès tenu à Bologne le 4 avril contre les brigadistes coupables d'« outrage à la cour et aux carabinieri » et d'« apologie de délit » dans le cadre du procès à Turin, c'est l'avocat Spazzali qui s'occupe de lire le communiqué dans lequel la défense de confiance est récusée, et où les accusés dénoncent leurs juges. À la fin de la lecture de ce document, les BR quittent la salle d'audience.¹¹¹⁷ La porosité entre défenseur et accusé se fait dans un cas pareil particulièrement forte, et ne peut qu'interpeller. En faisant ce choix, Spazzali se place entièrement du côté des inculpés et brouille les limites symboliques qui pouvaient préalablement exister.

Les années suivantes sont le théâtre de la poursuite de cette même stratégie de procès : révocation des avocats, tentative de lire des communiqués, revendication d'actions armées à l'extérieur du tribunal, etc. Les exemples ne manquent pas comme celui d'Antonio Savino arrêté le

1113 *Idem*.

1114 Valerio Lucarelli, *op cit*, pp.158-159.

1115 *Idem*.

1116 Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. op cit.*, p.110.

1117 Vincenzo Tessandori, *op cit*, p.321

1^{er} octobre 1978 à Milan qui déclare à ses juges : « La justice pour nous [les prolétaires] n'est pas celle que vous *me* concédez dans cette salle de tribunal, mais celle que les prolétaires se conquièrent avec la lutte et avec les armes. Dans cette salle je ne suis pas venu pour me défendre mais pour vous accuser ; pour cela je révoque l'avocat de ce procès et je défis quiconque de le substituer »¹¹¹⁸. Le discours est rodé, presque mécanique, comme un texte appris par cœur et récité de trop nombreuses fois. Toutefois, la force n'est plus la même, et l'effet de surprise a disparu, situation dont est bien conscient un ancien brigadiste comme Gallinari à propos du début du « procès Moro » en 1982 : « [...] la réalité des faits n'est pas dissimulable : les conditions dans lesquelles nous nous trouvons offrent un cadre bien différent de celui des précédents *procès guérilla*. La révocation des avocats de confiance, les communiqués séparés que nous tentons de lire et qui réaffirment la valeur historique et actuelle de la lutte armée, n'enlèvent pas le fait que le procès s'ouvre dans un position de force explicite de l'état »¹¹¹⁹. La pratique entre donc à son tour en crise, n'offrant plus les mêmes leviers en terme de rapport de force et de perturbation du rite judiciaire.

C. Crises internes autour de la lutte armée

La violence politique, et plus particulièrement les actions menées par les groupes ayant opté pour la lutte armée, constitue une toile de fond constante dans l'histoire du SR italien des années 1970. Celui-ci est constamment balancé entre les différentes tendances internes qui le composent, et la volonté de trouver une ligne cohérente face à l'évolution du geste armé. Si ce dernier reste toujours polémique, la phase où la violence homicide s'impose comme forme de lutte représente vraiment le moment où les crises du SR se font les plus fortes et les tensions deviennent alors des obstacles dans le travail militant quotidien.

Dès les arrestations de mai 1972 après la mort de Feltrinelli, la question de la violence provoque des discordes au sein de la gauche révolutionnaire. Le SR n'échappe pas à ce débat et aux tensions croissantes qu'il génère entre les différents groupes qui se retrouvent en son sein. Ils y prolongent leurs désaccords, en tentant de prendre le contrôle de la ligne générale donnée à l'organisation de soutien. Il faut alors croire que les événements de mars 1972 ne sont pas étrangers à la première grande réorganisation et restructuration du SR.¹¹²⁰ D'autant que la présence de l'avocat Lazagna parmi les arrêtés ne peut laisser le réseau de soutien en dehors des événements.

La mort de l'éditeur Giangiacomo Feltrinelli le 14 mars 1972 provoque une onde de choc au sein de la gauche révolutionnaire. La lutte armée menée par des groupes issus de cette dernière en

1118« Controinformazione. Supplemente speciale carcere », n°17, mai 1980, p.26.

1119Prospero Gallinari, *op cit*, p.227.

1120Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio*, *op cit*, p.28.

est encore à ses débuts, le paysage politique est toujours pleinement marqué par les trames « obscures » et souterraines qui ont notamment conduit aux bombes de Piazza Fontana ou de Gioia Tauro en 1970. Le cadavre du milliardaire retrouvé au pied d'un pylône électrique à Segrate, en banlieue de Milan, est alors immédiatement perçu comme une nouvelle provocation et comme un nouvel assassinat déguisé par la police, attendu par les militants depuis les mobilisations et les travaux de contre-information sur le 12 décembre 1969. En effet, ces derniers montraient que « l'instruction sur les bombes de Milan était une mise en scène folle et ridicule pour chercher à arrêter le puissant mouvement de masse de '69, pour bloquer les luttes de la classe ouvrière, pour mettre en œuvre un tournant vers une droite dure et policière. »¹¹²¹ Si le *Soccorso rosso* a pu avoir une analyse qui s'est avérée juste sur les précédents attentats de matrice néofasciste, force est de constater qu'il tombe également dans cette rhétorique paranoïaque et quasi-complotiste, qui voit Feltrinelli comme un nouveau martyr après Valpreda, relié à ce dernier par le même fil rouge répressif. Dans un tract écrit trois jours après le décès, le SR déclare notamment : « Ils ont habillé le camarade Feltrinelli en poseur de bombe, ils l'ont tué, ils l'ont fait sauter avec une charge de TNT à deux pas d'un pylône haute tension en restant attentif à ce que que le visage ne soit pas défiguré et que son portefeuille ne soit pas détruit, pour faciliter la reconnaissance. »¹¹²² Si l'on peut s'accorder en partie avec la suite de l'analyse du SR qui voit dans cette « mort suspecte »¹¹²³ un alibi pour un nouveau tour de vis répressif à l'encontre de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire (laquelle est l'objet de nombreuses perquisitions et arrestations, visant à trouver les complices et les réseaux sur lesquels s'appuyait Feltrinelli et ses GAP), force est de constater que le reste de l'analyse tombe dans le vide. Il semble en effet désormais établi que l'éditeur préparait bien une attaque contre le réseau électrique et que cette dernière a mal tourné, le système explosif se déclenchant au mauvais moment. Il n'y a pas que l'enquête officielle qui en arrive à cette conclusion, puisque ce sera également la thèse défendue par ses anciens camarades en 1979 lors d'un procès mené contre d'autres membres des GAP (où sont jugés par exemple Renato Curcio et Augusto Viel). Ceux-ci y lisent un communiqué dans lequel ils déclarent : « Osvaldo [nom de bataille de Feltrinelli] n'est pas une victime mais un révolutionnaire tombé en combattant. »¹¹²⁴

Pour le SR, l'épisode donne lieu à des discussions internes dont il est difficile d'avoir la teneur exacte. Leur conclusion visible réside dans le choix d'axer principalement les luttes autour de la solidarité envers l'avocat Lazagna, alors incarcéré (cf chap.8).

1121 *Soccorso rosso romano*, « La strage di stato continua », Rome, 17 mars 1972.

1122 *Idem*.

1123 La thèse de l'homicide est notamment partagée par d'autres intellectuels et journalistes reconnus comme Camilla Cederna et Eugenio Scalfari qui signent, à chaud, un manifeste qui débute par ces mots : « Giangiacomo Feltrinelli a été assassiné ».

1124 Michele Brambilla, *L'eskimo in redazione*, Milan, Bompiani, 1983.

1. Désaccords, ruptures, recompositions.

Les aspects internes de la vie d'une organisation politique sont toujours les zones les plus difficiles à saisir, notamment dans les moments de tensions, de ruptures ou simplement d'incompréhensions et de débats vifs. Ils échappent bien souvent aux archives, ils se déroberont parfois des récits et des souvenirs, et quand les correspondances privées nous en dévoilent des aspects, il n'est pas toujours évident d'avoir accès aux différents aller-retours et nous ne nous retrouvons parfois qu'avec quelques bribes en mains qu'il nous faut déchiffrer, ou à propos desquelles il nous faut risquer quelques hypothèses. Par exemple, dans une lettre écrite par l'avocat romain Rocco Ventre à Adriano Colombo (membre du SR de Bologne) le 22 mai 1975, nous retrouvons quelques indices des fractures qui sont apparues entre diverses tendances au sein du SR. Il y montre des signes de lassitude : « [...] on ne peut pas tirer sur la corde à l'infini : au sens où le comportement des camarades de Milan a démoralisé et fatigué tout le monde. Tu auras aussi reçu la dernière lettre du SR de Milan, par laquelle tu auras appris qu'un secrétariat national s'est formé : donc leur décision de ne rien restructurer me semble confirmée »¹¹²⁵. Les deux correspondants semblent être sur une position commune, estimant qu'il faut une réorganisation et nous comprenons que l'établissement d'un nouveau secrétariat de coordination nationale sanctionne le maintien d'un certain *statu quo*. Ces tensions semblent naître de débats sur la question de la lutte armée et entraînent des reconfigurations à l'intérieur du SR, surtout si l'on met en perspective cette lettre où Ventre exprime une « énième déception du SRM » et la formation dans les mois qui suivent d'un SR romain :

Les premières arrestations de militants des groupes armés créent à l'intérieur du Soccorso rosso certaines divisions. La première se fait à l'occasion du procès contre les Noyaux armés prolétaires à Naples. La seconde quand sont décidées la rédaction et la publication d'un livre informatif sur les Brigades rouges. En opposition au Soccorso rosso – Secrétariat de coordination nationale, se forme le Soccorso rosso romain, très proche des positions de l'autonomie romaine.¹¹²⁶

Si il existait bien un SR dans la capitale auparavant, celui-ci connaissait une baisse d'activité, et la prise de distance avec le SRM de Milan semble lui redonner une certaine vitalité. Mais surtout, ces tensions ne sont qu'un aperçu des divergences entre les différents comités.

Pendant une brève période, c'est à Milan même que des désaccords provoquent un éclatement en deux tendances du comité local. La première reste liée à Franca Rame notamment, et conserve l'appellation de Soccorso rosso militante (au sein duquel on retrouve entre autres Sergio Spazzali).

1125 Rocco Ventre, « Caro Adriano », Rome, 22 mai 1975, in Archivio Marco Pezzi.

1126 Progetto memoria, *La mappa perduta*, op cit, p.253

Une seconde choisit de se renommer *Soccorso rosso milanese* et se distingue par quelques publications qui soutiennent plus ouvertement la position de la lutte armée, ne se plaçant plus seulement sur le mode de la justification politique et historique. C'est ainsi par exemple que ce groupe diffuse, lors du procès de Turin en 1976 contre les BR, des exemplaires du premier communiqué lu par les brigadistes au tribunal dans des quartiers et des usines de Milan.¹¹²⁷ Il semble se montrer relativement critique face à certaines positions ou choix tenus auparavant par le SR, proposant d'en finir avec le rôle de « structure de service » pour privilégier la constitution d'un « organisme politique » plus offensif sur la question de la prison. Par la suite, il formule aussi la proposition, dans le sillage de la position des BR, que les avocats cessent de chercher à intervenir dans les procès pour se concentrer sur le suivi des prisonniers et éviter qu'il ne puisse y avoir un mort en détention, comme en Allemagne avec la RAF. Cette initiative connaît une durée de vie relativement courte, nous l'avons dit, puisqu'elle s'étale entre la fin de l'année 1975 et la fin de l'année suivante¹¹²⁸, et laisse principalement une trace à travers la publication d'un livre, *Non bastano le galere per tenerci chiusi*. Ce qui motive les carabinieri à voir un lien plus évident entre cette tendance du SR et la lutte armée réside dans la publication de certains écrits de militants des BR et des NAP détenus dans des prisons italiennes. Cela lui vaut d'être catégorisée comme une « association subversive » (art.270 du code pénal) dans une procédure judiciaire à son encontre.

Toutefois, dans une interview donnée suite à la vague d'arrestations de mai 1977 (cf chap.8), Franca Rame cherche à minimiser ces divergences et à y voir plutôt le signe d'une complémentarité qui appuie l'hypothèse des SR :

[...] de nombreux Soccorso rosso autonomes existent au niveau national. [...] Pour son compte un autre Soccorso rosso naît à Milan qui fait essentiellement un travail de sensibilisation sur les prisons, dans les quartiers, dans les usines, dans les écoles. Travail que nous au Soccorso rosso militant, qui nous occupons aussi de soutenir les différents moments de lutte dans les usines et dans les quartiers, nous n'étions pas en mesure de mener puisque nous devons nous limiter substantiellement à procurer la défense légale aux détenus, faire connaître à travers la presse, avec les publications et nos interventions théâtrales la situation des prisons et les brutalités qui y sont perpétrées.¹¹²⁹

Il est difficile de séparer la part de sincérité de la volonté de ne pas faire apparaître les divergences profondes entre « camarades ». Il nous faut surtout envisager la perspective que la position adoptée à l'encontre des BR, en particulier, et de la lutte armée, de manière générale, ne convient pas à différentes tendances présentes dans le SR, et ce pour des raisons diverses. En effet,

1127Soccorso Rosso milanese, *op cit*, p.122.

1128Sergio Spazzali, « Nota sul Soccorso Rosso a Milano e altro », document disponible sur : <http://www.archivio.francarama.it/scheda.aspx?IDScheda=13842&IDOpera=166>

1129« Franca Rame dice « è la montatura di un provocatore » » in <http://www.archivio.francarama.it/>

dès le début de l'année 1975, alors que les arrestations se sont multipliées dans les rangs des organisations clandestines et que les procès pour des faits qui leur sont reprochés voient le jour, la nécessité d'une prise de position sur la question s'impose au regard des demandes de soutien légal faites aux avocats, mais aussi de par la qualité politique de cette nouvelle population carcérale. Cela pousse le SRM à écrire une lettre aux prisonniers des BR, en février 1975, pour clarifier les rapports avec eux et opérer une mise au point suite aux divergences internes autour de la question armée :

Première conclusion à laquelle nous sommes parvenus dans ce débat est que le SRM ne peut et ne doit pas privilégier une ligne politique déterminée concernant le moment tactique de la lutte de classe plutôt qu'une autre. Cela signifie que nous voulons être un instrument de la plus vaste unité contre la répression du pouvoir.

Il a donc été décidé de soutenir tous ces camarades victimes de la répression qui, avec des coups montés ou non, sont tenus en prison. Soutenir le camarade ne signifie cependant pas partager des positions avec lesquelles nous pouvons ne pas être d'accord. Sur l'arrestation de tant de camarades il y a eu un moment de désorientation déterminé par l'anxiété de la « chasse aux sorcières » mise en acte par le pouvoir qui cherche à impliquer toute l'organisation du SRM pour en bloquer l'activité. Cela a porté à un compréhensible moment d'arrêt ; nous avons ouvert un débat entre les différents Comités, débat qui nous a permis de prendre consciemment l'actuelle position.¹¹³⁰

La position prédominante, à ce moment-là, consiste en une réaffirmation de ne pas laisser des militants seuls en prison face à l'arbitraire de la direction ou des gardiens : « Ne pas être d'accord avec une ligne politique ne doit pas signifier abandonner les camarades aux bourreaux des prisons des patrons et [aux] campagnes de presse diffamatoires. »¹¹³¹ Il y a ainsi une tension constante afin d'éviter de tomber dans des formes de dissociation, même si les choix et les orientations stratégiques ne sont pas partagés. La crainte profonde, en arrière-fond, réside dans la peur d'une explosion du mouvement révolutionnaire et d'un enfermement dans des clivages idéologiques. Le SRM se retranche notamment constamment derrière les conséquences possibles de la répression pour éviter les divisions :

Les discours hypocrites après ne nous serviront à rien – quand les camarades seront retrouvés pendus dans leur cellule – quand auparavant on a feint de ne pas voir ou on a directement tendu une main à la réaction, en appelant provocateurs ou fascistes les camarades qui aujourd'hui pratiquent une intervention politique, que nous pouvons peut-être ne pas partager aussi, mais qui advient pourtant toujours à l'intérieur du mouvement de classe.¹¹³²

Toutefois, nous pouvons considérer au regard de la composition large – sur un plan politique – du SR, que des mécontentements de natures différentes émergent à la suite de cette prise de

1130 Soccorso Rosso Militante, « Documento », Milan, juin 1975, p.2, in Archivio Gracci, AG-18-03/1576

1131 *Ibid*, p.11

1132 Soccorso Rosso Militante, « Germanizzazione delle carceri italiane », *op cit*.

position. Les tenants d'une ligne dure, notamment ceux qui fondent le SR milanais, sont probablement déçus de ne pas assister à un « saut qualitatif » dans le soutien à la tendance armée, tandis que les plus modérés ne partagent pas cette décision qui heurte leur sensibilité et leurs convictions dans la manière de mener l'action politique. Il ne fait aucun doute en tout cas que l'option retenue – continuer à défendre tous les prisonniers, quelle que soit leur appartenance organisationnelle – n'est pas du goût de tous les militants. Le temps du soutien générique et non dogmatique est révolu.

La seconde moitié des années 1970 est donc entrecoupée de séquences de scissions, de recomposition, voire d'éloignement progressif de l'activité de soutien pour certains. Un moment fort est représenté par la fin de la participation de *La Comune* en tant que collectif au sein du SRM, alors que c'en était un des piliers fondateurs depuis le début de l'histoire. Celui-ci rend sa position publique à travers un communiqué assez bref au regard de l'engagement des années précédentes :

Le développement sur la problématique de la prison a posé la nécessité d'un approfondissement de l'intervention, d'une connaissance spécifique meilleure et d'un engagement encore plus constant, chose que les camarades ont fait et bien. Engagement cependant qui ne peut être celui du Collectif théâtral La Comune pour le type de travail qu'il mène (répétitions, spectacles dix heures par jour, tournée, voyages à l'étranger...). Donc, après de longues heures de discussions à l'intérieur de Collectif théâtral et avec les camarades du SRM nous décidons de dissoudre le SRM du Collectif théâtral parce que nous avons évalué justement sa fonction comme terminée. Désormais les différents SR peuvent marcher sur leurs jambes de manière autonome. Le Collectif théâtral collaborera avec ceux-ci avec toujours la même fonction : divulgation de nouvelles, récolte de fonds,... et continuera à s'engager à fond dans le travail qui est le sien. Le travail sur les prisons sera porté en avant avec le même sérieux et engagement par des camarades qui s'en sont occupés jusqu'à maintenant. Nous sommes à disposition pour un débat et des clarifications. Milan 8 octobre 1976. Collectif théâtral La Comune, dirigé par Dario Fo.¹¹³³

Si le ton du communiqué de *La Comune* est très policé et tait les polémiques, saluant d'ailleurs le travail réalisé par d'autres militants qui se sont réappropriés le SR et y ont apporté leur contribution, ce choix du retrait est dicté par des motivations qui dépassent la simple question du temps et de la force à mettre dans l'engagement. Elena Petricola livre en effet une analyse qui replace cette décision dans une perspective plus large :

De fait cette dissolution dérive aussi de la mutation du climat dans les prisons : le passage des grandes vagues de protestation ('71 et '73), l'obtention de la réforme de 1975 d'un côté, la tragique histoire des NAP [...] et, surtout, l'approche, soudain problématique et discriminante pour de nombreuses organisations proches du monde carcéral, des Brigades rouges en tant que « prisonniers politiques » dans les instituts de peine de l'autre, déterminent un décollement du

1133« Comunicato del collettivo teatrale « La Comune » diretto da Dario Fo », *op cit.*

mouvement même.¹¹³⁴

Il y a donc un contexte plus large, dans lequel la problématique posée par la lutte armée et des organisations comme les BR représente un point fondamental dans la poursuite ou non de l'engagement militant et pose un point de rupture. La ligne qui se voulait résolument consensuelle d'un soutien générique, au-delà des particularités politiques des prisonniers, s'effrite donc rapidement et entraîne des vagues de départ même parmi des composantes actives et particulièrement impliquées dans la trajectoire du SR. Dans cette optique, le retrait de *La Comune* est lourd de sens. Dans les temps qui suivent, c'est à Naples que le SR local connaît des formes de recomposition avec la naissance du collectif de contre-information napolitain en 1977 :

il est composé en majorité par des camarades qui, pendant longtemps, ont milité dans le Soccorso rosso de Naples et qui avec la constitution de ce Collectif ne veulent certainement pas officialiser une « fracture », mais au contraire tenter de poursuivre avec cohérence un discours déjà lancé, l'approfondir, se poser comme instrument d'information et de débat, qui vive à l'intérieur du mouvement et qui sache exister comme moment d'agrégation, en tentant aussi, si possible, de sortir de la spécificité d'une réalité, napolitaine, pour la relire et la refléter à la lumière d'autres expériences, nationales et internationales.¹¹³⁵

Là aussi, le ton employé reste cordial et sans velléité particulière à l'égard de l'expérience précédente. Pourtant, le contexte joue en faveur d'une lecture en creux de cette décision qui nous amène à voir un certain nombre de critiques ou de manques ressentis dans l'expérience du SR qui favorisent cette séparation et la naissance de ce nouveau collectif. Le collectif naissant se signale, en effet, dès les premiers temps suivant sa constitution par des publications plutôt complaisantes vis-à-vis de l'expérience des NAP, et par des rencontres et discussions autour de la « germanisation » et de la situation des prisonniers de la RAF allemande. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la manière d'aborder la question de la lutte armée représentait un point de désaccord ou de crispation dans la façon d'envisager le travail politique autour de la répression.

Enfin, il nous faut prendre en compte que la position assumée publiquement au nom de l'organisation n'est pas toujours le reflet des convictions personnelles des acteurs du SR. Si il peut alors y avoir un accord autour de la nécessité de soutenir tous les détenus, quelles que soient leurs positions politiques et les raisons de leur emprisonnement, la réalité singulière peut être toute autre. C'est le cas par exemple de Franca Rame. L'actrice est une fervente partisane d'un soutien inconditionnel à toutes les catégories de prisonniers et elle est connue pour son investissement personnel, notamment auprès de certains brigadistes, bien qu'elle considère leur mode d'action

1134Elena Petricola, *op cit*, p.237.

1135Collettivo di controinformazione napoletano, *Chi processa chi ! Non si puo processare la rivoluzione. Ai militanti comunisti sequestrati dal potere*, Naples, 1977, p.6.

comme une manière de se « tromper » : « nous ne partageons pas leur méthode mais nous nous battions pour leur droit à ne pas être torturés en prison »¹¹³⁶. Le discours public est rodé, même si quelques piques peuvent être lancées. Pourtant, sa position propre à l'égard de la violence homicide perpétrée justement par des groupes comme les BR est ferme. Nous le constatons par exemple dans une lettre qu'elle adresse en 1977 à un certain Diego, probablement acteur de théâtre à Turin, dans laquelle elle s'exprime sur les événements récents qui ont marqué la capitale piémontaise. Elle y livre un avis tranché sur la question de la lutte armée, quand celle-ci a recours à des actions homicides, en reprenant le qualificatif de « terrorisme ».

Je profite de cette lettre pour exprimer mon désaccord politique par rapport aux actes terroristes dont, en particulier, Turin a été marquée par des personnes qui se posent en-dehors de toute logique de lutte de classe. La blessure de Ferrero, auquel nous avons témoigné notre solidarité et notre amitié avec un télégramme, nous a profondément peiné, tout comme nous sommes restés consternés face à la blessure et à la mort de Casalegno¹¹³⁷. [...] nous croyons que le terrorisme est à l'intérieur de la logique politique de la lutte de classe révolutionnaire [...] un phénomène étranger.¹¹³⁸

C'est alors peut-être dans cette tension entre individu et collectif qu'il faut trouver un début d'explication aux divergences et au phénomène de rupture à l'intérieur du SR. Si des personnages comme Franca Rame ont pu jouer pendant des années sur cette ligne d'un soutien public inconditionnel, en dépit de convictions personnelles opposées, il est fort probable que d'autres militants n'ont pas voulu ou pu continuer à tenir cette forme presque schizophrène de rapport au politique.

2. Faut-il défendre les inculpés de la lutte armée ?

Contre-procès politique, rupture du procès, les accusés transformés en accusateurs. [...] Beaucoup ne comprirent pas, pour d'autres ce fut très compliqué d'accepter cette exclusion qui sacrifiait ou subordonnait l'être politique ou social du défenseur, d'autres se refusèrent même à un rôle minimal de « garants » des droits des détenus [...]. La fracture et l'incompréhension fut quoi qu'il en soit profonde. Pour notre part dans la bataille politique, qui concernait les combattants mais aussi la complexité du mouvement, nous fûmes incapables ou trop faibles dans la recherche d'une manière communiste nouvelle de rester dans le procès ; nous ne fûmes pas suffisamment forces de proposition [...].¹¹³⁹

1136« Franca Rame al Liceo Mamiani di Roma », in <http://www.francarame.it>, 28 février 2008.

1137Nino Ferrero est journaliste à *L'Unità*, il est jambisé par un commando brigadiste le 19 septembre 1977. Carlo Casalegno travaille lui pour *La Stampa* lorsqu'il est victime d'un guet-apens des BR le 16 novembre 1977. Gravement blessé il meurt 13 jours plus tard.

1138Franca Rame, *s. n.*, 1977, disponible sur eclap.eu.

1139Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio, op cit*, p.8.

Un des points de débat particulier qui entoure la question de la lutte armée consiste évidemment, au regard de l'intervention du SR particulièrement liée aux procès, à savoir si il faut défendre les inculpés des organisations clandestines. Une des craintes, et ainsi une des bases de désaccord autour de cette question, réside dans l'aversion profonde à l'égard de la lutte armée de la part de militants du SR, mais aussi certainement dans la crainte d'une assimilation et d'une confusion concrète entre les deux parties. C'est une chose – certes non négligeable – d'avoir à faire face à des jugements médiatiques ou policiers qui font état d'une porosité entre SR et *partito armato* (cf chap.8), mais c'en est une autre de devoir se positionner concrètement sur le sujet. Nous touchons là un des aspects le plus clivant et donc le plus polémique de l'histoire italienne de l'après-guerre, et il n'est alors pas étonnant de voir au sein du SR une palette de vues et de positions qui peuvent être parfaitement contradictoires et antagonistes, mais aussi révélatrices une nouvelle fois de l'hétérogénéité dans la composition de ce réseau de solidarité. Les chiffres sont en tout cas particulièrement révélateurs de la profondeur de la fracture posée par la lutte armée chez les avocats-militants. Selon Maria Malatesta,

Des cent trente-neuf avocats qui avaient donné leur adhésion à l'appel lancé en 1974 par le Secours rouge, moins d'une quarantaine acceptèrent de défendre cette catégorie d'accusés. Parmi eux, Bianca Guidetti Serra, Edoardo Di Giovanni, Giannino Giuso, Edoardo Arnaldi, les frères Sergio et Giuliano Spazzali, Giovanna Lombardi, Gilberto Vitale, Rocco Ventre, Gabriele Fuga, Luigi Zezza, Antonino Filastò, Saverio Sanese, Tommaso Sorrentino, Giovanni Cappelli, Angiolo Gracci, Francesco Piscopo, Gaetano Pecorella.¹¹⁴⁰

Cette mise en retrait massive s'explique majoritairement par le choix politique sous-jacent et les modes d'intervention choisis par les guérilleros urbains. La répulsion à l'égard de la violence homicide, notamment, pousse de nombreux avocats à s'éloigner. Ils craignent sans doute un amalgame entre un référentiel politique pourtant commun à certains égards et l'acception pratique de ces idées. Mais par la suite, avec l'adoption de la stratégie de guérilla à l'intérieur des procès, c'est une nouvelle source de crispation et de désaccord qui émerge entre les prisonniers de la lutte armée et leurs avocats. Il y a, en effet, une tension constante car nombreux sont les défenseurs qui veulent à tout prix profiter de l'exposition du procès pour faire des plaidoiries soit offensives, soit techniques et qui ne veulent pas être dépossédés de cette tribune. Même ceux qui suivent et acceptent la stratégie des brigadistes ne paraissent pas foncièrement convaincus par cette nouvelle option. Ainsi, certains avocats profitent des marges laissées pour continuer à mener des défenses politiques, dans les cas où les inculpés sont là pour des délits ou des responsabilités particulièrement

¹¹⁴⁰Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.90.

mineures et n'assument donc pas l'ensemble des actes revendiqués par leurs camarades, ou encore quand les prévenus sont absents du procès. Nous pouvons illustrer ce dernier propos avec l'exemple d'une plaidoirie faite par Cappelli pour Susanna Ronconi :

Le 12 novembre 1978, à la cour d'assises de Milan, commence le procès d'un groupe des BR pour toute une série de délits [...]. Ceux des BR se déclarent prisonniers politiques. Ils ne reconnaissent pas les tribunaux de la justice bourgeoise. Ils n'ont rien dont « ils doivent se défendre ». Ils refusent en bloc leurs avocats. Ils ne reconnaissent pas ceux qui sont commis d'office. [...] Après la première journée, mouvementée, le procès se déroule précipitamment et d'une façon très formelle. [...] L'avocat Giovanni Capelli, le seul qui a pu faire une plaidoirie pour la défense de sa cliente, Susanna Ronconi, en fuite, cherche à empêcher que l'on tombe dans une procédure de guerre. Il fait une défense technique, mais dans un certain sens politique aussi, contre l'État. Il énonce toutes les irrégularités de l'instruction, la nullité légale des perquisitions, l'incertitude des indices, le manque de preuves évident. Il parle au nom de sa cliente, mais, en réalité, les défend tous. Il affirme que l'état ne peut se sauver que s'il ne manque pas à ses principes constitutionnels, s'il ne se trahit pas lui-même. Il dit que c'est la seule voie pour désamorcer la bombe du terrorisme.

Sa plaidoirie, très appréciée, n'a aucun résultat.¹¹⁴¹

De manière générale, nous pouvons noter une ambiguïté assez prononcée dans le rapport aux avocats : les liens existent et se consolident car ils font partie des rares personnes à pouvoir visiter les prisonniers des groupes armés et communiquer avec eux, notamment à partir du moment où ces derniers se retrouvent dans les prisons spéciales. Toutefois, et le procès de Turin en est un bon exemple, il existe une tension permanente entre les stratégies collectives propres aux BR et les trajectoires individuelles dans lesquelles se révèlent des espérances placées dans les mains des défenseurs. C'est ce que l'on peut, par exemple, retrouver dans cette lettre de Nadia Mantovani, membre des BR, adressée à son avocat :

Je vois le major demain et je lui demanderai de me transférer. Je le menacerai, je le supplierai... Je ferai tout ce que je pourrai. Mais aidez-moi vous aussi. Donnez quelques coups de téléphone, sollicitez le ministère... Je ne demande pas beaucoup. Seulement une prison où avoir quelqu'un à qui dire quelques mots, et dans laquelle me sentir un minimum en sécurité. [...] Essayez de faire quelque chose pour moi. Ne vous faites pas de souci : personnellement, je ne suis ni nerveuse ni déprimée. Je veux seulement partir d'ici. Je veux aussi vous rappeler quelque chose. Arezzo est maintenant sur la route de Pise ou de quelque autre but au nord de Rome. Aussi, si vous passez par là, venez me voir ici tant que vous ne recevrez pas un télégramme de je ne sais où. Je vous attends. J'attends aussi que vous m'aidiez à me faire transférer.¹¹⁴²

Si les BR font donc le choix de se passer des services des avocats de confiance dans les procès, ils n'entendent pas renoncer dans le même temps au lien que ceux-ci représentent avec

1141 Ida Faré et Franca Spirito, *Mara et les autres*, op cit, p.64-65

1142 *Ibid*, p.262

l'extérieur. Autrement dit, il n'y a pas de rupture avec la figure de l'« avocat du détenu » dont parlait Sergio Spazzali, seulement avec le rôle de médiation face au tribunal. Toutefois, cette ambiguïté n'est pas simple à gérer dans la relation quotidienne et peut rapidement se transformer en source d'incompréhension ou de tension. Surtout, comme nous l'avons signalé précédemment, il arrive un moment où le procès-guérilla ne fonctionne plus, au sens où il a perdu sa capacité de surprise et de prise d'initiative qui en faisait sa force. C'est devenu un réflexe pour les prisonniers politiques qui continuent de suivre cette stratégie, mais il ne porte plus ses fruits, ce n'est qu'un spectacle qui se répète au gré des procès. Nombreux sont les avocats tout autant que les brigadistes à penser qu'il faut imaginer autre chose : « Un procès également de rupture, dans lequel l'inculpé continue aussi à nier le droit des juges à juger, mais en acceptant le débat. Non pour se défendre, mais pour accuser, non pour justifier ses propres actions, mais pour dévoiler les contradictions du pouvoir. Un procès [...] plus attentif aux mass-media »¹¹⁴³. Ce qui est proposé ici, c'est donc un retour au « procès de rupture » au sens où Vergès l'entendait. Mais c'est aussi une manière de chercher à dépasser la sensation d'être instrumentalisé, sentiment qui commence à habiter certains défenseurs de confiance et les pousse à exiger un tournant stratégique afin de revenir à « Un procès [...] qui restitue leur rôle aux avocats. Beaucoup d'entre eux n'en peuvent plus. Le procès de guérilla les a exaspérés. Gilberto Vitale, défenseur de Sergio Spazzali, explique : « Beaucoup d'avocats se demandent : Mais qu'est-ce que je fais là ? J'étudie les documents jour et nuit et ensuite j'arrive au tribunal et ils me révoquent. Mais je suis quoi, une marionnette ? »¹¹⁴⁴. Les divergences marchent donc dans les deux sens. Passés la séquence d'apparition du procès-guérilla et les premiers « succès » rencontrés à Turin, certains avocats deviennent par la suite très dubitatifs des choix menés par les brigadistes. C'est par exemple ce que l'on retrouve dans les propos de Francesco Piscopo, relativement critique vis-à-vis de la position « puriste » adoptée par les BR lors des procès :

Le problème n'est pas de voir a priori si nous sommes coupables ou innocents, mais d'affronter jusqu'au bout le moment du procès. Si d'un côté on doit être conscients que le procès est de toute façon prédisposé dans une logique qui doit favoriser la classe dirigeante, d'un autre côté il est aussi vrai que n'importe quelle classe dirigeante doit reconnaître toute une série d'espaces qui l'autre a conquis qu'il ne peut étouffer sans se discréditer. D'où la nécessité de rappeler l'adversaire à l'observation de ses lois quand il les viole, de contester l'étouffement des espaces de liberté. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui sont satisfaits seulement si ils démontrent que le pouvoir est toujours et de toute façon méchant : plus il est méchant, plus on se sent révolutionnaire.¹¹⁴⁵

L'avocat cherche à rappeler une histoire des luttes plus large que la simple focale de la lutte

1143 Claudio Sabelli, « Gli avvocati del diavolo », *Panorama*, 5 mai 1980, p.55.

1144 *Idem*.

1145 Paolo Finzi, « Avvocati nel mirino. Intervista a Francesco Piscopo » in *A*, rivista anarchica, n°91, aprile 1981.

armée. Le « mouvement » a, pendant plus d'une décennie, réussi à conquérir des marges de manœuvre plus importantes, des espaces de liberté ont été gagnés, des droits nouveaux sanctionnés par la loi. Piscopo tend à se raccrocher à ce pan de l'histoire comme une base sur laquelle repartir, plutôt que de participer à une compétition stérile et une course à la radicalité entre révolutionnaires. Il prend notamment l'exemple de la campagne de contre-information sur la *strage di stato* qui a tout de même obligé l'État à reconnaître une matrice étatique et néofasciste dans l'attentat. Même si de tels choix ne sont jamais anodins – il y a aussi d'autres stratégies à l'œuvre derrière – cela signifie tout de même, pour Piscopo, que les rapports de force peuvent être payants et qu'il faut avoir confiance dans ces tactiques.

Enfin, il nous faudrait relever brièvement que les incompréhensions, mais aussi les distances entre les deux parties, celle du soutien et celle des brigadistes, alimentent aussi les soupçons portés à l'encontre du SR. Alors que Franca Rame cherche à apporter son soutien aux prisonniers des BR qui refusent de la recevoir, un coup de téléphone passé par l'actrice à l'avocat Arnaldi (quelques temps avant le suicide de celui-ci) dans lequel elle se plaint de cette fin de non-recevoir finit dans les dossiers des carabinieri. L'avocat génois lui répond qu'il va éclaircir ce point avec les détenus lors de sa prochaine visite en prison.¹¹⁴⁶ Pour les enquêteurs, c'est un nouveau signe qu'il existe des échanges et une proximité entre les deux organisations. Qu'il y ait une forme de dialogue est une évidence, ne serait-ce que par le lien qui se fait à travers les défenseurs de confiance. Pourtant la méfiance dont témoignent les brigadistes à l'encontre de Rame est plutôt le signe, à notre sens, d'une certaine distance entre les deux parties.

3. Le SR et l'enlèvement Moro

La séquence ouverte par l'enlèvement d'Aldo Moro par les BR contribue à relancer les questionnements et les interrogations autour du rôle joué par le SR et des possibles connexions, voire complicités, entre les deux groupes, mais représente aussi le moment paroxystique des relations avec le *partito armato*. En premier lieu, ce sont évidemment les avocats qui se retrouvent en première ligne et particulièrement exposés en tant qu'interlocuteurs quasi-unique des brigadistes emprisonnés. La presse les questionne à la recherche d'informations exclusives et « sensationnelles », pendant que ceux-ci se contentent de donner leur avis personnel sur la situation, peut-être en tenant compte de certaines discussions qu'ils peuvent avoir avec les brigadistes. Sergio

1146 Les faits sont rapportés dans un article, Enzo Iacopino, « Questo spettacolo è una bomba », *Il Settimanale*, n°21, 27 mai 1980, p.6

Spazzali cherche à faire réagir la classe politique à propos de l'immobilisme du gouvernement et s'exprime en ce sens dans le « Corriere della Sera » :

À ce point, les temps se sont resserrés. L'interrogatoire de Moro, en théorie, aurait pu continuer pendant des mois. Désormais, après l'annonce de la condamnation, l'espace s'est réduit à des semaines, peut-être à des jours. Ou il y a une proposition qui vient du pouvoir, ou autrement il est très difficile que les brigadistes reviennent en arrière. [...] À la limite si le Gouvernement ne peut pas traiter, que les partis le fassent.¹¹⁴⁷

Les avocats, qui défendent notamment toujours des inculpés mineurs dans les procès des BR, prennent ainsi régulièrement position sur l'actualité de l'affaire Moro. Ils tentent ainsi de démêler le vrai du faux et de dévoiler la nature douteuse de certaines informations, comme quand le fameux communiqué n°7 annonçant la mort de Moro est rendu public. Guiso rappelle son intervention au côté de Spazzali : « À Turin, Sergio Spazzali et moi, toujours plus isolés, vu le climat d'hystérie déchaîné dans le pays avec le faux communiqué numéro sept, déclarons : "Le fait que le corps d'Aldo Moro n'ait pas été trouvé dans le lac de la Duchesse est un élément en plus qui confirme la non authenticité, ou au moins la véracité assez douteuse, des affirmations contenues dans le communiqué numéro sept" »¹¹⁴⁸. Pourtant, il devient impossible de s'échapper du faux dilemme : quand les avocats ne disent rien, c'est qu'ils possèdent et cachent des données sensibles ; quand ils prennent la parole, cela devient suspect et renvoie à l'idée qu'ils sont sûrement informés de ce qui se passe. L'ambiance est délétère et paranoïaque autour des défenseurs de confiance.

Le seul témoignage en notre possession allant dans le sens de l'existence d'une « complicité » des avocats du SR avec les brigadistes, notamment pour la transmission d'informations importantes et sensibles, est celui de Franceschini (en dehors des déclarations de repentis tels que Peci, cf chap.8). Ainsi, lorsqu'il revient sur la période de l'enlèvement du leader démocrate-chrétien, il explique :

Les nouvelles que nous avons de l'extérieur, alors, passaient surtout à travers le canal des avocats Edoardo Arnaldi et Sergio Spazzali, deux camarades de l'organisation absolument dignes de foi. Au début ils nous dirent que les choses allaient très bien, que Moro était en train de parler, qu'il avait déjà révélé des aspects cachés très importants sur le massacre de Piazza Fontana et sur les responsabilités d'Andreotti. Puis, d'un coup, la situation se renversa : de l'extérieur ils se préoccupèrent de nous faire savoir que Moro n'avait rien dit d'intéressant et que les camarades craignaient d'être découverts, pour cela ils étaient contraints de clore cet événement au plus vite.¹¹⁴⁹

Ces affirmations de Franceschini, qui ne sont corroborés par aucun autre témoignage ou

1147Walter Tobagi, « Moro è vivo si puo ancora trattare, dicono gli avvocati delle Brigate rosse », *Corriere della sera*, 18 avril 1978, cité dans Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro, op.cit.*, p.161.

1148Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro, op.cit.*, p.166.

1149Giovanni Fasanella, Alberto Franceschini, *Che cosa sono le BR*, Milan, BUR, 2008, p.171

source, tendent toutefois à laisser supposer que les avocats auraient pu se livrer à faire passer des informations et à servir de courroie de transmission entre les membres des BR. Cela impliquerait un rôle et un rapport de confiance assez élevé entre les défenseurs et les brigadistes (comme le pointe Franceschini), allant clairement au-delà de la simple assistance légale. Ces liens ne sont pas inconcevables dans la mesure où nous avons déjà noté que ces avocats étaient reconnus au sein du « Mouvement » comme étant des « camarades ». Ces doutes sont également relevés par Monica Galfré, qui se base notamment sur les auditions faites devant la Commission parlementaire d'enquête sur les faits de via Fani (celle de Dalla Chiesa, mais aussi de Fenzi et Senzani, des BR)¹¹⁵⁰.

Mais il n'y a pas que les liens avec les avocats qui attirent l'attention et suscitent perplexité. Le 20 avril 1978, à Turin où le noyau originel des BR est en procès, les journaux s'agitent autour d'un « mystérieux » visiteur qui se serait entretenu avec Renato Curcio pendant plusieurs heures autour de l'enlèvement d'Aldo Moro. Rapidement, l'affaire devient publique et l'identité est révélée par le leader brigadiste lui-même : il s'agit de Franca Rame. L'affaire crée une polémique dans la presse puisque l'actrice obtient, *a priori* de la part du ministère de la justice, la permission de rencontrer Curcio, Franceschini et Ognibene sans vitre de séparation, comme c'est habituellement la norme – privilège refusé aux parents notamment. Dans cet entretien qui dure plus de trois heures, elle aurait tenté de parlementer avec les brigadistes pour qu'ils interviennent sur l'enlèvement du chef de la Démocratie chrétienne. Cela ne manque pas d'attiser les soupçons de collusion entre SR et BR, et les possibles liens d'influence entre les deux groupes, bien que Curcio lui-même déclare lors du procès avoir reçu la visite d'« une personne à nous étrangère et avec laquelle nous n'avions pas demandé à parler »¹¹⁵¹. Cette visite n'a donc aucune incidence sur l'affaire Moro et se fait plutôt le révélateur de relations fraîches, voire distantes, entre les brigadistes historiques et le SR à ce moment-là. Curcio utilise même plutôt cette rencontre en la retournant pour en faire un précédent, dans le but d'obtenir le droit de recevoir les visites des proches et des parents sans les vitres de séparation, puisque Rame y a eu droit. Pourtant cela n'empêche pas certains médias d'y voir le signe de la présence de « *fiancheggiatori* »¹¹⁵² de la lutte armée au sein du SR, voire en plus haut lieu, ce qui aurait facilité cette rencontre.

Dans le même temps, certains comités se montrent au contraire ouvertement plus tranchés sur le sujet de la violence armée, la position du SR de Sienne étant certainement la plus claire et la plus

1150 Monica Galfré, *La guerre è finita. L'Italia e l'uscita dal terrorismo, 1980-1987*, Bari, Laterza, 2014, p.59.

1151 « Rassegna stampa : dopo la visita di Franca Rame in carcere a Renato Curcio », 1978, disponible en ligne sur : eclap.eu.

1152 Le terme italien de « *fiancheggiatore* » relève plusieurs sens qui ont une gravité différente en terme de droit pénal, allant de la sympathie à la complicité claire.

franche dans le panorama que nous avons étudié, en assumant pleinement une opposition à cette forme d'action politique. Celui-ci parlait déjà de la mort du procureur Coco comme d'une « provocation d'état »¹¹⁵³ en 1976, et non comme un fait politique mené par des révolutionnaires. Deux tracts sortent à quelques jours d'intervalle entre fin avril et début mai 1978, en plein cœur de la séquestration d'Aldo Moro. Les prises de position sont nombreuses, et le comité siennois considère qu'il est de son devoir de s'exprimer publiquement sur le sujet, comme il l'affirme dans le premier de ces textes : « Nous aussi nous condamnons le terrorisme, nous savons qu'il est contre le mouvement ouvrier, qu'il renforce les ennemis de la démocratie, suscite le durcissement de la répression et favorise la fascisation des Institutions. »¹¹⁵⁴ Le terrorisme est analysé comme un alibi pratique pour les autorités, un alibi qui permet de faire passer des lois spéciales qui offrent plus de pouvoir à la police, réduisent les espaces de liberté et permettent de s'attaquer à des militants qui n'ont aucun rapport avec la lutte armée. En outre, il agit aussi comme point de cristallisation de l'ensemble du débat politique, sur lequel toutes les attentions se polarisent, au détriment d'autres problèmes de société : « [...] faire du terrorisme l'unique sujet, le transformer en « phase politique » apparaît comme une manière d'éluider les problèmes de fond [...]. »¹¹⁵⁵ Nous le voyons, la critique de la lutte armée ne se cantonne pas à la dénonciation d'une manière de faire qui serait étrangère au mouvement ouvrier, mais ouvre aussi sur une attaque à l'encontre de l'État qui tente de profiter de la période pour établir un consensus général – une forme d'« unité nationale » – autour de son action. Ce premier texte s'attache ainsi à remettre en ordre une critique du pouvoir et de ses manifestations institutionnelles (armée, magistrature, police, prisons, etc) afin de clarifier son propos et de justifier qu'il ne s'agit pas de faire un choix soit pour la lutte armée, soit pour l'État qui la combat : « Il n'y a pas de parenté même lointaine entre une ligne de lutte de masse et des actions de quelques-uns qui favorisent la réaction anti-populaire. Mais nous n'acquiesçons pas la DC, nous n'acquiesçons pas le gouvernement, nous n'acquiesçons pas l'état. Ce que nous affirmons n'est pas une voie intermédiaire entre terrorisme et état, c'est une voie différente qui voit l'un et l'autre comme des ennemis du mouvement populaire. »¹¹⁵⁶ C'est donc l'occasion de rappeler aussi la nécessité des luttes de masse menées par la classe ouvrière qui seraient « l'unique garantie de la démocratie »¹¹⁵⁷, ceci afin de répondre aux franges de la gauche qui font le choix de participer à des gouvernements de cohabitation avec la Démocratie Chrétienne.

Le comité siennois se retrouve alors sur une position proche de celle lancée par *Lotta*

1153 Soccorso Rosso di Siena, « Il MSI ci riprova », Sienna, 15 juin 1976, in Asmos.

1154 Soccorso Rosso di Siena, « Per un 25 aprile di lotta. Per la democrazia, contro la fascizzazione e il terrorismo », Sienna, 16 avril 1978, p.1, in Asmos.

1155 *Idem*.

1156 *Ibid*, p.3.

1157 *Idem*.

Continua au moment de l'enlèvement de Moro : « Nous savons avec certitude que la stratégie terroriste renforce la réaction, suscite une nouvelle oppression, ferme des espaces à l'initiative et à la lutte démocratique. Mais nous savons aussi que les thèmes de l'ordre public et du terrorisme sont utilisés consciemment pour cacher les mesures anti-populaires du gouvernement, les lois spéciales, pour frapper la critique, l'opposition [...]. »¹¹⁵⁸ La violence politique des groupes d'avant-garde armée est vue comme une césure profonde avec le mouvement ouvrier, et même comme l'ennemi de celui-ci, au sens où elle favoriserait des dessins qui lui sont antagonistes. C'est cette analyse qui amène à la conclusion suivante : « Et bien, nous sommes contre cet État, nous nous opposons aux choix patronaux et anti-ouvriers du gouvernement, aux lois contre les femmes, contre les référendums, contre la démocratie. Mais nous ne sommes pas des terroristes, au contraire nous voyons le terrorisme fonctionnel à la réaction et à la fascisation de l'État. »¹¹⁵⁹

Nous retrouvons la ligne tenue dans le mot d'ordre « né con lo Stato, né con le Br », lancé notamment par LC et par Sciascia. Cette proposition contient la volonté de tracer un autre cheminement politique pour sortir de l'affrontement direct entre les organisations de lutte armée et les appareils d'État : « Il est donc très important de faire entendre la voix de l'opposition, de revendiquer la continuité antifasciste de la Résistance, de descendre dans la rue pour déclarer le droit à la lutte comme contenu réel de démocratie. »¹¹⁶⁰ Cela contribue tout de même à faire entendre publiquement une voix au sein du SR qui tranche sur la question armée et n'y voit même pas une tendance du mouvement révolutionnaire, mais bien l'instrument qui contribue à rendre possible un tournant autoritaire de l'État.

1158 Soccorso Rosso di Siena, « In piazza contro il terrorismo, contro il governo, contro lo stato, per il rilancio dell'opposizione », Sienne, 3 mai 1978, in Asmos.

1159 *Idem.*

1160 *Idem.*



BANDE ARMATE ED EVASIONI AVVOCATI MILANESI ARRESTATI

Grassa operazione all'alba di questa mattina - I carabinieri dopo una serie di perquisizioni (una trentina), hanno catturato undici persone: 4 a Milano, 5 a Bergamo, 2 a Bologna - Uno dei professionisti milanesi (Sergio Spazzali) è legato a «Soccorso rosso», l'altro (Giovanni Cappelli, 31 anni, figlio dell'ex allenatore dell'Inter) ha difeso Franco Rame e Dario Fo - Anche due insegnanti bergamaschi fra gli arrestati

Un'operazione che si è svolta all'alba di questa mattina, in una casa di viale Cassanese, 11, a Milano. I carabinieri hanno arrestato undici persone, tra cui il professor Sergio Spazzali, 42 anni, figlio dell'ex allenatore dell'Inter, e Giovanni Cappelli, 31 anni, figlio dell'ex allenatore dell'Inter. Spazzali è legato a «Soccorso rosso», l'altro (Giovanni Cappelli, 31 anni, figlio dell'ex allenatore dell'Inter) ha difeso Franco Rame e Dario Fo. Anche due insegnanti bergamaschi fra gli arrestati.



Lucia, Giuseppe Cappelli, 31 anni, figlio dell'ex allenatore dell'Inter, e Sergio Spazzali, 42 anni, insegnante di diritto.

Chapitre 8 : Le SR face à la répression



5000 PARTECIPANO AI FUNERALI DEL COMPAGNO ARNALDI

per onorare la memoria di militante comunista sfidando le provocazioni e le intimidazioni degli apparati repressivi del potere e dimostrando con la loro presenza di massa che nonostante tutte le calunnie dei riformisti e della stampa il suo impegno di comunista è ormai ineliminabile dalla coscienza storica del movimento di classe.

Per continuare l'opposizione ad uno Stato che persegue l'eliminazione di tutti coloro che in questi anni nelle fabbriche, nei quartieri e nelle scuole hanno lottato.



Far crollare l'ignobile montatura costruita ai danni dei compagni arrestati il 17 maggio è l'impegno che ci assumiamo per condurre a compimento la sua ultima battaglia. Continuarla con coerenza significa lottare per la liberazione di tutti i comunisti incarcerati.

I compagni di Genova



« *La réponse à la révolte sociale fut l'édification d'un "système de l'urgence". La notion d'urgence, conçue initialement comme une exigence économique, devint une catégorie mentale, pour ensuite s'étendre aux domaines juridique, social et politique. Elle fut un instrument de gestion du conflit dans le cadre d'une conception nouvelle de la démocratie, vue comme un ensemble d'espaces blindés et de territoires clôturés d'où il n'était pas permis de sortir.* »¹¹⁶¹

Roi: "Mon peuple est heureux! Comme vous voyez, ils sourient tous. Si quelqu'un ne sourit pas, je le jette au cachot". Adressé à un paysan souriant: "Hey, toi". *Paysan souriant*: "C'est à moi que vous parlez, majesté?". Roi: "Jetez le au cachot!" (le paysan est immédiatement emmené). *Étranger consterné*: "Altesse, je n'arrive pas à comprendre: ce paysan était en train de sourire". Roi: "Oui bien sûr, mais maintenant il ne sourit plus. Je préfère prévenir le crime plutôt qu'attendre qu'il soit commis!". On dirait des "copies mises en scène" de Cossiga à ses subalternes zélés. Ou bien une représentation réaliste de *Radio Alice* de cet état autoritairement autoritaire, de ses fonctionnaires nerveux et plus que suspects et de leurs dures luttes contre les mauvaises pensées des gens. Au contraire ça se trouve dans l'hebdomadaire, édité par Mondadori (n.1129, 17 juillet 1977), *Mickey*. Qui est la dernière voix libre?

Giuliano Spazzali¹¹⁶²

« *Évidemment le projet est unique même si les initiatives sont apparemment fragmentées [...].* »¹¹⁶³

« *Patients, les carabinieri ont construit leur accusation contre le soccorso rosso quand les conditions n'existaient pas encore pour pouvoir déclencher l'attaque décisive. Aujourd'hui le moment est arrivé. L'opinion publique de gauche n'a pas réagi avec l'efficacité nécessaire,* [...]. »¹¹⁶⁴

Si le *Soccorso rosso* a fait de l'anti-répression et du soutien aux prisonniers son cheval de bataille dès le moment de sa création, lui-même s'y trouve confronté à plusieurs reprises. Il n'agit donc pas en tant que sujet extérieur, animé d'intentions purement humanistes sur le sort des prisonniers, mais en tant que groupe *potentiellement* en prise directe avec l'univers carcéral ou, plus largement, subissant aussi des attaques à l'encontre de son activité politique. Nous constatons donc au cours de la vie de l'organisation un déplacement de la focale répressive, où le SR passe de la périphérie au centre en raison des actions qu'il mène, des liens entretenus avec d'autres groupes ou

1161Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *op cit*, p.21.

1162Giuliano Spazzali, « Italiani, perché non dovremmo... ? » in *Lotta continua*, 23/8/1977.

1163Redazione (a cura della), « La Germania è vicina. Intervista all'avvocato Giuliano Spazzali », *op cit*.

1164Comitato per la scarcerazione di Sergio Spazzali [et ali], *Il caso « Soccorso rosso » : lo stato all'attacco del diritto alla difesa*, Milan, juillet 1977, p.6.

aires politiques révolutionnaires, voire de la nature même de son activité. Il apparaît en effet comme de plus en plus suspect aux yeux de diverses autorités et appareils d'État, et en vient à être scruté de près par la police et la justice italiennes. Cette suspicion s'intensifie tout au long de la décennie ; surtout, cette défiance s'accompagne d'un durcissement législatif qui permet d'impliquer et de sanctionner dans des procédures pénales, et par des peines de prison, des cercles militants qui semblaient pourtant relativement épargnés par les enquêtes policières. Autrement dit, il nous faut désormais prendre en compte la réponse donnée par l'État italien aux formes de mobilisation autonomes dont fait partie le SR.

A. Les antécédents

1. Polémiques et perturbations

Les premiers soupçons d'une collusion du SR avec les groupes armés s'exprime dans la presse. Le 13 juin 1971, « *L'Espresso* » publie un texte intitulé « *Colpi di scena e colpi di karate* », une charge à l'encontre du commissaire Calabresi en raison de son implication supposée dans la mort de Pinelli. Cet appel est signé par un certain nombre d'intellectuels et de protagonistes de la culture italienne. On retrouve, aux côtés de Norberto Bobbio, Pier Paolo Pasolini ou Giulio Einaudi, aussi Dario Fo. Bien que l'affaire ne donne pas lieu à des suites judiciaires contre ce dernier, elle favorise l'émergence d'une certaine suspicion à l'encontre des signataires, sentiment accru avec la mort du commissaire et les actions de guérilla urbaine menées par les groupes comme les Brigades rouges.

Toutefois, la polémique la plus fameuse reste celle qui éclate entre Dario Fo et le juge Sossi en 1972, lequel tente d'impliquer l'acteur et son épouse pour leur activité dans le SR et le soutien qu'ils pourraient offrir à la lutte armée.¹¹⁶⁵ C'est en effet la période du premier grand procès intenté à une organisation clandestine, le groupe du 22 octobre à Gênes. Les militants du SR font partie des rares soutiens aux inculpés, au sein de la gauche révolutionnaire. Franca Rame est notamment présente lors des audiences au tribunal et participe, selon Sossi, aux perturbations lorsque le verdict sera prononcé.¹¹⁶⁶ Cela éveille la curiosité du magistrat, de même que l'envoi de courriers et de colis de la part du SR.¹¹⁶⁷ L'enquête diligentée par le juge provoque la réaction de Dario Fo, comme le raconte Massimiliano Griner : « Le 14 octobre 1972, ayant eu vent que Sossi était à ses trousses, l'acteur avait organisé une conférence de presse au Palais de justice de Milan : « Si cette farce,

1165 Chiara Valentini, *La storia di Dario Fo*, Universale economica Feltrinelli, Milano, 1977, p.159

1166 Mario Sossi, *Nella prigione delle BR*, Editoriale Nuova, Milano, 1979, p.25.

1167 « Per lettere a detenuti indagati su Dario Fo », *L'Unità*, 14 octobre 1972, p.2.

manigancée par Sossi, était jouée sur scène, elle finirait avec des sifflets et ne dépasserait pas le premier acte » avait-il déclaré aux journalistes, Sossi avait donc porté plainte pour diffamation. »¹¹⁶⁸ Le magistrat reconnaît d'ailleurs lui-même que la polémique va au-delà d'un conflit personnel avec Fo, puisque des affrontements verbaux l'opposent également aux avocats membres du SR qui défendent les inculpés du 22 octobre lors du procès de première instance, qui s'achève en avril 1973¹¹⁶⁹. Ces affaires ressortent lorsque le juge est séquestré par les BR en 1974, puisque ces dernières lui reprochent, notamment, d'avoir collaboré « à la tentative de destruction de l'identité politique et personnelle des camarades du « Soccorso rosso », de Dario Fo et de Franca Rame »¹¹⁷⁰.

L'histoire aurait pu ne pas s'arrêter là. À la suite de l'enlèvement du magistrat par les BR, les services secrets ont en effet envisagé d'enlever une personnalité de la gauche révolutionnaire, sans qu'une suite concrète n'y soit donnée. Les faits filtrent deux ans plus tard, dans un article publié dans *Il Tempo* le 20 juin 1976, où un officier anonyme du SID explique que des projets d'enlèvement ou de provocation¹¹⁷¹ à l'encontre de l'avocat Lazagna ont été envisagés, tout comme les séquestrations d'Alfredo Bonavita (un des fondateurs des BR) et de Dario Fo.¹¹⁷² Les projets semblent être abandonnés du fait de divergences internes vis-à-vis de telles actions, mais aussi en raison de la libération du juge Sossi. Même restée embryonnaire, l'idée d'enlever l'acteur témoigne des liens suspectés entre l'activité de soutien aux prisonniers politiques et les BR.

Enfin, les pièces de théâtre jouées par *La Comune*, qui nous l'avons vu sont des moments privilégiés d'information pour le SR, donnent également régulièrement lieu à des échanges houleux avec la police ou les carabinieri. Qu'il y ait des pressions pour faire annuler la représentation, ou que des membres des forces de l'ordre soient présents parmi les spectateurs (auquel cas il arrive que Dario Fo refuse de jouer tant que ceux-ci sont présents dans la salle), ces moments-là participent aussi d'une certaine mise en tension autour de l'activité du SR. Les spectacles deviennent alors l'occasion d'éprouver un rapport de force afin qu'ils puissent se dérouler sans encombre. Dans ces occasions, le SR et *La Comune* possèdent un certain nombre d'alliés qui leur permettent d'assumer cette conflictualité et leur offrent des solutions de repli pour que les représentations puissent se tenir. À titre d'exemple, en juin 1972, la pièce intitulée « Ordine ! Per DIO.OOO.OOO.OOO ! » qui doit être jouée à Turin semble être dans l'incapacité de se tenir suite aux divers refus de la préfecture et des services de la Région de louer ou mettre une salle à disposition du collectif théâtral, arguant tour à tour du caractère privé de ce dernier ou de « motifs techniques ». Quoi qu'il en soit, des solutions parallèles finissent par être trouvées, grâce probablement aux appuis au sein du

1168Massimiliano Griner, *op cit*, p.208.

1169Mario Sossi, *op cit*, p.102.

1170*Ibid*, p.103.

1171Les services secrets voulaient notamment placer des documents compromettants dans sa voiture.

1172Maurizio Caprara, « Il SID voleva rapire Dario Fo », in *Il Corriere della Sera*, 7 mai 1995, p.13.

mouvement étudiant, puisque Dario Fo et sa compagnie trouvent refuge au sein des espaces occupés dans l'université de sciences humaines de Turin pour jouer.¹¹⁷³

Cette tension croissante entre le SR et les appareils d'État se retrouve aussi dans les projets de pièces de Dario Fo. Dans un manuscrit de quelques pages non daté (mais probablement du début des années 1970 en raison des références), l'acteur jette ses premières idées pour un éventuel spectacle qui prendrait comme sujet les « provocations faites au SR »¹¹⁷⁴. Les membres de ce dernier s'y muent en détectives afin de démasquer les personnages douteux envoyés par la police dans le but de recueillir des informations, ou de tenter d'établir des liens avec les groupes de lutte armée (la « Banda XXII Ottobre » à travers un homme qui vient proposer « une partie du butin des Gadolla¹¹⁷⁵, les BR) ou avec les évadés de prison. Au-delà de l'aspect burlesque avec lequel Fo aborde, comme toujours, le sujet de sa pièce, cela témoigne d'une forme de crainte et de préoccupation au sein du SR, mais aussi peut-être de faits réels ou plutôt similaires qui ont pu se produire (à moins qu'ils soient empruntés à d'autres organisations de la gauche révolutionnaire). Dans un article où il témoigne du fait qu'il se sentait surveillé à l'époque, notamment par les services secrets, l'acteur rappelle des scènes assez proches de ce qui est décrit dans le manuscrit : « Arrivaient des têtes bizarres avec des billets de 100 000 lire, évidemment marqués, à glisser dans nos fonds pour les détenus. Nous les découvrîmes. Et il y avait tant de gens qui demandaient à travailler pour nous, puis l'un d'entre nous remarquait : qui est celui-là ? Il y a quelques jours je l'ai vu avec le commissaire... »¹¹⁷⁶ Bien que la pièce n'en soit restée qu'au stade de l'ébauche et qu'elle n'ait, à notre connaissance, pas été jouée, elle suppose aussi une forme de souci de montrer publiquement qu'il n'existe pas de liens entre le SR et les premières formes de lutte armée émanant de la gauche révolutionnaire. Nous y voyons aussi une manière de réfuter les propos établissant une connexion entre le travail politique en faveur des détenus et l'organisation de réseaux pour les évadés de prison. Faudrait-il alors se livrer à des hypothèses sur le fait que ce spectacle n'ait pas vu le jour ? Débats internes ? Sujet abordé de façon polémique et ne faisant pas consensus ? Autres projets ?

2. Les premières enquêtes

Plus que les tensions autour des représentations théâtrales de *La Comune*, les premières enquêtes impliquant des avocats-militants liés au réseau de soutien constituent un saut qualitatif

1173 Soccorso Rosso, Circolo La Comune, « Diciamo no all'attacco... », Torino, 14 juin 1972, in Centro Studi Gobetti, fondo Marcello Vitale, subfondo Gobetti.

1174 Disponible sur internet sur : <http://www.archivio.francarame.it/scheda.aspx?IDScheda=12516&IDOpera=166>

1175 Séquestré puis rendu en échange d'une rançon de 200 millions de lire.

1176 Maurizio Caprara, *op cit*, p.13.

d'importance dans les suspicions qui entourent le SR.



Le cas de l'avocat Giambattista Lazagna représente un précédent notable dans la tentative de lier des spécialistes du droit à des procédures concernant la lutte armée. Lui, « qui compta parmi les premiers avocats à adhérer au Secours rouge, fut accusé en 1972 d'avoir participé à la fondation des GAP pour subvertir l'ordre étatique et fut condamné en première instance à quatre ans de prison. »¹¹⁷⁷ Il est arrêté le 22 mars 1972, et purge cinq mois de prison avant d'être placé en liberté provisoire le 15 août.¹¹⁷⁸ Il est notamment accusé d'avoir participé à l'attentat manqué qui coûte la vie à Feltrinelli à Segrate. Par la suite, de nouvelles suspicions s'ajoutent à partir des déclarations de Pisetta (dont on saura par la suite qu'elles ont été inventées sur ordre du SID), notamment celles de vol d'armes et d'explosifs. Le manque de preuves oblige tout de même les autorités à relâcher l'avocat. Mais les ennuis, pour lui, ne s'arrêtent pas là. Son nom réapparaît comme étant lié aux BR lors de l'enlèvement de Mario Sossi entre avril et mai 1974. Les enquêteurs le soupçonnent de connaître le lieu où est retenu le magistrat. Il est considéré par le noyau spécial des carabinieri de Turin comme la « tête juridique » des BR, voire, selon les scénarios, comme leur chef. Les accusations reposent sur les « impressions »¹¹⁷⁹ fournies par Giroto, infiltré par le SID dans l'organisation brigadiste. La nouvelle arrestation de Lazagna repose donc sur les chefs d'inculpation de direction d'une « association subversive » (art. 270) et d'une « bande armée » (art. 306). Selon la

1177 Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.96.

1178 Soccorso Rosso romano, *Identikit della repressione : repressione e controllo della insubordinazione proletaria*, supplemento a Notizie Radicali, Londres, n°32, 10-20 aprile 1975, p.6.

1179 Giroto qui avait rencontré une fois Lazagna avait noté que le docteur Enrico Levati – également arrêté le 9 octobre 1974, ainsi que l'avocat Borgna – traitait l'avocat génois avec « déférence », ce qui lui faisait penser que Lazagna devait être un personnage important, donc un chef...

déclaration de « frate mitra »¹¹⁸⁰, Lazagna aurait notamment déclaré « nous ne sommes pas directement des Brigades Rouges, mais nous jouissons de leur estime, tu peux donc t'adresser directement à nous »¹¹⁸¹. S'en serait suivie une discussion sur la violence révolutionnaire, la question de l'avant-garde et le recours aux armes.

Il est donc à nouveau arrêté et incarcéré en octobre 1974. Le SR réagit rapidement en constituant à Rome et dans plusieurs autres villes un « Comité national pour la libération de Lazagna ». Il fonde sa défense de l'inculpé en rappelant son prestige, ses mérites d'ancien résistant, et surtout en insistant sur son extranéité à ce qui lui est reproché, en tant que « sa condition de surveillé spécial depuis deux ans exclut toute possibilité d'être coupable des délits qui lui sont attribués sans aucun fondement sérieux »¹¹⁸². La défense s'appuie aussi sur certaines incohérences de l'enquête pour défendre son innocence des chefs d'inculpation qui lui sont adressés. Parmi celles-ci, le fait que les déclarations de Giroto qui dénonçaient Lazagna étaient connues des carabinieri depuis trois mois, quand le mandat de capture a été émis à son encontre¹¹⁸³. Ce seul point suffit, selon les soutiens, à démontrer le peu de crédibilité accordé à l'argument de la menace représentée par l'avocat et au rôle qui serait le sien dans l'organigramme des Brigades rouges. L'appel est immédiatement signé par nombre d'intellectuels, des avocats, d'anciens résistants¹¹⁸⁴, mais aussi par le « Comité des journalistes contre la répression » et par le « Bulletin de contre-information démocratique » (BCD). Comme un mantra, constamment répété à longueur d'arrestations et d'épisodes répressifs pour appeler à l'unité, on retrouve une fois de plus l'assertion selon laquelle, à travers des scénarios particuliers, c'est « tout le mouvement populaire » qui se retrouve attaqué. Le SR peine à sortir de sa vulgate et de ses grilles d'analyse. Lazagna n'est pas choisi complètement au hasard par les enquêteurs, mais parce que sa stature et son parcours politique permettent de faire reposer le château de cartes de l'accusation édifié à l'encontre des BR. Un ex résistant, sorti déçu des files du PCI après 30 ans de militantisme, proche des franges radicales de la gauche révolutionnaire (son amitié avec Feltrinelli est connue), avocat, voilà un portrait qui fait de lui un profil idéal pour diriger une organisation armée. Quoi qu'il en soit, l'avocat génois est finalement acquitté en appel des charges qui pèsent sur lui.¹¹⁸⁵

1180 Surnom de Silvano Giroto, personnage aux vies multiples (légionnaire, franciscain missionnaire en Bolivie, guérillero au Chili, théologien de la libération, il revient en Italie après le coup d'État de Pinochet, il entre par la suite dans les BR et collabore avec le corps des carabinieri de Dalla Chiesa, favorisant l'arrestation de Curcio et Franceschini.

1181 Quaderni d'informazione politica, *Criminalizzazione e lotta armata*, op cit, p.72.

1182 Soccorso rosso – Segreteria coordinamento nazionale, « Libertà per il compagno Lazagna », Bologna, 17 octobre 1974, in Archivio Marco Pezzi.

1183 « Contro Giambattista Lazagna non si trovano prove », in *Bollettino di controinformazione democratica*, Milan, n°46, juillet 1975.

1184 Parmi lesquels on retrouve pêle-mêle Franca Rame et Dario Fo, Umberto Terracini, Pio Baldelli, Giorgio Bocca, Galante Garrone, Rossana Rossanda, Camilla Cederna, Giovanni Pesce ou encore Vittorio Foa.

1185 Maria Malatesta, « Défenses militantes », op cit, p.96.

Il n'est pas de notre propos, en tant qu'historien, de juger si Lazagna a réellement été un membre des BR, un proche ou un relais. Cependant, il nous faut noter certains points qui nous semblent importants : il ne faut pas oublier que, jusqu'au tournant militariste des BR à la suite des arrestations de 1974-1975 qui décapitent l'organisation, les *Brigate* ne sont pas déconnectées des mouvements de lutte (dans les usines évidemment, mais aussi dans les quartiers, dans les assemblées) : un dialogue existe avec les autres groupes de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire. Curcio échange avec Toni Negri ; les ouvriers savent très bien qui mène les actions illégales de représailles contre les chefs et les fascistes dans les usines ; certains quartiers sont connus pour être des repaires de brigadistes. Nous pourrions multiplier les exemples qui montrent qu'il n'y a pas encore rupture ou distance entre la violence d'avant-garde et la violence de masse, mais au contraire dialogue et proximité dans la manière de faire. Il n'y a pas encore cette distinction entre geste armé et violence diffuse du mouvement, qui apparaît dans une certaine mesure dans la seconde moitié de la décennie. Tout cela pour dire qu'il ne semble alors pas si surprenant que des militants communistes révolutionnaires comme Lazagna soient en contact, d'une manière ou d'une autre, avec des membres des BR qu'ils ont déjà dû croiser, et qu'ils connaissent certainement. Mais dire cela ne signifie en aucune manière donner du crédit à l'hypothèse d'un rôle plus central au sein des BR. En tout cas, ces arrestations et inculpations successives ouvrent la voie à de possibles incriminations d'intellectuels et d'avocats pour des activités en lien avec la lutte armée, pour des motifs qui sont loin d'être mineurs, avocats et intellectuels étant vus comme des courroies de transmission avec la clandestinité.

L'existence de possibles liens avec les BR constitue le socle principal de ces premières enquêtes qui touchent des avocats-militants, avec un ressort commun qui revient constamment : la tentative de faire de ces derniers des figures centrales des organisations armées, des cadres qui utiliseraient leur profession comme une couverture légale en œuvrant en parallèle dans l'ombre. Nous retrouvons ce schéma dans le cas de Di Giovanni et de Corrado Costa, avocat de Reggio Emilia, défenseurs de confiance d'Alberto Franceschini et d'autres brigadistes. Le second est notamment placé sous enquête dans le cadre de l'enlèvement de Mario Sossi, et plus largement pour ce qui concerne l'activité des BR. Son nom émerge dans le rapport du 19 août 1974 envoyé par le Noyau spécial d'investigation de Turin au juge Caselli qui relève entre autres que

l'avocat Costa Corrado, en plus d'être un sympathisant/complice¹¹⁸⁶ connu de l'organisation subversive, a plusieurs fois accueilli dans son habitation certains parmi les plus dangereux fugitifs du mouvement sus-nommé. Il en est également résulté que le professionnel, très connu dans la région de Reggio et dans les milieux extraparlimentaires de gauche, finance l'organisation

1186Cf. supra, note de bas de page n°1128 sur la définition du « fiancheggiatore ».

avec des fonds dont la provenance n'est pas encore connue.¹¹⁸⁷

Ce rapport de police demande la possibilité d'effectuer des perquisitions au domicile, au bureau et dans une maison de campagne de Costa, mais ne contient pourtant pas l'ombre d'une preuve qui établirait avec certitude les responsabilités de l'avocat au sein des BR. Voyant ses requêtes déboutées, le Noyau spécial produit alors un nouveau rapport, toujours à destination de Caselli, trois jours plus tard qui témoigne d'une escalade des accusations. Dans ce nouveau document, Costa n'est plus seulement soupçonné de mettre sa maison à disposition des BR : il en serait un des chefs !¹¹⁸⁸ L'accusation n'est toujours pas motivée par des preuves, mais bien par un faisceau de suspicions, basées sur des éléments confidentiels (entendre des infiltrés). Ces suspicions se fondent sur l'interprétation de liens entre Costa, Feltrinelli et d'autres représentants importants de groupes subversifs. L'avocat serait ainsi, en plus de son appartenance aux BR, l'héritier idéologique et pratique de l'éditeur. De plus, le fait qu'il ait été notamment le défenseur de confiance de Franceschini le place dans le viseur des enquêteurs.¹¹⁸⁹ Ce second rapport n'apporte pourtant pas grand-chose de plus, mais suffit cette fois à motiver une perquisition qui ne donne rien, mais ne suffit pas à dédouaner Costa des suspicions à son encontre.

Cette enquête agit en tant que banc d'essai de la répression à venir contre les avocats-militants qui acceptent de défendre les membres d'organisations armées. C'est un moment « test » de pratiques que nous retrouverons à plus grande échelle dans les années suivantes, et qui visent à démontrer que la lutte armée n'est possible qu'en raison des complicités dont elle dispose dans plusieurs milieux sociaux et professionnels. Nous sommes au cœur d'une expérimentation policière et judiciaire qui vise, entre autres, à assimiler les avocats sur des positions politiques plus ou moins radicales à leurs « clients ».

3. Agressions et violence néofasciste

Enfin, il nous faudrait accorder une place à part aux agressions et attaques menées par des néo-fascistes, qui témoignent également d'une volonté de mettre au pas et d'intimider le SR en visant des personnalités au rôle symbolique. Si ces actes se situent évidemment sur un plan plus physique (Franca Rame, cf Portrait politique - I) ou sur un régime symbolique certainement plus menaçant (incendies) que le registre judiciaire, ils s'insèrent toutefois dans une trame commune que l'on voit se déployer régulièrement dans la première moitié des années 1970. Dans tout ce qui a

1187 *Criminalizzazione e lotta armata, op cit.*, p.76.

1188 *Idem.*

1189 Franceschini s'indigne ainsi contre la « très grave violation des droits de la défense et surtout de la convention de sauvegarde des droits de l'homme » à travers l'inculpation de son avocat pour des faits qui lui sont pourtant personnellement attribués, in Vincenzo Tessandori, *op cit*, p.272

constitué la « stratégie de la tension », il est en effet parfois difficile de faire la part des choses entre action des services d'État, des groupes d'extrême-droite, bienveillance policière, aveuglement judiciaire et autres collusions douteuses pourtant déjà largement documentées à l'époque. Cette volonté de faire taire en cherchant à intimider les personnes qui incarnent publiquement le SR se constate notamment dans les attaques menées contre les domiciles, les bureaux ou les lieux publics d'expression de membres du réseau. Les 18 et 22 février 1972, ont lieu deux attaques au cocktail molotov contre la maison de Dario Fo à Cernobbio dans la province de Côme. Les théâtres où la compagnie de *La Comune* doit se produire sont également visés, comme le 3 juillet 1973, en pleine mobilisation autour de Giovanni Marini, quand le théâtre Augusteo de Salerne est incendié, là où devait se tenir une représentation organisée par le comité pour la libération de Marini : « Basta con i fascisti! ».¹¹⁹⁰

Le 3 février 1975, un cap est encore franchi avec l'attaque à la bombe contre le bureau de l'avocat Di Giovanni, à Rome. Cet épisode suscite la réaction du leader des BR, Renato Curcio, dans une lettre écrite la veille de son évasion et adressée à « [ses] juges », où il donne son avis sur l'attentat et le lie à la généalogie des *stragi* : « L'usage des bombes et des massacres n'est pas nouveau. De piazza Fontana à piazza della Loggia, au train *Italicus*, au bureau de l'avocat Di Giovanni court en effet un fil noir qui lie différentes phases d'un unique projet armé. Un projet fondé sur le choix précis des forces qui composent l'alliance contre-révolutionnaire de barrer par la violence le passage au processus d'émancipation sociale et politique en acte dans le pays. » Il ajoute ensuite : « Si en RFA la charte des droits de l'homme a été violée par voie « légale » en empêchant les rencontres réservées entre prisonniers politiques et avocats défenseurs, en Italie on va même au-delà en tentant de « descendre » les avocats et simplifier ainsi au maximum le problème. »¹¹⁹¹

B. « Germanisation » acte 2 : les avocats dans l'œil du cyclone

1. La thèse de la « germanisation »

Précédemment, nous avons vu à travers l'exemple allemand une *manière de faire*, instaurée par l'État ouest-allemand pour mettre un terme à des phénomènes de contestation politique plus ou moins diffus¹¹⁹² et à une violence armée émanant de groupes provenant de la gauche révolutionnaire. À travers, notamment, une intervention sur le droit et une modification de certaines lois (régissant

1190« Salerno : provocazioni fasciste » in *Lotta continua*, 4 juillet 1973.

1191*Idem*, p.238.

1192Si la RAF est restée une organisation fort limitée numériquement, la question des solidarités et soutiens externes est beaucoup plus compliquée à circonscrire.

entre autres le droit à la défense), la surveillance voire la répression des réseaux de soutien, la construction de quartier de réclusion spécial pour les membres de la RAF, tout un régime d'urgence se met en place, à l'encontre de certains principes fondamentaux du droit dans une démocratie. Est-ce le signe d'une faillite de cette dernière ? S'agit-il d'un tournant autoritaire de la part du gouvernement ? Était-ce réellement nécessaire pour mettre un frein aux pratiques de lutte armée ? Mais pour nous, la question ici réside plutôt dans la nécessité de voir que ce qui a fait ses preuves en Allemagne peut s'exporter ailleurs, au moins à une échelle européenne, à l'heure où s'établit un dialogue entre pays en butte à des phénomènes endogènes ou exogènes de violence politique. Mais avant de pouvoir s'inspirer de dispositions particulièrement anti-constitutionnelles (notamment à propos des droits de la défense), il est nécessaire de favoriser un climat propice à l'acceptation de ces mesures.

Une attitude de méfiance s'installe tout au long des années 1970 à l'encontre de l'activité politique menée par certains avocats et certains groupes militants (comme le SR), gravitant dans l'aire de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire. Les corps de police – largement relayés par la caisse de résonance médiatique – commencent à les regarder avec suspicion, principalement par rapport à leurs positions affichées sur la violence politique et leurs « liens » avec les organisations de lutte armée. Dès le 13 décembre 1969, le lendemain de l'attentat de Piazza Fontana, l'avocat milanais Luca Boneschi fait l'objet d'une requête de mise sous écoute téléphonique de la part du commissaire du bureau politique de la préfecture. Il est présenté comme un « représentant connu d'un mouvement politique de gauche au caractère de contestation radicale, et lié aux époux Corradini et à d'autres anarchistes. »¹¹⁹³ En 1974, alors que le processus répressif à l'encontre des avocats défenseurs de la lutte armée n'a pas encore atteint son pic, la pression s'instaure autour de cas particuliers et les liens entretenus avec le SR sont susceptibles d'influer le cours des investigations. C'est le cas, par exemple, dans un rapport du Noyau Antiterrorisme de Turin envoyé au juge Caselli le 26 novembre 1974 concernant l'avocat Giannino Guiso. Ce dernier n'a jamais fait partie formellement du *Soccorso Rosso*, bien qu'il ait mené plusieurs défenses politiques en compagnie d'avocats qui en faisaient partie (notamment pour les procès contre les BR ou contre la Bande du 22 octobre). Pourtant, dans ce document, on voit que dans les éléments qui motivent une surveillance envers les activités de Guiso, aux côtés de ses liens avec plusieurs personnes comme l'avocat Lazagna ou Giuseppe Saba (proche de l'éditeur Feltrinelli et membre des GAP), on retrouve une phrase presque anodine : « Il semble qu'il entretienne des rapports avec des représentants du groupe « Soccorso rosso ». »¹¹⁹⁴ Il est révélateur de constater que dès cette époque, les Noyaux

1193 Document de police disponible dans Vincenzo Nardella, *op cit*, p.53.

1194 *Criminalizzazione e lotta armata, op cit.*, p.79.

consacrés à la lutte anti-terroriste – on ne parle donc pas de banales enquêtes de police – observent avec méfiance l'activité menée par le SR, et cherchent à déceler quelque chose de suspect dans les liens entretenus par les avocats avec d'autres collègues ou camarades. Cela confirme en partie le début de ce processus dit de « germanisation », ainsi que la mise en œuvre d'un travail de fichage des avocats italiens qui font le choix de défendre les militants de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire.

En plus des corps policiers, les autorités judiciaires entrent aussi en conflit avec les défenseurs qui appliquent l'idée de Jean-Denis Bredin, un des avocats de Klaus Croissant selon laquelle « la défense est un droit essentiel de l'individu face à l'État et, si nécessaire, contre l'État. »¹¹⁹⁵ Suite à la lutte à la Magneti Marelli (cf chap.6), la gauche révolutionnaire italienne réagit aux sanctions et procédures disciplinaires engagées contre les avocats du SR qui avaient défendu les ouvriers devant la justice. Cette procédure accuse notamment les défenseurs de ne pas avoir marqué de distance avec les militants qui protestaient, mais aussi d'avoir pris parti aux côtés de ces mêmes ouvriers face à la manière dont se tenait la justice. Ces points se retrouvent dans le texte qui justifie les mesures prises à leur rencontre :

Les défenseurs ne se sont pas dissociés de la foule qui voulait intimider les juges et les avocats de la partie adverse et n'ont rien fait pour essayer de freiner de tels actes d'intimidation; ils ont ainsi montré, par leur comportement, qu'ils les approuvaient. Ils ont ensuite abandonné leur mandat de défenseur pour polémiquer avec la façon dont les juges ont continué le procès à huis clos. Ils ont enfin, dans un manifeste, un communiqué de presse et un document adressé au Conseil de l'ordre lui-même, exposé les faits d'une façon contraire à la réalité.¹¹⁹⁶

Les avocats qui suivent la stratégie du procès de « rupture » au sein des tribunaux – jusqu'à renoncer à leur mandat de confiance – et ne se dissocient pas des propos et des actes des accusés (et de leurs soutiens) se voient donc exposés à des sanctions. Mais l'affaire ne reste pas cantonnée aux groupes qui agissent à la Magneti. Les réactions aux sanctions prises contre les avocats font réagir d'autres groupes militants impliqués sur la question de la répression, comme la section italienne du Comité international pour la défense des détenus politiques en Europe¹¹⁹⁷ qui publie un communiqué, paru dans *La voce operaia* :

On tente donc d'étouffer toute contestation du rôle intouchable des institutions, d'affirmer, encore une fois, que ceux qui veulent contester les règles du jeu n'ont pas le droit de s'asseoir à la table

1195« Una « democrazia speciale » : il caso italiano » *op cit*, p.4

1196Emilio Mentasti, *op cit*, p.222.

1197Comité créé le 14 décembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), regroupant des médecins, des universitaires et des avocats (parmi lesquels Jean-Jacques De Felice, Irene Terrel, Klaus Croissant ou encore Kurt Groenewold). Le texte constitutif est disponible en ligne sur <http://linter.over-blog.com/article-25298298.html>. L'idée du comité est de pouvoir assurer un suivi sur les situations de prisonniers politiques, leur apporter une défense légale, constater leur état médical, ou encore déposer des recours en cas de traitement dégradant devant la Commission européenne des droits de l'homme.

de la justice bourgeoise, afin de rendre totalement inefficace la défense des prolétaires et des militants. Il ne s'agit donc pas d'une répression dirigée contre les seuls avocats, mais contre le droit même d'un accusé à être défendu. Tout cela apparaît aujourd'hui encore plus grave si on l'envisage dans le cadre de la tactique générale de l'ennemi de classe. En Allemagne, on fabrique des lois qui empêchent la création d'un collègue d'avocats, qui empêchent, dans la pratique, les inculpés politiques de choisir des avocats en lesquels ils ont confiance, et on exclut de la fonction publique les personnes suspectées d'avoir des idées communistes; de même, en Italie, avec des méthodes moins ouvertes, on laisse s'exprimer quelques voix dissidentes, mais on étouffe ces voix quand elles se concrétisent dans la lutte de classe ; la défense des droits est formellement admise, mais on empêche son exercice sur le plan concret et de façon significative ; on feint d'ouvrir les institutions à des secteurs plus démocratiques, mais ce n'est qu'afin de dissimuler les contradictions. Partout, en Italie comme en Allemagne, la classe dominante tente ainsi de renforcer son pouvoir et son contrôle pour reconstituer, sans opposition et en pleine liberté, son ordre public et son ordre économique, encore une fois en faisant payer tout le prix à la classe ouvrière.¹¹⁹⁸

Le parallèle avec la situation allemande est clairement établi. Nous sommes en 1976, mais il paraît déjà évident qu'il existe une porosité entre les deux pays et que les méthodes expérimentées en RFA face aux contestations politiques s'exportent et se diffusent à d'autres endroits.

Les milieux militants, ainsi que les avocats et magistrats engagés, qui ont déjà montré un intérêt appuyé à propos de la situation allemande, saisissent qu'un mouvement s'amorce et font rapidement preuve d'une certaine capacité d'analyse de ce processus de « germanisation ». Il n'est alors pas étonnant de retrouver plusieurs références à ce dernier dans des articles ou des interventions, provenant notamment de certains défenseurs qui avancent qu'ils vont être directement visés par de possibles modifications du droit. Ils n'ont en effet pas manqué de constater que, bien avant les premières lois spéciales datant de 1975 [cf infra], la répression à l'encontre des contestations politiques s'est durcie depuis la fin des années 1960. C'est par exemple le constat fait par Antonio Bevere, un des fondateurs de la revue « Critica del diritto » : « Nous avons assisté ces dernières années à de véritables suspensions des garanties constitutionnelles, à l'occasion des bombes de Milan et de la mort de l'éditeur Feltrinelli : en ces jours il semblait que l'ordre constitué avait déclaré tacitement l'« état d'urgence » et certains secteurs de la coalition d'opposition furent ciblés par des ordres de perquisition, par des mesures d'arrestation et des ordres de capture [...]. »¹¹⁹⁹

Concrètement, les groupes militants tentent de proposer une définition à ce concept de

1198« Procédure disciplinaire contre 5 avocats, défenseurs depuis des années de militants de la gauche révolutionnaire », *La Voce operaia*, n°296, 20 novembre/3 décembre 1976.

1199Antonio Bevere, « La magistratura e la difesa dell'ordinamento sociale » in Bevere, Branca, D'Orsi, Foa, Protti, Quazza e altri, *Antifascismo come lotta di classe, op cit*, p.95.

« germanisation », notamment à travers le prisme de l'attaque portée au camp de la défense lors d'un procès. « Il y a une tendance qui se manifeste depuis 1974, [...] définie comme [...] « processus de germanisation », et c'est-à-dire d'exportation en Europe et d'importation en Italie de certaines pratiques qui en Allemagne ont aussi été institutionnalisées à travers l'émanation de normes comme celles qui paralysent l'avocat qui coordonne, *comme c'est le droit-devoir d'un avocat*, la défense de son client avec la défense des autres inculpés dans le même procès. »¹²⁰⁰ Les militants craignent donc que ne s'établisse en Italie un système calqué sur le modèle allemand, empêchant entre autres la constitution de défenses collectives, en capacité de restreindre fortement le rôle de l'avocat lors du procès. Ces angoisses nourrissent un constat similaire à celui déjà formulé auparavant par Klaus Croissant : « Il y a un rapport direct entre l'état des droits de la liberté dans un pays et la persécution des avocats. »¹²⁰¹

« Germanisation » comme manière d'attaquer la position de l'avocat, donc, mais aussi comme conception du pouvoir ; c'est l'analyse défendue par l'avocat du SR, Sergio Spazzali, lors d'un colloque tenu à Naples sur la question de la germanisation, où il tient ces propos : « En ce sens « germanisation » signifie une propagande grande, forte, organisée et efficace du caractère démocratique de l'Europe post-fasciste, couplée à l'usage le plus brutal, sans scrupules, sans lois, de la violence policière contre les contestataires. »¹²⁰² En faisant émerger la croisée des chemins entre « caractère démocratique » et « violence policière », Spazzali illustre à sa manière l'idée de Félix Guattari selon laquelle « Chaque situation particulière sera probablement l'occasion d'une adaptation de ce couple : répression douce-répression forte. »¹²⁰³ Guattari voit dans ce couple particulier qui consiste à élaborer « un quadrillage des masses auquel devront participer au maximum les masses elles-mêmes »¹²⁰⁴, une manière d'interpréter concrètement la question posée par la « germanisation ». Il s'agirait d'un savant mélange de destruction et d'annihilation physique et morale avec une intoxication psychologique. Selon lui, ce phénomène s'attaque aussi bien aux avocats qui défendent des révolutionnaires, qu'à la population d'un pays, aux militants qu'aux malades internés dans des structures psychiatriques, bien que cela soit à chaque fois sur un plan différent.

Ce qu'il faut donc entendre à travers cette idée de « germanisation », c'est une nouvelle manière de mener – et nommer – la guerre intérieure. Dans le cadre d'un affrontement politique

1200« *Una « democrazia speciale » : il caso italiano* », *op cit*, p.5.

1201Croissant, Klaus, *Procès en république fédérale allemande*, *op cit*, p.112.

1202Sezione napoletana del Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa (a cura di), *Germania e germanizzazione. Atti del convegno di Napoli*, Napoli, Pironti editore, 1977, p.92.

1203Félix Guattari, *op cit*, p.177.

1204*Ibid*, p.176

violent qui se déroule sur des bases asymétriques – au sens où nous n'avons pas deux armées qui se font face sur un champ de bataille, mais une conflictualité diffuse¹²⁰⁵ – entre l'État et des groupes de guérillas qui disposent d'appuis variés au sein de la population, le processus cherche à anéantir le camp de la guérilla en suivant une double route. D'une part, il y a toute la dimension de l'anéantissement psychologique, voire physique, de l'ennemi : une manière de l'isoler de ses soutiens, de lui saper le moral et ainsi ses possibilités de résistance. Lorsque cela ne suffit pas, on voit apparaître le recours à des formes de tortures qui peuvent prendre des aspects différents : torture « blanche », mais aussi physique comme cela a pu être documenté à plusieurs reprises. D'un autre côté, il y a cette reprise d'une idée développée notamment par Mao qui disait que « Sans la « mer » (le peuple), le « poisson » (les guérilleros) ne peut pas survivre. Donc il faut assécher la mer »¹²⁰⁶. En isolant les groupes ayant une pratique politique clandestine et illégale d'un soutien plus large – quelle que soit la forme de ce soutien –, l'État parvient à l'affaiblir et à le rendre inopérant. La suite n'est alors plus qu'un compte à rebours avant les arrestations, parfois au prix d'épisodes tragiques, et la mise hors circuit de ces organisations.

La répression ne s'envisage plus seulement comme armée et violente, ou *via* des méthodes obscures et des infiltrations des groupes les plus radicaux, mais bien à travers une approche plus large et plus diffuse, parfois au seul nom d'une suspicion de proximité idéologique, en amalgamant idées et actes. Dans ce cadre, nous pouvons alors lire le mouvement d'attaque aux droits de la défense qui s'amorce en Italie, de perquisitions dans des maisons d'édition, radios libres ou sièges de revues subversives, d'arrestations d'intellectuels, de criminalisation d'écrits, etc. Si est évoquée la situation de l'Allemagne et sa manière de déployer des moyens démesurés pour s'occuper de la question de la lutte armée, c'est bien parce qu'elle ouvre la voie à une stratégie de contre-insurrection exportée ensuite à l'international. Comme le disent Heinrich Böll et Günter Wallraff, il ne faudrait surtout pas croire que ce déplacement serait l'œuvre de pressions quelconques de l'État allemand sur les autres nations de l'arc occidental ; cela résulterait plutôt d'une volonté de la part de l'État italien d'en finir avec des formes d'insubordination et de violence politique diffuses pour parvenir à une pacification du conflit social : « Parler d'une influence du modèle allemand dans les systèmes nationaux ne signifie pas qu'il y ait transposition pure et simple ni qu'il y ait véritablement contrainte exercée par l'Allemagne. Le souci d'ordre est partagé, non imposé. »¹²⁰⁷ C'est une manière de nuancer des propos comme ceux de l'avocat Marco Zanotto de Bologne, au moment de l'extradition du territoire français de l'avocat allemand Klaus Croissant. À ce moment-là, Zanotto livre son analyse de la situation dans un article paru dans *Le Monde* le 4 novembre 1977, où il

1205 Voir sur le sujet Éric Alliez, Maurizio Lazzarato, *Guerres et capital*, Paris, éditions Amsterdam, 2016.

1206 Cité dans Noam Chomsky, *Idéologie et pouvoir*, Anvers, EPO, 2004, p.89.

1207 Heinrich Böll, Günter Wallraff, *op cit*, p.30.

déclare notamment que l'on peut éprouver « les plus vives craintes » devant « la volonté allemande d'exporter un modèle juridique nouveau ».¹²⁰⁸ Mais si l'État italien n'a pas besoin d'être l'objet de pressions internationales, il n'en reste pas moins qu'à travers l'édification d'un système de l'urgence fortement inspiré de la réalité allemande, toute une pensée garantiste du droit et de la défense se retrouve attaquée. Un constat qui confirme à sa manière celui de l'avocat Giampaolo Zancan : « [...] l'histoire du métier d'avocat écrira que la liberté du défenseur a souvent été – très fréquemment dans le moment présent – l'objet de tentatives de limitations, compressions, quand ce n'étaient pas carrément des abus de pouvoir »¹²⁰⁹.

2. Un système d'urgence à l'italienne

C'est un fait reconnu et admis par la plupart des observateurs des années 1970 en Italie, la première moitié de la décennie (et l'on pourrait évidemment remonter à la fin des années 1960) est essentiellement marquée par une violence politique d'extrême-droite. Les attentats à la bombe de Piazza Fontana, Brescia ou Italicus – pour ne citer que quelques exemples¹²¹⁰ – en représentent les moments paroxystiques. Pourtant, malgré leur prégnance dans l'imaginaire collectif et le bilan humain qu'ils laissent derrière eux, ils ne suscitent pas de réactions particulières touchant aux principes du droit ou aux frontières entre l'exécutif et le législatif, du moins formellement. Au contraire, le durcissement du conflit social et politique, les affrontements de rue de plus en plus durs entre la police et les militants de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire, ou encore l'émergence d'une constellation de groupes armés (souvent d'obédience marxiste-léniniste) provoquent une réaction de l'État différente. Celui-ci n'hésite cette fois pas à déporter également le conflit sur le terrain du droit, probablement inspiré par le précédent de la *lex Baader-Meinhof* allemande déjà évoquée. La situation est jugée comme étant d'*emergenza* – d'urgence – et permet le déploiement d'un panel classique de mesures, censées répondre à ce genre de contexte : police dotée de nouveaux moyens, évolution du cadre législatif, nouvelle législation en matière de prison et de collaborateurs de justice ; mais également, entorses et écarts envers la notion d'État de droit, dans les textes ou dans les pratiques judiciaires et policières. Cet ensemble mène à une répression accrue, à l'égard de cercles sociaux toujours plus larges. Des figures, comme celle de l'intellectuel ou de l'avocat, sont progressivement mises en difficulté au nom de la nécessité d'endiguer l'intensification d'une vague de violence politique.

Il faut également noter que la situation italienne, qui s'accompagne d'une judiciarisation de

1208 Mouvement d'action judiciaire, *op cit.*

1209 Gianpaolo Zancan, « Avvocati e giudici » in *Progetto di ricerca sulla storia dell'avvocatura*, p.154-155.

1210 Et sans non plus s'attarder sur les diverses tentatives de coup d'état qui méritent pourtant d'être signalées.

l'affrontement politique, n'est pas sans révéler une profonde ambiguïté. Il existe en effet un balancier permanent entre la volonté de considérer la violence (parfois armée) comme relevant de la délinquance de droit commun, et l'instauration, afin d'y répondre, de tout un dispositif pénal « spécial », d'« urgence » ou d'« exception » selon le mot que l'on veut y mettre. Nous nous accordons ainsi avec l'idée que « Cette justice spéciale *dissimulée* en justice pénale ordinaire, cette nature d'*exception inavouable*, constitue la spécificité – aux effets multiples et durables – de l'expérience italienne. »¹²¹¹ C'est une manière de voir l'application pratique du principe proposé par Carl Schmitt : « Le cas d'exception révèle avec la plus grande clarté l'essence de l'autorité de l'État. C'est là que la décision se sépare de la norme juridique, et (pour le reformuler paradoxalement) c'est là que l'autorité démontre que, pour créer le droit, il n'est nul besoin d'être dans son droit [...]. »¹²¹² Nous rejoignons ainsi Vanessa Codaccioni lorsque, dans une « perspective critique », elle considère « qu'est d'exception un tribunal qui déroge au droit commun dans le sens d'une atteinte aux droits et aux libertés des personnes qui y sont déférés et qui, créée à des fins répressives par l'exécutif ou le législatif, est attentatoire aux principes de la séparation des pouvoirs et de l'égalité de toutes et de tous devant la loi et la justice. »¹²¹³

S'attaquer, même à travers le paravent de l'urgence, aux droits de la défense est ainsi loin d'être un acte anodin dans l'histoire juridique des démocraties modernes. Pourtant, elle répond aussi à une nécessité propre à l'État : si celui-ci veut effectivement mettre fin le plus vite possible à des phénomènes de contestation entretenant un rapport décomplexé à la violence, il se doit d'y mettre des moyens imposants, mais aussi de s'assurer la neutralisation de certains éléments en mesure d'entraver ou ralentir ce processus. L'avocat devient alors un obstacle potentiel, en ce qu'il est susceptible de relever les entorses au droit, mais aussi parce qu'il représente le dernier lien avec l'extérieur qui n'isole pas complètement le prisonnier de ses soutiens. Ainsi, « On explique [...] l'intérêt qu'a le pouvoir à neutraliser la défense, en la reléguant dans des rôles toujours plus marginaux, ou bien à la rendre partenaire, à travers divers arrangements, de la logique de l'accusation. »¹²¹⁴ La guerre qui se mène entre l'État et la lutte armée amène à une série de réformes juridiques, qui cherchent à durcir la réaction aux actes de violence politique et constituent un brusque retour en arrière par rapport à certains acquis du début de la décennie. À titre d'exemple, en ce qui concerne les droits de la défense, la possibilité donnée à l'avocat d'assister à l'interrogatoire de l'inculpé datait seulement de la sentence constitutionnelle n.190 de 1970, ensuite convertie en loi du 18 marzo 1971 n.62. La loi Valpreda du 15 décembre 1972 limitait pour sa part la durée de la

1211Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *op cit*, p.104.

1212Carl Schmitt, *Théologie politique*, Gallimard, Paris, 1988.

1213Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception*, *op cit*, p.12.

1214Tullio Grimaldi, *op cit*, p.124.

détention préventive, permettant à des accusés, même pour délits graves, d'obtenir une liberté provisoire en attente du procès. C'est justement sur ce type de droit que l'ensemble des lois d'urgence adoptées à partir du milieu de la décennie reviennent.

C. Les lois spéciales : de Reale à Cossiga

Si la « loi Bartolomei » sur les armes du 14 octobre 1974 (n.497) aggravait notamment les peines pour les délits liés à des braquages ou à des enlèvements¹²¹⁵ (pratiques qui étaient alors principalement l'apanage des groupes de la gauche révolutionnaire), nous pouvons nous accorder avec l'analyse faite par Marcello Tari qui voit dans l'adoption de la *legge Reale* en 1975 « le début de ce qu'on a appelé les lois spéciales qui ont fait de l'Italie un pays en état d'urgence permanent ; des lois qui, il convient de le rappeler, si elles furent tout d'abord présentées comme « provisoires », sont encore en vigueur aujourd'hui [...]. »¹²¹⁶ Cette loi inaugure en effet une période de transformations législatives, visant à réduire l'espace de médiation juridique entre l'individu – suspect ou arrêté – et l'État. Il faut sûrement préciser, dès à présent, que tout l'arsenal de législation spéciale passe avec le soutien – tacite ou explicite – de la gauche traditionnelle (socialiste et communiste), quand ce n'est pas directement elle qui propose ces interventions. La loi Reale, nommée ainsi en référence à son promoteur Oronzo Reale – centre-gauche, ministre de la justice du IV^{ème} gouvernement Moro, est approuvée le 22 mai 1975. Concrètement, elle prévoit des mesures permettant notamment d'accroître les peines à l'encontre de ceux et celles qui participent à des manifestations de rue violentes (l'article 5 interdit le port du casque ou de moyens empêchant d'être reconnaissable ; réintroduction de la mesure d'assignation à résidence pour raisons politiques, art. 21). Mais, surtout, l'appareil de loi adopté offre à la police de nouveaux moyens particulièrement polémiques, comme la possibilité de perquisitionner sans l'autorisation d'un magistrat, l'extension du recours à l'incarcération préventive (même en l'absence de flagrant délit, art. 3) et, enfin, autorise les forces de l'ordre à avoir recours plus facilement à leurs armes à feu, c'est-à-dire non plus seulement dans un cadre de violence ou de légitime défense, mais sur la base de l'appréciation du policier (art. 14). Les conséquences de ce dernier article sont désormais connues et donnent à voir un bilan particulièrement lourd¹²¹⁷.

La *legge Reale* est immédiatement contestée lors de sa discussion par les organisations de la

1215 Christian De Vito, *op cit*, p.95.

1216 Marcello Tari, *Autonomie*, Paris, La Fabrique, 2011.

1217 « [...] seulement entre 1975 et 1990 ce sont au moins 685 personnes qui ont été tuées sur la base de la loi Reale et, parmi celles-ci, au moins 208 se sont révélées seulement coupables de ne pas s'être arrêtées à un poste de contrôle ou, plus tragiquement, de s'être trouvées au mauvais endroit au mauvais moment. » in Cristiano Armati, *op cit*, p.329

gauche extraparlamentaire. À titre d'exemple, quelques jours avant son adoption au Parlement, un colloque est tenu à Milan, à la Palazzina Liberty (le théâtre occupé par le collectif *La Comune* de Dario Fo et Franca Rame), les 17 et 18 mai sur le thème : « Ordre public et criminalité : pour une réponse de classe aux lois liberticides du gouvernement Moro ». La rencontre est organisée par LC, Avanguardia operaia et le Pdup, et voit la participation de plusieurs collectifs politico-juridiques comme le *Comitato di difesa e lotta contro la repressione* de Milan ou le CPJ de Bologne, mais aussi du Soccorso rosso militant. L'objectif de ces journées est de « dénoncer le caractère autoritaire et anti-constitutionnel de la « Legge Reale » pour en empêcher l'adoption parlementaire définitive, en rompant l'omerta et la connivence de la gauche institutionnelle vis-à-vis de la plus grave attaque jamais conduite, depuis l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui, aux libertés démocratiques fondamentales. »¹²¹⁸ Si l'on retrouve le registre de la critique à l'encontre de la gauche pour son soutien aux politiques gouvernementales et ce qui est perçu comme une faible opposition, ainsi qu'un côté dramatique, force est de constater que la gauche radicale analyse en termes de tournant répressif la *legge Reale*. L'importance des pouvoirs donnés à la police sont notamment de nature à inquiéter les militants. L'avocat Francesco Piscopo parle « d'impunité » offerte à la police et y voit surtout une attaque des dynamiques de lutte : « L'objectif principal de cette loi est donc de frapper tous les espaces d'action politique que le mouvement populaire a conquis. L'exigence tant brandie de “prévenir” les délits n'est qu'un prétexte de propagande, du moment que c'est connu que la police italienne est celle qui découvre le plus grand nombre de crimes grâce aux indicateurs et seulement à eux. »¹²¹⁹ Le caractère arbitraire des pouvoirs concédés aux forces policières en ce qui concerne les possibilités de contrôler ou d'intervenir en vertu de la seule “suspicion” – fondée elle-même sur la supposée “urgence” de la situation – est fermement dénoncé par les avocats du SR comme Piscopo. Ils envisagent déjà les conséquences immédiates pouvant découler de ce nouvel arsenal législatif, où le juridique cède le pas au policier. C'est évidemment le cas pour l'autorisation de tirer sur des suspects, si l'agent considère que c'est nécessaire pour empêcher que des délits ne soient accomplis. Le vague qui entoure ce genre de considération, pourtant censé faire office de loi, fait dire à Piscopo que l'utilisation de l'arme signifiera que « le policier aura déjà jugé, décidé et exécuté sa condamnation, en dehors d'une intervention quelconque de la magistrature. »¹²²⁰ Il est également intéressant de noter que certaines analyses, comme celle de l'avocat Piscopo, tendent à sortir du refrain anti-fasciste classique qui voit dans chaque tournant autoritaire un « retour du fascisme ». Au contraire, ici, le rôle de la gauche classique est pointé et induit un autre processus sous-jacent : « La connivence de la gauche réformiste démontre que ce n'est certainement pas un tournant fasciste qui

1218 *Lotta continua*, Avanguardia operaia, Pdup (a cura di), *Ordine pubblico e criminalità*, Mazzotta, Milano, 1975, p.7

1219 « Reale peggio di Rocco », *op cit.*

1220 *Idem*

est en train d'advenir, qu'un virage dans la direction d'une "démocratie forte", pour mieux défendre les intérêts des patrons contre l'accroissement de conscience et les luttes autonomes des exploités. »¹²²¹

Nous l'avons dit, la loi Reale inaugure une saison de modifications législatives motivées par un régime d'urgence, période d'évolution du droit italien évidemment basée sur la situation interne, mais également motivée par un climat politique international à même de favoriser ce durcissement. Ainsi, dans un contexte où des organisations armées mènent désormais des actions violentes dans un cadre transnational (prises d'otages, attentats, assassinats politiques ou détournements d'avion), une Convention européenne « pour la répression du terrorisme » est adoptée à Strasbourg en 1977.¹²²² Elle prévoit notamment de faciliter les extraditions en cherchant à dépolitiser un certain nombre de délits. Ainsi, « En généralisant la procédure d'extradition, qui est une mesure de nature davantage politique que juridique (ou même judiciaire), deux conséquences principales s'ensuivent : la politisation de la répression au niveau européen et la mise en cause du droit d'asile consacré par la tradition libérale. »¹²²³ Mais la convention de Strasbourg contribue également à brouiller la définition du délit politique, en cherchant à nier cette qualité à tout acte de violence « lorsqu'il a créé un danger collectif pour des personnes »¹²²⁴. La définition est volontairement floue et extensible au gré des situations, ce que pointe notamment l'avocat S. Spazzali dans un article publié dans *L'Espresso* en 1977.¹²²⁵ Cette même année, un décret-loi, adopté le 30 avril et rapidement transformé en loi le mois suivant, introduit la suspension de la durée d'incarcération préventive. Cette mesure trouve notamment sa source de justification dans le procès en cours à Turin des BR qui s'étire dans le temps. Il devient alors nécessaire pour l'État de trouver une manière de légitimer la poursuite de la détention des brigadistes, bien qu'ils n'aient toujours pas été jugés. Si l'article de loi à ce propos précise que cette suspension est valable dans les cas où l'inculpé est soumis à une « observation psychiatrique » ou durant le temps du débat judiciaire, la réalité est rapidement toute autre puisque le flou autour de ce dernier point (le procès peut en effet mettre des années à commencer tant que l'enquête n'est pas close) permet de maintenir des personnes en détention pendant des années avant le début de leur procès.

Si le cadre général est favorable à un accroissement des mesures répressives et à un déploiement de moyens policiers et juridiques exceptionnels, il ne faut pas s'étonner de voir l'Italie

1221 *Idem*.

1222 Françoise Tulkens, « Analyse critique de la Convention européenne pour la répression du terrorisme », in *Déviance et société*. 1979 - Vol.3 - N°3. pp. 229-246.

1223 *Idem*.

1224 « Projet de convention européenne pour la répression du terrorisme », article 2, 1977, disponible en ligne sur : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/090>

1225 Annamaria Rodari, « La rabbia in gabbia », in *L'Espresso*, 1977, pp.74 à 98, disponible en ligne sur : eclap.eu.

accompagner ce mouvement avec de nouvelles dispositions adoptées désormais à un rythme plus soutenu à partir de cette même année 1977. Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est que les lois cherchent désormais à s'attaquer aux droits de la défense. Maria Malatesta résume justement ce passage :

En Italie, ces lois d'urgence, ainsi qu'elles furent qualifiées dans toute l'Europe, ont revêtu un caractère d'exception dans la mesure où elles violaient en plusieurs points des principes énoncés dans la Constitution. [...] En effet, l'année 1977 a marqué un tournant dans la stratégie anti-terroriste : de nouvelles prisons spéciales furent créées, le régime carcéral durci, les garanties dues aux inculpés durant la procédure affaiblies, comme les droits de la défense. [...] Le ministre de la Justice Bonifacio fit une tentative en ce sens en présentant au Sénat, le 7 juillet 1977, un projet de loi sur la profession d'avocat prévoyant la radiation du barreau à la suite de toute condamnation pénale et la suspension illimitée de l'activité professionnelle en cas de mandat d'arrêt. Même sous le régime fasciste on n'était jamais allé jusque-là et le projet de loi fut refusé.¹²²⁶

La proposition de Bonifacio est repoussée, mais ce refus ajourne seulement un débat de plus en plus prégnant : comment agencer les droits de la défense et un cadre juridique normatif tout en souhaitant mettre un terme rapide à une situation jugée instable pour l'ordre ? La réponse donnée est claire : il faut passer outre, afin de favoriser le travail de police et porter des coups aux phénomènes de violence armée. Si, en 1977, la situation n'est pas encore « mûre » pour cela, l'occasion donnée par un événement d'importance majeure en terme de résonance offre au contraire une opportunité pour serrer d'un cran la vis répressive : « Dans le sillage de l'émotion et de l'émoi suscités par le massacre de via Fani et par l'enlèvement d'Aldo Moro, le gouvernement proclama à cinq jours de distance du guet-apens le d.l. 21 mars 1978 n°59, converti ensuite avec de sensibles modifications en loi du 18 mai 1978 n°191. »¹²²⁷ Le décret-loi introduit déjà la possibilité pour les forces de police d'interroger une personne arrêtée sans la présence de son avocat. Cela ouvre la voie à un régime de suspicion sur ce qui peut survenir lors de ces moments, mais aussi sur la valeur de potentiels aveux ou informations obtenus dans ce cadre. Nous trouvons également des traces claires de l'affaire Moro dans les modifications législatives introduites comme le délit de « séquestration de personne dans un but de terrorisme ou de subversion » (article 289-bis), qui fait émerger le profil du dissocié et la possibilité d'obtenir une réduction de peine pour celui qui œuvre afin de libérer une personne séquestrée. Là aussi, l'apparition de cette figure juridique permet tout un jeu de pressions et de chantage possibles compliquant le travail de la défense. L'avocat Guiso, défenseur notamment de Renato Curcio, résume à sa manière l'impact que l'instauration de ces nouvelles lois provoque sur

1226 Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.86.

1227 Vittorio Grevi, « Sistema penale e leggi dell'emergenza : la risposta legislativa al terrorismo » in Gianfranco Pasquino (a cura di), *La prova delle armi*, Il Mulino, Bologna, 1984, p.34

l'ensemble de la population, et ce que cela révèle sur la nature du pouvoir en place :

En réalité la norme qui introduit, dans sa formulation confuse et contradictoire, l'exclusion du défenseur de l'interrogatoire de l'arrêté face à la police judiciaire, les nouvelles formes sur les interceptions téléphoniques et sur la modification des institutions processuelles qui investissent la sphère de liberté du citoyen, l'amplification des pouvoirs conférés à la Police, révèlent la tendance en acte à affronter les phénomènes de contestation et d'opposition à travers des lois anti-démocratiques et anti-constitutionnelles. Avec la promulgation de ces lois se réduisent, en réalité, les espaces de liberté de tous les citoyens et toutes les formes d'opposition politique non canalisées à l'intérieur des modèles institutionnels sont touchées.¹²²⁸

Mais le durcissement législatif adopté par le gouvernement ne s'arrête pas avec cette loi de 1978. À la fin de l'année suivante, un nouveau décret – qui devient loi début 1980 – introduit encore de nouvelles dispositions établissant notamment un nouveau délit, celui de terrorisme (art. 3), ou érige une nouvelle figure juridique en complément de celle du dissocié : le *pentito* (que l'on traduit généralement en français par « repenti »). En tant que « collaborateur de justice », il peut obtenir divers avantages en échange d'informations importantes révélées sur le compte de son organisation (noms, caches, rôles pendant des actions armées ou au sein de la structure, etc). Nous laissons le sociologue Devi Sacchetto et Gianni Sbrogio détailler la teneur de ce nouvel appareil législatif :

Le 15 décembre 1979, le gouvernement Cossiga édicte, avec la bénédiction du PCI, le décret-loi n°625 « Mesures exceptionnelles pour l'ordre public » qui deviendra la loi n°15, le 6 février 1980. Elle prévoit que, pour les délits de terrorisme, les peines seront augmentées de moitié et la liberté provisoire supprimée. Apparaît en outre le « témoin de sa majesté » : le repenti qui, lui, peut compter sur une peine réduite de moitié, ne voit pas sa condamnation aggravée pour faits de terrorisme et jouit de la liberté provisoire. La loi crée un nouveau délit, dit « d'association subversive ayant pour but le terrorisme » (art. 270 bis), accompagné d'une majoration des peines. De plus, la garde à vue est rendue plus facile pour les « individus suspectés de vouloir commettre un délit », et elle peut durer jusqu'à 96 heures. La police peut effectuer des perquisitions sans le mandat d'un magistrat. Pour les délits de terrorisme, l'incarcération préventive est augmentée d'un tiers à chaque étape de la procédure, ce qui peut aboutir à un total allant jusqu'à 10 ans et 8 mois. De plus, la loi établit que les nouvelles normes d'incarcération préventive seront appliquées aussi aux procédures en cours.¹²²⁹

Une des ambiguïtés de l'évolution de la législation pénale italienne tout au long des années 1970 réside dans le fait qu'il n'y a pas eu l'établissement d'un état d'exception total, impliquant une suspension complète du droit ordinaire, l'instauration de tribunaux spéciaux (militaires par exemple) et la présence de forces armées pour remplacer le travail de police. Nous nous accordons plutôt avec

1228Giannino Guiso, *La condanna di Aldo Moro. op cit.*, p.88.

1229Devi Sacchetto et Gianni Sbrogio, *op cit*, p.164

l'ancien activiste Paolo Persichetti, lorsqu'il note que l'État italien

a dénaturé, déformé, altéré le droit pénal, camouflant savamment l'exception et la rendant ainsi permanente, à travers des dérogations, de nouveaux délits, des circonstances aggravantes spéciales, des alourdissements de peine, une reformulation des critères d'établissement de la preuve (la parole des repentis), un allongement démesuré de la détention préventive, des procédures exceptionnelles et des pratiques informelles.¹²³⁰

Tout l'appareil législatif imposé dans ces années est tendu vers un objectif principal : donner un cadre légal pour s'opposer à la radicalisation des phénomènes de contestation politique. Cela rejoint alors le constat dressé par Vanessa Codaccioni lorsqu'elle dit que « Toutes [les juridictions d'exception] ont eu néanmoins ce point commun d'avoir pour mission, dans un contexte de forte conflictualité politique et sociale, de punir des ennemis désignés par les gouvernements ou plus directement par le chef de l'État. »¹²³¹ Il est néanmoins notable qu'au sein de cette altération du droit, certains fondamentaux juridiques ont été fortement touchés ; comme le dit l'avocat Saverio Senese : « De cette masse obscure et confuse de normes le droit à la défense et le droit de défense sont sortis notablement vidés. »¹²³²

Cette dimension est justement importante à saisir pour la suite de cette étude. Nous touchons ici à un point sensible au croisement du droit et des fondamentaux démocratiques. L'article 24 de la Constitution italienne affirme en effet que « la défense est un droit inviolable à chaque état et grade de la procédure » ; cela garantit le droit à la défense pour n'importe quel citoyen. En affaiblissant cet aspect par des biais différents (introduction de figures troubles dont la parole fait acte de preuve, modification des conditions de garde-à-vue, d'interrogatoires – dont l'avocat peut être exclu – et de perquisitions, etc), l'objectif est évidemment de mettre le “suspect” dans des conditions à même de favoriser des aveux, fussent-ils potentiellement faux ou sans autre élément de preuve. Mais il y a, par contre-coup, un autre personnage qui voit son travail et sa fonction entravés et gênés : l'avocat qui ne serait pas complaisant avec la partie publique. C'est cette analyse que l'on retrouve dans les paroles de Piscopo : « Ce que le pouvoir veut éliminer est la figure de l'avocat défenseur de confiance, d'une certaine manière « aligné », non disponible à collaborer avec l'accusation. »¹²³³ C'est ce que nous entendons lorsque nous parlons d'un processus de “germanisation”, c'est-à-dire non seulement une modification des cadres juridiques et carcéraux, mais aussi la tentative de mettre hors-jeu tout ce qui ressemblerait à une figure potentiellement « gênante », comme l'avocat-militant. Car lorsque ce dernier se met à retourner les armes et les outils critiques à sa disposition contre le

1230 Paolo Persichetti, *Exil et châtement. Coulisses d'une extradition*, Textuel, Paris, 2005, p.89.

1231 Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions, 2015, p.7.

1232 Saverio Senese, *Il delitto di difesa*, Naples, Collettivo editoriale LIBRI NO, 1985, p.52.

1233 Paolo Finzi, « Avvocati nel mirino. Intervista a Francesco Piscopo » in A, rivista anarchica, n°91, aprile 1981.

système dont il est le produit, il se fait traître aux yeux du régime – ou *infracteur* pour le dire avec Foucault : « Pire qu'un ennemi, même, car c'est de l'intérieur de la société qu'il lui porte ses coups – un traître. »¹²³⁴

C. 1975 – 1977 – 1980 : le SR sous enquête

Il existe un lien évident et direct entre l'évolution de la législation pénale liée aux activités politiques et l'histoire du *Soccorso rosso*. La seconde moitié des années 1970 est en effet marquée, comme nous venons de le voir, par un durcissement de la loi, mais également, en parallèle, par une série d'attaques portées à l'encontre des groupes et organisations politiques révolutionnaires. Parmi ces dernières, le SR n'échappe pas à ce mouvement général, ce qui contribue à modifier en profondeur son activité. La formation organisée la plus importante de soutien aux victimes de la répression devient à son tour la cible des enquêtes policières et des investigations judiciaires. Le basculement n'est pas anodin, car il reconfigure tout un rapport à l'action politique. Mais il s'insère surtout dans un contexte plus général d'offensive contre-insurrectionnelle déployée par l'État italien pour enrayer les dynamiques subversives et affaiblir ce que l'on appelle désormais communément le « Mouvement ». Au sein du SR, la composante des avocats est la plus fortement touchée par les mesures et les enquêtes menées par les corps de police ; ils sont l'objet d'accusations qui « visent aussi bien leur fonction de défenseur, exercée en faveur des organisations subversives auxquelles appartenaient leurs clients, que le fait d'avoir joué en leur sein un rôle de premier plan »¹²³⁵. Il s'agit alors de la fin d'une forme d'immunité de ce corps professionnel qui, bien que n'étant pas sanctionnée par une expression formelle dans le droit et la législation, représentait un état de fait profondément ancré. L'époque que nous étudions marque donc un véritable retournement à l'égard de ce fonctionnement informel : l'avocat n'est plus seulement l'objet de soupçons, mais peut devenir lui-même sujet à des poursuites pénales, des arrestations et des incarcérations. « C'est la chute d'un autre tabou de l'État de droit »¹²³⁶.

Le SR doit donc composer avec une nouvelle situation : ses activités sont considérées comme suspectes et méritent d'être observées de près, notamment la figure de l'avocat-militant hostile au tribunal, qui continue à défendre les militants des groupes clandestins armés. Selon les mots de Senese, « La fonction du défenseur actif, combatif, non complice avec l'accusation est devenue en soi suspecte. La presse et les mass-media en général ont accompagné la tendance »¹²³⁷. Justement,

1234 Michel Foucault, *Surveiller et punir*, NRF, Paris, 1975, p.92

1235 Maria Malatesta, « Défenses politiques », *op cit*, p.95.

1236 *Ibid*, p.7.

1237 Saverio Senese, *op cit*, p.142.

cette suspicion rampante, que nous avons vu s'amorcer dans les années précédentes, trouve une caisse de résonance dans les médias de manière générale, mais aussi et de manière particulière dans la presse liée à la gauche communiste traditionnelle. Il y a tout un jeu de confusion volontairement entretenu mis en place à propos du fait de défendre les membres des groupes armés : s'ils font le choix d'assurer la défense légale de révolutionnaires qui prennent les armes, et qu'eux-mêmes se définissent comme révolutionnaires, alors ils font partie des organisations clandestines. Il suffit de lire un extrait d'un article du *Paese Sera* du 15 décembre 1976 qui évoque les avocats-militants pour se rendre compte qu'il ne s'agit pas là d'une présentation caricaturale de notre part : « Quand on écoute leurs déclarations [...] il est licite de se demander avec quels actes de complicité ceux-ci défendent leurs clients. »¹²³⁸ Là où nous ne verrions que sophisme et raisonnement burlesque, de véritables opérations judiciaires et policières prennent leur source et entraînent des conséquences pesantes et parfois dramatiques.

Les avocats sont donc placés dans l'œil du cyclone. Le SR est constamment en toile de fond puisque « parmi les quinze avocats soumis à des mesures judiciaires entre 1974 et 1982, seul Mario Cavaliere n'avait pas adhéré au Secours rouge. »¹²³⁹ Toutefois, il n'y a pas une intervention franche et nette de l'État vis-à-vis du réseau de soutien aux prisonniers (comme une tentative de dissolution de l'organisation), mais plutôt une succession d'opérations, rendues à chaque fois possibles au gré de l'évolution du contexte général, de la législation et du niveau du rapport de force. Au fil du temps, une forme de permissivité semble apparaître à l'égard de ces menées policières, et la réaction de la part des spécialistes du droit, des forces de gauche ou du mouvement révolutionnaire sont au contraire de plus en plus faibles, voire presque inexistantes. Il nous semble alors que pour comprendre les gestes punitifs de l'État contre le SR, il faut découper la seconde moitié des années 1970 en trois phases distinctes, faisant à chaque fois monter le niveau de l'affrontement, et qui laissent entrevoir une intervention également sur le terrain même du droit. Senese le note quand il suggère qu'« en inculquant certains avocats de délits liés au phénomène suspect, en commençant donc à les frapper aussi sur le plan processuel, on cherchait à faire apparaître comme illicite leur activité professionnelle et à créer de cette manière les prémisses justificatives pour une restriction ultérieure des domaines d'intervention du défenseur. »¹²⁴⁰

1. 1975 : premières secousses

Le premier coup de semonce porté contre un avocat, qui est aussi une figure de proue du SR,

1238 *Ibid*, p.76.

1239 Maria Malatesta, « Défenses politiques », *op cit*, p.90.

1240 Saverio Senese, *op cit*, p.29

pour des faits en lien avec la lutte armée survient le 21 Novembre 1975. Il s'agit de la première arrestation de Sergio Spazzali, en compagnie de Giuseppe Salvati (militant du PdUP et ouvrier à la 3M à Milan), Walter Abbondanza (membre de Lotta Continua), et des allemands Petra Krause et Daniel von Ard, sur ordre du juge Cioffi de Varèse. Les accusations sont assez graves, puisqu'elles concernent l'introduction de matériel de guerre volé en Suisse sur le territoire italien afin d'armer les groupes clandestins. Le mandat d'arrêt suspecte, en effet, les inculpés d'avoir fait passer à Dumenza, dans la nuit du 17 au 18 novembre 1974, des mines antipersonnel et des explosifs anti-char. L'avocat est incarcéré à la prison de San Vittore à Milan.

Cette incarcération est notamment marquée par un épisode particulièrement brutal : l'agression à coups de couteau des camarades de cellule de Spazzali (celui-ci n'y échappe que par hasard puisqu'il est à la douche à ce moment-là, cf. Portrait politique II). Cet événement nous permet néanmoins de constater que ce dernier n'est pas isolé, malgré l'enfermement, puisque son organisation réagit immédiatement : une conférence de presse organisée à la Palazzina Liberty dénonce, selon le terme consacré, une « provocation ». Le ton est le même pour le secrétariat national du SR qui, depuis Rome, parle également d'une « très grave provocation mise en acte » et annonce son « engagement de mobilisation pour obtenir la libération immédiate des camarades »¹²⁴¹. Les sections milanaïses du SRM publient également un communiqué commun afin de repousser la version officielle d'un « règlement de comptes » entre détenus pour insister sur les points obscurs de l'histoire, le rôle (voire la complicité) des gardiens et de l'institution carcérale. Surtout, le texte cherche à extraire cet épisode du cas particulier, pour le relier à un contexte bien plus large : « Cette action criminelle, qui vise à l'élimination physique des camarades révolutionnaires à l'intérieur et en dehors de la prison, rentre dans le projet répressif global qui s'articule, d'une part, dans les corps spéciaux anti-guérilla (CC, Sid, antiterrorisme) et dans cette partie de la magistrature qui s'est le plus distinguée dans l'action répressive contre le mouvement de classe [...]. »¹²⁴² Dans un autre texte, le SRM et la section italienne du Comité international pour la défense des détenus politiques en Europe (ComInt) voient une concordance entre son arrestation et la trajectoire personnelle de Spazzali, qui survient « en effet – à plus d'un an des faits présumés contestés – justement au moment où il avait repris son activité d'avocat en s'impliquant activement pour la défense et l'assistance en prison des camarades détenus pour des délits politiques et des détenus communs qui ont mûri en prison leur conscience politique. Le camarade Spazzali était particulièrement impliqué dans la contre-information sur les prisonniers politiques [...]. »¹²⁴³

1241« Arrestati a Milano Sergio Spazzali e Giuseppe Salvati » in Lotta continua, 23-24 novembre 1975.

1242Soccorso Rosso Militante, « Comunicato », Milan, 26 janvier 1976, disponible en ligne sur : eclap.eu.

1243Soccorso Rosso Militante, Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa – Sezione Italiana, « Difendere i compagni è reato ! », Milan, 22 novembre 1975, in Centro Studi Gobetti, Fondo Marcello Vitale, subfondo Gobetti.

Au final, les accusations sont friables, Salvati et Spazzali sont libérés le 15 avril 1976, cinq mois après leur entrée en prison. La liberté est provisoire, en attendant que la cour de cassation décide du juge habilité territorialement à s'occuper de cette affaire, mais cette libération nous dit deux choses : d'une part, il semble que l'accusation n'est pas si sûre d'elle si elle autorise la libération de personnes accusées de transport d'armes ; de l'autre, le fait que cette libération ne soit que conditionnelle laisse un couperet au-dessus de la tête des militants et de certains avocats : le soupçon s'insinue d'une activité aux marges de la légalité. Le verdict ne tombe que plusieurs années après, le 4 décembre 1979, quand le tribunal de Varèse condamne Spazzali à une peine de sept ans de réclusion, considérant l'avocat coupable du transport d'armes et d'explosifs. Il faut dire qu'entre-temps, le climat politique s'est particulièrement durci.

Si nous avons fait le choix de mettre en avant brièvement cet épisode, c'est pour sa valeur de saut qualitatif par rapport aux tentatives d'inculpation précédentes concernant les avocats du SR (hormis Lazagna). Spazzali est une figure éminente dans l'organisation, reconnue pour son investissement, qui possède une trajectoire particulière puisqu'il revient dans l'univers du droit pour des raisons militantes, afin de défendre spécifiquement les inculpés de délits politiques. De plus, cette histoire a la particularité de ne pas faire un lien direct avec les BR comme c'était le cas pour les autres défenseurs (Costa, Lazagna, Di Giovanni), mais avec une violence politique diffuse. L'incarcération de Spazzali fait figure de « test » dans l'évolution du phénomène répressif à l'encontre des intellectuels du SR et des organismes politiques autonomes. Il faut en effet sûrement mettre en lien cette arrestation avec un contexte un peu plus large dont le réquisitoire du procureur Caccia, fondé sur un rapport de police du noyau spécial de police judiciaire daté de mars 1975, est révélateur :

Il convient de souligner que l'expérience enseigne que dans les procès pour délits politiques l'assistance est en général confiée à des défenseurs « politiques », qui partagent au moins la ligne de fond de leurs assistés. Le corollaire d'un tel principe a été dans les dernières années la création du « Soccorso Rosso », une sorte d'organisation d'avocats (et aussi de non avocats) ayant pour devoir déclaré celui d'assumer la défense légale des inculpés de délits politiques (objectivement et subjectivement) commis par des militants de l'aire de la gauche extraparlamentaire. [...] les exigences de la défense technique sont subordonnées à celle de la défense politique. [...] Le comportement de certains avocats est tel qu'il n'est pas hors de propos de soupçonner que ceux-ci se soient prêtés à faire le lien entre les inculpés enfermés et leurs complices libres, pas seulement pour une simple transmission de nouvelles et d'écrits... Des comportements semblables peuvent facilement aller au-delà de la défense légale licite et tomber dans une pure et simple complicité.¹²⁴⁴

1244Aldo Bottini, Gabriella Buora, etc (a cura di), *op cit*, p.25.

Le procureur Caccia poursuit en réalité un double but : afin de poursuivre les BR et montrer leur importance au sein de l'aire révolutionnaire, il doit prouver qu'elles possèdent des liens et des ramifications auprès d'autres groupes tels que le SR. Celui-ci est alors vu comme un « service », et non comme un organisme politique possédant sa spécificité et son autonomie propre. Surtout, il est lourdement suggéré que l'activité à laquelle se livrent ses avocats relève plus de la complicité que de la défense légale. Les BR posséderaient donc une forme de centralité par rapport aux autres groupes politiques qui leur seraient liés en fonction de leurs apports particuliers. C'est ainsi que le rapport de Caccia précise également : « Les amitiés ou les connivences, relevables par de nombreux indices [...] ; le choix de pratiquement tous les défenseurs – et l'acceptation de leur part – au sein de l'organisation du « Soccorso rosso » créé afin d'assurer l'assistance légale aux membres de la gauche extrême ; tout porte [...] à une acceptation des BR dans le milieu du soi-disant « mouvement ». »¹²⁴⁵ L'opération qui se met en place contribue donc à mettre sur un plan commun la lutte armée et des organismes de défense légale comme le SR, ce qui renforce la suspicion à l'égard de ce dernier et ouvre la voie à d'autres formes d'intervention policières et judiciaires.

2. 1977 : l'époque des théorèmes

1977, dans l'historiographie de la période, c'est évidemment l'année d'un durcissement de la conflictualité politique. Il s'agit d'un contexte de reprise des hostilités sociales dans les grandes villes italiennes. Le mouvement de l'Autonomie explose, partant des universités à la fin de l'année 1976 et se propageant dans les rues des grandes métropoles ; des manifestations très violentes ont lieu à Rome, Bologne, Milan, Turin ou Naples. Dans le même temps, les actions armées menées par les groupes clandestins se multiplient. La police et la magistrature adoptent une nouvelle stratégie pour contenir l'affrontement et affaiblir le mouvement révolutionnaire. Désormais, les « marges » du mouvement sont attaquées, c'est-à-dire aussi bien les moyens de communication et le secteur de la contre-information (revues, radios, édition) que les groupes légaux de soutien aux militants arrêtés et aux prisonniers politiques. C'est dans cette optique qu'il faut lire le printemps 1977 du SR et la vague d'arrestations qui touche certains de ses membres.

Le 3 mai 1977, l'avocat napolitain Saverio Senese est perquisitionné à son bureau et arrêté. Le dossier de l'instruction sur les NAP dont il s'occupe (ainsi que des tracts de ces derniers) est saisi et emporté par la police. Senese choisit alors pour sa défense les avocats Giuliano Spazzali et

¹²⁴⁵Giannino Guiso, Aldo Bonomi, Franco Tommei [a cura di], *Criminalizzazione della lotta di classe*, Bertani editore, Verone, 1975, p.376

Giuseppe Mattina – tous deux du SR. Le même jour, l'avocat Lo Giudice de Cosenza – lui aussi membre du SR de Naples et particulièrement investi sur la répression à l'encontre des luttes sur l'auto-réduction de factures, sur le logement, ou celles menées par les chômeurs – subit une perquisition. Dans les deux cas, l'accusation est de « constitution de bande armée ». L'action de la police se fonde sur une série de documents, probablement chiffrés à l'origine, écrits par des membres incarcérés des NAP, dans lesquels seraient notamment émis des jugements ou avis sur certains avocats afin d'évaluer le niveau de confiance envers ces derniers. L'un de ces papiers mentionnerait, dans des termes d'ailleurs peu flatteurs, l'avocat napolitain. Pour les enquêteurs, c'est une « preuve » d'une activité au sein de l'organisation armée et d'une relation allant au-delà de la défense légale, en suggérant une camaraderie plus prononcée. Senese se défend en mettant en avant l'absurdité de devoir répondre à des commentaires faits sur lui et sur lesquels il n'a aucune prise, ainsi que le fait que son travail d'avocat est *gênant* pour le pouvoir et que c'est là que se trouve la raison profonde de son arrestation :

C'est une provocation orchestrée à mon égard. [...] Mon incrimination tend à culpabiliser une activité licite, mais retenue comme étant inopportune et gênante ; pour cela on va à la chasse de quelque chose qui puisse *juridiquement* justifier mon incarcération. Depuis trop d'années l'exercice de la profession juridique me permet de dénoncer et démasquer la violence des hommes insérés avec des postes de responsabilité dans les institutions de l'État.¹²⁴⁶

La gauche extraparlamentaire y voit une attaque ciblée, dirigée contre les droits à la défense, et particulièrement contre une forme de défense peu complaisante envers les autorités. C'est en tout cas l'avis de LC qui fait immédiatement le parallèle avec la situation allemande : « La chasse déchaînée en Allemagne contre les avocats des inculpés politiques est en train de faire des prosélytes et maintenant on passe à la phase exécutive pour déclarer, dans les faits, illégale la défense judiciaire de ceux qui s'opposent au pouvoir. »¹²⁴⁷ C'est donc un certain type d'avocats qui sont visés par cette offensive, cette « représaille » selon les mots de *Lotta continua* : ceux-là mêmes qui ont travaillé à « démasquer les provocations et les coups montés judiciaires »¹²⁴⁸. La réponse du SR, pour sa part, ne se fait que peu attendre, puisqu'une dizaine de jours après l'arrestation, la section de Milan publie un communiqué dans le journal « *Lotta continua* » pour apporter son soutien à l'avocat napolitain, mais aussi pour en donner une lecture politique et re-contextualisée à une échelle européenne :

L'arrestation de l'avocat Saverio Senese du Soccorso rosso napolitain est un fait d'une monstruosité sans précédent qui s'insère parfaitement dans l'escalade de la répression dans notre

1246 Sezione napoletana del Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa (a cura della), *op cit*, p.138.

1247 « Arrestato il compagno Senese perché è un avvocato » in *Lotta continua*, 4 mai 1977.

1248 *Idem*.

pays, à l'intérieur d'un projet européen guidé par l'Allemagne Fédérale.

Comme déjà les avocats allemands défenseurs de la Fraction Armée Rouge, accusés et arrêtés de manière réitérée avec l'accusation de connivence avec leurs assistés, l'avocat Saverio Senese a été arrêté sous l'accusation de connivence avec ses clients appartenant aux Noyaux armés prolétaires. Comme en Allemagne occidentale, même en Italie on pond des lois spéciales par décret-loi (comme le décret actuel sur la prolongation de la détention préventive) destinées à abolir le droit à la défense et à instaurer des instructions et des simulacres de procès qui recouvrent superficiellement les décisions du pouvoir politique de frapper à fond toute « dissidence » de gauche.

Ces événements sont contemporains à une campagne de presse contre les défenseurs démocratiques qui s'est étendue depuis l'Allemagne à l'Italie et à la Suisse où ces jours-ci l'avocat Bernard Rambert du Secours rouge de Zurich est l'objet d'une violente campagne de presse.

Une mobilisation du mouvement de classe et de l'opinion démocratique est indispensable pour défendre les modestes espaces de liberté qui sont encore ouverts et que la réaction tend rapidement à fermer pour préparer le terrain d'une version du compromis historique qui fasse payer le plus haut prix possible aux forces de gauche.

La bataille pour la libération du camarade Saverio Senese est une part essentielle de cette mobilisation.¹²⁴⁹

L'intérêt de ce communiqué est de replacer l'arrestation de Senese dans un cadre large : évolution de la législation, contexte européen, cas similaires en RFA et en Suisse, rôle des médias dans une offensive à l'encontre des avocats. La volonté est claire de sortir ce cas du particulier pour le remettre dans une situation qui se généralise. Surtout, le lien est établi entre compromis historique et involution législative. La section napolitaine du ComInt réagit également vivement à cette arrestation. Pour elle, c'est une manière d'envisager le métier d'avocat qui est ici attaquée, une politisation et une conception alternative de l'exercice du droit qui est criminalisée après avoir repoussé dans les marges et considéré

avec suspicion, jusqu'à l'incrimination, l'avocat qui « tutoie » son assisté ; qui se préoccupe moins des honoraires et plus des conditions de vie en prison ; qui étudie avec lui le procès au lieu de vanter une absolue suprématie de la « science » ; qui reçoit sans rendez-vous ; qui tient les « contacts » (mot très dangereux) avec la réalité sociale qui l'a produit ; qui, en partant du cas spécifique, ose intervenir sur des questions générales, en transformant les faits singuliers en un « exemple » à universaliser sur plusieurs plans.¹²⁵⁰

Senese sort de prison le 28 juillet en raison de conditions de santé qui se sont aggravées, mais il n'est jugé que deux ans plus tard. En mai 1979 se déroule son procès au cours duquel il est jugé

1249« Comunicato del Soccorso rosso di Milano » in *Lotta continua*, 13 mai 1977.

1250Sezione napoletana del Comitato internazionale per la difesa dei detenuti politici in Europa (a cura della), *op cit*, p.144-145.

dans une configuration grotesque, puisqu'il est en même temps avocat d'une nappiste qui n'a pas révoqué son mandat de confiance. Si le procureur demande un non-lieu pour insuffisance de preuves, la cour d'assises le condamne à quatre ans de réclusion pour participation à bande armée.

Pourtant, l'arrestation de Senese n'est que le prologue à un vaste coup de filet qui frappe le *Soccorso rosso* et l'autonomie ouvrière : moins de 10 jours plus tard, le 12 mai 1977, une grande opération répressive a lieu. Près de 60 perquisitions, 25 mandats d'arrêt dont 11 qui se transforment en arrestations dans plusieurs villes comme Milan, Bologne et Bergame. Parmi les personnes arrêtées, nous retrouvons notamment certains avocats milanais du SR : Sergio Spazzali et Capelli. Le premier est accusé de faire partie du SR milanais, le second de l'Autonomie ouvrière, et les deux de connivence. Dans les chefs d'accusation, nous en retrouvons un lié en particulier à la criminalisation de la défense politique : « Pour avoir assumé la défense de détenus des associations précitées, mais en réalité en en coordonnant l'activité-même, [...] » ; mais aussi le fait d'avoir participé à des « Associations qui professent la dictature du prolétariat et le subvertissement des institutions ». Globalement, les avocats sont suspectés de gêner le bon déroulement de certaines enquêtes, de contribuer à faire disparaître des preuves, de prévenir les présumés complices ou les organisations clandestines de possibles perquisitions ou arrestations, etc. Formulé dans un langage juridique, ils sont accusés de fournir aux prisonniers dont ils s'occupent « une assistance légale assidue dans le but d'entraver le travail de la justice et de défendre non pas leur innocence, mais de soutenir leurs actes ». Il s'agit là de l'un des points les plus intéressants dans ce que cela dévoile en terme d'impact sur les professionnels du droit : « Le principe selon lequel l'exercice de la défense représente un obstacle à la justice est un peu hardi : la distinction entre « défendre l'innocence » et « soutenir l'acte » sonne de manière plutôt obscure. »¹²⁵¹

Les motifs d'inculpation sont donc soit assez graves (notamment sur le fait de « coordonner » les actions menées par des groupes armés), soit relativement flous, mais permettent le placement en détention préventive des arrêtés. Parmi les arrêtés du 12 mai, en plus de Spazzali, Maria Benati, Paola Graffi, Adriano Colombo, Marcello Capuano et Giovanni Morlacchi sont accusés de faire partie du SR milanais. Le livre publié par ce dernier, *Non bastano le galere per tenerci chiusi*, paru l'année précédente, figure parmi les pièces à charge contre les suspects. C'est un élément intéressant et important car, en plus de chercher à criminaliser un écrit, il s'avère qu'une plainte avait déjà été déposée à l'encontre de ce livre en janvier 1977, mais le Parquet avait alors décidé de ne pas donner de suite : « retenu que dans le fait on ne décèle pas de délit, s'agissant de documents, lettres et dénonciations sur plusieurs prisons italiennes, dont la publication constitue un exercice du droit de

1251 Aldo Bottini, Gabriella Buora, etc (a cura di), *op cit*, p.58.

chronique et de critique de l'institution carcérale [...]. »¹²⁵² Ce qui est retenu à charge est donc en partie constitué par un fait qui n'est pourtant pas considéré comme un délit par le Parquet même. Au-delà de la dimension paradoxale d'une accusation fondée sur une multitude de sophismes, il semble que la validation de mandats d'arrêts semblables est rendue possible par un climat politique qui se modifie et se durcit à l'encontre d'une frange d'intellectuels soupçonnée de connivence et de proximité avec la violence politique. Désormais, des arrestations sont rendues possibles alors qu'elles reposent en partie sur une inversion de la charge de la preuve.

L'accusation se fonde donc sur des éléments à charge assez faibles, ainsi que sur la parole d'un détenu de droit commun, Piccariello. Ce dernier, en prison depuis de nombreuses années, avait pris contact avec le SR et se retourne contre les avocats qui étaient venus le voir, déposant aux carabinieri plusieurs accusations, dont celles d'incitation à l'évasion et de la mise en place d'un réseau d'accueil pour sa cavale. Il accuse aussi Capelli de transmettre des informations confidentielles à l'un de ses clients, Giovanni Pancino, inculpé pour association subversive. Franca Rame raconte un scénario complètement différent dans une interview donnée peu après les arrestations, à savoir que Piccariello était venu trouver le SR lors d'une permission pour ne pas rentrer en prison et qu'il avait cambriolé et menacé Adriano Colombo de Bologne. Ce dernier avait notamment porté plainte auprès de la police ; les autres militants lui avaient conseillé de retourner en prison à la fin des permissions.¹²⁵³ Pour l'actrice, le fond de l'histoire est clair : il s'agit d'un coup monté par un « provocateur » pour mettre en difficulté l'organisation et le travail qu'elle mène.

Quoi qu'il en soit, les éléments fournis par Piccariello constituent bien la matière principale justifiant les arrestations du 12 mai et l'enquête menée pendant plusieurs mois par le procureur de la République de Milan, Luigi De Liguori (d'ailleurs membre de Magistratura democratica et proche du PCI). Pour ce dernier, il y aurait eu au sein du SR de Milan « une fracture suivie par un saut qualitatif d'un de ses secteurs, au sens où certains ont géré l'organisation d'une certaine manière à l'insu des autres. »¹²⁵⁴ Cela signifie, en clair, qu'une sous-organisation plus clandestine et fondée à des fins illégales existerait, dont feraient partie la plupart des personnes concernées par les arrestations. Pourtant, le procureur qui affirme posséder des « preuves suffisantes »¹²⁵⁵ semble avoir du mal à saisir la réalité mouvante des organisations politiques, en premier lieu du SR, notamment en opérant plusieurs confusions entre celui-ci et le *Soccorso Rosso milanese* que nous avons déjà évoqué. Il pense notamment que Franca Rame et les avocats font partie de ce dernier. L'opération de police contre le groupe de défense des prisonniers se fonde donc principalement sur des

1252 Comitato per la scarcerazione di Sergio Spazzali [et ali], *op cit*, p.22.

1253 « Franca Rame dice « è la montatura di un provocatore » » in <http://www.archivio.francarame.it/>

1254 « Da quattro mesi, dice il magistrato, raccogliero prove su Soccorso Rosso », *Il Giorno*, 13 mai 1977, p.3.

1255 *Idem*.

suppositions et des hypothèses qui manquent de fondement concrets. Quand un journaliste demande à De Liguori de justifier l'absence de preuve dans les mandats d'arrêt, la réponse pourrait prêter à sourire : « C'est comme si elles y étaient avec toute la liste de chefs d'inculpation, les motivations et les appréciations qui y sont contenues. »¹²⁵⁶ Le vide d'une telle réponse sur le plan du droit (en plus de celui de la logique) illustre surtout le fait que l'accusation ne repose pas sur un socle solide. Pour une commentatrice politique avertie comme Camilla Cederna, il faut donc élargir la focale pour comprendre les raisons réelles qui portent à l'opération du 12 mai 1977 : la proximité temporelle avec la volonté d'éliminer les avocats de confiance avant l'ouverture du procès des brigadistes Curcio et Mantovani qui doit se tenir à Milan le 15 juin suivant, et la volonté d'« éliminer chaque opposition à gauche du PCI »¹²⁵⁷. Le comité de soutien constitué en réaction aux incarcérations résume, selon lui, le cœur du problème : « Nous sommes au point où les communistes sont incarcérés non pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont. »¹²⁵⁸

Les avocats du SR prennent largement la parole pour dénoncer ce qui est arrivé à leurs confrères et camarades, comme Giovanna Lombardi de Rome : « Selon nous, ces arrestations ne sont rien d'autre qu'une menace. Il y en a qui veulent que nous renoncions à la défense de certains détenus politiques. Spazzali défend les brigadistes. Cappelli défend Petra Krause. « Soccorso rosso » n'aide personne à s'évader. Les prisonniers politiques veulent des défenseurs de confiance pendant la phase carcérale avant le procès. C'est leur unique garantie de sécurité physique. »¹²⁵⁹ Giuliano Spazzali voit, pour sa part, dans l'absence ou l'inconsistance des preuves à charge un révélateur de la tendance en cours : ce ne sont pas des actes particuliers qui sont attaqués, mais bien le fait de participer à des formes d'organisation considérées comme criminelles. L'avocat milanais suggère alors « que l'accusation est justement sur la fonction que tu as exercé, puisque ton activité est publique et connue et qu'il s'agit de frapper cette activité publique. »¹²⁶⁰

Les réactions ne proviennent pas seulement de l'intérieur du SR puisque les arrestations sont dénoncées par des groupes comme celui des avocats socialistes de Milan, inquiets de « voir frappés de manière aussi rigide et grave des collègues impliqués dans la défense des intérêts populaires et du mouvement ouvrier dans de nombreux procès »¹²⁶¹, la « Ligue non violente des détenus » ou encore, de manière peut-être plus surprenante la section milanaise de Md d'où provient pourtant De Liguori. Cette dernière émet rapidement un communiqué dans lequel elle exprime « la

1256Camilla Cederna, « Tempi neri per Soccorso rosso », *L'Espresso*, 22 mai 1977, p.11.

1257*Idem*.

1258Comitato per la scarcerazione di Sergio Spazzali [et ali], *op cit*, p.25.

1259Ulderico Munzi, « Che cos'è Soccorso rosso », *Corriere della sera*, 13-14 mai 1977.

1260Redazione (a cura della), « La Germania è vicina. Intervista all'avvocato Giuliano Spazzali », in A, rivista anarchica, n°57, luglio 1977.

1261Adriano Solazzo, « Documenti, testimonianze e molte fotografie fra le prove raccolte contro Spazzali e Cappelli », *Corriere milanese*, 14 mai 1977, p.12.

préoccupation que la manifestation d'une idéologie politique déterminée puisse être, en soi, considérée comme preuve de concours dans des délits commis par tous les autres qui partagent la même idéologie. »¹²⁶² Au total, tout de même une centaine d'avocats du barreau de Milan réagissent et prennent position publiquement en faveur de Capelli et Spazzali, ainsi que des juristes et avocats allemands. La réaction est essentiellement corporatiste, et reste dans l'ensemble limitée à la gauche révolutionnaire. Celle-ci convoque des assemblées, mais aussi une manifestation le 14 mai à Milan, contre la répression. Paolo Pozzi¹²⁶³ évoque cet événement : « J'arrive piazza Santo Stefano [...]. C'est le lieu de regroupement de la manifestation pour l'arrestation de deux avocats milanais réputés. Deux avocats qui, en plus d'être connus, sont des nôtres et d'ailleurs de tout le mouvement. »¹²⁶⁴ Ce 14 mai est devenu célèbre dans l'iconographie de la période¹²⁶⁵ par la violence des affrontements armés qui éclatent, quand une partie du cortège autonome se sépare des autres pour aller devant la prison de San Vittore où sont notamment incarcérés les avocats. Si les inculpés ne sont pas laissés seuls politiquement face aux poursuites dont ils sont l'objet, il n'empêche que les diverses formes de réaction à ces arrestations sont menées de manière plutôt éclatée, et sur la base de motivations divergentes. Giuliano Spazzali constate la nécessité de rendre la lutte contre la répression toujours plus forte et plus structurée face à la multiplication des attaques contre la gauche révolutionnaire : « Naturellement il y a eu des initiatives prises, des assemblées [...], mais jusqu'à présent il a manqué un centre (non de direction, mais d'*attention* politique) en capacité de promouvoir et coordonner ces initiatives afin de les rendre plus incisives. »¹²⁶⁶

La presse s'empare également du « coup de filet » contre le SR et ce qui est présenté comme un réseau d'évasion. *L'Unità* parle ainsi d'une « opération à sensation » et reste peu critique à l'égard des arrestations, se contentant de remarquer aussi bien pour Senese que pour ceux du 12 mai que les « éléments fournis » restent « vagues »¹²⁶⁷. Si *Lotta continua* présente avant tout les arrêtés comme des « camarades »¹²⁶⁸ en mettant en avant les aires ou les groupes politiques dont ils proviennent, un journal comme le *Corriere della sera* insiste sur l'origine sociale et les professions exercées. Il faut dire que les arrestations illustrent assez bien la composition du SR : enseignant en école primaire, professeur en collège, professeur en institut technique ; à l'image du couple Graffi-Colombo de

1262 *Idem*.

1263 Militant des groupes autonomes, il fait notamment partie de la rédaction du journal *Rosso*.

1264 Paolo Pozzi, *Insurrection*, Paris, Nautilus, 2010, p.167.

1265 Sergio Bianchi (a cura di), *Storia di una foto. Milano, via De Amicis, 14 maggio 1977. La costruzione dell'immagine-icona degli « anni di piombo »*. *Contesti e retroscena*, Roma, DeriveApprodi, 2011.

1266 Redazione (a cura della), « La Germania è vicina. Intervista all'avvocato Giuliano Spazzali », *op cit*.

1267 « Due avvocati arrestati a Milano per « associazione sovversiva ». », *L'Unità*, 13 mai 1977, p.5 ; le même registre se retrouve au lendemain de l'arrestation de Saverio Senese, « Sei arrestati per complicità con i NAP », *L'Unità*, 3 mai 1977, p.1.

1268 « Milano : continua la caccia alle streghe » in *Lotta continua*, 13 mai 1977.

Bologne, où le second est notamment un des principaux animateurs du *circolo La Comune* local et a collaboré à diverses revues littéraires en tant que spécialiste en linguistique. Il n'est ici pas question d'ouvriers ou de clandestins liés à la lutte armée : la focale répressive s'élargit dans un mouvement général parallèle à l'évolution et au durcissement de la législation italienne.

La défense des inculpés tente d'obtenir leur libération en soumettant des instances de mise en liberté auprès du juge, se fondant en partie sur le manque d'éléments à charge (aucun délit n'est rattaché au SR milanais) et, d'autre part, sur la faible crédibilité donnée au seul témoin de l'accusation. Giovanni Picariello est présenté comme « un sujet qui n'est pas digne de foi, déséquilibré, calomniateur. La personnalité et les précédents judiciaires et carcéraux de Giovanni Picariello ne pouvaient pas être inconnus à l'enquêteur et auraient été de toute façon très faciles à vérifier. »¹²⁶⁹ Cappelli, les époux Colombo et trois personnes de Bergame sont remises en liberté au bout d'un mois. Les derniers incarcérés sont relâchés dans l'été, le 29 août. Spazzali passe ainsi plus de 100 jours en détention.¹²⁷⁰ Si l'histoire, sur un plan pénal, traîne dans les années suivantes pour aboutir à un procès au début des années 1980, lors duquel de nombreux chefs d'inculpation sont écartés, l'essentiel n'est peut-être pas là.

La vague d'arrestations de mai 1977 n'est pas un événement anodin dans l'histoire du *Soccorso rosso*, mais aussi dans celle de la période. Nous pouvons y voir le point de départ d'une attaque portée aux sphères intellectuelles proches ou parties prenante du mouvement révolutionnaire de manière plus « massive » qu'auparavant. Nous sortons en effet des cas judiciaires liés à des personnalités particulières (Pio Baldelli, Dario Fo, etc), pour passer à une phase où des groupes ou des aires politiques dans leur ensemble sont visés : dans le cas présent le SR et l'Autonomie. C'est en effet le premier coup de filet « massif » dans les réseaux d'intellectuels proches du « Mouvement », qu'il faut replacer dans un contexte particulièrement répressif à l'encontre de ces derniers, et peut-être même plus largement contre l'aire culturelle liée aux contestations politiques : radios libres, revues, éditeurs, universitaires, etc. La focale policière s'élargit au fil des années et il devient alors judiciairement « légitime » de s'attaquer à ceux qui sont vus comme les penseurs et les soutiens d'arrière-garde des formes d'opposition violentes et/ou armées et des pratiques d'illégalisme politique¹²⁷¹. Surtout, il s'agit d'une des premières mises en pratique de ce que l'on a nommé les

1269 Comitato per la scarcerazione di Sergio Spazzali [et ali], *op cit*, p.27.

1270 « Scarcerato a Milano il gruppo di legali accusato di eversione », *L'Unità*, 30 août 1977, p.5.

1271 Alessandro Stella, ancien militant des groupes autonomes du nord-est, revient d'ailleurs sur ce point dans son livre autobiographique et parle des intellectuels qui « avaient assumé le rôle symbolique de chefs, de théoriciens, de leaders du mouvement révolutionnaire, et par leurs écrits ils avaient sinon influencé (certains livres étaient parfaitement incompréhensibles à la plupart des militants...), du moins offert des arguments de légitimation à la révolte et poussé des ouvriers, des étudiants, des prolétaires à faire la révolution par tous les moyens possibles, au besoin par les armes. », in Alessandro Stella, *Années de rêve et de plomb. Des grèves à la lutte armée (1968-1980)*,

« théorèmes », cette manière de vouloir comprendre les pratiques politiques radicales et révolutionnaires de la part des autorités judiciaires en les enchâssant constamment dans des formes délictuelles. Par exemple, pour rester au printemps 1977, les juges de Bologne cherchent à inculper les animateurs de Radio Alice d'une responsabilité dans les violents affrontements de rue du mois de mars, suite à la mort de l'étudiant Lorusso. Nous retrouvons une mise en application de cette conception dans les arrestations qui touchent le SR : dans l'esprit des magistrats, il ne peut s'agir seulement d'un organisme politique autonome qui défend et soutient les prisonniers, mais il y a forcément une fonction plus ou moins occulte qui se rattache à la violence politique et à la lutte armée (comme organiser des réseaux d'évasion).

En réponse à ce contexte lourd, la question est reprise internationalement, principalement par des intellectuels, dans les mois et semaines qui précèdent le congrès de Bologne contre la répression les 22, 23 et 24 septembre 1977. Partant de France, un « Appel des intellectuels français contre la répression en Italie », signé par des figures telles que Sartre, Foucault, Guattari, Deleuze, Barthes, Sollers et d'autres, marque justement une prise de position forte contre la politique du « compromis historique » menée par le PCI. Il déclenche des polémiques virulentes avec des intellectuels italiens qui y voient une forme d'ingérence politique et intellectuelle et accusent les français de critiquer une situation qu'ils ne comprennent pas. Si ces polémiques ne concernent que peu notre travail, il est intéressant de noter que l'appel, dans la dénonciation de divers épisodes répressifs récents, offre une place à la solidarité avec les avocats et les militants du SR – rangés parmi les « dissidents intellectuels » – et établit un parallèle avec les précédents constatés en Allemagne de l'ouest :

Faut-il rappeler que :

- trois cents militants, parmi lesquels de nombreux ouvriers, sont aujourd'hui en prison en Italie ;
- que leurs défenseurs sont, systématiquement, persécutés : arrestation des avocats Capelli, Senese, Spazzali, et de neuf autres militants du Secours rouge, toute forme de répression qui s'inspirent des méthodes utilisées en Allemagne récemment. [...]

Les soussignés exigent la libération immédiate de tous les militants emprisonnés, l'arrêt des poursuites et des campagnes de diffamation contre le mouvement et ses productions culturelles, proclament la solidarité avec tous les dissidents actuellement inquiétés.¹²⁷²

2 bis. Digression : qu'est-ce qu'un théorème ?

Nous venons d'évoquer une manière nouvelle de poursuivre les individus et les organisations révolutionnaires qui émerge dans la seconde moitié de la décennie et prend la forme de

Marseille, Agone, 2016, p.86.

¹²⁷² Texte complet disponible en français dans Félix Guattari, *La révolution moléculaire*, Les prairies ordinaires, Paris, 2012, pp.150-152.

« théorèmes », c'est-à-dire des séries d'hypothèses (ou d'axiomes) censées fonder des propositions d'ensemble sur des responsabilités collectives à propos de séries de délits à caractère politique. Cela répond à une volonté de la part de certains juges d'arriver à synthétiser l'ensemble des contestations et des gestes radicaux sur un plan unique, au risque de se méprendre et d'ajouter à la confusion entre les différents courants et groupes. Les tentatives d'inculpation reposent alors bien souvent sur le concept de « complicité », particulièrement flou dans sa définition comme dans son usage, mais qui permet par exemple de rendre responsables les membres d'une même organisation (ou d'une même « aire ») pour des délits commis par certains de leurs camarades. C'est l'affirmation d'une « conception de la responsabilité de groupe, [...] par rapport à des faits et des délits déterminés, [qui tend] à juger en bloc des associations, des communautés, des mouvements. »¹²⁷³ Il faut d'ailleurs noter un fait qui n'est pas de faible importance : la place centrale occupée par des juges de gauche ou affiliés au PCI dans l'élaboration de ces théorèmes et dans l'acharnement à démanteler les réseaux de la lutte armée – ainsi que leurs soutiens « intellectuels ». Des magistrats comme Gian Carlo Caselli, Ferdinando Imposimato, Pierluigi Vigna, Luciano Violante se sont définis comme étant en « première ligne » d'une « croisade »¹²⁷⁴ dans la répression des phénomènes subversifs. Pour rester dans un vocabulaire médiéval, relevons les propos d'Ermanno Gallo qui voit « la formation d'un « bras inquisitorial » de l'État, représenté par la magistrature de gauche. Magistrature qui n'était pas toujours organique, dans le sens qu'elle ne se déclarait peut-être pas ouvertement du Parti communiste, mais elle avait des contacts avec le PCI et avec certains magistrats qui avaient mis en prison quelques milliers de personnes. »¹²⁷⁵

Cette manière de frapper des groupes et des organisations politiques en cherchant à les rattacher à la lutte armée atteint sûrement son paroxysme avec le « *caso 7 aprile* », du nom de la date (le 7 avril 1979) du début d'une série d'arrestations d'intellectuels (majoritairement) liés à l'Autonomie ouvrière, qui en sont les principaux théoriciens ou figures de proue (Toni Negri, Piperno, Scalzone, Vesce, Balestrini, etc). Les inculpations reposent essentiellement sur la base d'intuitions et d'hypothèses politiques et ne s'appuient pas sur des preuves autres que des déclarations de repentis.¹²⁷⁶ Les inculpés sont accusés notamment de « constitution et d'organisation de bande armée dans le but de promouvoir l'insurrection armée contre les pouvoirs de l'État, de susciter la guerre civile et de détruire l'État démocratique et ses institutions »¹²⁷⁷. Pourtant,

1273Tullio Grimaldi, *op cit*, p.169-170.

1274*Idem*.

1275Primo Moroni et Konzeptbüro [a cura di], *Le parole e la lotta armata*, *op cit*, p.146.

1276Romano Canosa, *Storia della magistratura. Da Piazza Fontana a Mani Pulite*, Baldini & Castoldi, Milano, 1996, p.92-93.

1277Francesco Leonetti et Enrico Rambaldi (a cura di), *Il dibattito sul processo all'autonomia (aprile 1979-febbraio 1983)*, Milano, Multhipla edizioni, 1983, p.22.

concrètement, ce ne sont pas des actions armées précises qui sont reprochées aux différents arrêtés, mais bien d'avoir joué le rôle de théoriciens de la lutte armée, d'avoir été en quelque sorte les dirigeants occultes du *partito armato* tout au long des années 1970 pilotant ainsi toutes les organisations clandestines et les actes dont celles-ci sont responsables. Ce qui est alors en jeu porte donc sur un débat qui concerne les écrits et les mots – et non les responsabilités matérielles – tenus par ces intellectuels, qui sont effectivement des personnalités de premier plan de l'autonomie ouvrière. Nous assistons alors à une nouvelle phase dans la judiciarisation de l'affrontement politique : ce que l'on appelle communément la liberté de pensée ou la liberté d'expression sont désormais attaquées par les magistrats en charge de l'affaire. Pour le dire rapidement, le problème réside dans le fait que les juges d'instruction n'ont que peu d'éléments à charge à proposer à l'enquête ; comme le dit avec ironie Franco Marrone dans le titre d'un article qu'il consacre à l'affaire dans *il Manifesto*, c'est comme si on rendait Marx « pénalement responsable d'insurrection armée contre l'État français pour le “Manifeste du Parti communiste”, qui anticipa la Commune »¹²⁷⁸.

L'affaire enflamme les débats en Italie, et met en exergue la crise du *garantismo*, l'attaque portée aux droits de la défense ou encore la question largement discutable des incarcérations préventives qui peuvent s'étendre sur plusieurs années sans qu'il n'y ait de procès. Le cas du « 7 avril » met alors en lumière les conséquences de la législation d'urgence instaurée depuis 1975, et renforcée au fil des années : la formulation des chefs d'accusation peut se permettre d'être vague et générique, la charge de la preuve est renversée au détriment des inculpés qui doivent prouver leur innocence, etc. Le travail des avocats de la défense (parmi lesquels nous retrouvons notamment Di Giovanni et Giuliano Spazzali) est rendu particulièrement difficile, notamment puisque les accusés sont poursuivis pour un délit qui n'a pas de précédent dans l'histoire judiciaire italienne : l'insurrection armée contre les pouvoirs de l'État. Alors que la justice repousse toutes les demandes de mise en liberté en attendant le procès, les défenseurs insistent pourtant sur l'absence de preuves pour corroborer le théorème de l'accusation, et sur la nécessité d'indiquer les éléments à charge pour sortir de la généralité des chefs d'inculpation. Évidemment, ce qui amène à un débat intense est aussi lié au fait des intellectuels sont poursuivis, mais cette affaire reste marquante au sens où elle augure de la fin d'une époque de conflictualité politique intense, et confirme l'entrée dans l'ère des procédures judiciaires à l'encontre des différentes couches du « Mouvement ».

1278Article disponible dans Francesco Leonetti et Enrico Rambaldi (a cura di), *Ibid*, p.111.

3. 1980 et après : face à la parole des repentis, la fin d'une époque.

Alors que la décennie touche à son terme, les modes d'intervention politique se reconfigurent et certains groupes en arrivent à la fin de leur capacité d'intervention ; le SR n'échappe pas à ce mouvement. Au-delà de toute l'action militante qui entre en crise à la fin des années 1970 et préfigure le grand reflux des luttes sociales et politiques, toute l'activité de défense menée par les avocats-militants est également sur le déclin. C'est l'entrée dans une phase de démobilisation progressive liée à la fatigue, à des formes de nervosité, à un changement d'époque et à une modification de l'affrontement politique, désormais polarisé autour du conflit entre groupes armés et État. Les procès se multiplient, mais les défenseurs sont de moins en moins nombreux et toujours les mêmes, une poignée pourrait-on dire (Fuga, Lombardi, Costa, Piscopo, Mattina, Guiso ou encore Di Giovanni). Parmi ceux-ci, Arnaldi et Sergio Spazzali tentent de maintenir fébrilement le rythme des années précédentes, allant d'une prison à l'autre, maintenant des dizaines de contacts avec des prisonniers (ils s'occuperaient à ce moment-là de près de cent détenus chacun), en cherchant à continuer à alerter sur les conditions de détention et le respect des droits en prison. Quand ces deux avocats sont une fois de plus dans le viseur des autorités judiciaire et policière, cela sonne comme le chant du cygne.

Avec les arrestations de plus en plus massives au sein des groupes armés, un panel assez large de réaction est déployé de la part des arrêtés. Nous avons déjà parlé de l'attitude de franche hostilité des nappistes et des brigadistes dans les tribunaux à l'encontre de la « justice bourgeoise » ; pourtant, face à l'intransigeance des « irréductibles », une autre position se dessine, particulièrement symbolisée par le repentir Patrizio Peci. Avec les nouvelles lois adoptées contre la violence politique, qui favorisent notamment une gradation de remises de peine en fonction du niveau de participation, mais aussi la délation en échange de remises de peine, nous rentrons dans une nouvelle ère judiciaire où la simple parole de l'accusation acquiert une force sans précédent, et où il devient difficile de distinguer et faire la part entre le vrai et le faux, entre la volonté d'obtenir une réduction de peine à tout prix et la mise en cause de véritables membres ou soutiens de la lutte armée. Pourtant, dans ce cadre, surgissent des accusations à l'encontre de certains avocats – dont la majorité sont membres du SR – dénoncés comme étant des rouages essentiels à la communication entre les prisonniers des groupes clandestins et ceux qui sont dehors, voire même comme étant des membres à part entière d'organisations comme les BR. Ce qui s'opère alors en Italie, c'est une confusion totale – mais volontaire – sur le sens de la pratique politique et des gestes radicaux. Autrement dit, les opérations de police et de justice visant les organisations et les individus de la gauche révolutionnaire – accompagnées de leur battage médiatique – tendent à rabattre tout acte

potentiellement marqué par l'illégalité derrière le spectre de la lutte armée. Sergio Spazzali analyse cette opération, en parlant de « mystification » :

[...] la mystification principale dont nous sommes en train de parler est celle qui impose au juge de ranger chaque sujet qui n'apparaît pas comme étant inséré dans la "légitimité" de la gauche historique ou dans la relative hérésie des formes plus pacifiques de l'ex-mouvement, dans telle ou telle organisation, rendant impossible ou même inexistant n'importe quel lieu différent de celui des organisations armées pour y placer des sujets animés par des comportements d'antagonisme social radical.¹²⁷⁹

Les déclarations et confessions de Peci aboutissent en mars 1980 à 93 mandats d'arrêt, 45 arrestations, la découverte de nombreuses bases des BR dont l'une entraîna 4 morts dans la colonne génoise (le massacre de via Fracchia¹²⁸⁰). Le 18 avril 1980, une double opération, menée à Milan et à Gênes, conduit d'une part à une nouvelle arrestation pour Sergio Spazzali, tandis que la perquisition dans le bureau de l'avocat Eduardo Arnaldi porte au suicide de celui-ci (cf Portrait politique III). Les accusations sont particulièrement lourdes et incluent des fonctions d'organisation de la part des deux avocats. Ils auraient assuré le lien entre les brigadistes incarcérés, et ceux en liberté ou dans la clandestinité, en faisant passer les messages et les directives, mais aussi pour éviter des arrestations ou que des planques ne soient découvertes.

Nous arrivons au dernier stade d'une pratique juridique engagée au milieu de la décennie : de rôles subalternes ou de soutien extérieur, les défenseurs liés au SR sont désormais vus comme des membres à part entière des organisations armées, occupant des fonctions centrales dans le réseau de soutien. Pourtant, si les délits auxquels se seraient prêtés les deux avocats semblent reposer sur une certaine réalité, les mandats d'arrêts avancent, au final, des motifs assez génériques (comme les articles 270 concernant l'association subversive, ou 306 sur la constitution de bande armée) et se fondent sur les seules déclarations de Peci. Les scénarios sont de surcroît peu crédibles, ou du moins peu fondés : Peci aurait appris par Riccardo Dura (mort entre temps dans le massacre de via Fracchia), qui lui-même tenait l'information de Lauro Azzolini, que Spazzali aurait une fois remis un message aux membres des BR incarcérés. Que cela soit vrai ou non, on se croirait revenu aux procès pour sorcellerie quelques siècles auparavant, où il suffisait parfois d'un vague « on-dit » pour envoyer quelqu'un au bûcher ou dans les tenailles de l'inquisition. Si l'avocat milanais ne finit pas jeté aux flammes, il passe toutefois près de quatorze mois en détention préventive avant d'être relâché en attendant le procès. Surtout, il devient particulièrement difficile pour la partie de la

1279Sergio Spazzali, « Il gioco e le candele », in *La libertà è possibile solo nella lotta per la liberazione*, op cit, p.71.

1280Dans la nuit du 28 mars 1980, les carabinieri du général Dalla Chiesa font irruption dans un appartement via Fracchia à Gênes qu'ils savent être une base des BR grâce aux informations fournies par Peci. Les quatre brigadistes présents (Annamaria Ludmann, Riccardo Dura, Lorenzo Betassa, Piero Panciarelli) trouvent la mort lors de cette intervention, tandis qu'un carabinier, Rinaldo Benà, reste gravement blessé.

défense de mener à bien sa tâche face à l'émergence des repentis et le pouvoir que cela donne aux juges d'instruction :

La toute-puissance du juge d'instruction est reconfirmée par sa gestion exclusive avec le repentis qui fournit des informations que lui seul connaît et utilise selon sa propre stratégie d'accusation. À l'omniscience de l'un s'oppose la connaissance affaiblie de l'autre. L'avocat apprend seulement des fragments concernant son assisté, mais il ignore comment ils s'agencent dans l'immense *puzzle* de l'enquête. Il n'aspire pas tant à tout savoir, mais à être mis dans les conditions pour combattre l'hypothèse adverse. Cela ne lui est pas possible : le contrôle devient évanescent puisque le fragment en soi est muet si il est isolé du contexte. Et de ce contexte une seule personne a la clé de lecture : le juge d'instruction. L'impuissance se transforme en inefficacité opérationnelle, il n'a pas les instruments pour mener des stratégies opposées.¹²⁸¹

Le 30 avril 1980, quelques jours après les opérations lancées contre Spazzali et Arnaldi, le bureau de l'avocat Gabriele Fuga (nommé avocat de confiance par Spazzali) est perquisitionné pendant plusieurs heures, la police consultant notamment tous les dossiers des affaires en cours. Lui-même est ensuite emmené à Florence, où il est interrogé par les magistrats chargés du pôle anti-terroriste, avant que ne lui soit notifié son mandat d'arrêt et qu'il soit conduit en prison. Fuga est accusé de plusieurs délits liés au « terrorisme », notamment de faire passer des informations aux prisonniers et de les aider dans leurs activités politiques. C'est à nouveau un ancien assisté qui le dénonce : Enrico Paghera l'accuse de faire partie d'Azione Rivoluzionaria¹²⁸². Fuga passe 15 mois en préventive. Il est libéré le 15 juillet 1981 en raison d'une insuffisance de preuves. C'est un nouvel échec pour l'accusation.

Néanmoins, le schéma est désormais rodé et connu : il suffit d'une personne qui a été défendue par un avocat-militant, prête à faire une déclaration quelconque, pour incarcérer à la chaîne les avocats. Près de trois semaines après l'arrestation de Fuga (le 20 mai 1980), c'est au tour de Rocco Ventre, avocat de Rome qui avait participé à la défense de nombreux anarchistes (piazza Fontana, Marini), de finir en prison suite aux confessions d'un brigadiste repentis, Marino Pallotto : Ventre lui aurait conseillé d'être prudent car son téléphone était sous écoute. La réponse du monde judiciaire ne se fait pas attendre, puisqu'une soixantaine d'avocats romains se mettent en grève du zèle pour protester contre ce coup répressif¹²⁸³. Si les motivations sont évidemment fortement corporatistes, c'est un geste fort et une réponse aux attaques qui touchent le monde de la défense

1281 Fulvio Gianaria, Alberto Mittone, *op cit*, p.87-88.

1282 Organisation armée fondée en Toscane en 1977. D'inspiration plutôt anarchiste, ses membres se livrent à plusieurs actions, principalement à l'encontre des médias (comme la blessure du journaliste de *L'Unità*, Nino Ferrero), de la DC, ou encore des concessionnaires automobiles. Le groupe se dissout en 1980, lors d'un procès contre certains de ses membres tenu à Livourne. Certains activistes encore en liberté confluent dans Prima Linea.

1283 « Arrestato difensore di un presunto br. A Roma tutti gli avvocati in sciopero », in *La Stampa*, 21 mai 1980, p.1.

dans une séquence où les soutiens publics se font de plus en plus rares quand il est question de liens avec la lutte armée. L'épisode s'achève par une relaxe pour l'avocat romain face aux accusations de complicité requises par le juge d'instruction Imposimato.

Comme dans une chute de dominos, où l'un entraîne le suivant, c'est ensuite au tour de l'avocat milanais Luigi Zezza, lui-même défenseur de Fuga, de se voir sous un mandat d'arrêt le 17 janvier 1981. Cependant, à la différence de ses confrères, il fait un choix différent en prenant la fuite. Il s'explique de ce choix dans une lettre qu'il envoie au quotidien *Il Manifesto*, dans laquelle il déclare notamment : « Que dire, que je suis innocent ? Je crois bien que oui, mais quelle importance cela a ? L'accusation m'est inconnue, mais puisque le modèle est un stéréotype il n'est pas difficile de se l'imaginer, [...]. L'émergence du nouveau droit pénal spécial, l'exclusion de tout espace pour le droit à la défense, transforment tout espace que la défense voudrait conquérir comme en une activité de connivence avec la lutte armée. »¹²⁸⁴

Enfin, au rang des épisodes marquants qui impliquent les avocats du SR, Eduardo Di Giovanni et Giovanna Lombardi qui partagent le même cabinet à Rome, sont arrêtés et inculpés suite à la publication dans un numéro spécial de *Corrispondenza internazionale*, une revue de la gauche radicale, du texte « L'ape e il comunista » (« L'abeille et le communiste »). Les deux défenseurs sont membres du comité de rédaction et contribuent donc à la parution de cet épais document rédigé par des brigadistes incarcérés du noyau historique. Ce sont une fois de plus les déclarations des repentis Antonio Savasta et Michele Galati, qui impliquent Di Giovanni et sa collaboratrice.¹²⁸⁵ Ils sont accusés d'effectuer « la liaison entre les prisons et l'extérieur en transportant non seulement du matériel de propagande, mais aussi des messages d'ordre pratique concernant la clandestinité, les enlèvements, les préparatifs d'attentats, etc. » Toutefois, les rôles ne sont pas les mêmes en fonction des protagonistes puisque « L'accusation portait cette fois sur une sorte de division du travail entre Lombardi, à qui on reconnaissait un rôle d'exécution, et Di Giovanni qui gardait les « mains propres », car il était plus exposé aux soupçons en raison de son passé judiciaire. »¹²⁸⁶ En ce qui concerne le texte des BR, le procès se tient rapidement et les différents inculpés sont relaxés le 5 mars 1981, car le fait pour lequel ils sont poursuivis ne représente pas un délit au regard du droit. Cependant, les ennuis judiciaires ne s'arrêtent pas là pour Lombardi. Elle est en effet accusée d'une participation à une série d'autres délits, notamment d'avoir joué un rôle dans les enlèvements du juge d'Urso et d'Aldo Moro, mais aussi « de communication d'informations décisives pour le fonctionnement de l'organisation terroriste. »¹²⁸⁷ Jugée lors du

1284 Aldo Bottini, Gabriella Buora, etc (a cura di), *op cit*, p.84.

1285 Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.99

1286 *Idem*.

1287 *Ibid*, p.100.

procès Moro ter en 1988, elle est relaxée des accusations concernant l'assassinat du chef de la DC, mais condamnée pour avoir fait office de relais entre les prisonniers et les militants en liberté à une peine de dix de détention. Il est notable que dans cette « guerre aux défenseurs », ce soit une femme qui ait pris la peine la plus importante comme le note Maria Malatesta : « Cette peine exemplaire infligée à Giovanna Lombardi mériterait d'être étudiée dans une perspective de genre, car elle fut supérieure à toutes les peines demandées pour ses collègues masculins. »¹²⁸⁸

Au début des années 1980, sous les coups de boutoir des arrestations et des incarcérations en chaîne, l'activité de défense légale et de soutien aux prisonniers, dont le SR était le représentant le plus important, se délite. La législation d'urgence, puis le recours aux repentis, fournissent les instruments les plus efficaces pour mettre un terme à certaines formes de l'antagonisme politique. Une séquence historique se clôt, et ce sont parfois certains participants de premier plan qui contribuent à s'en faire les fossoyeurs : « Pour que le repentir ait une efficacité non seulement de délation, mais aussi de dissuasion, il est nécessaire que ce repentir ait une épaisseur politique. L'épaisseur de la dénonciation de l'échec d'un projet politique global. »¹²⁸⁹

Les conséquences sont d'une ampleur qui dépassent le cas singulier des avocats arrêtés : des dizaines de personnes inculpées dans des affaires diverses se retrouvent privées du défenseur avec lequel elles avaient préparé leur procès. À un moment où les dynamiques de lutte se délitent et perdent leur consistance et leur force caractéristiques de la décennie précédente, ce sont aussi les derniers contours des formes de solidarité envers les prisonniers qui sont ici attaquées. En mettant « hors service » certains avocats, qui sont parfois les rares liens entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, la circulation des informations et les dénonciations publiques des formes de répression ou de brutalité dans les prisons sont aussi sapées. De plus, par ricochet, il faut noter une dimension d'intimidation à l'égard des derniers avocats qui seraient susceptibles de « reprendre le flambeau ».

Désormais, les marges d'intervention militante et politique pour les avocats liés au SR sont pratiquement inexistantes ; les choix « existentiels » se réduisent et ne sont plus qu'un reflet du mouvement de l'époque. Certains sont sous le coup de poursuites judiciaires et de peines de prison particulièrement longues et peuvent alors, à l'instar d'un très grand nombre de leurs camarades, choisir la voie de la fuite pour éviter l'enfermement ou leur procès.

1288 *Idem.*

1289 Sergio Spazzali, « Il gioco e le candele », in *La libertà è possibile solo nella lotta per la liberazione*, *op cit*, p.76.

4. Parler depuis l'exil : le cas de Sergio Spazzali.

Parmi les membres influents (pour lesquels nous disposons de documents écrits) du SR qui s'exilent au tournant des années 1970 et 1980, afin d'éviter les peines de prison, la figure de Sergio Spazzali [cf Trajectoire politique II] est sûrement la plus marquante en raison de sa place dans l'organisation et de ses nombreuses arrestations. En 1982, il s'enfuit pour se réfugier d'abord à Paris, où il cherche à poursuivre son engagement en faveur des prisonniers politiques, en entrant notamment en contact avec d'autres Italiens exilés. Ensuite, il part dans le sud de la France, vers Marseille, où il termine sa vie sans avoir pu rentrer dans son pays.

Si nous nous tournons une fois de plus vers lui, c'est qu'il est le seul du SR à avoir fui l'Italie et à avoir continué à écrire en livrant ses réflexions politiques. Il est l'auteur de plusieurs textes et lettres ouvertes, dans lesquels il revient sur son engagement, sur le sens de son exil, sur la défaite politique. Son écrit le plus exemplaire, à ce propos, reste certainement la lettre qu'il écrit aux journaux « Liberazione » et « il Manifesto », en octobre 1992, quelques années avant sa mort, et qui représente en quelque sorte son testament politique. Il y revient dans un premier temps sur les accusations qui lui ont valu des peines de prison, en cherchant à réfuter chaque point, mettant surtout en avant le manque de preuves dans chacun des cas. Mais un des points centraux de cette lettre réside dans le fait d'exprimer une part de regrets, qui ne sont pas forcément ceux qui seraient normalement attendus pour un protagoniste de cette période. Il regrette en effet de ne pas avoir « assez » fait dans son militantisme :

Je dois admettre que, en conclusion et à ma manière, moi aussi je me suis repenti. [...] Je n'ai pas tenté d'amener de l'explosif depuis la Suisse en Italie. Mais chaque fois que je lis – spécialement ces temps-ci – un journal italien, je me repens de ne pas l'avoir fait en temps utile. Je n'ai pas été un brigadiste, je n'ai pas non plus collaboré avec les BR autrement qu'en défendant certains militants devant les tribunaux de la première République. En définitive je me repens au moins de ne pas avoir pratiqué une militance politique plus active et offensive que celle que j'ai effectivement pratiquée. J'ai été incohérent par rapport à l'essentiel de mes convictions les plus profondes... parce que, pour ceux qui pensent dans l'ordre d'idée auquel je m'honore d'appartenir indignement (c'est-à-dire pour les communistes), la défense sans l'attaque constitue une pure abstraction inepte.¹²⁹⁰

Le ton est volontairement provocateur, et ramène à une tradition de lutte propre au mouvement révolutionnaire : la nécessité de savoir être offensif quand la situation le permet, chose qu'il n'aurait pas su faire en temps utile. Il s'agit presque d'une auto-flagellation sur le fait de ne pas avoir été suffisamment à la hauteur de ce qu'exigeait la situation, de ne pas être allé au bout de ses

¹²⁹⁰Sergio Spazzali, *Chi vivrà vedrà*, op cit.

idées. Il s'agit là probablement – et au moins à notre connaissance – d'un témoignage rare, si nous le plaçons en perspective de la parole portée par les anciens activistes et militants de son époque qui cherchent bien souvent à minimiser ce qu'ils ont pu faire, ou à le justifier au regard de considérations politiques. Spazzali prend le contre-pied de cette attitude, en revendiquant une responsabilité dans l'échec des espérances portées par une partie de sa génération. Il porte d'ailleurs sa réflexion et son analyse au-delà du champ de la décennie 1970 en évoquant les années suivantes, quand, en plein reflux des luttes, il aurait fallu, selon lui, continuer à porter la question révolutionnaire et un militantisme radical : « Dans les années 80 pratiquer efficacement la lutte de classe a certainement été plus difficile. Personne n'a fait assez. Moi même très peu, voire rien du tout. Dominé par la préoccupation d'éviter les embuscades des nombreuses polices [...] et de résoudre les évidents problèmes de survie. »¹²⁹¹ C'est un véritable sentiment d'impuissance qui traverse la lettre de Spazzali, entretenant en même temps un « caractère révolutionnaire » chez lui : loin de renoncer à une trajectoire et à une histoire personnelle, à des convictions qui l'ont accompagné pendant une grande partie de son existence, il lui semble impossible de renoncer à ce en quoi il a cru.

C'est pourquoi l'ancien défenseur réaffirme son engagement communiste, et ne cesse de défendre cet idéal qui ne le quitte pas : « Naturellement, et comme chaque révolutionnaire, je n'ai pas renoncé à faire la révolution pour le communisme. En somme, je ne suis pas un post-moderne. »¹²⁹² Dire cela n'est pas seulement anecdotique : nous entrons alors dans une nouvelle époque, celle de la chute du mur de Berlin et de l'écroulement du « socialisme réel », la fin de l'opposition Est/Ouest qui a rythmé la seconde partie du XXème siècle. C'est l'ère du paradigme de la « fin de l'histoire », telle que présentée par des intellectuels comme Fukuyama¹²⁹³, le triomphe du libéralisme qui marquerait la fin des idéologies et de la dialectique. Spazzali cherche à replacer son engagement dans une perspective historique qui, selon lui, n'a pas pris fin : la question révolutionnaire ne s'arrête pas à l'aune d'une défaite, aussi pesante soit-elle. Pourtant, malgré ses incantations, le fait que cette lettre n'ait pas été publiée par les journaux à qui il l'avait envoyée témoigne sûrement de deux faits. Au sein de la sphère médiatique, mais aussi probablement pour une partie de la « société civile », un champ s'est clos avec la fin des années 1970. Les utopies politiques se sont taries, à cause de la violence ou par manque de débouchés ; la prise du pouvoir n'a pas eu lieu et une page s'est tournée. Publier la confession et les analyses d'un révolutionnaire ne présente plus d'intérêt pour les journalistes ; le sujet est périmé. Spazzali n'est plus un interlocuteur, un « personnage » du mouvement révolutionnaire dont l'avis mérite d'être relayé, qui posséderait

1291 *Idem.*

1292 *Idem.*

1293 Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le Dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

une quelconque influence ou un rôle – aussi secondaire soit-il. Il fait partie des figures d'une époque désormais révolue, dont la parole reste intéressante pour apporter des « révélations » sensationnelles ou pour réécrire l'histoire, mais qui en-dehors de ce plan n'a plus voix au chapitre. Or, Spazzali non seulement ne regrette rien, mais pense qu'il aurait fallu faire plus ; c'est un *hérétique*, en somme. Au contraire d'une partie de sa génération qui, entre autres, avec le repentir et la dissociation s'était éloignée de l'engagement des années 70, il est resté, comme tout au long de sa carrière d'avocat un personnage à *contre courant*.

La lettre de Spazzali permet de constater l'importance pour le militant de continuer à tenir une parole, même – ou peut-être encore plus – depuis l'exil, comme un geste qui donne l'impression d'avoir encore une prise sur les événements. Spazzali rejoint ici la cohorte des intellectuels ayant quitté leur pays pour fuir la prison, la censure, des régimes autoritaires, etc, et qui, depuis cette position, ont continué à écrire. Écrire pour dénoncer, pour avertir, pour contre-balancer les discours dominants, pour se faire simple témoin ou observateur attentif, ou encore pour terminer une œuvre mais à la lumière d'une situation nouvelle. D'autres bien plus prestigieux, des figures illustres du XXème siècle par exemple, ont suivi cette trajectoire avant lui : B. Traven, Klaus Mann, Hannah Arendt, Walter Benjamin, ou Carlo Rosselli et Gaetano Salvemini pour des cas italiens.

Il faudrait alors voir la parole de l'exil comme un pendant de l'écriture carcérale. Le prisonnier et l'exilé représentent les deux faces de la défaite politique que connaît le mouvement révolutionnaire en Italie ; deux figures d'*outsiders* déterritorialisés également arrachés à leur agir-politique et à leur communauté : l'un par l'enfermement, l'autre par l'éloignement géographique. Ils nous offrent alors deux types de parole qui cherchent à garder une prise sur le réel, mais qui sont pourtant déjà vaincues. Ce n'est donc pas pour rien qu'Enzo Traverso nous prévient qu'il « faudra, un jour, relire l'histoire du XXè siècle à travers le prisme de l'exil. L'exil social et politique, mais aussi et surtout l'exil intellectuel. »¹²⁹⁴ Il perçoit bien que, dans l'exil, se joue une partie de la recomposition historique et politique successive à tout événement d'importance. De la même manière – même si ce n'est pas sur le même plan – que l'on peut parler d'un avant et d'un après 1933 pour la vie intellectuelle allemande, marquée par l'exode et la fuite de toute une génération d'intellectuels (juifs, opposants politiques de gauche, démocrates, etc), ou que la défaite républicaine de 1939 en Espagne accompagnée de sa vague d'exode massif, signe le début de l'ère dictatoriale et le début d'une époque d'hibernation pour les oppositions politiques, le tournant des années 1970-1980 marque un point de rupture pour la gauche radicale italienne. Il n'est en effet pas anodin que des centaines ou des milliers de militants aient choisi d'aller chercher refuge dans un

1294 Enzo Traverso, *La pensée dispersée. Figures de l'exil judéo-allemand*, Lignes, Clamecy, 2004, p7.

autre pays : pour changer de vie, pour continuer ailleurs, ou tout simplement pour conserver une parcelle de liberté ; et que, dans le même temps, d'autres milliers se soient retrouvés dans les structures carcérales. Double témoignage de la fin d'une époque, d'une espérance générationnelle ; même aveu d'impuissance face à la législation d'urgence, à la militarisation de l'affrontement, à la fin des grands mouvements.

Dans son livre *Insurrection*, Paolo Pozzi parle brièvement de l'exil dans son dernier chapitre. Il témoigne de la douleur de l'arrachement, de la nécessité de reconstruire, mais en portant un vide avec soi : « Dehors, il n'y a plus rien. Il n'y a plus de mouvement. [...] Je n'ai pas de vie en dehors du mouvement. Alors, je me l'invente. »¹²⁹⁵ C'est la manière subjective de décrire le même sentiment, le même désert dont parle plus académiquement Traverso : « Les exilés sont toujours des bannis, des vagabonds qui ont perdu leur monde, c'est-à-dire leurs biens, leur travail, leur milieu, leurs habitudes, leurs certitudes, leurs espoirs, souvent leurs amis. »¹²⁹⁶ Description qui pourrait être celle de la prison : il ne faut pas oublier que si, dans notre époque contemporaine, l'exilé est devenu un équivalent faible pour parler des réfugiés, dans des époques plus lointaines l'exil relevait de la punition judiciaire. C'est donc pour conjurer ou pour pallier cette perte de monde que les exilés tentent de se retrouver, de poursuivre leur combat à partir de leur éloignement. C'est ce qui se passe notamment à Paris, où nombre d'entre eux sont partis, « accueillis » et tolérés par la doctrine Mitterrand, et où se sont créés divers groupes de soutien aux prisonniers politiques, où s'élaborent des formes d'agitation pour alerter et mobiliser autour de la situation italienne.

Trajectoire politique – III : Edoardo Arnaldi, des maquis de la Résistance aux procès des BR

*« Il est amer d'être méconnu et de mourir dans l'obscurité.
Éclairer cette obscurité, tel est l'honneur de la recherche historique. »*

Horkheimer

Parmi les figures qui composent le SR, il reste un dernier type de trajectoire encore différent de celles que nous avons présentées jusque-là : celle qui témoigne d'un engagement militant et politique à travers les générations, issue des luttes partisans des années 1940 contre le régime fasciste et l'occupant nazi. Edoardo Arnaldi incarne et représente ce genre de personnage, véritable

¹²⁹⁵ Paolo Pozzi, *op cit*, p.237.

¹²⁹⁶ Enzo Traverso, *La pensée dispersée. Op cit*, p8.

pont et courroie de transmission entre ces deux séquences majeures de l'histoire italienne contemporaine que sont la Résistance et les années 1970. Parmi les quelques membres du SR qui ont suivi une voie similaire d'une implication constante dans les luttes de son temps, il n'est peut-être pas celui qui avait le rôle le plus central dans l'organisation (Di Giovanni de Rome semble avoir eu un rôle plus équivalent à ceux de Rame ou S. Spazzali, par exemple), mais il est de ceux à avoir mené sans relâche un travail de l'ombre pour défendre des centaines de prisonniers politiques. S'intéresser à Arnaldi, c'est aussi s'intéresser à la cohérence recherchée dans les choix militants, quelles qu'en soient les conséquences. La trajectoire de l'avocat génois témoigne aussi d'une ambiance de « fin d'époque », dans un contexte où le mouvement révolutionnaire s'affaiblit et s'écroule, à même de favoriser l'émergence de stratégies de survie individuelle parmi lesquelles nous retrouvons le repentir et la dissociation pour certains, la fuite – de quelque manière que ce soit – pour d'autres.

Arnaldi s'est engagé très jeune dans le mouvement résistant en Ligurie. De manière assez classique alors, il entre au PCI à la sortie de la guerre en 1945, avant d'en sortir quelques années plus tard, en 1952. Il poursuit un engagement militant au sein de l'ANPI dont il est un des dirigeants en Ligurie. Dans les années 1970, il fait partie par deux fois des listes de *Democrazia proletaria* et de la nouvelle gauche aux élections de 1972 puis de 1976.¹²⁹⁷ Professionnellement, il est initialement un avocat de droit civil, avant de se tourner en 1969 vers le droit pénal et d'entrer dans le giron des quelques spécialistes qui décident d'assumer la défense des militants inculpés pour des faits politiques. À Gênes, il s'agit véritablement d'une personnalité publique reconnue, qui fait partie du paysage politique, notamment à partir du moment où il se met à défendre des groupes de lutte armée, la focale médiatique se déplaçant alors sur cet avocat rapidement regardé avec suspicion pour être « l'homme qui pouvait parler avec [les brigadistes] dans les “super-prisons”, l'unique lien possible entre le “dedans” et le “dehors”. »¹²⁹⁸

À partir de 1973, Arnaldi en vient à défendre progressivement les inculpés dans les procès pour des faits de lutte armée avec le déroulement, dans sa ville, du procès contre la bande « 22 Ottobre » dont il défend une femme accusée pour un rôle mineur dans l'organisation (il obtient son acquittement). Rapidement toutefois, il en vient à prendre en charge de nombreuses affaires qui ont trait à cette question, car il est un des rares à ne jamais refuser une affaire et à accepter de s'occuper de tous les prisonniers politiques. C'est ainsi qu'il en vient à compter nombre de brigadistes parmi ses « clients » : du noyau historique, dont il suit les procès à Turin entre 1976 et 1978 (là aussi il

1297« Parla l'avvocato Arnaldi che Dalla Chiesa (credendo essere in Germania) vuole cacciare dal processo di Genova », *Il Manifesto*, s.d., in Archivio Marco Pezzi, fondo Di Marco, subfondo « Rassegna stampa terrorismo ».

1298« Si uccide dopo l'arresto l'avvocato Arnaldi », *L'Unità*, 20 avril 1980, p.19.

défend certains inculpés mineurs qui n'ont pas révoqué son mandat et renoncé à la défense), à Patrizio Peci, en passant par d'autres figures des BR comme Enrico Fenzi, Rocco Micaletto ou Francesco Berardi, cet ouvrier dénoncé par Guido Rossa. Comme tous les avocats du SR, il oscille constamment dans ses stratégies de défense, entre des arguments d'ordre technique et la volonté de remettre les événements dans leur juste contexte, d'en expliquer les motivations politiques. Ce souci se retrouve dans les récits du procès des BR à Turin, en particulier à travers la plaidoirie qu'il prononce le 9 juin 1978, relatée par une des jurés :

Arnaldi est en scène, pour quelques inculpés mineurs. Il cherche à faire un examen des motifs pour lesquels est né le phénomène du terrorisme, à faire émerger les motivations des inculpés, à les ramener à la valeur sociale et morale qu'ils entendent exprimer, au-delà des faits et des comportements qu'ils ont eu. Pour ces raisons il demande à titre subsidiaire les circonstances atténuantes prévues et appliquées normalement dans les « délits d'honneur » et en d'autres occasions.¹²⁹⁹

Selon Adelaide Aglietta¹³⁰⁰ la réaction de la presse à l'encontre de cette défense est particulièrement dure. À titre d'exemple, Ibio Paolucci, qui signe pour *L'Unità* de nombreux articles sur la violence politique et les procès faits aux organisations armées, parle le lendemain d'une « plaidoirie absurde » et se demande si l'avocat défend « l'inculpé ou les délits des Br »¹³⁰¹.

Quoi qu'il en soit et malgré les avis critiques, il cherche constamment à replacer le choix de la lutte armée comme une position politique et historique, qui aurait repris le flambeau de ce qu'il considère comme les échecs de sa propre génération – faisant référence à la Résistance qui n'a pas su se transformer en séquence révolutionnaire. Comme le dit Maria Malatesta : « Défenseur des Brigades rouges, Edoardo Arnaldi n'a jamais théorisé l'usage de la défense politique. Dans certains discours, il en appelait comme Gracci aux valeurs de la Résistance trahie et au fait que les « brigades » avaient prétendu terminer ce que la génération précédente avait laissé inachevé. »¹³⁰² Il est d'ailleurs intéressant de noter dans ces propos qu'il ne semble pas s'intéresser ou participer aux débats sur le rôle de l'avocat-militant, notamment au sein du SR, et dans la masse documentaire que nous avons consultée, nous n'avons jamais trouvé trace d'un texte écrit ou cosigné de sa main. Il paraît alors s'être tenu en retrait de toute l'activité militante de propagande ou d'élaboration de discours, pour se concentrer sur ce qu'il considérerait comme son devoir militant : la défense des inculpés.

1299Adelaide Aglietta, *Diario di una giurata popolare al processo delle Brigate Rosse*, p.79, disponible en ligne sur <http://www.sienaradicale.it/libri/aglietta.pdf>

1300Adelaide Aglietta (1940-2000) a suivi une carrière politique au sein du Parti Radical principalement, assumant plusieurs charges parlementaires. En 1978, elle est choisie – après de nombreux désistements – pour être juré au procès de Turin contre le noyau historique des BR. Elle relate cette expérience dans un livre, *Diario di una giurata popolare al processo delle Brigate Rosse*, Milano Libri, 1979

1301« Difende l'imputato o i delitti delle Br ? », *L'Unità*, 10 juin 1978, p.5.

1302Maria Malatesta, « Défenses militantes. », *op cit*, p.92.

Avec ces derniers, il entretient constamment des rapports qui, même s'ils peuvent se révéler parfois conflictuels, ne sont jamais en rupture. Ainsi, bien qu'il ait vu son mandat de confiance révoqué de nombreuses fois par les brigadistes qui menaient les procès-guérilla, il ne leur a jamais claqué la porte ni ne s'en est écarté, malgré les désaccords qu'ils pouvaient entretenir, par exemple autour de l'exécution de l'ouvrier Guido Rossa. À propos des révocations et de la stratégie des Br, il s'exprimait d'ailleurs en ces termes :

Je crois que c'est un de leur droit. Comme c'est un droit, même dans une prison spéciale, d'avoir quelqu'un – un avocat, un médecin – vers lequel se tourner pour la défense de leurs droits, de leur santé et, pourquoi pas, de leur sécurité. Je suis un de ceux qui se rendent disponibles et humainement je les respecte. Quand ils disent qu'ils veulent le communisme je ne peux qu'être d'accord. Le désaccord avec eux est sur la stratégie pour y arriver et sur les moyens choisis. Et en effet certaines fois on comprend qu'on fait allusion à ces choses, et alors on finit aussi par se disputer.¹³⁰³

Cette posture, qui oscille parfois entre complaisance et paternalisme, lui vaut d'être considéré comme une personne suspecte aux yeux des enquêteurs. Dans un rapport du général Dalla Chiesa, rendu le 26 mai 1979 aux juges du tribunal de Gênes au cours du procès contre des membres des BR défendus par Arnaldi, le tribunal est invité à se poser la question de laisser l'avocat continuer à assumer sa charge de défenseur, en raison du fait qu'il « pourrait falsifier les preuves, non seulement celles acquises, mais surtout celle à rechercher »¹³⁰⁴. La suspicion est donc très forte à son encontre, notamment dans les liens qu'il pourrait entretenir avec les brigadistes encore en liberté. Il lui est clairement reproché d'entretenir des rapports qui ne sont pas seulement professionnels avec les militants qu'il défend, d'avoir donc une proximité idéologique, mais également opérationnelle avec ceux-ci.

Il n'empêche qu'au-delà des procès et des déceptions qu'ils peuvent engendrer, il y a aussi tous les à-côtés auxquels Arnaldi se prête : les déplacements, les visites aux détenus fréquemment transférés d'une prison à l'autre, les contacts à maintenir avec les familles. Tout cela, pour des résultats peu visibles ou satisfaisants, puisqu'il est un des derniers avocats à accepter la défense des membres d'organisation armée. Dans une interview donnée au journaliste Gad Lerner à la suite de la mort d'Arnaldi¹³⁰⁵, Franca Rame témoigne d'ailleurs du degré de fatigue morale et physique dans lequel celui-ci se trouvait. Quand les juges de Turin émettent un mandat d'arrêt à son encontre pour « participation à bande armée » et « activité subversive » au sein des BR à partir des révélations fournies par le repentin Patrizio Peci, il décide d'en finir avec ses jours, sachant que son état de santé ne lui permettra pas de subir une incarcération.

1303« Parla l'avvocato Arnaldi... », *op cit.*

1304« In tribunale mi difenderei così », *Panorama*, 5 mai 1980, p.53.

1305« Stritolato da una spirale di morti e di delazioni », *Il Lavoro*, 28 avril 1980, disponible sur archivio.francarame.it

Là encore, la réaction d'un journal comme *L'Unità* les jours suivant le suicide d'Arnaldi en dit long sur les rapports entretenus entre le PCI et ceux qui avaient quitté le Parti pour ensuite se montrer critique de celui-ci. L'avocat est en effet présenté comme ayant toujours « maintenu quelques constantes : d'un côté les habitudes bourgeoises, de l'autre l'anti-communisme. »¹³⁰⁶ Présenté tour à tour comme l'« idéologue » des BR en raison de son statut social d'intellectuel ou comme une personne manipulée par les chefs emprisonnés du groupe armé, *L'Unità* ménage deux scénarios possibles pour ne pas se livrer à une accusation trop hâtive : « Victime inconsciente des brigadistes, ou complice identifié qui n'entend pas assister à la ruine d'un projet qu'il avait contribué à construire : les deux hypothèses peuvent être valables. »¹³⁰⁷ Toutefois, il est clair que le journaliste incline vers l'option qui consiste à interpréter le geste de l'avocat comme l'aveu de sa culpabilité : « Le suicide d'Arnaldi – si l'accusation contenue dans le mandat d'arrêt des juges turinois est confirmée – est celui d'un homme qui s'est senti sans issue, peut-être trahi, certainement sans plus aucune espérance. »¹³⁰⁸ Le surlendemain des faits, un nouvel article nuance un peu plus ce propos en donnant place à un nouveau scénario : les conditions de santé de l'avocat s'étaient gravement détériorées, notamment en raison des multiples déplacements qu'il effectuait dans les différentes prisons d'Italie et aux nombreux procès dont il s'occupait. Il avait notamment subi deux infarctus et un coma diabétique dans les mois précédents son arrestation. « Un ensemble de facteurs qui pourrait lui avoir fait apparaître comme insoutenable la détention en prison. »¹³⁰⁹ Toutefois, la version de la culpabilité continue de prendre de la place, tout comme celle de Spazzali, arrêté le même jour : « Vraisemblablement la fonction des avocats était de tenir les rapports entre les brigadistes en prison et ceux dehors, pas seulement, évidemment, pour porter des lettres aux amis. »¹³¹⁰

Pourtant, il reste encore, après sa mort, des camarades fidèles et toute une part de la population génoise qui refuse de croire aux accusations portées à son encontre, ou tout simplement tiennent à lui rendre un dernier hommage. Près de 5000 personnes se rendent aux funérailles et descendent dans les rues de la ville pour l'accompagner une dernière fois, lui qui avait éprouvé une profonde solitude dans son activité des derniers temps. Prospero Gallinari en parle sur un ton d'emphase : « Vieux et malade, il a préféré *terminer* en liberté plutôt que mourir en prison. Mais sa mort ne tombe pas dans le silence. Le jour suivant des milliers de femmes et d'hommes l'accompagnent au cimetière en organisant dans les rues de Gênes un cortège *non autorisé*. »¹³¹¹ D'autres relèvent la faiblesse des charges qui pesaient contre Arnaldi et l'ont néanmoins amené à

1306« Si uccide dopo l'arresto l'avvocato Arnaldi », *L'Unità*, 20 avril 1980, p.19.

1307*Idem*.

1308*Ibid*, p.1.

1309« È stata la paura del carcere oppure si è visto scoperto ? », *L'Unità*, 21 avril 1980, p.4.

1310« I legali Sergio Spazzali e Arnaldi staffette delle « Brigate rosse » ? », *L'Unità*, 21 avril 1980, p.1.

1311Prospero Gallinari, *op cit*, p.235.

mettre fin à ses jours. Dans un livre portant sur la question du droit à la défense, Saverio Senese tient à dédicacer son ouvrage en inaugurant le texte par une épigraphe dédiée à son confrère de Gênes : « Quand l'accusation se fonde exclusivement sur la parole de personnes qui peuvent être amenées à des révélations retentissantes par le désir de bénéficier de récompenses, leur donner un crédit immédiat peut signifier se rendre coupable d'une faute. »¹³¹²

1312Saverio Senese, *op cit*, p.1.

Épilogue : Des années 1980 à aujourd'hui, traces et passages.

« [...] [la révolution de Mai] s'est rendue elle-même impossible comme telle, ne laissant que cette trace qui, à la manière de l'éclair, divise tout, ciel et terre. RIEN NE SERA PLUS COMME AVANT. »

Maurice Blanchot¹³¹³

« Il est juste, honnête et politiquement correct, de parler d'une grande défaite que nous avons subie, d'une défaite historique parce que l'enjeu était très élevé : le changement révolutionnaire était un grand défi que nous avons perdu. Cette prémisse est fondamentale et indispensable, pour ne pas mystifier la réalité historique. »

Ferruccio Dendena¹³¹⁴

« Aujourd'hui : une partie des avocats en prison, une autre durement attaquée, exclue de fait et de droit de la défense, une autre prise en otage, intimidée, menacée, une autre timide, confuse et aussi un peu geignarde, une autre substantiellement d'accord avec l'intelligence collective du groupe de magistrats qui a mené les enquêtes. La situation est vraiment compliquée et il faudra se remonter les manches et recommencer depuis le début. »¹³¹⁵

Luigi Zezza

A. La fin du SR et l'ère du reflux : du communisme aux trajectoires moléculaires

En raison de l'absence d'une structure centralisée, il n'y a pas de date précise où l'on pourrait mettre un point final à ce pan d'histoire, mais nous avons des indices qui nous donnent à penser que l'activité se raréfie avant de disparaître. Nous n'avons, par exemple, plus de traces de publication majeure portant la signature du SR après 1978 et le cahier du secrétariat national sur les Castelli Romani. Même tout ce qui a trait à la « littérature grise » semble de plus en plus inexistant à partir de cette même année. Un document des prisonniers de l'Asinara, datant de janvier 1979, qui appelle à la constitution de comités de lutte de détenus fait un point sur la situation carcérale et prend

1313Maurice Blanchot, *Écrits politiques*, op cit, p.203.

1314Primo Moroni e Konzeptbüro [a cura di], *Le parole e la lotta armata*, op cit, p.52

1315Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio*, op cit, p.16.

notamment acte « de la fin des organismes spécifiques à caractère technico-assistential (Soccorso rosso et autres) »¹³¹⁶. De petits signes, donc, témoignent d'une intervention politique et militante qui semble reposer essentiellement sur le travail des avocats, ainsi que peut-être des survivances du réseau de souscription, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Dans le contexte de fin de décennie, les pratiques de conflictualité politique et sociale sont, de manière générale, sur le déclin. La législation d'urgence, les arrestations massives, les procédures pénales, le manque de débouchés et de perspectives pour les mouvements de lutte, provoquent un épuisement et un affaiblissement progressif des dynamiques militantes. Même la combativité ouvrière s'épuise, malgré un dernier sursaut en 1980. Les arrestations du « 7 avril » ou le licenciement de 61 ouvriers de la Fiat en octobre 1979 – notamment pour des accusations de terrorisme¹³¹⁷ et de violence – étaient déjà des signes annonciateurs d'une attaque portée contre les individus et les groupes qui menaient encore une pratique politique radicale hors du champ de la clandestinité. Mais, avec la marche des 40 000 le 14 octobre 1980 à Turin, moment qui clôt les « 35 jours » de la Fiat – dernier moment de grève forte et d'occupation dans ce bastion de la contestation ouvrière – c'est une époque qui se referme doucement¹³¹⁸. C'est la fin de l'ère des luttes politiques massives, capables d'instaurer un rapport de force dans le temps et dans l'espace sur des territoires complètement divers (l'usine, l'université, les quartiers, le couple ou la famille) ; la fin aussi des « utopies » et des perspectives révolutionnaires propres à cette période. Il reste majoritairement, à ce moment-là, le champ clos de l'affrontement entre les organisations armées et l'État qui se poursuit jusqu'à la fin des années 1980, ainsi que celui de la prison, avec plusieurs milliers de personnes incarcérées ou poursuivies pour leur engagement dans la lutte armée ou dans des formes d'action illégales. Toutefois, la force qui venait de l'extérieur en soutien aux prisonniers n'est plus aussi vive. Désormais, les procédures pénales mettent un point final à une décennie de phénomènes contestataires ; rien qu'en ce qui concerne les BR, Maria Malatesta rappelle que « La machine judiciaire se mit en branle pour ne s'arrêter qu'en 1993, avec le procès « Moro IV » qui conclut l'histoire procédurale des BR. »¹³¹⁹ L'histoire se résume alors à une chasse frénétique au « terroriste », comme en témoigne Giuliano Spazzali : « Terroriste : c'est cela notre costume à la fin des années soixante-dix. Tous ceux qui habitent déjà les prisons et ceux qui y finiront probablement sont terroristes ; terroristes mes amis, mes parents, mes « clients » ; terroristes aussi tous ceux que

1316Controinformazione (a cura di), *Il carcere imperialista. Teoria e pratica dei proletari prigionieri nei documenti dei comitati di lotta*, Verone, Bertani editore, 1979, p.7.

1317Accusations de terrorisme qui disparaissent par la suite de la procédure.

1318Ce jour-là des milliers d'employés de l'usine manifestent contre le blocage de l'usine. Les syndicats s'empressent de trouver un accord avec la direction pour mettre fin à la grève. Cet épisode est symptomatique de l'antagonisme entre « cols blancs » et ouvriers.

1319Maria Malatesta, « Défenses militantes », *op cit*, p.85.

j'ai rencontrés dans ces années, avec lesquels j'ai travaillé, j'ai étudié [...]. »¹³²⁰

Le bilan strictement comptable des incarcérations et des procédures judiciaires est particulièrement lourd. Selon un rapport du ministère de la Justice de 1997, 4087 militants de la gauche révolutionnaire sont condamnés pour des « faits liés à des tentatives de subversion de l'ordre constitutionnel ». Il s'agit là d'une situation unique et sans comparaison en Europe de l'Ouest dans les années de l'après-guerre, comme le rappelle Isabelle Sommier qui compare l'Italie à l'Allemagne pour donner un ordre d'idée, mais en retenant des chiffres plus élevés que ceux du ministère : « En 1989, quelques 400 militants d'extrême gauche y étaient en prison (dont 60 à perpétuité), contre 40 en RFA en 1992. Près de 5000 personnes y ont été détenues pour "délit de subversion", 20 000 inculpées et un millier de personnes en fuite en 1980. Une réalité difficilement commensurable avec les quelques dizaines d'activistes que rassemblaient les groupes des autres pays. »¹³²¹ De plus, comme nous avons pu l'illustrer à travers les enquêtes sur le SR, la répression ne s'est pas seulement fixée sur des individus ou des organisations comme les BR, mais de manière plus diffuse : « De 1969 à 1989, la justice a appliqué à quarante-huit formations les lois concernant les "associations subversives" ou la "constitution de bandes armées", auxquelles il faut ajouter douze revues, collectifs ou groupes légaux. »¹³²²

Le SR n'échappe donc pas à cette grande phase de reflux des luttes, suivant en cela un processus de croissance suivi d'une période de déclin qui épouse de manière générale les lignes du cycle de contestation amorcé à la fin des années 1960. Une décennie de luttes s'achève à travers l'implosion des groupes, la répression, la prison, les morts et l'exil. Pour ceux et celles qui cherchent à prolonger leur engagement militant, c'est un retour à des dynamiques collectives d'une ampleur bien moindre à ce qu'ils ont traversé précédemment.

De la même manière que nous avons tenté de remonter tous les fils qui mènent à l'expérience du *Soccorso rosso*, il nous faut dire un mot de cet *après*. Nous pourrions, en effet, dire que *l'histoire ne s'arrête pas là*. Il est difficile de dénouer le fatalisme, la mélancolie et le sursaut d'espoir dans des mots comme ceux de Franca Rame quand elle parle de la campagne de soutien en faveur de la libération d'Oreste Scalzone, arrêté en compagnie des autres « leaders » de l'autonomie en 1979. Dans un entretien avec Valeria Tasca, elle explique qu'elle a profité de cette occasion pour relancer les anciennes listes de souscripteurs du SR : « [...] j'ai repris un millier de noms sur d'anciennes listes de souscripteurs, et j'ai envoyé des tracts. Eh bien, pendant le mois d'août, en pleines

1320Giuliano Spazzali, *La zecca e il garbuglio*, *op cit*, p.227.

1321Isabelle Sommier, « Insurrection et terrorisme ou violence totale : la violence d'extrême gauche dans les "années 68", Isabelle Sommier » in Stéphanie Prezioso & David Chevolet (sous la dir. de), *L'heure des brasiers*, *op cit*, p.69.

1322Paolo Persichetti et Oreste Scalzone, *op cit*, p.90

vacances, et c'est ça qui me bouleverse, j'ai reçu 15000 lettres. »¹³²³ Avec sa compagnie théâtrale, elle continue à donner des représentations dont le bénéfice est reversé aux avocats de la défense, au nom du SR.¹³²⁴ Mais elle n'est pas aveugle sur les conditions politiques qui sont en train de se modifier en profondeur, puisque dans ce même entretien elle évoque l'époque en terme de « défaillance actuelle »¹³²⁵.

Après les arrestations de 1980, il semble que l'activité du SR se réduit définitivement en tant qu'organisation. Seuls quelques gestes épars tentent de maintenir un lien avec la réalité carcérale, dans une optique de défense, de solidarité et de contre-information, mais tout cela semble bien dérisoire au regard des années précédentes. Les trajectoires sont désormais bien plus solitaires, comme pourrait l'attester une lettre envoyée par Rame à S. Spazzali le 27 mars 1981. Elle y parle d'une forme de solitude politique, du manque qu'elle ressent vis-à-vis de ses camarades, de la difficulté à trouver du sens et de la motivation pour continuer l'activité militante : récolte de fonds, de signatures de soutien, parce que le fait de se sentir si seule lui a « coupé la volonté et les jambes »¹³²⁶. Comme une forme de distance ou de retour à une sphère plus familière, elle y parle beaucoup de son activité théâtrale et des prochaines dates qu'elle doit assurer.

Plus nous nous avançons dans les années 1980, plus le travail politique portant sur la thématique carcérale devient compliqué à mener pour les militants, ou en tout cas se fait dans un isolement toujours plus marqué. C'est ce dont témoigne encore Rame, dans un entretien accordé en 1986 à une revue dont nous ne possédons pas le nom (nous n'avons retrouvé que le brouillon de cette entrevue¹³²⁷). À cette époque, l'actrice tente de poursuivre seule un travail d'assistance auprès de détenus – principalement des femmes – en reprenant ce qui faisait une part des modalités d'intervention du SR : envoi de colis, d'argent (notamment pour payer les soins ; elle insiste particulièrement sur les soins dentaires), de vêtements, visites en prison pour prendre des nouvelles et en donner de l'extérieur, etc. Si elle ne peut évidemment assumer tout le travail légal de l'avocat, elle reprend à son compte la tâche des souscripteurs du SR durant la décennie précédente tout en ayant toujours recours à ses spectacles pour en faire une caisse de résonance et un moyen de financement. Il s'agit là d'un débouché pratique à un travail de recensement dans lequel elle s'était lancée auparavant, comme elle l'évoquait dans une lettre adressée à un de ses camarades :

Écoute, je voudrais remettre sur pied quelque chose, par rapport à la prison. Je ne sais pas ce que je pourrais faire, parce que les temps sont assez durs – mais je veux au moins tenter. Ainsi pour commencer je voudrais faire un « recensement » de la population carcérale, et j'ai besoin de l'aide

1323Valeria Tasca, *op cit.*

1324Alessandra Cangemi, « Una parola di troppo e mi sbattono in galera », in *Contro*, 27 octobre 1979, p.32.

1325Valeria Tasca, *op cit.*

1326Franca Rame, « Sergio carissimo », Torino, 27 mars 1981, disponible en ligne sur : eclap.eu.

1327Franca Rame, « Intervista per rivista politica sulle carceri », 1986, disponible en ligne sur : eclap.eu.

de tous.

Les données qu'il me faut sont les suivantes : nom – résidence (prison) ; adresse de la famille ; adresse de l'avocat ; reste : position légale (jugé, définitif, attente) ; position économique, besoins, etc ; santé. Tu penses pouvoir me donner un coup de main ?¹³²⁸

L'actrice tente également d'alerter l'opinion publique sur certains cas particuliers, de dénoncer l'absurdité de nombreux cas judiciaires (des incarcérations préventives en attente de jugement qui peuvent aller jusqu'à dix ans...), la violence et l'arbitraire dans les instituts de peine, mais se voit profondément isolée au sein de cette tentative. L'époque a changé, les fondations ne sont plus les mêmes que quelques années auparavant et le spectre du terrorisme a enseveli toute solidarité avec les détenus politiques encore emprisonnés – à ce moment-là majoritairement issus des organisations armées.

C'est par exemple dans ce cadre qu'il faut lire la publication d'un livre paru en 1984 sur le cas d'Alberto Buonoconto, *Non parlami degli archi parlami delle tue galere*. Nous y suivons l'histoire de ce dernier jour après jour, à travers le journal tenu par sa mère. Arrêté en 1975 pour possession d'armes et de faux documents, Buonoconto est un militant des NAP. Défendu notamment par l'avocat Senese, il est condamné l'année suivante à 15 ans de réclusion ; il est alors déplacé dans plusieurs prisons, puis envoyé à l'Asinara. Lors du procès d'appel, certains chefs d'accusation tombent et sa peine est réduite de moitié. Au cours de ses premières années de détention, dont une grande partie passée en isolement, sa santé (mentale et physique) se dégrade fortement puisqu'il perd près de 20 kilos. Ce cas devient une histoire emblématique, et suscite des prises de position publiques de la part de personnalités réclamant la libération de Buonoconto, de Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir à Franco Basaglia (qui lance un appel signé par de nombreux psychiatres). La mobilisation pour sa remise en liberté implique aussi les assemblées de prisonniers, comme celles de Poggioreale ou de Rebibbia, qui ne veulent pas voir un précédent s'établir en laissant Buonoconto mourir dans sa cellule en raison de son état psycho-physique. Au bout de plusieurs mois d'adresses envoyées à l'institution carcérale, de pétitions et de mobilisations, il obtient la liberté conditionnelle en devant rester chez ses parents. Toutefois, l'histoire ne s'arrête pas là, puisque le livre nous donne à voir l'impossible « retour à la raison » et à une forme de « normalité » de l'ancien prisonnier, lequel recrée le cadre de la cellule dans sa chambre. Après une fugue à Rome et de nouveaux aller-retours en prison, il se suicide à son domicile le 20 décembre 1980, à l'âge de 27 ans.

¹³²⁸Franca Rame, s. n., Milan, 30 mai 1983, disponible en ligne sur : eclap.eu.



Au-delà de tout le pathos contenu dans la trajectoire de Buonoconto, Franca Rame, en livrant cette histoire, continue à apporter du matériel de réflexion sur les conséquences de l'enfermement, sur la manière dont se comporte l'État italien avec ses prisonniers. Elle cherche à activer de nouveaux ressorts de mobilisation sur la thématique du soutien aux détenus qui peuvent vivre des réalités semblables à celles décrites dans le livre. Elle poursuit aussi, à travers cette publication, un engagement pré-existant puisque depuis l'arrestation de Buonoconto, Rame, Fo et S. Spazzali avaient suivi sa situation, adressant notamment plusieurs dénonciations au parquet pour obtenir la libération du détenu, en s'appuyant notamment sur la profonde dégradation de sa santé.¹³²⁹ Franca Rame entretient également une correspondance avec la mère du prisonnier, de laquelle naît, par la suite, l'idée de publier le témoignage de cette dernière. De manière plus classique, le livre déploie, dans un second temps, un élargissement de focale sur la question carcérale dans sa généralité : documentation d'autres cas de violence sur des détenus, sur les conditions de vie en prison (de la maternité au fonctionnement quotidien), reproduction d'articles de presse qui concernent le sujet.

En dehors de cette activité menée essentiellement de manière très personnelle par Franca Rame, et bien que le SR n'existe plus, il y a néanmoins toujours des comités de lutte autour de la question carcérale, de l'enfermement et du soutien aux prisonniers politiques. Toutefois, le contexte profondément modifié par rapport à la décennie précédente offre bien moins de relief et de force à ces tentatives politiques souvent éparées, sans le soutien de tout un mouvement. Les anciens membres du SR encore en Italie (et en liberté) qui n'ont pas délaissé l'engagement militant persistent également à se faire les relais d'information sur les cas de certains détenus, sur la torture, etc. Selon les actes de la Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme, des avocats comme G.

¹³²⁹« Appello per la campagna a favore della scarcerazione di Alberto Buonoconto », disponible en ligne sur : <http://www.archivio.franccarame.it>

Spazzali, Di Giovanni ou Zezza, mais aussi Rame et Fo font partie des promoteurs du *Coordinamento dei comitati contro la repressione* (CCCR), fondé le 17 octobre 1980. Il regroupe principalement les diverses associations de proches de détenus, ainsi que des militants de la gauche révolutionnaire comme Primo Moroni.¹³³⁰ Une note du Service pour les informations et la sécurité militaire du 5 décembre 1983 montre que le CCCR est activement surveillé pour ses liens présumés avec les groupes de lutte armée encore actifs : « Selon des informations fiables, l'organisation subversive en reconstitution en Italie du nord et inspirée des théories politico-stratégiques des "BR-Partito Comunista Combattente", trouverait un terrain d'agrégation particulièrement au sein des CCR (Comités contre la Répression) contrôlés, en pratique, à travers une structure centrale appelée CCCR. »¹³³¹ Parmi les activités de réorganisation, il y aurait notamment tout un pan qui consisterait à obtenir « la collaboration complaisante d'avocats qui s'occupent des "camarades" inculpés et qui ont un accès facile aux "prisons spéciales", aussi bien qu'aux documents d'instruction et processuels »¹³³². De nombreux collectifs se retrouveraient dans « l'aire d'influence » du CCCR, tels que le "Circolo Romana" de Milan, la rédaction de "Controinformazione", le "Centro di documentazione Cento Fiori" de Come, le "Comitato contro la repressione" de Trento, "Radio Proletaria" de Rome, le "Comitato Familiari Detenuti Proletari" de Florence, et une quinzaine d'autres comités contre la répression ou de familles de détenus, ainsi que certains militants passés par les rangs de Prima Linea notamment.¹³³³

Les comités contre la répression mènent, dans les années 1980, une lutte et une mobilisation contre les prisons spéciales et contre l'article 90 du règlement carcéral (introduit avec la loi de 1975), article qui prévoit des mesures drastiques pour maintenir l'ordre et la sécurité dans les instituts de peine. Plus précisément, il y est dit que « Le ministre a la faculté de suspendre les règles de traitements [...] prévus par la loi dans le système pénitentiaire, dans un ou plusieurs établissements et pour une période déterminée, strictement nécessaire, quand surviennent de graves et exceptionnels motifs d'ordre et de sécurité ». En clair, cela suppose que l'État peut suspendre les droits des prisonniers au nom de ce qu'il considère comme une « urgence » ou une « nécessité ».

1330« Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia », *op cit*, p.142. D'ailleurs, le siège du CCCR se trouve à Milan, au 48 via Ticinese, une zone historiquement occupée par les groupes de la gauche extraparlamentaire et révolutionnaire de Milan, in Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/12/63 Comitato contro la repressione (1970-1983).

1331Archivio Centrale dello Stato, Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/12/63 Comitato contro la repressione (1970-1983).

1332*Idem*.

1333*Idem*.



Affiche de la Coordination des comités contre la répression, 25 avril 1983 : « Contre l'anéantissement des prolétaires prisonniers »

La question de la torture en prison – aussi bien physique que psychologique et sensorielle – représente plus spécifiquement un des pans de l'investissement militant sur la question carcérale. Il s'agit là d'un sujet en forme de serpent de mer, notamment à partir de la fin des années 1970. Plusieurs dénonciations d'épisodes de violences sur des militants arrêtés sont dénoncés mais donnent rarement lieu à des poursuites.¹³³⁴ Les révélations de *L'Espresso* dans le numéro du 29 mars 1982 sur les cas de torture de brigadistes dans le cadre de la libération du général Dozier, séquestré pendant six semaines par les BR, portent cette question dans le débat public. Les anciens avocats du SR, pour leur part, étaient déjà engagés sur le sujet. Le 12 janvier 1982, Di Giovanni et Lombardi dénoncent, lors d'une conférence de presse, les tortures auxquelles ont été soumis deux de leurs clients, Stefano Petrella et Ennio Di Rocco (BR). Les deux défenseurs romains s'impliquent également dans la création d'un Comité contre la torture, formé en février 1982 à Rome. Ils s'engagent dans la publication d'un rapport qui reprend les principes de la contre-information, en cherchant à rompre le silence, en recueillant et compilant des témoignages de cas de torture. Selon ce rapport, « Dans les derniers mois, et en particulier depuis janvier-février '82, les dénonciations détaillées ont été toujours plus nombreuses et pressantes de la part des arrêtés, et de leurs proches, des avocats, sur des épisodes de tortures subies après l'arrestation à l'intérieur de postes de police [...]. »¹³³⁵ Les dénonciations ne s'appuient pas seulement sur les dires des proches, mais aussi sur des diagnostics médicaux ou sur des procès-verbaux de police qui parlent des lésions relevées sur les corps de personnes arrêtées. L'objectif est donc de faire de la torture une question ouverte, objet de débats sur les pratiques de la police avec la complicité de l'appareil judiciaire. Surtout, ce sujet devrait témoigner d'une évolution de plus en plus « autoritaire des appareils de l'État »¹³³⁶, alors qu'il

1334 Voir sur le sujet l'article « Il problema della tortura negli anni di Piombo », in <http://guerrecontro.altervista.org>

1335 Comitato contro l'uso della tortura, *La tortura in Italia. Dal fermo al trattamento differenziato*, supplemento a « Notizie Radicali », Rome, juillet 1982, p.10.

1336 *Idem*.

serait sûrement possible d'y voir au contraire la présence moins forte – le reflux – des mouvements de lutte et d'opinion en faveur des droits des prisonniers (notamment politiques), d'où un rapport de force moins favorable à ces derniers. La ritournelle du rôle de la presse dans le silence qui entoure la question de la torture se retrouve aussi mise en avant dans ce rapport. La position officielle sur le sujet consiste à nier les faits, ou à les minimiser en parlant seulement de quelques membres des BR qui en auraient été victimes. Que cela soit vrai ou pas, et bien qu'il affirme justement que le problème est bien plus ample, le Comité y voit, de toute manière, une pratique à laquelle il ne faut laisser aucun espace, sous peine qu'elle se généralise et s'étende à d'autres catégories d'inculpés. Alors que l'heure n'est plus tant aux conquêtes sociales et politiques, le rapport veut assumer une position un tant soit peu offensive et volontariste :

Il ne suffit pas de réussir à dénoncer avec rapidité ce qui survient à l'intérieur des commissariats ou des prisons, ou à envoyer des commissions mixtes composées de médecins, d'avocats, de parlementaires pour vérifier ce qui se passe, mais il faut assumer des positions politiques destinées à durer dans le temps et à avoir des répercussions sur les terrains de l'intervention autour du problème politique de la torture, de la prison, de la répression.¹³³⁷

Comme dans tout « livre blanc », s'en suivent de nombreux témoignages de cas de violences sur des arrêtés ou des prisonniers, des photographies, quelques prises de position publiques d'intellectuels (Sciascia, Pio Baldelli, Lelio Basso, etc), des documents produits par le Comité, des articles de presse, etc. L'activité du Comité contre la torture dépasse le cadre de la contre-information puisque, par exemple, il appelle à une manifestation à Rome, le 30 juin 1982 contre la torture, la répression et les attaques aux droits de la défense, mais aussi pour exiger la libération immédiate de l'avocate Giovanna Lombardi (cf. chap.8).

L'activité militante face à la répression et en soutien aux prisonniers prend donc d'autres formes et se fait plus éparse. Toutefois, elle se maintient et ne disparaît pas complètement, même si sa fonction est désormais purement défensive.

B. Entracte final : le CCCPSRI

Suite aux attentats contre Massimo D'Antona et Marco Biagi¹³³⁸ en 1999 et 2002, revendiqués par les « Nouvelles Brigades Rouges », des enquêtes sont ouvertes pour contrer ce retour à une pratique politique armée et de nombreuses arrestations s'ensuivent. En suivant diverses ramifications qu'il serait trop long et inutile à raconter ici, la police italienne en vient à s'intéresser,

¹³³⁷*Ibid*, p.14.

¹³³⁸D'antona est un juriste qui occupe un poste de consultant au ministère du travail ; Biagi est également un spécialiste du droit promoteur d'une réforme du marché du travail.

entre autres, à un groupe qui s'appelle « Parti Communiste Politico-militaire », énième émanation des Brigades rouges (son aile plus mouvementiste). C'est contre ce dernier que se déploie l'opération « Tramonto »¹³³⁹, portant à l'arrestation d'une quinzaine de personnes le 12 février 2007. Si les résultats sont « spectaculaires », notamment en raison de la présence d'ouvriers syndiqués à la CGIL qui donnent à croire et à craindre à un retour des « infiltrations » et du recrutement dans les usines comme dans les années 1970¹³⁴⁰, le contenu des dossiers est plutôt faible. Les membres de ce groupe ont semble-t-il échafaudé beaucoup de plans (entre autres un attentat contre la villa de Silvio Berlusconi ou contre les sièges de Mediaset ou de l'ENI). À part une tentative échouée de braquage de banque, ils sont principalement arrêtés sur la base de possession d'armes et de discussions enregistrées qui constituent le socle nécessaire à une « association subversive et bande armée ». Le retour d'un spectre, celui du *terrorisme* des Brigades rouges et des « années de plomb », est alors agité ; les jours qui suivent donnent de la matière pour alimenter ce discours. Le 17 février 2007, lors d'une manifestation à Vicenza, un cortège placé derrière des banderoles de soutien aux arrêtés du 12 février (accusés de faire partie des Nouvelles Brigades rouges) rallume la suspicion policière et médiatique¹³⁴¹. Il faut dire que les slogans et les symboles renvoient au Secours rouge, encore présent dans certains pays européens comme la Belgique et la Suisse, et à son rôle potentiel au sein d'une nouvelle constellation subversive proche de la lutte armée.

Soccorso Rosso Proletario



No alle liste nere antiterrorismo
dell'imperialismo
La lotta di liberazione
non é terrorismo!
No alla repressione
anticomunista
in nome della
"lotta al terrorismo"
Terrorista è l'imperialismo ed i suoi servi !
Difendere la vita e le condizioni
dei prigionieri politici e di guerra
nelle carceri dell'imperialismo!

No alla repressione
dei movimenti!
Fuori compagni dalle galere!
Siamo tutti sovversivi!

Le lotte proletarie non si
processano
La repressione non ferma
ma alimenta la ribellione!

*Affiche du Soccorso Rosso
Proletario, 2007*

1339Crépuscule, coucher de soleil en italien.

1340On retrouve cette thèse dans le livre aux accents sensationnels et journalistiques de Paolo Pergolizzi, *Le Nuove BR. Il terrorismo è tornato*, Aliberti editore, Padova, 2008.

1341À titre d'exemple l'article paru dans la revue Panorama sous la plume de Giacomo Amadori, « Br, nuovi deliri, vecchi fantasmi », 28 février 2007, <http://archivio.panorama.it/home/articolo/idA020001040296>

En Italie, un nouveau *Soccorso Rosso* se crée au début de l'année 2006, avec une référence aux expériences passées, des années 1920 aux années 1970. Une structure est en effet refondée sous le sigle du CCCPSRI (*Compagne e compagni per la costruzione del Soccorso Rosso in Italia*¹³⁴²), qui regroupe des militants de plusieurs villes déjà impliquées dans des dynamiques politiques autour de la répression et de la question carcérale. Ce choix organisationnel répond à un appel international, la « Plate-forme du 19 juin 1999 » qui consistait en une proposition de reconstituer un SR international lancée par des organismes européens engagés dans le soutien aux prisonniers politiques. L'enjeu affiché est de « promouvoir [...] la solidarité de classe, la lutte contre la répression et la contre-révolution, la lutte contre la prison, la solidarité vis-à-vis des prisonniers révolutionnaires et de favoriser sur ce terrain le débat et surtout une pratique conséquente, pour contribuer à construire le Secours Rouge en Italie. »¹³⁴³

Ce nouveau SR fait donc le choix de centrer son activité sur la figure du détenu politique qui revendique une pratique révolutionnaire dans une optique beaucoup plus internationale que dans les années 1970. Ce déplacement d'échelle est sûrement lié à la question de la puissance de l'organisation et à celle de la situation historique : là où le SR regroupait des milliers de personnes dans un contexte de luttes sociales et politiques particulièrement dures, il pouvait se satisfaire d'une parole centrée sur l'Italie. Désormais, les données sont différentes, et nous pourrions voir dans l'attention plus internationaliste la tentative de trouver la force – mais aussi des exemples à même d'appuyer le propos – qui manque au seul contexte local. Par exemple, dans un texte intitulé « Contre la répression, relancer la solidarité ! » diffusé en mai 2013, le propos part de l'arrestation d'Andrea « Andi » Stauffacher, militante du SR suisse fortement impliquée dans le soutien aux prisonniers politiques depuis les années 1970. Mais pour donner plus de consistance à l'attaque portée contre elle, le texte pioche d'autres exemples en Espagne, en Belgique, en Allemagne et enfin en Italie, dans des contextes variés, afin de montrer qu'il y a une volonté commune des États concernés de criminaliser des pratiques de solidarité.¹³⁴⁴

En ce qui concerne les pratiques de lutte, si le nouveau SR participe aux initiatives sur la question de la répression, convoquant et prenant part à des assemblées et manifestations de rue, il se concentre essentiellement sur la contre-information, produisant « opuscules, tracts et manifestes ». D'ailleurs, « une des premières initiatives concrètes réalisée par le SRI a été une campagne de contre-information [...] contre l'application du régime du 41 bis dans le cas de certains prisonniers

1342« Camarades pour la construction du Secours Rouge en Italie ».

1343Collettivo contro la repressione per un Soccorso Rosso Internazionale, « Sullo scioglimento del CCCPSRI », octobre 2013, disponible en ligne.

1344Compagne e compagni per la costruzione del Soccorso Rosso in Italia, « Contro la repressione rilanciare la solidarietà ! », mai 2013.

des BR-PCC, à laquelle le CCCPSRI a adhéré »¹³⁴⁵. Dans ce cadre, le collectif publie périodiquement un bulletin intitulé *Solidarietà*, dont le premier numéro paraît en 2007. Il veut « être principalement un espace pour donner voix au mouvement de classe contre la répression et la prison et pour favoriser la solidarité envers les révolutionnaires prisonniers. »

Certains mots d'ordre ou questionnements politiques n'ont pas varié depuis les années 1970, même s'ils s'insèrent dans un contexte profondément différent et ne peuvent donc se poser de la même manière. La solidarité à l'égard des détenus et la volonté de ne pas les laisser isolés, la dénonciation des conditions d'emprisonnement, des débats sur le « procès politique [...] pour affronter et analyser le comportement à assumer face aux tribunaux bourgeois »¹³⁴⁶ sont ainsi des éléments qui composent les pratiques et les discussions du CCCPSRI. Sans rentrer dans tout le détail des mobilisations menées par ce dernier, nous pouvons tout de même relever le cas de l'opération « Tramonto ». Un des enjeux de la mobilisation réside dans la nécessité de revendiquer politiquement que les inculpés sont des camarades de lutte et ne sont pas étrangers au reste du « mouvement de classe, en diffusant leurs positions politiques et en cherchant dans le même temps à faire obstacle à la tentative faite par l'État et par les appareils répressifs d'isoler les camarades »¹³⁴⁷. Un discours profondément similaire à celui tenu autour de la lutte armée notamment dans les années 1970.

En octobre 2013, suite à un intense débat interne à partir d'un retour critique sur l'expérience du CCCPSRI, ce dernier implose devant l'antagonisme entre deux positions. L'une se montre très critique sur l'activité du Secours rouge international et souhaite s'en détacher, tandis que l'autre souhaite au contraire poursuivre cette collaboration considérée comme intéressante et utile. Suite à ces divergences et à la dissolution du CCCPSRI, une nouvelle forme d'organisation voit le jour, sous le nom de *Collettivo contro la repressione per un Soccorso Rosso Internazionale*, qui tend à poursuivre le travail politique de soutien aux prisonniers révolutionnaires et la lutte contre la prison entamés au sein de l'ancienne structure. Le discours politique reste fortement teinté d'une dimension classiste qui donne l'orientation générale des modalités d'intervention ; mais nous pouvons aussi constater une volonté de ne pas se focaliser sur un terrain unique de lutte, mais d'être là où ce qui se joue est directement politique et doit se confronter à la répression – l'exemple de la lutte No Tav en val de Susse est certainement le plus parlant à ce titre¹³⁴⁸.

Tout récemment, le nouveau SRI a publié une compilation de textes sur les BR, sortie en mai 2015, *Fedeli alla linea*¹³⁴⁹. Ce travail reprend, à distance de quarante ans, le geste du SR au milieu

1345 *Collettivo contro la repressione per un Soccorso Rosso Internazionale*, *op cit.*

1346 *Idem.*

1347 *Idem.*

1348 Il est possible de se référer au site internet <https://ccrsri.wordpress.com/lotte-in-italia/>

1349 *Soccorso rosso internazionale* (a cura di), *Fedeli alla linea. Dalla nascita al PCC : la storia delle Brigate Rosse*

des années 1970 et offre au public italien les documents produits par l'organisation armée. Proposant comme constat que beaucoup a été dit ces dernières années sur le phénomène armé, mais que l'image qui s'est dessinée reste dévoyée et confinée dans le prisme unique du « terrorisme », les auteurs tentent de déplacer la focale. La volonté est donc de réussir à dévoiler le parcours des BR, les choix stratégiques et le fond théorique des brigadistes, en revenant aux questions posées il y a désormais quatre décennies : « qui sont les BR ? », « qu'ont-elles dit ? » et enfin « qu'ont-elles fait ? »¹³⁵⁰. Les militants ayant réalisé ce travail de compilation se contentent d'ailleurs d'une présentation lacunaire et expéditive de quelques lignes, bien loin de l'introduction faite dans les années 1970 dont nous avons parlé précédemment, laquelle répondait en partie à la logique d'une forme de dialogue, aussi bien avec les BR qu'avec d'autres groupes politiques. Ici, le ton relève plus de celui d'une évidence qui serait partagée par le lecteur.

D'habitude il est de coutume de faire une introduction à un livre ou à un recueil de textes. Nous ne sommes pas en mesure de le faire.

D'habitude l'introduction, plus qu'expliquer, suggère un point de vue sur le texte qu'il commente. Nous ne voulons pas le faire.

Résultant du mouvement libéral sur la liberté de presse et d'expression, nous avons décidé de donner la parole à ceux qui l'ont prise dans les faits et, au peuple, des informations non manipulées sur l'élaboration théorique de la principale organisation révolutionnaire italienne.

Pour les lecteurs qui sont en mesure de raisonner par eux-mêmes.¹³⁵¹

Le texte est donc brut, et c'est au lecteur de comprendre ce qui se dessine au fil des pages et à en tirer ses propres conclusions. L'intention peut se justifier, mais la ligne qui relie les écrits sélectionnés semble plutôt floue, en-dehors de la signature, et manque de clarté. Il faut bien avouer que le choix des textes de cette compilation est plutôt étonnant, sans logique apparente. Cela peut évidemment s'expliquer par le fait de vouloir donner une vue d'ensemble sur quarante ans d'activité politique, d'élaboration théorique et d'actions armées, période longue qui connaît de nombreux tournants et des évolutions multiples. Mais il apparaît bien vite de façon claire que l'objectif de donner à voir une ligne suivie par les BR à travers leurs documents tombe un peu à l'eau, tant certains passages fondamentaux ayant rythmé la vie de l'organisation sont absents. Le livre contient notamment une forte densité de textes pour la période qui concerne la seconde moitié des années 1980. L'activité connaissant un fort ralentissement par la suite, il est assez logique de voir une trajectoire beaucoup plus fragmentée pour les années 1990 et 2000, surtout ponctuées par les revendications des principaux attentats (D'Antona, Biagi) et par la position tenue lors du procès de

raccontata attraverso i documenti dell'Organizzazione, Roma, Red Star Press, 2015.

1350 Une référence claire au titre complet du livre de 1976 sur les BR : *Brigate Rosse, che cosa hanno fatto, che cosa hanno detto, che cosa se ne è detto*.

1351 *Soccorso rosso internazionale* (a cura di), *Fedeli alla linea, op cit*, p.7.

2005. C'est donc plutôt toute la première partie du livre qui pose problème, les années 1970 étant largement survolées et illustrées par quelques textes épars. Est-ce que les compilateurs ont considéré que beaucoup avait déjà été publié sur cette période ? C'est une hypothèse qui peut se comprendre, mais le fait que rien ne soit discuté de la part du SRI laisse un peu dubitatif : il est alors difficile de comprendre si la motivation relève plutôt d'une poursuite de la contre-information, ou si il y a la volonté de montrer qu'une résistance armée est encore possible.

Si les différences existent donc d'une époque à l'autre, certains fondamentaux persistent et constituent encore le socle de l'intervention politique du SR. Bien que les échelles se soient réduites et que les initiatives n'aient pas la même portée, le recours à la contre-information, la participation aux mobilisations publiques ou un ensemble de réflexions et de sujets de débats restent fortement similaires à travers les époques.

CONCLUSION

« Rien n'est joué d'avance, et l'histoire est un antidote à la résignation. »¹³⁵²

« L'Histoire s'écoule comme de petits ruisseaux tortueux. Qu'elle s'écoule en ligne droite est une illusion. On aime bien penser ainsi, pour pouvoir imaginer un début et une fin, ce qui nous permettrait de comprendre. Mais l'Histoire nous embrouille. Telle une pelote qu'un chat a déroulée. »¹³⁵³

L'histoire du Soccorso Rosso présente une jonction intéressante entre des formes d'originalité, aussi bien en termes d'organisation que de pratique militante, tout en restant à bien des égards profondément liée aux traditions du mouvement ouvrier et révolutionnaire. Pendant près d'une dizaine d'années, une décennie chargée de conflictualité politique, le SR s'est impliqué aux côtés de mouvements de lutte qui, bien que divers dans leurs manières de faire et leurs champs d'intervention, remettaient en cause les rapports de domination, s'affrontaient aux institutions et aux appareils de contrôle et contestaient radicalement la légitimité du pouvoir d'État. Ce réseau de comités, disséminé sur tout le territoire de manière tantôt éphémère, tantôt durable (parfois même dans des usines ou certains quartiers), cherche à répondre à un contexte où la répression à l'encontre des secteurs en lutte s'intensifie – au même titre que se radicalisent les militants. Il émerge néanmoins de la rencontre originale entre des artistes, des avocats-militants et des intellectuels, qui convergent entre eux sur l'importance à donner dans le soutien aux prisonniers politiques et à ceux qui doivent répondre de leurs actes devant la justice (cf chap.1). Les individus, militants ou non, qui répondent à l'appel de Franca Rame et de ses camarades à constituer des SR, semblent partager – ou au moins se retrouver dans – une culture politique relativement « classique » au sein de la gauche révolutionnaire et extraparlamentaire de l'époque. Les références à la Résistance, une pratique de l'antifascisme militant ou de la contre-information, une opposition viscérale au PCI, ainsi qu'un discours décomplexé sur la violence politique, constituent ainsi le référentiel commun des divers comités, malgré les divergences et les tensions qui peuvent aussi exister (cf chap.2, 4 et 8). Concrètement, le SR s'impose rapidement comme un interlocuteur et un acteur majeur dans le panorama du « Mouvement », au même titre que d'autres groupes qui ont pourtant laissé une marque plus profonde dans l'histoire de la période (comme LC ou PotOp), en participant ou en

1352 Eric Fournier, *La Commune n'est pas morte*, Paris, Libertalia, 2013, p.12

1353 Chiara Stangalino et Maxim Jakubowski, *Rome noir*, Gallimard, 2013, p.29.

impulsant certaines mobilisations, notamment en dénonçant la « strage di Stato » et en soutenant les anarchistes inculpés pour les bombes du 12 décembre 1969 (cf chap.1 et 2). À cet égard, il est notable de relever le rôle prépondérant des militants issus de professions « intellectuelles » (médecins, professeurs, juristes, avocats, artistes) au sein du SR, alors que la plupart des autres groupes politiques étaient majoritairement composés d'étudiants et d'ouvriers – avec une place majeure donnée à ces derniers (cf chap.3 et 4). Ces intellectuels ont d'ailleurs ramené leur propre bagage et leurs outils (de l'enquête ouvrière à la réalisation de films) qui ont parfois permis une forme de pas de côté dans les questionnements politiques. Ils ont ainsi permis d'élargir le prisme d'intervention en sortant de la seule focale judiciaire et carcérale. À cet égard, il est important de noter la place occupée par le groupe de *La Comune*, en tant que support d'activité, mais aussi comme vecteur de mobilisation et d'information (cf chap.1). C'est probablement aussi ce qui a permis et facilité un engagement populaire et durable, fondé autour d'un *réflexe de solidarité* envers les « victimes de la répression ». Cette dimension constitue certainement l'originalité de cet archipel militant, et explique aussi, dans une large mesure, le registre d'action propre au SR (cf Partie II).

Les questions judiciaire et carcérale représentent le socle sur lequel celui-ci a bâti son intervention militante, celle-ci participant aux mobilisations contre la répression en la contestant sur le terrain du droit, mais aussi sur celui de la contre-information et de l'organisation d'une solidarité matérielle (cf chap.5 et 6). La thématique de la prison constitue véritablement le cœur du travail politique des différents comités, notamment à travers la mise en place d'un large réseau de souscription, la dénonciation permanente des conditions d'enfermement, ainsi qu'avec une intense circulation des informations de lutte entre les divers instituts de peine et l'extérieur, dans l'optique de renforcer le rapport de force en faveur des détenus (cf chap.5). En voulant instaurer une pratique révolutionnaire de soutien aux prisonniers politiques, le SR a fréquemment été pris au sein d'une contradiction : se défaire du cadre légal pour mettre en avant une autre forme de légitimité, tout en étant justement dans des formes d'action où le droit n'est jamais absent. Ce balancier entre pratique défensive et velléités offensives, pragmatisme réformiste et désir révolutionnaire, traverse toute la trajectoire du SR et suppose des réponses qui tentent constamment de s'adapter au mieux à la réalité des situations. Alors, en tentant de sortir du soutien aux seuls prisonniers auto-revendiqués comme politiques, en impliquant des secteurs divers et des couches intellectuelles, en participant à une grande diversité de luttes pour établir un lien entre elles à travers la question de la répression, les militants ont cherché à dépasser cette tension. Il n'est pas de notre propos de se prononcer sur une réussite ou non de cet objectif, mais il est certain que le SR a grandement contribué à élargir les débats et les discussions, tout autant que le panel des modalités pratiques d'intervention politique sur la question carcérale et dans le cadre des procès. La présence de nombreux avocats a, en effet,

permis et suscité une élaboration intense autour de la contestation de l'institution judiciaire et d'une pratique militante du droit. Comment serait-il possible de porter au sein même des tribunaux l'antagonisme et la force du conflit politique qui s'exprimait alors dans les rues, les usines ou les universités ? Repartant alors d'un bagage forgé au cours de l'histoire du mouvement communiste et des luttes de décolonisation, les professionnels du droit, membres du SR, ont participé – parfois en suivant le mouvement qui leur était imposé (cf chap.7) – à la cristallisation de l'affrontement au cours des procès, en contribuant à leur politisation, et en transformant ces moments en arène politique et en tribune d'expression et de dénonciation (cf chap.6). Ainsi, les « procès de rupture », chers à Vergès, ont commencé à faire partie du répertoire d'action des militants italiens, les BR et les NAP poussant même l'idée jusqu'au « procès-guérilla » (cf chap.7).

Toutefois, le SR, au même titre que le reste du « Mouvement », subit de plein fouet le durcissement et la judiciarisation de l'affrontement politique, ainsi que le reflux militant de la fin des années 1970 et du début de la décennie suivante (cf chap.8 et épilogue). Les questionnements sur la violence révolutionnaire – avec ce que cela suppose de tension entre les discours et la réalité – sont évidemment centraux dans ce processus de délitement, notamment avec la place de plus en plus grande occupée par l'aire de la lutte armée. Le débat traverse le SR et, malgré des prises de position remarquées (comme les livres sur les BR et les NAP, cf chap.7), conduit à l'approfondissement de divergences et à des ruptures qui affaiblissent la structure militante. Le retrait de *La Comune* représente peut-être au mieux le point de bascule dans la trajectoire du SR et le début d'une désagrégation graduelle. Évidemment, le rapport à la répression n'est pas non plus étranger à ce délitement, surtout quand elle se retourne contre les membres du SR, et en premier lieu contre les avocats qui assurent un rôle central dans le travail mené (cf chap.8, Trajectoires politiques 2 et 3). Ainsi, le cas du SR en vient à illustrer l'attaque portée par l'État et ses appareils à l'encontre des « marges » de la contestation : il n'est plus seulement question d'arrêter les activistes armés ou les participants aux violences de rue, mais également toutes les franges accusées de donner un soutien à ces formes d'illégalité ou de les justifier théoriquement – voire d'en être des acteurs à part entière. De plus, il est à noter qu'il ne semble pas y avoir de renouvellement générationnel particulier au sein des comités. C'est particulièrement visible en ce qui concerne les avocats puisque, hormis quelques exceptions, la majeure partie de ceux qui sont encore actifs à la fin des années 1970 l'étaient déjà dix ans auparavant. Ce constat et la conjonction de ces divers éléments expliquent alors la fatigue, la lassitude ou encore les formes progressives de distanciation avec l'engagement de la part des derniers militants d'un réseau qui n'existe déjà plus vraiment, ainsi que la fin d'une page d'histoire. Pour ceux qui maintiennent une activité politique, le discours se transforme : l'hypothèse révolutionnaire s'efface, laissant tout l'espace de parole aux revendications

pour des conditions de détention « dignes » et à une dénonciation de la torture dans les prisons (cf épilogue).

Il serait évidemment profondément réducteur de vouloir résumer en quelques mots la lutte menée en soutien aux prisonniers politiques, les formes que celle-ci a prises, ses évolutions, ses victoires et ses défaites, mais il nous est difficile de ne pas repenser à un texte publié à Bologne au début de l'année 1975. Au milieu d'une énième liste d'épisodes répressifs et de revendications en faveur de la libération d'une série de détenus, un slogan déchire le tract : « QUI SONT LES VRAIS « CRIMINELS » ? »¹³⁵⁴ Dans cette question, purement rhétorique, tout un ensemble de traits propres au SR se dévoilent : les combats autour de la vérité, de ce qui opère la distance entre un délit et une action politique « légitime », le parti pris en faveur des prisonniers et de tous ceux qui luttent contre les formes de domination instituées.

Ainsi, nous nous sommes rapidement rendu compte, et espérons avoir rendu clair au cours de cette étude, que parler du SR ne pouvait se réduire à parler seulement des luttes en soutien aux prisonniers politiques ou aux dynamiques anti-carcérales. Écrire l'histoire de cette organisation, c'est comprendre ceux qui ont fait cette histoire ; c'est saisir les raisons de l'engagement de militants et d'intellectuels auprès de personnes dont ils ne partagent pas forcément les motivations ou l'idéologie. Décrypter les faits et gestes, les mots et les écrits du SR, c'est aussi faire l'analyse du rapport du pouvoir et des autorités à l'illégalité et à la contestation politique, des schémas répressifs, de ce qui est tolérable ou audible dans une démocratie en terme de radicalité politique.

C'est pourquoi nous avons cherché à entrecroiser une histoire relativement factuelle du SR, ponctuée par les événements qu'a connus l'Italie entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, avec des questionnements plus transversaux sur les intellectuels, sur les dynamiques de lutte autour de la prison et de la question judiciaire, sur les différentes modalités que pouvait recouvrir l'engagement politique. Parfois, nous nous sommes prêtés à quelques pas de côté, à l'écoute de ce qui pouvait guider notre réflexion et notre analyse. C'est ce qui nous a mené à relire les procès du FLN ou le conflit entre la Fraction Armée Rouge et l'État ouest-allemand à la lumière des questions que nous nous posions. Nous sommes bien conscients que la marche suivie n'était peut-être pas toujours académique, mais elle nous a semblé *nécessaire*, sous peine de passer à côté d'une juste compréhension des faits.

Si il y a un terme que nous avons employé fréquemment et qui pourrait constituer une part de

1354 Soccorso rosso militante – Comitato di Bologna, « Chi sono i « criminali » ? », Bologna, 22 janvier 1975, in Archivio Marco Pezzi.

notre armature conceptuelle et analytique, c'est bien celui de *transversalité*. Il nous semblait le plus à même pour définir au juste l'action du *Soccorso rosso*, son caractère, voire peut-être même une partie de son essence. Il faut dire que ce qui nous marque dans la trajectoire du SR italien au cours de ces années 1970, c'est qu'il n'est que rarement le protagoniste central des faits où nous l'avons croisé. Hormis les moments où c'est lui-même ou certains de ses membres qui se retrouve dans le viseur de la police et de la justice, il est toujours *au côté* – des ouvriers, des prisonniers, des familles de ces derniers, etc – ou *en soutien* – aux luttes, aux revendications pour plus de droits et de liberté, aux plus faibles. Tel un personnage secondaire qui ferait des apparitions régulières, mais n'aurait jamais droit au premier rôle, c'est un véritable *outsider* de l'histoire. Pourtant, le SR n'est jamais silencieux – il questionne les événements et la nature du pouvoir, prend parti, incite au refus de l'ordre établi, il est directement politique, toujours dans une contemporanéité ; mais en évoluant en permanence dans une sorte de marge. C'est peut-être cette « qualité » qui permet au réseau de comités de maintenir une activité sur l'ensemble de la décennie, malgré les désaccords, les tensions, les ruptures et un ensemble de coups d'arrêt. En tout cas, c'est ce qui nous a amené à nous intéresser à cette trajectoire et à la questionner.

Enfin, le SR possède cette faculté à traverser les époques qui n'a pas manqué de nous interroger. Comment interpréter cette capacité à réapparaître dans des séquences historiques diverses ? Comment fallait-il nommer cette dimension de passage, qui permet de faire le lien entre la Russie révolutionnaire du début du XXème siècle, la contestation diffuse des années 1970 en Italie et ce début de nouveau siècle ? Dans ce caractère transversal, non seulement aux luttes, mais aussi dans le temps, nous avons vu un geste politique qui n'est pas réductible à un lieu ou à une situation donnée, ni même à une position particulière, mais est fortement présent dans la culture et dans les pratiques d'une partie de la gauche communiste révolutionnaire, en capacité d'être réactualisé à tout moment. À l'heure où nous écrivons, et alors que, comme nous venons de l'évoquer, un nouveau SR a pris le relais de ses prédécesseurs (cf épilogue), il s'agit d'un nouveau contexte, où au contraire des situations précédentes – que ce soit celle des années 1920 ou des années 1970 – il n'y a ni Parti communiste puissant, ni contexte d'incandescence sociale et politique. Il s'agit alors d'un recours à un patrimoine collectif, un geste presque instinctif pour répondre à la répression, aux arrestations et aux incarcérations. Pourtant, malgré les relents nietzschéens de la presse et d'une partie de la classe politique italienne toujours prompte à voir un éternel retour des « années de plomb », l'histoire peut balbutier, mais ne se répète jamais. Cette fois, il n'y a pas de contestations massives qui traversent les universités et les usines, des immeubles qui arborent les drapeaux rouges floqués de l'étoile des BR. La situation est belle et bien différente, et pourtant il reste toujours des militants, pas forcément beaucoup plus nombreux que quarante ans

plus tôt, pour se ressaisir de la question carcérale en se référant à un héritage presque centenaire.

L'Histoire est ainsi faite de fils rouges, qui se lient à des situations nouvelles, s'adaptent au gré des circonstances, se croisent et se défont. Au sein de cette gigantesque pelote, l'historien repère les occurrences et les nouveautés, les compare, les dissèque et les analyse. Le Secours rouge représente un de ces fils, une de ces occurrences qui se bouleverse malgré tout selon les événements.

Nous avons voulu, à travers cette recherche, dépasser la sentence sombre de Michel de Certeau sur l'écriture lorsqu'il dit que « L'écriture ne parle du passé que pour l'enterrer. Elle est un tombeau en ce double sens que, par le même texte, elle honore et elle élimine. »¹³⁵⁵ Pourtant, nous avons travaillé sur un terrain qui est, encore aujourd'hui, l'objet de tensions au sein de la société italienne. Cela signifie que cette histoire reste encore largement à écrire et à étudier, dans l'optique de comprendre les événements, les motivations des acteurs, leurs gestes, et pour ne pas se contenter d'ensevelir le passé sous les peines de prison et l'oubli d'un contexte particulier. Alors, à la manière d'Agnes Grieco, nous avons voulu « traduire quelque chose qui [nous] semblait, même à distance, encore important. Traduire, mettre en communication. Réveiller la *mémoire*. »¹³⁵⁶ C'est pourquoi nous avons cherché à mettre en avant que le SR possède cette capacité à contenir en soi un genre d'« actualité non-contemporaine », il nous dit « quelque chose de très proche, mais qui vient de loin ou de derrière nous »¹³⁵⁷ : il interroge la justice, la prison, la politique, l'engagement des intellectuels, la violence d'État et la violence révolutionnaire. Il n'y a actuellement que la tristesse libérale qui proclame depuis plus de deux décennies la « fin de l'histoire » pour penser que ces questions sont réglées, que le temps a repris son écoulement linéaire avec la « chute des idéologies ». Quel pourrait bien être le rôle d'un intellectuel si il ne questionne pas le pouvoir de manière critique ? Pouvons-nous décemment affirmer que le monopole de la violence par l'État ne peut plus être remis en cause ? Ou que la justice et la prison ne seraient plus des institutions critiquables ?

Voilà pour nous l'intérêt de l'Histoire : montrer comment sont les choses, mais aussi comment elles auraient pu être si le cours des événements avait pris une autre direction ; dévoiler le fait que rien n'est figé, mais que tout est mouvement, et que la réalité n'a adopté un certain visage qu'en fonction de processus déterminés qui peuvent à tout moment être remis en cause. C'est le sens que nous entendons dans les paroles de cet « avertisseur d'incendie » que fut Walter Benjamin dans une

1355 Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrée, 1975, p.140.

1356 Agnese Grieco, *Anatomia di una rivolta. Andreas Baader, Ulrike Meinhof, Gudrun Ensslin. Un racconto a più voci*, il Saggiatore, Milano, 2010, p.14.

1357 Reyes Mate, *op cit*, p.10.

de ses thèses les plus célèbres :

Arracher la tradition au conformisme qui veut s'en emparer c'est restituer à l'histoire [...] sa dimension de subversion de l'ordre établi, édulcorée, oblitérée ou niée par les historiens « officiels ». Ce n'est qu'ainsi que le partisan du matérialisme historique peut « faire briller dans le passé l'étincelle de l'espérance » - une étincelle qui peut mettre le feu aux poudres *aujourd'hui*. L'historien révolutionnaire sait que la victoire de l'ennemi actuel menace même les morts [...] par la falsification ou l'oubli de leurs combats.¹³⁵⁸

¹³⁵⁸Michael Lowy, *Walter Benjamin, avertissement d'incendie. Une lecture des thèses « Sur le concept d'histoire »*, Paris, PUF, 2002, p.51.

Chronologie succincte

29 décembre 1922 : la Société des vieux bolchéviks fonde le Secours Rouge, en Russie.

15 mai 1943 : dissolution du Komintern et du SRI par Staline.

1962 :

Juillet : affrontements de Piazza Statuto, Turin.

1964 :

4 juillet : naissance de Magistratura democratica, Bologne.

1966 :

Automne : création d'un Secours rouge du Parti communiste d'Italie (marxiste-léniniste).

1968 :

Parution du livre de Jacques Vergès, *De la stratégie judiciaire*.

Printemps : fortes contestations étudiantes.

Création d'un Collectif juridique politique à Rome et à Bologne.

1969 :

Parution en Italie du livre de Vergès.

11-13 avril : révolte à la prison des *Nuove*, Turin.

25 avril : attentat à la *Fiera* de Milan.

Automne : « automne chaud » des luttes ouvrières.

Novembre : création du Comité de défense et de lutte contre la répression à Milan.

19 novembre : manifestation pour le droit au logement à Milan, affrontements avec la police lors desquels meurt le policier Annarumma.

24 novembre : arrestation de Francesco Tolin, directeur du journal *Potere Operaio*.

12 décembre : attentat à la *Banca dell'agricoltura* de Milan, *piazza Fontana*. D'autres bombes éclatent le même jour à Rome.

1970 :

Dario Fo et Franca Rame entérinent leur rupture avec le PCI.

Naissance des Brigades Rouges.

Mai : parution de *La strage di stato*.

11 juin : appel pour la création d'un Secours rouge français. Celui-ci naît formellement le 26 juin.

Septembre : début du scandale du fichage à la Fiat.

1971 :

8 février : naissance du GIP en France.

3 juin : procès en référé des « 56 » pour les affrontements du 29 mai, Turin.

13 juin : *L'Espresso* publie un appel signé par de nombreux intellectuels à l'encontre du commissaire Calabresi.

11 juillet : constitution du Comité de coordination des avocats révolutionnaires, à Milan.

20 juillet : formation d'un comité de promotion de l'Organisation communiste pour le Secours rouge, à Milan.

26 septembre : formalisation de la naissance du Secours rouge, Milan.

Novembre : début d'un travail commun entre intellectuel du SR et ouvriers de l'Alfa Romeo.

1972 :

30 janvier : naissance du *Comitato nazionale di lotta contro la strage di stato*, Florence.

23 février : ouverture du procès Valpreda à Rome.

11 mars : violents affrontements à Milan en marge d'un meeting du MSI.

14 mars : mort de l'éditeur Giangiacomo Feltrinelli (GAP) au cours d'un attentat manqué.

22 mars : arrestation de Giambattista Lazagna.

Printemps : campagne électorale, forte contestation des meetings du MSI.

Création du SRM.

7 juillet : rixe à Salerne entre militants anarchistes et néofascistes. Mort de Falvella et arrestation de Giovanni Marini.

Octobre : constitution du secrétariat national du SR.

15 décembre : adoption de la *legge Valpreda* sur la détention provisoire.

1973 :

9 mars : enlèvement de Franca Rame, Milan.

15 avril : incendie de Primavalle, Rome.

18 septembre : ouverture du procès pour la révolte dans la prison de Pescara.

1974 :

139 avocats adhèrent à l'appel du SR.

16 et 17 février : rencontre internationale entre les SR italien et allemand.

28 février : ouverture du procès de Giovanni Marini. Celui-ci est finalement déplacé à Vallo della Lucania.

Juin : réouverture du procès Marini.

8 septembre : arrestation de Renato Curcio et Alberto Franceschini, leaders historiques des BR sont arrêtés, Piémont.

Octobre : nouvelle arrestation de Giambattista Lazagna pour son rôle présumé au sein des BR.

1975 :

2 février : lancement de la campagne « MSI *fuorilegge* », Rome.

3 février : attentat à la bombe contre le bureau de l'avocat Eduardo Di Giovanni du SR, Rome.

28 février : affrontements en-dehors du tribunal lors du procès pour les faits de Primavalle entre militants de la gauche révolutionnaire et militants néofascistes. Un de ces derniers, le grec Mikis Mantakas trouve la mort. Arrestation de Fabrizio Panzieri.

21 mai : ouverture du procès de la RAF à Stammheim.

22 mai : adoption de la *legge Reale*.

5 juin : mort de Margherita Cagol (BR) dans un affrontement armé avec les carabinieri, Piémont.

Juillet : procès des ouvriers de la Magneti Marelli, Milan.

21 novembre : première arrestation de Sergio Spazzali pour transport d'explosifs. Il est libéré en avril de l'année suivante.

Vers la fin de l'année, naissance du *Soccorso Rosso milanese*.

1976 :

Janvier : parution du livre du SR sur les BR, *Brigate Rosse. Che cosa hanno fatto, che cosa hanno detto, che cosa se ne è detto*.

Mars : premier procès contre les Nap, Naples.

17 mai : ouverture du procès du noyau historique des BR, Turin.

Juin : parution du livre du SR sur les Nap, *I NAP. Storia politica*.

8 juin : assassinat du magistrat Francesco Coco et de son escorte, Gênes.

8 octobre : dissolution du SRM par le collectif théâtral *La Comune* de Dario Fo.

22 novembre : second procès contre une vingtaine de membres des Nap, Naples.

1977 :

3 mars : condamnation de Fabrizio Panzieri à neuf ans de prison.

28 avril : assassinat de Fulvio Croce par les BR, Turin.

3 mai : arrestation de Saverio Senese, Naples. Il est libéré de prison fin juillet.

12 mai : vague d'arrestations au sein du SR et de l'Autonomie ouvrière. Onze personnes sont placées en détention dont les avocats S. Spazzali et Capelli.

14 mai : manifestation à Milan contre la répression et en soutien aux avocats du SR arrêtés. Des affrontements armés éclatent et le policier Custra est tué.

22 septembre : ouverture d'un grand congrès contre la répression de la gauche révolutionnaire et extraparlamentaire, Bologne.

30 septembre : arrestation de Klaus Croissant à Paris.

1978 :

Adoption de la *legge Basaglia*.

16 mars : enlèvement d'Aldo Moro, président de la DC, par un commando des BR, Rome.

9 mai : Aldo Moro est exécuté à la suite d'une détention de 55 jours et de son « procès populaire ».

1979 :

7 avril : arrestations de plusieurs intellectuels liés à l'Autonomie ouvrière, parmi lesquels Toni Negri.

Octobre : licenciement de 61 ouvriers de la Fiat, Turin.

1980 :

6 février : adoption de la loi *Cossiga* qui instaure la figure du repentir.

18 avril : nouvelle arrestation de Sergio Spazzali, Milan, et suicide de l'avocat Arnaldi, Gênes, au moment de son arrestation, suite aux déclarations du repentir Patrizio Peci, BR.

30 avril : arrestation de l'avocat Gabriele Fuga. Il passe quinze mois en détention préventive.

14 octobre : marche « des 40000 », Turin, qui met fin à 35 jours de grève dans la Fiat.

17 octobre : naissance du *Coordinamento dei comitati contro la repressione*.

1981 :

17 janvier : l'avocat Zezza, Milan, échappe à son mandat d'arrêt et choisit la clandestinité.

1982 :

Sergio Spazzali s'exile en France pour échapper à sa peine de prison.

Février : création d'un comité contre la torture, Rome.

Bibliographie

Histoire, méthode, concepts

- BENJAMIN, Walter, "Sur le concept d'histoire" in *Oeuvres III*, Paris, Gallimard, 2000.
- BERCE, Yves-Marie (éd.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e siècle)*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome – 375), 2007.
- BERSTEIN, Serge, « L'historien et la culture politique », in *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992, pp.67-77.
- BRAUD, Philippe (dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993
- CEFAI, Daniel, *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001.
- DARTIGUES, Laurent, "La notion d'arène. Intérêts pour la recherche en anthropologie politique", 2001, <halshs-00634920>
- DE CERTEAU, Michel, *L'écriture de l'histoire*, Mesnil-sur-l'Estrée, Gallimard, 1975.
- DELEUZE, Gilles, *Foucault*, Paris, éditions de Minuit, 2004
- DESCAMPS Florence (sous la direction de), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2006.
- DUBAR, Claude, TRIPIER, Pierre, BOUSSARD, Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.
- FALSE, Aurore, « Le théâtre politique », in <http://litteranet.chez.com/html/dossiers/tp.html>
- FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits I & II*, Paris, Gallimard, 2001.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, NRF, 1975.
- GOLDMANN, Lucien, *Le dieu caché ; étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Paris, Gallimard, 1955.
- ISRAEL, Liora, "Quelques éclaircissements sur l'invention du cause lawyering. Entretien avec Austin Sarat, Stuart Scheingold", in *Politix*, Vol. 16, N°62, Deuxième trimestre 2003, pp. 31-37.
- ISRAEL, Liora, "Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le *cause lawyering*", in *Droit et société*, 2001/3, n°49, pp.793-824.
- KOSELLECK, Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1997.
- MAYER, Nonna, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010
- MULLER, Denis, « Le théologien, "intellectuel organique" et chercheur indépendant : quelle loyauté, quelles tensions, quelle liberté ? », in *Théologiques*, vol. 14, n° 1-2, 2006.

- NAVILLE, Pierre, *La révolution et les intellectuels*, Gallimard, Saint-Amand, 1975.
- NOIRIEL, Gérard, *Histoire, théâtre, politique*, Marseille, Contre-feux Agone, 2009.
- PISCATOR, Erwin, *Le théâtre politique*", Paris, L'Arche, 1962
- MATE, Reyes, *Minuit dans l'histoire. Commentaire des thèses de Walter Benjamin « Sur le concept d'histoire »*, éditions Mix, Mercuès, 2009.
- ROY, Philippe, *Trouer la membrane : penser et vivre la politique par des gestes*, Google livres
- SCHMITT, Carl, *Théologie politique*, Gallimard, Paris, 1988.
- SIRINELLI, Jean-François, *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XX^e siècle*, Mesnil-sur-l'Étrée, Fayard, 1990
- SIRONNEAU, Jean-Pierre, *Sécularisation et religions politiques*, Paris, Mouton & Co, 1982
- TRAVERSO, Enzo, *1914-1945. La guerre civile européenne*, Paris, Hachette, 2009.
- TRAVERSO, Enzo, "La mémoire des vaincus, entretien avec Philippe Mangeot et Sacha Zilberfarb", in avantderniereschoses.blogspot.com, 21 mars 2007.
- TRAVERSO, Enzo, *Le passé, mode d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique éditions, 2005.
- TRAVERSO, Enzo, *L'histoire comme champ de bataille. Interpréter les violences du XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2011.
- TRAVERSO, Enzo, *Où sont passés les intellectuels ?*, Paris, Textuel, 2013
- VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, "Points histoire", 2010.
- ZIZEK, Slavoj, *Violence. Six Sideways Reflexions*, London, Profile Book, 2008

Ouvrages et articles généraux sur l'Italie contemporaine

- ATTAL Frédéric, *Histoire des intellectuels italiens au XX^e siècle. Prophètes, philosophes et experts*, Clamecy, Les Belles Lettres, 2013
- CASTRONOVO, Valerio & TRANFAGLIA, Nicola (dir.), *La stampa italiana del neocapitalismo*, Roma, Laterza, 1976
- CRAINZ, Guido, *Il paese mancato. Dal miracolo economico agli anni ottanta*, Roma, Donzelli editore, 2003.
- CRAINZ, Guido, "Les transformations de la société italienne", in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2008/4, n°100, pp.103-113.

Ouvrages sur l'histoire politique de l'Italie dans les années 1970

- BALDASSARI, Marco, MELEGARI, Diego (a cura di), *La rivoluzione dietro di noi. Filosofia e politica prima e dopo il '68*, Roma, Manifestolibri, 2008.
- BALESTRINI Nanni, MORONI Primo, *L'orda d'oro 1968-1977*, Milano, Feltrinelli, 2008 [1988].
- CALVI, Guido, *Italie 77, le « Mouvement », les intellectuels*, Seuil, Paris, 1977.
- CARLINO, Fabrizio, « Autonomisation de la catégorie de *Lumpenproletariat* et pratique de la violence. Les enjeux de la transition de *Lotta continua* aux *Nuclei armati proletari* », Cahiers du GRM, n°2.
- CAZZULO Aldo, *I ragazzi che volevano fare la Rivoluzione. 1968-1978, Storia critica di Lotta Continua*, Milano, Sperling & Kupfer Editori, 2006.
- COLLONGES, Yves, RANDAL, Pierre Georges, *Les autoréductions. Grèves d'usagers et luttes de classes*, Genève, éditions Entremonde, 2010.
- DE LUNA Giovanni, *Le ragioni di un decennio. 1969-1979. Militanza, violenza, sconfitta, memoria*, Milano, Feltrinelli, 2009.
- FARE, Ida, SPIRITO, Franca, *Mara et les autres*, Des femmes du Mlf, Paris, 1982.
- FOA, Vittorio, *Sindacati e lotte operaie. 1943-1973*, Turin, Loescher Editore, 1976.
- GALFRÉ, Monica, *La guerra è finita. L'Italia e l'uscita del terrorismo, 1980-1987*, Bari, Laterza, 2014.
- GRANDI, Aldo, *La generazione degli anni perduti. Storie di Potere operaio*, Torino, Einaudi, 2003.
- GRINER, Massimiliano, *La zona grigia. Intellettuali, professori, giornalisti, avvocati, magistrati, operai. Una certa Italia idealista e rivoluzionaria*, Milano, Chiarelettere, 2014.
- GUIGOU Jacques, WAJNSZTEJN Jacques, *Mai 1968 et le Mai rampant italien*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- "La provocazione e la violenza : il caso di Franca Rame" in archivio900.it, 2005
- LAZAR Marc, MATARD-BONUCCI M. A. (sous la direction de), *L'Italie des années de plomb. Le terrorisme entre histoire et mémoire*, Paris, éditions Autrement, 2010
- LUCARELLI Valerio, *Vorrei che il futuro fosse oggi. Ribellione, rivolta e lotta armata*, L'ancora, Volla, 2010.
- MENTASTI, Emilio, *La "Garde rouge" raconte, Histoire du Comité ouvrier de la Magneti Marelli (Milan, 1975-78)*, Bonchamp-lès-Laval, Les Nuits rouges, 2009.
- PANVINI Guido, *Ordine nero, guerriglia rossa. La violenza politica nell'Italia degli anni sessanta e settanta (1966-1975)*, Torino, Einaudi, 2009
- PASQUINO Gianfranco, *La prova delle armi*, Bologna, il Mulino, 1984
- PERGOLIZZI Paolo, *Le Nuove BR, Il terrorismo è tornato*, Aliberti editore, Roma, 2008.

- PETRICOLA Elena, *I diritti degli esclusi nelle lotte degli anni settanta. Lotta continua*, Roma, edizioni Associate, 2002.
- PREZIOSO, Stépanie, CHEVROLET, David, *L'heure des brasiers. Violence et révolution au XXè siècle*, Lausanne, Editions d'en bas, 2011.
- REICHARDT, Sven, *Nuove prospettive sul terrorismo europeo degli anni Settanta e Ottanta*, rassegna.
- SACHETTO, Devi & SBROGIO, Gianni, *Pouvoir ouvrier à Porto Marghera. Du comité d'usine à l'Assemblée régionale (Vénétie – 1960-80)*, Paris, Les Nuits rouges, 2012.
- SANTALENA, Elisa, *La gauche révolutionnaire et la question carcérale : une approche des années 1970 italiennes*, thèse soutenue à Grenoble, laboratoire Gerçi, 2014.
- TARI, Marcello, *Autonomie*, Paris, éditions La Fabrique, 2011
- TELESE, Luca, *Cuori neri*, Milano, Sperling Paperback, 2010
- TESSANDORI Vincenzo, *BR, imputazione: banda armata. Cronaca e documenti delle Brigate rosse*, Garzanti, Italia, 1977
- VALENTINI Chiara, *La storia di Dario Fo*, Universale economica Feltrinelli, Milano, 1977.
- VENEZIANI Massimo, *Controinformazione. Stampa alternativa e giornalismo d'inchiesta dagli anni Sessanta a oggi*, Roma, Castelvechi, 2006.
- ZAVOLI Sergio, *La notte della Repubblica*, Milano, Arnoldo Mondadori editore, 1992

Ouvrages sur le monde judiciaire dans l'Italie contemporaine

- ALPA, Guido & DANOVI, Remo (a cura di), *Un progetto di ricerca sulla storia dell'avvocatura*, Bologne, Il Mulino, 2003.
- ALVAZZI DEL FRATE, Paolo, « L'historiographie juridique en Italie », disponible en ligne sur : www.cliothemis.com
- BALZAMO, Vincenzo (a cura di), *Ordine pubblico e sicurezza democratica. Atti del convegno del PSI, 7-9 marzo 1975*, Firenze, La Nuova Italia, 1976.
- BORGNA, Paolo, *Difesa degli avvocati scritta da un pubblico accusatore*, Roma-Bari, Editori Laterza, 2008.
- CANOSA, Romano, *Storia della magistratura in Italia. Da Piazza Fontana a Mani Pulite*, Milano, Baldini & Castoldi, 1996.
- DE VITO, Christian, *Camosci e girachiavi. Storia del carcere in Italia*, Bari, Editori Laterza, 2009.
- GIANARIA, Fulvio, MITTONE, Alberto, *Dalla parte dell'inquisito. L'avvocato e le « nuove ingiustizie » del processo penale*, Bologna, Il Mulino, 1987.

-GRIMALDI, Tullio, *Giurisdizione e potere : saggio sul processo politico*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 2000.

-VAUCHEZ, Antoine, « L'émergence d'une sociologie du droit et des institutions dans l'Italie des années 1960 », in Olivier Ihl et alii, dir., *Les sciences de gouvernement en Europe XIXème-XXème siècle*, Paris : Economica, pp. 143-154.

-VAUCHEZ, Antoine, *L'institution judiciaire remotivée : le processus d'institutionnalisation d'une "nouvelle justice" en Italie : 1960-2000*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2004.

Ouvrages sur la question de la justice et de la magistrature dans les années 1970

-"30 anni fa il 7 aprile 1979 : processo all'autonomia" in emigrazione-notizie.org, 6 avril 2009.

-"Quando la legge è ingiusta. Il "caso Pierobon" e l'inizio della costruzione del discorso pubblico sull'aborto in Italia (1973). Padova 1973 : il clima intorno al processo" in storicamente.org, laboratorio di storia.

-AGLIETTA Adelaide, *Diario di una giurata popolare al processo delle Brigate rosse*, Milano, Libri edizioni, 1979

-BERIA DI ARGENTINA, Adolfo, *Giustizia : anni difficili*, Milano, Rusconi, 1985.

-BERTI ARNOALDI VELI, G., "Trent'anni dopo Torino 1976 – Il processo ai capi storici delle Br", in *La Previdenza Forense*, n°2, 2006, pp.115-119.

-BOTTINI, Aldo, BUORA, Gabriella (a cura di), *Illegittima difesa. Avvocati e processi politici*, Milano, Milano Libri Edizioni, 1982.

-BRANCA, Giuseppe, *Valpreda + 4 : Anatomia e patologia di un processo*, Firenze, La Nuova Italia, 1973.

-COGO Michele, *Il processo di Torino al nucleo storico delle Brigate rosse come rivolta narrativa*, Università di Siena.

-LEONETTI, Francesco, RAMBALDI, Enrico (a cura di), *Il dibattito sul processo dell'autonomia : aprile 1979-febbraio 1983*, Milano, Multhipla, 1983.

-MALATESTA Maria, *Les juristes italiens et le "long mai 68"*, *Droit et cultures* [En ligne], 56 | 2008

-MALATESTA, Maria, *Défenses militantes. Avocats et violence politique dans l'Italie des années 1970 et 1980*, in *Le mouvement social*, juillet-septembre 2012.

-PEPINO, Livio, "Appunti per una storia di Magistratura democratica", in *Questione Giustizia*, n°1, 2002.

-RAYNER, Hervé, « Veto entrecroisés : l'épineuse question de l'amnistie en Italie », *L'Homme et la*

société, 2006/1 n° 159, p. 150-164.

-SOMMIER, Isabelle, « « Les années de plomb » : un « passé qui ne passe pas » », in *Mouvements*, 2003/3, no27-28, p. 196-202.

-TULKENS, Françoise, «Analyse critique de la Convention européenne pour la répression du terrorisme», in *Déviance et société*, 1979, vol.3, n°3, pp.229-246.

Perspectives d'histoire comparée

-ARTIERES, Philippe, « 1972 : naissance de l'intellectuel spécifique », *Plein droit* 2002/2 (n° 53-54).

-AUDREN, Frédéric, LINHARDT, Dominique, "« Un procès hors du commun ? » Histoire d'une violence terroriste et de ses agents", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/5 63e année, p. 1003-1034.

-BIARD, Roland, *Dictionnaire de l'extrême gauche de 1945 à nos jours*, Paris, Belfond, 1978

-BOLL, Heinrich & WALLRAFF, Günter, *Rapports*, Paris, Petite collection Maspéro, 1980.

-BÉRARD, Jean, *La justice en procès. Les mouvements de contestation face au système pénal (1968-1983)*, Paris, Presses de SciencesPo, 2013.

-CAREL, Ivan, COMEAU, Robert & WARREN, Jean-Philippe (sous la direction de), *Violences politiques. Europe et Amériques, 1960-1979*, Montréal, LUX, 2013.

-CODACCIONI, Vanessa, *Punir les opposants. PCF et procès politiques, 1947-1962*, Paris, CNRS éditions, 2013

-CODACCIONI, Vanessa, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions, 2015

-ELBAZ, Sharon, "L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952)." in: *Politix*, Vol. 16, N°62, Deuxième trimestre 2003, pp. 65-91.

-GAÏTI, Brigitte, ISRAEL, Liora, "Sur l'engagement du droit dans la construction des causes" In: *Politix*. Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003. pp. 17-30.

-GOTOVITCH, José (dir.), *Komintern : l'histoire et les hommes. Dictionnaire biographique de l'Internationale communiste*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2001

-GOTOVITCH, José, MORELLI, Anne (dir.), *Presse communiste, presse radicale (1919-2000)*, Bruxelles, Aden, 2007.

-GRIECO, Agnese, *Anatomia di una rivolta. Andreas Baader, Ulrike Meinhof, Gudrun Ensslin. Un racconto a più voci*, Milano, Il Saggiatore, 2010.

- Groupe d'information sur les prisons, *Intolérable*, éditions Verticales, 2013.
- ISRAEL, Liora, *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-D'Ascq, Fayard, 2005.
- ISRAEL, Liora, "Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI." In: Politix. Vol. 16, N°62. Deuxième trimestre 2003. pp. 115-143.
- ISRAEL, Liora, "Un droit de gauche? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970", in *Sociétés contemporaines*, 2009/1, n°73, pp.47-71.
- ISRAEL, Liora, ELBAZ, Sharon, "L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'Association juridique internationale (1929-1939)", in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2005/1, n°85, pp.31-43.
- LE BEGUEC, Gilles, *La République des avocats*, Paris, Armand Colin, 2003.
- LEMAITRE, Jean, *C'est un joli nom camarade. Jean Fonteyne, avocat de l'Internationale communiste*, Bruxelles, Aden, 2012.
- LESCHI, Didier, « Les coordinations, filles des années 1968 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005
- LINHARDT, Dominique, "Réclusion révolutionnaire. La confrontation en prison entre des organisations clandestines révolutionnaires et un Etat – le cas de l'Allemagne dans les années 1970", in *Cultures et conflits* [en ligne], 2004, n°55.
- SALLE, Grégory, « Mettre la prison à l'épreuve. Le GIP en guerre contre l' « Intolérable » », *Cultures & Conflits* [En ligne], 55, automne 2004
- STEINER, Anne & DEBRAY, Loic, RAF, *Guérilla urbaine en Europe occidentale*, Paris, L'échappée, 2006.
- THEOLLEYRE, Jean-Marc, *Ces procès qui ébranlèrent la France*, Paris, Grasset, 1966.

Inventaire des sources

Écrits des acteurs

- 1922-1932 : *10 années de Secours Rouge International*, Publication du Secours Rouge International, Paris, 1932.
- La libertà è possibile solo nella lotta per la liberazione*, Milano, Olga, 2011.
- LAZAGNA, Giambattista, *Carcere, repressione, lotta di classe*, Milano, Feltrinelli, 1974.
- LAZAGNA, Giambattista, *Ponte rotto. La lotta al fascismo : dalla cospirazione all'insurrezione armata*, Milan, Sapere, 1972.
- MARTY, André, *Qu'est-ce que le Secours Rouge International*, Editions du Secours Rouge International, Paris, 1926.
- SENESE, Saverio, *Il delitto di difesa*, Naples, Colletivo editoriale Libri NO, 1985.
- SPAZZALI, Giuliano, *La zecca e il garbuglio : dal processo allo Stato allo stato dei processi*, Macchina Libri, Milano, 1981.
- SPAZZALI, Sergio, *Chi vivrà vedrà. Scritti 1975-1992*, Milano, Calusca City Lights, 1996.
- TASCA, Valeria, « Rencontre publique avec Franca Rame et Etienne Bloch sur les problèmes de la vie carcérale, et du soutien aux prisonniers et à leur famille » in TEP Actualité, n°132, décembre 1980.

Écrits des autres groupes politiques et de leurs militants

- Le combat des détenus politiques*, Paris, Maspéro, 1970
- BERARDI, Franco, *Le ciel est enfin tombé sur la terre*, Paris, Seuil, 1978.
- BOBBIO Luigi, *Storia di Lotta continua*, Milano, Feltrinelli, 1988.
- Collettivo contro la repressione per un Soccorso Rosso Internazionale, « Sullo scioglimento del CCCPSRI », octobre 2013, disponible en ligne.
- Collettivo di controinformazione napoletano, *Chi processa chi! Non si può processare la rivoluzione. Ai militanti comunisti sequestrati dal potere*, Napoli, 1977.
- Collettivo Potere Operaio, *Primavalle: Incendio a porte chiuse*, Giulio Savelli, 1974.
- Commissione Carceri di Lotta continua, *Ci siamo presi la libertà di lottare. Il movimento di massa dei detenuti da gennaio a settembre '73*, edizioni Lotta continua, 1973.
- Comitato contro l'uso della tortura, *La tortura in Italia. Dal fermo al trattamento differenziato*,

supplemento a « Notizie Radicali », Rome, juillet 1982.

-Comitato per la scarcerazione di S. Spazzali, Maria Elisa Benati, Vincenzo della Vecchia, Fiorini Ghibesi, Giovanni Morlacchi, Saverio Senese, *Il caso Soccorso rosso : lo stato all'attacco del diritto alla difesa*, Libreria internazionale, Milano, 1977.

-Compagne e compagni per la costruzione del Soccorso Rosso in Italia, « Contro la repressione rilanciare la solidarietà ! », mai 2013.

-"Contre l'État-patron, L'Assemblée autonome d'Alfa Roméo" in <http://ablogm.com/cats/>

-Controinformazione (a cura di), *Il carcere imperialista. Teoria e pratica dei proletari prigionieri nei documenti dei comitati di lotta*, Verone, Bertani editore, 1979.

-*Criminalizzazione e lotta armata*, Milano, Collettivo editoriale Librirossi, 1976.

-CROISSANT, Klaus, *Procès en République fédérale allemande*, Paris, Cahiers Libres, 1979.

-Des femmes, *Mutinerie et autres textes d'Ulrike Meinhof. Déclarations et analyses des militants de la fraction armée rouge emprisonnés à Stammheim*, Paris, Editions du MLEF, 1977.

-FASANELLA, Giovanni, FRANCESCHINI, Alberto, *Che cosa sono le BR*, Milan, BUR, 2008

-GALLINARI, Prospero, *Un contadino nella metropoli. Ricordi di un militante delle Brigate rosse*, Bompiani Overbook, Milano, 2006.

-Gruppo iniziativa carceri Veneto, *Senza Galere Veneto*, Verona, Bertani editore, 1979.

-GUIDETTI SERRA, Bianca (con Mobbiglia, Santina), *Bianca la rossa*, Torino, Einaudi, 2009.

-GUIDETTI SERRA, Bianca, "Il ruolo dell'avvocato attraverso la cronaca di un processo", I & II, in Quaderni Piacentini, n°68 et 69, 1978

-GUIDETTI SERRA, Bianca, *Le schedature FIAT. Cronaca di un processo e altre cronache*, Torino, Rosenberg & Sellier, 1984.

-GUIISO Giannino, BONOMI Aldo, TOMMEI Franco, *Criminalizzazione della lotta di classe*, Verona, Bertani editore, 1975

-GUIISO Giannino, *L'uomo senza diritti : il detenuto politico*, Milano, Collettivo editoriale Librirossi, 1977.

-GUIISO, Giannino, *La condanna di Aldo Moro. La verità dell'avvocato difensore di Renato Curcio*, Milano, SugarCo Edizioni, 1979.

-INVERNIZZI, Irene, *Il carcere come scuola di rivoluzione*, Torino, Einaudi, 1973.

-JANNI Marco [et al.], *L'amministrazione della giustizia in Italia, Convegno tenuto all'università Statale di Milano nel maggio 1973*, Milano, Mazzotta editore, 1974.

-La Nuova Sinistra, *La strage di stato, controinchiesta*, Roma, Samonà e Savelli, 1970

-LANZA, Luciano, *La ténébreuse affaire de la Piazza Fontana*, Paris, Éditions CNT, 2005.

-LÉNINE, « Lettre à E. D. Stassova et aux camarades emprisonnés de Moscou » in *Oeuvres, tome 8*

- (janvier-juillet 1905), Paris, Editions sociales, 1964
- Lotta continua, *Liberare tutti i dannati della terra*, Milan, edizioni Lotta continua, 1972
 - Lotta Continua, Avanguardia Operaia, PdUP (a cura di), *Ordine pubblico e criminalità*, Milano, Mazzotta, 1975.
 - MAGISTRATURA DEMOCRATICA (a cura di un gruppo di), *Valpreda +4. Anatomia e patologia di un processo*, La Nuova Italia, Firenze, 1973
 - MORONI, Primo e Konzeptbüro [a cura di], *Le parole e la lotta armata. Storia vissuta e sinistra militante in Italia, Germania e Svizzera*, Rote Fabrik, Shake edizioni, Milano, 2009
 - MOUVEMENT D'ACTION JUDICIAIRE, *L'affaire Croissant*, Cahiers Libres, Paris, 1977.
 - NARDELLA, Vincenzo, *Noi accusiamo! Controrequisitoria per la strage di Stato*, Milano, Jaca Book, 1972.
 - PERSICHETTI, Paolo, *Exil et châtement. Coulisses d'une extradition*, Textuel, Paris, 2005.
 - POZZI, Paolo, *Insurrection*, Paris, Nautilus, 2010
 - Processo alla rivoluzione. La parola ai NAP*, Milano, Collettivo editoriale Librirossi, 1978.
 - Progetto Memoria, *La mappa perduta*, Roma, Sensibili alle foglie, 1995
 - QUADERNI DI UNITÀ PROLETARIA N°2, *Antifascismo come lotta di classe*, Roma, La nuova sinistra, edizioni Savelli, 1974.
 - SCALZONE, Oreste, PERSICHETTI, Paolo, *La révolution et l'Etat. Insurrections et "contre-insurrection" dans l'Italie de l'après-68 : la démocratie pénale, l'Etat d'urgence*, Paris, Dagorno, 2000.
 - Sezione napoletana del Comitato Internazionale per la difesa dei Detenuti Politici in Europa, *Germania e "Germanizzazione"*, Napoli, Tullio Pironti editore, 1977.
 - Soccorso rosso internazionale (a cura di), *Fedeli alla linea. Dalla nascita al PCC : la storia delle Brigate Rosse raccontata attraverso i documenti dell'Organizzazione*, Roma, Red Star Press, 2015.
 - SOSSI, Mario, *Nella prigione delle BR*, Editoriale Nuova, Milano, 1979.
 - TRONTI, Mario, *Ouvriers et capital*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1977.
 - TRONTI, Mario, *La politique au crépuscule*, Paris, éditions de l'éclat, 2000.
 - TRONTI, Mario, *nous opéraïstes. Le « roman de formation » des années soixante en Italie*, Paris, éditions de l'éclat, 2013
 - VERGES, Jacques, *De la stratégie judiciaire*, Paris, Les éditions de minuit, 1968. [en italien: *Strategia del processo politico*, Torino, Einaudi, 1969]
 - VERGES, Jacques, *Justice et littérature*, Paris, PUF, 2011.
 - WILLARD, Marcel, *La défense accusée*, Paris, Editions sociales, 1955.

Ouvrages publiés par Soccorso rosso

- Assemblea Autonoma dell'Alfa Romeo e del Soccorso rosso (a cura di), *Sulle condizioni di salute e di lavoro degli operai dell'abbigliamento-montaggio dell'Alfa Romeo*, Milano, supplemento al n°5 de "L'Erba voglio", 1972
- Assemblea Autonoma unitaria operai Alfa Romeo e Soccorso Rosso (a cura di), *Condizioni di nocività nel reparto fonderia dello stabilimento Alfa Romeo di Arese*, Milano, 1971.
- « Bollettino del Soccorso Rosso della sinistra rivoluzionaria », Rome, 15 ottobre 1972
- « Bollettino del Soccorso Rosso della sinistra rivoluzionaria », n°2, Rome, 22 ottobre 1972
- « Bollettino del Soccorso Rosso. Atti dell'assemblea sul Soccorso Rosso », n° speciale, Rome, novembre 1972
- CHIAMA Antonietta (a cura di), *Chi insegna a chi? Cronache della repressione nella scuola* (documentazione raccolta per iniziativa del Soccorso rosso di Torino), Torino, Einaudi, 1972.
- COLLETTIVO POLITICO GIURIDICO (a cura di), *Contro stampa del Soccorso Rosso*, Bologne, 1971.
- COMITATO ANTIFASCISTA RIVOLUZIONARIO SOCCORSO ROSSO, *La lotta di classe non si puo mettere fuori legge*, Torino, 1971
- Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di Stato », Rome, 8 février 1972
- Comitato nazionale di lotta sulla strage di stato – Soccorso Rosso (a cura del), « Strage di Stato », Rome, 7 mars 1972
- SOCCORSO ROSSO (a cura del), *Valpreda è innocente : la strage è di stato : giustizia proletaria contro la strage dei padroni : guida al processo*, Roma, Comitato nazionale di lotta sulla strage di Stato, 1972
- SOCCORSO ROSSO DI ROMA, *12 dicembre: perché?*, Roma, stampato in proprio, 1972.
- COMITATO DI DIFESA E DI LOTTA CONTRO LA REPRESSIONE, *Lotta di classe e giustizia borghese : indicazioni pratiche per i compagni*, Milano, Soccorso Rosso, 1972.
- Il carcere in Sardegna : dai pestaggi alla tortura della privazione sensoriale*, Roma, Quaderni del Soccorso rosso, 1976.
- SOCCORSO ROSSO (a cura di), *Manuale di autodifesa del militante*, Roma, La nuova sinistra, 1974
- SOCCORSO ROSSO, *Bollettino antifascista antimperialista*, Roma, 1974.
- SOCCORSO ROSSO (a cura del), *Fuorilegge il MSI*, Roma, 1975

- SOCCORSO ROSSO (a cura del), *Aversa Lager*, 1975
- SOCCORSO ROSSO, *Chi contro chi : opuscolo sui detenuti politici in Svizzera*, Muralto, 1975.
- SOCCORSO ROSSO, *Il carcere dei padroni e la repressione delle lotte dei detenuti per le riforme*, Roma, 1975
- SOCCORSO ROSSO, *Brigate Rosse, che cosa hanno fatto, che cosa hanno detto, che cosa se ne è detto*, Milano, Feltrinelli, 1976
- SOCCORSO ROSSO, *Un giudice per Panzieri*, Roma, Stampa, 1976
- SOCCORSO ROSSO MILITANTE, *Il letto di contenzione – Foglio di controinformazione carceraria*, 1972
- SOCCORSO ROSSO MILITANTE, *A pugno chiuso sul fronte del carcere : bollettino periodico del Soccorso rosso militante*, Verona, Bertani, 1973
- SOCCORSO ROSSO MILITANTE (a cura di), *Il caso Marini : fuori Marini, dentro i fascisti : cronologia storica, lettere, poesie, testimonianze*, Verona, Bertani, 1974
- SOCCORSO ROSSO MILITANTE (a cura di), *Carcere-oggi*, Milano, 1976
- SOCCORSO ROSSO MILITANTE (a cura di), *Ormai è fatta! Horst Fantazzini*, Verona, Bertani editore, 1976.
- SOCCORSO ROSSO (Napoli), *I Nap : Storia politica dei Nuclei Armati Proletari e requisitoria del tribunale di Napoli*, Milano, Feltrinelli, 1976
- SOCCORSO ROSSO MILANESE (a cura di), *Non bastano le galere per tenerci chiusi*, Milano, Ghisoni, 1976
- SEZIONE TORINESE DEL COMITATO PER LA DIFESA DEI DETENUTI POLITICI IN EUROPA & SOCCORSO ROSSO MILANESE (a cura di), *Carcere e lotta di classe*, Torino, 1976.
- SEGRETERIA DI COORDINAMENTO NAZIONALE, *Soccorso Rosso*, Roma, 1973.
- SOCCORSO ROSSO – SEGRETERIA DI COORDINAMENTO NAZIONALE (a cura del), *Rivista di controinformazione militante*, Roma, 1974
- SOCCORSO ROSSO – SEGRETERIA DI COORDINAMENTO NAZIONALE (a cura del), « Rivista di controinformazione militante », n°2, Roma, novembre 1974.
- SOCCORSO ROSSO, SEGRETERIA DI COORDINAMENTO NAZIONALE (a cura di), *Siamo tutti cospiratori (Controinformazione sulla montatura ai danni dei compagni dei Castelli Romani)*, Roma, Stampa alternativa, 1978.
- SOCCORSO ROSSO DI COMO (a cura di), *Il neofascismo in provincia di Como, inchiesta sulla violenza fascista e sulla stampa locale*, Como, ottobre 1977.
- SOCCORSO ROSSO DI GENOVA (a cura del), *Bollettino di controinformazione*, Genova, 1971
- SOCCORSO ROSSO DI TORINO (a cura del), *Controinformazione*, Torino, 1971-1972

- SOCCORSO ROSSO DI SIENA (a cura del), *"Controinformazione – bollettino"*, Siena, 1972
- SOCCORSO ROSSO DI SIENA (a cura di), *La repressione a Siena*, Siena, novembre 1972
- SOCCORSO ROSSO ROMANO, *Identikit della repressione : repressione e controllo della insubordinazione proletaria*, supplemento a *Notizie Radicali*, Londres, n°32, 10-20 aprile 1975.
- SOCCORSO ROSSO ROMANO, PSICHIATRIA DEMOCRATICA, MAGISTRATURA DEMOCRATICA (a cura di), *Giustizia e psichiatria : inchiesta sui manicomi giudiziari e sui manicomi comuni*.

ARCHIVES :

- DE DOMINICIS Vittoria, *Guida inventario agli archivi dell'Asmos*, Nuova immagine editrice, Siena, 2003.
- GRISPIGNI Marco & MUSCI Leonardo, *Guida alle fonti per la storia dei movimenti in Italia (1966-1978)*, Pubblicazioni degli archivi di Stato, Roma, 2003.

Archivio audiovisivo del movimento operaio e democratico (Rome)

"Policlinico un comizio operaio", 1975, 48 min., film réalisé par le *circolo la Comune* et le *Soccorso rosso di Roma*

"Processo a Giovanni Marini", 1974, 52 min., film réalisé par le *Soccorso Rosso*.

Archivio centrale dello Stato (Rome)

Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/12/63 Comitato contro la repressione (1970-1983)

Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G5/12/166. Comitato nazionale strage di Stato.

Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G5/12/186 Comitato anarchico di controinformazione sulla strage di stato

Ministero dell'interno, dipartimento di pubblica sicurezza. G.5/42:133. Movimento di Lotta Continua.

Archivio storico del movimento operaio e democratico senese, ASMOS (Siena)

Carte della Nuova sinistra, VII. Soccorso rosso

VII. A1. Bollettini a stampa (parmi lesquels "Soccorso rosso", "Controinformazione", "Il letto di contenzione"), 1971-1977

VII. B1. Documenti politici e volantini, 1972-1978

Fondo Associazione culturale Lev Tolstoj

Consiglio di fabbrica della Emerson, "Perché un questionario?", Siena, dicembre 1972.

IV. F. Soccorso rosso

Archivio storico della Nuova Sinistra Marco Pezzi (Bologna)

Fondo "Sante Notarnicola-Roberto e Lella Di Marco", 1969-1985

Fascicolo n. : 4.2, "Familiari compagni tedeschi" (1975)

Fascicolo n. : 4.9, "Intervento nelle carceri e lotte di detenuti" (1969-1979)

Fascicolo n. : 4.11, "Varie sul carcere" (1972-78, 1980)

Fascicolo n. : 4.14, "Commissione carcere" (1977-1980)

Fascicolo n. : 4.15, "Attività del comitato di Bologna" (1970-1976)

Fascicolo n. : 4.16, "Bollettini del Soccorso rosso Militante" (1972-1974)

Casa della memoria e della storia (Roma)

Archivio "memoria di carta", Carte Francesca Socrate, busta 1, 1967-1974 (volantini e documenti di varie organizzazioni di sinistra, 01/1967-24/05/1973)

Centro di documentazione Lelio Basso (Roma)

Fond Lelio Basso

Fond M. Salvati, S.02, B.3, Fasci.8

Centro di studi Piero Gobetti (Torino)

Laura Cometti, scatola 1 (1964-74)

Soter Catalano, faldoni 12 (1971-anni 80')

Giovanni de Luna, bb.22 (1967-97)

subfondo Luca Baranelli (3. Nuova sinistra, gruppi diversi) ; subfondo Guido Piraccini (32. Periodici) ; subfondo Luigi Bobbio (14. Soccorso Rosso) ; subfondo Ludovico Albert (19. Circoli La Comune) ; subfondo Centro studi Piero Gobetti (31. Soccorso Rosso) ; subfondo Emilio Soave (29. Soccorso rosso) ; subfondo Ersilia Alessandrone Perona e Gianni Perona (15. Soccorso Rosso, Torino) ; subfondo Gianni Romano (12. Soccorso Rosso) ; subfondo Laura Cometti (3. Soccorso Rosso, Torino) ; subfondo Mario Dalmaviva (17. Soccorso Rosso) ; subfondo Vicky Franzinetti, serie 2 (20. Documenti Soccorso Rosso) ; subfondo Giovanni De Luna (4. Documenti Soccorso rosso ; 5. Antifascismo ; 11. Documenti Soccorso Rosso) ; subfondo Fabio Levi (43. Soccorso rosso

di Torino)

Soccorso rosso, "Valpreda è innocente, la strage è di stato", Torino, 21/02/1972

Comitato nazionale di lotta contro la strage di stato, "Valpreda è innocente, la strage è di stato", Torino, 14/03/1972

Centro di controinformazione della sinistra rivoluzionaria (a cura del), "Dalla strage di stato allo stato della strage. Bozze di documento proposto in discussione a tutte le forze aderenti al Comitato Nazionale di Lotta contro la Strage di Stato", s.d.

Fondazione Giangiacomo Feltrinelli (Milano)

Nuova Sinistra, 62 buste (1962-1980)

Istituto storico della Resistenza (Firenze)

Archivio Gracci, AG-6-10 (Soccorso rosso e repressione)

AG-05 (PCd'I (ml))

Commissione parlamentare d'inchiesta sulla strage di via Fani, sul sequestro e l'assassinio di Aldo Moro e sul terrorismo in Italia

Vol. XXXV, fascicolo 24, rapporto n.050714/DIGOS in data 25 gennaio 1979, con allegati (Soccorso Rosso)

Vol. XC, interrogatori di Carlo Fioroni, Procura della Repubblica di Milano, interrogatorio del 14 gennaio 1980 (rapports avec le Soccorso rosso)

Vol. XC, interrogatori di Mauro Borromeo, Procura della Repubblica di Milano, interrogatorio del 26 gennaio 1980, con allegato (Soccorso rosso).

Vol. XCIX, documentazione sequestrata nel covo di Robbiano di Medaglia, memoriale indirizzato da Marco Pisetta (financement du Soccorso rosso)

Vol. CXIV, questura di Roma, rapporto n. 050714/Digos del 22 maggio 1978, con allegati (communiqué du Soccorso rosso)

Vol. CXVIII, questura di Roma, rapporto n. 050714/Digos del 25 gennaio 1979 (communiqués du Soccorso rosso consignés à l'ANSA)

Vol. CXX, questura di Roma, rapporto n. 050714/Digos del 29 novembre 1979, con allegati (Soccorso rosso padovano)

Vol. CXXVI, Integrazioni all'audizione del generale Giulio Grassini, Direttore del SISDE, del 1° luglio 1980 (liens entre les Soccorso rosso italien et suisse).

"Commissione Parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi", Doc. XXIII, n. 64, Volume primo, Tomo V Parte seconda.

PRESSE

sur internet :

A. RIVISTA ANARCHICA : arivista.org

-FINZI, Paolo, "Tra repressione e garantismo. Intervista all'avvocato Gabriele Fuga", in A. Rivista anarchica, n°80, febbraio 1980.

-FINZI, Paolo, "Quel diavolo di avvocato. Arrestato l'avvocato anarchico Gabriele Fuga", in A. Rivista anarchica, n°84, giugno-luglio 1980.

-FINZI, Paolo, "Avvocati nel mirino. Intervista a Francesco Piscopo", in A. Rivista anarchica, n°91, aprile 1981.

-"La Germania è vicina. Intervista all'avv. Giuliano Spazzali", in A. Rivista anarchica, n°57, giugno-luglio 1977.

-PISCOPO, Francesco, « Sul processo a Negri », in A, rivista anarchica, n°74, maggio 1979.

-SPAZZALI, Giuliano, "La libertà di Valpreda e la nostra", in A. Rivista anarchica, n°17, dicembre 1972-gennaio 1973.

-"Tempi Negri. L'avvocato Francesco Piscopo su processone che si sta montando in queste settimane contro Negri, Scalzone, Ferrari-Bravo e gli altri esponenti dell'Autonomia" in A. Rivista anarchica, n°74, maggio 1979.

-LOTTA CONTINUA : fondazionerrideluca.com/archivio-lotta-continua/

8 juillet 1971, "Lettera aperta agli intellettuali italiani"

"Contro la nocività (Alfa Romeo)"

25 juillet 1971, "Il Soccorso rosso"

4 juillet 1973, "Salerno : provocazioni fasciste"

23-24 novembre 1975, "Arrestati a Milano Sergio Spazzali e Giuseppe Salvati"

16 avril 1976, "Liberati i compagni Salvati e Spazzali"

17 avril 1976, "Intervista al compagno Sergio Spazzali. San Vittore : l'esperienza di una cella aperta"

24 novembre 1976, "Sul banco degli imputati deve sedere la violenza dello stato"

4 mai 1977, "Arrestato il compagno Senese perché è un avvocato"

6 mai 1977, "L'arresto di Senese ci colpisce tutti"

13 mai 1977, "Milano : è la caccia al rosso"

"Milano. Continua la caccia alle streghe"

"Comunicato del Soccorso rosso di Milano"

"I precedenti in Germania"

14 mai 1977, "Vogliono abrogare il diritto alla difesa"

"Anche a Bologna prese di posizione contro gli arresti"

"Senese : denuncia contro direzioni del carcere"

15-16 mai 1977, "Trattamento "speciale" per Senese"

"Comunicato del Soccorso rosso"

23 août 1977, "Italiani, perché non dovremmo...?"

25 août 1977, "La battaglia legale per la liberazione di Petra"

20-21 avril 1980, "Era delle Br? Peci dice di sì. Vanno ad arrestarlo. L'avvocato Arnaldi va di là e si spara."

"Si uccide l'avvocato Arnaldi. Era l'ex difensore di Peci. E di Berardi."

"Arrestato l'avvocato Sergio Spazzali, il mandato di cattura parla di "appartenenza alle Br"."

-L'UNITA: archivio.unita.it

12 mars 1972, « Gravissimi atti di provocazione ieri a Milano »

14 octobre 1972, " Per lettere a detenuti indagini su Dario Fo"

14 juin 1974, "Dichiarazione della difesa dell'anarchico Marini"

16 juillet 1976, " Incidenti con feriti tra gruppi e polizia a Milano"

16 décembre 1976, "I nappisti tentano in tribunale di esaltare gli ultimi eccidi"

3 mai 1977, "Sei arrestati per complicità con i Nap"

8 mai 1977, "Molti i misteri nella vicenda dell'arresto dell'avv. Senese"

13 mai 1977, "Arrestati avvocati milanesi del Soccorso rosso"

"Due avvocati arrestati a Milano per "associazione sovversiva" "

23 juillet 1977, "Per Senesi i difensori chiedono libertà condizionata"

29 juillet 1977, "Inchiesta Nap: libertà provvisoria per l'avv. Senese"

11 aout 1977, "la Krause resta reclusa in Svizzera"

30 aout 1977, "Scarcerato a Milano il gruppo di legali accusato di eversione"

30 octobre 1977, "Impegno in Italia per i diritti civili nella RFT"

28 avril 1978, "L'avvocato delle Br cerca di utilizzare le polemiche tra le forze democratiche"

10 juin 1978, "Difende l'imputato o i delitti delle Br ?"

12 octobre 1978, "Un nuovo processo Br a Milano"

10 mai 1979, "Aperto e rinviato il processo ai NAP"

18 janvier 1980, "Oggi la sentenza del processo agli "autonomi del Meridione""

20 janvier 1980, "Chi è il legale che tenne il documento nel cassetto?"

20 avril 1980, "Si uccide dopo l'arresto. Era l'avvocato di molti "br"."

"Arrestato a Milano Sergio Spazzali"

21 avril 1980, "I legali Arnaldi e Spazzali staffette delle "Brigate rosse"?"

"È stata la paura del carcere oppure si è visto scoperto ?"

21 mai 1980, "Tra i legali romani proteste per l'arresto di Rocco Ventre"

6 novembre 1980, "Un nuovo mandata di cattura per l'avvocato Gabriele Fuga"

27 janvier 1981, "Rinviato a giudizio l'avvocato di "Soccorso rosso""

31 janvier 1981, "Due avvocati di Milano accusati di organizzazione di banda armata"

14 février 1981, "Arrestati due legali di "Soccorso rosso" per un libro con i proclami delle BR"

23 janvier 1982, "Aperto il processo al "MPRO" e all'avvocato Rocco Ventre"

12 juin 1982, "Manette (banda armata) all'avvocato Lombardi"

13 juin 1982, "Protesta dei legali per l'arresto della Lombardi"

17 juin 1982, "La legale dei brigatisti indiziata per via Fani"

-ROSSO, Giornale dentro il movimento, NS : autistici.org/operaismo/Rosso/Index.htm

N°3, 12 novembre 1975, « Processo alle avanguardie di Rebibbia », Soccorso Rosso, p.14;
 « Un altro processo sommario », Soccorso Rosso, p.15.

N°4, 29 novembre 1975, « Si prepara la repressione contro i detenuti di Rebibbia. Vogliamo un processo unico », Soccorso rosso, segretaria di coordinamento nazionale.

N°5, 20 décembre 1975, « Svizzera : gendarme d'Europa », Soccorso Rosso – Ginevra, p.14.

Format papier :

-CORRISPONDANZA INTERNAZIONALE :

N°11, anno IV, décembre 1978.

- CRITICA DEL DIRITTO :

Comitato di difesa e di lotta contro la repressione, « Statuto dei lavoratori : contro le mistificazioni dei giuristi riformisti », n°2, mai-août 1974

Kurt Groenewold, "Tendenze fasciste nella giustizia della RFT", n°3, septembre-décembre 1974

Magistratura democratica, « Situazione carceraria e repressione penale », Torino, Musolini editore, n°25-26, avril-septembre 1982.

Sergio Spazzali, « Sulle lotte dei detenuti », n°9, septembre-décembre 1976

-L'ESPRESSO:

Franca Rame, « Torturato, alzatevi! », n°5, 1 février 1976,

-POTERE OPERAIO

« Terroristi noi, opportunisti loro ? », février 1972, n°46, Anno IV

-UMANITA NOVA:

17 octobre 1971, « Lo Stato è accusato di strage continuata. Vogliamo subito il processo per le bombe », Comitato Politico-Giuridico di Difesa.

27 novembre 1971, "«Noi accusiamo», Controrequisitoria sulla strage di Stato, Intervista a Vincenzo Nardella"

Sites internet :

-archivio.francarame.it qui recense énormément de documents relatifs à l'activité de *Soccorso Rosso* (manifestes, tracts, correspondances, articles de presse sur l'organisation...).

-eclap.eu recense de nombreux documents du *Soccorso Rosso* précédemment recensés sur archivio.francarame.it, mais dans une meilleure qualité.

-inventati.org : archives Primo Moroni. Ils contiennent plusieurs textes de Sergio Spazzali, avocat membre du *Soccorso rosso* :

Sul ruolo della difesa politica, publié dans *Controinformazione*, mai 1980.

Lettera al Soccorso rosso, prison Busto Arsizio, novembre 1975.

Lettera al Soccorso rosso, prison San Vittore, Milan, 1975.

Lettera di Sergio Spazzali ai compagni, prison San Vittore, Milan, 18 décembre 1975.

Lettera per opuscolo Soccorso rosso, Milan, 1977.

Lettere a "Liberazione" e a "il Manifesto", octobre 1992.

Et puis...

Et puis parce que nous avons également forgé des raisonnements, fait des ponts conceptuels ou simplement trouvé de l'inspiration dans une multitude d'autres lectures qui n'avaient pourtant pas de lien direct avec notre travail, nous nous sommes permis d'emprunter quelques citations à :

-Auguste Blanqui, *textes choisis*, Éditions sociales, Paris, 1971

-BASAGLIA, Franco, *Psychiatrie et démocratie. Conférences brésiliennes*, trad. par P. Faugeras, Éditions Érès, La Maison Jaune, Ramonville Saint-Agne, 2007

-BLANCHOT, Maurice, *Écrits politiques, 1953-1993*, Saint-Amand, Les cahiers de la Nrf, 2008

-Collectif Mauvaise Troupe, *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21ème siècle*, L'Éclat, 2014

-DELEUZE, Gilles, GUATTARI, Félix, *L'anti-Oedipe*, Les éditions de Minuit, Paris, 1972.

-ENZENSBERGER, Hans Magnus, *Politique et crime*, Mesnil-sur-l'Estrée, Gallimard, 2011.

-FOURNIER, Eric, *La Commune n'est pas morte*, Paris, Libertalia, 2013

-FOX KELLER, Evelyn, *Le siècle du gène*, Mesnil-sur-l'Estrée, Gallimard, 2003

-GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1979.

-GUATTARI, Félix, *La révolution moléculaire*, Les prairies ordinaires, Paris, 2012

-*Les poètes du Grand Jeu*, Paris, Gallimard, 2003

-LOWY, Michael, *La cage d'acier. Max Weber et le marxisme wébérien*, Paris, Stock, 2013.

-LOWY, Michael, *Walter Benjamin, avertissement d'incendie. Une lecture des thèses "Sur le concept d'histoire"*, Paris, PUF, 2002.

-MATTICK, Paul, *La révolution fut une belle aventure*, Montreuil, L'échappée, 2013.

-NIETZSCHE, Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra*

Considérations inactuelles

Le gai savoir

-PERROT, Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et chatiment au XIXè siècle*, Flammarion,

Paris, 2001.

-ROSS, Kristin, *Rimbaud, la Commune de Paris et l'invention de l'histoire spatiale*, Les prairies ordinaires, Paris, 2013

-SAPIENZA, Goliarda, *L'Université de Rebibbia*, Paris, Le tripode, 2013

-SARTRE, Jean-Paul, *Situations II*, 1948

-STANGALINO, Chiara, JAKUBOWSKI, Maxim, *Rome noir*, Paris, Gallimard, 2013

-TRAVERSO, Enzo, *La pensée dispersée. Figures de l'exil judéo-allemand*, Lignes, Clamecy, 2004.

-WACHTEL, Nathan, *La logique des buchers*, Seuil, Paris, 2009

Table des illustrations

- Affiche du Secours rouge international, in http://wikirouge.net/Secours_rouge_internationalp.18
- Manifestation pour la libération de Sacco et Vanzetti, banderole du SR, in <https://www.secourspopulaire.fr/histoire>p.22
- Affiche pour inciter à la souscription, SRI, in http://ciml.250x.com/archive/comintern/ira/ira_french.htmlp.22
- Local du cercle théâtral *La Comune*, Milan, années 1970, in <http://www.gettyimages.fr/photos/la-comune-milano>p.47
- Occupation de la *Palazzina Liberty*, 1975, in <http://www.archivio.francaerame.it/francaedario2.aspx>p.50
- Affiche du SR – *Comitato nazionale di lotta contro la strage di stato* en vue du procès Valpreda, 1972 : « Contre le massacre des patrons, justice prolétaire ! », in <https://baruda.net/tag/strategia-della-tensione/>p.88
- L'avocat Giambattista Lazagna, in https://it.wikipedia.org/wiki/Giambattista_Lazagnap.91
- Couverture du livre « La strage di Stato ».....p.93
- Couverture du livre en soutien à Giovanni Marini.....p.113
- Procès de Giovanni Marini : celui-ci, à gauche, en compagnie de Giuliano Spazzali (à droite), in <http://www.ilgiornaleditalia.org/news/primopiano-focus/847633/-Tutti-i-fascisti-come-Falvella.html>p.112
- Couverture du « Manuel d'autodéfense légale du militant ».....p.167
- « Bollettino di Controinformazione del Soccorso Rosso », Turin, décembre 1971, p.1.....p.225
- Procès « des 56 » à Turin : « Turin, Vème section pénale. - Les camarades arrêtés saluent à poing fermé la sentence au chant de l'Internationale », in <http://digilander.libero.it/mariofracasso/4/suoni.html>.....p.228
- Révoltes dans les prisons : San Vittore 1969 (1) - prison féminine de Rebibbia, 1973 (2) – San Vittore, 1969 (3), in (1) <https://ungranellodisabbia.wordpress.com/ricordi-e-testimonianze/113-2/> – (2) in <https://insorgenze.net/2009/07/01/roma-rivolta-a-rebibbia-femminile-1973/> – (3) in <https://insorgenze.net/2010/10/30/prigionieri-in-rivolta-sul-tetto-di-san-vittore-1969/>.....p.238
- Couverture de *Ormai è fatta !*, récit sur la vie de Horst Fantazzini.....p.276
- Couverture de la brochure *Aversa Lager*, dessinée par Jacopo Fo, in <http://www.archivio.francaerame.it/scheda.aspx?IDScheda=14224&IDOpera=166>p.292
- Procès lors duquel comparait Auguste Blanqui en 1849, in <https://www.agitateur.org/spip.php?>

article907	p.304
- L'avocat français Jacques Vergès, in http://philitt.fr/2014/12/16/jacques-verges-la-strategie-de-rupture/	p.312
- Gudrun Enslin (à gauche) et son avocat Otto Schily, procès de Stammheim, in https://www.welt.de/politik/article1066659/Mitschnitte-aus-RAF-Prozess-entdeckt.html	p.322
- L'avocat Giuliano Spazzali, in https://it.wikipedia.org/wiki/Giuliano_Spazzali	p.332
- Couverture du guide du procès Valpreda diffusé par le SR – Pietro Valpreda et ses co-inculpés à leur procès, in https://stragedistato.wordpress.com/tag/evelino-loi/ et https://secretsandbombs.wordpress.com/tag/pietro-valpreda/	p.337
- Couverture du livre sur les Brigades rouges	p.361
- Couverture du livre sur les Noyaux Armés Prolétaires, 1976.....	p.365
- Noyau historique des BR, procès de Turin, 1976, in http://gallinari53.rssing.com/channel/35374339/all_p1.html	p.374
- L'avocat Saverio Senese (en haut à gauche, 1) – Arrestation de Capelli et Spazzali, mai 1977 (en haut à droite, 2) – Manifestation armée à Milan après les arrestations de mai 1977 (au centre, 3) – Sergio Spazzali en procès, 1980 (en bas au centre, 4) – Funérailles d'Eduardo Arnaldi à Gênes, mai 1980 (en bas à gauche et à droite, 5 et 6), in (1) http://ilnapoletano.org/2016/07/la-nostra-turchia/ – (2) in Archivio Marco Pezzi – (3) in http://www.belpaeselibri.it/anni-di-piombo-storia-in-una-foto/ – (4) in http://media.gettyimages.com/photos/the-activist-of-the-italian-terrorist-organization-prima-linea-sergio-picture – (5) in http://www.archiviomovimenti.org/fondo.asp?ID=10 – (6) in http://www.paolodorigo.it/Avvocati.html	p.401
- « Lazagna Libero », dessin de Dario Fo pour la libération de l'avocat, 1975, in http://www.galerie-graglia.com/galleries/46911301386738/oversize/photo.php?id=110&a=.php&PHPSESSID=797678144f144c9920d59066e25a91b4	p.406
- Couverture du livre de Franca Rame sur Alberto Buonoconto : « Non parlarli degli archi parlarli delle tue galere », in http://www.archivio.francarame.it/francaedario2.aspx	p.458
- Affiche de la Coordination des comités contre la répression, 25 avril 1983 : « Contre l'anéantissement des prolétaires prisonniers », in http://www.paolodorigo.it/From-2000-10-DEATH-FAST-AGAINST-F-TYPE-TURCHIA.htm	p.460
- Affiche du Soccorso Rosso Proletario, 2007, in http://www.paolodorigo.it/www.prolcom.org/SRPTesti.htm	p.462

Index des noms propres

- ABBONDANZA, Walter 426
AGLIETTA, Adelaide 449
ALFINITO, Giovanni 112
ALMIRANTE, Giorgio 277
ALPA, Guido 11
ALQUATI, Romano 148
AMATI, Carlo 106, 202
AMATO, Francesco 122
AMERIO, Ettore 357
ANDRE, Edgar 314
ANDREOTTI, Giulio 68, 130, 397
ANNARUMMA, Antonio 93
ANTONICELLI, Franco 272
ARENDDT, Hannah 381, 446
ARNALDI, Edoardo 13, 71, 90, 281, 282, 377, 393, 396, 397, 439, 440, 441, 447, 448, 449, 450, 451
ASOR ROSA, Alberto 148
ATTAL, Frédéric 137
AUGREN, Frédéric 319
AVANZATI, Fortunato 90
AZZOLINI, Lauro 357, 440
BAADER, Andreas 85, 316, 320, 321, 322, 323, 416
BABEUF, Gracchus 306
BADIOU, Alain 8
BADOGLIO, Pietro 136
BAGNOLI, Emilio 338
BAKKER SCHUT, Pieter 303
BALDELLI, Pio 96, 97, 227, 230, 236, 435, 461
BALESTRINI, Nanni 7, 53, 147, 152, 161, 172, 176, 197, 198, 204, 437
BARTHES, Roland 436
BASAGLIA, Franca Ongaro 273, 277
BASAGLIA, Franco 176, 277, 297, 457
BASSO, Lelio 191, 285, 350, 461
BATTAGLIA, Giuseppe 257, 285
BECKER, Howard 139
BECKER, Verena 284
BELLOCHIO, Pier Giorgio 228
BENABDALLAH, 314
BENATI, Maria 431
BENJAMIN, Walter 22, 147, 208, 446, 472
BERARDI, Francesco 449
BERARDI, Franco 122, 128, 142, 143
BERIA DI ARGENTINE, Adolfo 248
BERLINGUER, Enrico 127
BERLUSCONI, Silvio 462
BERSELLI, Severina 70, 211
BERTANI, 205
BERTOLAZZI, Carmen 243
BESUSCHIO, Paola 358
BEVERE, Antonio 413
BIAGI, Marco 461, 465
BIARD, Rolland 84, 85
BILLI, Fabrizio 8
BINNI, Lanfranco 116, 193
BIOTTI, Carlo 106
BLANCHOT, Maurice 139, 205, 453
BLANQUI, Auguste 299, 304, 305, 307
BLOCH, Ernst 147
BOBBIO, Norberto 403
BOCCA, Giorgio 272
BOLL, Heinrich 317, 329, 415
BONAVITA, Alfredo 404
BONESCHI, Luca 41, 101, 411
BONIFACIO, Francesco 192, 421
BORELLI, Franco 352
BORGHESE, Valerio 111, 112, 202, 222
BOUTEFLIKA, Abdelaziz 314
BRANDI, Ladislao 372
BRECHT, Bertolt 21, 48, 50, 51, 195
BREDIN, Jean-Denis 412
BUONOCANTO, Alberto 457, 458
BUTELLI 125
CACCIA 427
CACCIARI, Massimo 148
CAGOL, Margherita 357, 361, 363
CAIZI, Giovanni 106
CALABRESI, Mario 107, 403
CALAMARI, Mario 156
CALAS, 302
CALOGERO, Pietro 134
CALVI, 338, 339
CANESTRINI, Sandro 341
CAPELLI, Giovanni 101, 322, 394, 431, 432, 434, 436
CAPUANO, Marcello 431
CASALEGNO, Carlo 392
CASELLI, Gian Carlo 153, 408, 409, 411, 437
CATALANOTTI 134
CATTANEO 257

CAVALIERE, Mario 425
 CEDERNA, Camilla 106, 233, 272, 433
 CELLERINO, Mario 213
 CERESA, Caterino 213
 CERMINARA, Gabriele 77
 CIOFFI 426
 CLAUSEWITZ, Carl Von 309
 CLAVO, Marino 119
 COCO, Francesco 361, 374, 383, 399
 COCOZZA, Paolo 32
 CODACCIONI, Vanessa 300, 312, 314, 334, 417, 423
 COGO, Michele 378
 COLLI 234
 COLOMBO, Adriano 387, 431, 432, 434
 CORRADINI 411
 COSSIGA, Francesco 402, 418, 422
 COSTA, Corrado 408, 409, 427, 439
 COSTA, Pietro 13, 70, 377, 383
 CRAINZ, Guido 3, 129, 152, 153, 154, 155, 156
 CRAXI, Bettino 350
 CROCE, Fulvio 374, 379
 CROISSANT, Klaus 322, 325, 326, 327, 328, 333, 412, 414, 415
 CUDILLO, Ernesto 202
 CURCIO, Renato 193, 357, 358, 361, 375, 386, 398, 408, 410, 421, 433
 DALLA CHIESA, Carlo Alberto 398, 450
 DANTON, Georges 378
 D'ANTONA, Massimo 461, 465
 DE CERTEAU, Michel 472
 DE BEAUVOIR, Simone 457
 DE FELICE, Jean-Jacques 327
 DE LAURENTIS, Patrizio 370
 DE LIGUORI, Luigi 432, 433
 DE ROSSI, Laura 243
 DE VITO, Christian 241, 242
 DE WAURE, Vincenzo 110
 DEBORD, Guy 224
 DEL PADRONE, Giancarlo 247
 DELEUZE, Gilles 2, 8, 210, 224, 236, 436
 DELL'ANNO 383
 DELLE CHIAIE, Stefano 102
 DENDENA, Ferruccio 453
 DI COLA, Enrico 338
 DI GENNARO, 383
 DI GIOVANNI, Eduardo 13, 45, 69, 77, 90, 161, 198, 200, 201, 216, 336, 338, 341, 358, 373, 377, 393, 408, 410, 427, 438, 439, 442, 448, 459, 460
 DI LELLA, Marco 69
 DIMITROV, Mikhailov 17, 308, 309, 349
 DI ROCCO, Ennio 460
 D'ORSI, Angelo 228
 DOMENACH, Jean-Marie 82
 DOS PASSOS, John 21
 DOZIER, James 460
 DREYFUS, Alfred 378
 DUMAS, Roland 310, 327
 DURA, Riccardo 440
 D'URSO, Giovanni 442
 ECO, Umberto 106
 EINAUDI, Giulio 403
 EINSTEIN, Albert 21
 ELBAZ, Sharon 307
 ENGELS, Friedrich 140, 252, 253, 255
 ENNSLIN, Gudrun 85
 ENZENSBERGER, Hans Magnus 159, 305
 FANFANI, Amintore 110, 235
 FANON, Frantz 243
 FANTAZZINI, Horst 255, 274, 276
 FELTRINELLI, Giangiacomo 102, 103, 161, 204, 233, 362, 385, 386, 406, 407, 409, 411, 413
 FENZI, Enrico 398, 449
 FERRAJOLI, Luigi 152
 FERRARI, Maurizio 375, 376
 FERRERO, Nino 392
 FO, Dario 10, 48, 49, 51, 55, 58, 72, 106, 114, 115, 173, 189, 190, 261, 357, 390, 403, 404, 405, 410, 419, 435
 FO, Jacopo 296
 FOA, Vittorio 173, 177
 FONTEYNE, Jean 28
 FOUCAULT, Michel 17, 82, 83, 84, 138, 143, 144, 145, 146, 159, 211, 246, 293, 424, 436
 FRANCESCHINI, Alberto 161, 357, 361, 375, 397, 398, 408
 FRANCO, Francisco 220, 289
 FRANZIN, Elio 126
 FUGA, Gabriele 393, 439, 441, 442
 FUKUYAMA, Francis 445
 FUNKE, Heinz 284
 GADOLLA 405
 GAITI, Brigitte 301
 GALATI, Michele 442
 GALFRÉ, Monica 398
 GALIMBERTI, Duccio 136
 GALLINARI, Prospero 357, 358, 374, 377, 385,
 GALLO, Ermanno 437
 GATTI, Enzo 34

GEISMAR, Alain 82
 GENET, Jean 48
 GENTILI, Marcello 341
 GIANARIA, Fulvio 315, 324, 348
 GILBERT-LECOMTE, Roger 37
 GIROTTO, Silvano 406, 407
 GOFFMAN, Erving 294
 GOLDMANN, Lucien 139
 GONELLA, Guido 342
 GORKI, Maxime 21
 GRACCI, Angiolo 30, 31, 32, 35, 393, 449
 GRAFFI, Paola 431, 434
 GRANDI, Aldo 77
 GRIECO, Agnese 303, 316, 321, 323, 472
 GRILLO, Manlio 119, 121
 GRIMALDI, Tullio 151, 159, 323, 332
 GRINER, Massimiliano 11, 129, 357, 403
 GRAMSCI, Antonio 21, 97, 140, 141, 142, 143, 144, 147, 199, 364
 GROENEWOLD, Kurt 322, 325
 GUARINIELLO, Raffaele 213
 GUATTARI, Félix 224, 414, 436
 GUIDA, Marcello 106
 GUIDETTI SERRA, Bianca 13, 39, 40, 105, 147, 160, 161, 212, 214, 236, 336, 341, 393
 GUIGOU, Jacques 8
 GUIISO, Giannino 13, 151, 161, 165, 283, 298, 333, 335, 377, 383, 384, 397, 411, 421, 439
 HABERMAS, Jürgen 381
 HEIDEGGER, Martin 138
 HOBBSAWM, Eric 276
 HOFGEN, Hendrik 138
 HORKHEIMER, Max 447
 IMPOSIMATO, Ferdinando 437, 442
 INVERNIZZI, Irene 244
 IPPOLITO, Salvatore 99
 ISMAN, Fabio 119
 ISRAEL, Liora 157, 159, 160, 164, 301, 309, 327, 332
 ISTRATI, Panaït 138
 JANNI, Marco 101
 KALIAIEV, Ivan 299, 306, 307
 KHROUCHTCHEV, Nikita 147
 KRAUSE, Petra 289, 290, 351, 426, 433
 LA TORRE, Placido 101
 LABORI, Fernand 379
 LAMA, Luciano 129
 LANZA, Doro 34
 LAPADURA, Pasquale 216
 LAZAGNA, Giambattista 13, 90, 91, 92, 105, 135, 246, 264, 385, 386, 404, 406, 407, 408, 411, 427
 LE DANTEC, Jean-Pierre 81
 LEJOUR, Robert 27
 LENER, Michele 106
 LENINE, Vladimir 2, 138, 140, 141, 144, 146, 150, 163, 199, 255, 307, 308, 309, 349, 354, 364
 LEON, Dino 354
 LEON, Leopoldo 30, 31, 32, 34, 35, 36, 41, 233
 LEONE, Giovanni 115, 120, 191, 221
 LERNER, Gad 450
 LIEBKNECHT, Karl 298
 LIGINI, Marco 198, 200, 201,
 LINHARDT, Dominique 244, 284, 319, 380, 381
 LIVIO BIANCO, Dante 136
 LO GIUDICE, Enzo 383, 429
 LOI, Evelino 202
 LOJACONO, Alvaro 122
 LOLLO, Achille 90, 119, 120, 121, 123, 290
 LOMBARDI, Giovanna 212, 272, 284, 393, 433, 439, 442, 443, 460, 461
 LOMBARDI, Riccardo 338, 339
 LOWY, Michael 54
 LUPO, Mario 119
 MACHIAVEL, Nicola 309
 MALATESTA, Maria 3, 11, 12, 40, 46, 154, 166, 393, 421, 443, 449, 454
 MALFATTI, Franco 218, 276
 MANN, Klaus 138, 446
 MANTAKAS, Mikis 122
 MANTINI, Anna Maria 363, 383
 MANTINI, Luca 362
 MANTOVANI, Nadia 394, 433
 MAO 255, 356, 415
 MARCHLEWSKI, Julian 20
 MARGARITI 383
 MARIGHELLA, Carlos 310
 MARINI, Giovanni 42, 90, 108, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 123, 135, 145, 191, 217, 226, 251, 258, 274, 290, 296, 410, 441
 MARRONE, Franco 77, 154, 167, 438
 MARTI, Farabundo 21
 MARTIN, Sergio 73
 MARTY, André 19, 23
 MARX, Karl 128, 129, 140, 146, 148, 149, 150, 170, 217, 252, 255, 438
 MASSEI, Arnaldo 59
 MASTROGIOVANNI, Francesco 112
 MATE, Reyes 147
 MATTEI, Mario 119, 120

MATTHEYCA, Mario 34
 MATTICK, Paul 140
 MATTINA, Giuseppe 13, 77, 216, 429, 439
 MEDINA, Alberto 344
 MEINHOF, Ulrike 85, 138, 223, 316, 320, 321, 322, 323, 416
 MEINS, Holger 290
 MERLINO, Mario 99, 102
 MIAGOSTOVICH, Giovanni 351
 MICALETTO, Rocco 449
 MINUCCI, Adalberto 130
 MISIANI, Francesco 77, 158, 159
 MITTONE, Alberto 324, 348
 MODOTTI, Tina 21
 MOLLER, Irmgard 291
 MORETTI, Mario 361
 MORILLO, Pasquale 208
 MORLACCHI, Giovanni, 431
 MORLACCHI, Heidi 289, 291
 MORLACCHI, Pietro 289, 351
 MORO, Aldo 148, 380, 385, 396, 397, 398, 399, 418, 419, 421, 442, 443, 454
 MORONI, Primo 7, 53, 147, 152, 161, 176, 197, 198, 204, 459
 MOSCATELLI, Cino 127
 MUSSOLINI, Benito 136, 343
 NAVILLE, Pierre 148
 NEGRI, Toni 134, 148, 239, 408, 437
 NEPPI MODONA, Guido 152
 NIETZSCHE, Friedrich 1, 37
 NOCE, Alfonso 383
 NOTARNICOLA, Sante 70, 191, 251, 285
 NIXON, Richard 328
 OCCORSIO, Vittorio 202
 OGNIBENE, Roberto 358, 398
 OUSSEDIK, Mourad 314
 PACE, Lanfranco 77
 PAGHERA, Enrico 441
 PALLOTTO, Marino 441
 PANCINO, Giovanni 432
 PANNEQUIN, Roger 82
 PANVINI, Guido 38, 124
 PANZIERI, Fabrizio 122, 123, 274
 PANZIERI, Raniero 148, 149, 150
 PANZINI, Gustavo 383
 PAOLUCCI, Ibio 449
 PAONE, Filippo 77
 PASCA, Vanni 62
 PASOLINI, Pier Paolo 403
 PECI, Patrizio 439, 440, 449, 450
 PECORELLA, Gaetano 79, 117, 393
 PELAZZA, Giuseppe 248
 PEMPINELLI 229
 PEPE, Michele 101
 PEPINO, Livio 153
 PEROSINO, Anna 344
 PERROT, Michelle 246, 253
 PERSICHETTI, Paolo 299, 375, 423
 PESCE, Ottorino 153, 161
 PETRELLA, Stefano 460
 PETRICOLA, Elena 11, 260, 390
 PEYREFITTE, Alain 327
 PEZZUTI 383
 PIANTAMORE, Giorgio 269
 PICCARDI, Silvano 52
 PICCARIELLO, Giovanni 432
 PIEROBON, Gigliola 212, 336
 PINELLI, Giuseppe 50, 96, 106, 107, 161, 198, 199, 200, 201, 202, 403
 PINOCHET, Augusto 51, 53, 132, 222, 288
 PINTOR, Luigi 277
 PIPERNO, Franco 77, 437
 PISCATOR, Erwin 48
 PISCOPO, Francesco 79, 95, 101, 105, 117, 133, 134, 233, 290, 334, 338, 341, 344, 347, 358, 393, 395, 396, 419, 423, 439
 PISETTA, Marco 406
 PORCARI 285
 PORCU 257
 POZZI, Paolo 434, 447
 PRINCIPE VITALIANO, Giuseppe 363
 QUARANTA, Mario 126
 RAMBERT, Bernard 430
 RAME, Franca 4, 10, 13, 14, 33, 35, 48, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 70, 72, 89, 106, 115, 119, 120, 189, 190, 191, 192, 193, 204, 205, 210, 221, 251, 253, 255, 256, 257, 258, 261, 262, 263, 264, 272, 274, 276, 278, 279, 282, 285, 290, 291, 351, 353, 387, 388, 391, 392, 396, 398, 403, 404, 409, 419, 432, 448, 450, 455, 456, 458, 459, 467
 RASPE, Jan Carl 316
 RAUTI, Pino 131
 REALE, Oronzo 133, 278, 418, 419, 420
 RICCI, 161
 RICORDI, Marisa 55
 RICORDI, Nanni 55
 ROCCO, Alfredo 111, 242, 244, 343
 ROGGERO, Gigi 177
 ROLANDI 201
 ROLLAND, Romain 21, 51

ROMEO, Sergio 363
 RONCONI, Susanna 394
 ROSATI 377
 ROSENBERG 300
 ROSS, Kristin 17
 ROSSA, Guido 129, 449, 450
 ROSSELLI, Carlo 446
 ROSSI, Angela 282
 ROSSI, Mario 274, 281, 282
 ROY, Philippe 17
 SABA, Giuseppe 411
 SACCHETTO, Devi 422
 SACCO, Nicola 21
 SALAZAR, Antonio 220
 SALLE, Grégory 243
 SALTARELLI, Franco 32
 SALVADORI, Massimo 236
 SALVATI, Giuseppe 426, 427
 SALVEMINI, Gaetano 446
 SANGUINETTI, Gianfranco 224
 SANTALENA, Elisa 8
 SAPIENZA, Goliarda 195
 SARNO, Wladimiro 358
 SARTORI, Alberto 32
 SARTRE, Jean-Paul 82, 83, 181, 320, 436, 457
 SAVASTA, Antonio 442
 SAVINO, Antonio 384
 SAVOJA 279
 SBROGIO, Gianni 422
 SCALZONE, Oreste 299, 375, 437, 455
 SCHEINGOLD, Stuart 12
 SCIASCIA, Leonardo 400, 461
 SCHIAVONE 384
 SCHILY, Otto 322
 SCHMIDT, Helmut 319, 321
 SCHMITT, Carl 138, 304, 417
 SECCHIA, Pietro 90
 SENESE, Saverio 70, 134, 290, 296, 345, 373, 383, 384, 423, 424, 425, 428, 429, 430, 431, 434, 436, 452, 457
 SENZANI, Giovanni 398
 SERGE, Victor 138
 SIOTTO 216
 SIRIANNI, Pasquale 351
 SOCRATE 378
 SOFRI, Adriano 234, 243
 SOLLERS, Philippe 436
 SOMMIER, Isabelle 39, 455
 SORBI, Giovanni 59
 SORRENTINO, Tommaso 393
 SOSSI, Mario 403, 404, 406, 408
 SOTGIU 339
 SPAZZALI, Giuliano 35, 41, 79, 98, 101, 104, 108, 112, 114, 116, 117, 118, 120, 199, 203, 290, 332, 333, 335, 338, 339, 341, 344, 347, 352, 383, 393, 402, 428, 437, 434, 438, 454, 459
 SPAZZALI, Sergio 13, 80, 204, 245, 246, 248, 267, 269, 270, 286, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 384, 387, 395, 397, 414, 420, 426, 427, 431, 433, 434, 435, 436, 439, 440, 441, 444, 445, 446, 448, 451, 456, 458
 STALINE, Joseph 21
 STASSOVA, Elena 21, 307
 STAUFFACHER, Andrea 463
 STETTERMAYER, Enrico 213
 STROEBELE, Christian 322
 SUMMA, Vincenzo 335
 TAMBRONI, Fernando 34
 TARAS, Giovanni 363
 TARI, Marcello 418
 TASCA, Valeria 455
 TERRACCINI, Umberto 89, 106, 107, 117
 TEUNS, Sjef 281
 TILLON, Charles 82
 TINTI, Bruno 229
 TODESCO, Vincenzo 34
 TOLIN, Francesco 334
 TOLOMELLI, Marica 7, 316
 TOMMOLILLO, Vincenzo 383
 TORRE, Marcello 117
 TORSELLA, Enzo 287
 TRANFAGLIA, Nicola 209, 228
 TRAVEN 446
 TRAVERSO, Enzo 5, 169, 446, 447
 TRONTI, Mario 1, 148, 149, 150, 169, 187
 VALLI, Bruno 363
 VALPREDÀ, Pietro 42, 61, 63, 64, 65, 70, 90, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 112, 116, 118, 119, 120, 123, 126, 130, 132, 145, 184, 189, 191, 198, 199, 200, 201, 202, 226, 236, 253, 290, 299, 337, 338, 339, 340, 371, 386, 417
 VANZETTI, Bartolomeo 21
 VENEZIANI, Massimo 195, 197, 198, 199
 VENTRE, Rocco 13, 77, 101, 338, 341, 387, 393, 441
 VENTURA, Giovanni 126
 VENTURINI, Ugo 113
 VERGES, Jacques 2, 298, 300, 303, 310, 311, 312, 313, 314, 331, 333, 337, 349, 358, 373, 374, 395, 469

VERMEYLEN, Pierre 27
VESCE 437
VEYNE, Paul 16, 18
VIALE, Guido 230, 243
VIDAL-NAQUET, Pierre 82
VIGNA, Pierluigi 437
VIEL, Augusto 257, 386
VILARDO, Pasquale 77
VIOLANTE, Luciano 437
VITALE, Gilberto 105, 393, 395
VIVIANI, Agostino 272
VOLPI 125
VOLTAIRE 302
VON ARB, Daniel 351
WACHTEL, Nathan 382

WAJNSZTEJN, Jacques 8
WALLRAFF, Gunter 329, 415
WEBER, Max 366
WILLARD, Marcel 307, 308, 309
ZANCAN, Giampaolo 416
ZANOTTO, Marco 415
ZAVRIAN, Michel 314
ZEMA 285
ZETKIN, Clara 20
ZEZZA, Luigi 4, 333, 344, 393, 442, 453, 459
ZICHITELLA, Martino 383
ZIZEK, Slavoj 6
ZOIN, Flavio 340
ZOLA, Emile 202, 302

Sommaire

Introduction.....	2
- Nommer la période, un débat inévitable.....	5
- Historiographie, archives, sources.....	9
- Lire transversalement les années 1970 avec le SR.....	14
Prologue : Du Secours rouge international au Soccorso Rosso, une archéologie de l'anti-répression.....	18
A. Le Secours rouge international de l'entre-deux-guerres.....	19
B. Avant 1968, le SR du Parti communiste d'Italie (marxiste-léniniste).....	29
I. La constitution du SR.....	37
Chap.1 : (Re)Naissance d'une organisation de soutien aux prisonniers politiques.....	38
A. Le temps des contestations étudiantes et ouvrières : de l'anti-répression diffuse au SR...38	
1. Les comités contre la répression.....	38
2. <i>La Comune</i> : art et théâtre contre la répression.....	47
B. De Milan à l'Italie : constitution d'un réseau national.....	55
1. Organisation et objectifs de lutte.....	55
a. Le SRM : organiser l'aide matérielle.....	56
b. S'organiser nationalement, un cheminement tortueux.....	58
c. Des métropoles aux usines, le SR se propage.....	66
2. Le SR, une organisation au cœur du mouvement : les relations avec les autres groupes.....	75
3. Autres contextes, autres SR : pistes de recherche.....	80
Chap.2 : La culture politique : une organisation reflet de son époque.....	88
A. Le rapport à la Résistance et l'héritage des luttes partisans.....	90
B. Le 12 décembre 1969 : Piazza Fontana, un traumatisme et un point de départ.....	93
B'. <i>Le comitato nazionale di lotta contro la strage di stato</i> et la séquence Valpreda.....	96

a. La constitution du comité.....	96
b. Les grandes lignes de la campagne.....	98
c. Le procès et ses suites.....	100
C. L'antifascisme militant.....	108
1. La mobilisation pour Giovanni Marini.....	112
2. Achille Lollo et l'incendie de Primavalle.....	119
3. Au-delà des icônes, l'antifascisme au quotidien.....	123
D. La critique du PCI et du réformisme.....	127
1. Une prise de position dans l'air du temps.....	128
2. ... qui se retrouve dans le Soccorso Rosso.....	130

Chap.3 : « Intellectuels spécifiques » et avocats-militants : de la question révolutionnaire chez les intellectuels.....136

A. Question de définitions. Quel rôle pour l'intellectuel : de Lénine à Foucault.....	138
B. Émergence d'une nouvelle génération d'intellectuels « critiques » : l'opéraïsme « du côté des comportements de base contre l'hégémonie des sommets ».....	146
C. L'intellectuel engagé : l'exemple de la magistrature.....	151
1. Une contestation sur le terrain du droit : le précédent <i>Magistratura democratica</i>	151
2. Conséquences : nouvelle identité, schizophrénie, trahison, autonomie.....	157
D. L'intellectuel révolutionnaire du <i>Soccorso rosso</i>	161
E. Exemple pratique – Le travail dans les usines de l'Alfa Roméo : des intellectuels au service des ouvriers.....	169
1. Pourquoi l'Alfa Romeo ? Un territoire ouvrier en lutte.....	171
2. Comprendre l'usine : la santé comme question politique.....	174
3. Mise à disposition d'un savoir-pouvoir : une « mise en situation » des intellectuels.....	181
4. Critique du rôle des syndicats et autonomie des luttes : « les organisations sont toujours de trop là où l'on s'organise ».....	184

Trajectoire politique - I : Franca Rame, femme, artiste, révolutionnaire.....189

II. Pratiques de lutte.....194

Chap.4 : Édition, du journal au tract : écrire pour résister.....	195
A. La participation au mouvement de contre-information.....	196
1. Proposition de définition.....	196
2. <i>Strage di Stato</i> , un livre culte et un point de départ.....	198
3. Affrontement entre régimes de vérités : l'information comme champ de bataille.....	199
B. Formes et fonctions de l'écriture.....	204
1. Considérations de base sur l'écriture.....	204
2. La transversalité du SR : écrire pour témoigner d'une époque.....	210
a. Les luttes des femmes.....	211
b. Le monde ouvrier.....	212
c. L'école.....	214
d. Les luttes de quartier.....	215
e. Une forme originale : parler de la lutte au Policlinico de Rome.....	217
3. Écrire pour dénoncer.....	219
4. Une zone obscure : la question internationale.....	221
C. Exemple pratique : Une publication locale, <i>Controinformazione</i> de Turin.....	225
1. Des 56 aux 42 : les grandes cadences de mobilisations.....	228
2. Les brèves, marqueurs de la transversalité du SR.....	231
3. Analyser, théoriser et expliquer : sortir de l'urgence de l'information.....	234
Chap.5 : Anti-répression et question carcérale : quel soutien apporter aux prisonniers ?....	238
A. La prison comme un nouveau territoire de lutte.....	241
1. La vague des révoltes et les premiers intérêts militants.....	241
2. La découverte du « nouveau monde ».....	246
3. Quel sujet soutenir ?.....	250
B. Organisation d'un réseau de souscripteurs et soutien aux familles.....	253
B'. Un soutien loin d'être consensuel.....	261
C. Circulation des informations de lutte et travail de publication.....	264
D. Point de vue des prisonniers et description de l'enfermement.....	273
D'. Violences et « torture blanche » : l'exemple de la Sardaigne.....	280
E. Le rôle des avocats / premier volet.....	283
F. L'internationalisme : la Suisse comme « gendarme », l'Allemagne comme modèle.....	288

G. Contre les institutions totales : de la prison aux hôpitaux psychiatriques.....	292
Chap.6 : Les procès, scènes politiques.....	298
A. Prémises théoriques : faire du procès une arme.....	303
1. Le procès comme rupture : éléments généalogiques.....	303
2. Lénine et Willard : intégrer l'avocat.....	307
3. Vergès et les procès du FLN : de la « connivence » et de la « rupture ».....	310
B. Digression allemande : la RAF passe à l'attaque / « germanisation », acte 1.....	315
1. Assumer la rupture, médiatiser le combat.....	316
2. Rôle des avocats et attaque aux droits de la défense.....	323
C. Du procès au procès politique : cheminements italiens.....	330
1. Entre « connivence » et « attaque », les procès se font politique.....	334
2. Le procès de Piazza Fontana. De la défense révolutionnaire.....	337
3. Pescara : les prisonniers prennent la parole, la « rupture » s'immisce dans le procès.....	340
4. La « rupture » se diffuse.....	343
D. Le rôle de l'avocat / deuxième volet.....	346
Trajectoire politique - II : Sergio Spazzali, un avocat en prison.....	350
III. L'émergence de la lutte armée : évolution, recomposition, répression et implosion.....	355
Chap.7 : Le SR face la lutte armée : une relation complexe.....	356
A. Écrire sur la lutte armée. Le SR se met en jeu.....	359
1. Les BR : « brosser l'histoire à rebrousse-poil ».....	360
2. Une « histoire politique » face au discours juridique.....	365
B. Juger la lutte armée : l'ère des grands procès, la guérilla dans les tribunaux.....	369
1. De Naples à Turin, « <i>la révolution ne se juge pas</i> ».....	369
2. Le « procès-guérilla ».....	374
3. La justice dans une arène.....	380
4. Continuités.....	382
C. Crises internes autour de la lutte armée.....	385
1. Désaccords, ruptures, recompositions.....	387
2. Faut-il défendre les inculpés de la lutte armée ?.....	392

3. Le SR et l'enlèvement Moro.....	396
Chap.8 : Le SR face à la répression.....	401
A. Les antécédents.....	403
1. Polémiques et perturbations.....	403
2. Les premières enquêtes.....	405
3. Agressions et violences néofascistes.....	409
B. « Germanisation » acte 2 : les avocats dans l'œil du cyclone.....	410
1. Définir la « germanisation ».....	410
2. Un système d'urgence à l'italienne.....	416
3. Les lois spéciales : de Reale à Cossiga.....	418
C. 1975 – 1977 – 1980 : le SR sous enquête.....	424
1. 1975 : premières secousses.....	425
2. 1977 : l'époque des théorèmes.....	428
2 bis. Digression : qu'est-ce qu'un théorème ?.....	436
3. 1980 et après : face à la parole des repentis, la fin d'une époque.....	439
4. Parler depuis l'exil : le cas de Sergio Spazzali.....	444
Trajectoire politique - III : Eduardo Arnaldi, des maquis de la Résistance aux procès des BR... 	447
Épilogue : Des années 1980 à aujourd'hui, traces et passages.....	453
A. La fin du SR et l'ère du reflux : du communisme aux trajectoires moléculaires.....	453
B. Entracte final : le CCCPSRI.....	461
Conclusion.....	467
Chronologie.....	474
Bibliographie.....	479
Inventaire des sources.....	486
Table des illustrations.....	500

Index des noms propres.....502

Sommaire.....508

Remerciements.....514

Remerciements.

Finir une thèse, c'est savoir aussi se retourner sur tout le parcours entrepris pour en arriver là, se remémorer les bons souvenirs et les difficultés, les rencontres improbables et les discussions interminables. Se souvenir que tout a commencé timidement, il y a plus de six ans maintenant. Une tranche de vie se referme en mettant le point final à ce travail, et c'est là qu'on prend conscience d'avoir réalisé quelque chose.

Si on est seul dans l'écriture, ou pour s'arracher les cheveux devant des documents qui ne sont pas toujours de la grande littérature, tout un monde est présent autour de nous à chaque instant, pour aider, soutenir, interroger, stimuler, faire avancer, rassurer ou décompresser. C'est donc là que vont mes remerciements les plus profonds.

En premier lieu, merci donc à Pixie, certainement celui qui a été le plus à mes côtés quand j'écrivais ou corrigeais cette thèse, source inépuisable d'apaisement.

Une gratitude éternelle au syndicat des relecteurs, qui a dû travailler – avec une efficacité incroyable – dans la plus grande précipitation. Spécialement Tinou, qui s'est quand même coltinée l'ensemble dans les derniers jours pour une mise en cohérence. *Big up.*

Une pensée affectueuse au cuistot qui m'a nourri pendant les dernières semaines de rédaction, tes petits plats surclassent définitivement ceux de tous les *Tops chefs* réunis.

Toute mon amitié pour Crok et Giulia, qui m'ont constamment accueillis, m'ont changé les idées, rassurés et fait rire. Vous avez la classe – et vous le savez.

À tous les copains qui se sont rendus disponibles, m'ont proposé l'accueil pour finir d'écrire et m'ont soutenu par leur présence, un sourire ou un petit mot, la liste serait longue, alors vous vous reconnaissez.

Tous mes remerciements également à ma directrice de thèse, Marie-Anne Matard-Bonucci, pour son encadrement, ses corrections et critiques, qui ont rendu ce travail possible.

Je n'oublie pas non plus les nombreux et nombreuses archivistes, que j'ai obligé à fouiller dans la poussière pour extirper les documents dont j'avais besoin, et qui se sont constamment rendus disponibles. Une pensée particulière au personnel de l'ASMOS de Sienne, pour cette journée abracadabrantesque d'avril 2014 et leur incroyable gentillesse.

Merci aussi, et évidemment, à Elisa et Leatitia pour leurs remarques judicieuses et toujours à-propos. Vous m'avez évité quelques belles boulettes.

Enfin, je ne peux que penser aux amis qui m'ont vu me lancer dans cette aventure, avec qui j'ai échangé autour de ce travail, mais qui ne sont malheureusement plus là aujourd'hui pour me voir terminer. Spécialement Baptiste et Jean-Eric, mon affection éternelle.

Last but not least, mon amour. Tu m'as soutenu, encouragé et – surtout – supporté patiemment dans mes heures les plus acariâtres. Il t'en a fallu du courage, et pas que pour ça. Je t'admire. Merci pour tout.